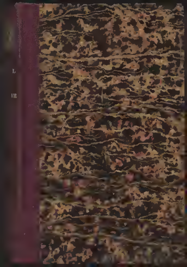

REALE ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO

C² V 271

An 1819. (N.° 1.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er *Janvier.*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 31 *décembre.* S. M. a nommé *Ministre d'État*, M. le Comte et Chev. Grand-Croix, Prosper Balbe, faisant les fonctions de Grand Chancelier avec la charge de Chef du Magistrat de la Réforme et de l'Université, Président de l'Académie Royale des Sciences, auparavant son Ambassadeur à la Cour d'Espagne. — *Ministre d'État et Régent la Grande Chancellerie*, M. le Président Comte et Chev. Grand-Croix Joseph de Maistre, auparavant son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à la Cour de St-Pétersbourg. — *Ministre d'État*, M. le Comte et Chev. Grand-Croix Louis-Amé de Castellalfer, Gentilhomme de chambre de S. M., auparavant son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Berlin, et maintenant en la même qualité près celle de Toscane. — *Premier Président du Sénat de Piémont*, M. le Président Comte et Chev. Guillaume Borgarelli, auparavant Premier Secrétaire d'État pour les affaires Internes, et l'a décoré de la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare.

(Gazette Piémontaise.)

— S. M. a élevé à la dignité de Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, S. Exc. M. le Marquis et Chev. Vincent Basse de Nerighe, Premier Président du Sénat de Savoie. (*Nous donnerons la suite des nominations dans le N.° prochain.*)

— Une jeune fille, âgée d'environ cinq ans, vêtue d'un habit commun, abandonnée par une femme inconnue, dans la commune d'Ugine, a été recueillie dans une maison de cette paroisse. Cette enfant connaît son nom de baptême (Françoise) et ignore son nom de famille, elle ne peut déclarer non plus le lieu de sa naissance. Elle sait faire ses prières du matin et du soir, avant et après le repas. Elle parle passablement le français. Ceux à qui ces détails pourraient faire soupçonner quels sont les parens et la patrie de cette enfant, sont invités, au nom de l'humanité et de la charité, à fournir les renseignemens qu'il serait en leur pouvoir de donner.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publ. le 30 *décembre.* Manifeste de la Chambre Royale des Comptes, du 3 décembre 1818, par lequel elle [illegible] Public que le *papier timbré de Poste* établi par les Patentes Royales du 7 novembre dernier sera gra-

nouvellement mis en usage sans filigrane, de la dimension ordinaire du papier dit *à lettres*, et revêtu des timbres relatifs aux trois qualités de papier absolument conformes aux empreintes qui y sont figurées.

PIÉMONT.

Turin, *24 décembre*. S. A. I. le Grand-Duc Michel, arrivé ici le 19, est descendu à l'hôtel de la Légation Russe. Le 20, il a dîné avec LL. MM., et le lendemain avec S. A. S. le Prince de Carignan. Le même jour S. A. I. a accompagné S. M. à la revue des troupes, elle a visité divers établissemens publics, et assisté le soir à la fête que lui a donnée S. Ex. le Duc de Dalberg, Ambassadeur de France. S. A. I. est accompagnée du Général Taherpe.

— Du 12 au 18 décembre, il est arrivé au port de Gênes 45 bâtimens chargés.

— S. A. I. le Grand-Duc Michel a visité, le 23, l'Université Royale, le cabinet de Physique, le musée des antiques, la bibliothèque publique, l'Académie Royale des sciences, le musée d'histoire naturelle, l'Observatoire Royal, la Citadelle, le monument de la Superga. A l'invitation de S. M., le Prince s'est rendu avec Elle à l'Académie Royale militaire, où il a admiré les évolutions des élèves, l'école de canon, la beauté des édifices, et les soins donnés à la santé et à l'instruction des élèves. Après avoir participé aux fêtes que lui ont données les Ambassadeurs de Prusse et d'Espagne, S. A. I. est partie pour Gênes et pour Alexandrie, avec S. A. S. le Prince de Carignan, qui l'accompagnera dans les États de S. M.

26 *Décembre*. Le Conseil Suprême de Sardaigne a été admis hier au Baise-main de LL. MM., selon l'ancienne coutume et avec toute la solennité ordinaire, et ensuite au Baise-main de LL. AA. RR. les Princes et Princesses.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE

Francfort, *20 décembre*. On a donné dans nos journaux le traité du 10 juin 1817, qui règle la réversibilité des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla à l'Infante d'Espagne Marie-Louise (la ci-devant Reine d'Etrurie), et à son fils l'Infant Don Charles Louis, après la mort de l'Archiduchesse Marie-Louise, et celle de la Principauté de Lucques au Grand-Duc de Toscane.

— On mande de Dresde que le Roi de Saxe s'est rendu à Chemnitz, pour y voir l'Empereur Alexandre à son passage dans cette ville.

— Quelques journaux prétendent que les cinq Puissances alliées ont conclu à Aix-la-Chapelle, un traité de paix de 40 ans.

ANGLETERRE.

Londres, *20 décembre*. On croit que Renovales et Mac Gregor, vraisemblablement d'accord avec l'amiral Aury, et qui ne se détermineraient pas à servir sous Bolivar, ont le projet de tenter, dans la Nouvelle-Grenade, un établissement indépendant de Venezuela.

— La Confédération américaine vient d'admettre les Illinois au nombre des Etats : ce nouvel Etat est le 21.me ; le Missouri va former le 22.me et le territoire d'Alabama, probablement le 23.me Trois autres Etats seront formés l'année prochaine.

FRANCE.

Paris, 20, 21 *et* 22 *décembre*. L'Empereur de Russie, qui avait reçu en présent des ouvrages des Gobelins, a envoyé 3000 fr. pour les ouvriers.

— Le même Souverain, sur la demande de la femme d'un pauvre habitant de Lamécourt près de Reims, a obtenu l'élargissement de cet homme détenu pour délits forestiers et a fait payer ses dettes et ses amendes.

— Une maison de Clermont-Ferrand s'est affaissée subitement ; les habitans ont pu s'échapper, et l'on a trouvé une vieille femme endormie.

— On dit que la procédure contre le nommé Cantillon, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur la voiture de Lord Wellington, et contre le co-accusé Marinet, ne tardera pas à être terminée.

— L'ouvrage de M.me de Staël sur la révolution française a été prohibé en Autriche.

— On dit que le duc de Wellington va se rendre en Espagne, comme médiateur entre l'Espagne et le Portugal, et qu'il offrira son intervention pour arranger les affaires de l'Espagne avec les Colonies.

— Le grand Indien Sahib Goolam Muideen, arrivé à Paris le 18, visite les monumens publics ; il montre du discernement et du goût, et se prête avec grâce aux usages européens.

23 *Et* 24 *décembre*. M. Hervé a donné, dit-on, sa démission des fonctions de sous-secrétaire d'Etat de la justice.

— Cantillon et Marinet sont renvoyés devant la Cour royale.

— L'Empereur Alexandre est arrivé à Vienne le 12 décembre. Les nouvelles de la même ville annoncent que l'archiduchesse Léopoldine, épouse du Prince Royal du Brésil, est enceinte.

— L'adresse de la Chambre des Députés a été rédigée par M. Beugnot, et celle de la Chambre des Pairs par M. de Fontanes. S. M. a reçu les députations des deux Chambres.

— Il y a eu dans la Lozère 28 centenaires en 1817.

— Un quartier de rocher tombé à Châteaudun (Eure-et-Loir), a écrasé quatre maisons, et sept personnes ont péri.

— Il vient d'arriver de Bruxelles à Paris une fille de 20 ans qui pèse quatre cent cinquante livres.

— Le gouvernement a proposé à la Chambre des Députés un projet de loi pour la recette provisoire des six premiers douzièmes des contributions.

Banque de France : 1500 fr. ; 1515 fr. ; 1510 fr. ; 1515 fr. ; 1520 fr. ; 1510 fr. ; 1500 fr.

ITALIE.

Florence, 18 *décembre*. La nouvelle de la destruction de l'armée des Wehabites a été reçue à Constantinople avec beaucoup de joie ; on a célébré cet événement pendant trois jours, au bruit du canon. Sa Hautesse a délivré à cette occasion un grand nombre d'esclaves. On y attend incessamment le prisonnier Abdallah avec ses compagnons d'infortune : il est aisé de prévoir quel sera leur sort.

VARIETES

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XIII.e Article.

Suite de la description de sa retraite.

J'ai promis à mes lecteurs de ne pas les fatiguer par l'inventaire de mes meubles, lequel, après tout, serait bientôt fait. Je ne veux point revenir en arrière sur le silence que j'ai annoncé touchant le luxe des ameublemens; ce que j'ai dit sur celui des vêtemens suffit: les applications s'en trouvent d'elles-mêmes. Je fais en ce moment des réflexions d'un autre genre, qui ne me paraissent pas sans utilité.

Ces meubles et ces ustensiles qui garnissent mon habitation, je les ai faits moi-même, à la manière des Spartiates avec la hache et la scie, rarement avec le ciseau et le rabot. Il siérait mal à un solitaire caché dans des rochers sauvages, de mettre plus de recherche dans son mobilier: l'utilité directe doit lui suffire. Mais je ne blâme point ailleurs un peu plus de perfection, et, à part la dépense qui excède les moyens et la condition de chacun, je loue en toutes classes, comme on a déjà pu le remarquer, la propreté, l'élégance et le goût.

Nouveau Robinson, et obligé de pourvoir à mes besoins, je recueillis tous les jours le prix de l'industrie et de l'activité. Je n'ignore pas qu'en général il convient peu de parler de soi, mais on sait qu'en toutes choses il faut considérer la fin; or, quand on aura aperçu le but, on me pardonnera, j'espère, le chemin que j'aurai pris pour y arriver. Je dirai donc que si je n'éprouve jamais d'embarras dans ma situation présente, je le dois aux exercices de ma jeunesse. Soit par goût, soit par besoin, j'ai essayé un peu de tout; je me suis prêté à tous les détails de l'intérieur d'une maison: après les livres, la plume et le crayon, je maniais tour à tour la scie et la hache, les ciseaux et l'aiguille, et même les ustensiles de cuisine. J'habitais dans un temps une petite ville hors de mon pays. Privé de moyens de récréation après les heures du travail dont j'étais chargé, et ayant quelque goût pour la Musique, je desirais me procurer un instrument d'accompagnement pour la voix; mais il n'y avait pas de luthier. J'entrepris d'y suppléer, et je parvins à fabriquer un instrument, très-imparfait sans doute, mais qui toutefois remplissait mon objet. Cette habitude de m'évertuer pour me suffire, m'a déterminé à essayer seul mes forces dans plusieurs genres d'études et à tâcher de marcher sans guide. Je n'ai pas besoin de dire que ces études-là sont souvent les

meilleures ; privées du secours de la méthode, elles consument quelquefois, il est vrai, beaucoup de tems sans amener de grands progrès sensibles ; mais en donnant des forces à l'esprit, elles lui font gagner, comme l'on dit, en profondeur, ce qu'il n'acquiert pas en superficie. Mais revenons au travail des mains.

Je fais donc aujourd'hui avec facilité, sans ennui et sans répugnance, toute ma petite besogne ; j'y trouve au contraire une agréable diversion. Je cultive mon jardin, je fais ma cuisine, je raccommode mon linge et mes habits. Un petit meuble me devient-il nécessaire, il est aussitôt fabriqué. Bien m'en a pris de m'accoutumer de bonne heure à me tirer d'affaire en toute circonstance. Je ne crois point indispensable, pour sauver ma dignité au milieu de ces minutieux détails, de rappeler pour la centième fois les Princesses d'Homère faisant leur lessive, Phocion puisant l'eau de son puits, Curius Dentatus faisant cuire ses raves et ses lentilles, Cincinnatus tenant les cornes de sa charrue, le grand Fabricius mangeant les légumes qu'il avait cultivés lui-même, etc. Un chétif Ermite aurait bonne grâce de prétendre avoir besoin de se retrancher derrière de tels personnages, dans la crainte de déroger !

Si je me donne moi-même ici en exemple, ce n'est pas pour faire une vaine parade d'adresse ; j'ai un motif plus sensé qu'un aussi puéril mouvement d'orgueil. Ma position actuelle me fait sentir de plus en plus la justesse d'une vue que je veux indiquer ici en passant. Je crois que les parens feraient bien d'exercer de bonne heure leurs enfans à toutes sortes d'ouvrages manuels, de les familiariser avec les instrumens des arts, de mettre à profit leur activité naturelle pour leur faire acquérir de l'adresse, de provoquer leur industrie dans tous les sens ; je vois là l'un des plus utiles services qu'ils puissent leur rendre pour l'avenir.

Ce n'est pas que je suppose qu'un grand nombre d'enfans soient destinés à mener un jour dans une cellule une vie d'anachorète, j'admets, si l'on veut, que la plupart des enfans élevés avec quelque soin seront dans la suite à l'abri du besoin et ne seront pas obligés de se servir eux-mêmes à tout propos. Mais d'abord, qui peut se flatter avec certitude d'être toujours compris dans cette classe favorisée ? Qui peut compter d'échapper toute sa vie aux revers de fortune et à toutes les vicissitudes humaines ? « La fortune, dit La Bruyère, ne donne

a rien, elle ne fait que prêter un tems; demain elle redemande » à ses favoris ce qu'elle semble leur donner pour toujours. » Et ceux là même qui n'ont rien à redouter des injures du sort, s'il en est, ne pourront-ils pas se trouver dans des circonstances où il leur seroit agréable de suppléer ce qu'une situation particulière peut refuser à leurs désirs? La loi de la nécessité, plus puissante que la fortune, peut atteindre tôt ou tard celui qui s'en doute le moins. Et de plus, n'est-il pas utile de pouvoir se soustraire à une continuelle dépendance qui nous rend esclaves en multipliant les moyens de jouissance, qui, nous retenant dans l'impossibilité de nous passer des secours d'autrui, nous expose aux privations les plus pénibles, dès que nous n'avons pas des bras étrangers à mettre à la place des nôtres? Que de besoins n'aurons-nous pas à éprouver, si nous ne savons pas faire le moindre mouvement, si nous ne pouvons nous procurer la moindre commodité sans l'entremise importune de serviteurs, dont la lenteur ou la mal-adresse nous ôtent souvent tout le prix de leurs services, si nous ne pouvons faire un pas sans traîner après nous un attirail fatigant de gens et de machines chargés de remédier tant bien que mal à notre impuissance; enfin si nous sommes dans le triste état d'un homme qui aurait les mains liées et qui se verrait assujetti à tout ce qui l'environne? Quel plaisir n'y a-t-il pas dans une heureuse indépendance qui nous fournit le moyen d'être servis à point nommé, de l'être en tout et partout, et de la manière qui peut le mieux nous convenir? Mais, ne se bornant point à voir exclusivement en toute chose son utilité personnelle, ne compte-t-on pour rien la facilité que l'on aura d'obliger les autres et de leur rendre mille petits services dans l'occasion?

Je vois un autre avantage immédiat dans les exercices dont je parle. Les essais et les combinaisons que feront les jeunes gens contribueront à perfectionner leurs sens, leur donneront du tact et de la justesse, développeront en eux l'esprit d'invention, le raisonnement et les diverses facultés intellectuelles.

Il est encore en cela un point de vue d'utilité que l'on ne sauroit contester. Celui qui a mis lui-même la main à l'œuvre, possède une connoissance bien plus parfaite de l'ouvrage; dès-lors il est mieux en état de le commander et d'en diriger l'exécution. Il porte un œil intelligent et une surveillance éclairée sur tous les détails; il se rend un compte raisonné de tout ce qui se fait devant lui, il peut redresser les fautes, suggérer de meilleurs procédés, trouver des ressources inattendues, pourvoir à des cas imprévus.

Enfin les jeunes gens accoutumés aux exercices des mains, apprendront à ne rien dédaigner de ce qui est utile, à ne mépriser aucun genre de travail; car l'habitude leur donnera la facilité, et on aime les choses auxquelles on réussit. Et

ces travaux d'adresse les occupent agréablement, ils auront là une innocente récréation qui les éloignera des occasions du vice et tournera ainsi au profit des mœurs.

Il ne faut pas confondre le conseil que je donne ici, avec celui d'un écrivain célèbre qui veut sérieusement que son élève apprenne un métier, dans toute la force de l'expression, de manière à pouvoir l'exercer en maître, et cela, dans la vue expresse et unique de lui donner au besoin une ressource assurée contre la misère. Si tous les jeunes gens à qui l'on donne ce qu'on appelle une éducation, pouvaient en outre apprendre tout de bon un métier, je ne verrais aucun mal à cela, mais l'auteur a prodigieusement exagéré les avantages de cette acquisition. Il n'a pas pris garde que, pour qu'un métier nourrisse celui qui le possède, il faut que ce métier soit exercé avec un avantage soutenu, et que non seulement la perfection dans la pratique d'un art, mais aussi la force corporelle indispensable, supposent un travail et un exercice continuels. Or celui qui, après être parvenu, si l'on veut, à faire très bien un meuble, aura passé ensuite quinze, vingt ou trente ans dans une autre profession où le jeu des muscles ne sera entré pour rien, celui-là sera alors un pauvre compagnon dans la boutique d'un maître.

Mais ne pourra-t-on pas conserver l'exercice d'un métier, tout en remplissant les devoirs d'un autre état ? Premièrement il n'en doit pas rester le loisir à celui à qui l'on suppose des obligations journalières, car ne donnons point le titre d'*ouvriers* à ces messieurs qui ne se mettent au tour, à l'enclume ou à l'établi que pour faciliter leur digestion. Ensuite, l'amateur travaillera-t-il pour les autres, ou seulement pour son propre usage ? Dans le premier cas, comment peut-il espérer de faire accepter son ouvrage à côté de celui qui sort de la main d'un maître ? Qui ne sait pas quel cas il faut faire du travail des amateurs dans quel art que ce soit ? Son métier ne doit-il servir qu'à lui seul ? Il ne lui faudra pas moins un atelier complet ; et, pour quelques objets dont il aura besoin à de longs intervalles, certes ce n'est pas la peine de faire les frais de tout cet appareil.

Toutefois la possession d'un art mécanique est toujours bonne à quelque chose. Mais si elle peut devenir fort utile, c'est peut-être moins à l'homme obligé d'abord, pour subsister, d'exercer un état auquel il doit se livrer entièrement, en abandonnant ainsi le métier dont il s'agit, qu'à celui qui, pour vivre, peut se passer du travail. On peut voir, pour celui-ci, dans un art quelconque, une importante ressource, non contre le besoin, mais contre l'ennui, et surtout contre les funestes remèdes que l'oisiveté cherche à cette triste maladie de l'âme, dont la fortune fait souvent payer si chèrement ses faveurs.

Quant à moi, ce n'est point le parfait apprentissage d'un métier déterminé, que je propose ; mes vues ne sont pas les mêmes que celles de l'écrivain dont j'ai parlé. J'ai seulement voulu faire remarquer l'utilité d'une sorte d'adresse générale, acquise par des exercices variés qui n'interrompent point la marche des autres parties de l'éducation, qu'il est susceptible de s'appliquer avec plus ou moins de succès, mais toujours avec avantage, aux diverses circonstances où l'on peut se trouver dans le cours de la vie.

Après tout, supposons, si l'on veut, un homme qui frappé des coups du sort, se voie réduit à chercher en effet sa subsistance dans les travaux manuels, comme nous en avons vu, dans un tems peu éloigné, d'assez tristes exemples : lequel des deux sera le plus favorisé dans cette position nouvelle, de celui qui, n'ayant pratiqué qu'un seul métier, sera resté absolument étranger à toute autre chose, et qui peut se trouver dans une situation telle, à raison des tems, des lieux et d'autres circonstances, que son métier ne lui soit précisément d'aucune ressource, ou au contraire de celui qui s'étant exercé de bonne heure à toutes sortes de travaux, a contracté une aptitude générale à tout entreprendre avec plus ou moins de facilité ?

Je n'ai pas besoin d'ajouter de quelle importance est surtout pour les personnes du sexe, la méthode que j'ai indiquée : je reviendrai ailleurs sur ce point particulier.

De ce que mes premières observations en matière d'éducation viennent de tomber accidentellement sur des avantages corporels, tels que l'adresse, l'industrie et les talens, le lecteur aurait tort s'il se pressait de conclure que je mets en première ligne la partie matérielle de l'éducation. Les réflexions que je viens de faire ne se trouvent ici que par l'effet de la circonstance ; on sait d'ailleurs que l'ordre selon lequel un écrivain présente une suite de considérations n'est pas toujours calqué sur celui des degrés d'importance qu'il leur attribue. Vraisemblablement j'aurai quelque jour l'occasion d'aborder plus directement la matière grave de l'éducation, et j'espère qu'on n'aura pas lieu de me reprocher d'en méconnaître les vrais principes.

La suite à un autre Numero.

CHARADE.

Mon premier en hiver fait mauvaise figure ;
L[illegible]eur doit rester fidèle à mon dernier :
L'ignorance et l'orgueil, l'erreur et l'imposture
Savent habilement user de mon entier.

Le mot du *Logogriphe* inséré dans le dernier N° est *non*.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 2.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 7 janvier. Nous avons annoncé dans notre dernier N.° une suite de promotions que l'on trouvera plus bas à l'article *Turin*.

— MM. J. et P. Taylor ont trouvé le moyen de substituer l'huile à la houille pour la production du gaz inflammable destiné à l'éclairage. Leur procédé est très-bien décrit dans le dernier cahier de la *Bibliothèque Universelle de Genève* (pages 223 — 227). La retorte n'est qu'un tuyau recourbé, de fer de fonte, qu'on tient constamment rouge, et dans lequel on fait passer goutte à goutte l'huile, qui s'y volatilise. Ce procédé réunit plusieurs avantages: 1.° l'huile est à portée de tout le monde, et le gaz qu'on en retire est supérieur à celui de la houille; 2.° attendu l'abondance relative du carbone que renferme le gaz, d'où résulte une plus grande quantité de lumière, on peut réduire l'appareil aux dimensions de moitié, et l'introduire aussi dans les maisons particulières; 3.° il exige peu de soins, son travail très-régulier, et le fourneau peut servir en même temps à d'autres usages économiques.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publ. le 1.er janvier 1819. 1.° ÉDIT ROYAL du 13 novembre 1818, portant une nouvelle circonscription générale des Provinces des États de S. M. en terre ferme. (*Nous donnerons le texte de cet Édit dans le N.° prochain.*)

2.° LETTRES-PATENTES, du 24 novembre 1818, par lesquelles S. M. pourvoit à l'administration de la justice dans les nouvelles Provinces de Bobbio, de l'Ossola et de la Valsesia, fixe une nouvelle circonscription des arrondissemens des Conseils de Justice d'Alexandrie et de Novare, et donne quelques dispositions relatives à l'exécution de l'Édit du 13 novembre, en ce qui concerne la partie judiciaire.

3.° LETTRES-PATENTES, du 23 décembre 1818, par lesquelles S. M. approuve le Règlement de Police y annexé, sur les auberges, hôtelleries et autres semblables lieux publics.

4.° LETTRES-PATENTES du 14 décembre 1818, dont la teneur suit:

VICTOR EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc.

Après avoir par notre Edit du 10 novembre 1818, établi les bases de la division territoriale de nos Etats de terre-ferme, et avoir fixé les limites juridictionnelles des différentes autorités qui président au gouvernement des provinces, Nous avons dirigé nos soins à l'économie intérieure de l'administration, prenant pour but invariable de nos sollicitudes, d'obtenir l'expédition la plus prompte et la plus régulière des affaires, avec le moins de dépense des deniers publics.

Pour obtenir un résultat aussi essentiel, Nous avons jugé utile de déterminer, d'une manière stable et uniforme, les devoirs et les prérogatives des administrateurs, et de régler de même manière l'organisation de leurs bureaux, afin que leur composition en étant analogue dans toutes les provinces, les rapports réciproques entre les autorités et les administrés en deviennent de plus en plus faciles. Nous avons également jugé convenable de supprimer une partie des droits d'office qui tombaient à la charge de nos sujets, suppléant aux dépenses auxquelles s'appliquaient ces droits, d'une manière plus simple et moins onéreuse aux particuliers.

A ces causes, et fondés dans l'espoir que de telles dispositions puissent ajouter à cette félicité qu'il est dans nos intentions d'assurer aux peuples, dont il a plu à la Divine Providence de Nous confier le gouvernement, par les présentes, de notre certaine science et autorité Royale, notre Conseil entendu, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1.er Les quarante Provinces de nos Etats de terre-ferme, en ce qui concerne la juridiction administrative, sont divisées en Intendances générales de première et seconde classe;

En Intendances particulières de première et seconde classe;

En Vice-Intendances, également divisées en première et seconde classe.

2. Sont déclarées Intendances générales de première classe, celles de *Turin*, *Chambéry* et *Gênes*.

Intendances générales de seconde classe, celles d'*Alexandrie*, *Coni*, *Nice* et *Novare*.

Intendances particulières de première classe, celles d'*Ivrée*, *Asti*, *Casal*, *Mondovi*, *Saluces* et *Verceil*.

Intendances particulières de seconde classe, celles de *Bielle*, *Pignerol*, *Genevois*, *Savone*, *Acqui*, *Voghère*, *Albe*, *Lomelline* et *Aoste*.

Vice-Intendances de première classe, celles de *Suse*, *Tarentaise*, *Maurienne*, *Chablais*, *Faucigny*, *Novi*, *Chiavari*, *Levant*, *Albenga*, *Tortone*, *Pallanza*, *Oneille* et *St. Remo*.

Vice-Intendances de deuxième classe, les Provinces de *Haute-Savoie*, *Carouge*, *Bobbio*, *Ossola* et *Valsésia*.

3 Les attributions, soit administratives, soit judiciaires, communes aux Intendans généraux, aux Intendans particuliers et aux Vice-Intendans, comme administrateurs titulaires de leur Province, continuent à être celles déterminées par le chap. 6, titre 1.er et suivans, liv. 6 des Constitutions générales, par les ordres Souverains émanés de tems en tems, de Nous et de nos prédécesseurs.

Les attributions spécialement conférées aux Intendans généraux, en ce qui concerne l'administration de la division, dont leur Province fait partie, ainsi que les rapports que les Intendans et Vice-Intendans doivent entretenir avec l'Intendant général de la division à qui appartiennent les Provinces par eux administrées, seront établies avec une instruction rédigée par notre premier Secrétaire des finances, et par lui incessamment présentée à notre approbation, pour être exécutée à la publication des présentes.

4. Dorénavant les Intendans généraux, celui de Turin excepté, seront Conservateurs généraux des gabelles.

Les Intendans particuliers et les Vice-Intendans en seront Conservateurs.

La juridiction et la compétence des Intendans généraux, des Intendans et Vice-Intendans en leurs susdites qualités de Conservateurs généraux et Conservateurs des gabelles, seront déterminées par un règlement approuvé par Lettres-Patentes.

5. Dans toutes les affaires d'administration, les Intendans-généraux, les Intendans et les Vice-Intendans correspondront directement avec le premier Secrétaire des finances, avec les administrations générales, et avec les chefs de département.

6. Le nombre et les qualités des employés dans les bureaux d'Intendance générale, d'Intendance particulière et Vice-Intendance, les allocations, soit des traitemens des employés, soit des fonds de frais de bureau, ainsi que la répartition des frais de l'administration provinciale, entre le trésor et les Provinces, sont établis selon le mode et les sommes indiquées par le tableau annexé aux présentes, et signé d'après nos ordres, par notre premier Secrétaire des finances.

7. Les Vice-Intendans attachés aux Intendances, prendront désormais le titre de Sous-Intendans. Ceux destinés aux Intendances générales sont à la disposition du premier Secrétaire des finances, pour être, au besoin, employés, non seulement dans les autres Provinces de la division, mais dans quelle Province que ce soit de nos États.

Ils ne pourront cumuler d'autres fonctions, ni d'autres emplois quelconques, à ceux dont ils sont pourvus.

8. Les fonctions d'Intendant général, d'Intendant particulier, de Vice-Intendant et d'employé de tout grade, dans les bureaux d'Intendance, sont incompatibles avec un autre emploi, ou charge quelconque, soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre administratif.

Ceux des employés susdits, qui à la publication des présentes, se trouveraient pourvus de deux emplois, devront immédiatement déclarer lequel des deux ils entendent conserver.

9. Les droits attribués aux Intendans, et à leurs employés, pour tous les actes d'administration économique et judiciaire, sont et demeurent supprimés, à dater du premier janvier 1819.

Sont uniquement exceptés de la suppression prononcée par le précédent paragraphe, les droits dus aux Intendans généraux, Intendans et Vice-Intendans, comme Conservateurs généraux, et Conservateurs des gabelles, et ceux produits par les procès entre particuliers et particuliers, non provenans de discussions concernant les contributions directes.

En cas de transport des Intendans généraux, Intendans, Vice-Intendans, Sous-Intendans, et autres employés de leurs bureaux, pour les motifs ci-dessus indiqués, ils n'auront droit qu'au remboursement des frais forcés, suivant les tarifs, et réglemens en vigueur.

10. Lorsque les Sous-Intendans feront l'*interim* du titulaire de l'Intendance à laquelle ils sont attachés, et ce en cas de maladie, ou d'absence par congé régulier, ils n'auront droit à aucune gratification, mais ils percevront à leur profit particulier tous les casuels de bureau, qui seront dus pendant leur exercice.

11. Quand l'absence du titulaire aura lieu, sans qu'il ait obtenu un congé régulier, ou qu'elle sera prolongée au de là du terme fixé par le congé, le Sous-Intendant qui le remplace, aura droit à la moitié du traitement du titulaire, et à la totalité des casuels.

Il jouira des mêmes droits lorsqu'il sera destiné à la régence d'un office par cause de vacance, ou par une absence du titulaire, prorogée au de-là de trois mois, malgré qu'elle soit duement autorisée.

12. Dans le cas où les Sous-Intendans attachés aux Intendances générales seroient destinés à la régence d'une Province, notre premier Secrétaire des finances Nous proposera de leur accorder, suivant les circonstances, outre la totalité des casuels, la moitié du traitement, ou le traitement entier alloué à l'Intendant de la Province, dont la régence leur sera confiée, à condition toutefois que, percevant la totalité du traitement, celui dont ils jouissent personnellement, cesse de plein droit.

13. Les Intendans généraux, les Intendans et Vice-Intendans, devront exécuter et faire exécuter par qui de droit, les ordres, règlemens et instructions, qui leur seront adressés par notre premier Secrétaire d'Etat des affaires intérieures, à qui appartient la direction des affaires politiques de l'Etat, par les chefs de département et d'administration, chacun en ce qui le concerne.

14. Le loyer des locaux nécessaires à l'établissement des bureaux d'Intendance, et des archives des Provinces, sera dorénavant à la charge de nos finances, qui en règleront les baux, et en payeront le prix aux propriétaires.

15. Dérogeons par les présentes à la partie du titre 11, du tarif du 9 novembre 1770, pour laquelle Nous avons antérieurement disposé, ainsi qu'à toutes autres lois et règlemens contraires. Mandons, etc.

Donné à Stupinis, le 14 décembre 1818, et de notre règne le dixième.

V. EMMANUEL.

Suivent les signatures.

Suit le Tableau général des *Traitemens*, dont il nous suffira d'extraire ce qui suit :

Intendant-Général du Duché de Savoie, 6000 liv ; premier Sous-Intendant-Général, 1500 liv, second Sous-Intendant-Général, 1200 liv ; Secrétaire, 2000 liv.

Intendant du Genevois, 3600 liv, Sous-Intendant, 500 liv ; Secrétaire, 1500 liv.

Vice-Intendans de Tarentaise, de Maurienne, de Chablais et de Faucigny, 3200 liv, Secrétaire, 1400 liv.

Vice-Intendant de Haute-Savoie et de Carouge, 3000 liv, Secrétaire 1400 liv.

Piémont.

Turin, 30 décembre. S. M. a élevé à la dignité de *Grand-Maréchal de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare*, M. le Chev. Grand'Croix Félix Antoine Radicati de Marmorito, lieut. gén. dans les armées ; — à celle de *Grand-Prieur*, M. le Comte et Chev. Grand'Croix Charles-Joseph Cerruti de Castiglione Falletto, son Ministre d'État, auparavant P. Président du Sénat de Piémont ; — à celle de *Grand Conservateur*, M. le Comte et Chev. Grand'Croix, Louis-Amédée Gallinaro [?] de Zubiena [?], M. le Marquis et Chev. Vincent [illegible] de la Rochetta [?], P. Président du Sénat de Savoie, — M. le Chev. Joseph-Marie Cambiaso, Président Chef du Sénat de Nice ; M. le Comte [illegible] de Lapraglio [?], Premier Secrétaire du Palais ; M. le Marquis Brignole Sale, ci-devant ambassadeur de S. M. à la Cour d'Espagne.

— Par Patentes Royales du 25 décembre, S. M. a nommé Second Président de la Chambre des Comptes, M. le Président Joseph-Marie Nasi [?]. Elle a accordé l'ancienneté de Président à MM. Nayta [?] et Bonnet [?] ; — le titre, le grade et l'ancienneté de Président à MM. les Chev. Léopold Gromo [?] Losa [?] de Ternengo, Comte J. B. [?] Vincent Falletti de Cocconato [?], — le titre et le grade de Président à M. le Comte et Chev. Joseph-Ignace Ghilossi [?] de Lemie [?]. Elle a nommé Conseiller d'État M. Joseph Antoine Gromo ; — Référendaires surnuméraires dans le Conseil d'État MM. le Comte Borgarelli [?] d'Ison [?], le Chev. Pes [?], et le Chev. Nomis [?] de Cossilla [?]. Elle a conféré à M. l'avocat [illegible] Romilli [?], le titre, le grade et l'ancienneté de Sénateur, Régent l'Office de l'Avocat-Fiscal général près le Sénat de Gênes.

— S. M. a nommé *Envoyés extraordinaires et Ministres Plénipotentiaires* près la Cour des Pays-Bas, M. le Comte Bérarde [?] de Pralormo [?], Chev. des SS. Maurice et Lazare, actuellement chargé d'affaires en France ; — près la Cour du Brésil et de Portugal, M. le Marquis Grimaldi de Bagliasco [?] ; — près la Cour de Prusse, M. le Comte de Salmour [?], Chev. des SS. Maurice et Lazare, de Savoie, de S. Louis [illegible], actuellement Chargé d'affaires dans les Pays-Bas.

— S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie est arrivé à Gênes le 26 décembre.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Francfort, 28 décembre. M. le Comte Capo d'Istria, Secrétaire d'État de Russie, est à Vienne depuis le 12.

— La nouvelle de la mort du Grand-Duc de Bade a beaucoup affligé l'Empereur Alexandre.

— L'Empereur de Russie doit quitter Vienne le 20 ou le 21 [?].

— On écrit de Vienne que l'Ordre de Malte va [?] obtenir l'île d'Elbe, et que le Grand-Duc de Toscane sera indemnisé en conséquence.

Angleterre.

Londres, 28 décembre. Les nouvelles inquiétantes répandues sur la situation

de l'Espagne, sont maintenant considérées comme totalement dénuées de fondement.

— Lord Ellenborough laisse, dit-on, une fortune de 250 mille l. sterl.

— Le discours d'ouverture de M. Monroë, au congrès des Etats-Unis, respire la paix et la tranquillité. Le Président a motivé l'occupation de la Floride sur la nécessité de réprimer les Indiens auxquels l'Espagne ne pouvait opposer aucune résistance. Pensacola sera rendu sans condition, et St. Marc le sera dès qu'il se présentera une force suffisante pour l'occuper.

— Un vieux perruquier français, nommé Cominet, qui vient de mourir ici, laisse, dit-on, une fortune de 4 millions 8 cent mille francs.

— Le [illegible], Londres a été enveloppé dans un brouillard si épais que la nuit la plus profonde ne peut en donner une idée; il s'est commis beaucoup de vols et il y a eu plusieurs accidens fâcheux.

— Des lettres de St. Thomas, du 24 novembre, annoncent que Lord Cochrane a pris sans retard la place de l'amiral Brion, dans le commandement de toute la flotte des insurgés de Venezuela.

FRANCE.

Paris, 27, 28 et 29 *décembre*. M. l'abbé de la Fage, prédicateur ordinaire du *Roi*, est mort le 24 à Versailles, dans un âge avancé.

— Le 26 au soir, MM. Lainé et de Cazes ont été appelés chez S. M. avant l'ordre.

— S. Exc. M. le Duc de Richelieu est gravement indisposé.

— M. le Marquis de Pérignon, Pair de France, Gouverneur de Paris est mort le 25 de ce mois.

— Il est mort à Leyde, le 18 décembre, un invalide âgé de 106 ans.

— S. A. R. le Duc de Glocester est arrivé à *Paris* le 27.

— Les loups ravagent les champs et mangent la viande des bestiaux et des [illegible] dans le département de la Meuse.

30 et 31 *décembre*. Le Roi a accepté la démission de M. le Duc de Richelieu; de M. le Baron Pasquier, garde-des-sceaux; de M. Lainé, ministre de l'intérieur; de M. le Comte Molé, ministre de la marine, et de M. Roy, ministre des finances. Elle les a nommés ministres d'État et membres du conseil privé.

Elle a nommé, le 29 de ce mois, M. le Marquis Dessolle, Président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. de Serre, garde-des-sceaux, M. le Baron Portal, ministre de la marine, M. de Cazes, ministre de l'intérieur, et M. le Baron Louis, ministre des finances.

Le ministère de la police générale est supprimé.

— Le 20, un brouillard épais, semblable à celui de Londres, a régné à Amsterdam et à Harlem; on croit que 160 individus se sont noyés par l'effet de ce brouillard.

— La Chambre des Députés a adopté, à la majorité de 183 voix contre 27, le projet de loi sur les six douzièmes des contributions de 1819.

— Le 30, S. M. a reçu Mme la Comtesse de Gothland (la Reine de Suède).

— Le Roi a reçu, le 30, à deux heures, le serment des nouveaux ministres.

— S. M. a reçu en audience particulière le général Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

Banque de France, 1465 fr., 1475 fr., 1450 fr., 1452 fr. 50 c., 1455 fr., 1460 fr., 1465 fr., 1470 fr., 1475 fr.

ITALIE.

Milan, 28 décembre. S. M. I. et R. A. voulant donner à M. le Comte de Bubna une preuve de sa satisfaction pour les services qu'il a rendus en qualité de Commandant par *intérim* de la Lombardie, l'a nommé, par une disposition souveraine du 13 de ce mois, à la charge de Commandant général actuel des provinces lombardes.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE.

Nous avons sous les yeux le Compte rendu des travaux de la Société Royale d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles, de Lyon, pendant le cours de 1817, imprimé en 1818. Parmi un très-grand nombre de Mémoires utiles que contient ce Recueil, nous avons dû naturellement remarquer deux Notices intéressantes, fournies par l'un de nos compatriotes connu par ses lumières, ses connaissances et des talens très distingués. L'une de ces notices offre un coup d'œil sur le progrès de la naturalisation du *mûrier blanc* en Europe, et l'autre sur les espèces de mûriers cultivés en France.

» Originaire de la Chine, le mûrier blanc, dit l'auteur, fut inconnu à Théophraste, à Pline, à Dioscoride; il passa dans l'Inde, puis dans la Perse: le sol classique de l'Archipel fut ensuite ombragé par son feuillage. Sous le règne de Justinien, il s'avança dans l'ouest de l'Europe; mais ce ne fut que dans le 15e siècle qu'il pénétra en France. Il s'établit d'abord en Provence près de Montelimart. Charles VIII encouragea sa culture, et il protégea de toute sa puissance les manufactures naissantes de Lyon et de Tours. Des Seigneurs de sa cour plantèrent le mûrier aux environs de leurs châteaux. Dans ce même tems, cet arbre se propageait en Italie, et l'on voyait se former sous ce beau ciel, des magnaneries et des manufactures de soie.

» Henri II conçut, pour la propagation du mûrier, des projets qui furent réalisés par le grand Henri IV. Ce Monarque, suivant plutôt dans cette circonstance les conseils d'Olivier de-

Serres, que ceux de Sully, ordonna la culture des mûriers dans son royaume, et principalement dans la généralité de Lyon.

» On s'occupa peu de mûriers sous Louis XIII; mais sous Louis XIV, Colbert sentit l'importance de cet arbre. Voulant le propager, il employa d'abord sans succès la voie de l'autorité; il réussit mieux en usant de la persuasion.

» Sous Louis XV, on distribua gratuitement des pieds de mûriers. La plupart de ceux qui en reçurent les laissèrent périr par négligence. Les Piémontais profitèrent de cette incurie pour faire de la soie et en fournir.

» En 1760, le respectable *Thomé* envisagea les avantages qui pouvaient résulter, pour les Lyonnais, de la culture du mûrier blanc. Il publia plusieurs mémoires afin d'attirer sur cet objet l'attention de ses compatriotes; il tenait particulièrement à cœur de vaincre ce préjugé, que nos climats n'étaient pas assez chauds pour la culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie. Pour mieux atteindre son but, il alla jusqu'à élever ces insectes en plein air, comme on le fait en Chine.

» Cette singulière tentative ne fut pas d'abord sans succès, elle produisit quatre cent cinquante cocons sur douze cents vers. La seconde expérience fut malheureuse, par ce que les vers furent dévorés par les lézards. M. Thomé cessa d'élever des vers en plein air, mais il en éleva dans des magnaneries. Son exemple eut des imitateurs; on planta beaucoup de mûriers dans la province...... ...... Qu'on ne dise pas que notre climat repousse le mûrier! Il a pénétré en Hongrie, en Prusse, il a déjà bravé les rigoureux hivers du Brandebourg etc. »

Dans la seconde Notice, l'auteur indique les six espèces de mûriers qui, selon lui, sont cultivées en France; nous abrégerons ce qu'il dit de chacune d'elles, les bornes de cet article ne nous permettant pas de donner tous les détails dans lesquels il est entré.

Ces six espèces de mûriers qui, presque toutes, existent dans la pépinière départementale de Lyon, sont *le blanc*, celui *de Constantinople*, celui *d'Italie*, *le noir*, *le rouge* et le *mûrier à papier*.

» Le mûrier blanc (*morus alba*), le plus précieux de son genre, du moins dans nos climats, pour nourrir les vers-à-soie, est originaire de l'Asie mineure. Sa hauteur surpasse 14 mètres (45 pieds de Paris), il est dioïque; son bois,

qui est dur, peut servir à la menuiserie et à la fabrication des vaisseaux vinaires (1). Ses fruits sont recherchés par la volaille et on en fait de l'eau-de-vie dans quelques cantons du Milanais (2). Il peut remplacer pour la teinture, le *morus tinctoria*. Cet arbre prospère principalement dans les terrains meubles, secs et chauds.

» Le mûrier de Constantinople (*morus Constantinopolitana*) s'élève presque aussi haut que le précédent, et est dioïque comme lui. Ses feuilles sont plus rapprochées, plus adhérentes aux rameaux, plus entières et plus consistantes. Quelques agriculteurs le préfèrent pour la nourriture des vers-à-soie.

» Le mûrier d'Italie (*morus italica*), faussement confondu avec le mûrier rose, qui est une variété du blanc, nous est venu de la Tartarie. Ses feuilles, vernissées en dessus, sont brunes en dessous; ses fruits sont clairs. Les vers-à-soie sont nourris avec succès de sa dépouille.

» Le mûrier noir (*morus nigra*), originaire du midi de l'Europe, n'est guères cultivé en France que pour son fruit, qui est d'une qualité supérieure. Il ne réussit jamais mieux que lorsque ses racines sont à l'abri de l'alternative subite de la sécheresse et de l'humidité.

» Quelques agriculteurs préfèrent ses feuilles pour nourrir les vers, d'autres les rejettent. On croit avoir observé, dans quelques pays, que la soie dont elles fournissent la matière était plus grossière mais plus forte. Cependant les soies de Grenade, qui sont les plus belles de l'Espagne, proviennent du mûrier noir. L'influence des climats suffit pour expliquer ces différences.

» Le mûrier rouge (*morus rubra*) nous est venu de la Virginie; il est plus petit que les précédens, se couvre d'un beau feuillage et porte un bon fruit. Il est dioïque et se distingue par des chatons très-longs, cylindriques et semblables à ceux du bouleau. D'après les expériences de M. Desfontaines et de l'auteur de la Notice, sa feuille peut nourrir les vers-à-soie.

---

(1) Pour les ouvrages de durée, d'une dimension moyenne, il peut remplacer le chataignier et même le chêne.

Note du Réd. du J. de S.

(2) Il peut encore servir à la fabrication du sucre. *Note du même.*

» Le mûrier à papier (*morus papyrifera* L.) a été séparé de ce genre par L'héritier, qui l'a consacré à son ami *Broussonet* sous le nom de *Broussonetia papyrifera*. Il est originaire des îles de la mer du sud. C'est un bel arbre qui se contente de toute espèce de sol, dont l'écorce pourrait servir à faire de la toile, des cordages, et dont la feuille nourrit fort bien les vers-à-soie. Cet arbre ombrage élégamment les promenades de plusieurs villes d'Italie.

» La faculté qu'il a de nourrir les vers-à-soie ne prouverait pas qu'il soit un vrai mûrier. On sait en effet que les Chinois savent élever ces insectes avec les feuilles d'une espèce de frêne, celles d'une espèce de chêne, et qu'on les nourrit au Japon au moyen d'un arbuste de la famille des malvacées. »

Chaufferette de DUMONCEAU.

M. le Docteur Gaillard, Vice Proto Médecin, occupé de tout ce qui intéresse la santé, et particulièrement empressé d'indiquer ce qui peut, sous ce rapport, être utile et agréable aux personnes du sexe, nous a communiqué une notice et le modèle d'une chaufferette (vulgairement chauffe-pied) qui nous paraît mériter en effet d'être connue.

Cette chaufferette a la forme élégante d'un petit tabouret à quatre pieds. La description détaillée que nous en donnerions ici, serait inutile sans le secours des figures qui seraient nécessaires pour en faciliter l'intelligence. Il nous suffira de dire que la chaleur est produite par une lampe à mèche plate, alimentée avec de l'huile d'olive ou de l'huile de quinquet épurée. Un sou d'huile suffit pour l'espace de dix à douze heures. Tout le soin se borne à mettre l'huile nécessaire, à couper la mèche, que l'on fait monter ou descendre à volonté, et à ne la faire dépasser la bobèche que de deux lignes. La chaleur s'accumule et se conserve par le moyen d'une plaque de marbre ou de métal placée sur la lampe; elle est encore retenue par un petit tapis dont on la recouvre, lequel peut être de toute matière, sauf de cuir, telle que toile, drap, velours en laine ou coton, etc. Cet appareil peut servir non seulement à chauffer les pieds, mais, en ouvrant l'un des côtés de la boîte, il fait l'office d'une lanterne. On peut y faire chauffer un bouillon, faire une tasse de café ou une infusion quelconque, enfin il peut servir de veilleuse.

Cette chaufferette a plusieurs autres avantages remarquables sur celles qui sont généralement usitées, 1.° sa forme et sa petitesse la rendent plus portative et plus commode; 2.° elle n'offre aucun danger de feu, et la lampe n'éprouvant point de dérangement dans les mouvemens et les secousses, on peut porter cette chaufferette dans une voiture sans aucun des inconvéniens que présentent les boîtes à braise, 3.° les produits de la combustion s'échappant insensiblement, elle n'exhale aucune odeur désagréable, ni aucune vapeur nuisible à la santé, comme les chaufferettes en usage, qui fatiguent par l'odeur du fer et du bois échauffés, et qui souvent incommodent par la vapeur du charbon.

Ces chaufferettes se trouvent chez MM. *Franklin* Martin et *Charles* Delale, negocians, rue Croix-d'Or, N.° 15, au 1.er étage, à Chambery, le prix en est de 5 à 18 francs

Suite de la NOTICE *concernant l'*Université Royale *des Etudes de* Turin.

Le professeur de matière médicale dicte et explique son traité en deux années. Il traite dans la première, des médicamens qui agissent spécialement sur le système d'irritabilité et de contractilité et sur les organes des fonctions d'assimilation, la seconde année, des médicamens qui agissent spécialement sur le système nerveux et sur les organes de relation et de réproduction, outre un aperçu sur l'usage des eaux médicinales, particulièrement du Piémont. A la fin de la 4.me année, les élèves sont admis aux examens privé et public de licence. Le premier roule sur les deux traités courans des professeurs de théorique-pratique, sur celui du professeur de matière médicale, dicté dans l'année, comme aussi sur celui de physiologie. A l'examen public, les étudians soutiennent diverses propositions divisées en autant de numéros, extraites des traités d'anatomie, de physiologie et d'un de ceux de médecine théorique pratique. Approuvés à ces examens, ils passent à la cinquième et dernière année, où ils assistent aux leçons des deux professeurs de théorique-pratique, à celles du professeur de matière médicale et à la clinique de l'hôpital général de St. Jean. A la fin de l'année ont lieu les examens privé et public du doctorat. Le premier roule sur les deux traités des professeurs de théorique pratique, et celui du professeur de matière médicale, dictés dans l'année, ainsi que les

institutions médicales. A l'examen public ils soutiennent différentes propositions divisées, comme ci-dessus, par numéros, tirées des traités de matière médicale, des institutions médicales, et de l'un des traités de théorique-pratique. Approuvés aux examens privé et public du doctorat, ils sont tenus de suivre la pratique médicale pendant deux ans en quelque hôpital ou sous la direction d'un médecin accrédité, ils sont, après ce terme, admis à un examen de pratique, et, s'ils y sont approuvés, on leur expédie l'*exerceat*, c'est à dire, l'autorisation d'exercer la médecine dans les États du Roi.

La faculté de Chirurgie, d'après le nouveau Reglement approuvé par billet du Roi, du 10 octobre 1815, est composée de quatre professeurs ordinaires, d'un extraordinaire et d'un prosecteur. Chacun d'eux est chargé d'un cours public d'enseignement pour les aspirans aux grades en chirurgie, ou à être simplement reçus chirurgiens approuvés.

Entre les quatre professeurs ordinaires, l'un enseigne l'anatomie théorique-pratique et la physiologie, outre les démonstrations sur le cadavre, et son cours est d'un an. Le traité de physiologie occupe deux années.

Un autre enseigne les institutions de chirurgie et la clinique des maladies vénériennes à l'hôpital royal de la Charité. Un troisième enseigne et donne la théorie pratique et des leçons de médecine-pratique à l'hôpital général de St. Jean.

Un quatrième enseigne l'art des accouchemens et la clinique opératoire, outre la clinique à l'hôpital, et son cours est de deux ans. Pendant l'année où il dicte son traité sur les accouchemens, il fait les démonstrations qu'il croit convenables à ce sujet, et conduit avec lui les élèves à l'hôpital de la maternité. Pendant l'année destinée à la clinique opératoire, il exécute les opérations relatives à cet enseignement.

Le professeur substitut dirige les élèves dans l'exercice des opérations chirurgicales, pendant les cinq premiers mois de l'année scolastique, et, pendant les trois autres, il fait un cours particulier sur les *bandages*, outre qu'il supplée les professeurs ordinaires en cas de maladie ou d'autre empêchement légitime. Le prosecteur fait les préparations pour les professeurs d'anatomie, et dirige les étudians dans les exercices anatomiques; il supplée aussi les professeurs, en cas d'empêchement légitime.

Le cours des études en chirurgie est de cinq ans. Pour y être admis, les aspirans au doctorat doivent avoir subi l'examen de la maîtrise ès-arts, ainsi qu'il est prescrit pour les aspirans aux cours en médecine. Ceux qui aspirent simplement à être reçus chirurgiens approuvés, doivent faire constater qu'ils ont achevé l'étude de la philosophie ou à l'Université Royale ou dans les écoles royales des provinces. Dans la première année du cours en chirurgie, les élèves s'appliquent à l'étude de l'anatomie et de la physiologie, des institutions chirurgicales, des élémens de botanique et des premiers exercices de chirurgie. A la fin de l'année, ils doivent subir un examen sur les matières ci-dessus, pour être ensuite admis à la seconde année, où ils étudient l'anatomie et la physiologie, les institutions chirurgicales, la théorique-pratique et la clinique; à la fin de l'année ils doivent subir l'examen du baccalauréat sur les matières ci-dessus, pour passer à la troisième année, pendant laquelle ils étudient l'anatomie, la théorique-pratique, les opérations de l'accouchement, la clinique et s'exercent aux bandages. A la fin de l'année ils sont examinés sur les matières ci-dessus, après quoi ils sont admis à la quatrième année, pendant laquelle ils assistent aux leçons des professeurs d'anatomie, de théorique-pratique, des opérations d'accouchemens, de la clinique et aux exercices anatomiques d'opérations et de bandages. A la fin de ladite année ils subissent les examens privé et public de licence. Le premier roule sur les matières ci-dessus. Ils soutiennent à l'examen public diverses propositions divisées par numéros, tirées des traités d'anatomie, de physiologie, des institutions de chirurgie et de théorie-pratique. Approuvés à ces examens, ils entrent dans la cinquième et dernière année, où ils étudient l'anatomie, et assistent aux démonstrations d'opérations et d'accouchemens, de la clinique et aux exercices anatomiques et d'opérations. Ce cours achevé, ils sont admis aux examens privé et public du doctorat. Dans le premier, les aspirans exposent les matières ci-dessus énoncées, outre qu'ils exécutent des préparations et opérations tirées au sort. Ils soutiennent, à l'examen public, différentes propositions tirées des traités de théorie-pratique, d'opérations et d'accouchemens.

Les aspirans à être simplement reçus chirurgiens approuvés, sont tenus de fréquenter toutes les écoles ci-devant désignées, et de subir trois examens. Le premier a lieu, à la fin de la se-

conde année sur l'anatomie, la physiologie et les institutions chirurgicales. Le second, à la fin de la quatrième année, sur les institutions chirurgicales et les traités de théorique pratique. Le troisième, au bout de la cinquième année. Pour être admis à ce dernier examen, les candidats doivent présenter le rapport d'une cure faite par eux en la quatrième et cinquième année, sous les yeux d'un des trois professeurs chargés des instructions cliniques. En cet examen, ils sont interrogés sur les opérations de chirurgie, sur les accouchemens, sur la clinique, ils doivent de plus donner des preuves de leurs connaissances dans la pratique de l'anatomie et les opérations. C'est pourquoi ils font des préparations anatomiques et des opérations sur le cadavre, tirées au sort.

Les aspirans à la profession de phlébotomiste sont tenus de subir un examen d'une heure et demie, en présence des professeurs de chirurgie. Pour être admis, ils doivent justifier qu'ils ont étudié la grammaire et fait trois années d'étude et de pratique sous quelque professeur public, et désigner la commune ou le hameau où ils se proposent d'exercer leur profession, en faisant constater par des documens authentiques, que dans ladite commune ou hameau il n'existe ni chirurgien ni phlébotomiste, ni aucun natif du lieu qui étudie en chirurgie. Le récipiendaire doit prouver à l'examen qu'il est suffisamment versé dans l'anatomie, qu'il sait saigner, faire des setons et des cautères, arrêter promptement les hémorrhagies et appliquer les premiers appareils, etc. *La suite à un autre N.°*

AVIS.

Est à vendre un domaine patrimonial, situé au midi de la commune de Marcellaz, province de Rumilly. Il consiste en une maison de maître en état, bâtiment rustique et pour le fermier, cour, jardin spacieux, pré-verger de première qualité, champ, chenevier, vigne et bois châtaigneraie, le tout de la contenance de 107 journaux, et presque en un seul mas. Ceux qui désireront l'acquérir, s'adresseront à Chambery, à M. Burlé procureur au Sénat, et à Rumilly, à M. Sans, géomètre-mesureur, lesquels s'empresseront de donner toutes les instructions que l'on desirera.

ANNONCE.

Auteur de la vraie Méthode de lire et comprendre l'Hébreu, qui a été perdue pendant la dernière captivité des Juifs à Babylone, et nouvellement recouvrée par *François Biccard*, feu Charles, d'Oneille, avec cette épigraphe: *Non potuit ferrum nec edax abolere vetustas. Metam.* 15. A Gênes, chez H. Bonaudo.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 7 janvier. Mlle *George*, première actrice tragique du Théâtre-Français, venue avec la troupe de M. Gontant, de Grenoble en cette ville, où elle doit donner quatre représentations, débute ce soir par le rôle de Sémiramis.

Turin, 2 janvier. Le 31 décembre, le Sénat de Piémont, la Chambre Royale des Comptes et l'Université de Turin ont été admis au baise-main de LL. MM. des Princes et des Princesses.

— Sa Sainteté, dans le Consistoire secret du 21 décembre, a conféré l'institution canonique à Monseigneur Chiaverotti, M. l'évêque de Ivrée; Carnevale, Évêque de Tortone, et M. [illegible] de Saluces, Évêque de Nice.

— M. le comte Maurice [illegible] de Villeneuve, ci-devant Intendant de Suse, est nommé Intendant de la ville et province de Verceil.

— Hier, le Corps Diplomatique a présenté ses hommages et ses vœux pour le nouvel an, à LL. MM., ses Princes et ses Princesses, avec toute la solennité ordinaire. S. Exc. le duc de Dalberg, Ambassadeur de France, a eu l'honneur de porter la parole.

— Un nouveau journal littéraire paraît à Rome pour l'année courante, sous le titre de Journal Arcadique des sciences, des lettres et arts.

Paris, 1er et 2 *janvier*. Le Roi a reçu les félicitations des ministres et des grandes députations des Chambres.

— M. le duc de Richelieu va de mieux en mieux.

— Il a été fait dans les deux Chambres une proposition tendant à supplier S. M. d'accorder une *récompense nationale* à M. le duc de Richelieu, pour la part qu'il a eue à l'évacuation du territoire français.

— Une lettre de Cadix annonce que l'expédition est différée au mois de mai.

— Des nouvelles de la Havane annoncent que les troupes espagnoles se disposent à aller prendre possession de Pensacola.

— Morillo a reçu de la ville de Caracas, quatre mille hommes, quatre cent mules et deux cent mille piastres.

— Le Duc de Wellington a été nommé à la place de grand-maître de l'artillerie.

— On mande de Madrid que le Comte de l'Abisbal (général O'Donnel) est définitivement nommé Vice-Roi du *Pérou* et du Chili.

ÉNIGME

On me fait, cher lecteur, de diverse manière;
Je suis dans plus d'un art d'un usage fréquent.
Je passe à l'Opéra d'une double manière,
Mais [illegible] plaît ou déplaît, ou la loue, il surprend.
Je prête mon concours à [illegible];
A mille autres [illegible] me plient.
Bien-heureux qui me [illegible], et plus heureux encore
Celui qui [illegible] multiplier!
Je m'attends [illegible] en Mécanique,
Mais en Géométrie on me fait [illegible]
D'être utile [illegible] à bon droit je me pique,
On peut de mon concours rarement se passer.

Le mot de la *Charade* insérée dans le dernier N°, est *pré-texte*.

Loterie Royale.

Tirage de Gênes du 2 janvier.

Nos 83 — 24 — 65 — 36 — 48.

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819 (N° 3.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 *Janvier*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 *janvier*. Il résulte des Lettres-Patentes du 24 décembre dernier, insérées dans notre dernier N°, que la dépense totale de l'administration économique des provinces des Etats de S. M. de terre-ferme, en traitemens des employés et frais de bureau, est de 434,900 liv. dont 240,900 livres à la charge du Trésor Royal, et 194,000 à la charge des provinces.

Le nombre des communes dans tous les Etats, est de 2,727 ; et la population totale, de 3,439,785, dont voici le détail :

Provinces, de Turin, 315,083 ; d'Ivrée, 136,203 ; de Bielle, 92,701 ; de Pignerol, 106,994 ; de Suse, 65,474 ; de Savoie propre, 110,918 ; du Genevois, [illegible] ; de Tarentaise, 34,349 ; de Maurienne, [illegible] ; du Chablais, 45,0[illegible] ; de Faucigny, 68,098 ; de Haute-Savoie, [illegible] ; de Carouge, [illegible] ; de Gênes, 208,291 ; de Savone, 56,34[illegible] ; de Novi, 56,53[illegible] ; de Chiavari, 91,380 ; de Levante, [illegible] ; d'Albenga, 50,260 ; de Bobbio, 31,490 ; d'Alexandrie, 90,537 ; d'Asti, 107,677 ; de Lomel, [illegible] ; d'Acqui, 76,943 ; de Voghère, 84,774 ; de Tortone, [illegible] ; de Coni, 143,730 ; de Mondovi, 118,577 ; de Saluces, [illegible] ; d'Albe, 99,[illegible] ; de Novare, 115,780 ; de Verceil, 103,169 ; de Lomelline, 101,3[illegible] ; de Pallanza, [illegible] ; d'Ossola, 30,421 ; de Valsesia, 31,328 ; de Nice, 65,220 ; d'Oneille, 50,[illegible] ; de Saint-Remo, 56,650 ; d'Aoste, 64,674.

— M.lle Georges a joué hier *Gabrielle de Vergy* pour sa quatrième et dernière représentation. Nous n'avons pas besoin de dire avec quel empressement on est accouru pour entendre cette actrice célèbre par ses talens et sa beauté, et *pour la voir*, comme nous l'a exprimé ailleurs un journaliste. M.lle Georges avait joué auparavant *Semiramis*, *Mérope* et *Frédégonde* dans *Macbeth*. Il est impossible de rendre la sensation qu'elle a produite dans la scène du somnambulisme de cette dernière pièce, lorsque dormant et à demi-vêtue, elle vient, une torche allumée d'une main et un poignard de l'autre, pour assassiner le futur héritier du trône. Après la pièce elle a été vivement demandée, ainsi que M. *Auguste*, élève de Talma, qui la seconde de son mieux ; ils ont été tous les deux couverts d'applaudissemens. Tout a été dit sur les trois premières pièces et sur la manière dont les joue M.lle Georges. Quant à *Macbeth*, cette tragédie

de Ducis n'est certainement pas une bonne pièce, mais cependant nous croyons qu'il ne faut pas prendre tout-à-fait à la lettre le jugement très-sévère qu'en porte Laharpe dans sa Correspondance Littéraire ; on sait assez ce qui empêche cet écrivain de montrer un esprit impartial, lorsqu'il juge les auteurs tragiques ses contemporains, Voltaire seul excepté. Quoi qu'il en soit, tant que le rôle de Frédégonde sera rempli par une actrice comme Mlle Georges, cette pièce aura des spectateurs tout comme une autre.

AVIS OFFICIEL.

Par ordonnance du 13 juillet 1818, rendue par instance de M. le Procureur général du Roi, le Magistrat de la Chambre royale des Comptes a déclaré que les copies des actes de naissances, mariages et décès, que MM. les Curés de Savoie doivent remettre au Juge-Mage, pour être déposées aux bureaux d'insinuation, ne sont pas soumises à la formalité du timbre.

Certifié : LARACINE.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

EDIT ROYAL, du 10 novembre, annoncé dans notre dernier N.°

VICTOR EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc.

Ayant résolu de réduire à l'uniformité la circonscription de nos Etats de terre-ferme pour le plus grand avantage de nos peuples, et pour rendre plus efficace l'action de notre gouvernement, par le présent, de notre certaine science et autorité royale, et sur ce l'avis de notre conseil, avons ordonné, et ordonnons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Dispositions générales.

Art. 1.er Nos Etats de terre-ferme sont et demeurent circonscrits en divisions, provinces, mandemens, et communes, en conformité de l'état N.° 1 annexé au présent Edit et visé par le premier officier de notre Secrétairerie d'Etat pour les affaires de l'intérieur.

2. La portion de territoire et d'habitans, qui dépend d'une même administration communale, constitue la commune.

3. Le mandement comprend une ou plusieurs communes, et forme un arrondissement de territoire tant sous le rapport judiciaire, que sous le rapport militaire, et le financier. Chaque mandement a son propre juge et son propre percepteur des contributions ; et les communes qui composent le mandement,

concourent d'une manière indivisible à fournir un contingent à l'armée, d'après les formes établies par la loi de la levée militaire.

4. La province comprend un nombre déterminé de mandemens, et forme un arrondissement de territoire commun à l'exercice de toutes les autorités tant judiciaires, que militaires, et administratives. Chaque province a un Commandant, un Conseil de justice, ou un Juge-Mage, un Intendant, ou un Vice-Intendant; le tout en conformité de l'Edit N.° 1, et sauf les exceptions portées par les articles 14 et 15 du présent Edit.

5. La division comprend un nombre déterminé de provinces, et forme un arrondissement de territoire commun à l'exercice tant de l'autorité militaire, que de l'autorité administrative. Chaque division a un Gouverneur et un Intendant général, sauf l'exception portée par l'art. 11 du présent Edit.

6. Quant à l'administration de la justice, les provinces de la division de Savoie dépendent de notre Sénat de Savoie; les provinces des divisions de Turin, de Coni, d'Alexandrie, de Novare, et d'Aoste dépendent de notre Sénat de Piémont; les provinces de la division de Nice dépendent de notre Sénat de Nice, les provinces de la division de Gênes dépendent de notre Sénat de Gênes.

7. Les inspections de police devront toujours comprendre intégralement une ou plusieurs provinces d'une même division.

8. Les arrondissemens de chaque bureau d'insinuation comprendront intégralement un ou plusieurs mandemens d'une même province; et les inspections comprendront une ou plusieurs provinces d'une même division, conformément à l'Edit N.° 2, annexé au présent et visé comme dessus.

9. Chacune des conservations générales des gabelles comprendra une division.

Les conservations particulières, et les vice-conservations comprendront un ou plusieurs mandemens d'une même province, d'après la distribution qui en sera établie séparément.

10. A l'avenir tout changement dans la circonscription des provinces, des mandemens et des communes, aura lieu en vertu de Lettres-Patentes, et sera rendu public.

TITRE DEUXIEME.

Dispositions particulières.

11. Le duché d'Aoste, quoique composé d'une seule province, et quoique il n'y soit établi ni Gouverneur, ni Intendant-général, formera une division à part.

Il dépendra cependant de la conservation-générale des gabelles de la division de Turin.

12. La réunion de la province de Novi à la division de Gênes est une mesure provisoire.

13 Dans la province de Haute Savoie le Commandant et l'Intendant auront leur résidence à l'Hôpital. Le Juge-Mage résidera à Conflans.

Dans la province de Lumelline le Commandant et l'Intendant auront leur résidence à Mortare. Le Juge-Mage résidera à Vigevano.

Dans la province d'Albenga le Commandant et l'Intendant auront leur résidence à Albenga. Le conseil de justice résidera à Final.

Dans la province de Levant le Commandant et l'Intendant auront leur résidence à la Spézia. Le conseil de justice résidera à Sarzane.

14. Le conseil de justice d'Oneille aura deux provinces sous sa jurisdiction, savoir celle d'Oneille et celle de St. Rémo.

15. La province de Nice aura deux préfectures, savoir celle de Nice et celle de Sospello.

La préfecture de Sospello comprendra les mandemens de Sospello et de Tende, celle de Nice comprendra les autres treize mandemens de la province.

16. Les tribunaux de commerce de Gênes, de Chiavari, de Novi, de St. Rémo, et de Savone exerceront leur jurisdiction dans toute la province où ils se trouvent respectivement établis.

17. Les mandemens soumis à la jurisdiction de notre Sénat de Piémont continueront d'être distribués en trois cantons pour la tenue des assises.

Les changemens que la circonscription territoriale établie par le présent Edit rendra nécessaires dans ladite distribution, seront opérés au moyen d'une disposition spéciale.

18. Dans la division de Savoie les judicatures de Cluses, Evian, la Roche, Montmélian, Sallanches cesseront de jouir du privilége qui leur est accordé par l'art. 6 de nos Patentes du 10 décembre 1816, et demeureront assimilées à tous égards aux autres judicatures de mandement.

19. Dans la division de Savoie les Juges de la Motte-Servolex, de Le Biot, et de Duing; dans la province d'Aoste, ceux de Gignod, Morgex, et de Quart; et dans la division de Nice, ceux de Contes, Levenzo, Roccasterone, Scarena, Utelle, et Villafranca résideront dans les chefs lieux de leurs provinces respectives.

20. Le mandement de Turin, savoir notre ville de Turin avec tout le territoire soumis à son administration communale, continuera de former un district séparé en ce qui concerne la levée militaire.

Il n'est rien innové dans l'actuelle organisation administrative de notre capitale.

21. Nos villes de Gênes, de Nice, et d'Alexandrie avec leurs territoires respectifs seront divisées, quant à l'administration de la justice, la première en six, et les autres en deux mandemens.

Néanmoins chacune de ces villes fournira indivisiblement son contingent de la levée militaire.

22. Les Commandans particuliers établis dans les villes qui ne sont pas chefs lieux de province exercent leur autorité dans la seule ville où ils résident, et l'exercent sous les ordres directs du Gouverneur de la division.

Toutefois, en ce qui concerne la levée militaire, le Commandant de la province exerce son autorité sur tout le territoire qui la compose, sans exception.

23. Lorsque les localités ne permettront pas d'en former l'arrondissement de perception des contributions, à l'arrondissement du mandement, notre premier Secrétaire des finances aura la faculté de faire dépendre deux ou plusieurs mandemens d'un seul bureau de perception, ou de partager un mandement en deux ou plusieurs arrondissemens de perception.

24. Les lieux actuellement pourvus d'une administration communale, et qui ne sont point portés dans l'état N° 1, cesseront d'exister en qualité de communes et demeurent incorporés aux communes auxquelles ils se trouvent respectivement réunis, aux termes de l'état N° 3 annexé au présent Edit.

Sont pareillement opérés en vertu du présent, tous les changemens des circonscriptions spécifiés dans l'état ci joint N 4.

25 Le présent Edit est exécutoire à dater du 1er janvier 1819.

Mandons, etc.

Donné à Stupinis, le 10 novembre 1818 et de notre règne le dix-septième. V. EMMANUEL

Suivent les signatures.

Suit, en 94 pages, le Tableau de la division de toutes les Provinces des Etats de S. M. L'Etat N° 1 présente la division de la Savoie en Provinces et Mandemens. La province de Rumilly est supprimée, et les communes en sont réparties comme il suit

1° *Brison-St.-Innocent*, *Chanaz* (en Chautagne), *Chindrieux*, *Conjux*, *Motz*, *Ruffieux*, *Serrières et Vions*, sont réunis à la Savoie Propre.

2° *Alby*, *Ansigny*, *Blaye*, *Bonneguette*, *Boury*, *Etercy*, *Héri-sur-Alby*, *Marcellaz*, *Marigny*, *Massingy*, *Moye*, *Lornay*, *Haute-ville*, *Rumilly*, *St-André*, *St-Eusèbe*, *St.-Marcel*, *Sales*, *Syon*, *Thusy*, *Vaux*, *Vallières*, *Versonnex*, *Crempigny*, *la Balme*, *Albens*, *Cessens*, *Chainaz*, *Cusy*, *Epersy*, *Mognard*, *Mures*, *St-Germain-près-la-Biolle*, *St.-Girod* et *St Ours*, sont réunis au Genevois.

3° *Arcine*, *Beasy*, *Challonges*, *Chêne-en-Semine*, *Chilly*, *Clarafond*, *Clermont*, *Desingy*, *Droisy*, *Eloise*, *Franclens*, *Menthonnex*, *Seyssel*, *St-Germain*, *Vanziers*, *Usinens*, sont réunis à la province de Carouge.

Nombre actuel des Communes par Province.

Savoie-Propre.	151
Haute-Savoie.	42
Carouge.	72
Chablais.	68
Faucigny	69
Genevois.	113
Maurienne	69
Tarentaise	55
TOTAL des communes du Duché	629

Publ. le 6 janvier 1819. 1° EDIT ROYAL, du 22 décembre 1816, par lequel S. M. établit la qualité et détermine le mode

d'assiette, répartition et recouvrement des contributions directes dans ses Etats de terre-ferme, et ordonne des mesures relatives aux taxes provinciales et communales, dérogeant aux dispositions du paragraphe 7, titre 1, paragr. 11, tit. 2 du liv. 4; paragr. 2, tit. 2, paragr. 6 et 7, tit. 4, liv. 6 des Constitutions générales, et à toutes lois contraires.

N. B. L'étendue de cet Edit qui comprend 23 pages, ne nous permet pas de l'insérer en entier dans notre Feuille, en voici les principales dispositions.

La contribution des portes et fenêtres est supprimée.

Les contributions directes sont 1.° l'imposition foncière et les accessoires qui s'y attachent, 2.° la contribution personnelle et mobiliaire. Le montant de ces contributions sera, chaque année et par avance, fixé par S. M., sur le rapport du Premier Secrétaire des Finances; le contingent en est fixé pour 1819 à une somme égale à celle imposée pour 1818.

La contribution foncière s'impose sur les terres et autres propriétés foncières de toute nature et à quelle personne qu'elles appartiennent, exceptés les propriétés appartenant au Domaine Royal, les apanages des Princes, les églises et cimetières, les habitations et les jardins du Clergé et des Corporations religieuses, sauf que ces propriétés concourront, selon leur valeur imposable, aux impositions provinciales et communales.

Le recouvrement des contributions directes sera fait par les percepteurs.

La taxe personnelle frappera tout individu majeur de vingt ans, à l'exception des Archevêques, Evêques, Curés, Religieux, et des militaires en activité de service. Les membres du Clergé séculier, pourvus des Ordres sacrés, sont soumis à la taxe mobiliaire.

La taxe personnelle variera, selon la population des communes, de trois livres, à une livre cinquante centimes.

La taxe mobiliaire sera réglée sur la valeur locative des habitations.

Il y aura des dépenses et des impositions à la charge des provinces; cette classe de dépenses sera déterminée par l'Intendant de chaque province, de concert avec les administrations générales. Le montant sera réparti sur les villes et communes, par l'Intendant. Ces impositions provinciales seront recouvrées par les percepteurs.

Il sera ajouté annuellement au contingent de la contribution foncière, un certain nombre de centimes supplémentaires. Le montant sera pour 1819, de 25 centimes, dont 3 pour les routes, un et demi pour le cadastre, un et demi pour le culte, 17 pour les dépenses fixes et variables, et 2 pour les non-valeurs.

Le budget des dépenses communales, annuelles, autres que celles pour lesquelles chaque commune concourra aux dépenses provinciales, et pour le payement des dettes fixes et légitimes, ne pourra excéder le douzième du montant des contributions directes de la commune, sauf les cas d'une autorisation Souveraine et spéciale.

2.° Manifeste de la Délégation Centrale établie par l'Edit Royal du 22 septembre 1818, dont la teneur suit :

DÉLÉGATION CENTRALE *créée par l'Edit Royal du 22 septembre* 1818.

Par l'art. 8 de l'Edit du 22 septembre dernier, par lequel S. M. a accordé une indemnité à ceux de ses sujets qui, par suite des lois en vigueur dans le Duché de Savoie et le Comté de Nice, après l'occupation qui en fut faite en 1792 par les troupes françaises, ont perdu tout ou partie de leur fortune, S. M. nous a chargés de faire connaître le mode des déclarations à faire par les réclamans, ainsi que les personnes qui seraient admises à les faire au nom des absens, administrés et autres intéressés.

En conséquence des ordres Souverains contenus dans le billet royal d'aujourd'hui, nous notifions au public les dispositions suivantes.

Art. 1.er La déclaration prescrite par l'art. 8 de l'Edit précité du 22 septembre dernier, sera présentée par écrit par le réclamant : elle contiendra ses noms, prénoms, le lieu de sa naissance, celui où il demeurait lors de son départ, et celle de son inscription sur une des listes dites d'émigrés du Duché de Savoie ou du Comté de Nice, enfin un état des biens par lui perdus par une suite de cette inscription.

2. Cet état sera divisé en deux parties : la première relative à l'actif du réclamant, la deuxième relative à son passif.

La première contiendra, quant aux créances, le montant du capital et l'intérêt annuel, la date et la nature du titre, le

nom du notaire, s'il s'agit d'un instrument public, la cause où elle a été payée, et l'époque du payement.

Quant aux immeubles, l'état indiquera la nature, l'étendue et la situation de chacun des immeubles, leur revenu d'après les baux existans à l'époque du séquestre, et, à défaut de baux, d'après une évaluation raisonnée qui en fixe la valeur réelle à ladite époque.

Dans cette première partie, le déclarant désignera les biens qui lui auront été restitués par les acquéreurs ou autres ayant-cause d'eux, les sommes payées ou promises pour les recouvrer, la date des contrats, et le nom du notaire qui les aura reçus. S'il y a eu ratification expresse ou tacite des ventes ou des quittances données par les caisses nationales, l'état fera connaître les sommes reçues par le déclarant, ou qui lui auraient été promises, avec la date des actes et le nom du notaire qui les aura reçus.

La deuxième partie de l'état comprendra les dettes que le réclamant avait, à l'époque de son départ, envers l'État ou les corporations supprimées, lesquelles ont été éteintes par confusion, celles qui furent payées par le Gouvernement passé, ou par une inscription sur les livres de la dette publique, ou autrement; ces dettes passives seront désignées par la date et la nature de l'acte, le montant du capital, de l'intérêt annuel, et des arrérages lors du départ; enfin le nom du notaire, si elles résultent d'instrument public.

3. Parmi les pièces justificatives que doivent produire les déclarans, ils auront soin de ne pas omettre les extraits du cadastre, les baux, et les actes constatant le revenu et la valeur des biens, conformément à l'art. 9 de l'Edit.

4. Les déclarations pourront être faites par un procureur spécial, qui serait autorisé à les assermenter; la procuration sera jointe à la déclaration.

5. Les tuteurs et curateurs seront tenus, sous leur responsabilité, de faire les déclarations au nom de leurs administrés.

6. Un mandataire général, un tuteur, et tout autre parent pourra faire la déclaration au nom d'un intéressé absent: celui-ci rentrant avant l'échéance du délai, pourra rectifier la déclaration; en ce cas, cette nouvelle déclaration restera aussi déposée pendant un mois au bureau de l'Intendance, conformément à l'art. 9 dudit Edit.

7. Relativement aux parens, qui, aux termes de l'art. 3 de l'Edit, représentent les personnes ayant droit à l'indemnité, la déclaration pourra être faite par un seul d'entr'eux au nom de tous; elle devra contenir les noms et la qualité des autres, et en outre toutes les indications prescrites par l'art. 1er, en ce qui concerne la personne du chef de laquelle ils sont appelés.

Ils joindront à leurs déclaration les actes de décès, les documens prouvant les degrés de parenté des réclamans, les testamens ou les actes de notoriété constatant leur droit à la succession légitime du défunt.

Il en sera de même pour les héritiers quelconques des personnes ayant droit à l'indemnité, qui seraient décédées depuis la publication de l'Edit.

Si plusieurs déclarations sont faites du chef d'un seul ayant droit à l'indemnité, ou par une seule personne ayant droit à l'indemnité du chef de plusieurs, elles seront réunies par les Commissions de liquidation.

8. Les veuves qui voudront se prévaloir des dispositions de l'art. 5 de l'Edit royal, joindront à leur déclaration l'acte de leur mariage, celui de décès, et un acte de notoriété sur l'état actuel de leur fortune, et constatant qu'elles n'ont pas passé à d'autres noces.

9. Chaque déclarant présentera en personne sa déclaration à l'Intendant de la province, il la signera, et il en affirmera par serment la sincérité pardevant lui.

S'il ne peut se transporter au chef lieu de la province, il la remettra au juge de mandement, devant lequel il en affirmera de même la sincérité par serment; le Juge la fera de suite passer à l'Intendant avec toutes les pièces qui y seront annexées.

L'Intendant ou le Juge dressera sans frais, au pied de la déclaration, un succinct procès-verbal de la remise et du serment; il le signera ainsi que le déclarant. Ceux qui ne sont pas actuellement domiciliés en Savoie ou dans le Comté de Nice, devront présenter leur déclaration à l'Intendant général de Chambéry ou de Nice, selon que l'objet de leur réclamation sera dans le ressort de l'une ou de l'autre de ces intendances générales.

Ils pourront cependant, s'ils le jugent convenable, la pré-

senter au Juge de mandement de leur domicile actuel, en affirmant de son contenu pardevant ce Juge, et sans frais; ils la transmettront ensuite à la respective Intendance générale de Chambéry ou de Nice, où elle restera déposée comme il est dit en l'art. 9 de l'Edit.

10. Le terme accordé par l'art. 8 dudit Edit pour faire les déclarations, est prorogé jusqu'au 31 mars prochain inclus.

11. Tout papier et titre concernant les déclarations, et généralement tous mémoires et réclamations relatifs à l'exécution des présentes Instructions, seront adressés aux respectifs Chefs de la Délégation et des Commissions, auxquels seuls appartiendra la correspondance.

Mandons et Ordonnons etc.

Donné à Turin, au Bureau de la Délégation Centrale, le 30 décembre 1818.

Par ladite Excellentissime Délégation Centrale:

Le Notaire Amista', Secrétaire intérimal.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Allemagne.

Vienne, 26 *décembre*. L'Empereur de Russie est parti d'ici le 23, *incognito*, comme il était arrivé, pour retourner dans ses Etats par Brunn, Olmutz et Teschen.

— M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France, est de retour de Paris.

Francfort, 31 *décembre*. L'ouverture des Etats de Bade est renvoyée au 23 mars prochain.

— On a remarqué que, dans l'été de 1818, le thé dit *Boké* et le thé vert ont fleuri en Russie, à Pawlowsk, dans les jardins de l'Impératrice-mère.

— L'Empereur de Russie a nommé 62 arpenteurs pour le Cadastre de la Finlande.

— On a fait à Constantinople l'essai de 64 pièces de gros canons achetés en pays étranger; de nouveaux convois d'artillerie doivent arriver sous peu.

— Le ministre de Russie a de fréquentes conférences avec le Reis-Effendi; les négociations paraissent prendre une tournure favorable.

— La province de Khorasan s'est révoltée contre la Perse; le Shah fait marcher une armée considérable contre les rebelles.

Angleterre.

Londres, 3 *janvier*. On apprend de Boston que la tranquillité paraît menacée au Brésil et dans la république de la Plata. La tentative que

a découverte, de ce sœur de M. Pueyrredon, suprême directeur de la république, a jeté une grande confusion à Buenos-Ayres.

— Christophe a donné, à St. Domingue, une proclamation où il dément expressément tout projet de sa part d'envahir le territoire gouverné par Boyer. Les deux territoires de l'île réunissent une population de 300,000 âmes. Chacun des deux chefs a une armée de 20,000 hommes. Boyer a une marine de 20 bâtimens en service.

— Les revenus du trésor des Etats-Unis, pour 1819, sont estimés à 26,332,408 dollars, et les dépenses à 24,525,209.

— Le *Morning-Chronicle* parle d'une lettre de Madrid selon laquelle l'Espagne porterait l'expédition pour l'Amérique à 40,000 hommes, dont 10,000 contre Venezuela, 8000 contre le Mexique, autant contre le Chili, et 14,000 contre *Buenos-Ayres*.

4 Janvier. Le 1er de ce mois nous avons eu ici le même brouillard que le 22 décembre dernier; les filous en ont également profité.

— Un chapelier de Cassel a proposé un feutre qui sert de cuirasse à la cavalerie contre le sabre et le fusil; il a été invité à se rendre à Pétersbourg pour y fonder une fabrique de ce feutre.

FRANCE.

Paris, 3, 4 et 5 janvier. Un courrier de cabinet, parti de Madrid, le 24 décembre, et qui a passé à Bordeaux dans la nuit du 27, a démenti tous les bruits sur les prétendus troubles de l'Espagne.

— L'ambassadeur d'Espagne a notifié officiellement à S. M. la mort de la Reine d'Espagne, morte en couches le 26 décembre; l'infante qu'on a sauvée par l'opération césarienne est morte en peu de minutes.

— Mme Manson a déclaré que Bessières-Veynac est l'un des assassins de Fualdès; elle a dénoncé la présence de Yence au moment de l'assassinat.

— L'Empereur d'Autriche a conféré à M. le Duc de Richelieu la grand'-croix de l'Ordre de St.-Etienne de Hongrie.

— M. le marquis de Bouthillier est mort, le 18 décembre, âgé de 75 ans.

— M. le Duc de Richelieu a déclaré aux deux Chambres qu'il ne déclinait point le témoignage honorable qui lui serait donné par le Roi et les deux Chambres, mais qu'il ne pouvait se résoudre à voir ajouter pour lui de nouvelles charges à celles qui pèsent sur la nation. Néanmoins les deux Chambres ont persisté à prendre la proposition en considération.

— La Chambre des *Députés* a pris en considération une proposition de M. Dumeilet tendante à favoriser l'exercice du droit de pétition.

6 et 7 janvier. On assure que le nouveau ministre de l'intérieur veut faire renouveler les expositions annuelles des produits de l'industrie française.

— Un violent incendie a réduit en cendres les trois quarts de l'hospice civil de la ville de Bouillon, dans les Pays-Bas.

— On a tiré le gâteau aux Tuileries; Mlle d'Orléans, qui a eu la fève, a choisi S. M. pour Roi.

— S. A. R. *Madame* a fait passer des secours considérables pour les pauvres des Confessions protestantes.

— Un journal dit que les forces militaires des Puissances de l'Europe s'élèvent à 1,798,704 hommes pendant la paix, et à 3,608,023 en cas de guerre. Les forces navales sont de 460 vaisseaux de ligne, 370 frégates, et 1920 bâtimens de guerre de moindre grandeur.

— Selon la *Chronique Religieuse* les Cours de France et de Rome seraient convenues d'une suspension tacite du Concordat de 1817.

Banque de France : 1500 fr., 1490 fr., 1520 fr., 1510 fr., 1500 fr., 1505 fr., 1500 fr.

ITALIE.

Rome, 26 décembre. Le 22 de ce mois LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Calabre avec leur fille, ont fait une visite à S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV de Savoie. Le soir elles ont assisté à un cercle brillant tenu par S. A. R. la Duchesse de Chablais, où se sont trouvés S. A. I. et R. l'Archiduc Palatin de Hongrie, la Duchesse de Wirtemberg et autres personnages distingués.

Florence, 31 décembre. S. M. Marie-Louise, Duchesse de Lucques, est passée dernièrement ici, allant à Rome rendre visite à son auguste mère la Reine d'Espagne et aux Princes de Naples qui s'y trouvent.

Milan, 1.er janvier. S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie est arrivé ici le 29 décembre.

Parme, 26 décembre. On apprend de Borgotaro, qu'une femme qui avait laissé ses deux enfans couchés dans leur berceau, les a trouvés, à son retour, tués tous les deux par une belette ou une martre.

Voyez les Additions à la page 14 ci-après.

AVIS.

A vendre, à Aiguebelle, sur la route d'Italie en France, à moitié distance de St.-Jean-de-Maurienne à Chambery, une grande et belle auberge ; soit l'hôtel de la poste dudit lieu, avec les chevaux, harnais et autres ses dépendances ; consistant icelle en une vaste cuisine au rez-de-chaussée, une chambre à côté sur le devant, grand salon derrière la cuisine, caves, caveaux, vingt pièces de tout genre, convenablement distribuées, avec un balcon au premier étage, cour, remise, grandes écuries plafonnées, granges au-dessus ou greniers à foin, puits à pompe contigu auxdites écuries, et grand jardin derrière, le tout récemment mis à neuf, avec tout le mobilier nécessaire, en lits garnis, couvertures, batterie de cuisine, argenterie, tonneaux et autres. Sa position, ses avantages et sa réputation étant suffisamment connus, dispensent de plus amples détails à cet égard.

S'adresser, à Aiguebelle, au sieur Etienne Fint, propriétaire, pour les prix, clauses et conditions de la vente, et plus amples renseignemens.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 14 janvier. Nous lisons dans la Gazette de Turin, sur M. le Marquis Dessoles, qui vient d'être placé à la tête du Ministère de France, la Notice suivante que nous nous faisons un plaisir de traduire.

« Le Marquis G.-Joseph Dessoles, lieutenant général, Pair de France etc. est né à Auch en 1767, d'une famille noble. Etant au service dès 1792 avec le grade de capitaine, il fut fait adjudant général en 1793. Il a fait les guerres d'Italie. En 1797 il fut élevé au grade de général de brigade et en 1799 à celui de général de division. Il commanda pendant quelque tems les troupes françaises dans l'état de Gênes; ensuite il fut chef d'Etat-Major-général de l'armée de Moreau. Après la paix de Luneville, il fut nommé Conseiller d'État, et chargé peu après de commander un corps de troupes dans le Hanovre. Bonaparte ne lui pardonna jamais la généreuse amitié qu'il manifesta envers le général Moreau. Demeuré sans emploi jusqu'au commencement de 1808, il fut ensuite envoyé en Espagne. Fatigué d'une guerre aussi injuste que funeste, il demanda à revenir en France, où il rentra comme simple particulier. En 1810, il fut fait chef de l'Etat-Major d'un corps d'armée, en 1814, le gouvernement le créa général en chef de la garde nationale de Paris, et lui confia les troupes de la garnison. Il prit avec un noble dévouement le parti de son Roi, Louis XVIII, qui le nomma Pair de France. Lors de l'invasion de 1815, il suivit le Roi jusqu'à Béthune, et revint chez lui, où il resta sans emploi et dans l'obscurité. Au retour de S. M., il reprit le commandement des gardes nationales qui passèrent ensuite sous les ordres du Maréchal Oudinot. »

Paris, 8 et 9 janvier. S. M. a tenu le 6 un conseil de cabinet à la suite du conseil des ministres.

— On observe dans la Prusse un phénomène extraordinaire. Sur la rive droite du Pregel, il règne une sécheresse qui a tari toutes les sources; et sur la rive gauche, on est affligé d'inondations.

— M. le duc de Lévis a fait à la Chambre des Pairs une proposition tendante à l'abolition du droit d'aubaine et de détraction.

— On écrit d'Alger que la peste y a cessé, mais qu'elle fait périr encore à Constantine 40 à 50 personnes par jour. On dit que la population d'Alger est diminuée de près de 50,000 ames.

— M. l'abbé de Forbin Janson est de retour à Paris depuis quelque tems. Parti dans l'été de 1817, il aborda auprès de Tunis, et célébra la Messe sur la plage où St.-Louis rendit le dernier soupir. Il a parcouru l'Asie Mineure et les lieux saints, et a célébré la Messe à Bethléem, à Nazareth et à Jérusalem. Il a fait beaucoup de conversions. La négociation dont il était chargé relativement au Saint-Sépulcre, se poursuit, et l'on en espère un heureux résultat. Il est à désirer que M. de Forbin Janson publie une relation détaillée de son voyage. (*Moniteur et Annales Polit.*)

BAYARD SAUVÉ,

OU

L'antique manoir du Chevalier *sans peur* et *sans reproche*, destiné à devenir l'apanage d'un jeune guerrier dont le nom est célèbre dans les fastes de la fidélité vendéenne.

Mânes de Bayard, apaisez-vous !... cessez de vous indigner ! murs sacrés, qui abritâtes l'enfance du preux !... vous ne tomberez plus sous la hache homicide.... Vos ruines vénérables seront désormais religieusement conservées !... Le jeune descendant d'un héros, comme Bayard, sans *peur* et sans *reproche*, dont le sang coula pour son Roi, dont le dernier vœu fut pour la France, le dernier mot un encouragement pour la défendre, va de nouveau honorer votre enceinte, il est digne de s'asseoir devant cet antique foyer, où le modèle des chevaliers racontait avec simplicité des faits d'armes qu'il croyait sans mérite, tant la valeur lui était naturelle.

Qu'elle est puissante l'influence d'un grand souvenir ! et qu'il est important d'entretenir tous ceux qui peuvent exciter un noble enthousiasme !... Honneur à la main auguste qui a sauvé Bayard d'une entière destruction ! puisse son exemple avoir partout de généreux imitateurs et assurer à la France les traces des vénérables habitations des hommes illustres qui l'honorent ; ces débris précieux sont les plus glorieux monumens, ce sont autant de témoins parlans quoiqu'immobiles, qui, par le souvenir d'une gloire passée, forcent à l'engagement d'une gloire à venir. Celui qui les visite, en sent naître le désir, il s'en impose l'obligation, il le jure à leurs ombres, et quel guerrier oserait se montrer parjure devant l'image de Bayard !

Peut-être serait-ce une noble idée que celle de porter en triomphe au jour de bataille et au moment du péril, l'armure des héros français : Bayard, Condé, Turenne, Charette, Lescure, La Rochejacquelein, du fond de leurs tombeaux, décideraient encore la victoire que leurs bras forcèrent tant de fois, et ce palladium sacré deviendrait à la fois la preuve et la sauvegarde de la loyauté.

Le courage et la fidélité furent également le partage de ces nobles guerriers, et la même similitude qui se trouve dans leur

vie, se fait aussi remarquer dans l'héroïsme de leurs derniers momens.

O Bayard! les mains pures d'un jeune représentant, d'un héros vendéen instruit par l'honneur et la gloire, peuvent s'élever sans crainte dans ton asile consacré par de si touchans souvenirs. Ses armes et celles de ses ancêtres peuvent être suspendues ensemble.

Déjà ce chevalier français s'est montré digne de ses maîtres; son bras s'arma pour son Roi malheureux, et il rendit aussi hommage à la mémoire des siens tombés à ses côtés, en rappelant leur valeur dans les champs de la fidélité. Il transmettra un jour à ses enfans les leçons qu'il reçut de sa race. Ces jeunes héritiers d'un nom célèbre et sans tache, élevés dans le berceau de Bayard instruit à l'admirer, voudront aussi imiter celui dont les armes, comme celles d'Achille, parurent aux Rois une dépouille digne d'être disputée.... Peut être en découvriront-ils quelques débris sur le sol où s'impriment les pas de Bayard, sur cette terre qu'il se plut à cultiver de cette main accoutumée à moissonner des lauriers, ils orneront ceux qui s'élèvent sur la tombe du héros, et, de leurs branches réunies, ils tresseront une couronne; ce prix sacré deviendra le but de leurs jeunes efforts, plus tard, la récompense de leurs exploits, et si un jour la voix de leur prince les appelle à la défense de leur patrie, pour enflammer encore leur noble ardeur, ils en enrichiront le faisceau de leurs armes, et mériteront d'en voir parer leur front.

Par M. le Chev. D*** de St. E**.

LOGOGRIPHE.

Selon certains auteurs, en moi tout est poison;
D'autres disent que non et vengent ma querelle.
Mes pieds font seulement double combinaison:
Si vous me renversez, dans ma forme nouvelle,
J'indique le mépris, la haine ou le dégoût.
Je n'ai que ces deux mots, lecteurs, voilà mon tout.

Le mot de l'*Enigme* insérée dans le dernier N.° est *corde*

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 9 Janvier.*

N.os 62 — 56 — 78 — 9 — 77.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1819 (N.° 4.) IV.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 Janvier.

INTERIEUR

Chambéry, 21 janvier. Notre sécheresse d'été s'est prolongée jusqu'ici; sauf quelques gouttes de pluie tombées de loin en loin, nos sources et nos rivières sont presque totalement épuisées. Nous sommes arrivés jusqu'au milieu de janvier sans avoir de la neige sur nos montagnes, et jusques-là nous avons joui d'une température fort douce, à l'exception d'un jour ou deux où le thermomètre est descendu à 4 et à 5 degrés au-dessous de la glace. Pendant tout tout ce temps, le baromètre, sauf quelques variations, s'est soutenu en général à une assez grande hauteur. Le 18, nous avons eu de la pluie, et plusieurs éclairs qui se sont succédés dans la soirée, ont été suivis d'un peu de neige. Il en est tombé beaucoup depuis lors.

AVIS *aux Pensionnaires Ecclésiastiques.*

Les Pensionnaires Ecclésiastiques inscrits dans le Duché de Savoie sont prévenus que le payement des pensions pour le second semestre 1818, est ouvert, et qu'ils peuvent en conséquence se présenter à la Trésorerie de leur province respective, pour en recevoir le montant sur la présentation des certificats de vie et de domicile délivrés dans la forme voulue, légalisés par MM. les Intendans, ainsi que du certificat d'inscription.

La clôture du payement des pensions pour ledit semestre est fixée au 31 mars 1819, terme de rigueur.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Publ. le 15 janvier. MANIFESTE de la Chambre Royale des Comptes, du 2 janvier 1819, qui fixe le prix des tabacs des fabriques Royales, et en autorise la libre circulation dans tous les Etats de terre-ferme, à dater des époques y désignées (savoir, dans tous les Etats de terre-ferme, excepté le Duché de Savoie, dès le 1.er janvier courant, et dans ce Duché comme ailleurs, dès le 1.er mars prochain).

PIÉMONT.

Turin, 14 janvier. Un vaisseau marchand sous pavillon Sarde arrivé à Livourne le 2 de ce mois, a apporté des lettres d'Alexandrie d'Egypte, qui donnent de grands détails sur les fêtes magnifiques qui se préparent à Alexandrie pour y recevoir le Vice-Roi et pour célébrer la défaite des Wechabites.

1

— S. M. ne négligeant rien de ce qui intéresse l'industrie nationale et l'affranchissement des tributs payés à l'étranger, a fixé son attention sur la fabrication des dentelles en laine, en soie et en argent. Elle a renouvelé en faveur des maîtres de cet art toutes les dispositions bienfaisantes dont ses augustes prédécesseurs ont secondé les progrès de l'industrie. Elle a fait remettre diverses sommes à M. Galliano, syndic de cet art, pour le prix d'estime, et sur la proposition de S. Exc. le Ministre des finances, Elle lui a accordé, à titre d'emprunt, une somme de 20 mille livres, sans intérêts pour dix ans. Nous espérons que de telles mesures concourront puissamment à ranimer le génie industriel des habitans de notre beau pays, et à tirer le parti le plus avantageux des trésors que la nature lui a prodigués.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, *10 janvier.* Depuis quelque tems il règne à Mayence, parmi la garnison prussienne, une maladie des yeux, d'une nature si grave qu'on y compte 80 malades à Mayence, et plus de 2000 dans les autres corps prussiens.

— L'Empereur d'Autriche part le 21 ou le 22 de février pour l'Italie.

— Le projet de constitution prussienne est actuellement soumis au conseil d'État. Celle de Hanovre sera publiée avant le 1er février prochain.

— La Bavière vient enfin de faire au repos de l'Europe le sacrifice heureux et désiré de ses prétentions sur une partie des États de Bade.

— La gazette de Pétersbourg contredit expressément tous les bruits répandus sur les prétendus mauvais traitemens éprouvés par Buonaparte à Sainte-Hélène.

ANGLETERRE.

Londres, *11 janvier.* Le gouvernement espagnol a fait marcher quelques troupes contre les bandes armées qui, des gorges de la Sierra-Morena, sont descendues dans la Manche, mais dont les entreprises n'ont rien qui puisse causer de sérieuses alarmes.

— Le général Don Juan de Castaneda a entièrement détruit le Champ-d'Asile et défait le général Lallemand.

— Le gouvernement de Buenos-Ayres et Artigas ne peuvent réussir à s'entendre; il y a des torts des deux côtés. (*Journal du Commerce.*)

— Il paraît qu'il a été conclu un traité de commerce entre l'Angleterre et les États-Unis. (*Idem.*)

— Morillo ayant intercepté les dépêches des insurgés, a connu leur projet, les a attaqués et repoussés jusqu'à Cumanagoa. (*Idem.*)

— L'héritage de la Reine est de 140 mille liv. sterl., dont 50 mille liv. sterl. de diamans que le Roi lui avait donnés en présent de noces.

— Le 6, un terrible ouragan a désolé les côtes aux environs de Boston et de Philadelphie, plusieurs navires ont péri corps et biens.

— Le 7, à la suite d'un conseil de ministres, M. le marquis d'Osmond, ambassadeur de France, a eu une entrevue avec lord Castlereagh.

France.

Paris, 10, 11 *et* 12 *janvier*. M. l'abbé Frayssinous va commencer ses conférences à Saint-Sulpice, le 17 de ce mois.

— Les ministres de la guerre et des finances ont présenté trois projets de loi, l'un sur les salpêtres, un autre sur la vente des poudres, et un troisième sur la fabrication et la vente des tabacs.

— La cour prend le deuil pour 11 jours, à l'occasion de la mort de la Princesse Elisabeth de Saxe, sœur du Roi de Saxe régnant.

— M. le duc de Richelieu, qui est rétabli, part mardi pour Courteille, terre de Mme la duchesse de Richelieu.

— Mme Duret, première cantatrice de l'Opéra-comique, quitte le théâtre pour cause de santé. On a offert 20,000 francs d'appointemens à Mlle Georges pour le théâtre de l'Odéon.

— Tous les commissariats-généraux et lieutenances de police sont supprimés, à l'exception de la lieutenance de Lyon.

— M. le comte Beauharnais, ancien Sénateur, père de la grande-duchesse de Bade, est mort hier à Paris.

— M. le marquis Dessolles a proposé au nom de S. M. un projet de loi tendant à ériger en faveur de M. de Richelieu un Majorat transmissible, de cinquante mille francs, sur des immeubles compris dans la liste civile.

— Il a été proposé un autre projet de loi pour fixer à l'avenir l'année financière de juillet en juillet, à partir de 1820.

— M. Jage, rédacteur des *Lettres françaises au Champ d'Asile*, a été arrêté le 10 et conduit à la Force.

— Un cultivateur est mort près de Louvain, âgé de 106 ans et 4 mois.

— Le nouveau ministre de l'intérieur a accueilli avec bonté les Frères des Écoles Chrétiennes et leur a promis sa protection.

13 *Et* 14 *janvier*. M. l'abbé André Morellet, doyen de l'Académie française, est mort à Paris, le 12, âgé de 92 ans, il était né à Lyon.

— On croit que le premier projet de loi sera relatif à la liberté de la presse.

— Le 16 décembre on a célébré à Malte, par des fêtes, l'établissement de l'ordre de St.-George et de St.-Michel, créé par S. M. B.

— M. l'abbé de [illegible] a eu l'honneur d'une audience de S. M.

— On commence à travailler pour le sacre du Roi. (*Quotidienne.*)

— Un état statistique de la monarchie prussienne, porte sa population en 1817, à 10,5[illegible],157 individus. (*Annales Polit.*)

— On annonce aujourd'hui que l'expédition de Cadix partira vers la fin de février, avec [illegible] hommes de troupes. (*Idem.*)

15 *Et* 16 *janvier*. La Reine de Wurtemberg est morte le 9 de ce mois.

— On assure que le sacre du Roi aura lieu le 5 mai, jour de son retour en 1814.

— Le général Excelmans est admis à rentrer en France.

— La première exposition des produits de l'industrie aura lieu le 25 août prochain.

Banque de France : 1500 fr., 1490 fr., 1485 fr.; 1480 fr.; 1470 fr.; 1500 fr., 1490 fr.; 1500 fr., 1492 fr. 75 c.

Cinq pour cent consolidés : 67 fr., 66 fr. 10 c., 66 fr. 90 c., 80 c., 70 c.; 67 fr. 50 c., 20 c., 90 c., 60 c., 66 fr., 66 fr. 10 c.

ITALIE.

Naples, 4 janvier. Le 29 décembre, S. A. I. et R. l'archiduc Joseph Palatin de Hongrie est arrivé en cette capitale, où il a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang.

Rome, 5 janvier. C'est le 2 de ce mois qu'après une courte maladie de poitrine, S. M. la Reine Marie-Louise, épouse du Roi Charles IV d'Espagne, est morte dans les bras de ses deux filles, la duchesse de Lucques et la duchesse de Calabre; elle avait 67 ans 1 mois, étant née à Parme le 9 décembre 1751.

Venise, 8 janvier. Un terrible incendie avait presque détruit l'atelier de l'imprimeur Molinari; le célèbre poëte Lord Byron, qui réside à Venise depuis deux ans, a envoyé à ce père de famille un secours de 150 liv. sterl.

VARIÉTÉS.

Circonstances remarquables des hivers les plus rigoureux.

Nous puisons les faits suivans dans une Notice intéressante *sur la prétendue détérioration du climat* de l'Europe, insérée dans les Annales de Chimie et de Physique (Tome IX, *novembre* 1818).

(L'an 400.) La Mer Noire fut entièrement gelée.

(462.) Le Danube gela, et Théodomir le traversa sur la glace, pour aller venger la mort de son frère en Souabe.

(763.) La Mer Noire et le détroit des Dardanelles furent gelés, il y avait, dans quelques points, plus de 50 pieds de neige.

(822.) Des charrettes pesamment chargées purent traverser le Danube, l'Elbe et la Seine, sur la glace, pendant plus d'un mois.

(860.) La mer adriatique gela.

(874.) Il tomba de la neige depuis le commencement de septembre jusqu'à la fin de mars, et en telle quantité, que les forêts étaient inaccessibles, et que le peuple ne pouvait point se procurer du bois.

(991, 993, 994.) Les vignes souffrirent beaucoup de la rigueur du froid; les troupeaux périrent dans les étables faute de nourriture; on éprouva la famine la dernière de ces années.

(1044, 1067, 1124.) Hivers longs et très froids; les arbres à fruit ont péri pour la plupart.

(1133.) Le Pô était pris, depuis Crémone jusqu'à la mer. Le vin gela dans les caves; l'action du froid faisait éclater les troncs des arbres avec grand bruit.

(1179, 1209, 1210.) Hivers très-sévères, les troupeaux périrent faute de nourriture.

(1216.) Le Pô gela à une profondeur de 15 *pieds*; le vin, en se solidifiant dans les caves, faisait éclater les tonneaux.

(1234.) Le Pô gela de nouveau. Des voitures chargées traversèrent l'Adriatique sur la glace, en face de Venise.

(1236.) Le Danube resta gelé cette année dans toute sa profondeur, pendant assez long-temps.

(1269.) Le Cattégat était gelé entre la Norwège et le Jutland.

(1281.) Grand nombre de maisons, dans la campagne, en Autriche, furent totalement ensevelies sous la neige.

(1292.) Des voitures chargées traversèrent le Rhin sur la glace, devant Breysach. Le Cattégat était aussi totalement pris.

(1305 et 1316.) Les hivers de ces deux années furent extrêmement sévères en Allemagne, les récoltes manquèrent entièrement.

(1323.) Les voyageurs à pied ou à cheval allaient sur la glace du Danemarck à Lobeck et à Dantzick.

(1334.) Toutes les rivières d'Italie furent gelées.

(1392.) Les arbres éclataient par l'effet du froid.

(1408.) L'hiver de cette année est un des plus rudes dont on ait conservé le souvenir. Le Danube gela dans tout son cours. La glace s'étendit sans interruption, dans la Baltique, entre Gothland et Oeland, entre la Norwège et le Danemarck, en sorte que les loups parvinrent du Nord dans le Jutland.

(1423.) Les voyageurs allèrent, cette année, de Lobeck à Dantzick, sur la glace.

(1432, 1433, 1434.) Hivers très rudes, surtout en Allemagne; toutes les rivières y gelèrent.

(1460.) Le Danube resta gelé pendant deux mois. Les voyageurs à pied ou à cheval passaient sans difficulté, du Danemarck en Suède. Les vignes souffrirent extrêmement en Allemagne.

(1468, 1544.) En Flandre, on coupait avec la hache les rations de vin des soldats.

(1548, 1564, 1565, 1571.) Hivers très sévères dans toute l'Europe. La glace sur la plupart des rivières était assez épaisse pour supporter des charrettes pesamment chargées.

(1594.) La mer gela à Venise.

(1608.) Il tomba, à Padoue, une immense quantité de neige.

(1621, 1622.) Le Zuiderzée gela entièrement. La flotte vénitienne se trouva prise par les glaces, dans les lagunes de l'Adriatique.

(1658, 1659, 1660.) Hivers extrêmement froids, les rivières d'Italie gelèrent assez profondément pour supporter les plus lourdes voitures. Il tomba à Rome une immense quantité de neige. On se rappelle que c'est en 1658 que Charles X,

Roi de Suède, traversa le petit Belt sur la glace, avec toute son armée, son artillerie, ses caissons, ses bagages, etc.

(1670) On traversait le grand et le petit Belt, en traîneau, sans aucun danger.

(1684) La Tamise, à Londres, gela, la glace avait onze pouces d'épaisseur et portait les voitures chargées. Grand nombre de chênes, dans les forêts, éclatèrent par l'effet du froid.

(1709) On vit, cette année, l'Adriatique et même la Méditerranée, près de Gênes, gelées.

(1716) Il y eut un grand nombre de boutiques établies sur la Tamise.

(1726) On passa, en traîneau, de Copenhague à la province de Scanie, en Suède.

(1740) Le Zuiderzée gela entièrement. La Tamise était aussi totalement prise; le peuple construisit sur la glace, une cuisine dans laquelle il fit rôtir un bœuf tout entier.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

Monsieur,

Plusieurs personnes m'ont engagé à faire imprimer mes vers à Mlle George, je cède à ce vœu flatteur, en vous priant de les insérer dans votre estimable Journal. L'amour propre d'auteur y entre pour quelque chose, c'est que ces vers ont été lus fort rapidement au Théâtre, et débités sans énergie, aussi n'ont-ils pu produire que peu d'effet, malgré le vif enthousiasme du public pour cette sublime et charmante actrice. Est-ce la faute du poëte, ou celle du lecteur ? vous serez le premier à en juger.

On m'a reproché la longueur de la pièce, voici mon excuse assez plausible. Un petit madrigal serait insuffisant pour faire sentir les beautés de l'art. Il faut des détails nombreux pour donner une idée des charmes de ce beau talent à ceux qui ont été privés d'en jouir, et en laisser un doux souvenir aux autres. Si mes efforts n'ont pas été vains, mon petit hommage sera un supplément à votre court et excellent article sur Mlle George. Je suis d'accord avec vous sur les beautés de style de notre digne compatriote Ducis, mais je blâme le choix du sujet de Macbeth. Il fallait tout son génie et le charme du talent de Mlle George, pour rendre supportable ce tragique aussi noir, aussi effrayant.

Pour ne pas fatiguer vos lecteurs, je supprime quelques tirades, dont je regrette néanmoins le sacrifice, dont la crainte naturelle d'avoir peut-être détruit la liaison, affaibli le sens et dénaturé l'ensemble, a mis en [illegible] *et privé de son style les* [illegible]*, par* [illegible] *point.*

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée etc.

Hommage à Mlle George.

Toi que le Ciel combla de ses plus doux présens,
Que [illegible] grâces, les talens !
Tu régnas dans Paphos, ainsi que sur la scène
Ton aspect nous enchante et ton art nous entraîne.

Melpomène l'appui de ses accents séducteurs ;
Par son grand talent le plaisir naît des pleurs.
Qui fut notre délice a droit à notre hommage ;
Nos tributs sont la rose et l'immortel feuillage.
C'est le prix du talent, celui de la beauté ;
Jamais ce prix flatteur ne fut mieux mérité.
Par la nature et l'art m George est embellie,
Le feu du sentiment la rend bien plus jolie ;
Il brille en ses beaux yeux, dans ses traits séduisans ;
Rend son geste expressif, ses regards éloquens.
George a ce feu divin dont son talent sublime ;
De lui naît le génie et par lui tout s'anime.
Le sein plein de l'ardeur qui le fait palpiter,
Comme la Pythonisse on la voit s'agiter.
Tous ses sens sont troublés, son regard étincelle.
Dans ses brûlans transports qu'elle est touchante et belle !
Le front pâle, abattu, quand George en pleurs gémit,
Le cri de la douleur dans nos cœurs retentit.

Quel vif enthousiasme en ces lieux la fait naître !
Chacun est dans l'ivresse en la voyant paraître :
Par un jeu noble et vrai [illegible] rendu si bien,
Que dans l'enchantement sans cesse il nous tient.
[illegible], de fleurs semant les traces,
Et tous les mouvemens sont de nouvelles grâces.
Dans toute sa personne est un charme divin ;
Médée est pour séduire un art moins souverain
La pitié la terreur à son gré sont dans l'âme ;
Des passions en nous sa voix porte la flamme.

Qu'elle sait bien passer du rire à la douleur !
De l'art on n'y sent point le prestige trompeur
Un sentiment profond l'inspire, [illegible]
C'est un brillant éclat dont l'effet nous maîtrise
Chaque accent chaque geste a le don d'émouvoir.
Du sublime talent tel est l'heureux pouvoir.
Long-tems pour nous charmer suis ta course brillante.
Partout le laurier croît pour ta tête charmante
Voltaire avec Clairon viendra l'en décorer,
Lorsque dans l'Élysée il te verra entrer

L'Observateur S[illegible], F. G.

ANNONCE LITTERAIRE.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts, par une réunion de Membres de l'Institut royal de France, et d'autres hommes de lettres.

La mort du savant et respectable M. Millin a fait cesser les livraisons des *Annales Encyclopédiques*, faisant suite au *Magasin Encyclopédique* dont il était le fondateur et qui, depuis plus de vingt ans, formait un recueil *utile et unique dans son genre en France*, selon l'expression de M. Gail. Pour remplacer cet important journal, et le continuer, en quelque sorte, mais sur un dessin plus étendu, une société de gens de lettres a formé l'entreprise de la *Revue Encyclopédique* qui fait le sujet

de cette annonce. Etablie sur le plan de quelques journaux anglais et allemands qui jouissent d'une grande célébrité, la Revue vient occuper une place jusqu'à présent vacante en France, et remplir une lacune que tous les bons esprits ont remarquée.

Dans la Revue Encyclopédique, le système entier des connaissances humaines sera envisagé et distribué en trois grandes classes : 1.° *Les Sciences physiques et mathématiques* ; 2.° *Les Sciences religieuses, rationnelles, morales et politiques* ; 3.° *La Littérature et les Arts*. Dans chaque livraison, les matières seront classées en trois parties. La première contiendra des *Analyses et des Critiques raisonnées* d'ouvrages choisis ; la seconde, sous le titre de *Mélanges et Variétés*, se composera de Mémoires spéciaux ou traduits des langues étrangères, de Notices de nouvelles littéraires de tous les pays etc. ; la dernière présentera un *Bulletin bibliographique* de toutes les productions françaises et étrangères.

Les noms des collaborateurs, leurs connaissances variées et leurs relations étendues sont une garantie certaine du mérite que présentera leur travail et doivent en assurer le succès.

Conditions de la souscription. Dès le mois courant de janvier 1819, il paraîtra un cahier par mois, de 12 feuilles d'impression. Le prix de l'abonnement annuel est de 42 fr. pour Paris, et de 45 pour les départemens, port franc. On ne peut souscrire pour moins de six mois ; le prix est alors de 24 fr. pour Paris, et de 28 fr. pour les départemens.

S'adresser, à Paris, chez Baudouin frères, libraires de la *Revue Encyclopédique*, rue de Vaugirard, N.° 36, près la Chambre des Pairs ; et chez les principaux libraires et chez les Directeurs des Postes.

CHARADE.

On voit paré sur mon premier
Le chef-d'œuvre de la nature.
Lecteurs, redoutez mon dernier,
Fruit d'une mortelle blessure.
Par une autre combinaison,
On trouve en mon premier la grandeur souveraine ;
Et mon dernier, non sans quelque raison,
Cause à Lydie une sensible peine.

Le mot du *Logogriphe* inséré dans le dernier N.°, est *If*, où l'on trouve *fi* !

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 14 Janvier.*

N.os 41 — 77 — 5 — 88 — 53.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1819. (N.° 5.) IV.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 *Janvier*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 *janvier*. Nous sommes autorisés à insérer dans notre Feuille la lettre suivante, adressée par M. le Chevalier de Montbel, président au Sénat et Chef du Conseil de la Réforme des Etudes en Savoie, à MM. les Réformateurs des provinces de ce Duché.

« Je m'empresse, Messieurs, de vous faire part que S. M., par billet du 25 avril 1818, a manifesté le désir que l'Ecole Vétérinaire fût ouverte dans le courant de l'année scolastique. En conséquence, Elle a ordonné que chaque province ferait la dépense de l'instruction d'un élève, en payant à l'Université Royale, chaque année, par quartiers anticipés, dès le 1.er novembre, la somme de [illegible] liv.

« S. M., par billet du 27 octobre dernier, a approuvé le règlement qui lui a été présenté tant pour l'administration interne, que pour celle de la classe et du collège de l'école vétérinaire.

« Ce règlement porte que le choix des élèves des provinces doit se faire au moyen d'un concours pardevant le Réformateur de chaque province, pour les aspirans qui se sont inscrits, et sur l'avis de M. le Gouverneur du Collège des provinces.

« S. M., par Patentes du 30 novembre suivant, a décidé que la classe et le collège vétérinaire seraient établis à la Vénerie Royale.

« Quatre places gratuites ont été destinées pour les provinces de Savoie. Les conditions pour être admis à ces places, sont 1.° d'être de la province à laquelle la place est destinée; 2.° d'avoir 16 ans accomplis; 3.° de justifier par un certificat du curé de leur domicile, d'être de bonne conduite; 4.° et enfin d'avoir fréquenté avec succès la classe de Grammaire italienne dans quelque collège approuvé.

« L'examen qui doit se donner en l'assistance de M. le Réformateur, par les professeurs, devant avoir lieu sur un thème italien qui doit se composer en latin, et les questions essentielles devant se faire sur les principes de la langue italienne et de la langue latine, on en dressera procès-verbal pour être le tout envoyé au Gouverneur du Collège des provinces.

« Les choses étant ainsi, je ne pouvais voir qu'avec regret que, malgré l'établissement des différentes classes de langue italienne qui a été fait par la nouvelle organisation des collèges en Savoie, personne ne se fût

présenté avec une connoissance suffisante de cette langue pour être admis à l'examen prescrit par le règlement, et à jouir ainsi du nouveau bienfait auquel la bonté du Souverain a daigné appeler ses sujets.

« Mais cette même bonté qui caractérise le cœur paternel du meilleur des Rois, est venue au secours de nos compatriotes, et je suis prévenu que, pour l'année courante, les quatre élèves gratuits, pris parmi les Savoyards, sont dispensés de l'examen italien.

« L'ouverture de l'École Vétérinaire aura lieu le 1.er février prochain. Les élèves qui auront les qualités requises et qui auront rempli les formalités prescrites, se présenteront au Bureau de la Réforme à Chambéry, pour y recevoir la note du trousseau qu'ils doivent y porter.

« En vous annonçant, Monsieur, ce nouveau trait de la bienfaisance royale, je me crois en droit de vous inviter à faire connaître au public que cette exemption est strictement limitée à l'année courante; en sorte que, pour les années subséquentes, la connoissance de la langue italienne sera une condition de rigueur, pour l'admission des élèves à l'École vétérinaire. On ne sauroit d'ailleurs assez insister sur la nécessité dans laquelle se trouve tout sujet de savoir la langue de son gouvernement.

« L'objet de ma lettre se rattache particulièrement à l'intérêt général, et le bétail étant la source principale de la richesse de notre pays, son entretien exige plus qu'ailleurs que nous ayons des hommes habiles dans l'exercice de l'art vétérinaire. Le Roi veut bien nous en fournir, hâtons-nous en conséquence d'en profiter. »

« J'ai l'honneur d'être etc.

« Chambéry, le 20 janvier 1819.

— Par Patentes du 22 du courant, S. M. a nommé son Gentilhomme de la Chambre en Savoie, M. le Comte Paul d'Oncieux de la Bâtie.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Publié le 20 janvier. Manifeste du Conseil de Réforme du Duché de Savoie, du 24 décembre 1818, contenant Règlement approuvé par S. M., pour l'étude, l'enseignement et l'exercice des professions qui dépendent de l'Ill.me Magistrat du Protomédicat.

PIEMONT.

Turin, 23 janvier. M. le Marquis de Seyssel d'Aix, Chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, Général d'armée et capitaine de la seconde Compagnie des Gardes du Corps de S. M., est mort, le 15 de ce mois, dans un âge avancé.

— La nuit dernière est mort, à la suite d'une maladie douloureuse, S. Exc. M. le comte Piossasque de Scalenghe, Grand de la Couronne, Secrétaire de l'Ordre suprême de l'Annonciade, premier Gentilhomme de la Chambre de S. M., Réformateur des Etudes.

— On imprime à Milan un nouveau journal littéraire, intitulé l'*Abeille Italienne*, c'est le 4.me journal de ce genre qui paroît dans cette ville, sans compter les annales de Médecine, et les feuilles politiques.

— La Cour prolongera pendant quatre semaines, à l'occasion de la mort

de la Reine-mère d'Espagne, le deuil qu'elle avait pris pour la mort de la Reine d'Espagne Isabelle-Marie.

— L'ouverture de l'École vétérinaire aura lieu le 1er février prochain. Nous croyons inutile de répéter quels seront les avantages de cet important établissement, dont la création est une nouvelle preuve de la constante sollicitude de S. M. pour les intérêts de toutes les branches d'instruction en faveur de ses sujets.

— On écrit de Gênes que le 8 de ce mois, on a éprouvé une forte secousse de tremblement de terre dans la rivière du Ponent, et particulièrement ressentie dans le district de Port-Maurice et S. Remo, puisqu'elle n'a point été aperçue à Nice. A Port-Maurice et à S. Remo, elle a causé de grands dommages et effrayé les habitans au point de leur faire prendre la fuite pendant la nuit. Les bâtimens à Remo ont souffert plus violemment qu'ailleurs. La première secousse a été suivie de deux autres plus faibles.

— S. Exc. M. le duc de Dalberg, Ambassadeur de France, a fait célébrer ce matin dans l'église de St-Charles, un service solennel à la mémoire de S. M. Louis XVI, auquel ont assisté les membres les plus distingués du Corps Diplomatique, les Français résidans dans cette capitale et un grand concours de fidèles qui ont pris part à cette pieuse cérémonie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 16 janvier. Le général Wilson, de retour de Venezuela, où après avoir servi la cause des insurgés, il a été retenu dans les fers par Bolivar, donne des détails peu propres à encourager ceux qui voudraient l'imiter; il est si indigné contre les insurgés, qu'il veut prendre les armes pour le Roi d'Espagne.

— Sir Thomas Raffles, commandant du fort Marlborough, dans l'île de Sumatra, a découvert dans cette île une nation nombreuse et civilisée; il a conclu des traités avantageux avec tous les chefs.

— Le nouveau Parlement s'est réuni le 14. M. Sutton a été élu Orateur (Président) de la Chambre des Communes. La session sera ouverte le 21 par un discours prononcé au nom du Prince Régent.

— Nous avons à démêler un différend avec les Pays-Bas. Le Sultan de Palembang dans l'île de Sumatra, nous avait cédé l'île de Banca, à condition de conserver son indépendance; les Hollandais, à qui nous avons restitué cette colonie, n'ont point eu égard au traité conclu avec le Sultan; ils l'ont forcé de se soumettre et se sont saisis de sa personne, malgré les protestations du gouverneur anglais. Cette affaire pourra s'arranger à l'amiable.

FRANCE.

Paris, 17, 18 et 19 janvier. La cérémonie funèbre du 21 janvier a été réglée comme l'année dernière; on lira le testament de Louis XVI.

— Le marquis de Saint-Simon vient de mourir dans un âge avancé.

— M. le marquis Dessolles travaille fréquemment avec S. M.

— Le 20 novembre, deux fortes secousses de tremblement de terre ont renversé plusieurs habitations à St.-Domingue, et quelques personnes ont péri.

— On a fait en Angleterre des souliers de peau de rat ; cette peau a tout à la fois la force et la finesse ; il ne faut que six peaux pour une paire de souliers de femme.

== *Et 21 janvier.* M. Hue, premier valet de chambre du Roi, est mort le 19, à une heure du matin. Il laisse les souvenirs les plus honorables de sa fidélité.

— Le cœur de Turenne, déposé autrefois à l'abbaye de Cluny, vient d'être rendu à M. le comte de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, chef actuel de la branche qui a produit Turenne.

— M. l'abbé Legris-Duval, prédicateur ordinaire du Roi, vient de mourir à l'âge de 53 ans, justement regretté par toutes les classes de la société.

— Le fameux procès sur les événemens de Lyon est terminé. Le colonel Fabvier est condamné à 100 fr. d'amende et aux dépens envers le général Canuel ; celui-ci et Sainneville, à 5 fr. d'amende ; Sainneville, aux dépens envers la veuve et héritiers de Ledoux. Les trois brochures qui ont donné lieu aux procès sont supprimées.

— La Chambre des Députés a rejeté, en comité secret, un projet de loi de M. Verneilh Puyraseau, tendant à investir le Roi du droit de permettre dans certains cas le mariage entre beau-frère et belle-sœur.

== *Et 23 janvier.* Constans, Bessières-Veynac et Yence ont été acquittés le 19 par la cour d'assises d'Alby.

— Un astronome allemand annonce que deux comètes s'approchent de la terre ; mais ces astres ne nous feront aucun mal, « Attendu, dit la « gazette de Bayreuth, qu'ils sont sans queue et *fixés à la tête.* »

Banque de France 1500 fr ; 1495 fr ; 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés 68 fr., 67 fr. 95 c., 68 fr. 20 c., 80 c. 30 c. 25 c., 20 c., 25 c., 68 fr., 67 fr. 95 c., 90 c., 68 fr., 25 c., 20 c.

ITALIE.

Rome, 9 janvier. Sur la fin de novembre dernier et au commencement de décembre, on a commencé une excavation le long de l'ancienne voie prénestine, dans un lieu où se trouvaient extérieurement quelques ruines d'un ancien édifice. Les recherches ont fait découvrir quatre pavés de chambres carrées, en mosaïque blanche et noire, dont l'un présente au milieu une Méduse ; et deux urnes sépulcrales chargées de bas-reliefs.

— Dans une autre excavation faite le 2 janvier, on a découvert un nouveau fragment des Fastes Consulaires, qui comprend le commencement de la seconde guerre Punique et quelques-unes des années antérieures.

Modène, 11 janvier. S. A. I. le Grand Duc Michel de Russie est arrivé le 7 dans cette capitale, où il a dîné avec nos augustes Souverains ; il a pris sur le soir le chemin de Bologne.

Florence, 15 janvier. S. A. I. le Grand Duc Michel est arrivé ici le 11 ; on croit qu'il séjournera quelques jours en cette ville, pour en visiter les principales curiosités, et qu'il prendra ensuite la route de Rome.

Naples, 15 janvier. S. M. vient d'établir un nouvel Ordre de Chevalerie purement militaire, sous le titre d'*Ordre royal militaire de Saint-George de la Réunion*, pour récompenser les différens degrés du mérite militaire.

Venise, 14 janvier. S. E. M. le comte Capo d'Istria est arrivé le 13 en cette ville, d'où il doit repartir demain.

VARIÉTÉS.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XIVe Article.

Je n'imagine pas que l'on soit fort curieux de visiter ma cuisine, ni qu'il y ait un grand intérêt attaché au spectacle d'un repas d'ermite. Mais on me sollicite de poursuivre ma tâche et d'achever la description que j'ai commencée. Entrons donc et voyons.

Fidèle aux anciens usages qui conviennent à ma situation, j'ai conservé celui de dîner à l'heure où le soleil, arrivé au milieu de sa course, paraît indiquer le partage de la journée et où la nature semble faire une pause. Cet usage, qui remonte aux peuples de l'antiquité et qui était celui de nos ancêtres, s'est maintenu dans les Maisons Religieuses et chez tous ceux qui restent étrangers ou indifférens aux changemens de toute espèce que le tems amène insensiblement et inévitablement dans la société.

Quelques auteurs ont faussement avancé que, chez les Romains, le repas principal, qu'ils appelaient la Cène, *cœna*, était le dîner, et qu'ainsi les Romains dînaient à la neuvième heure, c'est à dire, le soir. Les Romains avaient quatre repas, qui étaient *jentaculum*, *prandium*, *merenda* et *cœna*, c'est-à-dire, le déjeuner, le dîner, le goûter et le souper. Si la cène eût été le dîner, il faudrait admettre qu'il y avait trois repas avant le dîner, ce qui n'est pas soutenable. Le second repas était donc le dîner et il avait lieu à midi. *Dicebatur prandium, quemadmodum Plutarchus in Symposiacis docet*, par endion, *quod meridie sumeretur*, endion *enim significare ait meridianum tempus* (1). Le dîner était un repas ordonné avec peu d'appareil, et chacun dînait chez soi; c'est au souper que se faisaient toutes les invitations, toutes les réunions de société. *Plutarchus scribit priscos Romanos moderatè prandere seorsum, cum amicis verò cœnare consuevisse* (2). Il en était de même chez nos aïeux, dont le *grand manger* était le souper, et tout le monde connaît ce qu'étaient plus tard ces *soupers fins*, où se rassemblait l'élite de la bonne compagnie. A mesure que les changemens survenus dans les détails de la vie civile ont naturellement déplacé les heures des repas, le *petit manger* a grandi en gagnant du tems, il est devenu le repas par excellence.

---

(1) « Ce repas s'appelait *Prandium*, comme Plutarque nous l'apprend, dans les Symposiaques ou Propos de table, c'est-à-dire, *par endion*, parce qu'il se prenait à midi; car il dit que *end'on* signifie le tems de midi. » *Rom. Antiq.* ab J. Ros. lib. V, cap. 27.

(2) « Plutarque dit que les anciens Romains avaient coutume de dîner séparément et avec simplicité, mais qu'ils soupaient avec leurs amis. » *Ibid. loco citato.*

Dans des lieux où un ermite n'a rien à voir et où il doit s'abstenir de porter des regards indiscrets, c'est maintenant au dîner, disent les gens qui se prétendent instruits de ce qui s'y passe, que le financier, entouré de convives de bonne société, entend faire un juste éloge de son esprit, de sa vaisselle et de ses vins;

> Qu'il entende admirer ses moindres reparties
> A peine de sa bouche à la hâte sorties.
>
> *La Gastronomie*, ch. II.

C'est au dîner que germent et se développent les suffrages qui doivent faire un Académicien, etc. etc. C'est au dîner qu'un auteur, dédaigné de l'aveugle public, entend louer dignement son cuisinier et son Apollon. C'est au dîner que la galanterie, les journaux et les procès criminels se mêlent agréablement aux joyeuses anecdotes du jour et aux grandes nouvelles des coulisses.

On entend bien, je pense, que je ne me mets point à table et que je n'en sors pas sans avoir fait ma prière. Mais si l'on trouve convenable que, dans la cellule d'un ermite comme dans toute maison bien réglée, on prie avant et après le repas, pourquoi s'en affranchirait-on ailleurs? Et, pour n'être pas un ermite, peut-on se dispenser de remplir ces devoirs? Je ne puis croire que, pour se montrer de bonne société, il soit nécessaire d'avoir l'air de ne pas croire en Dieu. On trouve tout simple qu'un ermite, un moine, un prêtre, une religieuse prient Dieu; c'est, dit-on, leur état. On croit avoir bien d'autres soins et d'autres affaires. Mais n'y a-t-il donc que ces gens-là qui aient quelque chose à demander au Ciel? Et si l'on trouve naturel qu'un ermite prie Dieu de bénir sa nourriture, et qu'il le remercie de ses bienfaits, par quelle raison se croirait-on, dans le monde, complètement libre de cette obligation? Comment un usage si juste et si touchant serait-il de mauvais ton? Quoi! ce serait une chose ridicule que d'élever son cœur au père de la nature, à l'aspect des biens que sa main généreuse nous prodigue avec tant d'abondance et de variété! Ce mouvement de reconnaissance serait une bigoterie à laquelle on ne pourrait décemment se soumettre et qu'il faudrait reléguer dans les cloîtres et dans les pensionnats!

Ainsi ne pensaient ni n'agissaient les anciens. Malgré les ténèbres où ils étaient plongés et les déplorables erreurs de leur croyance, ils avaient du moins un sentiment profond de leurs devoirs envers la Divinité. La religion était pour eux ce qu'il y avait de plus auguste sur la terre; ils la mêlaient à tous les usages et à tous les intérêts de la vie, et partout ils lui accordaient le premier rang. Ils ne regardaient point comme contraire à leur dignité et comme une chose de mauvais goût, de reconnaître le pouvoir et l'action d'une Providence et de

lui rendre graces de ses bienfaits. Ces Grecs si célèbres par leur atticisme, par cette fleur d'urbanité qui les distinguait éminemment, ces modeles éternels en matière de génie et de goût ; ces Romains si imposans, dont la gloire s'étendait sur le monde entier, qui remplissent l'univers de l'éclat de leurs noms et dont la mémoire ne s'effacera jamais, tous ces grands personnages, qui n'étaient pas simplement de petits écoliers ni des novices Capucins, ne se mettaient jamais à table sans s'incliner devant les Dieux réputés les auteurs des biens dont ils allaient jouir.

Les anciens ne touchaient à rien qu'ils n'en eussent consacré une partie à la Divinité ; ils offraient aux Dieux les premiers fruits de l'année ; ils les priaient au commencement de leurs entreprises, le matin et le soir, au lever et au coucher du soleil. Des libations avaient lieu aux mariages, aux funérailles, avant et après le repas, à la naissance et à la fin du jour. Les Athéniens réservaient les prémices des repas pour l'autel de Diane, et terminaient le banquet par des libations en l'honneur du bon génie et de Jupiter, le maître des Dieux. On sait ce qu'était le genre de libation nommé *libatio in epulis* : cette libation se faisait au second service en l'honneur des Dieux qui présidaient aux festins ; on répandait un peu de vin sur la table ou à terre, avec certaines formalités et en prononçant des prières relatives à la circonstance.

Comment auraient pu s'introduire envers la Providence l'ingratitude et l'oubli, sous le règne de la Religion la plus grave et la plus sublime, sous l'empire d'une croyance qui a révélé à l'homme sa véritable situation sur la terre, sa véritable destinée et ses vrais devoirs ? Comment les chrétiens seuls se feraient-ils un sujet de honte, d'avouer l'existence d'un maître de l'univers, d'adorer son bras tout-puissant et de remercier le père commun de tous les hommes ? Les modernes, il faut l'avouer, ont créé je ne sais quelle fausse bienséance qui glace les ames, qui étouffe les sentimens les plus naturels et les plus justes, qui exclut ce qu'il y a de plus noble et de plus grand dans le commerce des hommes, qui met au rang des puérilités un accomplissement public de leurs premières obligations.

Je ne veux pas rechercher ici et développer les causes de ce triste changement survenu dans les mœurs des nations. Aux tems de la Chevalerie, que je ne confonds point avec les siècles de barbarie et d'ignorance, dans ces tems de galante et héroïque mémoire, dont plusieurs détails de mœurs nous paraissent remplis d'un charme qui a disparu parmi nous, on voit la Religion partout invoquée, partout respectée, et ses souvenirs se retrouver jusques dans les jeux et les combats. Aujourd'hui, un système de froides et sèches convenances, en détruisant les habitudes franches dont il a pris la place,

a rejeté une foule de sentimens et de pratiques que les anciens ne croyaient point incompatibles avec l'élégance de mœurs qui caractérise un peuple policé. Aussi nos jeunes gens ne tardent-ils pas, pour la plupart, à s'imaginer que, pour se conformer au système des bienséances actuelles, un homme bien appris et qui sait son monde, doit montrer dans la société le plus profond oubli du Ciel et le dédain le plus absolu de toute idée religieuse.

Mais qu'osé-je dire ici? Ne va-t-on pas me renvoyer avec pitié dans mes rochers? On trouvera, je m'assure, fort plaisant qu'un ermite s'avise, au dix-neuvième siècle, de rappeler les gens à leur *benedicite* et aux leçons du Catéchisme. Je trouve moi-même la chose fort extraordinaire; mais il n'y a pas de ma faute si j'ai rencontré matière à de telles observations; et je me suis mis suffisamment à couvert sous l'autorité des exemples.

Après tout, si je veux tenir compte de la manière de voir à laquelle sont probablement disposés quelques-uns de mes lecteurs, il ne tient qu'à moi de diminuer le prétendu ridicule qu'ils ne manqueront pas de trouver à des remarques qui ont pour objet le *benedicite* et les *grâces*. Je n'ai qu'à généraliser mes observations et à présenter ce que j'ai dit sur les prières des repas, comme un *cas particulier* d'une question plus étendue, celle de savoir si la Religion ne doit être comptée pour rien dans la conduite extérieure des hommes et dans leurs relations mutuelles, et jusqu'à quel point il convient à une nation qui veut avoir des mœurs, de mettre à chaque instant en contradiction les scènes de la vie avec les principes avoués et mis en pratique dans l'éducation de la jeunesse: question d'une haute importance, qui n'embrasse rien moins que l'ensemble tout entier des intérêts de l'ordre social et le grand problème de l'amélioration des mœurs chez les peuples corrompus. Quelle salutaire influence, en effet, peut porter dans la société une génération nouvelle, quelle règle de conduite peut-elle y conserver, lorsqu'en entrant dans le monde, elle voit le bel accueil qu'y reçoivent les pratiques auxquelles ses maîtres ont tâché de la former, et le cas que l'on y fait des maximes et des principes qu'ils ont pris tant de peine à lui inspirer?...

La suite à un autre Numéro.

A LOUER

Un domaine situé à St.-Pierre-de-Genebroz, mandement des Echelles (Savoie). Ledit domaine est composé d'environ cent journaux terres labourables et prés; les bâtimens sont en très bon état.

On fournira, moyennant caution, toute la somme qu'on désirera pour bestiaux et cheptel.

S'adresser, pour les clauses et conditions, à M. le Baron [illegible] à Chambéry, ou à Belmont, mandement du Pont-de-Beauvoisin.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 6.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Février

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 février. Parmi les œuvres de bienfaisance que M. le Marquis de Costa répand autour de lui, il en est une surtout qui mérite d'être connue. La paroisse de la Motte-Servolex est à la fois l'une des plus peuplées et des plus pauvres des environs de Chambéry. Les enfans y demeuroient la plupart sans instruction; les mères, qui n'en avoient point elles-mêmes, ne pouvoient leur en donner. Les malades ne pouvoient se procurer les secours les plus indispensables dans leurs besoins, et quelques-uns manquoient même de tout ce qui est de première nécessité. Un Établissement fondé par M. le Marquis de Costa, est venu remédier à ce double inconvénient. Il en a confié le soin aux Sœurs de Saint-Joseph. Ces filles respectables, qui consacrent leur vie aux œuvres de charité, y sont au nombre de quatre. Cette Maison est soignée avec une sorte de magnificence qu'on ne trouve guères dans des institutions de cette espèce. Elle comprend deux édifices séparés dans le même enclos; l'un est pour l'habitation des Sœurs, et l'autre pour les Classes et pour les malades. Les petites filles se rendent là pour apprendre à lire, à écrire, à connoître la Religion, à travailler et surtout à obéir. Les Sœurs vont dans toute la paroisse, porter des secours à domicile aux pauvres qui en ont besoin. Elles retirent dans l'hôpital ceux que l'indigence, l'abandon et la maladie accablent à la fois; il y a cinq lits pour les recevoir, deux pour les hommes et trois pour les femmes. Un médecin fait chaque semaine la visite des malades qu'on lui présente, et c'est d'après ses ordonnances qu'ils sont soignés par ces bonnes Sœurs, qui ont dans l'Établissement une Pharmacie proportionnée aux besoins. C'est un touchant et beau spectacle, que celui de la fortune faisant un si noble et si saint usage de la richesse.

— On parle beaucoup en ce pays et dans l'étranger de ce qu'on appelle les *Bourbiers de Savigny*, qui ont la réputation d'offrir des pronostics auxquels on attache une grande importance. Ceux qui les connoissent ou qui en ont ouï parler ne manquent jamais de demander avec intérêt, aux habitans du lieu, dans quel état ils se trouvent. Ces Bourbiers sont situés dans la commune de Savigny, province de Carouge, mandement de Saint Julien, entre le hameau de Marcoz et le Presbytère, dont ils ne sont éloignés que d'environ dix minutes.

M. le Curé de Savigny, qui a observé pendant trente ans les variations de ces bourbiers, a recueilli des données qui le mettent en état de calculer la certitude, et dont voici le résultat. L'abondance ou la diminution des eaux ne sont point en proportion de la chûte des eaux atmosphériques; mais on en peut tirer, dit-on, une induction certaine sur le degré de fécondité de la saison. M. Bernier a observé que, pendant la disette qui a désolé l'Europe, les eaux des Bourbiers étaient très-abondantes, et que lorsque ces eaux de mauvais augure se retirent et disparaissent, c'est un signe assuré de fécondité. En conséquence, nous nous estimons heureux de pouvoir prédire pour l'année courante une riche récolte en grains et en vins, annoncée en ce moment par l'état des Bourbiers, qui sont tout-à-fait à sec.

— Pendant que l'on jouit dans presque toute l'Europe d'un hiver des plus doux, on éprouve à New-Yorck un froid très-rigoureux, les fleuves y sont gelés ou charrient des glaçons, on traverse la Susquehannah en traîneaux.

— Nous lisons dans le journal de Marseille du 27 janvier, le récit d'un combat qui a eu lieu corps à corps dans les Basses-*Pyrénées*, entre un intrépide chasseur, nommé Bugé, et une ourse pleine, d'une grandeur prodigieuse. L'animal, atteint de deux coups de fusil, s'était élancé sur Bugé qui l'avait attendu adossé contre un arbre, sans pouvoir lui lâcher de nouveau son fusil dont l'amorce était mouillée. L'ourse ayant saisi Bugé au bras, les deux athlètes roulent jusqu'au milieu de la montagne sans lâcher prise, enfin, l'ourse étourdie des secousses, se précipite dans l'abîme, et Bugé, suspendu entre la vie et la mort, est sauvé par ses compagnons de chasse. L'ourse a été retirée à son tour, et on lui a trouvé plus de cent livres de graisse. Bugé s'était évanoui, son premier mot, en reprenant ses sens, a été : *l'ours est-il mort?*

AVIS.

Le tems approche où les étalons fournis par la bienfaisance du Gouvernement, vont être répartis pour la monte. Le Médecin Vétérinaire soussigné se fait un devoir d'observer qu'en général on est loin d'avoir à cet égard les précautions nécessaires, et que les défauts de conformation et le manque de force, dans l'espèce solipède surtout, proviennent de l'abus qu'on fait de la vigueur de l'étalon et de la fécondité de la jument. Celle-ci ne doit jamais être saillie lorsqu'elle a un poulain, qu'il ne soit sevré, autrement le fœtus et le nourrisson souffrent tous les deux. Pour prévenir cette imperfection et assurer une régénération de forte et belle constitution, les jumens ne doivent être soumises à la monte que tous les deux ans.

Les mêmes observations sont applicables à l'espèce bovine et à presque tous les ruminans. Au surplus, les agriculteurs

se réglant sur ce qui précède et d'après une gradation approximative, peuvent déterminer eux-mêmes les époques convenables pour la monte.

EMPRIN, *Méd. vétérinaire.*

PIÉMONT.

Turin, 23 janvier. Selon le dernier recensement terminé le 31 décembre 1818, le nombre des habitans de cette capitale s'est trouvé de 88,658, compris ceux des faubourgs et de la banlieue; dont ce nombre sont 43,260 mâles, et 45,398 du sexe féminin. Le 31 décembre 1817, la population était moindre de 88 individus.

— Nous recevons en ce moment la triste nouvelle de la mort de S. M. le Roi Charles IV d'Espagne, arrivée à Naples, le 19 de ce mois.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 18 janvier. L'ambassadeur persan, qui doit se rendre en Angleterre, est arrivé à Bude en Hongrie; on l'attend sous peu de jours ici, où il aura une audience solennelle de l'Empereur.

— S. M. l'Empereur de Russie traversant, le 23 décembre dernier, le village de Dubren, sur la route de Teschen, aperçut une église catholique, y entra, se fit remettre par le Curé un crucifix à baiser, dit que c'était le jour de sa naissance, demanda au pasteur sa bénédiction, et lui laissa une marque signalée de sa munificence pour les pauvres du lieu.

ANGLETERRE.

Londres, 26 janvier. Il y a au Chili, parmi les insurgés, deux partis opposés, celui des Carreras pour la démocratie, et celui des Larrains pour le pouvoir absolu; celui-ci a pour chef le directeur actuel, Don O'Higgins. Sur 1,200,000 habitans qui peuplent le Chili, 800,000 sont indépendans; l'armée de ceux-ci est de 6000 hommes, dont 2000 Nègres de Buenos-Ayres. La force navale du Chili est de 4 ou 5 bâtimens en mauvais état.

— Le 21, les Commissaires royaux ont ouvert le nouveau Parlement. Dans une séance précédente, on a fait la formalité usitée en pareil cas, celle de la confirmation des libertés de la Chambre des Communes.

— Notre gouvernement prépare pour le printems une nouvelle expédition dans la baie de Baffin.

FRANCE.

Paris, 24, 25 et 26 janvier. La statue de Mme Lætitia Buonaparte par le célèbre Canova, a été achetée 30,000 fr., pour le compte du Duc de Devonshire, dans une enchère privée; un prince russe en avait offert 24,000 livres.

— Mme la comtesse de Gothland (la Reine de Suède) est sérieusement malade.

— Mme la Maréchale Masséna a fait hommage au Roi de Suède du sabre de son époux. (*Journal des Débats.*)

— Il règne à Stockholm et à Pétersbourg une température si douce, que

les vieillards n'en ont pas vu d'exemples. Des arbres et des arbustes ont poussé des feuilles et des fleurs à Noël.

— Il règne une correspondance très-active entre les cabinets de Berlin et de Paris. *(Annales Politiques.)*

— Il paraît à Madrid un *Mercure d'Espagne*, dont la partie politique est tirée du *Moniteur*, et la partie littéraire et scientifique, de la *Bibliothèque Universelle* de Genève. *(Idem.)*

— Il est parti pour Rome un courrier que l'on dit chargé de dépêches importantes; on ignore s'il s'agit des affaires générales de l'Eglise de France, ou de la bulle du sacre. *(Idem.)*

— La commission chargée du rapport sur la récompense à décerner au Duc de Richelieu, a proposé de prendre le majorat *sur les domaines de l'Etat*, attendu que ceux de la Couronne sont inaliénables.

— Le Général Excelmans est arrivé à Paris. *(Journ. du Commerce.)*

— De mémoire d'homme, les eaux du Haut-Rhin n'ont été si basses. *(Idem.)*

— Depuis le nouveau ministère, beaucoup de Préfets ont été changés.

— Un homme vêtu d'une redingotte verte est monté à un 4me étage; il se voile la tête et frappe à la porte; une jeune personne ouvre; il lui plonge un poignard dans le sein et s'enfuit en s'écriant: *Grand Dieu, je me suis trompé!* La blessure n'est pas mortelle.

27 et 28 *janvier.* M. Grégoire Pierre Giarve, évêque maronite, a demandé, au nom de sa nation, que S. M., qui lui a accordé une audience, voulût bien lui faire fournir, de l'imprimerie royale, un assortiment de caractères syriaques, pour monter dans le Mont-Liban une imprimerie destinée *à répandre des livres de religion et de piété.*

— Les dernières lettres d'Espagne parlent d'une conspiration qui aurait été découverte à Valence au général Elliot, lequel aurait tué le chef des conjurés.

29 et 30 *janvier.* Il y a eu, en 1816, à Marseille, 1126 mariages, 3766 naissances et 3779 décès. Il est né 1977 garçons et 1789 filles.

— Les ministres ont présenté à la Chambre des Députés un projet de loi en 29 articles *sur la responsabilité des Ministres.*

— La Chambre a adopté, avec modifications, le projet relatif à M. de Richelieu. Le Majorat sera pris *sur les biens de l'Etat et reversible à l'Etat à défaut d'héritier en ligne directe masculine et légitime.* La majorité des voix a été formée du centre et du côté gauche.

— M. le marquis de la Tour-Maubourg, Pair de France, remplace M. le marquis d'Osmond à l'ambassade d'Angleterre.

Banque de France 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés 69 fr. 70 c., 60 c., 69 fr., 69 fr. 90 c., 68 fr. 90 c., 85 c., 80 c., 70 c., 69 fr. 30 c., 40 c., 45 c., 55 c., 70 c., 75 c., 69 fr. 90 c., 80 c., 65 c., 60 c.

ITALIE.

Naples, 17 *janvier.* Par un décret du 4 de ce mois, S. M. a aboli la décoration de l'Ordre des Deux-Siciles. Tous les membres de cet Ordre actuellement en service ou à la solde du Roi obtiendront l'Ordre nouveau de Saint-George, selon les règles qui seront publiées.

Venise, 21 *janvier*. S. Exc. M. le comte Capo d'Istria, parti d'ici le 18, se rend à Florence et ensuite à Naples.

TURQUIE.

Constantinople, 10 *janvier*. Un Turc qui montait un canot, ayant voulu passer par-dessus le cable de remorque d'un bâtiment russe, prit querelle avec ceux du bâtiment: on en vint aux mains, et bientôt le bâtiment fut entouré de plus de cinquante canots. Le pavillon russe hissé par les matelots, fut lacéré par le peuple, et le calme ne fut rétabli que par l'arrivée de la garde du grand amiral. Le ministre de Russie a porté plainte, en offrant de punir les matelots qui se trouveraient coupables. Quelques mutins ont été emprisonnés, et l'Aga des Janissaires a été destitué.

VARIÉTÉS.

DU TRAITEMENT A SUIVRE DANS LES DIVERS GENRES D'ASPHYXIE (1).

Asphyxie causée par le froid.

Lorsqu'un individu se trouve long-tems exposé à l'action du froid, il éprouve un engourdissement général, une sorte d'ivresse; il ne tarde pas à s'endormir et à perdre connaissance, il est asphyxié et paraît mort. Quelquefois il revient à lui même sans secours, mais le plus souvent il succombe, et il ne faut pas perdre un instant pour lui donner des soins.

1.° Si l'individu asphyxié est éloigné du premier lieu où on peut lui administrer les secours nécessaires, il faut le transporter sur-le-champ, le corps enveloppé d'une couverture et la tête découverte.

2.° Il faut le déshabiller et le plonger dans la neige, le frotter doucement avec la neige même, en se dirigeant du ventre vers les extrémités, faire, quelques minutes après, des frictions avec des linges trempés dans l'eau à la glace, puis avec de l'eau dégourdie, et avec de l'eau tiède. En un mot, *il ne faut réchauffer le corps que lentement*, si l'on veut prévenir les accidens les plus graves.

A défaut de neige et de glace, il faut prendre l'eau la plus froide, que l'on réchauffera de même peu à peu. Après avoir

---

(1) Voyez les N.os 26, 37 et 47 de ce Journal, III.e Année.

froidi tout le corps, on fera des aspersions d'eau sur le visage.

3.° On chatouille les lèvres et l'intérieur des narines avec une plume ou quelqu'autre corps léger et flexible.

4.° On souffle de l'air dans les poumons, comme nous l'avons indiqué dans les autres articles.

5.° On fait respirer l'alkali volatil ou quelqu'autre vapeur excitante, spiritueuse.

6.° Lorsque le corps commence à se réchauffer, que les membres ne sont plus roides, on met le malade dans un lit sec et non chauffé, et l'on fait des frictions avec une brosse sèche.

7.° On donne des lavemens avec de l'eau et 2 ou 3 onces de sel de cuisine.

8.° Aussitôt que le malade peut avaler, on lui donne de l'eau vinaigrée, de l'eau de menthe ou de tilleul, du bouillon, de l'eau rougie avec du vin. On ne permet l'usage des alimens solides que plusieurs heures après le rétablissement complet.

Membres gelés.

On traite les membres gelés de la même manière que le corps entier des asphyxiés par le froid. On fait prendre à l'intérieur de l'eau de fleur d'oranges contenant six ou sept gouttes d'alkali volatil par tasse.

REMEDE *éprouvé contre la Rage.*

Quelques-uns des remèdes indiqués récemment contre la rage, ayant été contredits ou critiqués, nous avons différé de parler du suivant; mais comme, à notre connaissance, son succès n'a pas été infirmé, nous nous décidons à l'insérer dans notre Feuille.

Le nommé Brisson, âgé de 20 ans, avait été mordu à Bordeaux, 4 octobre dernier, par un chien enragé. Dans son accès de rage, il déchirait avec ses dents le bois, la corde etc.; et il étoit déjà question de prendre les moyens affreux auxquels on a recours pour les incurables, lorsque M. de Laloubie, médecin, entreprit sa guérison. Son traitement consista en pilules mercurielles, opiacées-cathartiques, en une tisane dépurative du sang, et en trois purgatifs de jalap. De plus il lui a établi un *cautère*. Depuis lors Brisson se portait bien et n'avait pas ressenti la moindre atteinte d'hydrophobie plus de deux mois après la morsure du chien.

M. de Lalouhir propose à ses confrères *d'expérimenter* ce remède; il désire qu'on lui en communique les résultats. Il se compose de muriate de mercure sur-oxigéné, d'opium et de camomille en poudre, dont le poids et la dose doivent être proportionnés à l'âge et au tempérament du sujet.

M. de Lalouhir doit la connoissance de ce remède à un de ses confrères, employé jadis à l'armée d'Égypte, qui lui-même avoit traité plusieurs fois l'hydrophobie par ce moyen, et toujours avec succès. Il seroit important pour l'art médical, d'examiner les propriétés de ces pilules mercurielles, opiacées-cathartiques, afin d'en propager l'usage et de léguer à nos neveux un spécifique si salutaire.

REMÈDE *contre l'hydrocèle en particulier, et contre l'hydropisie en général.*

Prenez 1° deux onces de couperose verte ou vitriol de fer commun (il ne faut pas prendre du vitriol d'Angleterre, qui souvent contient du cuivre et du sulfate de fer, qui produit trop peu d'effet); 2° une pinte d'eau de fontaine. Mettez le tout au grand air, dans une bouteille débouchée, à l'ombre et dans un endroit sec. Au bout de 24 heures, on filtre cette dissolution de vitriol, lentement, avec le papier gris, dans une autre bouteille non bouchée; il faut filtrer encore deux fois de la même manière, et après 24 heures de repos chaque fois. Alors on conserve cette eau dans une bouteille bouchée seulement avec du papier qui permette la communication avec l'air.

On prend de cette eau tous les matins une cuillerée à jeûn, une heure avant le déjeûner. Dans le commencement le malade ne boira que du vin blanc à son dîner. On peut ajouter, pour souper, une cuillerée deux fois par semaine, une heure avant le souper. Il faut s'abstenir de pruneaux, de pommes, de cresson, de poisson, d'épices et de salade. Dans le principe du traitement, il faut éviter les acides, les viandes noires et le gibier.

Ce régime sera continué jusqu'à parfaite guérison; et, pour prévenir le retour du mal, il faut prendre une cuillerée de cette eau une fois par semaine pendant deux mois.

ANNONCES.

PRAIRIES ARTIFICIELLES d'été et d'hiver, de la nourriture des brebis et de l'amélioration d'une ferme, etc. Par M. Ch. J. M. Lullin, Lieutenant-Colonel, Membre et correspondant de plusieurs sociétés d'Agriculture, etc. Seconde édition, 1 vol. broch. in-8°. Prix, 6 fr.

STATISTIQUE des 22 Cantons de la Suisse, etc. Par J. Picot, de Genève, Professeur d'histoire dans l'Académie de cette ville, 1 vol. in-12 broch. Prix, 6 fr.

LES BAINS DE SAINT-GERVAIS, près du Mont-Blanc;

par M. André Matthey, D. M., Membre de plusieurs sociétés médicales; 1 vol. in 8.° fig. br.; prix, 3 fr.

Esquisses Européennes, commencées en 1798 et finies en 1815, pour servir de suite à la correspondance du baron de Grimm, etc.; 1 vol. in 8.° br. Prix, 6 fr.

Deux Traités de Physique mécanique, publiés par Pierre Prevost, comme éditeur du premier et auteur du second, 1 vol. in 8.° br. Prix 4 fr. 50 c.

La Lettre brulée, ou le Château de Melworth, traduit de l'anglais, par M.lle M. de M. . 3 vol in 12., br. Prix, 6 fr.

Le Chateau de Bothwell, ou l'Héritier, par l'auteur du Manoir de Warwick, etc, 3 vol. in 12, br. prix, 6 fr.

Ces divers ouvrages se trouvent à Genève, chez J. J. Paschoud, impr.-libraire, et à Paris, chez le même, rue Mazarine, N.° 22.

Nous rendrons compte de quelques unes de ces nouveautés.

AVIS.

A vendre un joli domaine situé à la Motte, de la contenance d'environ 32 journaux, d'une seule pièce, consistant en champs, champs hutins, prés, prés-vergers, avec de très-beaux bâtimens pour les fermiers et une très-jolie maison de maître agencée et dans le meilleur état, au centre de la propriété; s'adresser, pour les conditions et les arrangemens, à MM. Amphoux ou Maréchal, notaires, place St. Léger, à Chambery.

ENIGME.

Je règne dans le calme et je marche en silence.
Sous mon sceptre paisible on ressent moins ses maux.
Ma présence pourtant vient troubler le repos,
Et de grands mouvemens annoncent ma puissance.
Le vulgaire partout se soumet à ma loi,
Sur tout il me consulte et se règle sur moi.

Le mot de la dernière *Charade* est *courage*, où l'on trouve *cou-rage* et *cour-âge*.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN du 21 Janvier.

N.os 40 — 54 — 88 — 52 — 70.

Tirage de GÊNES du 28 Janvier.

N.os 16 — 39 — 66 — 7 — 69.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 7.) IV.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 *Février*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 *février*. Par Patentes du 26 janvier dernier, S. M. a nommé Sous-Intendant-général près l'Intendance-générale de la Division de Savoie, M. l'Avocat Félix Gaspard Brunet. — Sous-Intendant-général près la même Intendance, M. le Comte Ignace Somis de Chiavrie, auparavant attaché à l'Administration générale des finances, ensuite à la Junte Royale de liquidation de la dette publique.

Par Brevet royal du même jour, S. M. a nommé Sous-Intendant près l'Intendance du Genevois, M. l'Avocat Emmanuel [illegible].

— Le lundi 22 du courant, il y aura, dans cette ville, un spectacle très-curieux et d'un intérêt nouveau pour le public : c'est un tournoi dont la scène est censée à Tockai ; la rencontre d'un Magnat hongrois et d'un Prince polonais amènera un combat entre les deux partis, suivi d'un duel entre les Princes dont l'un sera tué, et ensuite recommencé par un [illegible]. Des jeux, une contredanse des Princes à cheval et une marche triomphale termineront le spectacle. Il commencera au Verney, à 2 heures après midi.

PIÉMONT.

Turin, 4 *février*. Le 27 janvier dernier, la cour a pris le deuil pour dix jours, à l'occasion de la mort de S. A. R. le grand-duc de Bade, et le 28, elle a commencé un deuil de quatre semaines, pour la mort de S. M. le Roi Charles IV d'Espagne.

— S. M. a approuvé les élections suivantes faites par l'Académie Royale des Sciences, dans sa séance du 17 janvier dernier :

Académiciens nationaux résidans. (classe des sciences morales, historiques et philologiques) S. E. M. le Comte Joseph de Maistre, Ministre d'État, chevalier grand-croix des SS. Maurice et Lazare etc., auparavant Académicien non résidant.

Académiciens nationaux non-résidans. (classe des sciences physiques et mathématiques) M. Gautieri, inspecteur des bois dans le Royaume Lombard-Vénitien, demeurant à Milan ; M. Ambroise Multedo, Professeur [illegible] de Mathématiques, à Gênes. M. [illegible], ingénieur civil, à Turin.

(Classe des sciences morales historiques etc.) M. l'Abbé Giambernardo

Derossi, Orientaliste, à Parme; M. Tochon, Membre de l'Académie R. des inscriptions et belles-lettres, à Paris; M. le Comte de Loche de Mouxy, Major-général, à Chambery.

— Le général Osman-Aga, arrivé depuis peu à Gênes, a démenti la nouvelle de la mort d'Ibrahim, fils du Vice-Roi d'Egypte.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 30 janvier. Il y a eu de grands changemens dans le Ministère de Prusse. Le ministère de la police, supprimé, est réuni à celui de l'intérieur. M. de Humboldt est, dit-on, nommé à ce dernier.

— Le Roi de Prusse a conféré l'Aigle Noir à M. le Duc de Richelieu, et à MM. les Comtes de Nesselrode et Capo d'Istria.

— Après le retour de l'Empereur et de l'Impératrice d'Autriche, de leur voyage d'Italie, on célébrera à Vienne le mariage de l'archiduchesse Caroline avec le fils aîné du prince Maximilien de Saxe.

— On assure que S. M. I. s'intéresse vivement au rétablissement de l'ordre de Malte, et qu'elle a fait à cet égard des propositions à l'Empereur Alexandre.

— Il vient de mourir en Hongrie un vieillard de 123 ans, qui a fait des campagnes sous le prince Eugène de Savoie.

ANGLETERRE.

Londres, 30 janvier. Le Comte Liverpool a proposé à la Chambre des Pairs un bill tendant à confier la garde du Roi au Duc d'Yorck.

— Don Mendez, soi-disant député de la république de Venezuela, vient d'être arrêté sur la requête de plusieurs officiers anglais auxquels il avait fait des promesses d'argent.

— Sur la fin de décembre, il est mort à New-Yorck une femme de couleur, âgée de 106 ans, qui laisse une sœur aînée âgée de 110 ans.

— Le Prince Régent a envoyé au Roi des Pays-Bas l'Ordre des Guelfes.

— Des lettres d'Irlande annoncent que l'expédition de Cadix ne tardera pas à partir, et que toutes les mesures sont prises.

— On écrit de l'île de Saint-Thomas que le général Paez a fait arrêter le général Bolivar son collègue.

FRANCE.

Paris, 30 janvier, 1er et 2 février. L'Empereur Alexandre est rentré à S.-Pétersbourg, le 5 janvier.

— On assure que M. le Conseiller d'Etat Allent est nommé Directeur général de la garde nationale de France.

— M. Fiévée est sorti de prison le 28.

— M. Guarez, dont nous avons parlé en dernier lieu, n'est point Evêque maronite, mais Archevêque de Jérusalem; sa demande au Roi a été faite au nom de la nation catholique syriaque.

— La Chambre des Pairs a adopté le projet de loi sur l'abolition du droit d'Aubaine.

— L'Espagne fait un emprunt de quinze millions de francs pour compléter l'expédition de Cadix.

— Douze ménages ont péri dans un incendie à Pont-de-Planche (Haute-Saône).

3 *Et 4 février.* M. l'abbé de Villèle, cousin du *député* de ce nom, qui doit prêcher le Carême à la Cour, a eu l'honneur d'être présenté à S. M.

— M. le Duc de Richelieu est arrivé à Bordeaux, le 28 janvier.

— La Chambre des Pairs a adopté le projet relatif à M. de Richelieu.

— La partie officielle du Moniteur annonce que M. *Merde* s'est pourvu pour être autorisé à changer son nom *propre* en celui de *Mede*.

— Une Ordonnance royale établit un Conseil d'Agriculture de dix membres, près le Ministère de l'intérieur, avec un correspondant éclairé et propriétaire cultivateur, dans chaque département.

— S. M. vient de permettre l'exportation des farines, sous condition d'importer du grain de première qualité, dans la proportion de cinq quintaux de grains pour trois de farine.

— Des lettres de Madrid, du 12 janvier, annoncent encore la découverte d'une grande conspiration.

— Un courrier russe, abusant de son caractère, a été trouvé chargé de 25 ballots de schalls de Cachemire, estimés 400,000 fr., qui ont été saisis aux douanes de Strasbourg.

5 *Et 6 février.* Le Pacha de Diarbeck a envoyé à Constantinople un millier de têtes coupées aux rebelles de Mardin.

— M. de Saint-Marcellin, neveu de M. le marquis de Fontanes, jeune homme d'une grande espérance, a succombé aux suites de la blessure qu'il a reçue dans un duel.

— Un Anglais de marque ayant perdu sa femme, à Paris, et ayant suivi le convoi jusqu'au cimetière, a demandé le prix du terrain pour l'inhumation : « 100 fr. le mètre. — Voilà 40 fr., a-t-il dit tout en larmes, qu'on l'enterre *debout* ! »

— Le *cholera-morbus* a fait périr dans l'Inde anglaise, 220 mille personnes dans un an.

Banque de France : 1500 fr. ; 1505 fr. ; 1510 fr. ; 1525 fr. ; 1520 fr. ; 1522 fr. 50 c. ; 1530 fr. ; 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés : 69 fr. 60 c., 85 c. ; 70 fr., 70 fr. 10 c., 20 c., 30 c. ; 70 fr. 95 c. ; 71 fr. ; 70 fr. 90 c., 71 fr. 50 c., 60 c., 70 c.

ITALIE.

Palerme, 9 janvier. Un *système* vicieux de législation, qui tendait à éterniser les procès et à ruiner les plaideurs, vient d'être aboli en Sicile ; il a été établi une commission provisoire jusqu'à la publication des nouveaux codes civil et de procédure. Ce décret n'a pas été reçu avec moins d'enthousiasme, que celui du 2 août dernier, qui a éteint dans cette île les Édifications.

VARIETÉS.

Fin de la NOTICE *concernant l'Université Royale des Etudes de Turin.*

Pour exercer la profession de dentiste, les aspirans sont tenus de subir un examen d'une heure pardevant les mêmes professeurs; et, pour y être admis, ils doivent justifier qu'ils savent lire, écrire et qu'ils ont fait au moins, pendant un an, leur étude et leur pratique sous la direction d'un dentiste approuvé. Ces dispositions ont aussi lieu pour les aspirans aux examens d'oculiste ou de faiseurs de bandages.

C'est pardevant les mêmes professeurs qu'a lieu l'examen des sages femmes. Pour y être admises, les aspirantes doivent justifier qu'elles savent lire et écrire, qu'elles sont de bonnes mœurs et douées d'un degré suffisant de discernement, d'un naturel, d'une bonne constitution physique, et qu'elles ne soient pas d'un âge au dessus de trente cinq ans, qu'elles aient fait, durant six mois, leur étude et leur pratique en un hôpital de femmes en couches, sous la direction et la conduite du chirurgien de ce même hôpital; enfin, qu'elles sont veuves ou mariées, et que, dans ce dernier cas, elles ont le consentement de leur mari.

L'ouverture de l'école vétérinaire a eu lieu à la Vénérie Royale.

Elle est composée d'un professeur de l'art vétérinaire et directeur, d'un professeur de matière médico vétérinaire, d'un professeur substitut, d'un répétiteur, d'un maréchal-ferrant, d'un surveillant, etc.

Chaque province des Etats de S. M. y envoie un élève nommé à la suite d'un examen de concours, et chacun des régimens de cavalerie du Roi y destine aussi un élève tiré du corps. Il est permis à qui que ce soit de fréquenter l'école, pourvu qu'il ait les connaissances requises, et qu'il observe les réglemens établis. Le prix de la pension pour les externes est de 400 livres pour leur entretien complet, durant les douze mois de l'année. Un atelier pour la ferrure est établi dans l'intérieur de l'école, ainsi qu'un hôpital destiné à recevoir, dans différentes écuries, des animaux domestiques malades. Le cours de l'école vétérinaire est de quatre ans, et l'enseignement est distribué comme ci-après.

La première année on enseigne l'anatomie et la physiologie vétérinaire, la théorie de la ferrure et celle des élémens de chimie et d'histoire naturelle. Dans la seconde, la pathologie vétérinaire théorique pratique, la matière médicale, la botanique et la pratique de la ferrure. La troisième année, l'art vétérinaire théorique-pratique, et les opérations, la matière médicale, la botanique, l'hygiène et la pratique de la ferrure. La quatrième et dernière année, l'art vétérinaire théorique pratique et les opérations, la conformation extérieure des ani-

maux domestiques et l'art vétérinaire légal. Pour obtenir le diplôme, les aspirans doivent subir cinq examens. Les quatre premiers ont lieu, chaque année, à la fin des leçons scolastiques. Le dernier examen est public et roule sur les élémens des différentes parties de l'art vétérinaire, sur les opérations et la pratique de la ferrure.

La Faculté des *Arts* comprend la Philosophie, les Mathématiques, la Chimie, l'Histoire naturelle et l'Eloquence.

Il y a quatre Professeurs de Philosophie qui enseignent respectivement la Géométrie, la Logique et la Métaphysique, la Philosophie morale et la Physique expérimentale. Les élèves de la première année de Philosophie suivent la classe de Géométrie et celle de la Logique et de la Métaphysique; les deux autres classes sont fréquentées par les élèves de la seconde année.

La classe de Mathématiques comprend quatre chaires, dont deux de Mathématiques pures, et deux de Mathématiques appliquées. Les deux premières embrassent l'Algèbre finie et le calcul transcendant; les deux autres, la Mécanique et l'Hydraulique, outre une chaire d'Architecture civile.

Les élèves ne peuvent être admis aux classes de Mathématiques qu'après l'examen sur le cours de Philosophie. Le cours d'Architecture est de trois ans, et celui d'Hydraulique de quatre ans. Dans cet intervalle, les élèves suivent en même tems les cours de Mathématiques pures.

Il y a trois chaires de Chimie, l'une pour la philosophie chimique, une autre pour l'application de la Chimie aux arts, et une troisième pour la Chimie médico-pharmaceutique. La première année est consacrée aux élémens généraux, et le cours d'application aux arts est de trois ans. Les étudians en Médecine, en Chirurgie et en Pharmacie sont tenus de suivre ces cours. Celui de chimie pharmaceutique est de deux ans, pendant lesquels se donnent des leçons de Botanique. Ces divers cours sont suivis de deux examens, l'un de théorie et l'autre de pratique.

La classe d'Eloquence a trois Professeurs, dont un d'éloquence grecque et latine, un d'éloquence italienne, et le troisième de langues orientales.

Le cours de grec, qui est de trois ans, comprend la grammaire et la critique des auteurs.

Celui de littérature latine, qui est aussi de trois ans, comprend l'explication des auteurs classiques et leur comparaison avec les grecs.

Le cours de littérature italienne, de même durée que les précédens, se compose de tout ce qui est propre à faire apprécier les beautés des meilleurs écrivains et à former le style des élèves dans l'usage de cette belle langue.

La classe des langues orientales comprend un cours de deux

ans pour l'étude approfondie de la langue hébraïque, et d'un cours d'une année pour chaque dialecte oriental.

L'enseignement de l'Histoire Naturelle se compose de deux cours, l'un de Minéralogie, l'autre de Zoologie.

Collége Royal des Provinces.

Parmi les établissemens annexés à l'Université, le Collége des Provinces, qui est peut-être une institution unique en son genre, mérite de fixer particulièrement l'attention: tout y rappelle les grandes vues de son illustre fondateur, le Roi Victor Amédée II, de glorieuse mémoire. Ce collége est dirigé par un Gouverneur assisté de quatre Préfets des Facultés respectives; il réunit deux classes d'élèves, les Pensionnaires et ceux qui obtiennent des places gratuites au concours; ces élèves suivent, selon leur destination, les divers cours de l'Université. Ils sont actuellement au nombre de 270, c'est tout ce que peuvent contenir les édifices de cet établissement, qui ne laissent rien à désirer pour les avantages de la situation et de la distribution.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de l'Université est l'un des établissemens qui honorent le plus la mémoire de nos augustes Souverains et qui attestent la haute protection qu'ils accordèrent de tout tems aux lettres. Les livres y sont classés par ordre de matières; les manuscrits sont séparés, ainsi que les livres antérieurs au xv.e siècle, et ceux qui concernent le pays. Les manuscrits, au nombre de 3153, sont tous en parchemin, sauf quelques-uns sur papier d'Égypte, ou sur du papier commun. Il faut y ajouter 1069 volumes parvenus depuis l'impression. Les livres du 14.e siecle sont au nombre de 958. A l'exception de quelques milliers de volumes, les productions littéraires, autres que celles des catégories précédentes, et dont le nombre excède cent dix mille volumes, sont rangées dans deux salles aussi vastes que magnifiques.

La Bibliothèque est ouverte non-seulement les jours d'enseignement, mais les jours fériés, pour le plus grand avantage des amateurs et des curieux.

Musée des Antiquités.

La découverte faite, dans le milieu du siècle dernier, de l'ancienne ville d'*Industria*, a été l'occasion de l'agrandissement de cette intéressante collection. Il serait trop long de faire ici l'énumération des objets précieux qu'elle renferme, soit de la plus haute antiquité, soit du moyen âge et des tems modernes. Les ruines d'Industria, outre le superbe et fameux trépied, ont fourni un grand nombre de monumens curieux. Aucun musée d'Italie ne réunit autant de coupes d'argent avec figures: elles ont été découvertes en Savoie, et l'on peut dire qu'elles forment un assortiment pour les sacrifices. La collection des médailles,

déjà très-nombreuse, s'augmente chaque jour. Mais l'ornement le plus rare et l'un des vrais trésors du Musée, est la célèbre Table d'Isis sur laquelle on a tant disserté.

Cet établissement est ouvert tous les jours.

Jardin Botanique.

Ce Jardin a été fondé en 1729 par le Roi Victor-Amédée II. Depuis lors il doit à la munificence de nos Souverains une augmentation considérable d'emplacement, devenu nécessaire par l'accroissement du nombre des plantes, qui est aujourd'hui d'environ six mille. Il est situé à peu de distance de la ville, à côté du Palais Royal du Valentin, au bord du Pô. Il est dirigé par les Professeurs de botanique et de matière médicale. Il y a un dessinateur des plantes, un jardinier en chef, des jardiniers artisans et des ouvriers en nombre proportionné aux besoins.

Laboratoire et Amphithéâtre anatomique.

Le laboratoire est situé dans la maison dite de St.-Michel, ci-devant des Trinitaires; et l'amphithéâtre est à l'hôpital général de Saint-Jean.

Cabinet de Physique.

Ce cabinet, pourvu de tous les instrumens nécessaires pour les expériences, s'enrichit progressivement au fur et à mesure des progrès de la physique et du perfectionnement des machines. Il est fréquenté par un grand nombre d'amateurs nationaux et étrangers.

Musée d'Histoire Naturelle.

La formation de ce Musée doit son origine au voyage du levant fait en 1759 par le célèbre professeur Donati, par l'ordre et aux frais du Roi Charles Emmanuel III. Aujourd'hui, il forme l'un des principaux ornemens de l'Université et même de la capitale. Dans la partie zoologique, on y compte 173 mammifères, 1106 oiseaux, 426 poissons, 230 reptiles etc. Le recueil des champignons imités en cire, est unique dans son espèce. La partie minéralogique a commencé par des dons particuliers dus à des savans du pays. Le zèle de ses directeurs fut tel qu'en 1811, on put déjà comprendre 3068 échantillons dans le 1.er volume du catalogue raisonné, publié à cette époque; dès-lors il s'est accru de 1327 pièces. Les substances métalliques, qui formeront le 2.me volume, sont au nombre d'environ 4000.

Établissement Hydraulique.

Cet établissement, unique en Europe, que l'on doit au Roi Charles-Emmanuel III, est situé à un mille environ de la ville; il ne laisse rien à désirer pour les progrès successifs de cette branche des mathématiques appliquées de laquelle les

régions les plus belles et les plus florissantes de l'Italie font dépendre leur richesse et leur prospérité. Les étudians y sont conduits dans la belle saison, pour assister aux expériences.

Laboratoire de Chimie.

Les laboratoires de chimie générale et de chimie médico-pharmaceutique sont situés dans le couvent supprimé de Saint-François de Paule ; ils sont dirigés par les professeurs respectifs aidés chacun d'un assistant.

Chapelle.

La Chapelle de l'Université est destinée à l'instruction chrétienne et aux exercices religieux des étudians ; elle est desservie par un directeur spirituel choisi parmi les ecclésiastiques les plus distingués. La messe a lieu tous les jours non fériés, à onze heures et demie du matin, à l'issue des classes. Les dimanches et fêtes il y a l'office divin et des instructions raisonnées destinées à affermir la jeunesse dans la croyance des vérités de la foi et de la divinité de notre auguste religion.

Tel est dans son ensemble et dans ses diverses parties, le bel Etablissement de l'Université Royale de Turin, qui est un monument frappant de la munificence éclairée de nos [illegible], et dont les derniers accroissemens, qui sont de la plus haute importance, sont dus à la sagesse et à la haute protection de l'auguste Souverain régnant. On se rappellera avec reconnaissance que c'est sous son règne, que, sur la proposition du Magistrat de la Réforme, a été créée une chaire de droit public et d'économie politique, que le nombre des professeurs de médecine et de chirurgie a été augmenté, que de nouveaux réglemens ont été établis dans ces Facultés, qu'il a été institué une école royale vétérinaire, que de nouveaux moyens d'enseignement ont été fournis pour les Mathématiques, l'Architecture et l'Histoire Naturelle, et que le jardin botanique a reçu de nouvelles améliorations, sans parler d'une foule d'autres dispositions toutes relatives au perfectionnement des études, et aux avantages de l'instruction publique.

AVIS. *Changement de domicile.*

Le sieur Joseph Lénan, marchand quincaillier, jusqu'ici domicilié à Chambery, va résider à Moûtiers, et par intervalles, dans la commune de Bozel, près Moûtiers.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN du 4 Février.

N.os 42 — 38 — 4 — 71 — 35.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 8) IVᵉ Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 février. Nous avons sous les yeux un N.° du *Journal politique et commercial de la Pointe-à-Pitre* (Guadeloupe), dans lequel nous lisons avec autant d'intérêt que de regret l'article nécrologique suivant, qui concerne un de nos compatriotes, et qui, à ce titre, doit trouver une place dans notre Feuille.

Extrait du Journal politique et commercial de la Pointe-à-Pitre.

NÉCROLOGIE.

» La Guadeloupe, grâce aux soins vigilans, à la tendre sollicitude d'un Gouvernement sage et bienfaisant, reprend son ancien état de prospérité. Le commerce fleurit, les citoyens de toute classe éprouvent les effets salutaires des lois qui nous régissent. L'année qui s'écoula a été marquée par des calamités que nous devons au climat dévorateur que nous habitons. Beaucoup d'hommes ont disparu à la fleur de leur âge, enlevés par une mort précipitée. Au milieu de ces hommes estimables que toutes les classes de la société regrettent, peut figurer à juste titre, M. Jean-Baptiste-Humbert DESPINE (1), avocat, docteur en droit de la Faculté de Paris. Il exerçait les fonctions d'avoué à la Pointe-à-Pitre depuis la fin de 1814 ; ses lumières et sa probité lui acquirent en peu de tems la confiance des particuliers et la confiance du Gouvernement. La défense des affaires de la Vacance lui fut mise entre ses mains : cette distinction était un hommage bien flatteur rendu à son mérite et à ses connaissances. Une étude trop suivie des lois affaiblit son tempérament. Une extinction

(1) M. DESPINE est natif d'Annecy.

de voix le tenait depuis quelque tems éloigné du barreau. Il est décédé lundi dernier à l'âge de 29 ans, après 5 jours de maladie qui n'avait présenté aucun symptôme effrayant, emportant les regrets des Magistrats qui l'honoraient de leur bienveillance, de ses confrères dont il avait acquis l'estime, de ses cliens dont il avait mérité la confiance par ses lumières, sa probité, son désintéressement. »

— La Faculté des Sciences de Grenoble vient de faire une perte difficile à réparer, en la personne de M. *Jean-Jacques Bret*, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien élève de l'École Polytechnique, Professeur de Mathématiques transcendantes à la Faculté des Sciences de Grenoble et Membre de la Société des Sciences et des Arts de la même ville. Ce jeune savant est mort le 29 janvier dernier, à l'âge de 31 ans. Il a fourni plusieurs Mémoires distingués d'Analyse et de haute Géométrie dans les *Annales de Mathématiques pures et appliquées*.

Collège de Thonon.

La ville de Thonon doit aux mesures prises par le Conseil de la Réforme des Études, de concert avec Monseig.r l'Archevêque, une nouvelle organisation en vertu de laquelle cet Établissement s'est élevé en peu de tems à un degré de prospérité qui donne tout à espérer pour le succès de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse qui le fréquente. Une part de ces heureux résultats est due aux soins et au zèle infatigable de M. Neyre, Réformateur de la province du Chablais, Censeur Royal et Curé de Thonon.

Le Collège et le Pensionnat sont dirigés par MM. les Abbés Neyre et Delajoux, le premier, Préfet des études, et le second, Directeur du Pensionnat, tous deux patentés. L'enseignement est exercé par un corps de Professeurs qui ont fait preuve de leurs talens et de leur mérite dans les collèges où ils ont enseigné. Toutes les classes sont nombreuses, et le Pensionnat compte déjà plus de cinquante Pensionnaires, outre un grand nombre de répétitionnaires qui suivent les exercices de la Maison. La force des classes, la régularité de la discipline et la salubrité du local ont fait naître une confiance attestée par les demandes multipliées que la Maison reçoit même des pays étrangers. Tout le monde connoît la beauté du site, au bord du lac de Genève, dans l'une des positions les plus remarquables de tout le Duché. Le local consacré au Pensionnat, qui est l'ancien couvent des Barnabites, a l'avantage d'être

annexé aux bâtimens du Collége, et réunit d'ailleurs tout ce qu'on peut désirer pour la grandeur, la distribution, la propreté, la commodité des exercices et des récréations, etc.

Fonctionnaires et Professeurs du Collége Royal de Thonon.

M. P. Neyre, de Flumet, prêtre, patenté, Préfet des études, Supérieur du Pensionnat, et Professeur de *Philosophie*.

M. F. H. Dubois, de Meyria, prêtre, Profes. de *Rhétorique*.

M. A. J. C. Delajoux, d'Evian, prêtre, patenté, Directeur du Pensionnat, Professeur de *Troisième* et de *Quatrième*.

M. l'abbé J. L. Ravasse, d'Evian, Régent de *Cinquième* et de *Sixième*.

M. l'abbé Dufruit, de St Paul sur Evian, Régent de la *Classe élémentaire*.

M. F. Bargoin, Maître d'*Ecriture*.

PIÉMONT.

Turin, 13 *février*. Par Patentes Royales du 5 du courant, S. M. a nommé ses Gentilshommes de bouche M. le Comte Radicati de Brozolo, lieutenant des grenadiers dans le Régiment aux Gardes; M. le marquis Charles-Emmanuel Birago de Vische, sous-lieutenant dans le même Régiment; M. le chevalier Charles Emmanuel Louis-Casimir-Joseph St-Martin de Cardé, sous-lieutenant dans les Dragons de la Reine; M. le Comte François Prunieri, sous-lieutenant dans le Régiment aux Gardes, et M. le Comte Piossasque de Scalenghe, lieutenant dans Piémont infanterie.

— La Cour a commencé un deuil de 20 jours, à l'occasion de la mort de S. M. la Reine de Wurtemberg.

— M. le Comte Moschis de Cuggiolo, Gentilhomme de la Chambre de S. M., est mort le 10, après une courte maladie.

— On écrit de Venise que la peste qui s'était manifestée, il y a quelques mois, dans le voisinage, a entièrement cessé; des prières publiques sont ordonnées en actions de grâces.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 1.er *février*. On mande de Constantinople que le chef des Wéchabites, son Iman et son trésorier ont été promenés chargés de chaînes, dans les rues, décapités ensuite, leurs corps exposés nus pendant trois jours et enfin abandonnés au peuple.

— On écrit de Tornea, en Suède, qu'au lieu de 30 à 40 degrés de froid qui y règnent ordinairement en hiver, on y éprouve 5 à 6 degrés de chaleur. Le défaut de neige dans la Finlande a rendu impraticables les communications par traîneaux, au grand préjudice du commerce.

— Le Roi de Bavière doit ouvrir en personne l'assemblée représentative de son royaume, le 4 février courant.

ANGLETERRE.

Londres, 6 février. Le général [illegible] avait combattu pour l'indépendance de l'Espagne contre les armes de Bonaparte. Tombé dans la disgrâce du Roi Ferdinand VII, il avait cherché un refuge auprès des insurgés d'Amérique, et était chargé d'une grande expédition. Révolté de la conduite des insurgés, il a publié une proclamation où il les traite d'assassins, *sacrilèges de l'humanité*; il déclare qu'il ne veut plus servir une pas en leur faveur, qu'ils n'ont su porter partout que le crime, l'incendie et la mort; que l'indépendance des colonies est une chimère, etc. etc.

— M. [illegible], messager du Roi, vient de partir pour Pétersbourg, avec des dépêches importantes.

— Des lettres de *Madras* annoncent que le prétendant à la couronne de Candy, auteur des troubles de Ceylan, a fait prisonnier avec son premier ministre.

— Les journaux de New-Yorck annoncent un traité qui termine définitivement les différens entre l'Espagne et les Etats-Unis, par la cession des Florides à ces derniers, en compensation de toute indemnité réclamée jusqu'ici par eux contre l'Espagne.

— Les lettres de Cadix annoncent que vingt mille hommes d'embarquement sont déjà rassemblés et que huit bâtimens sont équipés.

FRANCE.

Paris, 7, 8 et 9 février. Un grand nombre de Sous-préfets sont changés.

— Le Roi d'Espagne a fait parvenir à tous ses ambassadeurs en pays étrangers une note dans laquelle il est déclaré que les amnisties et les actes de clémence employés à l'égard des insurgés espagnols, ne sont nullement applicables aux *intrus étrangers* qui se [illegible].

— M. le chevalier Jaubert, [illegible] dans [illegible] le gouvernement [illegible] de Petit-Thibet, un troupeau de [illegible] et [illegible], qui seront débarqués à Marseille et conduits dans le voisinage des Alpes et des Pyrénées, dont l'on aura en France la matière première des beaux schalls de Cachemire.

— Il règne beaucoup d'activité dans la correspondance entre les cours de Paris, de Londres et de Vienne.

— Le montant des legs faits aux hospices de France, dans le courant des cinq dernières années, s'élève à [illegible]763,491 francs.

— Il paraît à Paris un *Journal de musique* [illegible], qui donne des airs [illegible], persans, turcs, grecs, russes, chinois, etc.

— La Bibliothèque du Roi est d'environ 800,000 volumes, celle de *Monsieur*, de [illegible]; la Bibliothèque Mazarine, de 90,000; celle de Lyon, de 106,[illegible], celle de Bordeaux de 105,000. Le nombre total connu dans les bibliothèques de France, est de 3,345,287 volumes, dont 1,125,347 à Paris seulement.

Du 11 février. La conspiration de Valence (*Espagne*) dont nous avons parlé, il y a quelque tems, paraissait dirigée d'abord contre la pers

mée du général Elliot, ainsi et au préalablement arrêtés; le plupart sont des ouvriers et des laboureurs, leurs droits sont déjà exécutés.

12 Et 13 *février.* Des Légionnaires ont réclamé auprès de la Chambre des Députés contre la réduction à moitié des traitemens de la Légion d'honneur; la pétition a été renvoyée au Président des Ministres.

— M. Finot, ancien Préfet de Mont-Blanc, est nommé Préfet de la Corrèze.

— L'ouverture du Salon est renvoyée au 25 août.

— Le revenu public de la Grande-Bretagne en 1818 a surpassé celui de 1817, de 2,600,000 liv. sterl.

Banque de France. 1522 fr. 50 c., 1550 fr., 1548 fr. 75 c., 1540 fr. 1535 fr.; 1545 fr., 1530 fr.; 1527 fr. 50 c.

Cinq pour 100 consolidés: 71 fr., 70 fr., 90 c.; 85 c., 70 c., 60 c., 40 c.; 70 fr. 30 c., 25 c., 30 c., 40 c.

ITALIE.

Naples, 29 janvier. S. M. vient de créer un Collége royal militaire, une Académie royale militaire et trois écoles militaires: ces établissemens, qui offrent un enseignement gradué, ouvrent une source abondante d'instruction à ceux qui se destinent à l'honorable carrière des armes. Le collége est destiné aux études des officiers pour le génie, l'artillerie et l'état-major; l'Académie est pour les officiers de toute autre arme, et les écoles pour les sous-officiers qui voudront parvenir au grade d'officiers. Outre les divers genres d'études classiques, on donnera, dans ces établissemens, le plus grand développement aux études mathématiques élémentaires, transcendantes et appliquées, seul moyen de former des militaires instruits.

Rome, 11 février. Le 17 du mois dernier, un orage terrible a causé les plus grands ravages à Evoli, dans le royaume de Naples, les toits ont été enlevés, les murs renversés, les fenêtres fracassées, les arbres déracinés, etc.

— Il paraît ici un nouveau journal sous le titre de *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts*, sur un plan analogue à la *Bibliothèque Universelle* de Genève.

6 *Février.* Nous avons en cette capitale S. A. I. le Grand Duc Michel et S. Exc. M. le Comte Capo d'Istria.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE.

Incision annulaire de la vigne, pour l'empêcher de couler, et hâter la maturité du raisin.

Nous avons annoncé l'année dernière, que nous reviendrions en temps opportun sur le procédé qui fait l'objet de cet article, et sur l'instrument propre à exécuter l'opération dont il s'agit.

Une foule d'expériences atteste les heureux succès de l'incision annulaire de la vigne pratiquée pendant la floraison. Comme le petit écrit que nous indiquerons plus bas contient toutes les instructions nécessaires pour pratiquer cette incision, nous nous bornerons à donner une idée de l'instrument de M. *Regnier*, et d'un autre instrument qui a été proposé en dernier lieu.

L'instrument de M. *Regnier* est une espèce de tenaille dont les branches s'ouvrent par le moyen d'un ressort, et ne se serrent, pour opérer que par un léger effort de la main. Chaque côté de la tenaille proprement dite se termine en biseau tranchant, pour former le rabot intermédiaire entre les deux lames, et sur chacune de ces deux extrémités de la tenaille, sont affermies par une vis les deux lames mobiles en forme de cœurs échancrés par une concavité circulaire au point tranchant.

Des hachures tailladées dans la partie supérieure des branches, empêchent ces branches de couler dans la main et de produire de faux mouvemens.

Pour acquérir l'usage de cet instrument, il est bon de faire quelques essais sur l'écorce de l'osier, par ce moyen on voit bientôt comment il faut opérer sur la vigne. On tient la pince entre les doigts, et dans un demi-tour de main, en tournant à droite et revenant à gauche, l'incision est faite. Une personne exercée peut en faire vingt-cinq par minute.

Le prix de cet instrument est de 4 fr. 50 c. On le trouve à Paris, chez l'auteur, rue du *Bac*, n.° 28.

On trouve à la même adresse la petite brochure de M. Lambry, dont nous avons parlé plus haut; elle a pour titre *Exposé d'un moyen mis en pratique pour empêcher la vigne de couler, et hâter la maturité du raisin*, par M. Lambry, pépiniériste à Mandres.

On peut aussi s'adresser chez Mme *Huzard*, rue de l'Éperon St-André-des-Arts, n.° 7, à Paris.

Le 6 janvier dernier, il a été fait à la société centrale d'Agriculture de Paris, un rapport sur un autre instrument présenté par M. *Bettinger*, mécanicien, ce nouvel instrument diffère, à quelques égards, de celui de M. Regnier; et il a paru offrir, aux yeux des rapporteurs de la Com-

mission, quelques avantages sur les autres instrumens analogues, la principale amélioration est que les lames tranchantes sont enchâssées dans une monture, qu'elles dépassent seulement de l'épaisseur nécessaire pour couper l'écorce et ne jamais endommager le bois. Le prix de ce nouvel instrument est de 4 fr.

Moyen de donner au vin ordinaire un parfum agréable.

Ce moyen consiste à recueillir avec soin la fleur de la vigne. A cet effet, on prend un petit panier, garni intérieurement d'une feuille de papier, et le matin, lorsque la rosée est tombée, on frappe légèrement le cep avec un petit bâton, pour faire tomber les fleurs qui sont épanouies et qui seraient emportées dans la journée par le vent. On fait sécher ces fleurs à l'ombre, on les pulvérise et on les garde dans un lieu sec.

On fait usage de ces fleurs en les mettant dans un petit sachet, et le suspendant dans le tonneau, au moment même de la fermentation. Il faut une once de fleurs sur 270 litres de vin, c'est-à-dire, un peu moins de 3 onces sur un tonneau

Huile béchique.

Faites infuser dans de l'huile d'olive, et en quantité suffisante, des fleurs de violettes, de sureau, de roses, de camomille, de mauve, de bouillon-blanc et de lis; mettez digérer au soleil pour en exprimer le marc; après une macération convenable on obtiendra par l'expression l'huile qu'on désire; et si on la veut plus calmante encore, on pourrait y joindre quelques pincées de safran.

Cette huile est souverainement anodine, calme les maux de tête, la frénésie, provoque le sommeil lorsqu'on en frotte les tempes, appaise les douleurs de l'estomac, des intestins etc. *Mêlée* avec du blanc d'œuf et appliquée au linceul, elle guérit les brûlures, employée en lavement, elle calme les douleurs d'urine et procure une heureuse sécrétion etc.

Découvertes en Egypte.

M. Cailliaud, jeune Français, que les journaux de Paris du 9 du courant ont annoncé être encore en Egypte, est déjà débarqué à Marseille. Il a visité l'Egypte pendant quatre ans. Il a trouvé, de Syène jusqu'à la grande Cataracte, plusieurs temples, les uns grecs, les autres égyptiens, dont quelques-uns sont creusés dans la montagne, il a visité des

tombeaux remarquables et une forteresse romaine. Sa principale découverte est celle d'une ville ancienne, à sept ou huit lieues de la Mer Rouge, et à environ 30 ou 40 lieues au sud de Coçeyr. C'est le lieu où d'Anville place les mines d'émeraude des anciens, M. Cailliaud y a remarqué en effet les traces d'une vaste exploitation, et des émeraudes en assez grande abondance, pour déterminer le Pacha d'Egypte à faire entreprendre des fouilles, en conséquence de la découverte de M. Cailliaud. La ville ancienne, que les habitans nomment Sekette, présente, comme Pompeï, un grand nombre de maisons particulières; cette ville a été fondée par les Ptolemées. M. Cailliaud a encore reconnu la fameuse route de Coptos à Bérénice, dont Pline fait mention. (*Extrait du Journal de Marseille.*)

ANNONCE.

Recueil des Edits, Lettres-Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie dès le 19 septembre 1814, où sont insérés les Réglemens, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice; sixième Volume, in-8.°; à Chambéry, chez Pierre Alessa, Imprimeur du Roi.

LOGOGRIPHE.

Je suis le fondement d'un système nouveau;
Par moi l'on peut sonder le ciel, la terre et l'eau.
Si j'ai le cœur de moins, ô merveille! ô surprise!
J'offre de la tendresse un modèle touchant;
Alors, perdant un pied, savant, guerrier, marchand
Sont souvent avec moi dans un état de crise
Rétablissez le pied que vous m'avez ôté,
Et coupez-moi le chef, j'appartiens à l'histoire.
Reprenez-moi, lecteur, dans mon intégrité,
Et vous y trouverez un trésor de mémoire
Pour qui veut s'exprimer avec facilité.

Le mot de l'*Enigme* insérée dans l'avant-dernier N.° est la *Lune*.

Loterie Royale.

Tirage de Gênes *du 21 Février.*

N.os 25 — 82 — 36 — 59 — 75.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

AN 1819. (N.° 9) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 février. La fête préparée par MM. les Officiers de la Garnison de cette ville, qui n'avait pu avoir lieu le 22, à cause du mauvais tems, a été favorisée le 23 par un tems très-propice. S. Exc. M. le Gouverneur et son Etat-Major occupaient l'extrémité de la Lice. Le Verney était rempli d'une foule immense de spectateurs. Toutes les scènes ont été exécutées conformément au Programme, avec ensemble et précision. L'ordre le plus parfait a régné pendant tout le tems, et aucun accident fâcheux n'a troublé la jouissance du public.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner une description détaillée de cette fête; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que les 170 personnages qui en faisaient partie offraient le plus beau coup d'œil, soit par la diversité des trois genres de costumes employés, soit par l'élégance et la fidélité des uniformes et des vêtemens. Ce qui a excité l'admiration universelle, et notamment celle des militaires et des connaisseurs, c'est l'adresse remarquable que les Dragons du Roi et tous les cavaliers ont déployée à cheval, dans les diverses manœuvres chevaleresques du Tournoi et des combats, dans la contredanse anglaise dansée à cheval, et en particulier, la grâce et la souplesse des mouvemens et des attitudes dans le duel des deux Princes, qui a eu lieu successivement au pistolet, à la lance et au cimeterre.

Cette fête, dont un grand nombre d'étrangers sont venus jouir, a excité dans la ville un mouvement général d'intérêt et de plaisir; elle a fourni une nouvelle preuve de l'empressement de MM. les Officiers à faire quelque chose d'agréable au public et à maintenir la bonne harmonie entre les habitans et la Garnison, comme on l'a pu déjà reconnaître par les bals qu'ils ont donnés chaque semaine du carnaval et par les invitations réciproques qui ont eu lieu pendant ce tems.

La journée du 23 a été terminée par un grand nombre de soirées, parmi lesquelles nous citerons surtout celle qui a eu lieu chez S. Exc. M. le Gouverneur, où s'est trouvée réunie la société la plus brillante et la plus distinguée.

— Les voyageurs de l'expédition du Pôle, sur le Trent et la Dorothée, ont trouvé sur le rivage, aux îles Danoises et d'Amsterdam, près du

Spitzberg, trois à quatre cents tombeaux, la plupart hollandais. Dans l'une des tombes qui avait précisément un siècle, ils ont trouvé un bonnet et des bas tricotés encore en place, le bonnet sur la tête, et les bas sur les jambes; ces vêtemens étaient aussi neufs que s'ils venaient d'être faits.

— M. de Stapel, américain, a trouvé le moyen de substituer l'air fixe (gaz acide carbonique), à la vapeur de l'eau, pour le service des bâtimens et autres usages; la dilatation de ce gaz exige beaucoup moins de chaleur que la production de la vapeur.

— Le nombre des repas distribués aux voyageurs, pendant l'année 1818, à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, s'est élevé à 30078.

AVIS. — *Blanchisserie d'Albens.*

Antoine St. Martin a l'honneur de prévenir que la *Blanchisserie* qu'il a établie dans la commune d'Albens sera ouverte le 1.er mars 1819. L'agrandissement qu'il a donné au local, les soins qu'il a mis à le disposer convenablement, ceux qu'il ne cessera donner pour la perfection du blanchissage, lui font espérer cette année la même confiance qu'on lui a accordée l'année dernière.

Pour faciliter le dépôt des marchandises à blanchir, MM. les négocians désignés ci-dessous ont bien voulu continuer à se charger de les recevoir.

Pour Chambery, { M. Beauregard.
{ M. Sancins, fils.

Annecy, M. Quetand.

Rumilly, M. Caloud.

PIÉMONT

Turin, 20 février. Hier, S. Exc. le Duc de Dalberg, Ambassadeur de France près notre Cour, a donné une superbe fête et un bal masqué, où étaient réunies plus de sept cents personnes. Les danses ont duré toute la nuit, et la fête a été très-animée, tant par l'élégance et la beauté des costumes et des parures, que par la grâce et l'aimable politesse que M. le Duc et M.me la Duchesse ont déployées envers tout le monde.

— M.me Caroline Bassi Manna, qui chante ici au Théâtre Royal, à la grande satisfaction du public, dans l'Opera *della Semiramide*, après avoir reçu un magnifique présent de S. M. la Reine, a été admise à baiser la main de S. M. et des Princesses Royales, rare et glorieuse récompense qui est une nouvelle preuve des encouragemens que nos augustes Souverains accordent aux talens et aux Arts. *(Gaz. Piém.)*

— On écrit de Parme que S. M. notre Roi a fait remettre à la veuve de l'immortel Bodoni, une riche bague ornée de brillans, accompagnée de la lettre la plus flatteuse de S. E. M. le Marquis de Saint-Marsan, Ministre et premier Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Francfort, 15 février. L'Observateur autrichien, dans un très-long article

relatif aux *Lettres sur l'Allemagne*, insérées dans la *Minerve*, s'attache à démontrer que le *tableau tracé par la Minerve, des négociations d'Aix-la-Chapelle, est de pure invention d'un bout à l'autre*.

— Les archevêques et évêques de Bavière ont renoncé à toute opposition à la Charte et ont paru dans la Chambre des Pairs.

— L'ambassadeur persan qui se rend à Londres, est arrivé à Vienne le 1er février; il est chargé d'une lettre de son souverain pour l'Empereur d'Autriche.

— Le Prince de Lichtenstein vient de publier la Constitution de sa Principauté, peuplée de 5000 habitans. Les Etats sont composés de trois députés du Clergé, des Maires des communes, et de ceux qui payent 2000 florins d'impôt.

— Le Gouvernement russe a ordonné que des soldats et des officiers seraient cantonnés dans les villages, pour y apprendre l'agriculture et montrer l'exercice militaire aux paysans.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *février*. Le duc de Wellington a donné un grand dîner aux ministres. On a remarqué dans son vestibule la statue colossale de Bonaparte, par Canova, dont S. M. le Roi de France lui a fait présent.

FRANCE.

Paris, 14, 15 *et* 16 *février*. M. le marquis Maison, Pair de France, est nommé gouverneur de la 1re division (Paris).

— On apprend de Rome que le corps de Saint-François d'Assise a été trouvé sous l'autel de l'église basse d'Assise, où il était resté ignoré depuis six cents ans. Le Pape a ordonné aux évêques de Foligno, de Pérouse, de Spoleto et d'Assise, d'en faire la reconnaissance authentique.

— Le ministre des finances a présenté à la Chambre des Députés, deux projets de loi; l'un qui règle les comptes définitifs de 1815, 1816 et 1817, et celui de 1818 par approximation; et l'autre qui tend à établir les négociations de rentes dans les départemens.

— Le gouvernement réalise l'idée importante de créer au Sénégal une colonie de culture, qui sera un dédommagement de la perte de nos anciennes colonies. On s'attachera surtout à l'indigo, au coton, au café et au sucre.

17 *Et* 18 *février*. S. M. le Roi des Pays-Bas a ordonné la construction de nouvelles églises catholiques et la réparation des anciennes.

— M. le prince de Poix, Pair de France, est mort dans la nuit du 16.

— M. Valenciennes, le plus célèbre paysagiste, est mort le 16, âgé de 69 ans.

— On dit qu'il y a trois projets de loi sur la presse, l'un sur le jury, un sur la répression des délits et le troisième sur les journaux.

— La Chambre des Députés a adopté, à la majorité de 132 contre 100, le projet de loi qui fixe l'année financière de juillet à juillet.

— M. Aloys Fortis est nommé général de l'Ordre des Jésuites.

— M. Désormeaux, âgé de 20 ans, qui avait un *pied-bot*, annonce qu'il a été complètement guéri de cette difformité par M. d'Ivernois.

19 *Et 20 février.* On dit que M. de Richelieu a disposé du revenu de la dotation qui lui a été décernée, en faveur des hospices de Bordeaux.

— Par décision de S. M., il a été formé un conseil des gardes nationales près le Ministre de l'intérieur.

— Une femme du Pas-de-Calais est accouchée, le 6 février, de deux garçons et d'une fille, qui se portent bien, ainsi que la mère.

— M. le Prince de Monaco (Honoré IV) est mort le 16, âgé de 61 ans.

— Il y a actuellement à Londres un plaideur qui s'appelle très-sérieusement M. *Kinkouvenkattderprakingatchdera.*

Banque de France 1525 fr.; 1530 fr., 1530 fr.; 1525 fr., 1530 fr.; 1525 fr., 1520 fr.; 1515 fr.

Cinq pour cent consolidé 69 fr. 70 c., 90 c., 70 fr., 70 fr. 00 c., 20 c., 25 c., 30 c., 50 c., 70 fr. 15 c., 00 c.; 70 fr., 69 fr. fr., 95 c., 70 fr. 69 fr. 90 c., 85 c., 80 c., 75 c., 65 c., 60 c., 65 c.

ITALIE.

Naples, 9 février. La population de Naples, au 31 décembre 1818, était de [illegible]438, c'est-à-dire, de 2801 de plus qu'au 31 décembre 1817. Il y a eu, en 1819, 12451 naissances, et 12736 décès.

VARIETES.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XV.e Article

On prétend que mon dernier Article sur les prières des repas est un véritable tour de force dans les temps actuels. Ce serait tant mieux pour l'Ermite, s'il réussissait à faire passer des observations difficiles à goûter sous les yeux des lecteurs, mais ce serait tant pis pour le siècle où la vérité aurait besoin d'art pour se montrer. Mais continuons.

Me voici donc à table, puisqu'on veut m'y voir. On se doute bien que je n'ai pas besoin de m'abîmer long-tems devant moi la symétrie de mes plats, et qu'entr'autres mets qui me conviennent, il faut que, bon gré malgré, je me passe, par exemple, de la *Soupe d'Olla Podrida*, récemment inventée à Paris, dans le Café Corazza au Palais-Royal, laquelle, comme l'a dit un journaliste, n'est pas un mets renouvelé des Grecs, mais le perfectionnement d'un ragoût espagnol; mélange admirable de quarante substances (ni plus ni moins), viandes, gibiers, volailles, poissons, légumes, le tout coloré par le safran et le salep de Perse. Quoi qu'il en soit, je ne serai pas plus déraisonnable touchant les mets, que je ne l'ai été sur les vêtemens. Je ne prétends pas mettre tout le monde au régime d'un ermite, et je ne trouve point mauvais que chaque table soit servie selon le rang, et principalement selon les facultés et les besoins de chacun. Ce sont surtout ces deux derniers points qui me paraissent

devoir être la règle de la raison : ce qui excède les moyens et les besoins, est, en ce genre, un superflu aussi dangereux pour la santé que pour la fortune.

Je ne m'arrêterai pas sur un sujet rebattu jusqu'à satiété, sur les avantages de la modération dans les alimens ; je me contenterai d'observer que non-seulement la tempérance, mais la régularité dans les heures des repas, sont le premier moyen de santé et de longévité, comme il est prouvé par l'exemple des Maisons Religieuses et de toutes les Communautés ; on a pu remarquer que, dans les Couvens de filles, même les plus austères, malgré la rigueur de certains exercices pratiqués par un sexe foible et délicat, il n'étoit pas rare de voir des Religieuses atteindre l'âge le plus avancé.

En parlant de sobriété, j'aurai pour moi les Médecins, qui, selon le dire des mauvais plaisans, sont grands partisans de la diète pour les autres. Mais en prêchant le culte de la santé, ce sera en prêcher une autre qui a bien aussi son importance. On ne peut disconvenir qu'il ne se soit fait chez nous, en peu de tems, une révolution complète dans la Cuisine et l'Office. Nous en sommes venus au point de hausser les épaules au souvenir de la rustique simplicité, j'ai presque dit de la gothique barbarie de nos grands-pères. Qui de nous croiroit, par exemple, si nous ne l'avions vu nous-mêmes ou entendu dire dans nos familles, que, dans un tems peu éloigné, on traitoit ses parens et ses amis avec trois mets seulement, le rôti, un second plat et la salade ? Cependant l'ordonnance économique de ces repas remontoit à une haute et assez noble antiquité.

La table de Patrocle et du fils de Pelée
De plats multipliés n'étoit pas accablée ;
Dans un jour d'apparat, une biche, un mouton
Suffisoient au dîner des vainqueurs d'Ilion.

La Gastron. Chant I.

En étoit-on moins gais et moins heureux ? L'étiquette, la contrainte, les cérémonies étoient bannies de ces modestes et joyeux festins, où jamais l'ennui ne venoit s'asseoir à côté des convives ; la franchise, l'amitié, le plaisir et l'appétit assaisonnoient les mets, des visages épanouis, des manières ouvertes, d'agréables propos attestoient la liberté et la joie dont on jouissoit. Les chants un peu bruyans qui animoient le repas n'étoient pas toujours des modèles achevés d'harmonie, on y faisoit sans doute quelques infidélités à la gamme, mais....

Les plaisirs chantés *faux* n'en étoient pas moins *vrais*.

On pouvoit alors se réunir souvent sans ruiner ses affaires. Un père de famille, en apprenant à ses enfans à concilier les charmes de la société avec la frugalité et l'économie, leur conservoit un patrimoine qu'il n'avoit reçu lui-même que comme un *dépôt* sacré, ou une fortune acquise par d'honorables travaux, qu'il leur enseignoit ainsi à ménager à leur tour.

Mais quels progrès n'avons-nous pas faits en peu d'années ! D'abord on ne connoît presque plus le banquet de l'amitié ; on donne des repas de *cérémonie* ou de *coterie*.

Dans les premiers, on voit se réunir des personnes étonnées de se trouver ensemble ou qui s'en seraient bien passées. Il n'y aurait pas encore grand mal, si plus d'abandon et d'épanchement amenait des rapprochemens et des communications. Mais une froide et triste réserve s'établit entre les convives et préside au festin ; des lieux communs ou quelques nouvelles usées font toute la matière de la conversation ; on se lève, on s'observe et l'on se sépare sans être meilleurs amis qu'auparavant.

Dans les dîners de coterie, où l'on se traite réciproquement, c'est l'esprit de rivalité qui forme le seul lien de l'association ; chacun fait tout bas la critique des mets, censure l'ordonnance des repas et les rangs assignés aux convives. Il se promet bien, quand son tour sera venu, d'effacer ses amis par le choix, l'abondance, le luxe et l'appareil ; et, n'importe la dépense, il faut, à tout prix, qu'il ne soit pas en reste. Ainsi l'on conçoit avec quelle ardeur chacun des associés renchérit sur les autres et jusqu'où peut aller cette louable et noble émulation qui circule parmi eux. On s'inquiète peu que les dettes s'accumulent dans une progression rapide et que la ruine la plus complète soit le terme inévitable et prochain de cette sage conduite : l'essentiel est de briller.

Je passe volontiers aux Lucullus modernes de rassembler sur leur table les productions les plus recherchées et les plus rares que les trois élémens, le ciel, la terre et l'eau, puissent fournir dans les deux hémisphères ; de les offrir à leurs convives façonnées par les mains savantes d'un habile artiste, et assujetties à toutes les métamorphoses que les prodiges d'une cuisine transcendante ont pu leur faire subir ; de leur succéder en une suite de services de plus en plus splendides, un nombre de mets tel qu'un atome de chacun suffirait à la fin pour remplir l'estomac le plus vaste et le plus complaisant ; de faire changer, comme Héliogabale, les gobelets à chaque espèce de vins ; la forme de la vaisselle, la fourchette et le couteau à chaque mets, etc. etc.

Mais je m'amuse des risibles singeries de ces grands airs, lorsque je vois un petit propriétaire, un petit fonctionnaire, un petit rentier [illegible] un dîner qu'il ne réunit, je ne dis pas seulement le gibier et le poisson, qui sont devenus des articles obligés dans le moindre repas, mais l'aloyau et les côtelettes, le canard, les truffes et les coulis, les pâtés [illegible] et les beignets soufflés, la galantine et les pigeons [illegible], la crème à la vanille et le gâteau de Savoie, le fromage glacé et les gaufres, les dragées et les compotes ; la corbeille des verres à pied et les vins étrangers, Vougeot, l'Arbois et le Bordeaux, le Chypre, le Syracuse et le Malaga ; les tasses de porcelaine, la crème de Moka et l'huile de Vénus. Je trouverais ces [illegible] plaisantes, si elles ne préparaient à leurs auteurs le chemin de l'hôpital, après avoir fait subir de grandes pertes à tous ceux qui leur ont fourni de si belles choses.

— « De quoi vous mêlez-vous, s'écrient ici des voix que j'entends du fond de ma cellule ? Ne sommes-nous pas les maîtres de servir notre table comme il nous plaît, et êtes-vous chargé de payer pour nous le marchand de volaille, le traiteur et le confiseur ? » — « Non, je ne suis pas, Dieu merci, chargé de ce soin ; mais je ne puis en conscience affirmer que

bonne chère enrichit ceux qui n'ont pas de quoi la payer, quant aux autres, ceci ne les concerne pas et je n'ai point de reproches à craindre de leur part. Je reconnois pleinement le droit que nous avons de nous couler à fond dans le terme le plus court et de la meilleure manière que bon nous semble, droit que personne, à l'exception de nos héritiers, ne songe à nous disputer; mais si le droit de nous ruiner ôte aux autres le droit d'observer, notre question condamne sans retour tous les moralistes passés, présens et à venir, elle ferme la bouche à tous les peintres de mœurs, depuis Théophraste jusqu'à La Bruyère qui n'ont point payé, que je sache, de loyer pour autrui, et qui par conséquent n'avoient rien à voir de plus que moi dans la garderobe et sur la table de leurs voisins. »

Au fond, on ne peut rire de bon cœur d'une manie qui altère les mœurs dans la société et qui entraîne les conséquences les plus fâcheuses dans l'intérieur des familles. Si, d'un commun accord, on consentoit à se traiter avec plus d'économie et de simplicité, on pourroit se voir plus souvent; la dangereuse ambition de se surpasser les uns les autres, n'étant plus le motif des invitations, on se réuniroit pour le plaisir d'être ensemble; les nœuds de l'amitié et les liens de la société se resserreroient de toutes parts; les charmes de l'union, de la concorde, de l'harmonie prendroient la place des prétentions, du ton et de la froide hauteur, des cœurs actuellement glacés par la jalousie et l'esprit de critique, s'ouvriroient à des sentimens qui leur sont inconnus, et nous retrouverions quelques vestiges des mœurs patriarcales de nos ancêtres.

Le luxe de la table a encore plus ses effets désastreux dans les classes de la société où je viens de le considérer; il est successivement descendu dans les classes inférieures, et déjà il est parvenu jusques dans les derniers rangs. Les femmes d'ouvriers ne déjeûnent plus qu'avec le café au lait et le pain de mollet, sur leur table, il leur faut régulièrement de la viande chaque jour, et très-souvent de la volaille et du poisson. On voit ce qu'il y a de mieux sur la place du marché, enlevé par des gens qui autrefois se contentoient de la soupe et d'un plat de légumes. C'est en vain que, pour satisfaire à leurs nouveaux besoins, les ouvriers se sont mis à rançonner leurs pratiques et à hausser de plus en plus le prix de leur main-d'œuvre; la bonne chère absorbe jour par jour le produit de leur travail, et la plupart se trouvent sans ressource dans leur vieillesse et finissent leurs jours dans la misère. Une dame, mère de famille, s'entretenoit un jour avec la femme d'un artisan qui se plaignoit de la peine qu'elle avoit à vivre; la dame lui dit: « Mais pourquoi ne faites-vous pas du pain bis pour » votre ménage? c'est une économie que je ne néglige pas dans le mien. » — « Le pain blanc est bien meilleur, répondit cette femme. » Certes il n'y a rien à dire à cela, sauf que j'aurois répliqué: « Mais la brioche et » les biscuits sont encore meilleurs que le pain blanc. » Je garantis la vérité de cette anecdote.

J'imagine aussi, par exemple, pour ce qui me regarde, quelque chose de mieux qu'un dîner d'ermite; et si l'on pouvoit se moquer de l'avenir, il seroit sans doute fort doux de ne jamais rien se refuser, et de s'environner chaque jour de joyeux consommateurs, d'un cercle d'amis empressés

tous gens de bonne volonté, dont on est sûr que le zèle ne se refroidira pas tant que l'office et le caveau resteront bien garnis, et que la cuisine sera en plein exercice.

> S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
> Un agréable emploi dans le cours de la vie,
> C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
> Les honneurs de sa table en digne Amphytrion.

Ne seroit-il pas heureux de voir toujours, à la suite du potage, du bouilli, des tourtes, des entrées, etc.,

> De nombreux entremets, rangés en symétrie,
> Entourer le gibier, la poularde rôtie,
> . . . .
> La caille, l'ortolan, la carpe, la laitance,
> Et le cochon de lait dont la cuirasse d'or
> Semble le protéger et le défendre encor.
> Etc. etc.

Ensuite, pour le *dernier acte*,

> Des sucres arrangés en galans édifices,
> Des châteaux de bonbons, des palais de biscuits;
> Le Louvre, Bagatelle et Versailles confits;
> Les amours de Sapho, d'Abailard, de Iphalis,
> Les noces de Gamache et les travaux d'Hercule.
>
> *La Gastron.* Chants III et IV.

On peut se passer toutes ces douceurs, lorsqu'on a le courage de braver d'avance la judicieuse retraite des amis, les faillites, les saisies, la mendicité, les suicides et autres dénouemens analogues, qui sont un peu moins gais que le reste de la Pièce.

Vous êtes scandalisé, lecteur, je le vois, d'entendre citer la *Gastronomie* par un *Ermite*, personnage qui ne doit être familiarisé qu'avec l'abstinence, et qui doit mieux connaître la *table* des quatre-tems et des vigiles que la carte d'un restaurateur. Mais je vous prie de considérer que j'ai pu être trompé par le titre, qu'il étoit naturel de croire qu'un poëme didactique sur l'art de se nourrir, ne pouvait, à moins d'être un ouvrage manqué, ne pas traiter la partie la plus essentielle du sujet, je veux dire l'art de se nourrir *à peu de frais*, art si fort convenable à ma situation et à celle de tant de gens qui ne sont pas ermites : c'est à ce chant-là que j'attendais l'auteur. D'ailleurs son poëme s'adresse à l'*Homme des Champs à table*, je l'aurais cru fait exprès pour moi. Vous eussiez eu le droit de me gronder si j'avais commis l'incongruité de rappeler un seul mot de l'*Almanach des Gourmands* ou d'autres ouvrages classiques en ce genre dont je m'avise que je ne dois pas même connaître le frontispice.

La suite à un autre N°

CHARADE.

> Une double aune est *mon premier*,
> Chacune de ses aunes est aussi bien un frère.
> Lecteur, jamais je ne peux faire
> Mon *entier* avant *mon dernier*.

Le mot du *Logogryphe* inséré dans le dernier N° est *Mètre*, où l'on trouve *mère*, *mer*, *ère* et *terme*.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 10.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 *mars.* Quelques Ecclésiastiques de cette ville, et principalement de MM. les Chanoines de la Métropole, viennent de manifester le zèle qui les anime pour le bien de la Religion, par l'engagement qu'ils ont pris, à l'invitation de Mgr l'Archevêque, de donner six sermons par semaine pendant le Carême, en sorte qu'il y a tous les jours, excepté le samedi, un sermon dans l'église métropolitaine, à quatre heures et demie du soir.

— D'après le recensement donné par ce qu'on appelle le Saint-Synode de Russie, pour l'année 1816, il est né dans tout l'empire, 765,063 garçons et 692,543 filles; total, 1,457,606; ce qui fait 159,145 plus qu'en 1815. Il est mort dans la même année, 418,124 individus mâles, et 400,359 individus femelles; total, 818,483; ce qui fait 30,605 moins qu'en 1815. Excédant des naissances sur les décès, en 1816, 639,123. Ceci ne comprend que les individus professant la religion grecque.

Sur la découverte du corps de SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE.

Nous avons annoncé, en même tems que les autres journaux, la découverte faite en dernier lieu, du corps de Saint-François d'Assise, resté ignoré pendant six cents ans. Nous lisons, à ce sujet, dans un journal, ce qui suit, sous la rubrique d'*Assise*, du 4 février.

« Lorsque Grégoire IX eut canonisé, en 1228, Saint-François d'Assise, plusieurs couvens se disputèrent le corps de leur fondateur. Le frère Elie, troisième Général des Frères mineurs conventuels, pour mettre fin aux prétentions des différentes maisons de l'Ordre, fit enterrer secrètement le corps du Saint dans la basilique église souterraine de son couvent. Il mourut avec son secret, etc. .... Des opérations ayant été commencées à la base d'un des piliers de l'autel, les ouvriers trouvèrent une grille de fer qui semblait couvrir un tombeau. Ils en avertirent le Procureur-général du couvent qui fit continuer la fouille. On découvrit un cercueil de pierre, scellé par la grille de fer. Les magistrats, des savans, des architectes furent appelés, et, d'après leur avis, le Procureur écrivit à Rome pour obtenir l'autorisation d'en faire l'ouverture. Le Saint-Père nomma les Evêques

d'Assise, de Spoletto, de Foligno, de Pérouse et de Nocera, pour assister à cette reconnaissance. En présence des témoins précités, le corps du Saint a été trouvé entier avec des lambeaux de ses vêtemens, des grains de chapelet et quelques pièces de monnoie au type de Grégoire IX, etc. »

Nous pouvons ajouter quelques détails plus exacts et plus complets sur les circonstances qui ont causé la longue incertitude touchant le lieu de la sépulture de Saint-François.

Le Saint est mort au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, lieu dit la *Portioncule*, près d'Assise, le 4 octobre 1226, âgé de 45 ans, la 20me année de sa conversion, la 18me de l'institution de son Ordre et la 3me depuis l'impression des *stigmates*; c'étoit un samedi. Le lendemain dimanche, son corps fut transporté avec beaucoup d'appareil et de solennité dans la ville d'Assise, où il fut inhumé dans l'église de Saint-George; c'est là qu'il avoit prêché pour la première fois. Le Pape Grégoire IX, en personne, le canonisa dans cette ville, le 16 juillet 1228, et la Bulle de canonisation, qui avoit été donnée à Pérouse, fut expédiée le 29 juillet, treize jours après la cérémonie.

L'an 1229, Grégoire IX adressa une autre Bulle à tous les Evêques, pour leur annoncer la canonisation de Saint François et leur ordonner d'en célébrer la fête le 4 octobre. Ce Pontife avoit fait choisir dans la ville d'Assise, un local propre à la construction d'une église qui devoit être consacrée au Saint; cette église dont il posa la première pierre, fut achevée l'année suivante; on avoit construit deux églises l'une sur l'autre. Le Pape annonça à toute la chrétienté la translation qui devoit se faire du corps de Saint-François dans la nouvelle église, ce qui attira à Assise plus de deux mille Religieux et un concours immense d'étrangers. La translation eut lieu le 25 mai, veille de la Pentecôte; le cercueil fut enlevé de l'église de S.-George, au son des instrumens de musique, par les commissaires de Sa Sainteté, et déposé sur un char magnifiquement orné. Mais les principaux habitans d'Assise, craignant apparemment qu'on ne leur ravît la dépouille du Saint en tout ou en partie, s'emparèrent du corps de vive force; le cortége ainsi troublé étant arrivé à l'église neuve, on y entra en tel tumulte, que le corps du Saint disparut, sans qu'on pût savoir où il avoit été déposé. On prétend que la chose avoit été secrètement concertée avec le frère Elie.

Le Pape ayant appris ce désordre, mit son l'église et sur la ville un interdit qu'il ne leva que lorsque des députés d'Assise eurent fait à Rome la satisfaction exigée.

En 1235, le 20 avril, Grégoire IX consacra solennellement l'église de Saint-François d'Assise. Depuis lors, la tradition du lieu portait que le corps du Saint était enseveli dans un souterrain au-dessous de la seconde église.

PIÉMONT.

Turin, 27 février. Par Edit du 19 de ce mois, S. M. accorde divers priviléges et concessions à ceux qui bâtiront sur le local destiné à l'agrandissement de Turin, depuis la rue du Pô jusqu'au fleuve, selon les plans approuvés par Billet royal du 15 septembre 1818.

— Le 19 de ce mois il a été coulé, à l'Arsenal royal, un canon de gros calibre en présence de S. M., qui pleinement satisfaite du succès de cette difficile opération, a daigné ordonner sur le lieu même, que M. le Colonel Cardarina, directeur de cette fonderie, fût décoré de la Croix des SS. Maurice et Lazare.

— On écrit de Rome que Mme la comtesse Casali s'étant approchée d'une cheminée pour prendre une tasse de café, le feu a pris à ses vêtemens, que malgré les plus prompts secours, les plaies de la brûlure ont dégénéré en gangrène, et que cette infortunée a expiré six jours après dans les plus cruelles douleurs.

— Par Billet du 27 du courant, S. M. a nommé de nouveau M. l'Abbé Ignace Borrera de St.-Eléonor, aux fonctions de Réformateur dans le Magistrat de la Réforme de Turin.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

On écrit de Stockholm que le 1er février a été le commencement d'hiver et qu'on y a eu un pied de neige.

— Sous une tour de l'ancienne enceinte de Francfort, on a trouvé, dans un lieu de quatre pieds carrés, le squelette d'une femme morte dans ce cachot, où on lui faisait passer ses alimens par une ouverture. Les lettres S. V. taillées dans la pierre font croire que cette victime a été condamnée par le *tribunal Vehmique*, qu'on appelait aussi *Santa Vehma*.

Angleterre.

Londres, 20 février. Lord Castlereagh a mis sous les yeux du Parlement la convention signée à Paris le 2 du courant, relative au dernier paiement de l'indemnité due par la France. Il a encore communiqué de nombreux documens touchant les négociations relatives à la traite des Noirs.

France.

Paris, 21, 22 et 23 février. Il y aura le 26, à St.-Thomas d'Aquin, une assemblée de charité pour le soulagement des prisonniers pour dettes.

— Une société biblique vient de se former à Paris, avec l'autorisation du gouvernement; elle est présidée par M. le marquis de Jaucourt.

— M. le marquis Barthélemy a fait, dans la Chambre des Pairs, une proposition tendant à supplier le Roi de présenter un projet de loi qui apporte à la loi sur les élections, les changemens qui seraient jugés nécessaires. M. le comte Decazes, qui a vivement combattu cette proposition, la regarde *comme la plus funeste qui pût sortir de la Chambre*. Elle a néanmoins été prise en considération.

— M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, s'est mis au nombre des souscripteurs pour les fouilles qui se font dans le lit du Tibre.

— S. E. M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a adressé à MM. les procureurs-généraux, de longues instructions en amendement sur

le mode des arrestations, des interdictions de communication, et de l'instruction des procédures criminelles.

— S. M., sur la proposition du ministre de l'intérieur, vient d'accorder les fonds pour une lunette à grandes dimensions, dont l'Observatoire était dépourvu.

— Une ordonnance royale, du 17 février, établit une nouvelle répartition entre les départemens, des 258 bataillons d'infanterie.

— Une femme de la Corrèze vient de mourir à l'âge de 108 ans.

— Une femme, dans l'Isère, est accouchée, le mois dernier, d'un enfant à deux têtes, parfaitement semblables, qui n'a vécu que deux heures.

24 *Et 25 février.* Le libraire de la *Minerve*, *Eymery*, s'est enfui, dit-on, dans les Pays-Bas.

— Le *Journal du Commerce* est suspendu; on en attribue la cause à une note qu'on dit injurieuse à M. le marquis Barthélemi touchant sa proposition sur la loi des élections.

— On apprend de Constantinople que le patriarche grec Cyrille a été exilé à Andrinople et remplacé par l'évêque Gregorio.

26 *Et 27 février.* L'Académie française a nommé M. Lemontey à la place vacante par la mort de M. l'abbé Morellet.

— Dans la séance de la Chambre des Pairs, du 26, M. le marquis Barthélemi a développé sa proposition; elle a été combattue d'abord par M. le marquis Dessolle, ensuite par M. Decazes, par MM. de la Rochefoucault, Boissy d'Anglas, Lanjuinais et le duc de Choiseul; elle a été soutenue par M. de Castellane et un grand nombre de membres. Le scrutin a donné 94 voix contre 60, en faveur de la prise en considération de la proposition.

— Dans la Chambre des Députés, M. Lafitte a fait, en comité secret, la proposition de supplier S. M. de maintenir la loi des élections, telle qu'elle est, comme base principale de la paix publique et de la monarchie constitutionnelle.

— Le *Journal du Commerce* a reparu.

— Les cendres de Descartes, de Montfaucon et de Mabillon ont été transférées avec solennité à l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Banque de France. 1510 fr.; 1500 fr.; 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés. 70 fr.; 69 fr., 69 fr. 10 c., 68 fr. 90 c.; 68 fr. 30 c.; 68 fr.

ITALIE.

Venise, 20 février. LL. MM. II. et RR. sont arrivées ici avec une suite très-nombreuse, le 15 de ce mois, au bruit du canon, au son des cloches et aux acclamations du peuple. L'archiduc Louis exerce à Vienne le gouvernement suprême, en l'absence de S. M.

Florence, 20 février. Nous possédons ici S. A. I. et R. l'archiduc Palatin de Hongrie. Le 18, sont arrivés en cette capitale, le prince Antoine de Saxe, son épouse l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche, et sa nièce la princesse Amélie.

Rome, 20 février. Mgr Louis Amat des Marquis de Saint-Philippe et Sorso de Cagliari, est nommé Vice-légat à Bologne.

VARIÉTÉS

Fragmens de l'Histoire de Savoie.

XI.me *Article.*

Fin de l'article du Prince Thomas (1).

Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu où est mort le Prince Thomas : les uns le font mourir à Montcallier, d'autres à Turin, quelques uns sur la route de Suse à Turin, et d'autres à la Cité d'Aoste. Cette dernière opinion est celle de Guichenon.

On voit dans l'église cathédrale d'Aoste un tombeau dont cet historien donne la figure, à quelque inexactitude près. Ce tombeau est un sarcophage sur lequel est couché un guerrier cuirassé et armé de pied en cap, avec une aigle éployée sur la poitrine, ayant auprès de lui son bouclier, son épée et sa dague. A ses pieds est un lion portant la Croix blanche et un collier où sont les lettres F. E. R. T. Sur la face antérieure du tombeau sont trois écussons, dont celui du milieu présente la Croix blanche de Savoie, et les deux autres une aigle éployée.

Guichenon ne montre pas la moindre incertitude que ce tombeau ne soit celui du Comte Thomas, cependant on a élevé des doutes à ce sujet. Deux savans distingués qui ont fait des recherches particulières à cet égard, ne manqueront pas d'éclaircir quelque jour, d'une manière décisive, ce point d'antiquités savoisiennes. En attendant, nous nous contenterons de faire observer que les écussons à l'aigle éployée et à la Croix blanche, que l'on voit sur ce monument, se retrouvent sur le tombeau figuré par Guichenon, de Béatrix de Savoie, fille du Comte Thomas, lequel existait au bourg des Echelles, où il fut détruit dans les guerres de 1600. Sur celui-ci on voyait l'aigle éployée sur les écussons du Comte Thomas, de son épouse, de ses fils Humbert, Thomas et Guillaume, et la Croix blanche sur les écussons de ses autres fils Amédée, Aymon, Pierre et Philippe. Le Prince Boniface, petit-fils de Thomas I et Comte de Savoie, est

(1) Voyez le N.° 44 de ce Journal, (*III.e Année*).

représenté avec l'aigle éployée sur le haubert, comme le guerrier du tombeau de la Cité d'Aoste.

Humbert III avait des prétentions sur Chambéry, qui appartenait à des Seigneurs particuliers, le Château était possédé par les Seigneurs de la Rochette. En 1232, le Comte Thomas acheta Chambéry et ses dépendances, du Seigneur Claude de Berlion, Vicomte de Chambéry, pour la somme de 32,000 sols forts de Suse, et céda en outre au Vicomte de Berlion, le fief de Montfort.

La même année, et le 4 des ides de mars, il accorda à la ville de Chambéry une Charte qui déterminait les limites du territoire, les franchises et priviléges qu'il octroyait aux habitans, les droits qu'il se réservoit, l'organisation et les attributions du Conseil de Ville, le mode d'administration de la justice, etc. M. Grillet a donné, à l'article *Chambéry* de son Dictionnaire, une analyse assez exacte de cette Charte, dont l'original existe dans les Archives de Chambéry. C'est une Lettre Patente en parchemin, signée par les parties contractantes, par l'épouse du Comte Thomas, par ceux de ses fils qu'il désigne et par d'autres témoins.

A cette pièce pendaient plusieurs sceaux de cire rouge, dont quelques-uns manquent. Nous avons reconnu que ceux qui s'y trouvent encore, sont ceux du Comte Thomas, de la Comtesse sa femme, de ses fils Guillaume, élu Evêque de Valence, d'Amé qui fut son successeur, de Pierre, Prévôt de l'Eglise d'Aoste, et d'un nommé Suffredi, qui paraît être un Evêque de Grenoble.

Le Comte Thomas a été marié deux fois. Il épousa d'abord Béatrix, fille de Guillaume I, comte de Genève, qui lui apporta en dot les Seigneuries de Rumilly sous Cornillon, de la Val-des-Clés, les deux Bornands et quelques terres et villages sur la frontière du Chablais. Cette Princesse mourut sans enfans.

Albanis Beaumont, confondant les deux femmes du Comte Thomas en une seule, dit que Béatrix eut de ce Prince huit fils et deux filles, il omet aussi un fils, Amé le jeune et quatre filles. Il ne parle point du second mariage du Comte de Savoie (2).

---

(2) *Description des Alpes Grecques et Cottiennes*, etc., seconde Partie, Chap. 22.

Thomas se maria en secondes noces avec Marguerite, fille de Guillaume, Seigneur de Faucigny, laquelle fit plusieurs largesses à la Grande-Chartreuse, aux Abbayes d'Haute-Combe et d'Aulps. Elle donna au Comte neuf fils et ſix filles.

1° Amé, qui succéda à son père.

2° Humbert, qui mourut en Hongrie, dans un combat

3° Thomas de Savoie, Comte de Flandres et de Hainaut, qui fut la souche des Princes d'Achaïe et de Morée;

4° Aymon de Savoie, qui eut pour appanage le Vallais et le Chablais, réversible aux Comtes de Savoie, en cas de mort sans enfans mâles. Il mourut célibataire en 1242;

5° Guillaume de Savoie (*Willelmus*), en premier lieu Doyen de Saint Maurice de Vienne, en Dauphiné, ensuite élu Evêque de Valence, en 1224. Le roi d'Angleterre chercha à le fixer dans ses Etats, d'abord en lui proposant de le marier avec la fille du Comte de Kent, ensuite en lui donnant l'Evêché de Winton. Guillaume commanda, en 1238, le secours envoyé à l'Empereur Frédéric II par les Comtes de Toulouse et de Provence. Il fut fait, sous Honorius III, Légat du Saint-Siége en France, et Evêque de Liége sous Grégoire IX. Il ſut empoisonné à Assise, en 1239;

6° Amé le jeune, Chartreux et ensuite Evêque de Maurienne, mort en 1268;

7° Pierre, qui devint Comte de Savoie et ſut surnommé le *Petit Charlemagne*;

8° Philippe, qui succéda à Pierre dans la même souveraineté.

9.° Eléonore de Savoie, qui épousa Azon IV d'Est, marquis de Gênes et de Milan.

10° Marguerite de Savoie, mariée à Herman, Comte de Kibourg et de Bade, Seigneur de Fribourg et Landgrave d'Alsace.

11.° Boniface (Saint), qui ſut Evêque de Belley, de Valence, ensuite Archevêque de Cantorbéry et Primat d'Angleterre. Il ſut ſacré Archevêque à Lyon, en 1243, par le Pape Innocent IV. Il avait d'abord été Chartreux. Il a exercé des libéralités envers la Grande-Chartreuse, les Monastères d'Haute-Combe, du Betton, de Tamié, de Saint François de Chambéry, sans compter ses bienfaits envers plusieurs églises et hôpitaux de France et d'Angleterre. Revenu en Savoie, après 25 ans de résidence dans son Archevêché, pour visiter son frère le Comte Philippe, il mourut le 14 juillet 1270, au Château de Sainte Hélène, et ſut enseveli à Haute-Combe.

12° Béatrix, qui épousa, en décembre 1220, Raymond Bérenger, Comte de Provence, fils d'Alphonse, Comte de Provence et de Barcelone. Elle fonda aux Echelles une Commanderie de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et donna pour cet objet la Seigneurie et le Château des Echelles. Par son testament, fait à Amiens, en 1263, elle choisit les Echelles pour le lieu de sa sépulture. Elle mourut dans ce bourg en 1266 et y fut ensevelie dans un tombeau décoré de sa statue représentant ses plus proches parens.

Béatrix de Savoie, considérée comme l'une des plus belles et des plus vertueuses Princesses de son tems, a procuré, disent les historiens, à la Maison de Savoie, un honneur sans exemple; on a observé comme une particularité en effet très-remarquable, que cette illustre Princesse a eu trois filles Reines, une Impératrice, deux petites filles Reines et une Impératrice. Marguerite de Provence, sa fille aînée, épousa Saint Louis, Roi de France, en 1234. Eléonore de Provence fut mariée, en 1236, à Henri III, Roi d'Angleterre. Sancie de Provence se maria avec Richard d'Angleterre, frère de Henri III, et qui fut Empereur. Béatrix de Provence épousa Charles d'Anjou, Roi de Sicile et de Jérusalem, et frère de Saint Louis. Quant à ses trois petites-filles, Isabelle fut Reine de Navarre, Marguerite fut Reine d'Ecosse, et Béatrix devint Impératrice de Constantinople.

13° Et 14° Alix et Agathe, toutes deux Abbesses du Monastère de Saint Pierre de Lyon.

15° Avoie, mariée, en 1257, à Baudouin, Comte de Devonshire et de l'Isle de Wigth.

Les deux enfans naturels du Comte Thomas, sont Bérold et Benoît, dont on ne sait rien de particulier.

AVIS.

Dans la nuit du 25 au 26 février dernier, il a été volé, à Rumilly, dans l'auberge du sieur Pallud, un vieux gros cheval noir, entremêlé de quelques poils blancs, marqué à la tête, nuhérement gris sur les yeux, et ayant un pied blanc. S'adresser audit sieur Pallud, ou au sieur Tardy, à Chambéry, à l'auberge du *Petit-Marseille*.

ENIGME.

Comme les diamans qui brillent dans les cieux,
Je marche toujours en grand nombre;
Mes mobiles rayons peuvent répandre l'ombre,
Pourtant de leur éclat ils fatiguent les yeux.
Mes étoiles mouvantes,
Mes aiguilles flottantes
Ne se font voir qu'en certains lieux.

Le mot de la *Charade* insérée dans le dernier N°, est *re-pli*, où est envisagé comme nom *masculin* d'une *aile* (substantif *féminin*).

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 11.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Mars.

INTERIEUR

Chambéry, 18 mars. Nous apprenons de Marseille qu'un orage violent a éclaté sur cette ville le 1.er mars, à 4 heures du matin. Un navire suédois, arrivant de Norwége, qui était mouillé sur les bouées, a été frappé de la foudre; le tonnerre a porté sur son grand mât et l'a mis hors de service.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Publ. le 10 mars — 1.° Lettres Patentes par lesquelles S. M. ordonne que la comptabilité des exercices de 1816 et antérieurs et de 1817, soit, dans un délai péremptoire et de rigueur, définitivement réglée; autorise le payement du capital et des intérêts dus en remboursement des divers emprunts prescrits par l'Edit R. du 29 mars 1815, et le payement des arrérages dus aux rentiers de la Banque de St. Georges; ordonne les devoirs à remplir par les créanciers de l'Etat, à peine de suspension illimitée ou de déchéance, et prescrit plusieurs autres dispositions tendantes à faire connaître le véritable montant de la dette antérieure à tout l'exercice de 1817. (Du 20 février 1819).

2.° Lettres Patentes par lesquelles S. M. déclare extensives au Duché de Gênes les dispositions des Constitutions R., qui accordent l'immunité des contributions directes en faveur des peres de douze enfans, et remplace, par une pension, l'immunité des gabelles et droits indirects pour les peres de douze enfans, dans tout le royaume des Etats; donne des ordres pour les subsides et pensions accordés par le Gouvernement Génois aux peres de 10 et 12 enfans, et déroge au titre 2, liv. 6 des Constitutions, en tout ce qui est par les présentes autrement ordonné. (Du 16 février 1819).

3.° MANIFESTE CAMÉRAL portant notification de quelques changemens en matière de gabelles, et au tarif général des douanes (Du 26 février 1819).

4.° REGIE PATENTI colle quali S. M. prescrive alcune provvidenze concernenti l'Introito e l'Uscita de' Redditi dello Stato, determina le attribuzioni de' Tesorieri Provinciali, e del Tesoriere Generale, e l'epoca, in cui dovranno rendere i loro conti dell' annata finanziera il modo della loro verificazione, e stabilisce alcune altre misure pel migliore accertamento della contabilità. (Del 21 gennajo 1819)

PIÉMONT.

Turin, 6 mars. Le 1.er de ce mois, LL. MM. le Roi et la Reine, avec LL. AA. RR. les Princesses, sont partis de cette capitale pour se rendre à Gênes.

S. A. S. le Prince de Carignan est arrivé à Gênes le 25 février dernier.

— Le 24 février dernier, peu avant de partir pour Gênes, S. A. S. le Prince de Carignan s'est rendu au palais de l'Académie Royale militaire. Reçu avec les honneurs dus à son rang, par le Premier Secrétaire de la Guerre et de la Marine et par les principaux Supérieurs, S. A. S. daigna s'approcher des élèves avec des démonstrations non équivoques d'affabilité. Huit élèves devant recevoir ce jour-là, selon les règles de l'Ecole, le prix solennel du chiffre Royal, S. A. S. voulut bien les en décorer de sa propre main. Après un petit discours relatif à la circonstance, prononcé par le Commandant Général, les élèves exécutèrent plusieurs évolutions d'infanterie et quelques manœuvres d'artillerie. S. A. S., en quittant l'Académie, daigna témoigner sa satisfaction dans les termes les plus affectueux et les plus honorables. (*Extr. de la Gaz. Piém.*).

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Munich, 24 février. La Chambre des Députés a pris en considération diverses propositions tendantes à la diminution du nombre des avocats, à la suppression des loteries, à l'abolition de la censure des journaux, etc.

Vienne, 20 février. C'est aujourd'hui que doit partir l'ambassadeur persan, il sera accompagné jusqu'aux frontières. C'est son médecin qui est son premier chef de cuisine.

Francfort, 26 *février*. On prétend qu'il n'y a qu'un seul corps de Wéchabites de détruit, et qu'il leur reste encore des forces très-considérables, mais cette nouvelle ne s'accorde pas avec l'invitation que la Porte vient de donner aux Musulmans, de reprendre le pélérinage de la Mecque.

— Le grand duc actuel de Bade gagne de plus en plus l'affection de ses sujets, aussi le gouvernement acquiert tous les jours plus de confiance.

ANGLETERRE.

Londres, 1.er *mars*. Lord Castlereagh a relu le bill relatif à l'entretien de la maison royale de Windsor; il s'agit de réduire les dépenses de la maison du Roi de 100,000 liv. sterl., à la moitié de cette somme, d'allouer 25 000 liv. sterl. aux anciens serviteurs de la maison de la Reine, et d'accorder 10,000 liv. sterl au duc d'Yorck, comme *Custos personæ* (*Regis*) La Chambre a adopté la motion à la majorité de 281 voix contre 186.

— La peste a diminué ses ravages à Tanger; mais à Tunis elle devient chaque jour plus terrible.

— On a reçu à Cadix la nouvelle que le convoi du Mexique, de cinq millions de piastres fortes, de cochenille, de sucre, farines, etc., est arrivé à la Véra Crux, le 10 novembre.

FRANCE.

Paris, 28 *février*, 1.er et 2 *mars*. En tête de l'Etat-Major général de l'armée, sont les quatre colonels généraux, *Monsieur*, frère du Roi, colonel général des Suisses; M.gr le duc d'Angoulême, amiral de France, colonel-général des carabiniers, des cuirassiers et des dragons; M.gr le duc de Berri, colonel-général des chasseurs et chevau-légers lanciers; M.gr le duc d'Orléans, colonel général des hussards.

— Dans l'assemblée des Etats de Bavière, les députés ont leurs places assignées par le sort, ce qui prévient toute division locale.

— La Chambre des Députés a accueilli et renvoyé au ministre des affaires étrangères une pétition du sieur Salel, colonel, qui, au nom de 1,500 militaires, maréchaux, généraux etc. dotés en pays étrangers par le précédent chef du gouvernement, demande que par la voie des négociations du ministère, on obtienne les arrérages échus avant et depuis 1814, et qu'une loi autorise l'aliénation de ces dotations, avec la clause de la réversion au trésor public.

— S. Exc. le Ministre de la guerre a une fluxion de poitrine.

— Le jeune Filon, élève du collége royal de Bourbon, ayant fait une belle pièce de vers latins qui est parvenue sous les yeux du Roi, S. M. lui a fait remettre un Virgile et un Horace reliés à ses armes. (*Journal des Débats*)

— M. le Marquis Barthélemi, en développant sa proposition, a donné pour motif 1.° que des électeurs peu fortunés se lassent d'assister à de fréquentes élections, 2.° que le droit de patente ne se payant que par 12.mes, un patentable, avec 25 fr. une fois payés, peut voter légalement; 3.° qu'il existe une grande lacune dans la loi, qui n'a point désigné de suppléans aux députés.

Les adversaires de la proposition ont dit qu'elle était injurieuse aux deux derniers tiers des députés, qu'elle tendait à soulever les partis et à troubler le repos dont on jouissait; qu'on ne peut espérer une loi sans défaut et qu'on s'égare en poursuivant la perfection absolue, que les inconvéniens indiqués peuvent être écartés par de simples ordonnances, qu'il est dangereux de remettre toujours en question les lois et les institutions établies etc.

— Il s'est pleinement confirmé que M. le duc de Richelieu dispose en faveur des hospices de Bordeaux, des revenus de sa dotation.

— On a découvert en Tauride, dans un tombeau, un corps bien conservé, d'une grandeur prodigieuse, que l'on croit d'un ancien Grec. Sur sa tête était une couronne de laurier en or, et sur le front une médaille d'or avec les lettres P. P. A son doigt était un anneau avec une pierre précieuse, et à ses côtés des vases en argent, des chaînes en or et des boucles d'oreilles. (*Quotidienne*).

— Huit jeunes religieuses de Saint-Joseph étaient parties l'année dernière pour l'île Bourbon, huit autres religieuses du même ordre se sont embarquées, le 30 janvier, pour le Sénégal.

(*Annales Politiques*).

— Il arrive, dit-on, à la Chambre des Députés, de nombreuses pétitions pour le maintien de la loi des élections.

— M. le comte de Loewenhielm, ministre plénipotentiaire de Suède, a remis à S. M. une lettre de son souverain.

— On a ressenti en Angleterre plusieurs tremblemens de terre.

(*Journal du Commerce*).

— L'Esquimaux qui a suivi l'expédition du pôle, est mort à Dublin d'une inflammation de poitrine. (*Idem*).

— On dit que l'Autriche demande à la Cour de Rome quelques cessions dans le Ferrarois.

— L'affluence continue aux conférences de M. l'abbé Frayssinous, où l'on remarque surtout beaucoup d'étudians. (*Journal des Maires*).

3 *Et* 4 *mars*. A l'occasion de la proposition de M. le Marquis Barthélémi, les Ministres ont déclaré que la ferme intention du gouvernement était de ne consentir à aucun changement dans la loi des élections.

— La Chambre des Pairs, dans sa séance du 2, a adopté la proposition de M. Barthélémi, à une majorité de 98 voix contre 55.

— La Chambre des Députés a passé à l'ordre du jour sur la proposition de M. Laffite, qui a paru prématurée et inutile.

— Par ordonnance du 2 mars, le Roi a nommé 23 nouveaux Pairs, parmi lesquels on cite le Marquis de Saint-Simon, l'ancien amiral Truguet, le comte Portalis, le comte Chaptal, le comte Pelet de la Lozère, le général Rapp, etc.

— On assure que les 22 Pairs éloignés par l'ordonnance du 24 juillet 1815, sont rappelés, on compte parmi eux les Maréchaux Duc de Dantzick, Duc d'Albufera, Duc de Conegliano, duc de Trevise; les Comtes de Cadore, de Ségur, le Duc de Plaisance, etc.

— Le Doyen du genre humain est, selon toute apparence, un invalide âgé de 130 ans, nommé Henri Francisco, qui habite aux Etats-Unis. (*Annales Polit.*).

— M. Augustin Jordan, nommé directeur des Cultes, et premier secrétaire d'ambassade à Rome, est frère de M. Camille Jordan, député de l'Ain.

— Le gouvernement vient de nommer une commission chargée de lui présenter un plan pour l'amélioration de la Corse.

— S. Exc. le ministre de la guerre est entièrement rétabli.

Banque de France 1490 fr.; 1487 fr. 50 c.; 1490 fr.
Cinq pour cent consolidés 67 fr.; 66 fr. 90 c.; 68 fr. 50 c.; 67 fr. 50 c.

ITALIE.

Rome, 24 *février*. Le 19, Sa Sainteté a visité l'Université de la Sapience; elle a assisté avec beaucoup d'intérêt à diverses expériences de Physique et de Chimie.

— Samedi dernier le prince de Hesse Darmstadt est parti de cette ville.

Padoue, 25 février. M. le Comte Jérôme Dei-Bardi, directeur du Musée de Physique et d'Hist. nat. du Grand-Duc de Toscane, a ouvert, le 3 de ce mois, en Toscane, une école gratuite pour l'essai de l'enseignement mutuel et en prépare l'application au génie de la langue et au caractère de la nation.

R U S S I E.

Pétersbourg, 7 février. La mort de S. M. la Reine de Wurtemberg, sœur de S. M. l'Empereur Alexandre, a été annoncée publiquement le 26 janvier. Les théâtres resteront fermés jusqu'au 11 février, à cause du deuil général.

— Une ordonnance du 9 janvier, accorde à tous les paysans de l'empire le droit d'établir des fabriques et des manufactures.

— Pendant que la température était si douce dans le nord de la Russie, elle était très-rigoureuse dans le midi : la Bessarabie a éprouvé dès le mois de novembre, un froid de 25 degrés de Réaumur. Il fait très froid à Odessa, et la Mer-Noire est tellement gelée sur les côtes, qu'on y fait de nombreuses parties de traineaux.

(*Voyez les Additions* à la page 16).

VARIÉTÉS.

ÉCONOMIE RURALE. — *Culture de l'Abeille.*

Par M. le Général Comte de LOCHE.

I.er *Article.*

La culture de l'abeille considérée comme partie des travaux agricoles, et appliquée au sol irrégulièrement montueux de la Savoie, est un sujet qui n'est pas sans intérêt pour ses habitans. Le propriétaire comme le cultivateur ne sauraient être indifférens à la recherche des moyens de faire remonter parmi nous une branche très-utile d'industrie, bien mieux dirigée par nos pères.

L'usage du sucre substitué à celui du miel avait déjà contribué à la décadence de cette culture. La mobilité du prix du sucre a souvent influé, mais passagèrement, sur celui du miel, parce que l'un et l'autre ne doivent occuper que la place que leur assignent leurs propriétés respectives. D'ailleurs l'expérience dés

montre assez que, malgré le prix actuellement modéré du sucre, celui du miel n'a pas subi une hausse proportionnelle. Si les incidens qui ont la plus grande influence sur le prix des objets de consommation, n'étaient pas bornés dans leurs effets, par la sage et constante prévoyance qui sait opposer des barrières aux effets d'un fléau dévastateur de nos champs, ils consommeraient la perte des troupeaux et l'espoir des futures moissons. Cette prévoyance pour l'abeille consiste dans des soins convenables, dont un, par exemple, est d'avoir en réserve quelques ruches de la plus grande force, et par conséquent d'un grand volume, parce que celles-ci résistent bien mieux et aux ennemis de l'espèce, et aux fâcheux effets de l'irrégularité de l'état de l'air. Car les dispositions de la sagesse divine qui a doué l'abeille de la plus prodigieuse fécondité, a voulu, par compensation, que la conservation des individus fût, plus que celle de tout d'autres insectes, soumise à des accidens destructeurs.

La diminution successive des ruchers, autrefois bien moins rares et mieux peuplés, démontre assez l'état de dégradation où est tombée cette branche d'industrie. Le prix des ruches a presque triplé, tandis que celui des céréales n'a pas même doublé. Cette progression croissante de la valeur des produits, est un motif qui doit stimuler l'intérêt, soit par la consommation dans l'intérieur, soit par les utiles débouchés connus. Malgré ces avantages, il règne une indifférence qui contraste singulièrement avec les progrès de l'agriculture dans notre patrie. Moins liée avec les travaux des champs que n'est le soin des troupeaux, la culture des mouches-à-miel se trouve, par sa nature, dans une sorte d'indépendance qui en facilite l'accès à tous ceux qui voudront s'y livrer. Peut-être que les propriétaires qui aiment à s'instruire, sont-ils rebutés par la multitude de systèmes de ruches, de procédés divers pour la taille etc. publiés de nos jours. Peut-être encore supposent-ils que cette culture exige la connaissance des mystères de l'histoire de l'abeille. Les anciens savaient se passer de pareils guides, et l'on peut même prouver que les plus habiles scrutateurs de ces mystères, tel que le célèbre F. Huber, n'ont pas été fort heureux en proposant aux cultivateurs des ruches de leur invention.

Un choix raisonné des pratiques des anciens et de celles de nos pères, nous signalera les moyens de multiplier les ruches, [illegible]

obtenir la plus grande quantité possible de cire et de miel et de meilleure qualité.

Autrefois les propriétaires de terres fournissaient à leurs métayers un certain nombre de ruches, sur pied de cheptel; à la fin du bail, elles devaient être représentées en nature, ainsi qu'on le voit dans plusieurs anciens baux à ferme; d'autres, quoique non propriétaires de terres, livraient des ruches à des cultivateurs avec lesquels ils formaient des sociétés connues en commandites. Ceux qui les recevaient appartenaient le plus souvent à la classe des villageois les moins fortunés, mais probes et connus pour être doués d'une inclination particulière pour l'abeille. En suivant ainsi les traces de nos pères, l'on verrait bientôt refleurir cette branche d'industrie par les mains de gens estimables qui, d'une part, jouissant du produit, uniraient, de l'autre, les membres de ces sociétés par les liens des bienfaits et de la reconnaissance.

Remède contre la Cataracte, par le Docteur NEUMANN, *de Dresde.*

Il faut faire un usage soutenu de fleurs d'*Arnica* en infusion, à l'intérieur, et du collyre suivant:

Prenez fleurs d'*Arnica*, une once; vinaigre distillé, une livre. Faites bouillir, et laissez digérer pendant quatre heures, ajoutez du carbonate d'ammoniaque (sel ammoniacal crayeux), jusqu'à saturation complete.

Remède éprouvé contre l'Ophtalmie ou inflammation des yeux.

M. Lacombe, syndic de la commune de Sevrier près d'Annecy, nous fait part qu'il a connaissance d'un remede spécifique pour l'inflammation des yeux, dont le succès est constaté par quatorze ans d'épreuve, et dont l'efficacité est telle, qu'il n'y a point d'ophtalmie qui ne cede ordinairement après cinq jours, ou, au plus tard après quinze. Ce remede n'est point dispendieux et il incommode peu. Il est tout préparé et l'on joint au paquet, deux lignes qui en indiquent l'usage.

S'adresser à M. Lacombe, à Sevrier près d'Annecy, qui satisfera promptement à toutes les demandes.

Nouveau Briquet phosphorique.

Prenez 18 à 20 grains de phosphore et mettez-les dans un tube de matière quelconque, d'environ six lignes de diamètre et d'une longueur telle qu'il puisse être facilement tenu à la main. On commence par mettre au fond de ce tube une substance quelconque, que l'on comprime avec un liége ; on ne réserve pour le phosphore et le bouchon qu'un espace de six à sept lignes, dont trois pour le phosphore, et quatre pour le bouchon. On coupe le phosphore par petit morceaux, on le met dans le tube que l'on bouche immédiatement avec le bouchon. En chauffant avec précaution, à une bougie, la partie où se trouve le phosphore, celui-ci se fond très promptement; il se moule dans le tube en se refroidissant, et le briquet se trouve fait.

Pour s'en servir, on ôte le bouchon, on introduit l'allumette, avec laquelle on gratte légèrement la petite couche de phosphore, dont une petite partie adhère à l'allumette, on rebouche et l'on frotte l'allumette sur un morceau de feutre, de vieux gant, de drap, de papier, de laine, ou même sur le bouchon, le phosphore s'enflamme et communique le feu à l'allumette.

L'auteur de ce briquet a constaté que, pour allumer cent allumettes, il n'a été consumé qu'un grain et quart de phosphore. Un briquet de 20 grains ne coute pas plus de quinze à vingt centimes, et peut durer, comme on voit, très long-tems, puisqu'il peut enflammer jusqu'à seize cents allumettes.

Du niveau des eaux de la Méditerranée et de la Mer-Rouge.

Il résulte d'un travail exécuté par M. Lepere et d'autres ingénieurs français, pour l'établissement d'un canal entre les deux mers, que les basses mers des vives eaux de la Méditerranée sont inférieures de 8 mètres, 121, aux basses mers des vives eaux de la Mer-Rouge, et de 9 mètres, 907, aux hautes mers des vives eaux de la même mer.

Ces observations confirment que le niveau des eaux de la Mer-Rouge est plus élevé de *trente pieds* environ que celui de la Méditerranée; excès de hauteur dû à la force centrifuge plus considérable dans l'Océan, à l'embouchure de la Mer-Rouge, que dans la Méditerranée, y ayant 20 degrés de latitude, ou 250 lieues, de différence.

Sur l'Orang-Outang de Bornéo.

Les observations faites par M. Clarke Abel, naturaliste de l'ambassade de Lord Amherst en Chine, nous apprennent que l'Orang Outang de Bornéo est incapable de marcher debout et qu'il n'y parvient que par les efforts de l'éducation ; sa conformation s'oppose absolument à cette attitude. « Il lui est si diffi- » cile de se tenir debout, que, pour maintenir son équilibre, » il est obligé de jeter les bras en arrière par dessus sa tête. Sa » manière de marcher consiste à poser à terre ses poings fermés » et à ramener son corps en avant entre ses bras. Il a ainsi l'al- » lure d'un homme estropié qui marche avec des béquilles. Dans » l'état de nature, il est probable qu'il marche fort peu : toute sa » construction indique qu'il est destiné à grimper sur les arbres » et à aller de branche en branche. »

L'éducation n'a pas tiré un grand parti de celui qui a été amené en Angleterre par l'équipage de l'ambassade. « Quoique cette » éducation, dit M. Abel, n'ait assurément pas été négligée, il » n'a appris que deux choses : à marcher debout, et à donner » un baiser à son gardien. »

Suite des hauteurs des montagnes les plus remarquables (1).

AMÉRIQUE.

	Metres	*Toises*
Chimborazo (Pérou)	6530	3350
Cayambé (*Idem*)	5954	3055
Antisana (Volc. du Pérou)	5833	2993
Cotopaxi (*Idem*, *idem*)	5753	2952
Mont Saint - Elie	5513	2875
Popocatepec (Volc. Mexique)	5400	2771
. . . .		
Volcan de la Solfatare (Guadeloupe)	1557	799

---

(1) Voyez les N.os 13 et 16 de ce Journal (*IIIe Année*).

ASIE.

Hauteur des six pics les plus élevés de l'Inde, qui sont les plus hautes montagnes connues.

	Mètres.	Toises.
Le premier	7824	4014
Le second	7090	3638
Le troisième	7060	3622
Le quatrième	6961	3571
Le cinquième	6927	3554
Le sixième	6899	3540
. . . .		
Pic de la frontière de la Chine	5135	2635
. . . .		
Mont-Liban	2906	1491
Sommet du Caucase	1762	904

AFRIQUE.

Pic de Ténériffe	3710	1904
Pic de Madagascar	3507	1800
Pic des Açores	2412	1238
Montagne de la Table (*au Cap*)	1163	597

Hauteurs des principaux passages des Alpes et des Pyrénées.

Passage du Mont-Cervin	3410	1750
—— de Furka	2530	1298
—— du col de Seigne	2461	1263
—— du Grand Saint-Bernard	2428	1246
—— du Petit Saint-Bernard	2192	1125
—— du Saint-Gothard	2075	1065
—— du Mont-Cenis	2066	1060
—— du Simplon	2005	1029
—— du col de Tende	1795	921
Port de Pinède (*Pyrén.*)	2316	1191
—— de Gavarnie (*Idem*)	2333	1197
—— de Cavarère (*Idem*)	2259	1159
Le Tourmalet (*Idem*)	2194	1126

Hauteur de quelques édifices au-dessus de leur base.

Grande Pyramide d'Egypte	146	75	
Tour de Strasbourg	142	72	5 p.
Coupole de Saint Pierre à Rome	132	67	4
Tour de Saint Paul de Londres	110	56	3
Dome de Milan	109	56	
Balustrade de la Tour de Notre Dame de Paris	66	33	5

STATISTIQUE DE LA SUISSE, ou État de ce pays et des vingt-deux Cantons dont il se compose, sous le rapport de leur situation, de leur étendue, de leur climat, de leur population, de la nature de leur sol etc. etc.

Par J. PICOT, de Genève, Professeur d'Histoire dans l'Académie de cette ville, un vol. in 12 de 574 pages ; à Genève, chez J. J. Paschoud, et à Paris, chez le même, rue Mazarine, n.° 22, 1819, prix, 6 fr.

Il existe un grand nombre d'ouvrages sur la Suisse ; cet intéressant pays n'a cessé d'être visité et parcouru dans tous les sens par une foule d'amateurs éclairés, par des voyageurs instruits qui sont venus tour à tour y admirer la beauté et la variété des sites, l'aspect majestueux des montagnes, la grandeur des spectacles que la nature y déploie ; observer les mœurs des habitans, la nature des productions etc. Des géographes et des écrivains politiques de différentes nations, suisses, français, allemands, ont publié des descriptions, des tableaux, des lettres tant sur la Suisse en général, que sur quelques uns de ses Cantons en particulier. Mais ces nombreux écrits, qui contiennent, sans doute, une multitude de documens utiles, sont une source peu commode pour celui qui veut acquérir avec facilité et en peu de tems, une connaissance complète du pays ; pour celui qui n'a ni le loisir ni les moyens de se procurer un gr

grand nombre de livres, écrits d'ailleurs dans des langues diverses, dont quelques-uns sont rares et qui ne peuvent rien fournir sur les derniers changemens que la Suisse a subis dans sa constitution politique.

M. Picot a donc rendu un grand service à la statistique et à la géographie, en publiant, sous un volume portatif et à la portée de tout le monde, cette masse de renseignemens épars, disposés ici avec méthode et formant un tableau complet qui laisse peu à désirer sur le pays dont il a entrepris la description. Il serait à souhaiter qu'il parût aujourd'hui, sur chacun des Etats de l'Europe, un livre rédigé avec autant de soin, avec le même choix dans les détails et sur un plan analogue, il en résulterait une collection inappréciable pour les hommes d'Etat, les voyageurs, les orateurs et les lecteurs de toutes les classes.

L'Ouvrage de M. Picot est divisé en deux Livres, le premier traite de la Suisse considérée dans son ensemble, et le second, des vingt deux Cantons envisagés séparément.

Le premier Livre comprend onze Paragraphes, dans lesquels l'auteur distribue les détails généraux qui concernent respectivement l'étendue, les limites, la population de la Suisse, ses lacs, ses rivières, ses eaux médicinales, son sol, ses montagnes, son climat, ses productions, son agriculture, son commerce, ses manufactures, ses poids et mesures, son histoire, les mœurs, les usages, le langage, les antiquités; la constitution politique; l'état du clergé et de la Religion; les établissemens publics et particuliers, enfin une notice bibliographique des cartes et des livres à consulter.

Outre les tableaux numériques de l'étendue et de la population des Cantons, l'auteur emploie le procédé ingénieux de les figurer par des lignes d'une longueur proportionnelle; ce qui permet de saisir, d'un premier regard, l'importance relative des Cantons envisagés sous ce double point de vue.

Le Canton qui a le plus de surface est celui de Berne, celui

des Grisons en diffère peu ; après celui-ci viennent les Cantons du Valais, de Vaud et du Tessin. Les Cantons les moins étendus sont ceux de Bâle, d'Appenzell, de Schaffouse, de Genève, et celui de Zug, le plus petit de tous.

Le Canton qui a le plus de population *absolue*, est celui de Berne : viennent ensuite, par ordre décroissant, ceux de Zurich, de Vaud, de St.-Gall, d'Argovie etc. Ceux qui ont la plus faible population absolue, sont Underwald, Zug et Uri.

Le Canton de Genève surpasse tous les autres en population *relative*, c'est-à-dire, en population comparée à l'étendue du territoire. Ceux qui viennent après, sont Appenzell, Zurich, Basle, Thurgovie et Argovie. Les plus faibles, sous ce rapport, sont le Valais, les Grisons et Uri.

L'étendue totale de la Suisse est de 1930 lieues suisses carrées, c'est-à-dire, de 1990 lieues de France carrées (1). La population totale des 22 Cantons est de 1,687,900 ames, ce qui fait, en résultat moyen, 875 habitans par lieue carrée de Suisse, et 848 par lieue carrée de France.

L'auteur a relaté dans le paragraphe de la constitution politique de la Suisse, le Pacte Fédéral du 7 août 1815, qui a fixé définitivement l'organisation de ce pays, ses relations politiques avec les autres Etats, et réglé, entr'autres, ses forces militaires, les charges nécessaires pour l'entretien de celles-ci, et la proportion dans laquelle chaque Canton doit contribuer aux unes et aux autres. Le nombre total des hommes à fournir, à raison de 2 pour 100 de population, est de 33,768.

Le 2.d Livre est divisé en autant d'articles qu'il y a de Cantons, et chacun des articles est subdivisé en un certain nombre de paragraphes analogues à ceux du livre premier, dans lesquels l'auteur classe les détails qui concernent, pour chaque Canton,

---

(1) La lieue suisse est de 13894 pieds de Roi ; elle est de 24,618 au degré. La lieue de France dont il s'agit ici, est celle de 25 au degré, c'est-à-dire, de 2280 toises et 2 pieds de Roi.

l'étendue, la population, le climat, le sol, les eaux, les produits, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'histoire spéciale, le gouvernement, la Religion, les établissemens publics etc. Dans les Cantons qui offrent quelques particularités remarquables, l'auteur ajoute un paragraphe consacré à une exposition succincte de ce qu'il y a de plus intéressant à connaître sous un rapport quelconque.

L'Ouvrage est terminé par une table alphabétique des matières, à l'aide de laquelle on peut trouver sur le champ tous les détails que l'on désire, mais il manque peut être une table méthodique de la distribution des articles, laquelle serait sur-tout utile pour le premier livre, dont elle ferait connaître, au premier coup d'œil, les divisions et les objets qu'il comprend.

Mais je crois devoir faire remarquer une omission beaucoup plus essentielle. Il me semble que l'auteur ne pouvait se dispenser de joindre à son livre, comme un accessoire d'une grande utilité, je dirai presque, d'une nécessité absolue, une bonne carte de la Suisse, avec les divisions et subdivisions actuelles des 22 Cantons. Le lecteur y aurait trouvé une compensation avantageuse et plus que suffisante d'une légère augmentation dans le prix du livre.

LOGOGRIPHE.

En me nommant, on croit me définir ;
Mais qui jamais put me comprendre ?
A me voir tout entier qui put jamais prétendre ?
Qui peut me voir commencer ou finir ?
Si par moi-même on ne peut me connaître,
En me décomposant tirez-vous d'embarras
Or vous trouverez en moi ce que je ne puis être,
On y voit ce que je n'ai pas.

Le mot de l'*Enigme* insérée dans le dernier N.° est *Neige.*

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du* 25 *Février.*

N.os 29 — 51 — 48 — 17 — 65.

Tirage de TURIN *du* 4 *Mars.*

N.os 61 — 14 — 5 — 57 — 74.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambery, 11 *mars*. L'article premier du *Manifeste Caméral* du 26 février dernier, annoncé plus haut, porte que les habitans des villes, terres et lieux situés dans le rayon de 3 milles de frontière, ne seront plus obligés de faire les déclarations annuelles prescrites par les articles 64, 65 et 66 du règlement annexé à l'édit du 10 août 1818, sur les douanes, sauf seulement pour les cocons et pour les soies, qui restent assujettis aux règlemens en vigueur. La même Manifeste contient, spécialement pour le Duché de Savoie, les deux dispositions suivantes :

« La soie travaillée, recueillie en Savoie, pourra être expédiée en sortie » par la douane de Chambery, au moyen du payement des droits portés par » le tarif.

» De Montcenis et Lanslebourg jusqu'à Aiguebelle, et de là jusqu'à » Rumilly, la grande route d'Italie forme la ligne de confins ; mais la » route même, ainsi que les villes, terres et lieux qu'elle traverse, demeu» rent concentriques, et le transport des marchandises, denrées, effets et » bestiaux, est exempt sur ladite route, et dans lesdits lieux, des formalités » des douanes. »

PIECE OFFICIELLE PUBLIÉE.

Publ. le 11 mars. MANIFESTE du Sénat de Savoie, en date du 3 mars 1819, pour l'échenillage des arbres, arbustes et haies.

Turin, 7 *mars*. LL. MM. le Roi et la Reine et les Princesses Royales sont entrés à Gênes, le 2, à 8 heures du soir, au milieu de la foule des habitans, joyeux de revoir leurs augustes Souverains ; toutes les maisons étaient illuminées sur leur passage. LL. MM. ont été reçues dans l'escalier du Palais par S. A. S. le Prince de Carignan, qui était allé à leur rencontre, par S. Exc. M. le Gouverneur par interim, par les Charges de la Cour, MM. les Syndics et la Noblesse.

Lyon, 9 *mars*. M. Lusardi, oculiste, a rendu la vue à un jeune aveugle de naissance, âgé de 14 ans, fils d'un vigneron qui témoigne sa vive reconnaissance dans le journal de cette ville.

Paris, 5 *et* 6 *mars*. La Chambre des Pairs a rejeté le projet de loi sur la nouvelle année financière.

— Les nominations des nouveaux Pairs indiqués et le rappel des anciens ne sont point encore connus officiellement. On parle d'une Ordonnance du 5, qui en nommerait encore dix sept nouveaux, parmi lesquels on désigne le Maréchal Davoust, les Comtes Mollien et Daru, ce qui augmenterait la Chambre des Pairs de 60 membres.

Londres, 1.er *mars*. Le traité entre les Etats Unis et l'Angleterre vient d'être publié ; il restitue aux Américains le droit de pêcher sur les côtes de Terre Neuve et du Labrador, et fixe la limite entre les possessions respectives.

— S. Exc. M. le Marquis d'Osmond a quitté Londres le 27 février, avec son épouse, pour retourner à Paris.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 13) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Mars.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. n. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 *mars*. Le *Journal de Lyon*, du 19 du courant, contient l'article suivant :

« Un colporteur a été assassiné à coups de couteau, le 22 février dernier, sur la grande route de Meximieux à Montluel, par un individu inconnu, âgé d'environ 25 ans, taille de [illegible] pieds, portant une veste grise et [illegible], tenant à la main un bâton. L'assassin a enlevé à sa victime une somme [illegible] et un porte-feuille contenant un billet de la somme de 137 l. [illegible] payable à *Saint-Colomban*, Province de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Les ordres ont été aussitôt donnés pour son arrestation. »

— « M. le maréchal [illegible], gouverneur de la 7.e division militaire, venant d'Italie, a fait, le 9 de ce mois, une chute à St. [illegible] (Isère). Sa voiture a été renversée, à une descente, dans un petit précipice. Il a reçu des contusions très-fortes à la tête et à la poitrine, [illegible] une fracture.

« S. Exc. a sur-le-champ été transportée sur un brancard au Pont-de-Beauvoisin (Isère). Les nouvelles parvenues successivement [illegible] sur les [illegible], lorsque le 14 une fièvre s'est déclarée [illegible] des symptômes [illegible]. Mais nous avons appris hier par le rapport d'un des premiers médecins de cette ville, qui est revenu le 17 du Pont-de-Beauvoisin, [illegible], que l'état de S. Exc. ne laisse plus aucune [illegible] et qu'elle [illegible] continuer son voyage pour Paris. » (*Extrait du Journal de l'Isère du 20 mars 1819.*)

— En exécution [illegible] du 3 octobre, du 19 novembre 18[illegible] et du [illegible] 19 janvier 1819, touchant le prix qui doit être distribué tous les cinq ans par l'Académie de Turin, au meilleur ouvrage italien, manuscrit ou imprimé, qui aurait un mérite [illegible], tant par l'importance

de la matière, que par la pureté et l'élégance du style, il sera fait à ce qu'il sa première distribution au mois de mars 1820.

L'Académie de la Crusca a été augmentée de six membres, pour accélérer le travail sur le Vocabulaire.

— L'Empereur de Maroc avait fait don d'une lionne de Mogador à M. Bernach, négociant de Livourne, qui, par l'entremise de son frère domicilié à Paris, en a fait hommage à S. M. le Roi de France. Cette lionne que le Roi a daigné accepter, est âgée de 16 mois; elle est actuellement à Marseille, d'où elle sera incessamment transférée à la ménagerie royale de Paris. Elle mange de 8 à 10 livres de viande par jour. Elle est d'un caractère doux et très soumise à son conducteur, qu'elle paraît affectionner beaucoup.

— Le 4 novembre dernier, le docteur Ure, de Glasgow, a fait des expériences avec une batterie voltaïque de 270 paires de plaques de métal de 4 pouces sur le corps d'un criminel qui venait de se donner la mort. Les résultats en ont été presque effrayans. Le genou du criminel, quoique attaché, s'est agité avec tant de violence, que la jambe a manqué de renverser un gentleman qui essayait au soin de la tenir. Dans la seconde expérience, le docteur ayant opéré sur le nerf phrénique de la nuque, on a vu commencer une respiration pénible et une succession de mouvemens du corps. Pour troisième expérience, on a mis la machine en contact avec le nerf sub-orbital et l'on a vu sur-le-champ les traits du visage s'altérer de la manière la plus hideuse. Dans la quatrième expérience, l'extrémité du coude, frappé d'un coup électrique, a communiqué la commotion aux doigts de la main qui se sont dirigés sur les spectateurs, au point que l'on a cru la mort vaincue. M. Ure est persuadé qu'il aurait rappelé à la vie le criminel, s'il n'avait pas perdu tout son sang.

Blanchisserie d'Albens.

Nous nous sommes fait jusqu'ici et nous nous ferons toujours un devoir de recommander à l'attention du public, les Etablissemens utiles où les efforts de l'industrie ouvrent de nouvelles sources d'avantages et viennent offrir de nouveaux moyens de pourvoir aux besoins des particuliers. Nous avons annoncé la blanchisserie d'Albens à l'époque de sa naissance; aujourd'hui qu'elle est en pleine activité, nous pouvons parler de ses résultats avec d'autant plus de certitude que nous en jugeons par expérience. Nous pouvons assurer que les fils et les toiles acquièrent une blancheur qui ne laisse rien à désirer, que, loin de subir aucune altération, ils conservent au contraire toute leur force, et que cet Etablissement, par les avantages d'un local très favorable, par le concours des moyens qui s'y trouvent réunis, par l'intelligence et les soins qui président à sa direction, mérite toute la confiance qu'il a obtenue jusqu'à ce jour.

Nous rappelons que les dépôts des marchandises à blanchir sont :

A Chambery, chez MM. Beauregard et Sanctus fils.

A Annecy, chez M. Quetant.

A Rumilly, chez M. Calend

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Publ. le 14 *mars*. LETTRES-PATENTES, par lesquelles S. M. attribue à la Secrétairerie de Police la surintendance des casernes des Carabiniers Royaux, qui était confiée à la Secrétairerie de la Guerre, et prescrit les fournitures que les Administrations communales devront faire à cet égard. (En date du 11 septembre 1818).

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 14 *mars*. L'Empereur de Russie a invité le Grand Seigneur, par une lettre autographe, à terminer à l'amiable les différends relatifs au traité de Bucharest; on espère que cette démarche inusitée accélérera les négociations.

— Deux cents Russes étaient logés à Weissensée, près d'Erfurt. Le médecin de l'état-major ayant donné un soufflet au bailli, dans une querelle élevée entre eux, il en est résulté une rixe sérieuse; on a sonné le tocsin, un combat s'est engagé entre les bourgeois et les Russes, et ceux-ci ont été battus et mis en fuite. On a commencé une enquête.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *mars*. M. Grattan annonce pour le 20 avril sa motion en faveur des catholiques d'Irlande.

— Le Parlement s'est occupé sérieusement de la vénalité des suffrages qui a eu lieu aux élections du bourg de Penryn; il sera proposé un bill à ce sujet.

— On apprend de Cadix que le départ de l'expédition est renvoyé du mois de mai au mois de juin.

— En 1810, le gouvernement russe avait fait mettre l'embargo sur 140 bâtimens de notre commerce chargés de denrées coloniales; l'Empereur Alexandre vient d'ordonner la restitution, sur la demande d'une députation qui lui a été adressée à cet effet.

— Le commerce de Londres éprouve un grand échec par la faillite de la célèbre maison de Barandon et compagnie; ses dettes et les billets acceptés s'élèvent à 200,000 liv. sterl. (4,800,000 fr.). Ce malheur est causé par la baisse du prix des cotons, soies, graines de trèfle etc.

FRANCE.

Paris, 14, 15 et 16 *mars*. Le ministre de l'intérieur vient de créer une commission de commerce, de 14 membres, chargée d'examiner la proposition d'établir des entrepôts dans les villes du royaume, et notamment à Paris.

— M. le marquis de Juigné, pair de France, vient de mourir.

— L'ambassadeur persan visite les *monumens*; sa suite se compose d'un secrétaire, d'un interprète et de trois domestiques.

— La résolution de la Chambre des Pairs relative à la loi des élections, a été portée le 13 à la Chambre des Députés par un message spécial.

— M. Joseph Amicet Barthélemy, banquier, frère de M. le marquis Barthélemy, Pair de France, et, comme lui, neveu du célèbre auteur du *Voyage d'Anacharsis*, est mort à Paris, le 13 du courant.

— S. M. a fait distribuer 2000 fr. aux ouvriers qui ont perdu leurs outils dans l'incendie des ateliers de M. Jacob Desmalter, rue Meslée.

— La secte des Maronites de l'Orient est rentrée dans le sein de l'Eglise catholique, par suite d'une négociation avec le Saint-Siége, au moyen de quelques concessions faites par le Souverain Pontife. (*Journ. des Maires*.)

— Dans une pétition à la Chambre des Députés, un sieur Durand a demandé que tous les commissionnaires savoyards fussent renvoyés de France, pour leur substituer 20 mille commissionnaires français; cette pétition a excité de violens murmures, et la Chambre a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que les sujets du Roi de Sardaigne doivent être protégés à l'égal de ceux des autres Puissances.

17 *Et 18 mars.* S. A. R. Mme la Duchesse de Berri est dans une situation qui, selon toute apparence, ne tardera pas à combler les vœux de tous les Français.

— Le budget de 1819 a été présenté à la Chambre des Députés. Les besoins se montent à 889 millions 210 mille fr., dont 232 millions pour la dette consolidée et l'amortissement, et le reste pour les dépenses ministérielles. Le ministère de la justice présente une diminution de 140 mille fr. Celui des affaires étrangères réclame une augmentation de 350 mille fr., celui de la guerre, une addition de 31 millions, celui de l'intérieur, de 7 millions 763 mille fr.; et celui de la marine, de 2 millions.

— L'ambassadeur persan sera reçu par S. M. sur son trône, samedi prochain.

— M. Séjan, organiste du Roi, vient de mourir âgé de 72 ans.

— Une pétition des détenus à Pierre-Châtel a été renvoyée par la Chambre des Députés à M. le Garde-des-Sceaux.

— On a découvert de nouveaux monumens d'antiquité sur les ruines de l'ancienne ville de *Nasium*, et entr'autres 150 médailles romaines.

— On assure que l'Académie française s'est décidée en faveur de l'orthographe dite de Voltaire.

19 *Et 20 mars.* Le 18, à 3 heures après midi, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait 15 degrés au-dessus de zéro. Au même instant quelques jeunes gens nageaient dans la Seine, entre le Pont-Royal et celui des Arts.

— La Chambre des Députés a adopté, en comité secret, la résolution déjà adoptée par celle des Pairs, touchant l'abolition du droit d'aubaine et de détraction.

— M. Beugnot a fait, en comité secret, dans la Chambre des Députés, le rapport de la commission qui a examiné la résolution de la Chambre des Pairs, touchant la loi des élections. La commission a conclu au maint

tion de la loi. Dix-huit orateurs se sont inscrits en faveur, et cinquante-trois contre la résolution.

— M. le duc de Gaëte a fait, dans le même comité, une proposition sur le Cadastre, tendante à fixer la contribution foncière au dixième du revenu net.

— L'échange des [illegible] entre les cours du Nord continue d'être très-[illegible].

— L'expédition espagnole de Cadix sera de 20,000 hommes; les bâtimens de transport anglais, hollandais, danois et suédois, au nombre de 300, sont frétés à condition d'être rendus à Cadix vers la fin d'avril.

— La société littéraire de Cambray et le conseil municipal de cette ville ont ouvert une souscription pour ériger un monument à la mémoire de l'illustre auteur de *Télémaque*.

Banque de France: 1500 fr., 1498 fr. 50 c., 1500 fr., 1497 fr. 50 c., 1500 fr., 1495 fr.

Cinq pour cent consolidés: 66 fr. 35 c., 40 c., 66 fr. 60 c., 75 c., 67 fr., 66 fr. 90 c., 90 c., 85 c., 70 c., 66 fr. 50 c., 75 c.

ITALIE.

Naples, 6 mars. S. A. I. le Grand Duc Michel de Russie est arrivé ici le 1er de ce mois, venant de Rome. On croit que S. A. I. séjournera encore trois semaines pour jouir de tout ce que cette capitale offre de remarquable.

Venise, 13 mars. Le Bey de Tripoli a envoyé par son ministre, Sidi-Joseph Pacha Caramanli, à l'amiral Maitland, commandant dans la Méditerranée, une lettre de réponse dans laquelle il déclare que, selon le désir du Prince Régent, il est prêt à souscrire la paix avec les Puissances alliées, et qu'il promet à S. A. de suspendre toute hostilité jusqu'à la conclusion des traités, comme aussi de ne point permettre à ses sujets d'aller en croisière contre aucune nation chrétienne.

Florence, 14 mars. S. M. l'Empereur d'Autriche a reçu les ministres, les prélats et le corps diplomatique, avec cette affabilité qui captive tous les cœurs. S. M. l'Impératrice a visité la galerie publique, où elle a donné des preuves d'un goût exquis, dans l'examen des monumens des arts. Elle a aussi voulu voir la célèbre collection du palais Pitti, si remarquable par les chefs-d'œuvre qu'elle renferme. L'auguste famille impériale a paru au théâtre della *Pergola*, où elle a été saluée par les acclamations répétées de la foule des spectateurs. Le 21 et le 28, il y aura des fêtes qui consisteront en dots distribuées à de pauvres filles, en distribution de [illegible], en feux d'artifice, musique, illumination, spectacle *gratis* au théâtre, etc.

— L'amiral anglais Fremantle, qui succède à l'amiral Penrose dans le commandement des forces britanniques sur la Méditerranée, a hissé son pavillon à Livourne sur le *Rochefort*, vaisseau de 80 canons, de nouvelle construction.

— Dans la nuit du 24 au 25 du mois dernier, on a ressenti à Palerme deux légères secousses de tremblement de terre, à onze heures et 24 minutes du soir.

Suisse.

Lausanne, 18 mars. Un affreux incendie a détruit, le 4 de ce mois, dans le grand village d'Azmoos, district de Sargans, cent treize bâtimens, et a réduit 78 familles (313 individus) à la dernière misère. Le gouvernement de Saint-Gall s'est empressé de venir au secours des incendiés.

VARIÉTÉS

Économie rurale. — *Culture de l'Abeille.*

Par M. le Général Comte de Locre.

II.me Article.

On a indiqué dans l'article précédent que le cultivateur d'abeille doit être doué d'une inclination particulière pour cet insecte. Cette condition est si indispensable que, sans elle, l'on ne doit attendre que la perte certaine des fonds que l'on aurait exposés. C'est par l'effet d'un sentiment pareil, que le cheval prospère chez l'Arabe, et la vache chez le Hollandais. Mais le germe de ce sentiment existera en vain en faveur de l'abeille chez plusieurs personnes, pendant qu'il lui manquera le stimulant de l'exemple qui lui donnerait la vie, et ensuite l'aliment qui lui donnerait le développement.

La culture de l'abeille, ainsi que toute autre, a deux buts divers à remplir; 1.° favoriser la multiplication de l'espèce, ensuite distinguer les différentes races ou variétés à préférer; 2.° obtenir la plus grande quantité et la meilleure qualité possible de produits. La tâche de l'ami de l'abeille doit être dirigée vers ce double but.

Selon l'ordre du cours des saisons, nous suivrons avec l'ami de l'abeille, celui du cours de ses travaux. A cette époque, fin de mars, nos ouvrières ont déjà nettoyé leur ruche, déjà elles ont commencé à butiner sur quelques fleurs; mais ce n'est qu'à cette époque qu'ont lieu les grands travaux de la multiplication de notre insecte. Chaque jour on voit s'augmenter le nombre des ouvrières qui s'introduisent dans leur demeure, chargées de deux petites boules, le plus souvent jaunâtres, qu'elles portent à leur dernière paire de jambes. Ces boules sont formées du superflu de la poussière fécondante des fleurs, et que la nature produit avec prodigalité. Cette substance est, pour l'abeille, l'aliment qu'elle sait préparer pour nourrir sa nombreuse lignée

Le cultivateur ne peut que laisser à l'instinct de ces nourrices le soin d'en remplir les fonctions; il peut s'assurer que ces fonctions ne comprennent nullement les soins empressés et prévenans que l'on admire chez les mères des grands animaux et des oiseaux. L'abeille fournit, à la vérité, l'aliment propre à ses nourrissons; mais, dans certains cas, son instinct la porte à les détruire impitoyablement. Le cultivateur peut voir alors, à la porte des ruches, les ouvrières qui sortent et jettent au dehors les embrions de leur propre race, souvent avec une activité qui a droit d'étonner. La circonstance qui détermine cette extraction est le retour d'un froid accidentel, puisqu'elle a constamment lieu lorsque même une fraîcheur sensible vient suspendre, dans cette saison, le cours de la température. C'est vers le moment du retour de la chaleur que l'on voit cette sorte de massacre, qui est toujours proportionné à l'intensité du froid et à la multiplicité des vicissitudes de l'état de l'air. L'ami des abeilles n'aura pas de peine à s'assurer de la vérité de ce fait, dont je ne sache pas qu'il ait été fait encore mention, et qui n'en est pas moins, par ses effets, la cause principale de la disette ou de l'abondance des essaims. Le cultivateur ne peut opposer à cette fâcheuse cause que des moyens propres à en atténuer les effets. Il aurait pu, dès l'hiver, retarder la ponte de la reine, en plaçant ses ruches dans un lieu fermé, froid et parfaitement obscur, afin de prolonger, pour ses abeilles, la température de cette saison. Maintenant il doit pourvoir à ce qu'aucun vent coulis ne s'introduise dans ses ruches, il en fermera donc jusqu'aux moindres ouvertures, et ne laissera, pour la porte, qu'un passage pour trois ou quatre abeilles. On lute avec une sorte de pâte nommée *pourjet*, composée de bouse de vache mélangée de quelque peu de chaux. Le pourjet s'applique par voie de pression; et, pour le compléter, il faut, avant sa dessication entière, revenir avec une spatule ou une truelle. Il convient de revêtir entièrement les ruches faites de cordons de paille, surtout lorsque les cordons sont dans un état de caducité.

On pressent déjà sans doute l'importance d'avoir des ruches construites de manière à opposer toute intromission de l'air extérieur. De là vient que celles faites d'un tronc d'arbre sont préférables à celles des bouts de planches, et que celles de paille, dont les cordons sont étroitement unis, sont à préférer aux précédentes.

La grandeur des ruches destinées pour la multiplication des abeilles diffère de celles où elles doivent aussi le travailler en cire et en miel. Les premières seront plus petites, leur capacité, au plus d'un pied de roi cube et au moins de dix pouces. Ces petites ruches donnent des essaims plus hâtifs. A mesure que l'on augmentera cette capacité, les essaims seront d'abord plus rares et plus tardifs ; après quelques années, lorsqu'elle sera toute pleine de rayons, ils deviendront plus fréquens et plus forts.

Le but de la multiplication des abeilles doit donc déterminer leurs amis à se pourvoir de ruches de paille de petite dimension, pour loger au mieux les essaims, et en bien moindre quantité de celles dont la capacité sera au moins le double des précédentes ; enfin se méfier, pour recevoir les nouvelles colonies d'abeilles, de toute ancienne ruche qui approcheroit de l'état de caducité.

N. B. Dans le premier article qui a précédé celui-ci, il s'est glissé une faute dans l'impression des deux dernières lignes, qui sont devenues inintelligibles, par la transposition d'un mot ; il faut rétablir la dernière phrase comme il suit :

« En suivant les traces de nos pères, on verroit bientôt refleurir cette branche d'industrie par les soins de gens estimables qui, jouissant d'une part du produit, attireroient les membres de ces sociétés par les liens des bienfaits et de la reconnoissance. »

ENIGME

J'aime à tromper les curieux,
Je voudrois être impénétrable,
Et ne me montrer à leurs yeux
Que sous un voile favorable.
A me déguiser je prends soin,
Et pourtant hardiment, lecteurs, j'ose paraître ;
Mais si vous voulez me connoître,
Gardez-vous bien de me chercher trop loin.

Le mot de la *Charade* insérée dans le dernier N.°, est *mari-âge*.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 19 *Mars.*

Nos 24 — 41 — 79 — 50 — 78.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1819. (N.° 15) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 avril. Les sermons du Carême qui, comme nous l'avions annoncé, ont eu lieu dans l'église Métropolitaine, tous les jours de la semaine, excepté le samedi, ont été très suivis pendant tout le tems. L'exemple édifiant des premiers Fonctionnaires du Duché, qui y ont régulièrement assisté, le talent varié des orateurs et l'esprit de piété qui règne parmi les habitans de cette ville, ont concouru à la fois à augmenter d'un jour à l'autre l'affluence des auditeurs, et à multiplier ainsi les fruits de ces salutaires prédications.

— Le 25 mars, Mgr l'Archevêque de Chambéry a conféré les ordres sacrés à 19 Diacres et à 9 Sous-Diacres, et le 27, il a ordonné [illegible] Prêtres. Les amis de la Religion voient avec consolation les brèches du sanctuaire ainsi réparées peu à peu; mais ce secours est encore bien faible pour les besoins du diocèse dans lequel la mort a fait, l'année dernière, de si cruels ravages.

— Ensuite des dispositions contenues dans le Manifeste indiqué dans le N.° 12 de ce journal, concernant les Haras Royaux, MM. les Syndics sont invités à faire connaître au public de leurs administrations qu'il y a en ce moment à Chambéry trois étalons chevaux d'une beauté distinguée, âgés de quatre ans, dont un de trait, race suisse, les deux autres de selle, extraits de race arabe, et un baudet de belle complexion, âgé de 5 ans, tous placés à la Caserne des Carabiniers Royaux.

AVIS OFFICIEL A MM. LES SYNDICS DU DUCHÉ.

S. Exc. M. le Gouverneur du Duché de Savoie, en exécution des ordres qu'il a reçus du Ministère de la guerre, rappelle à MM. les Syndics leur devoir précis de provoquer le départ des soldats provinciaux du premier contingent des brigades de ligne et d'artillerie qui doivent se trouver sous les armes le 1.er mai 1819, ainsi que des individus de la dernière levée suppléans, désignés pour le même contingent.

Les garnisons des brigades n'ont souffert aucune variation après le dernier changement du contingent.

S. Exc. M. le Gouverneur charge MM. les Syndics de faire comprendre

aux soldats qu'ils seront sévèrement punis dans le cas où leur arrivée serait en retard, et les rend responsables de leur départ.

Ceux des individus, qui, par indisposition physique, seraient incapables de se mettre en route, seront tenus d'expédier exactement aux Commandans de leurs corps respectifs leur certificat de maladie, dûment légalisé, et de le renouveler aux époques fixées, à teneur des art. 9, 10, 11, tant 15 de l'Instruction N.° 7, sous peine d'être poursuivis comme retardataires.

PIÉMONT.

Turin, 5 avril. Le 27 mars dernier, la Société Royale d'Agriculture a reçu une lettre de la Secrétairerie d'État pour les affaires internes, qui lui a annoncé que S. M. a approuvé la nomination que la Société avait faite de son Directeur en la personne de M. le Marquis Lascaris de Vintimille.

— Le 21 mars il a été chanté à Aoste, en actions de grâces des nouveaux bienfaits accordés au Duché par les Patentes Royales du 20 février dernier, un *Te Deum* suivi de prières pour la conservation des jours précieux de LL. MM. et de l'auguste Famille Royale.

— M. Bona, Intendant du Duché d'Aoste, a reçu de S. M. l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.

— Après une courte maladie, est mort, le 31 mars, le prince de la Cisterna, Don Alphonse Dalpozzo, Grand de la Couronne, Trésorier et second de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, âgé de 71 ans, regretté de sa noble famille et des pauvres dont il était l'ami et le soutien.

— M. l'Avocat Jean Gallini, de Voghère, a établi à ses frais, dans cette ville, une école d'enseignement mutuel, où il met à profit les observations qu'il a recueillies à ce sujet dans ses voyages en Angleterre et en France. Les élèves seront instruits dans le catéchisme, assujettis à leurs devoirs de piété et à une exacte discipline. L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture et les premières opérations de l'arithmétique.

— La *Gazette Piémontaise* du 1.er avril contient le *Programme des fêtes pour l'anniversaire de l'arrivée du Roi*, dont voici la substance.

Avant le 19 mai, distribution de six mille pains. — *Le 19 après midi*, course de chevaux; promenade ou course de carrosses. *Même jour, au coucher du soleil*, douze coups de canon, illumination au palais de la ville et à l'église du *Corpus Domini*. — *Le 20, jour de l'Ascension*, promenade ou course des carrosses. — *Le 21, après midi*, idem au Valentin. *Même jour, à 8 heures du soir*, feu d'artifice. — *Le 22, après midi*, course de carrosses au Valentin. *Le 23*, visite des Confréries aux églises des Saints Protecteurs. *Même jour, à 11 heures du matin*, Messe solennelle au *Corpus Domini*, avec prières pour le Roi; parades militaires. *Même jour, à 5 heures du soir*, visite processionnelle du Clergé, du Chapitre, du Corps de ville aux églises des Saints Protecteurs; retour à la Métropole, *Te Deum*, triple salve d'artillerie, parades militaires.

— Les Bibliothèques de l'Académie Royale des sciences de Turin et de l'Université viennent d'être enrichies chacune d'un exemplaire de la célèbre Chronique d'Eusèbe, publiée par les savans Mai et Zohrab, don magnifique de S. A. S. le Prince de Carignan, à qui cet ouvrage est dédié.

— La Brigade de Saluces a eu l'honneur d'être passée en revue à Gênes, par le Roi, le 24 mars, à la très-grande satisfaction de S. M. A cette belle revue ont daigné assister S. M. la Reine, les Princesses Royales et S. A. R. la Princesse de Carignan.

S. M. n'a pas été moins satisfaite de la revue passée le lundi suivant, de la Brigade d'Alexandrie.

— LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche sont partis de Florence par la route de Sienne, le 29 mars.

— Il y a eu à Rome, le 29 mars, un consistoire secret pour la promotion de divers Prélats à des sièges vacans.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Stuttgard (Wurtemberg), 22 *mars*. La liberté de la presse est entièrement établie dans ce royaume, sauf la sévère répression des délits.

Francfort, 24 *mars*. L'empereur de Russie, sur le rapport de son ministre du culte et de l'instruction publique, a sanctionné le projet d'érection d'une Université à Pétersbourg.

— Les officiers prussiens qui ont tué un autre en duel, à Berlin, ont été condamnés à 20 ans de prison, et les témoins à une prison de 3 à 5.

— Le gouvernement de Bagdad a envoyé à Constantinople un rapport sur une victoire qu'il a remportée contre les Wechabites, qui avaient fait une incursion sur son gouvernement.

Manheim, 25 *mars*. Le célèbre *Kotzebue*, qui habitait ici depuis quelques mois, a été assassiné chez lui, le 23 du courant, par un jeune étranger, *Charles Sand*, qui l'a frappé de 4 coups de poignard et qui s'est enfoncé ensuite le même instrument dans la poitrine. L'assassin n'est pas mort de sa blessure; il a recouvré la parole et a prétendu qu'il n'avait point de complices. M. de Kotzebue avait 58 ans; il laisse une veuve désolée et 14 enfans.

Vienne, 21 *mars*. On renouvelle le bruit d'une alliance intime entre notre cour et celle d'Espagne.

ANGLETERRE.

Londres, 30 *mars*. Les nouvelles de la Trinité annoncent qu'une victoire remportée par les Espagnols a forcé Bolivar de se replier sur Angustura et de changer son plan de campagne.

Le *cholera-morbus* a enlevé deux tiers de deux millions d'habitans des deux sexes en 18 mois. Cette maladie est moins funeste aux européens qu'aux naturels; on attribue cette différence à ce que les indiens ne vivent que de végétaux et de lait et manquent de nourriture animale.

— Sur la proposition du Bureau des Longitudes, le Prince Régent accorde des récompenses graduées: 1.° aux vaisseaux qui parviendront les premiers à diverses longitudes à l'ouest de Greenwich, en naviguant sous le cercle arctique, et notamment 20,000 liv. sterl. pour la mer pacifique par un passage nord-ouest; 2.° en allant au nord, pour le 83.° degré, 1000 l. sterl.; pour le 85.°, 2000 l. sterl.; pour le 87.°, 3000 l. sterl.; pour le 88.°, 4000 l. sterl.; et pour le Pôle, 5000 l. sterl.

— Les nouvelles d'Amérique annoncent définitivement que le 22 février dernier le Président des Etats-Unis a communiqué au Congrès le traité par lequel l'Espagne cède la Floride aux Américains, et qui fixe les limites respectives. Les Etats-Unis payeront au nom de l'Espagne 5 millions de piastres aux négocians américains qui ont des indemnités à réclamer contre cette dernière.

— Le sénat des Etats-Unis a ratifié le traité relatif à l'acquisition de la Floride : ce traité fait en Angleterre une grande sensation. On assure que, par des articles secrets, les Etats-Unis abandonnent expressément la cause des insurgés américains.

— La Russie, dit-on, abandonne aussi aux Etats-Unis tous ses droits sur les côtes nord-ouest de l'Amérique, au sud du 56.me degré de latitude.

FRANCE.

Paris, 28, 29 et 30 *mars*. Le Sénat de Hambourg a pris des mesures sévères contre les recrutemens secrets pour les insurgés d'Amérique.

— M. Vuillon propose au gouvernement un nouveau télégraphe qui transmettrait trois mille dépêches par jour, à cinq cents correspondans, et en fournirait les réponses.

— Dix maires du département du Gard viennent d'être remplacés.

— M. Benjamin Constant vient d'être nommé Député par le département de la Sarthe, et M. Daunou par celui du *Finistère*.

— Le 17 de ce mois, un incendie a endommagé douze arpens de taillis dans la forêt de Senart près d'Etioles.

— On tire 360 canons de différens calibres, de l'arsenal de la Rochelle, pour contribuer à regarnir les places du nord.

— On a trouvé aux environs de Nîmes, sur un terrain appartenant à l'un des hospices de cette ville, 2000 médailles romaines dans un vase de terre.

31 *Mars et 1.er avril*. M. le marquis de Marbois a invité la Chambre des Pairs à supplier S. M. de proposer une loi qui substitue à la déportation qui ne peut plus s'effectuer, faute d'un lieu convenable, une autre peine réellement applicable.

— L'ambassadeur persan a visité l'Observatoire, où il a paru surpris des moyens d'apercevoir des étoiles en plein jour, et de regarder directement le soleil.

— M. le maréchal comte Jourdan est de retour à Paris.

— L'ambassadeur persan, Mirza-Aboul, est un personnage très distingué qui jouit de toute l'estime de son souverain. Il a voyagé dans l'Inde, en Arabie. Il a déjà été ambassadeur en Angleterre, en 1809 et en Russie. Il se nomme Aboul. Il est âgé d'environ 45 ans, d'une taille ordinaire, d'un extérieur noble et agréable. Il a l'esprit cultivé, des manières polies. Il parle le persan, l'arabe, le turc, le russe, l'indien et l'anglais; il prend des notes dans ses voyages.

— Le 30 mars, à midi moins un quart, S. Exc. l'ambassadeur persan est parti de l'hôtel qu'il occupe, rue de la Paix, pour se rendre au château des Tuileries.

Un fort détachement de gendarmerie à cheval ouvrait la marche. Venoient ensuite la voiture de M. le comte de la Live, introducteur des ambassadeurs, quatre voitures de la cour, à six et huit chevaux. Dans une cinquième voiture, à huit chevaux, était le prince Mirza-Aboul-Assan-Khan, accompagné de M. le duc de la Vauguyon, pair de France, de M. le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, et de M. le baron Doublé, gentilhomme de la Chambre.

La dernière voiture était celle de l'ambassadeur, dans laquelle se trouvait son secrétaire, tenant à la main une baguette d'argent. Plusieurs écuyers de la maison du Roi et de celles des princes entouraient les voitures, et un détachement de cinquante grenadiers à cheval fermait la marche.

Les difficultés qui avaient retardé la présentation avaient été heureusement levées; elles n'étaient relatives qu'aux honneurs à observer dans cette circonstance. On sait que l'Empereur de Perse et tous les princes d'Orient tiennent beaucoup à leur cérémonial, et qu'ils punissent très-sévèrement ceux de leurs agens qui y manquent.

Aussitôt après la messe, LL. AA. RR. et SS. Monsieur, Mgr le duc et Mme la duchesse d'Angoulême, Mgr le duc de Berry, Mgr le duc et Mme la duchesse d'Orléans, Mme la douairière et Mgr le duc de Bourbon, se sont placés à droite et à gauche du trône préparé pour S. M.

Les dames de la cour, en habits riches et élégans, garnissaient les deux côtés de la galerie; le corps diplomatique occupait des banquettes placées à droite et près du trône; plusieurs ministres et les grands-officiers de la maison du Roi entouraient l'estrade où était placé le trône.

A midi, l'ambassadeur est entré aux Tuileries avec sa suite; la lettre de l'Empereur de Perse était enveloppée dans une étoffe d'or.

Les présens destinés au Roi de France, consistent dans un sabre qui tire tout son prix du prince Ismaël (1), l'un des chefs de la dynastie régnante en Perse. On remarquait ensuite six cachemires de la plus grande beauté et une pierre à laquelle les Orientaux attribuent des vertus miraculeuses dans plusieurs maladies, et particulièrement dans les affections rhumatismales.

L'ambassadeur et les gentilshommes de sa suite étaient vêtus avec beaucoup de richesse.

M. le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, et M. le baron de Saint-Félix, premier aide des cérémonies, sont venus recevoir l'ambassadeur à la sortie de l'escalier conduisant à l'appartement du Roi; M. le duc d'Havré, capitaine des gardes-du-corps de service, s'est trouvé à l'entrée de la salle des gardes, pour accompagner S. Exc.

Arrivé dans la galerie, l'ambassadeur a fait une première révérence au Roi et une seconde au bas des marches du trône; le Roi s'est découvert en ce moment et s'est recouvert de suite. L'ambassadeur a prononcé en persan un discours que l'interprète a traduit, et dans lequel l'Empereur de la Perse félicite le Roi, et lui renouvelle les assurances de son affection et de ses

(1) Le prince Ismaël, en l'année 1499, rétablit l'empire persan; il commença son règne en 1505, et mourut en 1523.

vœux sincères pour l'auguste dynastie des Bourbons. S. M. a répondu en peu de mots, en exprimant sa satisfaction des témoignages d'amitié du souverain de la Perse.

La réponse du Roi a été également traduite par l'interprète. L'ambassadeur a présenté ensuite la lettre de son maître; le Roi l'a sur-le-champ remise à M. le marquis Dessolles, ministre des affaires étrangères. Les présens ont été successivement offerts au Roi. M. le baron de Saint-Félix les a déposés sur une table placée à cet effet auprès du trône. Cette formalité a terminé l'audience, et l'ambassadeur est retourné à son hôtel, accompagné comme il l'avait été à son arrivée.

S. Exc. a dîné le soir aux Tuileries avec le corps diplomatique, les grands-officiers de la maison du Roi et autres personnes de distinction.

Il y a eu ensuite concert chez Madame.

L'ambassadeur persan a de la fortune, il possède plusieurs langues de l'Orient; il parle la langue anglaise avec beaucoup de facilité. Il a même écrit ses voyages en Asie, en Afrique et en Europe. On annonce qu'il vont être publiés par M. Charles Malo, et que l'ouvrage est sous presse.

Plusieurs dames de la haute société de Paris, sont allées rendre visite à l'ambassadeur; elles lui ont porté des présens pour la Géorgienne qu'il a amenée, et qu'il est si difficile de voir; elles ont cependant obtenu cette permission. Cette femme a un genre de beauté qui ne serait pas trop goûté en France: ses yeux sont grands et noirs; mais les traits de sa figure ressemblent à ceux d'une négresse. Lorsque l'ambassadeur l'a fait venir devant les dames qui lui rendaient visite, la Géorgienne a croisé les bras sur sa poitrine, et s'est prosternée devant elles.

— Du 3 avril. Le nombre des membres de la Chambre des Pairs est de 266, parmi lesquels 228 seulement peuvent actuellement siéger; les 38 autres n'ont pas encore atteint l'âge de l'être, ou appartiennent dans les cours étrangères.

— S. M. l'Empereur de Russie a décerné l'ordre de Sainte-Anne de 2e classe à M. le Baron Sylvestre de Sacy, en considération des travaux littéraires de ce savant distingué et de la part qu'il a prise à l'établissement des écoles de langues orientales en Russie.

Banque de France: 1517 fr. 50 c.; 1520 fr., 1540 fr.

Cinq pour cent consolidés: 65 fr. 95 c., 66 fr. 15 c., 66 fr. 20 c., 70 fr.

ITALIE.

Naples, 22 mars. Les secrétaires d'État, réunis par ordre de S. M. en conférences qui durent huit à neuf heures par jour, s'occupent de l'examen des lois déjà discutées dans le conseil suprême de la chancellerie. Elles seront réunies en une seule collection sous le titre de *Code du Royaume des Deux-Siciles*. Ce monument de la sagesse du Roi, accommodé aux besoins des peuples, conforme aux principes de la morale éternelle, comprendra les lois civiles, celles de la procédure criminelle, et les lois d'exception pour le commerce. On conçoit les plus belles espérances de cet ouvrage de législation pour lequel la raison, la justice et l'expérience auront consulté les vieux oracles de la sagesse humaine, et où, par une

solitaire alliance entre l'esprit ancien et l'esprit moderne, l'un fera le sacrifice de ses opinions, et l'autre celui de ses erreurs pour les séparer.

Rome, 25 *mars*. Un moine respectable du monastère de Saint-Scholastique di Subiaco, cherchant les traces de l'un des douze monastères de Saint Benoît, a découvert d'abord un grand mur du genre de construction appelé *opus reticulatum*, et par le moyen de fouilles ultérieures, un vaste édifice que l'on croit avoir appartenu à Néron; on a déjà découvert une longueur de 250 pieds, et douze chambres tant carrées que circulaires; outre un aqueduc de 200 pas. Ce monument colossal paraît un des plus grands et des plus beaux qui aient échappé depuis dix siècles aux injures du temps.

Florence, 27 *mars*. S. Exc. M. le Comte d'Appony, ministre d'Autriche près notre Cour, a donné une fête qui a été honorée de la présence de LL. MM. II. et RR., et de notre Souverain. Dans cette fête on a vu, pour la première fois en ce pays, un genre de spectacle de société fort en usage en Allemagne. C'est une imitation vivante des tableaux des peintres les plus célèbres, où les personnages sont représentés par des hommes et des femmes qui, revêtus d'habillemens conformes aux costumes du tableau, se placent dans les attitudes respectives, en avant d'une toile qui tient lieu de celle du tableau. Au devant d'eux on dispose une autre toile où l'on a pratiqué une ouverture qui a la forme et la couleur du tableau. Dans le vide est tendu un voile noir d'une grande transparence. A une distance convenable on place les lumières nécessaires pour éclairer la scène et donner aux figures le relief qu'elles doivent avoir. Enfin, sur le devant de tout on place un rideau propre à cacher ou à découvrir le tableau, au gré des spectateurs, et pour donner aux acteurs des intervalles de repos.

(Au mouvement réel et à l'action près, cela ressemble au tableau vivant de l'Opéra de la *Fausse Magie*, lorsque le mariage des jeunes amans, qui se fait sous les yeux du vieux tuteur, qui croit aux sorciers, au lieu d'être montré dans un miroir, se fait derrière une gaze).

— Après avoir visité les établissemens consacrés au bien de l'humanité, S. M. l'Empereur a porté successivement son attention sur tout ce qui concerne les beaux-arts, et l'on sait quelle abondante matière cette ville fournit sous ce rapport aux observations et à la curiosité. Partout S. M. s'est plu à encourager et à reconnaître le mérite et les talens. Les fêtes, les réunions, les concerts ont contribué jusqu'ici à entretenir l'activité.

Il paraît que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice partiront d'ici le 29. S. M. la Duchesse de Parme, qui n'ira point jusqu'à Rome, retournera à Florence par le chemin d'Arezzo. S. A. le prince de Metternich est parti d'ici hier pour Livourne, d'où il se dirigera vers Rome par Sienne.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 29 *mars*. On donne pour certain qu'un concordat vient d'être conclu entre S. S. et S. M. le roi des Pays-Bas; plusieurs nouveaux évêchés sont érigés.

AVIS.

A vendre à l'enchère, *mardi matin*, 13 *avril courant*, une maison patrimoniale, sise à Montmélian, sur la place du marché, N.° 125, composée d'une boutique, d'un cellier, de plusieurs soupentes, et d'une cour sur le derrière; d'une chambre avec alcove et d'une cuisine aussi avec alcove et soupente au premier; d'une grande chambre au second sur le devant et d'une cuisine sur le derrière, d'un vaste grenier dans les combles, carrelé en briques.

S'adresser, pour les renseignemens, aux frères Guillet, propriétaires de ladite maison, à Montmélian.

AUTRE AVIS.

On offre à louer à la St. Jean-Baptiste, 24 juin 1815, à Belmont, mandement du Pont-de-Beauvoisin (Savoie), une habitation composée d'une chambre, une grange et une étable avec trois journaux de terre dont une partie boisée. Plus, prés et pâturages suffisans à l'entretien d'une vache que fournira le propriétaire.

Les bâtimens et terres joignent le clos du château de Belmont.

S'il se présentait un militaire retraité, muni surtout de bons certificats, au fait des travaux rustiques, sachant lire et écrire de manière à pouvoir remplir les fonctions de garde-champêtre ou de maître d'école, on pourrait faire des arrangemens réciproquement avantageux.

S'adresser verbalement ou par écrit à M. le Baron d'AZUENAZ, à Chambéry, ou au Pont-de-Beauvoisin.

ENIGME.

On me recherche, ou l'on me fuit;
On me presse, ou l'on me diffère,
On me déteste, on me hait;
Je réjouis, je désespère.
Je promets le bonheur à qui voit tout en beau,
Et souvent la misère est mon triste partage.
Ici je suis du ciel une riante image,
Et plus loin, de l'enfer un funeste tableau.
Trop rarement je nais sous un astre propice:
Je ne puis espérer que détresse ou chagrin,
Si l'or ou bien l'orgueil, l'intrigue ou le caprice
Ont seuls préparé mon destin.

Le mot de la *Charade-Logogriphe* insérée dans le dernier N.°, est *Cha-r-ade*, où l'on trouve *char* et *rade*

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 3 Avril.*

N.os 7 — 29 — 79 — 36 — 33.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1819 (N° 16) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 avril. Dans le Consistoire secret tenu à Rome, le 29 mars, S. S. a conféré l'institution canonique à Mgr Jean-Baptiste La Palme, Chanoine de la Métropole de Chambéry, nommé *Evêque d'Aoste* (Voyez l'article *Rome*).

— Ces jours derniers, une femme du faubourg Maché est accouchée, au terme de sept mois, de trois enfans vivans, dont deux garçons et une fille; ils ont reçu le Baptême et n'ont vécu que deux jours.

AVIS *à une personne inconnue, ensuite d'une lettre de Paris, du 27 mars dernier, digne de toute confiance.*

D'après les recherches et les vérifications les plus exactes faites sur les registres de l'hospice des enfans trouvés, y joint une attestation particulière de la supérieure des sœurs de la Charité préposées à l'administration dudit hospice, il conste que l'enfant qui y fut déposé à la date précitée, désigné par la personne sus-citée, sous les noms d'*Adolphe-Théodore, fils d'Eugénie de Feradette*, a reçu le Baptême sous condition, et est mort en nourrissage, le 14 mai 1809.

La personne à qui l'avis est adressé voudra bien faire connaître, par la voie du même journal, qu'il lui est parvenu.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publ. le 10 avril: 1° Lettres-Patentes par lesquelles S. M. donne quelques dispositions sur l'administration de la justice en matière de [illegible], etc. (Du 1er février 1819).

2° Lettres-Patentes du 16 mars 1819, dont la teneur suit:

VICTOR EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc.

Il nous a été représenté par notre premier Secrétaire des finances, que plusieurs des créanciers envers l'Etat, quoique ayant obéi aux dispositions des §§ 1 et 2 de nos Lettres-Patentes du 31 décembre 1818, n'ont pu obtenir le payement de leurs créances avant le 28 février dernier, attendu la multiplicité des demandes présentées aux administrations générales dans le délai fixé.

Que les Lettres Patentes susdites n'ont été rendues exécutoires dans notre Duché de Savoie, à l'égard des créanciers y demeurant, qu'à l'époque du 20 février dernier, au moyen de nos Lettres Patentes datées du même jour, de sorte que les uns et les autres se trouvent, sans qu'il y ait de leur faute, renvoyés pour le payement à l'exercice 1820.

A ces causes, et voulant pourvoir en même tems à l'indemnité de tous les créanciers susdits, et à l'arrangement de la comptabilité des exercices 1817 et antérieurs, par les présentes, de notre certaine science et autorité royale, notre Conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

§. 1.er Le payement des créances indiquées dans les §§. 1 et 2 de nos Lettres Patentes du 31 décembre 1818, sera rouvert dans les trésoreries de nos administrations générales jusques et compris le 31 mai prochain, au profit seulement des créanciers dans nos États de terre-ferme, qui, quoique ayant rempli les formalités prescrites par les §§. 1 et 2 sus-énoncés, n'ont pas été payés.

Tous les mandats, toutes les livraures que ces créanciers retiennent encore, doivent être présentés au visa de notre premier Secrétaire des finances, sans quoi, les trésoriers de nos administrations générales ne pourront pas les acquitter.

2. Le payement de toutes les créances indiquées dans les §§. 1 et 2 de nos Lettres-Patentes du 20 février dernier, restera ouvert au profit des créanciers domiciliés dans notre Duché de Savoie, jusques et compris le 31 mai prochain, à laquelle époque il sera définitivement clos pour cette année.

3. Les payemens indiqués dans les §§. précédens seront faits directement et exclusivement par les trésoriers de nos administrations générales. Il est défendu aux trésoriers provinciaux d'en faire à compte des susdits.

4. Les créanciers ayant leur domicile dans notre Duché de Savoie, à qui les livraures et les mandats n'ont pas encore été expédiés, devront, pour les obtenir, avoir déposé dans le courant du mois d'avril prochain, aux bureaux des administrations générales respectives, leurs titres revêtus de toutes les formalités nécessaires. Tout créancier qui n'aura pas fait cette présentation à ladite époque péremptoire, et de rigueur, ne pourra obtenir le payement de sa créance avant l'année 1820.

5. Les particuliers, les villes, les communes, les hospices et toutes autres administrations ou établissemens publics dans notre Duché de Savoie, créanciers envers l'État, doivent, dans le courant du mois de juin de cette année, remplir toutes les autres formalités prescrites par les §§ 3, 4, 5 et 6 de nos Lettres-Patentes du 20 février dernier, sous les peines y indiquées.

6 Nos Lettres Patentes susdites en date du 31 décembre 1818 et 20 février 1819, sont maintenues en vigueur pour

toutes les dispositions, auxquelles par les présentes il n'a pas été dérogé.

Mandons, etc.

Manifeste de la Chambre Royale des Comptes, du 5 avril 1819.

Sa Majesté toujours empressée de faciliter, autant qu'il est possible, la sortie de ses États des vins et grains de toute espèce, qui excèdent de beaucoup les besoins de ses peuples, s'est de son gré déterminée à réduire à un très-petit droit, ceux déjà bien faibles qui se payent actuellement pour leur exportation.

En conséquence, par son Édit Royal, daté de Gênes le 2 du courant, elle nous a chargé de faire connaître au public qu'elle ordonne:

« Que jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné, l'on payerait le seul droit « de cinq centimes par quintal décimal, pour la sortie, tant par voie de « terre que de mer, des grains, vin, et de toutes les autres denrées com- « prises dans la 13.me catégorie du Tarif général du 14 mars 1818. »

Mandons, etc.

PIÉMONT.

Turin, 10 avril. Les revues des divers régimens passées à Gênes par S. M. en présence de plus de dix mille spectateurs, ont offert un coup-d'œil du plus grand intérêt. La dernière a été celle du Régiment royal artillerie de la Marine; S. M. en a témoigné sa pleine satisfaction à M. le Général Commandeur Demay, et à M. le Chevalier Colonel Rapallo.

— On cite à Gênes un rare et singulier exemple de talent précoce. Une jeune fille, qui, à 11 ans, avait déjà fait un cours de Rhétorique, s'est adonnée à la Philosophie; et trois mois après, en octobre dernier, elle a soutenu, au grand étonnement des auditeurs, trois thèses de philosophie. Le 16 février dernier, elle a renouvelé le même prodige, en soutenant trois autres propositions, dans la maison de son instituteur, le théologien et prêtre Nolla, âgé de 82 ans. Cette jeune personne est Mlle Marie-Catherine Berardi, née à Sarola, dans la vallée d'Oneille.

— LL. MM. les Princesses Royales, LL. AA. S. et R. le Prince et la Princesse de Carignan, ont visité, avec le plus grand intérêt, à Gênes, le 6 du courant, les ateliers des pauvres et l'Université Royale.

— S. Exc. le Duc de Richelieu est à Nice depuis quelques jours.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 7 avril. Le frénétique qui a assassiné M. de Kotzebue, était un jeune fanatique, qui paraît avoir appartenu à quelque secte d'illuminés. Il est mort en persistant à nier qu'il eût des complices. La plupart des journaux se sont hâtés de donner des détails dont la plus grande partie a été démentie, et que nous nous étions abstenus de répéter.

— Le capitaine danois Schumacher a inventé une nouvelle espèce de fusées qui, l'emportant de beaucoup sur les fusées à la Congrève, elles peuvent servir de signaux à de très-grandes distances (30 lieues de France).

— On écrit de Berlin qu'il paraît décidé qu'il y aura en Prusse des États Provinciaux.

— Le Roi actuel de Suède s'occupe avec activité de remonter la marine suédoise : 700 ouvriers ont été occupés l'année dernière dans les chantiers de Carlscrone.

ANGLETERRE.

Londres, 8 avril. Ali Reys, ambassadeur d'Alger, est arrivé à Londres le 27 mars ; c'est lui qui commandait la marine algérienne à l'époque du bombardement.

— Pour la cession des Florides, outre les cinq millions de piastres dont nous avons parlé, les Etats-Unis payeront encore à l'Espagne une pareille somme.

— La première expédition de Cadix, de 15 mille hommes, est destinée pour Buenos-Ayres. La seconde, de 2000 hommes, sera dirigée à Lima. Les préparatifs du départ se poursuivent avec activité.

— Sur la demande de sir William [illegible], dans la Chambre des Communes, Lord Castlereagh a déclaré que les bâtimens frétés pour le compte de l'Espagne, le sont par des particuliers qui en font l'objet de transactions mercantiles, à leurs risques et fortunes.

— Le Roi d'Espagne, satisfait de la conduite d'Apodaca, le confirme dans la dignité de Vice-roi du Mexique.

— Il y a aux Etats-Unis un vieillard nègre, plus âgé que celui de 130 ans dont on a parlé il y a quelque tems ; c'est un esclave qui compte 155 ans dont plus d'un siècle passé dans l'esclavage.

FRANCE.

Paris, 4, 5 et 6 avril. S. Exc. le ministre de Russie a donné à l'ambassadeur Persan un grand dîner auquel a assisté tout le corps diplomatique.

— Une foule de mécontens, dans le parterre du théâtre de Strasbourg, ont excité les plus grands tapages dans la salle, lorsque le directeur appelé à grands cris, s'est présenté tard et en grand négligé, et a eu l'imprudence de faire baisser la toile. Les autorités ont fait fermer le théâtre, et l'on informe contre les coupables.

— Il ne se passe pas de jour qu'on ne cite quelque nouvel acte de bienfaisance de la part de S. A. R. *Madame*, duchesse d'Angoulême.

— On sait comment le maréchal Brune avait perdu la vie dans le midi au milieu d'une sédition ; sa veuve vient de réclamer auprès de S. M. la poursuite des coupables et leur jugement à Paris. On dit que les lettres rogatoires ont dû être expédiées aux autorités d'Avignon pour cet objet.

— Une personne qui veut garder l'anonyme vient d'assurer une rente de 200 fr. pour une école gratuite des filles pauvres de Verdun.

— M. le duc de Richelieu, qui a quitté Toulon le 26 mars, doit se rendre, dit-on, en Suisse par le Piémont.

— Le bel établissement de moulin à vapeur, créé à Marseille par MM. Barlatier et Armand, et qui moud journellement 250 charges de blé, a détruit pour l'avenir toute inquiétude relative aux sécheresses qui faisaient craindre à cette ville de manquer de subsistances.

7 et 8 avril. M. Benjamin Constant, admis dans la Chambre des Députés, a pris place dans le banc le plus élevé du côté gauche.

— S. M. a reçu la communion pascale dans ses appartemens. LL. AA. RR. *Monsieur*, *Madame*, et Mgr le duc d'Angoulême ont fait leurs pâques à St-Germain l'Auxerrois, leur paroisse.

— Un incendie a consumé 25 maisons à Nesle (*dépt de la Somme*).

— Le ministre des Finances a présenté un projet de loi qui accorde, sous certaines conditions imposées au Commerce, le transit des denrées coloniales par les départemens du Rhin, réclamé l'année dernière.

— Le 7 et le 10 mars un violent ouragan a causé à Malte des dommages pour près de 30 millions de francs.

9 *[illegible]*. La Chambre des Députés de Bavière a pris en considération le projet d'un tribunal d'honneur pour empêcher les duels.

— La Duchesse de Cambridge est accouchée le 26 mars, à Hanovre, d'un prince qui est dans un très-bon état de santé.

— On révoque maintenant en doute la mort de l'assassin de Kotzebue, un médecin célèbre lui donne, dit-on, des secours, et il est au plus rigoureux secret.

Banque de France 1530 fr.; 1535 fr.

Cinq pour cent consolidés 66 fr. 95 c.; 67 fr. 10 c.; 67 fr. 50 c.

ITALIE

Florence, 3 *avril*. On attend ici à la suite de LL. MM. II., divers ministres étrangers résidens à Vienne, savoir ceux d'Angleterre, de France, de Russie, de Prusse, de Saxe et de Danemarck, qui se rendent à Rome auprès de S. M. l'Empereur.

— Le prince Antoine de Saxe est parti d'ici le 30 mars, pour Sienne, avec la princesse son épouse et la princesse Amélie sa nièce.

Rome, 30 *mars*. Dans le Consistoire secret tenu, le 29 de ce mois, S. S. a conféré l'institution canonique à divers Prélats, et nommément aux suivans: *Métropole de Cagliari*, Mgr Nicolas Navoni, Evêque d'Iglesias; *Métropole d'Oristano*, Mgr Jean Antoine Azzey, Evêque de Bisarcio, *Métropole de Sassari*, Mgr Gavino Murru, Evêque de Bosa, *Evêché d'Aoste*, R. D. Jean-Baptiste du Pelloux, Chanoine de la Métropole de Chambéry, Docteur en théologie; *Evêché d'Alès*, Mgr Joseph-Stanislas Paradiso, Evêque d'Ampurias, *Evêché de Bisarcio*, R. D. Dominique Pes, du Diocèse d'Ampurias, Profès Régulier des Ecoles pies, et Lecteur de Théologie, etc.

— Nous avons déjà ici un grand nombre de personnages distingués et entr'autres, S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie, revenu de Naples; le prince de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège; l'ambassadeur de France à Vienne, celui des Etats-Unis à Stockolm, l'amiral russe Mordvinoff, le baron de Krusemark, ministre de Prusse à Vienne; le ministre de Naples à la Cour de Vienne, etc.

— Mgr Leardi, Nonce apostolique à Vienne, est parti ce matin sur la route de Pontecentino, et est allé de Viterbe, S. Exc. Mgr Rivarola, maître de Chambre de S. S., qui va complimenter en son nom LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, qui doivent arriver ici le 2 avril.

3 *avril*. Il y a eu ici, dans la matinée du 26 mars, une secousse de

tremblement de terre, qui a duré quelques minutes et n'a causé aucun dommage. Le baromètre n'a éprouvé aucune variation.

— Hier 16, MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche sont arrivés en cette capitale, où ils ont été reçus avec tous les honneurs dûs à leurs augustes personnes. Ils ont manifesté la plus grande vénération envers la personne sacrée du Chef de l'Église, avec qui ils ont eu d'abord un très long entretien.

— *Sienne*, 31 *mars*. Les augustes voyageurs partis de Florence, sont arrivés ici le 29. Ils ont été accueillis par les acclamations publiques et par les fêtes qu'on leur a préparées.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 5 *avril*. Tous les journaux ont parlé dans le tems de la conspiration qui devait éclater ici en novembre dernier, contre S. M. l'Empereur de Russie, que l'on voulait forcer de signer, sous peine de mort, le rappel de Napoléon et de proclamer le fils de celui-ci. M. Bechor vient de publier un mémoire justificatif à ce sujet, où il s'étonne de ce qu'ayant lui-même dévoilé ces projets à l'autorité, il s'est trouvé transformé de révélateur en conspirateur.

VARIÉTÉS.

ECONOMIE RURALE. — *Culture de l'Abeille.*

*III*me *Article.*

Exposition du rucher. — L'expérience a prouvé que celle du levant est la meilleure pour obtenir des essaims plus hâtifs. Cet avantage doit s'entendre non-seulement de celui d'un abri artificiel, tel qu'un mur, mais encore de celui d'une colline dont le bas est exposé au levant. Dans une situation aussi heureuse, la précocité des essaims, ainsi que celle des productions du sol sont bien moins exposées aux effets du froid accidentel. Là notre insecte industrieux peut se livrer avec plein succès aux travaux de la multiplication de son espèce. Il y cueillera la plus grande quantité possible de *pollen*, à la faveur des circonstances qui y favorisent particulièrement l'émission de cette poussière fécondante.

Ces circonstances sont l'effet des deux grands stimulans de la végétation, la chaleur et l'humidité; elles dirigent la conduite de nos ouvrières. Maintenant c'est vers les premières heures du jour, et dès que la rosée commence à disparaître, qu'elles recueillent le plus de pollen. A la faveur de la malléabilité dont il jouit alors, l'abeille emploie bien moins de tems pour former les deux boules dont elle se charge, elles sont même plus volumineuses que celles qui seront formées vers le milieu du jour; alors le travail devient plus pénible. Si le rucher est exposé aux rayons directs du soleil à midi, les ouvrières en petit nombre, qui reviennent de butiner, se reposent sur la

dehors de la ruche ; le pollen desséché se réduit en poussière inutile. C'est ce qu'on peut voir facilement, et plus sensiblement lorsque l'air est fort sec.

A ces faits le cultivateur doit ajouter que l'instant où les ouvrières s'éloignent de la ruche pour voler aux champs, n'est pas le même pour toutes les expositions. Celle qui est le plutôt frappée de l'éclat du jour est le lieu des plus matineuses. La différence de cette anticipation de départ est à peu près d'une heure en faveur de l'exposition au levant, comparée à celle du nord.

La préférence de cette exposition a pour objet la multiplication de l'espèce ; mais elle est moins convenable à la récolte du miel dont la transsudation journalière sur les fleurs est stimulée par l'action de la chaleur, et ne s'offre avec facilité que lorsque les rayons du soleil ont agi. Cette considération a donné lieu à modifier l'exposition du levant par celle nommée le *levant d'hiver*, intermédiaire entre la première et celle du midi ; c'est celle que l'expérience des cultivateurs avait jugé préférable chez les Romains.

L'abeille sur les fleurs. — L'ami de ce précieux insecte se plaira sans doute à le suivre quelquefois dans ses travaux au milieu des champs couverts de fleurs d'espèces différentes. Il sera témoin que celles qui fréquente l'ouvrière qu'il suivra de l'œil ne passe point d'une fleur de telle espèce sur une d'autre espèce. Si elle part d'une violette, elle ne s'adresse qu'à une autre violette, et ne complète jamais sa charge que de la dépouille de la même sorte de fleur. Cette particularité était connue des Grecs, mais il était réservé au génie du célèbre Linnée d'en faire voir l'importance dans toute l'économie végétale. Depuis que l'usage du pollen est bien connu, on voit que si l'abeille, créée pour butiner sur un grand nombre d'espèces différentes, eût eu la faculté de voltiger à caprice, et de passer de la rose au violier, du coquelicot au bluet, etc., elle aurait troublé l'ordre établi pour la fécondation. Celui qui a tout prévu ne l'a pas voulu ainsi. L'abeille, fidelle à la loi qui lui a été donnée, loin de nuire à l'ordre de la régénération des plantes, contribue à en féconder les germes par les petites secousses qu'elle occasionne, qui déterminent l'émission du pollen dans toute son énergie. On peut suivre de très près l'abeille, pourvu qu'on écarte d'elle l'air repoussé par les poumons, qui l'irrite fortement. Irascible au loin contre l'indiscret ou le maladroit, aux champs elle n'est que timide.

Les fleurs de toutes les plantes ne sont pas également de son goût : elle évite celle de la pomme de terre, fait un choix parmi les légumineuses, et se plaît sur l'esparcette, le trèfle, la luzerne. Elle dédaigne toutes les graminées... mais je livre ces observations aux botanistes, qui, dans leurs courses, auront lieu de leur donner une majeure extension.

Dans les traités d'agriculture, même les plus modernes, il est fait mention, sous le nom de *maladie des antennes de l'abeille*, d'une prétendue infirmité pour laquelle il fallait par conséquent prescrire des remèdes. On voit, il est vrai, des ouvrières ayant sur leur tête certains filets qui ont l'apparence d'étamines de fleurs. Ce n'est point une maladie, mais un accident produit par une substance assez analogue à la gomme élastique dont j'ai donné l'analyse chimique dans les Mémoires de l'Académie de Turin (an 1805). Cette substance se rencontre particulièrement sur la fleur de la *dent-de-lion* : l'abeille l'accumule accidentellement; elle s'introduit, et est resserrée entre les écailles de la base des antennes; là, comme d'un point d'appui, elle est configurée en filets élastiques par les efforts que fait l'insecte pour s'en débarrasser. Le séjour dans la ruche, et les secours que les ouvrières se rendent réciproquement suffisent pour les délivrer. Au reste cet incident n'est pour le cultivateur qu'un indice des plus favorables pour annoncer les essaims.

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

Addition aux Nouvelles de l'intérieur.

La-Bâtie (près de Chambéry), 13 *avril*. Hier, seconde fête de Pâques, sur les quatre heures après midi, le feu s'est manifesté sur deux points dans la forêt de La Bâtie, sans qu'on ait encore pu en découvrir la cause. En moins d'une heure l'incendie embrassait déjà une étendue de 10 à 15 journaux. Le petit nombre d'habitans de ce hameau y ont porté les premiers secours, et leur activité a empêché la communication aux bâtimens situés sur la lisière de la forêt, mais leur nombre était insuffisant pour arrêter les progrès de cet incendie qui s'étoit déjà communiqué aux communaux de Corienne, lorsque sont arrivés, à la hâte, tous les habitans de Barby, ayant à leur tête le Syndic, et, grâce au zèle et au généreux dévouement de ces braves gens, malgré le vent d'est qui soufflait avec violence, à huit heures le feu était presque éteint, et la forêt, les bâtimens et les communaux étaient hors de danger.

CHARADE.

Mon premier en latin est toujours remarquable;
Près de mon second, l'on se rend méprisable;
Et mon entier, connu pour un rusé fripon,
Est tout aussi gourmand à Paris qu'au Japon.

Par M. le Chev. V.....

Le mot de l'*Enigme* insérée au dernier N°, est *mariage*.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du* 10 *Avril.*

N°s 75 — 74 — 22 — 13 — 48.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 17.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 avril.

AVIS.

Le public est prévenu que le mardi, 27 avril courant, à 11 heures du matin, il sera procédé à Chambéry, devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, à l'adjudication par la voie de *soumissions cachetées*, de l'entretien pendant 9 ans, de la partie de la route royale entre Lanslebourg et Modane, évalué à . . . . 9983 13 c. par an, savoir :

Pour gravelage annuel	5687	44
Pour entretien du pavé	56	32
Pour réparations des jetées des digues et autres ouvrages .	556	45
Pour travaux divers	3682	92

Les devis, détail estimatif et cahier des charges sont déposés au bureau de l'Intendance générale, où l'on pourra en prendre connaissance.

L'adjudicataire sera tenu de fournir dans les 24 heures de l'adjudication définitive, une caution solvable pour assurer l'entier accomplissement des engagemens contractés, et de payer tous les frais relatifs à l'adjudication.

Le délai pour faire des offres de nouveaux rabais du sixième et demi-sixième, ne sera que de deux jours francs, et il expirera le jeudi 29 avril courant, à midi précis.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publié le 10 avril. MANIFESTE CAMÉRAL portant la résolution des doutes élevés sur quelques dispositions des Patentes Royales du 17 février dernier, relatives à la juridiction et à la forme de procéder en matière de Gabelles (en date du 6 avril 1819.)

PIÉMONT.

Turin, 19 avril. S. Exc. M. le Marquis Brignole, Ministre d'État pour les finances, est arrivé à Gênes le 7 du courant.

— Dimanche, 18 de ce mois, Mgr Colombano Chiaveroti, Archevêque de Turin, a fait son entrée solennelle en cette qualité, par la *Porte Neuve*, à quatre heures après midi.

— Grâce aux soins du Magistrat qui préside à nos institutions scientifiques, notre Musée d'histoire naturelle offre actuellement les meilleurs sel

cours pour les démonstrations, que l'on possède jusqu'ici en Italie. Il vient de faire l'acquisition d'une belle girafe, individu de son espèce qui est jusqu'à présent l'unique dans les musées d'Italie.

— M. le Professeur Bonelli ouvre en ce moment, dans ce Musée, un cours d'Ornithologie, dans lequel il traitera spécialement des oiseaux d'Italie.

— Une blanchisseuse, mère de famille et enceinte, s'étant laissée tomber dans le canal des moulins, au bourg de Dora, en a été retirée vivante par le nommé Mathieu Ferrero, dont l'Administration a fait récompenser le dévouement.

Trois soldats du corps royal d'artillerie, Bellea, Bosco et Foleto, ont été moins heureux en retirant du Pô le corps d'un homme qui est mort 30 heures après, par suite de causes qui ont paru indépendantes de l'asphyxie. Ils ont aussi reçu la juste récompense de leur courage.

— Le jour de Pâques, après la messe, S. M. a reçu à Gênes M. le Prince de Starhemberg, Ministre d'Autriche, et M. le Grand Maître des Cérémonies de S. M. la Duchesse de Parme.

— On écrit de Rome que la semaine sainte, S. M. l'Empereur d'Autriche a fait distribuer aux pauvres une somme de deux mille louis. On compte dans cette ville plus de trente mille étrangers.

— S. Exc. M. le Duc de Richelieu est à Gênes.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Francfort, 10 *avril*. On attendait, au mois dernier, à Constantinople un envoyé du Roi de Sardaigne, pour former avec la Porte, par la médiation de la Russie, des relations politiques et commerciales.

— Les cours de Wurtemberg, de Bade, de Hesse Darmstadt et de Hesse Cassel, s'occupent d'un concordat avec le Saint-Siège.

— On écrit de Varsovie que l'Empereur Alexandre y est attendu pour l'ouverture d'une diète extraordinaire.

— On a arrêté à Berlin, un garçon de bureau soupçonné d'être l'auteur du feu qui a manqué d'incendier le vaste dépôt des actes publics.

— La diète germanique a tenu plusieurs séances secrètes pour prendre des mesures propres à ramener les universités d'Allemagne à leur véritable but.

— Les nouvelles de Turquie annoncent que le vaccin est un préservatif certain contre la peste, c'est l'opinion de MM. Aubin et Lafont, médecins, l'un à Constantinople, et l'autre à Salonique.

— Le meurtrier de Kotzebue vit encore. Une commission particulière présidée à Manheim par le chancelier suprême de justice, informe contre cet assassin.

— Le gouvernement russe prépare deux expéditions de découvertes d'un grand intérêt, de deux vaisseaux chacune, pour chacun des deux pôles.

ANGLETERRE.

Londres, 13 *avril*. Le revenu du premier trimestre de 1819 a surpassé celui de 1818, de 240 mille liv. sterl.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, nouvel ambassadeur de France auprès de cette cour, a débarqué le 8 à Douvres; S. Exc. a été saluée par les batteries du fort.

— L'ambassadeur de France est arrivé à Londres le 8.

FRANCE.

Paris, 11, 12 et 13 avril. S. A. R. M.me la Duchesse de Berri est entrée dans le 5me mois de sa grossesse; sa santé est fort bonne.

— Une ordonnance de S. M., monument remarquable de sagesse et de philantropie, autorise la formation de la *Société royale pour l'amélioration des prisons*. Cette société est composée de Pairs, de Députés, de Conseillers d'Etat, d'Ecclésiastiques, de Médecins, etc.

— La Chambre des Députés a adopté le projet de loi qui attribue exclusivement à la Régie des contributions indirectes, la fabrication et la vente des tabacs, jusqu'au 1er janvier 1826.

— Il a été fait, par M. de Courvoisier, un rapport de commission sur le projet des dispositions pénales relatives à la liberté de la presse; la discussion aura lieu avant celle de la responsabilité ministérielle.

— Un incendie a consumé 60 maisons de Villers-Bocage (Somme).

— Le ministre de la guerre, sur le rapport de la commission de défense, vient d'adopter un plan de restauration et de munition de toutes les places fortes de 1re, 2de et 3e ligne. L'organisation nouvelle de l'armée se poursuit de même avec activité.

— On écrit d'Avignon, qu'après le départ des missionnaires évangéliques, un serrurier de cette ville a reçu une restitution de 30,000 fr.

14 et 15 avril. La Chambre des Pairs a adopté le projet de loi relatif aux livres auxiliaires du grand livre de la dette publique.

— Il n'y a en Corse que deux éligibles à 1000 fr. de contributions et au dessus, et seulement dix-huit individus payant 300 fr. de contributions.

16 et 17 avril. Le journal anglais *le Courrier* assure positivement que lord Whitworth et la duchesse son épouse ne se sont rendus en France que pour y jouir des agrémens de la société et de la douceur du climat.

— S. M. a donné à l'ambassadeur de Perse une caisse d'armes de la manufacture de Versailles, fabriquées dans la forme orientale. S. Exc. a fait une visite à M. le marquis Dessolles.

— Une ordonnance du Roi annonce des récompenses pour l'industrie manufacturière dans les départemens.

— Dans la discussion sur la liberté de la presse, M. Cornet a défendu avec énergie la cause de la morale publique et celle de la légitimité.

Banque de France: 1540 fr.; 1535 fr.

Cinq pour cent consolidés, 67 fr. 50 c., 45 c.; 67 fr. 25 c.; 66 fr. 90 c.

ITALIE.

Rome, 10 avril. S. A. I. et R. l'archiduc Léopold est arrivé en cette capitale.

— On prépare ici des fêtes magnifiques en l'honneur des hôtes illustres

que nous possédons : illumination du château Saint-Ange, courses d'enfans, courses de chevaux, fête au capitole etc.

— S. M. la Duchesse de Lucques et S. A. R. la Duchesse de Chablais ayant fait une visite le 3, à LL. MM. II. et RR. AA., ces augustes souverains leur ont rendu la visite après dîner.

— Le même jour sont arrivés ici le Prince et la Princesse de Saxe avec leur nièce la Princesse Amelie, l'Archiduc Palatin et S. A. I. et R. le Prince héréditaire de Toscane.

— LL. MM. II. visitent avec une pieuse curiosité les principaux monumens religieux que réunit la capitale du monde chrétien, sans négliger ceux qui sont consacrés aux lettres et aux arts.

Suisse.

Genève, 16 *avril*. Les travaux du jardin botanique sont très-avancés. Ses gardiens attendent les bustes de Chabrey, Trembley, Bonnet, de Saussure, Senebier et J. J. Rousseau (considéré comme botaniste). La direction de ce jardin est confiée au célèbre de Candolle.

— Un petit volcan vient de s'ouvrir sur une colline, près de Morbio, village du canton suisse du Tessin. L'éruption accompagnée de flammes et de pierres lancées en l'air, a été précédée d'un bruit sourd et d'un tremblement de terre, qui a coïncidé avec les dernières commotions de la Sicile.

VARIETES.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XVII.e Article.

Je reprends le sujet de mon dernier article au point où je l'ai laissé (1) et j'ajouterai quelques observations générales qui n'ont pu y trouver place.

La Musique est sans contredit l'une des plus honnêtes et des plus innocentes récréations, propre à satisfaire le plus grand nombre et qui convient particulièrement aux gens de goût. Il serait à désirer que ce genre de délassement fût plus universellement répandu; le bon général ne pourrait qu'y gagner. Plût-à-Dieu que la Musique s'emparât de tous ces funestes loisirs qui entraînent la ruine des mœurs et celle des fortunes, qui sont la source déplorable de tant d'écarts et d'une grande partie des maux dont s'affligent la Religion, la morale et la philosophie.

Cette récréation est surtout très-utile pour les jeunes gens; elle peut leur épargner bien des fautes, les sauver d'une foule de dangers, les éloigner d'une funeste dissipation, les préserver des mauvaises compagnies, outre qu'elle leur procure des talens agréables dont ils recueillent tôt ou tard les avantages.

La Musique est la sœur aînée de la *Poésie*, dont elle était autrefois la compa-

---

(1) Voyez le N.° 16 de ce Journal, *Année* courante.

que inséparable de la *sœur aînée*, car le chant, qui est naturel à l'homme, a précédé la poésie, qui suppose un langage perfectionné. Dans les langues harmonieuses et accentuées des anciens, toute poésie était un chant, et l'on n'aurait jamais pu comprendre ce que pouvaient être des vers simplement déclamés. Cette antique fraternité et cette intime société de la Musique et de la Poésie nous apprennent que, malgré la lenteur et la teinte décolorée des langues modernes, la connaissance du rhythme musical ne doit point être étrangère comme elle l'est aux études du poète. Je crois bien plutôt que tout homme de lettres qui aspire à la perfection dans le mécanisme des vers, ferait bien d'étudier la composition de la musique et spécialement tout ce qui intéresse la mélodie et la contexture de la phrase musicale, en y joignant une étude approfondie de toutes les espèces de rhythmes, et celle de la prosodie de la langue dans laquelle il veut écrire. C'est par le sentiment qu'il acquerra une connaissance sentie et raisonnée du rhythme poétique, qu'il saura couper ses vers de la manière la plus harmonieuse, distribuer convenablement les longues et les brèves, et faire tomber l'accent tonique sur les seules syllabes qui peuvent le comporter.

C'est à l'ignorance de ces détails qu'il faut attribuer tant de vers dont une juste déclamation ne serait pas supportable, et où l'on ne peut faire sentir le rhythme qu'aux dépens de la quantité, ou, ce qui est bien pire encore, qu'en appuyant la voix sur des syllabes muettes ; défauts qui deviennent surtout sensibles dans la poésie lyrique, dont un musicien éclairé, qui aurait quelque respect pour la prosodie, ne peut tirer alors aucun parti.

Je n'ignore pas qu'il est des sacrifices que la mélodie et la déclamation doivent se faire réciproquement pour arriver à une heureuse alliance, et que c'est en cela que consiste le véritable secret du meilleur accord entre la poésie et la musique ; secret aperçu et très-bien développé par l'auteur du Discours qui a remporté en 1802, le prix de Musique et de Déclamation à l'Institut de France. Mais ces sacrifices ne peuvent aller jusqu'à la violation des lois de la prosodie, et le respect le plus rigoureux de ces règles est, au contraire, l'une des conditions essentielles du traité d'alliance dont il s'agit, c'est aussi celle que le même auteur met au premier rang.

Mais le poète trouverait encore d'autres avantages dans la connaissance de la composition musicale et dans le talent de l'exécution. Le même sentiment qui lui dicte ses vers, lui ferait pressentir les vrais accens qui doivent les animer et contribuerait à lui faire rencontrer cette correspondance d'expression si rare et si précieuse entre la musique et la poésie. Le dieu qui souffle le feu céleste qui enflamme l'imagination et fait naître les beaux vers, il tient aussi la lyre aux sons divins qui électrisent le cœur et qui inspirent les beaux chants. Le poète trouvera dans ce double talent une source inépuisable de jouissances ; il goûtera quand il voudra ce charme inexprimable attaché à une nouveauté musicale exécutée à l'instant même, et par cette facilité de produire, dans l'occasion, des pièces nouvelles, au souhait des amateurs, il portera un agrément infini dans la société.

La Musique est-elle un art aussi frivole que quelques personnes paraissent le croire ? Fille de la nature et élève de l'art, elle procure à notre

estime les mêmes titres que la Poésie, et elle ne mérite pas les dédains superbes que lui prodiguent souvent des amateurs exclusifs de cette dernière. Née avec le genre humain, la Musique est, comme je l'ai dit, plus ancienne et plus naturelle que la Poésie : les hommes chantent naturellement, mais ils ne font pas naturellement des vers. La Poésie ne doit pas oublier que c'est de la Musique qu'elle a reçu, dans le principe, son rhythme et sa cadence, c'est-à-dire, qu'elle lui doit toute son harmonie, tout ce qui la distingue de la prose.

Je me rappelle avoir lu de longs et lourds articles de journaux, où l'on soutenait doctement que la Musique est un art tout matériel; que les jouissances qu'elle procure ne passent pas les sens; que son unique objet est de chatouiller agréablement l'oreille, et que tous les plaisirs qu'elle donne ne peuvent souffrir aucun parallèle avec les jouissances de l'esprit. Les habiles critiques qui s'expriment de la sorte sont ceux qui ne trouvent dans la Musique autre chose que des sons. Ils ont autant de droit de prononcer sur le caractère et le mérite des productions de cet art, que ceux qui se constitueraient juges en fait de Poésie ou de Peinture, après avoir préalablement annoncé, pour leur profession de foi sur cette matière, qu'ils ne voient dans l'une que des mots pompeux et des lignes mesurées, et dans l'autre que des couleurs plus ou moins éclatantes, en prenant, par exemple, les ombres pour des taches. Je conviens que la Musique ne parle pas exclusivement à l'esprit; ce n'est point là ce qu'elle se propose. Néanmoins je ne nie pas qu'il ne puisse y avoir une musique qui mérite le titre de spirituelle : le genre et le style des paroles peuvent exiger ce caractère de la musique; il peut aussi être le produit naturel de la trempe du génie d'un compositeur, si celui-ci a plus de gaieté, de grâce et de finesse que de véritable sensibilité. Tel est, ce me semble, en général, le caractère de l'École française, qui se distingue par une agréable variété dans les chants et par une ingénieuse combinaison des ressources de l'harmonie; c'est ce qu'on peut appeler la musique des gens d'esprit. Mais ce n'est pas là la nature essentielle de la Musique; c'est au cœur qu'elle doit s'adresser; elle est la langue du sentiment; elle peut l'exprimer avec énergie et le faire naître dans les âmes capables de l'éprouver. Ah! il y a sans doute une poésie des sons, et malheur à celui qui ne s'en doute pas : il a un sens de moins. J'ai dit qu'il est bon que le poète soit musicien, mais il est nécessaire que le musicien soit poète, et s'il ne l'est pas dans l'exercice de son art, il est indigne de toucher la lyre. La Musique parle aux sens! la belle remarque! N'est-ce pas par les sens qu'il faut passer pour arriver à l'âme? Et par quelle voie, s'il vous plaît, la Peinture, la Poésie et l'Éloquence y parviennent-elles?

Le célèbre Tronchin appelé auprès de Grétry, qui crachait le sang chaque fois qu'il composait un Opéra, lui dit : « Il faut que vous m'appreniez com-
» ment vous faites votre musique. — Mais comme on fait un
» tableau. Je lis, je relis vingt fois les paroles que je veux peindre
» avec des sons; il me faut plusieurs jours pour échauffer ma tête, enfin
» je perds l'appétit, mes yeux s'enflamment, l'imagination se monte, alors

« je fais un Opéra en trois semaines ou un mois. — Oh ! Ciel ! dit Tron« chin, laissez-là votre musique, ou vous ne guérirez jamais (2). » S'il n'y a que des sons dans la Musique, Grétry avait étudié assez long-tems la mécanique de l'art, pour pouvoir combiner des sons et des accords sans se donner tant de peine. D'où naissait donc cette agitation et cette effervescence qui altéroit à ce point sa santé, si ce n'est la flamme du génie et le feu du sentiment qui le dévoroient pendant son travail ?

Voici comme on nous transmet la méthode de Gluck. « Il a dit souvent « qu'il commençoit par faire le tour de chacun de ses rôles (c'est son « expression), ensuite qu'il faisoit celui de la pièce entière ; qu'il com« posoit toujours placé en imagination au milieu du Parterre, et que sa « pièce ainsi combinée et ses morceaux caractérisés, il regardoit son ouvrage « comme fini, quoiqu'il n'eût rien encore écrit ; mais que cette préparation « lui coûtoit ordinairement une année entière, et le plus souvent une « *maladie grave*, et c'est là ce que grand nombre de gens appellent « *faire des chansons* (3) ! »

Que l'on soit souvent condamné à entendre de la musique sans caractère, ou de la bonne musique misérablement défigurée, cela fournit-il un argument contre le mérite de l'art ? Les poëtes et les peintres ne font-ils donc que des chefs-d'œuvre ? Est-il extraordinaire que l'esprit de système, le faux goût ou le délire de la mode s'introduisent dans la composition de la musique et dans son exécution, les mêmes abus qui ont régné plus d'une fois dans tous les arts ? Ceci me rappelle l'historiette que j'ai promise et me conduit naturellement à compléter ainsi ma déférence au conseil de Plutarque.

Je dînois un jour dans une maison parfaitement montée sur le ton du bel-esprit actuel, et où l'on se pique, à ce qu'il me paroît, de se conformer avec scrupule, en toutes choses, aux règles du goût dominant. Je ne dirai rien du repas, ni des matières qui firent le sujet de la conversation ; ce n'est pas là mon objet. J'imite l'écrivain qui, fidèle aux règles de l'art, marche droit à son but (4).

— . . . . *Festinat ad eventum* . . . .

Le dîner fini, on se rendit au salon, où je vis avec satisfaction un piano et de la musique. Je me doutai bien du nouveau plaisir qui m'attendoit. Après le café et les liqueurs, je me trouvai auprès de deux jeunes personnes qui, entièrement à demi-voix ; j'entendis la conversation suivante. « Nous « avons eu hier une soirée fort agréable ; j'ai bien eu du regret que tu « n'y sois pas venue. Mlle *** a dansé la première. » — « On dit qu'elle « danse bien, mais j'ignore en quoi elle a pu lui valoir cette réputation ; je « la trouve gauche, maniérée et toujours à contre-tems. » — « Ah Dieu « soit loué ! tu me mets à mon aise, on m'a tant fatiguée hier de ses « louanges ! Ils ne tarissoient pas sur ses grâces, sur sa légèreté, sur le « goût de sa coiffure . . . J'étois au supplice ! Après la danse, nous

---

(2) Grétry, *Mémoires ou Essais sur la Musique* etc., Tome I, page . .

(3) *Dictionnaire histor. des Musiciens, Artistes et Amateurs* etc. Art. Gluck.

(4) Quelques lecteurs pourroient s'imaginer que c'est peut-être manquer aux règles de la bienséance et de la délicatesse, que de rapporter ici ce que j'ai vu. Je les prie de croire que nul ne respecte plus que moi le ton des procédés, et que j'ai arrangé mon récit de manière à ce qu'aucun nom. Les circonstances des lieux, du tems et des personnes mettent ma conscience parfaitement à l'aise sous ce rapport, et mon anecdote rentre complètement dans la classe de l'Apologue.

» avons chanté : Mlle *** . . . . . » — « Oh ! Ciel ! Je plains la société ; la pauvre fille se croit musicienne, elle n'a jamais chanté une note juste ; sa voix aigre blesse l'oreille ; elle ne sait ce que c'est que la mesure et l'expression ! . . . . . » Je remarquai le silence d'une troisième compagne pendant cet entretien, et je crus entrevoir, à un certain air de mécontentement, que cette aimable fille approuvait peu les traits charitables de ses amies, du moins autant que j'en pus juger sur son charmant visage enseveli au fond d'un vaste chapeau roulé jusques sous le menton, comme un cornet d'oublie.

Le dialogue fut interrompu par un cri général de *musique* ; on invitait celle de mes voisines qui venait de parler la dernière à chanter et à exécuter quelques morceaux. Elle se fit long-tems prier, mais enfin il fallut bien céder aux instances réitérées de toute la compagnie. La jeune personne se rendit au piano ; ce fut une véritable jouissance pour moi : un ermite n'a pas souvent une musique comme celle-là ; et, à part celle qu'il peut faire lui-même, il faut qu'il se contente de celle de la fauvette et du rossignol. La modeste musicienne attaqua son instrument avec l'assurance d'un talent consommé ; un bruyant prélude commanda l'attention, et tout le monde prêta l'oreille.

Mlle * chantait à ravir ; les éclats de voix, les cris aigus, les convulsions, les nausées, les tours de tête et d'épaule, tout annonçait chez elle le véritable goût de chant, et il eût fallu être bien difficile, pour ne pas lui savoir gré de tant de peine. Je crus, il est vrai, m'apercevoir que la voix marchait à côté de la note ; que, par intervalles, l'accompagnement se trouvait, je ne sais comment, dans un autre ton que le chant, et que tandis que la voix se livrait aux élans du sentiment, l'accompagnement qui allait son train, prenait de loin en loin le devant, de deux ou trois mesures. Mais on ne s'arrêtait pas à si peu de chose : tout le monde était enchanté, et l'on s'extasiait sur le talent de Mlle *. Une fois en train, elle devint infatigable, et la musique avait l'air de ne pas finir de sitôt. Pour montrer tout son savoir, la jeune cantatrice, qui, comme je le vis alors, s'était moquée, à si bon droit, de *son amie* Mlle ***, entreprit un air de bravoure, une grande ariette où elle put déployer à son gré toutes les beautés et tous les ornemens qui font aujourd'hui la perfection du chant. Les roulades, les fusées de notes, les gazouillemens, les gargarismes, les gémissemens, les *miaulemens chromatiques* (selon la juste et ingénieuse expression d'un journaliste), toute la pretintaille des petites notes, tous les agrémens de la voix, rien ne fut oublié. La chanteuse excellait surtout dans l'art de retenir les paroles entre les dents et de ne laisser échapper de tems à autre que quelques cris perçans et inarticulés, en dérobant avec soin jusqu'à la moindre syllabe. L'admiration fut au comble.

Quelqu'un s'avisa de se tourner vers moi et m'invita hautement à chanter en duo avec Mlle *, cette proposition me fit frémir ; je me faufilai promptement parmi les groupes qui prêtaient le moins d'attention à la musique ; je me glissai peu à peu vers la porte du salon, et je disparus.

La suite à un autre N°.

AVIS aux *Souscripteurs et Acquéreurs de la* SAINTE-BIBLE *vengée*.

L'auteur de cet Ouvrage que nous avons annoncé et analysé dans les N.os 43 et 49 ([illegible]) de ce Journal, a fait imprimer, en feuilles détachées des *Errata* pour les six volumes ; ces feuilles se distribuent *gratis* à ceux qui ont acheté l'Ouvrage. Elles se trouvent *à Chambery chez M. Puthod, libraire, et à Annecy, chez M. Burdet.*

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 18) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Avril.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. 50 c. Pour l'année : Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 *avril*. Le Prince Karadja, ci-devant Hospodar de Valachie, doit passer incessamment en cette ville, se rendant à Pise, où il a fait faire une acquisition importante et où tout annonce qu'il va fixer définitivement son séjour. Dès le 22 du courant, est passée en venant de Genève, M.me la Princesse d'Argiropulo, de Constantinople, qui fait partie de la suite du Prince.

— Pour réfuter la fausse nouvelle, donnée par les journaux de Paris, d'une prétendue conspiration contre la personne d'un grand monarque, laquelle aurait été découverte à Mantoue, lors du passage de l'auguste voyageur, la Gazette de Milan, du 22 de ce mois, emploie une preuve de fait en observant que la ville de Mantoue n'a point été comprise dans l'itinéraire des illustres personnages dont il s'agit.

— D'après la loi des finances du Canton de Genève, pour 1819, la recette totale est de [illegible] florins ([illegible] francs), les dépenses ordinaires sont de 1,107,320 florins (521,000 francs), et les dépenses extraordinaires, de [illegible] florins (154,970 francs).

Le Conseil représentatif de Genève a autorisé de frapper et d'émettre mille marcs de pièces d'un sou, et six cents marcs de pièces de six deniers.

— Nous trouvons dans la *Bibliothèque Universelle* du mois de mars dernier, un rapport bien remarquable sur le succès de la vaccine en Danemarck. La petite vérole enlevait tous les dix ans, dans ce royaume, un nombre moyen de [illegible] victimes. Or depuis cette époque de l'introduction de la vaccine, jusqu'en 1810 inclusivement (intervalle de dix ans), il n'est péri de la petite vérole, que [illegible] individus, et depuis 1810 jusqu'à cette année, il n'en est mort aucun. On est parvenu à ces résultats, en refusant la Confirmation religieuse, l'entrée aux écoles et toute admissibilité aux emplois, à ceux qui n'étaient pas à l'abri de la petite vérole. On assure que

la petite vérole fait encore périr annuellement 40,000 personnes en Angleterre, où, dans le cours du siècle dernier, elle moissonna rien moins que 4,500,000 individus.

— La trop petite quantité de neige tombée sur le Grand-St-Bernard pendant l'hiver, a causé la congélation de l'eau dans les aqueducs naturels et a fait tarir, comme l'année dernière, la source de l'Hospice.

AVIS.

Le public est prévenu que le jeudi, 22 du mois prochain, à 11 heures du matin, il sera procédé, à Chambéry, devant M. l'Intendant général du duché de Savoie, à l'adjudication par la voie des enchères, des travaux nécessaires pour terminer la rectification de la route de Chambéry aux Echelles entre le pont St-Charles et Pierre-Haute, évalués à la somme de . . . . . 57,587 l. n. 47 c.

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de l'Intendance générale où l'on pourra en prendre connaissance.

L'adjudicataire sera tenu de fournir, dans les 24 heures de l'adjudication, une caution solvable pour assurer l'entier accomplissement des engagemens contractés, et de payer tous les frais relatifs à l'adjudication.

Le délai pour, après les premières enchères, faire des offres de nouveaux rabais du sixième ou demi sixième, ne sera que de cinq jours limités et il expirera le mardi 27me du mois prochain, à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 24 avril. L'entrée de Mgr Colombano Chiaveroti, moine camaldule et auparavant évêque d'Ivrée, en sa qualité de nouvel Archevêque de Turin, s'est faite le 18 avec toute la pompe et toute la solennité qui conviennent à cette auguste cérémonie. L'Administration de la ville avait fait ériger hors de la porte neuve, une magnifique chapelle en style gothique. Le vénérable Prélat s'était rendu la veille dans une maison de campagne située à environ trois milles de Turin, appartenante à M. le Marquis Della-Valle di Clavesana Vicaire et lieutenant-général de Politique et de Police de cette capitale. A trois heures après midi, Mgr s'est mis en marche vers la Métropole, pendant qu'arrivaient à sa rencontre les pauvres de l'Hospice Royal de charité, les Orphelins, les Confréries, le Clergé séculier et régulier, le Séminaire, les Curés, les Chanoines de la Sainte-Trinité, le Chapitre de la Métropole, les Syndics, les Décurions etc. Sa Grandeur a été complimentée par M. le Syndic de 1re classe, et par M. le Marquis Turinetti di Azeglio, l'un des Décurions. Après la cérémonie, Mgr a été accompagné au palais de l'Archevêché par toute sa suite.

— Le 15 de ce mois LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois sont arrivés à Gênes.

— Le 13 du courant, S. A. S. le Prince de Carignan, accompagné de LL. EE. M. le Comte de Robilant, Grand-Ecuyer de S. M., de M. le Comte Des-Geneys, gouverneur par intérim du Duché de Gênes, de M. le général commandant Comte d'Isola etc. est allé visiter à Gênes la nouvelle

école *d'enseignement mutuel* que S. A. S. après l'heureux essai de l'école de [illegible], a fondée, par un nouvel acte de bienfaisance, en faveur des soldats et des enfans de soldats de la Brigade de Saluces. S. A. S. a témoigné au chef de ce corps sa pleine satisfaction sur toutes les parties de l'école, sur la discipline et les progrès des élèves (1).

— Il vient d'être ouvert à Mortara, une nouvelle école *d'enseignement mutuel*, par les soins du professeur et chanoine [illegible], par ceux de l'Administration de la ville et de l'un des principaux propriétaires de la province. Cette école a compté quatre-vingt-treize élèves le jour de son ouverture.

— S. Exc. M. le Comte F. Président Borgarelli s'est rendu le [illegible] au Collège des RR. PP. Jésuites, à l'établissement duquel il a été puissamment contribué en sa qualité de Premier Secrétaire d'État pour les affaires internes. S. Exc. a été frappée des heureux succès des élèves de ce Collège, lesquels font présager tous les fruits que produira l'excellente instruction donnée par ces Pères.

— On mande de Gênes, en date, que S. Exc. M. le Duc de Richelieu présenté par S. Exc. M. le Duc de Dalberg, ambassadeur de France, a eu l'honneur d'offrir ses hommages à S. M.

— S. M. la Duchesse de Parme, après 59 jours d'absence, est rentrée dans sa capitale le 14 de ce mois.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Francfort, 17 *avril*. L'Empereur d'Autriche a résolu de faire ériger un archevêché et quatre évêchés en Dalmatie, savoir à Zara, Spalatro, Ragusa, L[illegible] et Cattaro, la dotation de l'archevêque sera de [illegible] florins.

— On écrit de Stockolm que M. de Posse, beau-fils du prince Canino (Lucien Bonaparte), succède au ministère de Suède près la cour de Naples.

— On a reçu à Copenhague, de l'île de St-Thomas, la nouvelle positive qu'au [illegible] février dernier, les insurgés s'étaient retirés de la Guaira dans l'intérieur, que les royalistes s'étaient maîtres de San-Fernando de Apure, et que Morillo avait passé l'Apure avec la plus grande partie de son armée.

---

(1) Voici la pièce de vers que le célèbre Cagnoli a faite à cette occasion :

Ut miseris in tenebris vulgo lux [illegible],
[illegible] in nostra nunc [illegible] Italia.
Ingemuere Alpes [illegible] [illegible] virtus,
[illegible] solet æthereum [illegible] jubar
Nec mora fugerunt [illegible] vallibus umbræ,
Et Padus, [illegible] Arnus [illegible], et Tiberis,
[illegible] [illegible], quæ Te [illegible] cumque, labore
[illegible], et scribit, dinumeratque suum;
Et quæ dinumerat, scribitque, [illegible] figuras,
Signa Tuæ ante oculos [illegible] picturis habet.

— On assure que le voyage de l'Empereur d'Autriche n'a eu aucun but politique, et n'est tout au plus relatif qu'à quelques affaires ecclésiastiques.

— Sand, l'assassin de Kotzebue, a subi une opération douloureuse qui, à ce qu'il paraît, prolongera sa vie. Une lettre qu'il a écrite à ses parens avant de commettre le crime, est pleine d'expressions de tendresse pour sa famille et de sophismes en faveur de son projet.

ANGLETERRE.

Londres, 18 *avril*. On lit dans le *Courrier* que le prince Gustave de Suède, fils du Roi Gustave IV, a obtenu de l'Empereur de Russie, son oncle, la permission de venir achever ses études en Angleterre, à Oxford. Les qualités de ce prince excitent, dit-on, un intérêt général.

FRANCE.

Paris, 18, 19 *et* 20 *avril*. La famille du maréchal Masséna fait élever à sa mémoire, au cimetière du P. la Chaise, un monument en marbre blanc exécuté par M. Bosio, sur les faces duquel on lira ces mots : *Esling*, *Rivoli*, *Gênes*, *Zurich*.

— Un incendie a consumé, le 10 de ce mois, dix-sept maisons à Fins-Bics, près Péronne. LL. AA. RR. Mgr le duc d'Angoulême et *Madame* ont envoyé 1000 fr. de secours aux incendiés.

— Un soldat suisse, ivre, avait tué, le 14, un particulier d'un coup de sabre ; le coupable a été puni ; les officiers du régiment ont donné à la veuve du mort un premier secours de 1000 francs, et les sous-officiers et soldats, un jour de leur solde. Cet événement ayant donné lieu à plusieurs sorties violentes contre les Suisses, de la part du *Nouvel homme gris* et de la *Bibliothèque historique*, l'Etat-major du régiment suisse capitulé a présenté une requête à S. M. pour obtenir satisfaction contre ces deux journaux.

21 *et* 22 *avril*. Par ordonnance royale du 14, M. Colomb d'Arcine, ex-lieutenant-colonel d'infanterie de la garde royale, est nommé au commandement de la légion de l'Allier.

— Sur les 500 chèvres de Cachemire envoyées par M. Jaubert, au travers des plus grands obstacles, 150 sont mortes en route ; mais cette perte est compensée par les petits qui sont nés. Ces chèvres sont arrivées à Marseille.

— Le 30 mars, la Musique du 29me régiment prussien, en garnison à Juliers, a déserté pour la France.

— La Chambre des Députés a adopté, avec quelques amendemens, le 1er projet de loi sur la liberté de la presse.

— M. Ternaux a présenté à S. M. un mémoire pour l'établissement d'une *compagnie de prévoyance*, pour assurer les subsistances de Paris.

23 *et* 24 *avril*. L'ambassadeur persan est parti le 22 pour Londres.

— Une assemblée du Conseil doit se réunir pour entendre du Ministre de l'Intérieur une communication sur l'état des négociations avec la cour de Rome, touchant les affaires ecclésiastiques.

— Une ordonnance royale fixe le mode d'établissement et d'entretien du mobilier des archevêchés et évêchés du Royaume.

— La *Quotidienne* du 23 avril cite avec éloge un passage remarquable, qui caractérise l'esprit de l'incrédulité moderne, tiré de l'ouvrage de M. le Comte de Maistre, *Essai sur le Principe régénérateur des Constitutions politiques.*

Banque de France : 1530 fr. 50 c., 1527 fr. 50 c.; 1520 fr. 50 c. 1510 f. 50 c.
Cinq pour cent consolidés : 66 fr. 95 c., 65 c., 66 fr. 75 c., 85 c.

VARIÉTÉS — MÉLANGES.

REMÈDE *contre le cholera-morbus.* — Faites infuser cinq onces de fleurs de coquelicot, ajoutez à cette infusion une once d'eau de fleur d'orange, dix-huit grains d'ipécacuanha, quatre gros de sirop diacode, et dix gouttes d'éther sulfurique.

On fait prendre cette potion par cuillerées de demi-heure en demi-heure. On seconde son effet par une boisson acidulée avec le sirop de vinaigre, et l'on termine le traitement par une dose de sirop de rhubarbe pendant deux ou trois jours.

LIQUEUR *contre les coliques venteuses, les catarrhes, etc.*

Sur une pinte d'eau-de-vie, mettez deux onces de goudron que vous laisserez infuser pendant deux fois vingt-quatre heures, en l'agitant de temps en temps. La liqueur devient trouble, s'éclaircit peu à peu, et il en résulte un élixir d'un arome parfait. Cette liqueur est un excellent tonique dont on peut user journellement avec le plus grand avantage, principalement dans les catarrhes et les affections de poitrine.

Une petite quantité de cet élixir mis dans du vin, lui donne la saveur et le parfum du Malaga sec; quelques gouttes versées sur un morceau de sucre, sont un carminatif infaillible contre les coliques provenant de mauvaise digestion.

REMÈDE *éprouvé contre les cors aux pieds.*

Amollissez d'abord le cor avec de l'eau tiède et émincez-le avec un corps tranchant. Prenez une feuille de grande joubarbe vulgaire (*sempervivum tectorum*, Linn.; *sedum majus, vulgare*, Tourn.); ôtez l'épiderme de la face concave de cette feuille, et appliquez-la par cette face sur le cor, en l'assujettissant, changez cette feuille au moins deux fois dans le jour, et à chaque fois vous enleverez du cor, en le grattant,

tout ce qui pourra s'en détacher. Ce remède, qui soulage promptement, procure quelquefois la chute complète du cor. Il faut changer la feuille en se couchant, la renouveler le matin et continuer ainsi autant qu'il sera nécessaire.

— M. de Humboldt porte seulement à quatorze cent le nombre des plantes connues des anciens, et à trente-huit mille celles connues des modernes, savoir : sept mille en Europe, quinze cent dans les régions tempérées de l'Asie, quatre mille cinq cent dans la même partie, près des Tropiques et dans les îles, trois mille en Afrique, quatre mille dans les régions tempérées de l'Amérique, treize mille dans la même partie, entre les Tropiques et dans les îles, cinq mille dans la Nouvelle-Hollande et dans les îles de la Mer Pacifique. A quoi il faut ajouter environ deux mille plantes du Mexique, inconnues jusqu'ici et recueillies par M. Maxigno, botaniste mexicain.

Ces résultats ne s'accordent pas entièrement avec ce que nous trouvons consigné ailleurs, savoir, que trente deux mille plantes sont décrites et publiées, qu'en 1816, on en connaissait cinquante-sept mille, mais qu'il en reste peut-être autant à découvrir, puisque l'on n'a rien encore de la Chine, de la Cochinchine, de l'intérieur du Thibet et de la Nouvelle-Hollande, du centre de l'Amérique et des côtes nord-ouest de l'Amérique septentrionale etc. On ne connaît jusqu'ici qu'environ deux cents espèces du Brésil, que l'on croit en receler peut être dix à douze mille. On sait que Linnée publia en 1765, sept mille cinq cents plantes, que Murray, en 1784, en décrivit neuf mille, et Persoon, en 1806, vingt sept mille, dont dix mille en Europe et dix sept mille étrangères.

— Le nombre des écoles et des séminaires pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques, augmente beaucoup en Russie, depuis que l'Empereur Alexandre a presque doublé les fonds annuels de cent quatre-vingt mille roubles qui étaient affectés à cet objet. Les grands et les riches particuliers de l'Empire contribuent de leur fortune aux progrès de l'instruction publique; trois bienfaiteurs, entr'autres, ont donné ensemble près de trois millions de roubles. Le grand chancelier a, de son côté, établi plusieurs écoles à la Lancaster.

— Le gouvernement anglais prépare, dit-on, une nouvelle expédition pour la découverte du fameux passage nord-ouest.

dans la baie de Baffin. Elle sera composée, à ce qu'on annonce, du brick *l'Hécla*, commandé par le lieutenant Parry, et du brick le *Gripper*, commandé par le lieutenant Liddon. Le premier aura 55, et le second 35 hommes d'équipage. Elle sera sous les ordres de M. Parry. On ajoute que si cette expédition ne réussit pas à trouver le passage désiré, il en partira une autre en 1820 pour le Spitzberg.

— L'instrument de Musique appelé *Eolodicon*, dont l'Ermite de Saint-Saintin a parlé dans son avant-dernier article, a été inventé par M. *Eschenbach*, qui a imaginé d'employer des ressorts mis en jeu par un jet d'air produit par un soufflet, à la place des cordes tendues de la harpe d'*Eole* ou de celles du clavecin, et au lieu des tuyaux d'orgue. M. *Voit*, facteur d'instrumens à Schweinfurt (Franconie), est parvenu, au bout de dix ans d'essais, à fabriquer l'*Eolodicon* avec le plus grand succès. Cet instrument ne perd jamais son accord, on en joue comme du piano, et le musicien fait agir lui-même le soufflet, auquel il donne plus ou moins d'action, selon le degré de force qu'il veut obtenir dans les sons.

AVIS.

A vendre ou à louer, par M. Henri Chatrois, propriétaire des verreries de Thorens, pour entrer de suite en jouissance, si on le désire, tous les bâtimens et effets ci-après désignés, connus sous le nom de *Fabrique de Contamine*, qui sont convenables pour l'établissement d'un couvent ou de telle fabrique qu'on désirerait, ou enfin d'une maison de campagne.

Ils sont situés à trois lieues de Genève et à une lieue et demie de Bonneville, dans la commune de Contamine-sur-Arve, en Savoie, dont les habitans sont bons, actifs et obligeans.

La position, qui domine par une petite éminence le chef-lieu qui est traversé par la grande route, est très-saine, jolie et agréable.

Le tout se compose:

1.° D'une maison de maître à deux étages, contenant vingt pièces chacun, bien meublées, outre la loge de portier, deux cuisines, deux beaux salons, vastes greniers à blés, le rez-de-chaussée qui contient aussi une grande cuisine avec une pompe à eau, fourneaux, chaudière et autres ustensiles nécessaires pour faire cuire le potage de deux cents personnes, un beau vestibule, deux grands magasins, salle de discipline, un comptoir et quatre pièces voûtées, et une superbe cave aussi voûtée.

2.° D'un autre édifice aussi à deux étages et bâti à neuf, contenant, outre la salle de l'hôpital, vingt pièces pour contre-maître et ouvriers. Sont attenans à cet édifice une grange, deux belles écuries, une chambre pour domestiques, une autre chambre pour le lavoir avec ses fourneaux, en-

tiers et chaudières où l'eau arrive directement d'une fontaine abondante; des fours à pains et dépendances. Dans cet édifice il existe un petit clocher avec une petite cloche pour le rappel des ouvriers.

3.° Un autre grand bâtiment aussi à deux étages au-dessus des précédens contenant environ soixante pièces, dont un grand nombre à feu, toutes indépendantes et propres à loger deux cents ouvriers. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est vaste, et il contient l'atelier de teinture meublé et garni de ses fourneaux, chaudières, cuves et divers autres ustensiles nécessaires pour faire arriver l'eau à volonté dans toutes les parties de l'atelier, et un autre atelier qu'on peut employer à tel genre de fabrication qu'on désirerait.

4.° Un autre vaste édifice construit à neuf, avec de très-belles remises, bûchers et hangars pouvant contenir trois cents mesures de [illegible].

5.° Trois jardins de la contenance d'environ deux poses, garnis au moins de mille pieds d'arbres de toute espèce, en première qualité de fruit. Il existe, dans le principal desdits jardins, qui sont tous clos de murs en bon état, une fontaine et le réduit du jardinier.

6.° Un verger contenant environ dix journaux aussi clos de murs en bon état, ayant environ deux mille pieds d'arbres de toute espèce en première qualité de fruits.

Le tout est dans un même mas, et est attenant auxdits bâtimens.

7.° Enfin un petit jardin indépendant, à fruits noyaux, contenant un réduit pour la volaille, et au bord duquel coule un ruisseau.

On observera qu'il existe dans lesdites usines plusieurs autres fontaines qui sont adaptables à toute espèce de fabrications, telles que draperie et tannerie.

S'adresser, pour les conditions, audit M.r Chapperis à Thonon, ou au sieur Gouillet, commis, chargé du soin de ladite propriété, qui donnera en outre tous les renseignemens que l'on pourra désirer.

LOGOGRIPHE.

Ce que je suis, lecteur, quand j'ai perdu ma tête,
Vous l'est ce que je suis quand j'ai repris ma tête,
Ou, pour m'expliquer mieux, qui me prend sans ma tête
Me reproduit alors souvent avec ma tête.

Le mot de la dernière *Charade* est *mi-nuit.*

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 17 *Avril.*

N.os 69 — 90 — 80 — 27 — 62.

Tirage de GÊNES *du* 24 *Avril.*

N.os 6 — 44 — 15 — 77 — 1.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLERAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 19) IVe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 *Mai*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 *mai*. Les ordres viennent d'être donnés pour la reprise des travaux de rectification de la route royale de Turin en France par le Pont-de-Beauvoisin, entre la *Galerie de la Grotte et le Bourg des Echelles*; le passage doit être donné avant l'hiver prochain. Indépendamment des ouvrages projetés, la route à l'entrée de la Galerie du côté de Chambéry, sera rectifiée et élargie sur une longueur de 300 mètres.

— Le Prince *Karadja*, ci-devant Hospodar de Valachie, dont nous avions annoncé le passage prochain, est arrivé en cette ville, le 3 du courant, à six heures du soir; il a logé à l'auberge de la Poste. Il a auprès de lui sa femme, son fils, sa fille et son gendre; sa suite se compose d'une vingtaine de personnes, compris les domestiques. Il est parti le 4, à sept heures du matin, et a pris la route d'Italie.

— Parmi les autres voyageurs de marque, qui ont passé en cette ville ces jours derniers, nous citerons:

Mme la Comtesse de *Montgelas*, épouse de l'ancien Ministre de Bavière, arrivée ici le 24 courant de Montpellier et se rendant à Munich;

Lady *Morgan*, auteur de l'Ouvrage intitulé *La France*, que les journaux nous ont fait connaître et qui est à sa 3me édition. Lady Morgan et son mari, venant de Genève, sont arrivés ici le 2 et sont *repartis* le 3 à midi par la route d'Italie.

PIÉMONT.

Turin, 4 mai. Nous apprenons de Gênes, 30 avril, avec la plus vive satisfaction, que S. M. la Reine, qui avait éprouvé une légère attaque de fièvre, est en pleine convalescence, et que sous peu la santé de S. M. sera entièrement rétablie.

— Mgr Bollati, Evêque de Biella, a fait, le 25 avril, son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

— On écrit de Rome, 24 avril, que S. A. le Prince de Metternich est parti pour Naples.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 24 *avril*. On dit que l'Empereur de Russie a défendu à ses sujets

de fréquenter les universités d'Allemagne. Le Grand-Duc de Weimar exclut les étrangers de l'université d'Iéna, et le Roi de Prusse rappelle les jeunes Prussiens de cette université.

— Dans le grand duché de Bade, les États ont été ouverts le 22 avril. Si l'on doit en juger par les dispositions du souverain pour son peuple, et par l'amour que celui-ci lui porte, on ne doit pas douter que le résultat de cette assemblée ne réponde aux espérances qu'elle a fait naître.

ANGLETERRE.

Londres, 29 avril. Le Prince Régent a éprouvé une forte attaque de goutte.

— On désire avec impatience la discussion sur les demandes des catholiques. Les pétitions pour et contre se multiplient.

— On attend d'un jour à l'autre, en Espagne, un riche convoi de la Havane, de six millions de piastres, tant en argent qu'en marchandises.

FRANCE.

Paris, 25, 26 et 27 avril. Le 14 de ce mois, un orage qui a éclaté sur la ville de Rhodez, a couvert la campagne de grêle, sans causer beaucoup de dommages; le tonnerre est tombé sur deux maisons.

— Mme la Comtesse de Gothland (Reine de Suède), est arrivée à Paris.

— Mlle de Lestrade a pris le voile dans la communauté dont Mme la Princesse Louise de Condé est la supérieure. M. l'abbé de Maccarthy a prononcé un discours plein d'onction et d'éloquence.

— Dans l'espace de 40 jours, il y a eu 8 incendies dans le département de la Somme; il en résulte 137 maisons brûlées.

— On parle d'un voyage du Roi de Prusse *incognito* à Paris.

— On dit que l'ambassadeur de Perse ayant assisté à l'une des séances de la Chambre des Députés, quelqu'un lui a représenté que son pays n'était pas au niveau des lumières du siècle, et que S. Exc. a répondu: « Mon maître est cousin germain du Soleil et oncle de la Lune, et se contente des lumières de sa famille. »

— Il y a eu à Paris, en 1818, 26,406 naissances, dont 13,451 garçons et 12,955 filles; il y a eu 25,706 décès. Excédent des naissances, 700.

28 et 29 avril. La cour royale de Paris a enjoint à M. le Procureur-général de poursuivre les rédacteurs de l'*Homme-gris*, du *Libéral* et de la *Bibliothèque historique*, pour raison des outrages qu'ils ont insérés dans leurs feuilles contre les Suisses, et dont nous avons parlé.

— Un numéro de la *Minerve* a été saisi à cause d'une chanson indécente de M. Béranger contre les missions.

30 avril et 1er mai. Un fossoyeur du Hâvre, âgé de 75 ans, a été trouvé mort de faim chez lui, auprès d'une grosse caisse pleine d'argent.

— A dater du 1er mai, les journaux de France cessent d'être soumis à la censure.

— Le 14 avril, un incendie a consumé 38 maisons sur 45, dans le village de Malbras (Côte-d'Or).

— Un particulier d'Auxonne a tué sa femme enceinte en maniant un pistolet qu'il ne croyait pas chargé.

— Le projet de loi sur la poursuite des délits de la presse, a été adopté, sans amendemens, à la Chambre des Députés, par 123 voix contre 87.

— Cantillon accusé de l'attentat tenté contre le duc de Wellington, est un bijoutier de Paris, âgé de 35 ans; et Marinet, son complice, âgé de 29 ans, est né à Mortigny, département de l'Ain.

Banque de France 1511 fr 10 c., 1500 fr., 1506 fr. 25 c.

Cinq pour cent consolidés 66 fr. 95 c., 66 fr. 60 c., 67 fr. 10 c.

ITALIE.

Naples, 18 *avril*. Nous avons parlé quelquefois de l'hospice des aliénés d'Aversa, dirigé par l'estimable chev. Linguiti. Cet établissement, unique en Europe dans son genre, ne laisse rien à désirer. Les principaux moyens de guérison, sont le travail modéré, mêlé d'agréables récréations; on y occupe les malades aux travaux de l'imprimerie, à ceux de l'agriculture, aux fabriques, à la musique, etc. Les tables sont servies en argenterie; les malades ne sont environnés que d'objets propres à éloigner tout sentiment de tristesse et toute idée de prison; on a porté l'attention jusqu'à substituer aux barreaux des fenêtres, des vases de fleurs en fer, colorés au naturel. Cet établissement acquiert tous les jours de nouveaux titres aux suffrages de la Religion et de l'humanité.

— On a trouvé à Pompeï, entre plusieurs corps convertis en charbon, des pains dans leur forme primitive et entière, avec telle inscription sur deux lignes: ÉIERIS. Q. GRANT. R. R. L. SER. Voilà une ample matière aux conjectures et aux dissertations des antiquaires.

— Le 15 de ce mois a été célébré ici au milieu des fêtes et des réjouissances publiques, le mariage de S. A. R. la princesse Louise-Charlotte, petite-fille de S. M. notre Roi et fille de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Calabre, avec S. A. R. l'Infant d'Espagne François de Paule, frère de S. M. le Roi d'Espagne *Ferdinand VII*.

— Le 18, le Vésuve faisait craindre une forte éruption, heureusement elle s'est faite sans danger; le torrent a passé sur d'anciennes laves.

— Mlle Caroline Garnerin a fait une seconde ascension avec un plein succès.

Milan, 27 *avril*. S. A. I. le Grand-Duc Michel est arrivé ici le 23 de ce mois.

Rome, 20 *avril*. LL. MM. II. et RR. AA. continuent de visiter avec la plus grande attention et avec un vif intérêt, les monumens et les établissemens si nombreux de cette capitale.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 27 *avril*. Des onze accusés de la conspiration contre la personne de S. M. l'Empereur de Russie, cinq ont été élargis le 23 du mois dernier; Laborde, ex-officier français, auteur du complot, est fugitif. Les cinq autres sont en jugement, ce sont les nommés Piger, écrivain; Keith, marchand de vin; Duranka, facteur de charbon; Pouillot, ex-officier français et Barbone, vinaigrier, tous Français, excepté Duranka, né en Belgique. Ils avaient préparé une proclamation en style barbare, que l'Empereur

Alexandre devait être contraint à signer, laquelle substituait au nom du congrès, le fils de Napoléon Empereur des Français, et Marie-Louise Régente.

— Les témoins dans l'affaire de Cantillon et Marinet, relative à l'assassinat tenté contre le Duc de Wellington, vont partir pour aller déposer à la cour d'assises de Paris.

VARIÉTÉS.

Fragmens de l'Histoire de Savoie.

XIIme Article

Amé IV, Comte de Savoie et de Maurienne, Duc d'Aoste et de Chablais, Prince de Piémont, Vicaire général de l'Empire.

> Amé d'Aoste et Chablais enrichit sa couronne
> Appoincte l'Empereur et le Pape Innocent
> Abandonnant ses thresors, il rend maint commant
> Qui droit donne à Dieu, Dieu de mesme luy donne (1)
>
> *Chron. de Savoie*

Amé, l'aîné des neuf fils du Comte Thomas, né au Château de Montmélian, en 1197, succéda à son père en 1233, à l'âge de 36 ans.

Les premiers actes connus de son règne sont des confirmations d'anciens avantages et des concessions de quelques nouveaux privilèges en faveur des Abbayes de Staffarde, de Novalaise, de Mont-Joux et de Rivalte, des Chartreux de Monthéuil et des habitans de Montmélian.

La ville de Turin, qui avait fait, contre le Prince Thomas, des alliances avec le Marquis de Montferrat et le Dauphin de Viennois, se soumit avec son Évêque au Comte Amé, à qui ils prêtèrent serment de fidélité en 1235.

Les Vallaisans, excités par l'Évêque de Syon, à la suite de quelques différends qu'ils avaient eus avec Aymon et Pierre de Savoie, frères du Comte Amé, étaient entrés en Val-d'Aoste, Amé marcha contre eux, les repoussa dans leur pays où il les poursuivit et prit Syon leur capitale.

---

(1) Nous ne transcrivons pas ici, comme à l'ordinaire, le quatrain latin de notre Table généalogique, parce qu'on y fait honneur à Amé IV de l'expédition de Rhodes, dont la gloire, comme l'on sait, appartient à Amé V, dit le Grand.

Ayant prêté secours à l'Empereur Frédéric II contre les Milanois qui s'étaient révoltés, Frédéric, reçu à Turin avec la plus grande magnificence, en février 1238, érigea en sa faveur le pays d'Aoste et le Chablais en Duchés. Peu après, en 1241, le même Empereur créa Amé Vicaire général de l'Empire en Piémont et en Lombardie.

Le Comte Amé tint, entre les Empereurs et les Papes, une conduite analogue à celle de son père, conduite dont la politique de ses successeurs s'est rarement écartée, pendant les longs démêlés du Saint-Siége et de l'Empire. La fidélité des Princes de Savoie à la loi des fiefs, d'une part, et de l'autre leur respect pour le Chef de l'Eglise, rendirent leur position délicate et souvent assez difficile: attachés par devoir et dans l'intérêt de leurs Etats, à la cause des Empereurs, ils se sont vus souvent obligés d'abandonner celle des Souverains Pontifes, lorsqu'il leur devenait impossible de tenir un milieu. Le Comte Amé chercha ce milieu en négociant un accommodement entre Frédéric II et le Pape Innocent IV, les historiens nous ont laissé ignorer l'issue de cette honorable et noble initiative, où Saint-Louis avait auparavant échoué et à laquelle devaient applaudir à la fois la Religion, la saine politique et l'humanité.

En 1244, la ville de Turin avait renouvelé sa soumission au Comte Amé. La même année, ce Prince fit, à Evian, avec Jean, Evêque de Lausanne, un traité par lequel celui-ci céda au Comte tout ce qu'il possédait à Romont, à Bossens, à Estavayer, et entre la Glave et la Glane; et Amé, de son côté, rendit à l'Eglise de Lausanne le château de Lecès, sous la réserve qu'il pourrait y venir à son gré, même dans le cas de guerre.

Deux ans après, il accompagna jusqu'à Melun sa nièce Béatrix de Provence, fille de sa sœur Béatrix de Savoie et de Raymond Berenger, lors de son mariage avec Charles d'Anjou, frère de Saint Louis.

En 1247, Amé confirma au Prieuré du Bourget la juridiction pleine et entière sur les hommes et les fiefs du ressort de ce Prieuré, à l'exception du dernier supplice.

Ce Prince mourut à Montmélian, le 13 juin 1253, et fut enseveli à Haute Combe. Par un second testament, du 19 septembre de l'année précédente, il avait institué héritier universel son

fils Boniface, dont il confiait la tutelle à son frère Thomas, Comte de Flandres. Il avait confirmé ce testament un mois avant sa mort, en donnant pour douaire à sa femme, le pays de Tarentaise, avec les châteaux de la Rochette et de Mont-mélian.

On a loué les qualités de ce Prince, qui fut généreux, pieux et brave. En conservant l'union dans sa famille, il sut diviser ses adversaires et neutraliser leurs efforts. On a remarqué qu'il avait pris pour gendres ses deux plus grands ennemis, les Marquis de Montferrat et de Saluces, et qu'il les avait ainsi forcés d'épouser ses propres intérêts. Il réussit à conserver la paix dans ses États et à se maintenir en bonne intelligence avec l'Empereur, le Pape et les Rois de France et d'Angleterre.

Amé a été marié deux fois. Il épousa d'abord Anne, Dauphine, fille d'André de Bourgogne, Dauphin de Viennois; il en eut deux filles:

1. *Béatrix*, qui fut mariée à Mainfroy III, Marquis de Saluces, l'an 1233. Cette Princesse, devenue veuve en 1244, épousa Mainfroy dit *la Lance*, Marquis d'Alexandrie, fils naturel de l'Empereur Frédéric II, et qui devint Roi de Naples et de Sicile.

2. *Marguerite*, qui épousa Boniface, Marquis de Montferrat, surnommé le *Géant*, le 9 décembre 1253.

Amé se maria en secondes noces avec Cécile de Baux, à qui sa rare beauté fit donner le surnom de *Passerose*; elle était fille de Barral, Seigneur de Baux et de Venaissin, Vicomte de Marseille. De ce mariage naquirent:

3. *Boniface*, qui succéda à son père.

4. *Béatrix* la jeune, qui fut d'abord promise à Jacques d'Aragon, depuis Roi de Majorque, mais qui épousa, en octobre 1268, Pierre de Châlons, dit *le Bouvier*, fils de Jean, Comte de Bourgogne et de Châlons. Après la mort de Pierre, elle se remaria avec Don Manuel, Prince de Castille, etc.

5. *Constance*, qui, après la mort de Boniface, son frère, voulut lui succéder aux États de Savoie, dont elle fut exclue en faveur de Pierre, son oncle.

6. *Léonor*, qui fut mariée, en 1269, à Guillaume de Beaujeu, Seigneur de Montpensier, veuf d'un premier mariage.

C'est sous le règne d'Amé IV, le 25 novembre 1248, que

la chute d'une partie de la montagne de Grenier couvrit de ses débris une étendue d'environ une lieue carrée de terrain, entre les Marches et Apremont, écrasa la petite ville de *Saint André* qui existait dans ce local et détruisit 5 paroisses. Les traces de cette catastrophe sont une multitude de mamelons formés par des masses plus ou moins considérables de rochers dispersés, qui, par le laps de tems et par les travaux de l'agriculture, se sont recouverts de terre et de végétaux, et principalement de vignes, c'est ce qu'on appelle les *Abîmes de Myans*. Le récit de cet événement était consigné dans le Pouillé de l'Evêché de Grenoble, fait en 1497, sous Laurent Allemand, Evêque de cette ville, en ces termes: *Ecclesia Sancti Mauritii de Marchiis etc. Infra dictam parrochiam est venerabilis et devotus Conventus Fratrum Minorum de Observantiâ Beatæ Mariæ de Myans, quæ subest provinciale Franciæ Sancti Bonaventuræ, et ibi terminata fuit ruina quæ de anno Domini 1248, septimo calendas decembris, recedit de Aspero Monte, et quinque Parrochias destruxit, et signanter villam, ecclesiamque Sancti Andreæ, quæ erat titulus dicti Decanatus Sabaudiæ* (1).

Besson rapporte avoir lu quelques Actes datés de cette ville de Saint André, dans le commencement du treizième siècle. Le Cartulaire de Saint Hugues, Evêque de Grenoble, fait aussi mention de la petite ville de Saint André (*villa Sancti Andreæ*), dans laquelle il y avait un Chapitre de Chanoines Réguliers. Les Dominicains de Montmélian ont conservé long-tems un manuscrit qui contenait le récit détaillé de la chute des rochers du Grenier: et il en est fait mention avec les mêmes circonstances, dans la Chronique de Nicolas Drivet, Dominicain, laquelle est consignée dans le Spicilége du savant Bénédictin Dom Jean-Luc d'Achery.

---

(1) Besson, *Mémoires pour l'hist. ecclés. des Diocèses de Genève, Tarentaise etc.*, page 309.

« L'église de Saint Maurice des Marches etc. Dans cette paroisse était « le vénérable et pieux couvent des Frères Mineurs de l'Observance, de « la bien-heureuse Marie de *Myans*, qui dépend de la province française « de Saint-Bonaventure, c'est là que s'arrêtèrent les rochers écroulés qui, « l'an de Notre-Seigneur 1248, et le 7 des calendes de décembre, tom- « bèrent d'Apremont, détruisirent cinq paroisses et notamment la ville et « l'église de Saint-André, qui est le titre du Décanat de Savoie

C'est à cette époque que fut transféré dans l'église épiscopale de Grenoble, le Doyen du Chapitre de Saint André, qui était le titulaire du Décanat de Savoie, comme nous l'avons rapporté dans le N.° 27 (II.e *Année*) de ce Journal (du 12 décembre 1817), à l'occasion de l'érection de l'Eglise épiscopale de Chambéry en Métropole.

La Chapelle de Notre-Dame de Myans était déjà en grande vénération dans le pays et les lieux circonvoisins, avant le désastre où elle fut comme miraculeusement conservée. Depuis lors l'ignorance et une piété mal entendue avaient brodé cet événement, de contes ridicules dont on a sagement fait disparaître les traces.

Nous n'avons jusqu'ici connaissance d'aucun monument découvert dans les Abîmes de Myans; car ce n'est pas la peine de citer une petite statue de femme, dans un état de nudité repoussante et du style le plus barbare, coulée en bronze, sur la tête de laquelle on lit cette inscription en caractères gothiques: *Steph. Lagery me fecit.* Le paysan qui trouva cette statue, la prit pour la figure de Satan et courut la remettre à M. l'Abbé Fortis, alors Curé des Marches, aujourd'hui Chanoine de la Métropole de Chambéry et l'un des Vicaires-généraux du Diocèse.

Erratum du N.° 18.

Page 1.re, ligne 2 du 3.me article, au lieu de 1,437,633 *florins*, lisez 1,436,633 *florins*.

ENIGME.

Je suis toujours dans ma jeunesse
D'une agréable gentillesse;
On connaît partout mon adresse;
Je suis d'une rare souplesse,
Et je n'ai pas moins de finesse.
A qui se sert de mon espèce
J'aime à jouer plus d'une pièce.
Méfiez-vous quand je caresse;
Et d'une humeur un peu diablesse,
Comptez peu sur ma politesse.

Le mot du *Logogryphe* inséré dans le dernier N.°, est *sage* où l'on trouve *âge*.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN du 1.er Mai.

N.os 28 — 53 — 81 — 36 — 86.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1819 (N.° 20.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 *Mai*

INTÉRIEUR

Chambéry, 13 *mai*. On se plaint dans les environs de Chambéry de la destruction totale des fleurs des arbres fruitiers, qui s'étoient montrées si abondantes et si belles. Il paroît qu'elles ont été dévorées par des insectes. On a remarqué depuis quelque tems une effrayante multiplication des insectes nuisibles aux productions de la campagne. L'accroissement de ce fléau peut être attribué en partie à la douceur des hivers. Il est à désirer que les observateurs redoublent d'attention pour trouver les moyens de faire une guerre utile à ces nombreux ennemis qui disputent à l'homme les fruits de ses travaux et sa subsistance.

— On a fait venir de la côte de Terre-Neuve des chiens mâles et femelles, d'une race particulière qu'on espère naturaliser en France. Ces animaux se dressent, dit-on, à sauver les submergés; ils franchissent avec rapidité à la nage de grandes distances, et plongent à plusieurs toises de profondeur, pour ramener à terre les personnes qui ont eu le malheur de tomber dans l'eau. (*Journal de Marseille.*)

— Pour prévenir les fâcheux accidens causés par des chevaux qui s'emportent ou qui s'effraient, le sieur Grimault, employé à Paris, au Ministère de l'Intérieur, a inventé un mécanisme qui s'adapte à la bride, et au moyen duquel on peut tout de suite boucher les yeux du cheval. MM. les inspecteurs généraux des haras de France ont approuvé cette invention.

— Pendant une mission qui a eu lieu à Autun, l'un des missionnaires qui prêchoit sur le pardon des injures, et qui avoit déjà électrisé ses auditeurs, ayant dit: *Qui de vous, mes frères, ne pardonneroit pas à ses ennemis?* Tous les auditeurs, d'un mouvement spontané, se sont écriés: *Oui, nous par-*

donnons tous ; et les ennemis se recherchaient et s'embrassaient les larmes aux yeux. Alors l'orateur, vivement ému, a improvisé cette belle apostrophe : *O Religion sainte, contemple ton ouvrage : voilà le plus beau de tes triomphes !*

OMISSIONS dans l'Almanach de Savoie, de 1819, Article des Syndics nommés par S. M., page 93, ajoutez :

La Roche, *Syndic*, M. De Thoire *César*.

Sallanche, *idem*, M. Crottet *François-Marie*, Sous-Commissaire des Guerres.

PIECE OFFICIELLE PUBLIEE (le 9 mai).

DÉLÉGATION Centrale, créée par l'Edit Royal du 22 septembre 1818.

S. M. a été informée que quelques-unes des personnes aptes à profiter de l'indemnité accordée par l'Edit royal du 22 septembre 1818, en faveur des prétendus émigrés, n'ont pas encore fait la déclaration prescrite, eu égard aux différens obstacles et à raison du tems qu'elles ont dû employer à se procurer les titres et pièces dont elles doivent l'accompagner, ainsi qu'à raison du doute qui s'est élevé, si les parens des prétendus émigrés décédés, appelés par l'art. 8 dudit Edit, pouvaient en faisant leur déclaration et participant à l'indemnité, être réputés héritiers purs et simples du défunt. Elle a jugé convenable de faire cesser tout doute à cet égard, et de fixer en même tems un nouveau délai, mais péremptoire, pendant lequel devront être faites les déclarations. S. M. nous ayant en conséquence, par Billet royal du 19 mois courant, fait connaître ses intentions en nous chargeant de les rendre publiques :

C'est pourquoi, en exécution de ses ordres souverains, nous notifions qu'il est accordé un nouveau et péremptoire délai qui expirera au 30 juin prochain, pour faire les susdites déclarations, et qu'il a été l'intention de S. M. que les déclarations des parens appelés par l'Edit royal précité à recueillir la portion d'indemnité due aux prétendus émigrés décédés, et leur successive participation à cette indemnité, ne puisse jamais avoir l'effet de les faire réputer héritiers purs et simples du défunt qu'ils représentent, ni les soumettre à d'autres charges que celles auxquelles est assujettie ladite indemnité par le susdit Edit royal.

Mandons, etc.

Donné à Turin, le 28 avril 1819.

Le Secrétaire intérinal,

NOT. AMISTA.

PIÉMONT.

Turin, 8 *mai*. On écrit de Gênes qu'il a été fait à St. Pier d'Arena, l'ouverture d'une école de charité pour 120 pauvres garçons qui seront instruits selon la méthode usitée à Gênes dans les écoles de charité qui, depuis 50 ans, ont produit les plus grands succès dans l'éducation des enfans du peuple.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 5 *mai*. Les négocians et fabricans allemands ont présenté à la Diète une requête, où ils exposent la décadence de l'industrie et du commerce comme une suite nécessaire des systèmes incohérens, exagérés et décourageans des douanes des différens États.

— Toutes les personnes qui approchent Sand, étant assujetties au serment de ne rien révéler, on ne doit ajouter aucune foi aux détails que les journalistes donnent sur ce qui regarde ce personnage.

— On prétend que la Porte a déclaré officiellement aux puissances catholiques, qu'elle ne pouvait donner suite à leurs intercessions pour le maintien des droits des catholiques dans la Terre-Sainte. Il faut espérer que cette nouvelle ne se confirmera pas.

— On écrit de Carlsruhe, 1er mai, que le ministère du Grand-Duc a reçu une organisation nouvelle; il ne reste de ministères en titre que ceux des finances et de l'intérieur; les autres sont fondus dans un conseil présidé par le souverain.

ANGLETERRE.

Londres, 6 *mai*. Notre armée a subi depuis deux ans une réduction de 30,800 hommes. Le nombre actuel des individus en service, sans comprendre les Indes, est de 69,794; la somme demandée pour les besoins de l'armée, est de 6 millions six mille liv. sterl.

— Il paraît que c'est ensuite de la demande même de Bonaparte, qu'on lui envoie un prêtre catholique, l'abbé Bonavista, qui s'est embarqué pour l'île Sainte-Hélène avec un médecin, un maître d'hôtel et un cuisinier.

— La belle Circassienne de l'ambassadeur Persan occupe prodigieusement les curieux, qui n'ont pu encore réussir à la voir, malgré tous les paris.

FRANCE.

Paris, 2, 3 et 4 mai. Le 3 a été célébré le cinquième anniversaire du retour du Roi dans sa capitale. S. M. a reçu les félicitations de tous les Corps et de toutes les députations.

— On écrit de Toulouse que la veuve Baucal a été transférée dans la maison de détention de Ville-neuve d'Agen, sa dernière demeure ; sa fille Marianne Baucal, a été fiancée avec le nommé André, détenu à Toulouse.

— Le 29 avril, après un vent très froid du nord est et des gelées qui ont fait du mal, la neige et la grêle ont couvert les fleurs et les plantes des environs de Commercy (Meuse).

— On célébrait à Madrid, le 1.er mars, un service solennel pour la feue Reine d'Espagne ; après la cérémonie, les ornemens pontificaux, ayant été déposés sur un grand plateau d'argent massif, un homme est venu faire une grande révérence devant l'autel, a pris le plateau chargé des ornemens très riches en or et en pierreries, et l'a emporté gravement entre deux files de soldats et en présence de tous les assistans, on a cru qu'il portait le tout chez l'Evêque ; c'était un voleur qui a disparu avec son riche butin.

— Au nombre des motifs dont les journaux des départemens appuient leurs réclamations contre la mesure proposée du cautionnement, ils exposent le petit nombre de leurs abonnés et la nécessité des secours qu'ils reçoivent de l'autorité pour le soutien de leurs feuilles, eu égard à leur utilité et à ce qu'elles sont le seul moyen de répandre dans le public, et surtout dans les campagnes, les découvertes utiles, les vues qui tendent au développement de l'industrie, au progrès de l'agriculture, au perfectionnement des arts, etc.

5 *Et 6 mai.* La gelée a endommagé les vignes et les noyers dans le département du Puy de Dome.

— La cour d'Assises de Bruxelles a condamné *Piger* et *Dierickx* à un an de prison ; *Berth* et *Pouillot Lacroix*, à trois ans, *Buchot* à six ans, à l'exposition et à la marque.

— Le projet de loi sur les journaux a été adopté par 153 voix contre 45. Le cautionnement qui, comme garantie, remplace la censure, est fixé à 10 mille fr. de rentes pour Paris et les deux

départemens les plus voisins ; à 6000 fr. pour les écrits périodiques non quotidiens, et dans les départemens, à 2500 fr. dans les villes de plus de 50,000 âmes, à 1500 f. dans les autres villes ; et à la moitié de ces sommes pour les feuilles non quotidiennes.

— On assure que, d'après de nouvelles conventions avec la cour de Rome, le concordat de 1801 continuera à être exécuté jusqu'à nouvel ordre. La réunion de Prélats, dont nous avons parlé, aura lieu incessamment.

Cinq pour cent consolidés 66 fr. 85 c., 66 fr. 65 c.

Banque de France 1512 fr. 50 c., 1507 fr. 50 c., 1510 fr.

ITALIE.

Rome, 30 avril. L'Académie de Saint-Luc, après en avoir obtenu la permission, par l'entremise de S. A. le Prince de Metternich, a eu l'honneur de nommer au nombre de ses Membres, LL. MM. II. et RR. AA., en joignant leurs augustes noms à ceux de Marie Thérèse, de Joseph II, de Léopold et autres membres illustres de la Maison d'Autriche ; LL. MM. ont reçu leurs diplômes avec une affectueuse reconnaissance. S. A. le Prince de Metternich a aussi été reçu membre honoraire de la même Académie.

— LL. MM. II., après avoir reçu les hommages et les vœux d'un heureux voyage, de la part de S. S. et de tous les Princes qui se trouvent en cette capitale, sont parties pour Naples, lundi, 26 du courant, à 5 heures du matin. LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Saxe sont partis le lendemain par la même route. L'Archiduc Palatin de Hongrie est parti le 28 pour Florence. Le corps diplomatique près la cour de Vienne se rend à Naples.

Venise, 3 mai. S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie est arrivé ici le 30 avril.

(*Voyez les Additions à la page 16*).

VARIÉTÉS.

ÉCONOMIE RURALE. — *Culture de l'Abeille.*

II.me Article.

Des essaims. — Causes qui en déterminent le jet. — Malgré

l'étonnante fécondité de la reine, et la grande activité des ouvrières à pourvoir d'aliment les nouveaux-nés, le jet des essaims dépend du concours de diverses circonstances que le cultivateur a intérêt de connaître. Le surcroît de la population, la sortie de la reine pressée par le besoin de pondre, la surabondance des provisions, la nécessité où sont les ouvrières de émettre la cire et de l'employer ce sont là les causes qui produisent les essaims, dont le jet est soumis à l'état de l'air et à l'électricité dont les effets ont beaucoup d'action sur l'abeille.

Indices éloignés du jet. — Ils sont généralement signalés par l'accroissement de la population, par l'abondance de la récolte du pollen et du miel. Ils le sont plus particulièrement par l'apparition des mâles, l'entassement des ouvrières sur les parois extérieures de la ruche, plus encore par l'émission de quelques lames de cire que les ouvrières laissent tomber sous les gâteaux; on peut les recueillir en plaçant sur la table une feuille de papier qui sera retirée vers les premières heures du jour, après y avoir séjourné toute une nuit, on les distinguera plus facilement si ce papier est noirci. Enfin on a vu, à la fin de l'article précédent, que la présentation *mobile des antennes* est encore un indice favorable pour annoncer les essaims.

A ces indices l'on doit encore ajouter ceux que l'on pourra tirer de l'état de l'intérieur de la ruche, lorsque l'on connaîtra la construction de celles dont on peut visiter l'intérieur. L'inspection des cellules royales et celle de quelques bouts de gâteaux nouvellement construits compléteront ces indices.

Indices prochains. — Le jour même où la ruche doit jeter, on voit des ouvrières à leur retour des champs, qui, au lieu de s'introduire dans la ruche, se réunissent à d'autres ouvrières déjà arrêtées au dehors et paraissent immobiles. Elles attendent le moment du départ, avant lequel elles entrent dans leur ruche, où un grand silence a succédé à l'agitation et au bourdonnement.

Départ de l'essaim. — Après quelques instans de silence, on voit tout à coup sortir une multitude innombrable qui s'écoule comme un torrent, en cheminant jusques vers les bords de la table, et prend aussitôt la volée. Ce spectacle a quelque chose de très attachant, même pour tout autre que l'ami des abeilles. On ne peut se refuser à un sentiment de plaisir con-

trasté par la crainte de voir perdre cette colonie. On ne sait d'abord comment concilier ce départ avec la constance de cet insecte à être fidele à l'habitation de sa propre famille. Ne dirait-on pas que le lien qui en réunissait ſes membres, vient de se rompre? Il n'en est pas ainsi : ce lien subsiste dans toute son énergie. Le chef de la peuplade a suivi l'essaim. Il est toujours le lien puissant qui réunit cette foule autour de sa personne à laquelle sont attachées les destinées de la colonie.

Le tourbillonnement des abeilles dans l'air occupe d'abord un espace de plusieurs toises. Aussitôt que la reine y est parvenue et que l'on s'est assuré de sa présence, cette incertitude apparente cesse. L'essaim se resserre, se pose sur quelque branche d'arbre ou ailleurs, et paraît immobile.

C'est ainsi qu'a lieu le jet du premier essaim, constamment dirigé par l'ancienne reine. La conduite des essaims secondaires differe en quelque chose ; ce dont il sera tenu compte dans la suite.

Cueillir l'essaim. Les dispositions du cultivateur pour recevoir l'essaim auront déjà procuré des ruches nétoyées avec soin, dont l'intérieur sera enduit de quelque peu de miel, mais seulement lorsque l'essaim sera sorti et posé. Si l'emplacement où doit avoir lieu le jet ne présente aucun arbre, on placera quelques ruches placées sur des piquets à quelques pieds de hauteur, où elles seront couchées de maniere que leur ouverture soit du côté opposé au soleil. On peut, dans le même cas, accrocher à une corde tendue horizontalement à une élévation convenable, des bouquets formés de menus branchages et de tiges de plantes du goût des abeilles. Le volume de ces bouquets sera tel que chacun d'eux puisse entrer librement dans la ruche, et disposés de façon à être facilement décrochés pour être introduits dans la ruche qui lui aura été destinée.

Aussitôt que l'essaim aura entièrement évacué la ruche-mère, on devra placer contre sa porte, un corps tel qu'il puisse former obstacle à la rentrée de l'essaim ; un chiffon peut suffire pour lui interdire tout accès dans la demeure qu'il vient de quitter. Cette précaution si simple n'est pas toujours inutile : le retour de l'essaim engage quelquefois des combats meurtriers ; sa seconde sortie est toujours fort incertaine ; enfin il vaut mieux l'avoir que de l'attendre ; c'est ce qu'on obtient très-facilement par ce

même moyen, puisqu'alors les portes étant fermées, tout cet essaim se repose en avant de cette ruche, se prolonge en grappe suspendue, et se laisse paisiblement saisir et fixer dans sa nouvelle habitation.

Si l'essaim s'élevait fort haut, de l'eau lancée avec un balai, ou quelques poignées de sable suffiraient pour le forcer à se réunir. Cette circonstance est cependant très rare pour les premiers essaims (1).

Si l'essaim est posé sur une branche d'arbre, on emploira alors l'instrument dont la construction et l'usage ont été exposés dans le Journal de Savoie de l'an dernier, N.° 13, en ajoutant les modifications suivantes. Le diamètre de l'ouverture indiqué d'un pied, doit être augmenté de trois ou quatre pouces, pour mieux embrasser les essaims très-forts. Il convient de pratiquer deux échancrures sur les bords de l'ouverture, afin que l'instrument embrasse la branche contre laquelle on veut opérer.

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN,

XVIII.e Article.

Ma récréation après le repas a occupé mes deux derniers Articles (2); je la croyais finie, lorsque j'ai vu arriver dans ma cellule un étranger qui venait me rendre visite. Son intention était de traiter avec moi une question grammaticale qui offre en ce moment un intérêt de circonstance.

L'Académie Française vient, dit-on, de se prononcer en faveur de l'orthographe dite de Voltaire, laquelle consiste à remplacer la syllabe *oi* par la syllabe *ai*, dans les mots où la prononciation de la première a changé en prenant le son de l'*e* ouvert ou fermé, au lieu de celui de la diphtongue *ou-a* que cette syllabe *oi* avait anciennement (comme dans le mot *foi*) c'est-à-dire, que l'Académie aurait décidé qu'il faut écrire

---

(1) On peut sans [illegible] l'usage de frapper sur des corps sonores dans la vue de fixer un essaim. Ce n'est là qu'un soin indifférent pour cet objet. Son origine tient à celles des fêtes rurales emblématiques de la haute antiquité, dont les [illegible]

(2) Voyez les N.os 14 et 17 de ce Journal (*Année courante*).

[illegible] lire, je [illegible] *faible* au lieu de *connaître*, *je pensois*, *[illegible]*, etc. Nous avons en effet discuté cette question; l'étranger [illegible] de l'Académie, et, comme j'ai adopté depuis long-temps la nouvelle orthographe, il était naturel que j'en prisse la défense contre mon interlocuteur, sauf à me ranger de suite à son opinion, dans le cas où je l'aurais trouvée mieux fondée que la mienne. Car, en fait de nouveautés, je n'aime que celles dont l'utilité m'est démontrée. Quoi qu'il en soit, laissant au lecteur à décider, je vais rapporter fidèlement notre dialogue. [illegible] ne donne mes raisons que pour des réponses quelconques, bonnes ou mauvaises, aux objections que l'on peut faire contre la décision de l'Académie. Je n'y attache, quant à moi, aucun [illegible], et le lecteur prononcera.

Après les complimens d'usage et quelques propos préliminaires, nous avons attaqué directement la matière comme il suit.

L'*étranger*. Je reconnais volontiers toute l'autorité de Voltaire en fait de principes littéraires, mais cette autorité pourrait bien n'avoir plus le même poids dans une question purement grammaticale. D'ailleurs ne serait-il pas permis de soupçonner que Voltaire, qui aimait à donner le ton en toutes choses, eut eu beaucoup moins en vue l'avantage d'une utile réforme dans l'orthographe, que la petite vanité de faire à cet égard une révolution quelconque.

L'*Ermite*. Je n'examine point de quelle part vient l'innovation dont il s'agit, qu'elle ait pour premier auteur Voltaire ou tout autre, peu importe; eût-elle été conçue par le dernier des écrivains, si elle se trouvait utile et que l'usage l'eût postérieurement adoptée, je crois que nous devrions dès-lors l'accepter. La question me paraît toute entière dans ces deux derniers points.

L'*étranger*. Il y a, j'en conviens, dans la langue française, une multitude de syllabes défectueuses, dont l'orthographe pèche ou contre les règles de l'analogie, ou contre la prononciation; celle dont nous parlons est certainement de ce nombre. Mais quand on fait tant que de réformer, il ne faut pas remplacer un vice par un autre. Or la syllabe *ai* n'a point par elle-même le son de l'*e*, et dès qu'il s'agissait d'introduire une innovation, il fallait adopter le changement proposé par Dumarsais et par de Wailly, lequel consistait à écrire *je devès*, *j'aurès*, *je connès*, etc. Car si les lettres *a-i* qui, par une première convention,

représentaient le son ou-e, ont reçu, par un changement d'usage, dans certains mots, le son de l'e, ce n'a pu être, il est vrai, que par une nouvelle convention tacite; mais enfin cette convention existait, et ce n'était pas la peine de recourir à une nouvelle convention tout aussi peu fondée, en prêtant aux lettres *a-i* une valeur qu'elles n'ont pas plus que celles qu'on veut remplacer. Qu'un usage défectueux s'introduise insensiblement et qu'il finisse par être universel, cela se conçoit; et, lorsqu'il est une fois établi, que chacun s'y conforme, cela est dans l'ordre, et le tort n'est à personne. Mais qu'on adopte une orthographe vicieuse de propos délibéré, et qu'une Académie instituée pour veiller sur la pureté de la langue, consacre une telle innovation par une décision expresse, voilà ce que je ne puis approuver. D'où je conclus que pour réformer la syllabe *oi* dans les mots où elle avait pris le son de l'e, il fallait chercher dans la langue un signe simple et tout fait, tel que l'e dans les mots *succès*, *intérêt*, *valet*, au lieu de recourir à un signe complexe, établi par une fausse combinaison.

L'*Ermite*. Vos observations, Monsieur, sont très-justes en théorie générale; elles contiennent, à mon avis, ce qu'on peut opposer de mieux raisonné au parti que vient de prendre l'Académie Française. Il est vrai que vous n'avez pas affaibli l'objection, et vous avez bien fait. J'avoue que si l'on en était à la formation de la langue et qu'il fût question de l'établir pour la première fois, il serait très utile de conformer la langue écrite à la langue parlée, de n'admettre aucune différence entre l'orthographe et la prononciation, et par conséquent d'écrire avec les lettres *ou-a* toutes les syllabes qui auraient ce son-là, comme de marquer par un e diversement accentué, toutes celles qui ont le son de cette voyelle différemment modifiée. Mais il n'en est pas ainsi: de toutes les langues qui se sont succédées, il n'en est aucune qui ait été *créée* d'un seul jet. Ce ne sont pas les philosophes qui ont présidé à leur formation; toutes conservent des traces plus ou moins sensibles de leur imperfection primitive, et nous sommes bien obligés de les prendre comme elles sont. Il y a plus: si quelques améliorations sont utiles, il ne serait peut-être point sage d'y introduire une réforme complète, d'effacer ainsi tous leurs traits originels et de détruire tous leurs titres de famille. Voilà ce qui s'est opposé jusqu'ici et ce qui s'opposera toujours à toutes ces belles innovations proposées

successivement par une foule de grammairiens qui ne voyaient rien autre dans une langue que des lettres et des sons.

Mais il est certains changemens qui, par l'autorité de l'usage, peuvent devenir absolument indispensables. Il a été un tems où la syllabe *oi* avait un son uniforme dans tous les mots dont elle faisait partie:

A mon gré, le Corneille est joli quelquefois.
En vérité, pour moi, j'aime le bon *françois*.
Boileau, Sat. III

Cet usage avait ensuite changé, pour quelques mots seulement, et de là l'extrême bizarrerie qui se manifestait dans la différente prononciation des mots suivans, cités par de Wailly: « Il *perçoit* un tonneau, et il *perçoit* un impôt, il faut qu'il *paroisse* dans sa *paroisse*; les *François* sont *François* I.er etc. » Tous les bons esprits se récrièrent sur cette singularité qui faisait surtout la désolation des étrangers.

Quelques personnes, fidèles à l'analogie, avaient étendu le nouveau son de la syllabe *oi* à d'autres mots, tels que *croire*, *avoine*, *endroit*, *que je sois*, etc., et prononçaient *crère*, *avène*, *endrèt*, *que je sès*, etc. Dès-lors il n'y avait pas de raison pour que ces personnes n'en vinssent aussi à prononcer *faire*, *gloire*, *moire*, *poire*, *secrétoire*, comme *fère*, *glère* (3), *mère*, *père*, *secrétère*, et à écrire, selon le principe de de Wailly, *fère*, *glère*, *mère*, *père*, etc. Ce qui renouvelait, comme l'on voit, d'autres équivoques fort plaisantes entre *un père*, *une mère*, et *une père* (poire), *un mère* (maire), etc.

Si l'on se décidait à laisser les choses comme elles étaient, ce serait maintenir un vice généralement réprouvé. On peut bien tolérer par le silence un usage défectueux, mais dès que l'autorité compétente se prononce, il n'est pas raisonnable, comme vous l'avez très bien dit vous même, qu'elle consacre solennellement une faute grave. Que si toutefois l'on persistait à reconnaître à la syllabe *oi* la faculté de représenter l'*e*, et à la maintenir dans la possession du son de cette voyelle, il faudrait, pour être conséquent, se décider courageusement à faire rentrer tous les mots écrits en *oi* dans la même règle

(3) Il me semble de voir l'étonnement des militaires à qui l'on promettrait de la *glère* pour prix de leurs exploits.

de prononciation, et à dire *armère*, *hère*, *mémère*, *histère* etc., pour *armoire*, *hoire*, *mémoire*, *histoire*, et pour compléter la réforme, en vertu du principe de la plus grande simplicité, on ferait rentrer à leur tour tous les mots écrits en *ai* et où cette syllabe se prononce comme *è*, dans la même règle d'orthographe, en écrivant *controire*, *grammoire*, *soustroire*, etc., au lieu de *contraire*, *grammaire*, *soustraire*. Mais malheureusement une observation que je vais vous faire incessamment, prouve l'impossibilité de la première partie de cette réforme, et en rend dès-lors la seconde partie hors de saison.

Il n'y a donc pas de milieu : les choses en sont au point qu'il faut réformer ou l'orthographe ou la prononciation de la syllabe qui nous occupe. Faut-il revenir à la syllabe *oi* et lui restituer partout son ancienne prononciation en *oe* ? Ou convient-il de changer la syllabe *oi* dans les mots où elle a reçu le son de l'*e* ?

Le premier parti, conforme à l'analogie et à l'usage primitif, est évidemment impraticable, comme contraire à l'usage actuel. Il est bien plus facile d'introduire une modification quelconque dans l'orthographe, que de faire subir le plus léger changement à la prononciation reçue ; et je doute fort que l'autorité de toutes les Académies pût jamais venir à bout d'accoutumer désormais nos oreilles à entendre dire *la connou-essance*, *la fou-ablesse*, *je lisou-es*, *il travaillou-et* etc.

La question se réduit donc, en dernier résultat, à changer la syllabe *oi* dans les cas où elle avoit perdu sa valeur primitive, et à lui en substituer une autre convenable.

Or faut-il remplacer *oi* par *ai*, ou par *e* ? Les adversaires de l'Académie, qui écrivent *ai* en général, ont eux-mêmes décidé la question, en écrivant par exception *français* et *anglais*, ce à quoi rien ne les obligeoit sans doute. Ils ont ainsi justifié d'avance la décision de l'Académie, car voudroient-ils introduire deux règles nouvelles, au lieu d'une seule, et remédier à des exceptions qu'ils blâment eux-mêmes, en multipliant les exceptions ? Je ne crains pas d'avancer expressément que la syllabe *ai* me semble préférable, sous tous les rapports, à la voyelle *e*, comme plus conforme à l'analogie et à l'usage tout ensemble, et comme entraînant moins d'inconvéniens, si même elle en produit un seul.

Vous voulez, Monsieur, un signe tout *fait*, et vous condamnez par cette raison, toute combinaison arbitraire qui exige une nouvelle convention. Mais on s'est étrangement trompé, lorsqu'on a dit que la syllabe *ai* étoit une combinaison nouvelle et parasite. Cette syllabe existe dès long tems dans la langue française, et une convention toute établie de tems immémorial lui attribue toutes les variétés du son affectées à la syllabe *oi*, dans les cas où il s'agit de remplacer celle-ci. On trouve en effet tous ces sons dans les mots *vrai*, [illegible], [illegible], *chaîne*, [illegible], *jamais*, *maître* etc. A cela j'ajoute qu'il y a près de huit cents mots qui ont la syllabe *ai* dans leur terminaison, avec le son de l'*e*, et qui finissent par *ai*, *aid*, *aie*, *aigre*, *aine*, *ains*, *ais*, *aise*, *aisse*, *ait*, *aits*, *aître*, *aix*, il y a peut-être un pareil nombre d'exemples où la même syllabe se trouve avec le même son dans l'intérieur ou au commencement du mot, comme ceux-ci, *appaiser*, *caissier*, *fainéant*, *enchaîner*, *aimer*, *maison*, *paisible*, *sainement*, *déclinaison*, *aînesse*, *aimant*, *laitière*, *vaisseau*, *paraître* etc. etc. Si les adversaires de la syllabe *ai* avoient seulement ouvert le Dictionnaire, ils auroient reconnu sur-le-champ leur méprise.

Outre l'analogie dans le son de la syllabe *ai*, pour remplir le rôle qu'on lui assigne, il y a encore analogie dans l'orthographe de cette syllabe, qui est composée de deux lettres, comme celle qu'elle remplace, et où il n'y a qu'une lettre de changée.

Il y auroit au contraire violation manifeste des règles de l'analogie et du bon sens, si l'on s'obstinoit à écrire *naître* et *connoître*, *mais* et *je laissois*, *jamais* et *j'aimois* etc. Ainsi les auteurs de la nouvelle orthographe ont donc réellement pris un signe *tout fait*, et ils se sont rigoureusement conformés à l'analogie, lorsqu'ils ont écrit *connaître*, *je laissais*, *j'aimais* etc.

Quant à l'usage, on ne peut le contester, puisqu'un très-grand nombre d'écrivains ont adopté depuis long tems la syllabe dont il est question, et leur nombre est actuellement de beaucoup supérieur à celui des auteurs qui ont conservé l'ancienne orthographe.

J'ai parlé d'inconvéniens. Je n'en vois aucun à conserver la syllabe *oi* dans l'emploi qu'elle a reçu, les écrivains qui s'en servent n'ont rien de nouveau à faire, et les autres ont

qu'une lettre à changer dans quelques mots. L'introduction de la syllabe *e* exigerait au contraire une réforme générale de la part de tous les auteurs; et la réforme devrait s'étendre de plus, comme on l'a proposé en effet, à la syllabe *oi*, partout où cette syllabe a le son de l'e, ce qui produirait un bouleversement universel dans l'orthographe et une révolution complète dans la langue. De quel côté, je vous prie, Monsieur, se trouvent les plus grands inconvéniens? Il me paraît donc que l'Académie a eu quelque raison de s'arrêter au parti qu'elle a pris.

L'étranger. Mais admettre la syllabe dont vous plaidez la cause, c'est condamner l'orthographe des grands écrivains du siècle de Louis XIV, que nous pouvons cependant prendre pour nos modèles, sans crainte de faire preuve de déraison et de mauvais goût; c'est jeter une sorte de défaveur sur une foule de chefs-d'œuvre littéraires et typographiques, et qui pourrait se résoudre à défigurer nos immortels classiques, en portant une main sacrilége sur leurs écrits?

L'Ermite. Les écrivains du siècle de Louis XIV n'ont fait que se conformer à une règle générale, celle de pratiquer l'orthographe usitée de leur tems, comme Amyot et Montaigne l'avaient fait pour celle de leur siècle, et c'est en vertu de la même règle générale qu'il convient de suivre aujourd'hui l'orthographe que l'usage a introduite. Il n'y a ici ni condamnation ni défaveur pour personne. L'Académie, après tout, ne propose aucune nouveauté, elle ne fait que reconnaître ce qui est. D'ailleurs on s'éloignerait bien plus encore de l'orthographe des auteurs du dix-septième siècle, en adoptant, comme vous le désireriez, la lettre *e* dans toutes les syllabes qui ont le son de cette voyelle. Si, comme on l'a dit avec justesse, l'Académie n'est que le secrétaire de l'usage, il ne faut pas oublier que l'usage succède à l'usage, et que si l'Académie ne doit pas introduire des innovations sans motifs, elle ne doit pas non plus négliger d'enregistrer celles que lui dicte l'usage régnant. Permettez, Monsieur, que je reproduise ici une observation analogue à celle que vous avez faite au sujet de Voltaire. L'autorité des auteurs classiques est souveraine, lorsqu'il s'agit de principes qui intéressent le sens littéraire et le goût, lesquels une fois devinés par l'instinct du génie et

consacrés dans des chefs-d'œuvre, doivent rester invariables. Mais il n'en est plus de même pour les choses qui sont uniquement du ressort de l'usage, et qui, par leur nature, sont soumises aux volontés mobiles, j'ai presque dit aux caprices de ce suprême législateur des langues en matière d'orthographe et de prononciation,

Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

Au surplus, je ne vois pas la nécessité de toucher à l'orthographe des grands écrivains dont vous parlez : rien n'empêche qu'on ne continue à imprimer leurs ouvrages comme ils les ont écrits, ainsi qu'on le fait pour les auteurs qui les ont précédés, et l'on conserverait par là des monumens propres à rappeler les variations de la langue d'un siècle à l'autre.

Notre conversation finit là. J'ignore si mon interlocuteur fut converti, mais il me quitta de fort bonne grâce ; et il serait à souhaiter que toutes les disputes grammaticales, littéraires, philosophiques, politiques ou scientifiques, se terminassent aussi pacifiquement que la nôtre.

Maintenant, pour revenir à Plutarque et au médecin Glaucus, je puis dire que j'ai pris, après dîner, ma récréation bien complète, puisqu'après avoir discouru du jeu des instrumens de musique et placé mon petit conte, j'ai encore eu l'occasion de débattre *une de ces questions naturelles plaisantes à disputer, et faciles à décider* (*faciles*, pour chacun à sa manière, cela s'entend).

CHARADE.

Si l'on répète mon premier
Trop fréquemment dans mon dernier,
On le met hors d'usage.
Assurez-vous que le fermier
Donne ses soins à mon entier,
C'est profit au ménage.

Le mot de l'*Énigme* insérée au dernier N.°, est *Chat*

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 8 Mai.*

N.os 60 — 48 — 5 — 69 — 66

ADDITIONS *aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Chambéry, 14 mai. Mme Abercrombie, venant de Turin et se rendant à Paris, est passée ici le 8 du courant.

— Le 12, est passé en cette ville M. Rin, Courrier de Cabinet, venant de Rome et allant à Paris.

Turin, 9 mai. S. A. S. le Prince de Carignan et son auguste Epouse sont de retour de Gênes.

— Le Prince Karadja est arrivé en cette capitale le 6 du courant.

Lyon, 11 mai. Un capitaine [illegible] s'est précipité dans le Rhône au secours d'un enfant de 10 ans qui se noyait, et l'a sauvé au péril de ses jours.

Paris, 7 et 8 mai. Un bâtiment [illegible] arrivé dans la Baltique, se rend à Lubeck pour acheter du blé.

— Des nouvelles de Saint-Domingue annoncent que le Président Boyer est entré en campagne contre un général [illegible] partisan de Christophe.

AVIS

Aux Habitans du Département du Rhône, des Départemens circonvoisins et de la Savoie.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous donner avis que le grand nombre de personnes qui viennent tous les jours me consulter, m'engage à prolonger mon séjour à Lyon au-delà du terme que j'avais annoncé. Mon départ sera différé aussi long-tems que l'affluence et le besoin des malades l'exigeront. Il sera annoncé par les Journaux de Lyon, de Bourg, de Mâcon, etc.

Depuis mon arrivée, j'ai rendu la vue à 134 personnes. De ce nombre sont MM. Bon, curé de Chala-en-Lombes; Nocel, d'[illegible]; M. Montdesert, de Montmerle; M. Pison, de Fontaine; Benoît Gilson, de St-Julien; François Mantel, de Vaux-en-Velin; Joseph Laval, du Bois-d'Oingt; Claude Chambrier, de Saugeri; Veuve [illegible], de Marennes; Marie père, âgé de 86 ans, aveugle depuis 19 ans, de Cornailles; Serve, petite rue Mercière, N.º 22, au 5me; Gillie, de la commune d'Ambérieu; Chavanay, de la commune de Bonlé; Pierre Gal, de St. Laurent, département du Jura; Benoît Jomin, de Trufal (Ain); la Dame Bourg, de St-Genis-Laval; veuve Pernachon, aveugle depuis 24 ans, de la commune de Fleury; D.lle Chinard, rue de l'Hôpital, N.º 21, à Lyon; femme Barré, de Tenay (Ain); S.r Radan, âgée de 85 ans, du Vieux d'Yzeron; C. Houghton, de Roanne (Loire); V.e Dubriglat, âgée de 70 ans, rue des Carmes, N.º 7, à Lyon; veuve Plagnard, de St-Romain-du-Papé. Enfin, huit personnes aveugles, cataractées, de naissance, nommées femme Faigeot, de 59 ans, de Charnay; femme Bled, âgée de 33 ans, de Chazanne (Ain); fille Cagnin, âgée de 14 ans, de Lagnieux; femme Dadat, et sa fille de [illegible] ans, de Vonas; fils Large, de 14 ans, de St-Lager; la fille de Trollier, de 4 ans, et Guida, de 10 ans, de St-Denis-de-Blaize, etc. Mais les opérations les plus intéressantes sont deux pupilles artificielles que j'ai pratiquées sur le fils Menn, de Concelles; Claude Michel, d'Ambérieu, et Bonnem, de Marennes, etc.

Le Docteur LUSARDI, *Oculiste.*

Hôtel de l'Europe, près le Pont de l'Archevêché, à Lyon, où il continue d'opérer les indigens *gratis*.

N. B. M. Lusardi devant se rendre sous peu en Italie, séjournera quelque tems à Chambéry; un avis ultérieur annoncera le jour précis de son arrivée.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 21.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Mai.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 mai. On voit ici, depuis quelques jours, à l'auberge du Petit-Marseille, un Lapon, le sieur Jacques-Étienne Estemberg, né dans la Laponie russe, sous le 68me degré de latitude. Sa taille est de trois pieds et demi de roi; il a les jambes très-minces et la tête proportionnellement un peu grosse, ce qui est bien l'un des caractères physiques de cette race d'hommes; il est âgé de 42 ans. Il fut pris, dit-il, dans son pays, par un vaisseau danois, à l'âge de douze ans, avec vingt et un autres individus du même lieu, formant entr'eux quatre familles. Transportés en Hollande, ils furent mis en liberté par le prince d'Orange, et emmenés en Espagne par l'ambassadeur de S. M. C. La chaleur du climat de l'Espagne les fit presque tous succomber par l'effet d'un contraste si grand et si subit avec la température de leur pays natal. Estemberg fut fait catholique à Tolède, et se maria à 22 ans avec une de ses compatriotes, dont il a eu plusieurs enfans; il est actuellement veuf. Il parle six langues: le suédois, le danois, l'espagnol, le portugais, le français et l'italien, outre le patois de son pays. Il s'exprime avec facilité et paraît très-dispos dans tous ses mouvemens. Comme il se montre aux curieux pour de l'argent, il voyage dans une espèce d'armoire de sa hauteur, qui ressemble à une caisse de lanterne magique; c'est en cet état qu'on le met sur la voiture. Il vient en ce moment de Genève, et se propose d'y retourner.

— La Gazette Piémontaise du 13 de ce mois fait un bel éloge d'une tragédie nouvelle intitulée *Medea*, par M. Stanislas Marchisio, qui prend place parmi les tragiques distingués que le Piémont s'honore d'avoir produits. L'auteur de l'article fait à ce sujet quelques réflexions générales qui sont très-justes. Il a d'abord la bonne foi de convenir que l'Italie ne possède aucun théâtre où règne la sévère dignité que réclame la noble et triste Melpomène, et qu'on ne peut guère espérer de voir les grands poètes

s'engager dans cette carrière difficile, sans des mécènes, sans des acteurs, sans des spectateurs capables d'exciter leur émulation et de leur offrir un prix digne de leurs travaux. Il dit que le grand Alfieri est partout chassé par l'opéra *buffa*, que l'Italie possède cent chanteurs de tout sexe pour un bon acteur, pour un *Démarini*, pour un *Blanes*, pour une *Marchionni*. Il est vrai, et l'auteur de l'article l'observe avec raison, que cet état de choses tourne entièrement à la louange des tragiques italiens qui, par la seule impulsion de leur génie et sans aucun encouragement, font d'heureux efforts pour élever à la hauteur de l'art et remplissent d'honorables succès. Il invite ses compatriotes à poursuivre une si noble entreprise, et il montre les annales héroïques de l'Italie comme une source féconde de grands et beaux sujets offerts à la muse tragique.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie

Lyon, 13 mai 1819

Monsieur,

J'ai appris qu'un inconnu parcourt, en qualité d'oculiste, les villes de votre Duché, et y exerce cet art en se donnant pour moi; il abuse ainsi de la crédulité publique, en s'appropriant la confiance que je me suis acquise et que je m'efforce constamment de mériter.

Je vous prie, Monsieur, d'inviter, par la voie de votre Journal, MM. les Curés à exciter leurs paroissiens de se tenir en garde contre cette supercherie.

Mon séjour à Lyon sera prolongé encore de quelque tems. Je loge à l'hôtel de l'Europe, près le pont de l'Archevêché, où je continue à opérer les indigens *gratis*.

J'ai l'honneur d'être etc.

LUSARDI, D. en Chirurgie et Oculiste.

PIECE OFFICIELLE PUBLIEE (le 5 mai) :

LETTRES-PATENTES par lesquelles S. M. fixe les dimensions des jantes des roues des chars, charrettes et chariots, prescrit la largeur des jantes des roues des *Diligences*, et accorde à cet effet un délai jusqu'à tout mars 1820. (Du 3 avril 1819.)

PIÉMONT.

Turin, 15 mai. On mande d'Alexandrie que les administrateurs de la commune de Pietra di Casre, de cette province, déterminés par les succès de la méthode d'enseignement mutuel, établissent une école de ce genre.

— Mgr l'Evêque de Modène a invité les fidèles de son diocèse à adresser leurs prières au Ciel pour l'heureuse délivrance de S. A. R. l'Archiduchesse Duchesse de Modène, dont le terme paraît très-prochain.

— S. A. R. la Princesse Louise-Charlotte des Deux-Siciles est partie le 3 mai pour se rendre auprès de son auguste époux, l'Infant d'Espagne D. François de Paule.

— On a exposé à Rome, au Panthéon, un tableau représentant *la prédiction de la venue du Messie*, faite par la Sibylle Tiburtine à Octave-Auguste. L'auteur de ce tableau est M. J. B. Biscarra, de Nice, pensionné de S. M. le Roi de Sardaigne.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 4 *mai*. L'arrivée d'un courrier du prince de Metternich a été suivie du départ d'un autre courrier pour Berlin.

Berlin, 1er *mai*. Un crime affreux vient d'épouvanter les habitans de cette capitale. Le docteur Neumann, médecin de la Charité, venait à peine de se coucher avec sa femme, que celle-ci tira un grand couteau caché sous le chevet et en frappa son mari qui appela du secours; la femme acharnée sur sa victime, lui donna 17 coups. Arrêtée par la garde, cette femme a dit: *Ce que j'ai fait, j'ai dû le faire, gardez-vous de me prendre pour folle*. On croit que de mauvaises lectures ont dépravé son ame et dérangé sa tête. Jusques-là ces deux époux s'étaient montrés en bonne intelligence.

— Dans les conférences tenues en 1812, à Abo, entre l'Empereur Alexandre et le Prince royal de Suède (aujourd'hui Charles XIV), pour l'accession de la Suède à la coalition européenne, les Suédois demandaient diverses cessions pour garanties. L'Empereur de Russie ayant témoigné que ces concessions lui feraient quelque tort dans l'esprit de ses sujets, « Eh bien, dit le « prince de Suède, je renonce à toute garantie, je n'en veux d'autre que « votre parole, je m'en rapporte à vous ». L'Empereur lui serrant affectueusement la main, lui dit: « Je n'oublierai de ma vie la réponse loyale « et généreuse que vous me faites ». Cette anecdote dont on garantit l'authenticité, rend peu vraisemblable la prétendue mésintelligence dont les journaux parlent aujourd'hui, entre la Suède et la Russie.

ANGLETERRE.

Londres, 12 *mai*. La motion de M. Grattan en faveur des catholiques n'a été rejetée qu'à la majorité de *deux voix*; ce qui semble annoncer le triomphe prochain de la cause des catholiques.

— La riche conducta attendue à Cadix, y est arrivée heureusement et a répandu la joie dans cette ville. On en attend une autre sur la fin de juin, de six à sept millions de piastres fortes.

— On n'ignore plus à Buenos-Ayres la destination des préparatifs de Cadix; on y éprouve déjà les plus vives alarmes.

FRANCE.

Paris, 9, 10 et 11 *mai*. M. le Duc de Rohan, Pair de France, qui vivait depuis long-tems dans la plus fervente piété, vient de manifester au Roi sa résolution d'embrasser l'état ecclésiastique.

— La Chambre des Députés a adopté le projet de loi qui étend aux départemens du Rhin le transit des denrées coloniales ; chaque dépôt ne pourra durer qu'un mois.

— Le 23 avril dernier, dans la commune de Savigny-sous-Beaune (*Côte-d'Or*), un vigneron a découvert un cercueil de plomb entouré de pierres couvertes de bas-reliefs, avec des inscriptions. Dans le cercueil on a trouvé des ossemens et une tête de femme, trois urnes d'argile, un vase à long col, de l'eau lustrale, des épingles de jayet, de gros clous de fer et des médailles des Constantins. Sur une des pierres latérales est sculpté un Génie tenant un arc et une bourse.

— L'*Essai sur l'indifférence en matière de Religion* vient d'être traduit en anglais, en allemand, en hollandais et en italien.

— Le gouvernement anglais vient d'appeler le seul héritier du perruquier français Courtois, dont nous avons parlé dans le tems, qui a laissé à Londres une fortune de quatre millions huit cent mille livres tournois. L'héritier est un sieur Preton qui remplissait à Nogent-sur-Seine un petit emploi dans les droits-réunis.

— Le cercueil de la Reine Mathilde, femme de Guillaume-le Conquérant, a été retrouvé à Caen et replacé solennellement dans le mausolée qui avait été profané pendant la révolution.

— *Et* 13 *mai*. Il paraît certain que le Roi de Prusse viendra passer quelque tems à Paris, après les revues d'été. (*Journ. des Débats*.)

— Une ordonnance du Roi, du 28 avril, appelle quarante mille hommes sur la classe de 1818, pour le recrutement de l'armée.

— Depuis quelque tems le Roi déjeûnait dans ses appartemens. Le 12, S. M. (dont la santé s'améliore de jour en jour) a déjeûné en famille.

— La Commission ecclésiastique dont on a parlé, s'est réunie le 10 chez S. Em. le Grand Aumonier, et a reçu les communications du Gouvernement, elle s'est séparée fort tard et n'a rien statué. On croit qu'elle demandera la réunion de plusieurs évêques titulaires, pour délibérer selon les anciennes formes. (*Quotidienne*).

— Un journal de Bruxelles publie une espèce d'énigme politique ; il annonce que le Prince Régent d'Angleterre devant se rendre aux eaux de Carlsbad, il y aura dans cette ville une réunion de souverains, où de grands changemens dans le Nord seront proposés, mais sans aucun danger pour la paix, attendu que ces changemens sont *impossibles* ou *extrêmement aisés à faire*. (*Journal des Maires*)

— Le journal de Niort annonce qu'il est né un agneau mâle ayant la tête

d'un chien, [illegible], dont deux sur le dos en forme d'ailes; et deux autres qui ressemblent à celle d'un canard.

14 et 15 *mai*. Mme la Comtesse de Gottland (Reine de Suède) a été admise à une audience particulière de S. M. (*Moniteur.*)

— S. E. le ministre de l'intérieur a fait rétablir la quarantaine pour tous bâtimens quelconques venant de l'Amérique. (*Annales polit.*)

— On a remis à la Chambre des Pairs une déclaration signée par cinq Prélats, Pairs de France, relative à ce que les outrages envers la Religion ne seraient pas, selon eux, suffisamment désignés et atteints par le projet de loi contre la liberté de la presse.

— Vingt-six évêques de plus ont assisté à la nouvelle réunion ecclésiastique qui a eu lieu. On croit qu'il serait question d'appeler successivement sur les sièges vacans, les évêques nommés non encore institués.

— Marinet et Cantillon ont été acquittés et mis en liberté en suite d'une déclaration unanime du jury sur leur non-culpabilité et la non-existence d'un complot prémédité contre le Duc de Wellington.

— Il a été signé une trêve de deux ans entre le Portugal et Tunis.

Banque de France 1500 f., 1508 f. 75 c., 1507 f. 50 c., 1506 f. 25 c.
Cinq pour cent consolidés 66 fr. 25 c., 66 fr. 35 c., 45 c.

ITALIE.

Naples, 1er mai. LL. MM. et LL. AA. RR. sont arrivées ici le 27 avril après-midi. Elles avaient été agréablement surprises de trouver à Mola di Gaeta, notre Roi qui leur avait laissé ignorer qu'il allait à leur rencontre; S. M. était accompagnée du Prince et de la Princesse de Salerne. L'entrevue de ces souverains, sans faste et sans appareil, formait un spectacle attendrissant par le mutuel épanchement des sentimens d'amour qui réunissent les deux augustes familles, et par la voix du sang qui parlait vivement dans leurs cœurs.

— A l'occasion du mariage de la Princesse Louise-Charlotte avec l'Infant d'Espagne D. François de Paule, S. M. a conféré l'Ordre de la Toison-d'Or à S. Exc. le Prince de Scilla, son ambassadeur extraordinaire à la cour de Madrid.

— LL. MM. et LL. AA. RR. visitent les monumens et les établissemens de cette capitale avec le même intérêt qu'elles ont montré à Rome pour ceux qu'elles y ont examinés avec tant de soin.

— Le 28 avril, le Roi a donné un grand dîner de soixante et un couverts à la famille impériale et à tous les princes qui se trouvent ici.

— Dans les ruines de Pompeï, les restes du forum, de la basilique et

des temples qui l'environnent, présentent maintenant un spectacle imposant. La belle rue qui de là conduit au temple d'Isis, à celui d'Hercule et aux théâtres, donne une haute idée du goût des habitans. Dans la maison d'un chirurgien, dont on a indiqué les instrumens découverts, on remarque des peintures exquises de fruits, de poissons et de chasse. Sur un des murs est une Uranie, et tout auprès sont les trois grâces, dont il ne reste malheureusement que les contours : ce rapprochement n'est-il point une allégorie pour indiquer la nécessité de tempérer les sévères études par le goût?

Venise, 6 *mai*. S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie est parti d'ici et a pris la route de Trieste.

— Nous venons de faire une grande perte en la personne de M. l'Abbé Jacques Morelli, conseiller royal, chev. de la Couronne-de-Fer, préfet de la Bibliothèque de Venise, mort victime de ses travaux soutenus, à l'âge de 75 ans.

S U I S S E.

Lausanne, 15 *mai*. Plusieurs incendies de forêts ont eu lieu dans les Grisons; celui qui a éclaté le 13 avril au Sanarkelberg, a inquiété la ville de Coire, à cause d'un vent violent du midi qui portait des étincelles.

— On prétend qu'il est de nouveau question de restituer Chiavenna et la Valteline à la Suisse, qui, en échange, renoncerait à la route du Mont Bernardin.

V A R I É T É S.

EAUX THERMALES D'AIX EN SAVOIE, *considérées sous des rapports autres que ceux de guérir.*

Ces sources salutaires, répandues sur la surface du globe, furent dès les premiers tems appliquées à secourir l'humanité souffrante. C'est ainsi que les Hottentots et autres peuplades considèrent comme médicamens les sources d'eaux chaudes qu'ils indiquent aux voyageurs. Le recueil des guérisons opérées par cette voie, forme ailleurs le code d'une partie de la science médicale. Les progrès de la Chimie ont fait connaître de nos jours les substances aériformes, combinées dans l'eau de ces sources, ainsi que d'autres principes, et de là leurs qualités particulières. En dévoilant le dégagement des gaz et la force de leur expansibilité, on a démontré leur propriété de pénétrer certains corps. Enfin, l'art de guérir a pu rendre raison des faits dont on avait tenu compte. Les résultats produits par l'expansion directe de ce gaz, ou par l'immersion dans le fluide qui les recèle, sont-ils exclusivement réservés au soulagement

des infirmes ? Non, l'industrie humaine a encore le droit de les appliquer aux arts; c'est un nouveau champ que je veux lui signaler.

J'ai observé dès long-tems que les eaux thermales d'Aix ont la propriété de donner au papier une qualité précieuse pour les dessinateurs au lavis. La simple immersion dans l'eau de la fontaine dite de *soufre*, procure au papier une majeure aptitude à happer les teintes qui y adhèrent plus fortement, et résistent mieux à l'action du contact de l'air et de la lumière. L'encre de Chine et autres couleurs sont plus exactement mélangées dans ces eaux, dont l'emploi rend le travail plus expéditif. Le carmin et l'indigo y prennent un nouvel éclat. La délicatesse et la précision des traits, objet si important pour les dessins d'architecture, est facilitée au moyen de cette eau.

J'ai répété ces mêmes expériences avec diverses eaux thermales des Etats de S. M., d'abord à *Vinadio*, le résultat fut bien moins sensible que ceux obtenus à Aix. Les eaux d'*Acqui* agissent d'une manière très-énergique, surtout celles de la fontaine dite *la bouillante*. Celles de *Pré St. Didier*, dans la Vallée d'Aoste, m'ont fourni les mêmes avantages que celles d'Aix.

L'art du dessin, ce supplément de l'écriture, dont celle-ci ne sauroit quelquefois se passer, et qui fait d'ailleurs partie nécessaire de toute éducation soignée, cet art, cultivé par plusieurs personnes dans le grand nombre de ceux qui fréquentent les eaux, le seroit avec plus d'avantages, à l'aspect des paysages dont la richesse contrastée par la vue des Alpes, se trouve dans les lieux mêmes où la nature a placé ces sources salutaires.

Les principes qui procurent ces avantages pour le dessinateur, opèrent en atténuant les couleurs qu'il emploie, ils sont encore applicables à l'art du papetier, en accélérant la préparation des chiffons, et fournissant une bouillie bien mieux délayée.

La peinture à gouache, à laquelle appartient celle des tapisseries sur papier, trouveroit dans les eaux thermales un agent très-favorable pour donner plus d'éclat et de solidité aux couleurs.

Le mégissier et le corroyeur ont, dans les eaux thermales, une puissance très-active pour faciliter les premières opérations de leurs travaux.

Plusieurs autres arts, tels que ceux du potier et du briquetier,

où il s'agit de diviser les argiles et quelquefois de les mixtionner, obtiendraient des résultats des plus utiles.

On n'ignore pas les avantages de ces mêmes eaux pour la confection du pain. Les villes d'Acqui et d'Aix en fournissent des exemples connus.

Les amateurs de plantes exotiques, et ceux qui voudraient obtenir des légumes de primeur, ont, avec les eaux chaudes d'Aix, le véhicule le plus convenable pour établir, dans des serres, une température convenable à leurs vues.

En signalant cet aperçu de l'effet des eaux thermales sur les substances auxquelles les arts doivent faire subir la plus exacte trituration, je laisse à d'ultérieures expériences et aux combinaisons commerciales l'application des vues générales qu'elles réclament.

Par M. le Général Comte de Loche.

LOGOGRIPHE.

Avec six pieds je fais et le mal et le bien,
De l'amitié je serre ou détruis le lien.
Avec cinq, je fournis un secours à l'enfance;
Du prince et du sujet j'annonce la naissance.
Avec quatre, invisible auprès de vous, lecteur,
De qui me reconnaît je suis le protecteur.
Avançant, avec trois, de ma course rapide
Je laisse tous les jours une trace perfide.
Un de ces trois changé, sans peu de dignité
Me rend injustement un objet rebuté.
Avec deux seulement, dans ma marche fidèle,
J'amène chaque fois une époque nouvelle.
Avec un seul enfin (c'est agir avec peu),
Je vous montre le but, et le tems et le lieu.

Le mot de la dernière *Charade* est *trou-peau.*

Loterie Royale.

Tirage de Turin *du* 16 *Mai.*

N.os 87 — 46 — 45 — 77 — 17.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N° 22) IVe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 *Mai*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 *mai*. La solennité de l'Ascension n'ayant pas permis de célébrer, le 20 de ce mois, l'anniversaire de l'heureux retour de S. M. dans ses États de Terre-Ferme, cette dernière fête avait été renvoyée au Dimanche suivant, 23 mai. Elle a été annoncée, à l'aube du jour, par une première salve d'artillerie. S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché, accompagné de son État-Major, de MM. les Syndics et du Corps-de-Ville, s'est rendu à la Métropole, où la cérémonie religieuse a eu lieu en l'assistance de Mgr l'Archevêque. La Grand'Messe a été suivie du *Te Deum* et de la Bénédiction du Très-Saint Sacrement. Toutes les troupes de la Garnison, sous les armes en grande tenue, ont fait la parade et les décharges ordinaires de la mousqueterie et du canon.

— On écrit de Moûtiers, 20 du courant, que le 19, à minuit, un affreux incendie, causé par l'imprévoyance d'un individu, a éclaté au village de la Flachère, commune de St Jean-de-Belleville, a réduit en cendres et enlevé à vingt-quatre pères de famille leurs habitations, leurs granges et la plus grande partie de leurs effets. Le défaut d'eau a rendu inutiles le zèle et les efforts des habitans.

Déjà le 28 mars dernier, un incendie non moins funeste, occasionné par une semblable imprudence, avait consumé vingt maisons et quinze granges dans le hameau de Mont-fort, commune de St.-Marcel, à deux heures de Moûtiers, malgré tous les efforts des habitans accourus de toutes parts, de ceux de Moûtiers et des Carabiniers Royaux, dont les secours n'ont pu arrêter les progrès des flammes, n'y ayant sur les lieux qu'un ruisseau, dont l'eau se trouvait gelée.

M. le Vice-Intendant de Tarentaise s'est empressé de recueillir et de transmettre au Gouvernement les pièces qui constataient ces malheureux événemens et les pertes essuyées par ceux qui en ont été les victimes.

EAUX D'AIX-EN-SAVOIE.

« Depuis plus d'un mois les Bains d'Aix en-Savoie offrent un assez grand concours d'étrangers ; et de nombreuses demandes y arrivent chaque jour pour arrêter des appartemens à diverses époques de la saison des Eaux. Les habitans de cette jolie petite ville, pour soutenir la juste célébrité de

ses pacinces salutaires, s'empressent, à l'envi, de multiplier et d'embellir leurs logemens, de manière à présenter aux malades propreté, agrément et toutes les aisances possibles.

« Les soins que le Gouvernement apporte à tout ce qui tend à augmenter la prospérité de la Savoie, se sont fixés cette année d'une manière toute particulière sur l'utile Établissement des Bains. On y a fait dans les deux divisions de l'aile-nord du Bâtiment Royal, une distribution plus convenable, qui en simplifie l'administration et la surveillance. On a adopté un nouveau système d'irrigation, pour la distribution des Eaux, qui offre beaucoup d'avantages, en permettant d'augmenter à volonté la force et la masse des colonnes d'eau destinées à la Douche. L'addition de trois pièces nouvelles, pour l'administration des Bains partiels, des douches à grande chute et des douches locales, où l'on trouve commodité, décence et propreté, offre aux malades un ensemble de moyens qu'ils ne trouvaient pas encore dans cet utile établissement.

« Mais ce qui fait que tous les habitans ont l'espérance de voir se réaliser pour l'année prochaine, les améliorations projetées pour l'aile-sud du grand Bâtiment royal, d'après les plans et devis présentés au Gouvernement par la Commission administrative des Bains et dont ils espèrent obtenir sous peu l'approbation et la sanction de Sa Majesté. »

— « Les personnes dans le cas de faire usage des Eaux thermales d'Aix-en-Savoie, qui désireraient être logées à la campagne, trouveront une maison commode et agréable, située à la porte de la ville, sur la route de Chambéry ; — elles pourront y faire usage des eaux, soit pour les bains, soit pour les douches, avec la même facilité, et au même prix qu'au centre de la ville, — elles pourront également y faire leur cuisine ou se faire nourrir par le Restaurateur ; elles y trouveront un vaste jardin et de fort jolies promenades dans les environs, et l'agrément d'une voiture et d'un cheval de selle pour la promenade. Le tout à juste prix.

« S'adresser à M. Bartier, propriétaire à Aix. »

PIÉMONT.

Turin, 30 mai. La fête célébrée en cette capitale, en mémoire de l'heureux retour de S. M. dans ses États de Terre-Ferme, a été digne de son objet ; toute la ville y a pris part. Pour la rendre plus conforme aux sentimens paternels de S. M., l'administration de la ville a voulu y joindre des actes de bienfaisance et a fait une ample distribution de pain aux pauvres. Les courses de chevaux ont eu tout l'éclat auquel on avait lieu de s'attendre. Les trois chevaux vainqueurs ont parcouru la lice, l'un en 3 min. 30 sec. ; le second, en 3 min. 32 sec. ; et le dernier, en 3 min. 39 sec. Le 1.er prix a été décerné à M. Verra, qui représentait M. Ombool, de Gênes ; le 2.d à M. Basso, d'Asti, et le 3.me, à M. Caresole, de Turin. Outre les pièces d'étoffes annoncées, le complément du 1.er prix a été de cinquante pièces de 20 livres, celui du second de 35 pièces, et celui de

troisième de 20. Les courses de carrosses, les illuminations et la musique ont terminé cette agréable journée.

— Le peintre anglais Sir Lawrence est arrivé à Rome, chargé par le Prince-Régent d'Angleterre, de faire le portrait de Sa Sainteté.

— On écrit de Palerme que, le 1er de ce mois, il est tombé, dans la vallée de Mazzara, une légère pluie mêlée de beaucoup de poussière couleur de cendre.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 17 mai. Par le traité de Kiel, la Suède, en acquérant la Norwége, s'était chargée d'une partie des dettes du Danemarck; aujourd'hui que ces dettes se trouvent monter plus haut qu'on ne l'avait cru, la Suède voudrait se débarrasser de cette obligation; il s'est ouvert à ce sujet des négociations, auxquelles la Russie, garante envers le Danemarck prend une part directe et active. Cet incident ayant coïncidé avec l'intérêt que le monarque de Russie a pris au jeune prince Gustave et avec quelques autres circonstances, a été la cause de tous les bruits qui ont circulé, et de tous les arrangemens développés par les journaux. Mais il est certain qu'aucune puissance n'a invité le Roi Charles-Jean à descendre du trône.

— On assure que l'assassin de Kotzebue est mort à Manheim. On n'a trouvé ni dans ses papiers, ni dans ceux qu'on a saisis à Iéna, aucune trace d'une association politique.

FRANCE.

Paris, 26, 27 et 28 mai. Mme Manson, qui est arrivée à Paris avec son frère, *le 15 mai, à 6 heures du matin, vêtue d'une robe de mérinos amarante, avec un chapeau noir et un voile blanc* (toutes circonstances du plus haut intérêt), excite presque autant de curiosité à Paris, que la belle Circassienne à Londres.

— La déclaration dont nous avons parlé, signée par *quatre* Pairs ecclésiastiques, et non par *cinq*, ne l'a pas été par M. le Cardinal de Bausset, ni par M. l'Evêque d'Evreux.

— On dit que dans la réunion des Prélats qui a eu lieu, leur unanimité a été de s'en rapporter sans restriction à tout ce qui serait convenu entre le Souverain Pontife et S. M. le Roi de France.

— M. l'abbé de Tersan, savant antiquaire, est mort à Paris, le 21 mai, dans un âge très-avancé.

— On parlait depuis long-tems de pétitions à la Chambre des Députés

en faveur des Français bannis; le rapport de ces pétitions a été fait le 17; on y demandait le rappel des bannis sans distinction. La Commission a proposé l'ordre du jour, qui a été appuyé par un discours énergique de M. le Garde-des-sceaux, dont la conclusion : « Il faut placer dans une caté- » gorie irrévocable, la famille Buonaparte et les votans (de la mort de » Louis XVI) ...... Ainsi, en résumé, à l'égard des régicides *jamais* ! .... » sauf les tolérances déjà accordées pour cause d'infirmités. A l'égard des » bannis temporaires, pleins de confiance que la Chambre s'en rapportera là- » dessus à la volonté royale, je demande l'ordre du jour. » On a vivement demandé la clôture de la discussion, et l'ordre du jour a été adopté à la majorité de tout le côté droit, de tout le centre et d'une grande partie du côté gauche. Parmi ceux qui se sont levés à la contre-épreuve, on a remarqué MM. Benjamin Constant, Manuel, Casimir Perrier, de la Fayette, Bignon, Dupont de l'Eure, etc.

— Une gale opiniâtre a déjà fait périr à Marseille plus de cent bêtes parmi les chèvres de Cachemire qui y sont débarquées.

— S. M. a donné une audience particulière à M. l'Archevêque de Jérusalem.

— Un escroc s'était fait recevoir à Toulouse parmi les Frères de la doctrine chrétienne, en ayant l'air de leur abandonner une grande fortune; il a disparu en emportant 4000 fr. aux Frères, 1000 fr. à un négociant et 200 fr. à une veuve.

— Un autre abominable scélérat, déguisé en prêtre, s'est introduit à Toulouse chez un curé, il est monté en chaire, et, le dirons-nous? il a porté une main sacrilège jusques sur l'autel. Il a été arrêté à Montpellier.

19 *Et 20 mai.* On écrit de Madrid, 8 mai, que des députés de Buenos-Ayres y sont arrivés, chargés d'offrir au Roi la soumission des provinces de Rio-de-la-Plata, sous des conditions qui paraissent de nature à pouvoir être acceptées.

— Il y aura incessamment une translation solennelle des reliques de Saint-Denis, 1er Evêque de Paris, de l'église des Carmélites dans celle de l'Abbaye.

— Mme Manson, qui est venue à Paris pour faire imprimer des écrits relatifs au fameux procès, *est logée à l'hôtel de Bellevue, dans le carrefour Saint-Benoît, près la rue Taranne.*

— L'ambassadeur de France près la cour de Suède, vient de partir pour Stockolm.

— Le Roi de Suède a envoyé un aide-de-camp auprès de son épouse à Paris.

21 *Et 22 mai.* S. E. le ministre de l'intérieur a invité les Préfets à renouveller les recherches des antiquités de France.

— M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr va prendre les eaux à Carlsbad en Bohème; en son absence le porte-feuille de la guerre sera tenu par M. le marquis Dessolle, ministre des affaires étrangères.

— L'expédition anglaise pour la baie de Baffin a mis à la voile.

Banque de France : 1512 fr. 50 c.; 1515 fr.; 1513 fr., 1510 fr.; 1505 fr.
Cinq pour cent consolidés 66 fr. 70 c., 67 fr., 66 fr. 75 c.

ITALIE.

Naples, 6 *mai*. Le conseil municipal de Palerme, avant d'admettre l'enseignement *mutuel*, veut le soumettre à l'épreuve d'une année ; à cet effet, il a été établi une école d'essai, pour 400 jeunes gens ; et si l'expérience constate le succès de la méthode, cette école servira de modèle pour en établir d'autres.

9 *Mai*. S. M. ayant renvoyé à l'année prochaine son voyage en Sicile, S. A. R. le duc de Calabre a notifié aux autorités de cette île qu'il allait y reprendre ses fonctions de lieutenant général du Roi.

VARIÉTÉS.

Deux Traités de Physique Mécanique, publiés par *Pierre* Prevost, comme simple éditeur du premier, et comme auteur du second, avec cette épigraphe :

. . . . *Vastum videt per inane geri res.*

Un vol. in-8.°, 1819, à Paris, chez J. J. Paschoud, rue Mazarine, N.° 22, et à Genève, chez le même, imprimeur-libraire. Prix, 4 fr. 50 c.

I.er *Article.*

Il ne s'agit point ici de traités élémentaires et complets de Physique, destinés à exposer toutes les classes de phénomènes qui sont du ressort de cette science, et à en présenter l'explication selon les doctrines actuellement reçues. Il n'est question dans le premier que d'un seul point de physique spéculative, la cause de la gravitation en général et les conséquences spéciales qui s'ensuivent dans l'application aux fluides élastiques et expansifs et aux affinités. L'auteur du second Traité s'est proposé d'appliquer le même système à quelques phénomènes mécaniques des gaz et aux principaux phénomènes de la lumière

On a long tems reproché à cette grande loi de la nature connue sous le nom d'attraction, de n'être qu'une force occulte, dont il restait à indiquer la cause. De là les efforts de quelques Newtoniens pour découvrir cette cause et assigner un principe mécanique à cette tendance générale de la matière à se réunir. Il fallait donner un nom à cette tendance, quelle

qu'en soit la cause, cette tendance est un fait, et l'expression des Newtoniens n'est que l'énoncé d'un phénomène positif, dont ils se bornent à rechercher les lois.

Deux corps placés dans l'espace et voisins l'un de l'autre, tendent à s'approcher selon certaines lois déterminées par le calcul et constatées par l'observation, c'est-à-dire, qu'ils se comportent comme s'ils s'attiraient réciproquement en raison inverse du carré des distances et proportionnellement aux masses. Cette attraction est-elle l'effet d'une puissance inhérente à chacun des deux corps et susceptible de s'exercer à distance, sans aucun intermédiaire ? ou est-elle produite par l'action d'un tiers jusqu'ici inconnu, c'est-à-dire, par l'intermédiaire d'un agent distinct des deux corps, chargé de les pousser l'un vers l'autre ? Voilà l'état de la question.

Le Sage admet cette dernière supposition ; le système qu'il a créé à cet égard et dont il s'est occupé toute sa vie, n'est pas seulement une hypothèse ingénieuse qui se prête avec une facilité remarquable à un grand nombre d'explications, mais cette conception et les applications qu'en fait l'auteur, attestent une grande force de tête, une haute puissance d'imagination et les véritables ressources du génie. Si son système est un nouveau roman de la nature, ce roman du moins n'est point indigne de l'attention des vrais savans.

L'inutilité de la plupart des systèmes physiques dans l'étude de la nature, ou plutôt les obstacles qu'ils ont opposés aux progrès de la science, ont fait tomber dans un juste discrédit toutes les hypothèses purement gratuites. Un préjugé universel s'élève en particulier contre les tentatives qui ont pour objet d'expliquer le mystère de la gravitation. L'Éditeur a senti tout le désavantage de la position de Le Sage et de sa théorie, et il a cru devoir combattre, avant tout, la défaveur qu'il a présumée prête à frapper un nouveau système présenté dans un siècle comme le nôtre. « Quant à l'inutilité de la recherche dont il s'agit, » j'ai, dit-il, deux réponses à faire. Premièrement, je suppose » qu'en effet la connoissance de ce grand phénomène, l'*attrac-* » *tion*, ne serve jamais dans aucune matière d'application, que » la science même n'en tire jamais aucun emploi, que ce soit, » si l'on veut, une vérité isolée dans la Physique. En ce cas » encore, je pense que la connoissance de ce fait ne sauroit » être tout-à-fait indifférente à l'intelligence humaine ; car

» cette intelligence est avide de connaître ; la vérité est sa
» pâture, et je ne sais s'il est aucun homme qui refusât de
» pénétrer ce mystère, s'il était une fois convaincu qu'en le
» pénétrant, il acquerrait une connaissance plus pleine de la
» nature. Secondement j'accorde, comme tout-à-fait probable,
» que, vu les bornes de nos facultés, la connaissance de la
» cause de l'attraction n'ajoutera rien aux explications correctes
» des phénomènes que nous fournit la loi, dans tout ce qui a
» rapport aux mouvemens des corps célestes et dans la plus
» grande partie des faits dont s'occupe la Physique terrestre.
» Ce qui est très-probable n'est pas toutefois certain, et il
» pourrait arriver tel cas imprévu, où le recours à la cause ne
» serait pas sans avantage. Mais de plus j'ai l'espérance que cette
» connaissance acquise jettera quelque jour sur certaines parties
» de la Physique, qui, au premier coup-d'œil, paraissent assez
» éloignées de cette recherche. »

Voici une courte ébauche du Système de Le Sage, tracée par l'Éditeur, dans l'excellente préface qu'il a mise en tête du volume. « Concevez l'espace vide. Des corpuscules d'une petitesse extrême errent dans cet espace. Chaque corpuscule a sa direction déterminée et se meut en ligne droite avec une vitesse fort supérieure à celle de la lumière. Les directions de ces corpuscules sont si variées, ces corpuscules sont si petits, et leur vitesse est si grande, que bien qu'ils se suivent à d'immenses distances, bien que l'espace soit presque vide, néanmoins ces corpuscules abondent partout : c'est-à-dire, que, dans un instant très-court, ils traversent en toutes directions un point quelconque de l'espace, quoique ce point (qu'il faut concevoir comme un point physique) soit d'une petitesse extrême ; en sorte qu'en un instant quelconque, sur lequel de ces points que notre attention se fixe, nous pouvons affirmer qu'il est le centre d'une innombrable quantité de corpuscules, tant convergens que divergens : c'est-à-dire, qu'il arrive à ce point là, en cet instant, une multitude de corpuscules de tous les points de l'espace, et que de même une multitude de corpuscules en partent selon toute espèce de direction.

» Cette constitution du fluide gravifique étant conçue, que l'on plonge dans ce fluide un corps solide, terminé par des angles saillans, ou par des surfaces convexes (tel qu'une

» sphère, par exemple), et beaucoup plus gros qu'un corpus-
» cule, ce corps demeurera immobile, ou du moins ne sera
» en proie à aucun mouvement constant. Il sera balotté peut-
» être par l'inégalité des courans et exécutera des oscillations
» irrégulières.

» Plongez un second corps dans ce même fluide, à quelque
» distance du premier. Ces deux corps s'approcheront l'un de
» l'autre, car l'un sert de bouclier à l'autre, et les courans
» n'ayant plus d'antagonistes produiront un mouvement constant.
» En y réfléchissant, on verra que ce mouvement sera unifor-
» mément accéléré et que la force qui le produit sera propor-
» tionnelle à l'inverse du carré de la distance, loi dès long-
» tems reconnue dans les phénomènes de l'attraction. La loi
» des masses, c'est-à-dire, le rapport qui a lieu entre la
» masse des corps et leur influence attractive, s'explique aussi
» par ce même système, pourvu que l'on suppose les grands
» corps, et même leurs élémens, très poreux et très perméa-
» bles. Les phénomènes assignent la limite requise de cette
» perméabilité, ainsi que de la vitesse qu'il faut attribuer aux
» corpuscules.

» Ajoutons enfin que ces corpuscules sont appelés *ultramon-*
» *dains*, parce qu'ils viennent des régions les plus reculées de
» l'espace, et hors des limites de cet univers. »

Dans un second article nous indiquerons quelques-unes des difficultés dont ce système paraît susceptible.

AVIS

A vendre un joli appartement en rue Croix-d'or, N.° 10, au second étage, par le devant, composé de vingt-deux pièces, meublé ou non meublé. S'adresser à MM. Amphoux et Dumas, Notaires, qui donneront les explications nécessaires pour la sûreté des deniers.

Les enchères auront lieu par-devant ledit M. Amphoux, dans une des chambres dudit appartement, mardi 15 juin prochain, à neuf heures du matin.

CHARADE

Un certain corps brayant,
Un certain corps puant,
Forment un corps brillant.

Le mot du *Logogriphe* inséré dans le dernier N.°, est *langue*, où l'on trouve *lange*, *Ange*, *âge*, *âne*, *an* et *a*.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

An 1819 (N° 23) IVe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Juin.

INTERIEUR.

Chambéry, 3 *juin*. Le Prince Constantin Karadja, arrivé à Florence le 14 mai dernier, a pris trois jours après la route de Pise.

— Une sorte de sauterelles exerce de grands ravages aux environs d'Arles, en Provence; on leur fait la chasse et, dans un seul jour, on en a ramassé jusqu'à cinquante-sept quintaux, sans que le nombre de ces insectes ait paru diminué. M. Fessart, qui se trouve à [illegible], a conseillé de recourir contre ce fléau, aux moyens indiqués par l'abbé Rozier dans son cours d'Agriculture, comme les plus efficaces.

AVIS.

M. le Syndic de St-Pierre de Soucy prévient le public que l'ouverture de la foire qui se tient annuellement dans sa commune, à la fin du mois courant, est fixée au 30 dudit mois et non au 26, comme quelques personnes l'ont pu le croire, par suite des abus qui ont eu lieu à cet égard les années précédentes. Des mesures de police seront prises pour que cette foire ne commence point avant l'époque sus indiquée.

PIÈCE OFFICIELLE PUBLIÉE (le 26 mai)

Manifeste de la Chambre Royale des Comptes, portant notification de quelques dispositions temporaires, relativement aux droits de Douane et à la circulation des denrées de première nécessité (du 15 mai 1819).

N. B. Par ces dispositions, le droit d'entrée du froment, dans les Etats de Terre-ferme, est fixé à 4 l. n. par quintal décimal; celui de la farine de froment à 5 l. n. 60 cent., celui du riz à 4 l. n., et celui des pommes de terre à 1 l. n.

PIÉMONT.

Turin, 29 *mai*. La ville de Suze, en préparant les fêtes dont nous avons parlé, se complaisait dans l'espoir de donner à son Souverain un témoignage public de son attachement et de son amour, et ne prévoyait pas que l'absence de S. M. la priverait de sa plus douce jouissance. Ayant fait parvenir au pied du trône l'expression de ses regrets, S. M. a daigné répondre par une lettre datée de Gênes, du 20 mai, pleine d'une touchante bienveillance et des sentimens les plus paternels.

— Dimanche, 23, les fêtes ont commencé par une messe solennelle à

laquelle ont assisté LL. AA. S. et R. le Prince et la Princesse de Carignan, Mgr l'Archevêque, le Corps des Décurions, et le soir par les promenades accoutumées, par des feux d'artifice allumés en présence de LL. AA., au milieu d'un immense concours de peuple, et par des illuminations.

GÊNES.

Gênes, 27 mai. Le jour anniversaire de l'heureux retour de S. M. dans ses anciens États, le Roi avec LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois et toute la Cour ont assisté au Te *Deum* solennel chanté dans la Métropole de Saint-Laurent.

— On a commencé le lendemain, dans la même église, un *Triduum* en action de grâces du rétablissement de la santé de S. M. la Reine; le Roi, entouré du même cortége que la veille, a assisté à cette solennité.

— Le jour de l'Ascension, on a administré le sacrement du Baptême à un jeune domestique maure égyptien, musulman, âgé de 19 ans, qui, mu d'un secret desir de se faire catholique, assistait dès long-tems aux sermons du Dimanche dans la chappelle *delle Fucine*. Il a eu pour parrain M. le Marquis Jérôme De Mari, et pour marraine Mme la Duchesse de Dalberg, épouse de S. Exc. M. l'ambassadeur de France.

— Le 25, S. M. a visité, dans le plus grand détail, les travaux de la route de Gênes à la Spezia, qui ouvre une nouvelle communication avec la Toscane. Elle a témoigné sa pleine satisfaction à M. l'Inspecteur des ponts et chaussées; elle a accordé une gratification aux ouvriers, et remis des sommes pour les pauvres des paroisses de Recco et de Ruta.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 26 *mai*. Le prix des blés continue à baisser dans toute l'Allemagne et même en Angleterre. Les négocians qui ont fait des achats considérables sont effrayés à l'aspect de l'abondance que promet la récolte.

— Le Roi de Bavière a consenti au prolongement de la session des États jusqu'au 20 juin. Le rapport sur le budget a été fait: les *dépenses s'élèvent* à 30,564,428 florins, et le total des revenus, à 30,663,137 fl., excédant de ceux-ci, 98,709 florins.

— Il est question à Vienne de l'établissement d'un bureau de *Topographie* et de *Statistique*, à l'instar de plusieurs autres gouvernemens.

— Les journaux de Stockolm ont déclaré officiellement que les nouvelles données par les journaux étrangers au sujet de la Suède *sont trop absurdes pour mériter les honneurs d'un démenti raisonné*.

ANGLETERRE.

Londres, 28 *mai*. La peste continue de faire à Tunis les plus affreux ravages; la ville a perdu la moitié de ses habitans. Et pour comble de maux, les Arabes révoltés de l'intérieur se disposent à marcher sur Tunis au nombre de quinze mille hommes. Le ministre Soliman-Caya s'est mis en campagne contre les rebelles.

— M. Tierney, chef de l'opposition, a fait sa fameuse motion tendante

à une enquête sur l'*état de la Nation*, mais dont le véritable objet était le renvoi des ministres; elle a été rejetée à 357 voix contre 178.

— La demande en faveur des catholiques a été plus mal accueillie dans la Chambre des Lords que dans celle des Communes, elle a été rejetée dans la première par 147 voix contre 106.

— L'ambassadeur de Perse, dans sa réception solennelle, a adressé au Prince-Régent son discours en anglais.

— Des nouvelles du Cap-de-Bonne-Espérance annoncent que les Caffres en nombre menacent sérieusement la colonie; toutes les troupes anglaises marchent à leur rencontre.

FRANCE.

Paris, 23, 24 *et* 25 *mai*. Le sacre de S. M. aura lieu le 25 août, jour de Saint Louis; tous les ordres sont donnés à ce sujet.

— Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, veuf de l'héritière du trône d'Angleterre, est arrivé à Paris, où il a reçu de S. M. une audience particulière.

— Mgr. le duc de Berri a fait remettre 400 fr. pour les incendiés de Roulière, près Péronne.

— Le ministre de l'intérieur va faire établir des *Conservateurs des Monumens*, pour sauver ceux qui restent, de la destruction dont ils étaient partout menacés; l'Académie des Inscriptions a été consultée sur cet objet.

— La Chambre des Pairs a déjà adopté les deux premiers projets de loi sur la Presse.

— Les voyages de l'ambassadeur persan, *Mirza-Aboul-Taleb-Khan*, viennent de paraître en un vol. in-4.°

— Les reliques de Saint-Denis dont nous avons parlé, ont été portées par quatre Prélats en chape et en mitre. On a porté en même tems celles des Saints Rustique et Eleuthère, compagnons de l'Apôtre des Gaules. S. M. avait fait don de trois magnifiques reliquaires pour cet objet. Mgr. l'Évêque de Troyes a prononcé, avec son éloquence ordinaire, un discours relatif à la cérémonie.

— Mme la Comtesse de Bellegarde, femme du Feld-Maréchal au service d'Autriche, a présenté ses hommages à S. A. R. *Madame*, et a eu l'honneur d'être reçue par le Roi.

— *Id.* 27 *mai*. On écrit des États-Unis qu'un bateau à vapeur où étaient 34 Français, a sombré, et que tout le monde a péri.

— On sollicitait auprès du Gouvernement espagnol, la rentrée des exilés; un des principaux ministres a répondu que les exilés s'étaient condamnés eux-mêmes par leurs écrits et leurs correspondances dirigées contre l'ordre actuel.

— La Chambre des Députés s'occupera d'une proposition contre le duel. elle a accueilli, d'autre part, et renvoyé au Garde-des-Sceaux une pétition relative au suicide, cet autre fléau des tems présens.

— Après avoir adopté, sans réductions, le projet de loi relatif aux comptes antérieurs à 1819, la même Chambre s'est occupée de la discussion du budget.

— La Chambre des Pairs a adopté le projet de loi qui abolit le droit d'aubaine, et celui du transit des denrées coloniales par l'Alsace.

— Environ deux mois après l'assassinat de Fualdès, en mai 1817, il se commettait à Termonde, dans la Belgique, un meurtre qui offre d'affreuses analogies avec le premier. Un sergent a été assassiné dans un lieu de prostitution, et trois filles publiques, témoins du crime, ont été forcées au serment de ne rien révéler. L'assassin est arrêté, et l'on poursuit en ce moment l'instruction.

28 *Et* 29 *mai.* S. M. vient d'autoriser la rentrée du maréchal Soult, et de MM. Piré, Réal, Dirat, Pommereul, Fouchet d'Aubigny, Bachasseroux, Thibaud et Lemaillaud, compris dans la loi du 12 janvier 1816.

— La Chambre des Pairs a adopté le projet de loi relatif aux journaux, à 147 voix contre 14.

— M.me la comtesse Jules de Polignac vient de mourir à l'âge de 30 ans.

Banque de France. 1512 fr. 50 c.; 1505 fr.; 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés. 67 fr. 15 c.; 66 fr. 90 c.; 66 fr. 60 c.

VARIÉTÉS.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XIX.e *Article.*

L'entretien que j'ai rapporté sur la question grammaticale relative à une décision de l'Académie Française (1), a été suivi d'une conversation d'un tout autre genre. L'objet de celle-ci me paraissant d'un intérêt direct pour les chefs de maison et pour le bien de la société, j'ai cru devoir en faire le sujet d'un article spécial.

Une dame de ma connaissance avait succédé à l'étranger dont j'ai parlé. Tout en causant sur ses affaires, elle eut occasion de me dire qu'elle venait de renvoyer une domestique pour raison d'infidélité, à ce sujet elle se mit à déplorer amèrement la dépravation actuelle des filles de service. Cette matière était peu de ma compétence et n'avait pas beaucoup de rapport avec les objets de mes réflexions les plus ordinaires; mais, soit par la part naturelle que je prenais en ce moment à la peine qu'éprouvait cette dame, soit par l'intérêt dont je n'ai jamais su me défendre en tout ce qui regarde la cause des mœurs et celle du bien public, je me prêtai à un entretien sur les domestiques avec la même attention que j'aurais donnée à quelque importante question de morale, de science ou de littérature.

« Vous vous plaignez, Madame, de la perversité des domes-

(1) N.° 30 de ce Journal (*Année courante*).

tiques; je sais trop bien que chez un très-grand nombre de filles de service, cette perversité est aujourd'hui à son comble; il me paraît facile de reconnaître les causes principales de ce désordre. Les unes sont extérieures et proviennent de certaines circonstances locales qu'il n'est pas au pouvoir des maîtres de faire cesser, mais dont leur vigilance pourrait souvent prévenir les suites; je pense, Madame, que vous me comprenez. Il en est d'autres plus prochaines que je ne désignerai pas, mais sur lesquelles vous ne m'entendez encore que trop bien. Ces premiers principes du mal dont il s'agit nous ouvriraient une source inépuisable de réflexions; que n'aurions-nous pas à dire sur ce déplorable sujet! Mais je n'ai pas le courage d'envisager ici cette triste matière, qui d'ailleurs nous mènerait trop loin.

Je passe à un autre point de vue qui a bien aussi son importance, quoiqu'il paraisse moins grave, et sous lequel la plupart des maîtres sont rarement sans reproches: je veux parler, Madame, de cette extrême facilité avec laquelle on se porte à couvrir les défauts et les vices des domestiques, auprès des personnes qui vont aux informations. Souvent, pour se débarrasser plutôt d'un domestique de l'un ou de l'autre sexe dont on a à se plaindre, on n'hésite point à taire les griefs pour lesquels on le renvoie, on pallie ses défauts, on les expose avec des périphrases étudiées, on leur donne une couleur qui les rend supportables, et peu s'en faut qu'on ne les transforme en qualités. D'autres fois, pour tranquilliser sa conscience sur les mensonges officieux qu'on se permet à cet égard, on dit qu'il ne faut pas porter préjudice à un domestique et lui ôter le moyen de se placer avantageusement. Dangereuse et criminelle indulgence, qui, pour épargner un individu auquel on ne doit aucun égard, compromet l'intérêt des familles et sacrifie le bien général de la société! On craint de nuire à une seule personne qui ne mérite pas d'être ménagée et dont on a lieu d'être mécontent, et l'on ne craint point de nuire à un chef de famille de qui l'on n'a pas à se plaindre et qui vient se confier à notre témoignage, on ne balance point à payer sa confiance avec de la mauvaise foi. Ceux qui pratiquent cette doctrine et qui, par leur exemple, contribuent à la propager autour d'eux, ne se rendent-ils pas coupables de tout le mal qu'ils auraient prévenu, et n'est-il pas juste que les suites en rejaillissent à la fin sur eux-mêmes? Vous vous plaignez de l'infidélité, de la paresse, de l'insolence, de la vanité d'une fille de service; mais si vous accusez à juste titre ceux qui vous ont trompé dans le témoignage qu'ils vous ont rendu sur le compte de cette fille, vous allez prononcer votre propre condamnation, et ne méritez-vous pas les mêmes reproches de la part des maîtres que vous avez trompés à votre tour? Les mères de famille, les chefs de maison ne sont-ils donc pas les premiers intéressés à l'intégrité et à la bonne conduite de la classe domestique? Pourquoi ne pas pren-

dre du moins les moyens qui sont en leur pouvoir, pour forcer cette classe à se comporter avec sagesse ? Si les maîtres n'épargnaient jamais personne sur ce point, si le domestique coupable était signalé par eux sans ménagement, s'il ne pouvait jamais se reposer sur l'espoir d'une complaisante condescendance de leur part à déguiser ses fautes, si toutes les maisons honnêtes restaient fermées au serviteur infidèle ou de mauvaises mœurs, pensez-vous que les domestiques se livreraient avec la même légèreté à une inconduite qui les exposerait à manquer de toute ressource ? Ne voyez-vous pas au contraire tout l'intérêt qu'ils auraient à se conduire sagement et à mériter une estime qui leur deviendrait si nécessaire ?

« Si la chose était de mon ressort, j'inviterais volontiers les maîtres à se concerter sur ce point, à prendre entre eux l'engagement de ne jamais voiler les vices et les travers des domestiques sur lesquels ils sont consultés, à dire sans détour le mal qu'ils en connaissent, comme à exposer tout le bien dont ils ont la certitude, sans exagérer ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire, à rendre un hommage complet à la vérité ; procédé le seul loyal, le seul conforme à la justice et aussi utile à l'intérêt des domestiques qu'à celui des maîtres. Il ne s'agit pas d'exiger la perfection absolue, mais seulement des mœurs et au moins les qualités rigoureusement nécessaires pour rendre le service supportable.

« Je dirais aux maîtres : voulez-vous avoir le droit de vous plaindre de vos domestiques ? n'autorisez jamais leurs sottises ; ne vous rendez pas les complices de leurs fautes en les mettant sur la voie d'en commettre ailleurs de semblables, par la fausse sécurité que vous donnez aux personnes qui s'informent auprès de vous, et qui, sans vos ménagemens déplacés, auraient apporté plus de précautions dans l'admission d'un nouveau sujet et plus de vigilance à surveiller son service. Je leur dirais : soyez les protecteurs bienveillans de vos serviteurs, compatissez à leur sort, adoucissez, par vos procédés, ce qu'il peut avoir de pénible ; faites aimer votre autorité, mais aussi faites la respecter, et soyez des juges inflexibles dès qu'il s'agit de mœurs et de probité.

« J'ajouterais encore, dans l'intérêt général de la société et dans celui des mœurs : donnez à vos domestiques l'exemple de ce que vous exigez d'eux. Ils sont naturellement meilleurs lorsqu'ils trouvent chez vous l'intégrité, la régularité, la justice ; qu'ils vous voient fidèles à remplir vos obligations ; qu'aucune action, qu'aucun propos ne les scandalise. Songez que vous êtes responsables de tout le mal qui se fait chez vous sous leurs yeux. Que rien de votre part ne leur apprenne à manquer de délicatesse, à traiter le vice de bagatelle, à mettre les devoirs les plus saints au rang des puérilités, à s'approprier sans scrupule ce qu'on trouve à sa convenance. Si vous connaissez

toute la circonspection dont vous devez user envers vos enfans, vous ne devez pas en apporter moins auprès de vos domestiques; vous devez de même être leurs conseils et leurs guides.

» Il est encore une tâche non moins rigoureuse qui vous est imposée à leur égard, celle de surveiller leur conduite, d'avoir l'œil ouvert sur toutes leurs démarches, de connaître leurs fréquentations, de veiller au choix de leurs nouvelles connaissances, de leur faire éviter les compagnies dangereuses, de prévenir toutes les occasions qui peuvent les entraîner au mal. Vous devez connaître les nombreux écueils qui menacent de toutes parts la jeunesse et l'inexpérience; que votre sollicitude s'attache surtout aux personnes du sexe, exposées, par la nature de leur service, à tant d'occasions fâcheuses de tomber dans des piéges qui n'attendent que des victimes. Garantissez ces jeunes plantes du souffle de la corruption. Que si vous trouvez tant de soins et tant de vigilance trop à charge, ou ne prenez point de domestiques, ou cessez de vous en plaindre.

» Mais après avoir dit un mot des devoirs des maîtres, il serait juste, Madame, de parler de ceux des domestiques; car ni vous ni moi ne prétendons que toutes les obligations se trouvent d'un seul côté, et, s'il est utile que les maîtres se pénètrent de celles qui les concernent, les domestiques ne doivent pas se considérer comme affranchis des leurs.» (Nous avons donc traité ce second point, dans notre conversation; mais comme il n'y a rien à apprendre aux maîtres là-dessus, et que les domestiques ne lisent point de journaux, je m'abstiens de rapporter cette partie de notre entretien. Je me bornerai à exposer une réflexion particulière qui m'est venue sur cet objet.)

Autrefois, dans quelques pays, des corporations de métiers et certaines classes d'ouvriers, jaloux de maintenir l'honneur de leur corps, avaient établi dans leur sein des réglemens qui rendaient tous les membres solidaires et les forçaient à tenir une bonne conduite. Tels étaient les perruquiers et barbiers qui, introduits dans toutes sortes de maisons et dans tous les rangs de la société, avaient senti qu'il leur était nécessaire d'inspirer une grande confiance. Tels étaient encore les garçons imprimeurs et d'autres catégories d'ouvriers et de compagnons, qui formaient réunis entre eux une discipline sévère. Les uns et les autres portaient une surveillance assidue sur la conduite de

chacun des membres, exerçaient entre eux une véritable police et n'auraient pas souffert impunément que l'un d'eux eût manqué aux lois de l'honneur et de l'intégrité.

Un autre fait plus rapproché de nous et plus directement relatif à notre objet, c'est l'exemple des filles de l'une des Provinces de ce Duché, qui allaient en service dans un pays voisin. Elles contractaient entre elles l'engagement de garder une sagesse et une fidélité à toute épreuve, et de chasser honteusement celle qui aurait eu la faiblesse de faire quelque faute et de compromettre l'honneur commun. Aussi ces filles étaient-elles très recherchées.

Il serait à désirer, ce me semble, que dans toute la classe des domestiques il s'établît ainsi un esprit de corps dirigé vers le véritable intérêt des individus, capable de les retenir chacun dans le cercle de ses devoirs, soit par la crainte des suites qu'entraînerait le moindre écart, soit par le sentiment d'honneur et de délicatesse qu'il tendrait à faire naître à la longue parmi eux. Si des personnes qui ne fréquentent les maisons qu'à certaines heures et seulement pour quelques instans, ont connu le besoin d'inspirer la sécurité et ont cru, par ce motif, devoir s'assurer de la conduite de chacune d'elles, combien, à plus forte raison, des garanties ne seraient-elles pas nécessaires de la part de ces individus qui, admis à demeure dans l'intérieur des familles, ayant toutes choses sous la main, maîtres de disposer de tout et à toute heure, peuvent faire long tems le mal en secret, tromper leurs maîtres de tant de manières, leur faire à leur insu les plus grands torts, ruiner, s'ils le veulent, la maison la plus opulente ou y introduire des désordres de plus d'un genre? Quel crime de leur part, qu'un abus de confiance, qui peut aller si loin!

Je désirerais donc qu'il se fît entre les domestiques honnêtes, qui connaissent tout le prix qu'ils doivent attacher à une solide réputation d'intégrité et de bonnes mœurs, une sorte de confédération qui aurait pour but de démasquer sans ménagement tout serviteur d'une conduite suspecte ou déréglée, de lui fermer les voies à toute place nouvelle, et d'inspirer des craintes salutaires à tous ceux qui seraient tentés de trahir leurs obligations. Ceci n'est point une vue chimérique, puisqu'elle est appuyée sur des faits, et si à ce moyen une fois établi, se réunissait une justice sévère et franche de la part des maîtres, lorsqu'ils ont à rendre compte du caractère et du service de leurs domestiques, je ne doute pas qu'il ne se fît en peu de tems une heureuse réforme dans la conduite de cette classe de gens, sur laquelle repose une partie des intérêts de la société et que celle-ci ne peut considérer avec indifférence.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 24) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 *Juin*.

INTÉRIEUR

Chambéry, 10 *juin*. Mgr l'Archevêque de Chambéry vient de faire, dans la chapelle de son palais, une Ordination dont le résultat est consolant aux yeux de la Religion par le nombre des sujets qui y ont eu part. Le mardi 1.er juin, 39 élèves du Séminaire ont reçu la tonsure et les ordres mineurs; le jeudi 3, 27 minorés ont été promus au Sous-Diaconat et 10 au Diaconat; et le 5, samedi des *Quatre-Tems*, S. G. a ordonné 24 Prêtres.

— Mgr Michel Conseil, premier Evêque de Chambéry, né à Mégève en Faucigny, le 19 mars 1716, avait été sacré Evêque de Chambéry le 30 avril 1780.

Après l'entrée des Français en Savoie, en 1792, il fut constitué prisonnier dans son palais épiscopal et gardé à vue pendant environ une année. Il se refusa constamment, avec une fermeté remarquable, à tout ce qui lui parut contraire aux principes catholiques, malgré les persécutions et les outrages qu'on lui fit éprouver.

Il mourut, dans son palais épiscopal, le 29 septembre 1793, à l'âge de 77 ans 6 mois et 10 jours, et fut enseveli, sans cérémonie religieuse, sous le portique de l'église de Ste-Marie Egyptienne, dite des *Incurables*.

Cette église et les bâtimens adjacens ayant cessé d'appartenir au culte, le Chapitre de la Métropole de Chambéry a cru de son devoir et du respect dû à la mémoire d'un Prélat dont le nom est si honorable aux yeux de la foi, de transférer sa cendre dans un lieu plus convenable. En conséquence, après avoir pris les ordres de Mgr l'Archevêque, la cérémonie de la translation a été fixée au 7 du courant.

La tradition avait conservé le souvenir du local où le corps avait été *déposé*; mais, comme l'on avait enseveli quelque tems *après*, deux autres corps dans le même endroit, la difficulté était de les distinguer. Heureusement l'on a découvert qu'il existe encore des témoins oculaires, et notamment les deux ouvriers qui ont placé plus tard deux autres personnes à côté des ossemens de Monseigneur Conseil. L'ouverture du tombeau a été faite le matin du 7 juin 1819, en présence de MM. Rochaix et Fallin, Chanoines de la Métropole, députés *ad hoc* par le Chapitre, et des deux ouvriers ci-dessus, appelés comme principaux témoins. Les indications ont

ouvriers se sont trouvées parfaitement exactes, et tous les ossemens du respectable Prélat ont été retrouvés réunis avec un ensemble de circonstances qui ne laisse aucun doute.

La cérémonie a commencé à 5 heures du soir, au son de toutes les cloches de la ville et avec un concours immense de peuple. Le Chapitre de la Métropole, MM. les Curés de la ville, à la tête de leur clergé respectif, plus de deux cents Ecclésiastiques, le grand Séminaire en surplis, les RR. PP. Capucins, les Elèves du petit Séminaire, de la Visitation et les Confréries des pénitens de St-François de Sales, de Notre Dame, et celle des Pénitens Noirs formaient le cortège. M. l'Abbé de Chivilliar, Prévôt du Chapitre, officiant, la bière, couverte des ornemens épiscopaux, était portée par quatre Prêtres, et les cordons du poêle par MM. De Loche, Dubouloz, Monnier et Gazel, revêtus de chappes noires. Cette cérémonie funèbre et sépulcrale offrait un spectacle éminemment imposant. Arrivé aux portes de la Métropole, le convoi a été reçu par Mgr l'Archevêque qui a jeté de l'eau bénite sur le corps. Un catafalque superbe, orné d'un grand nombre de cierges et élevé dans l'enceinte, avait reçu la bière. Après les prières d'usage, on a chanté l'office des morts. Les cinq absoutes ont été chantées par cinq Chanoines revêtus de chappes noires. Cette cérémonie achevée, le cortège s'est de nouveau mis en marche et a accompagné les cendres du Prélat jusqu'à l'ouverture du caveau où elles ont été déposées.

— La pieuse cérémonie dont on vient de parler, nous rappelle que dans le local de la même église, sont encore les restes de quelques personnages éminens dont la mémoire ne peut s'éteindre parmi nous; tels sont, entr'autres, le Président *Antoine Favre*, qu'il suffit de nommer, la gloire de notre Magistrature, l'auteur du *Code Fabrien*, et qui a donné le jour dans cette ville à l'immortel *Vaugelas*, et le Grand Chancelier de Savoie Louis *Millet*, Baron de Faverges et de Challes, le digne conseil du Duc Emmanuel-Philibert dans les travaux législatifs de ce grand Prince, et dont l'un des fils, Hector Millet de Challes d'Arvillars, conseil au même lieu, succéda à Antoine Favre dans les charges de Premier Président du Sénat de Savoie et de Commandant général du Duché. Le Président Favre fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie l'Egyptienne, le 28 février 1624; et le Chancelier Millet, mort à Montcalier, le 12 février 1599, fut transféré à Chambéry et déposé dans la Chapelle de sa famille. Nous formons ici un vœu qui sera universellement partagé, celui de voir les vénérables dépouilles de ces hommes célèbres transportées dans un lieu décent et digne des souvenirs qu'ils nous ont laissés. Nous n'avons pas besoin de réclamer les égards dus à la mémoire des hommes qui ont honoré leur pays par leur rang, leurs lumières et leurs services; nous croyons également inutile de parler, dans le 19e siècle, à des lecteurs chrétiens et éclairés, de l'importance de la religion des tombeaux chez les peuples policés, ne fût-ce que dans l'intérêt d'une morale purement humaine, religion reconnue dans tous les tems et respectée de toutes les nations.

— Nous avons inséré dans le N.° 16 de ce Journal (16 avril dernier), l'arti

suivant, auquel nous n'avons reçu aucune réponse, nous sommes invités à le réitérer.

AVIS *à une personne inconnue, ensuite d'une lettre de Paris, du 27 mars dernier, de toute confiance.*

D'après les recherches et les vérifications les plus exactes faites sur les registres de l'Hospice des enfans trouvés, y jointe une attestation particulière de la supérieure des sœurs de la Charité préposées à l'administration de cet hospice, il résulte que l'enfant qui y fut déposé à la date précise, désignée par la personne inconnue, sous les noms d'*Alcibiade-Théodore*, fils d'*Eugénie de Perudeau*, a reçu le Baptême sous condition, et est mort en nourrissage, le 4 mai 1809.

La personne à qui l'avis est adressé voudra bien faire connaître par la voie du même journal, qu'il lui est parvenu.

PIÉMONT.

Turin, 5 *juin*. Mgr l'Evêque de Tortone, cédant au vœu des habitans de Voghère, qui lui avaient envoyé une députation, s'est rendu le 29 mai dans cette ville, où il a été accueilli au milieu des fêtes préparées pour sa réception. Après la messe pontificale et la bénédiction pastorale, ce prélat a visité avec intérêt l'école dirigée par les sœurs Augustines. De là il s'est rendu à l'école d'enseignement mutuel fondée par M. l'avocat Galant; il a voulu assister à une leçon entière et suivre tous les exercices de la classe; il a témoigné sa pleine satisfaction à toute l'assemblée.

— On écrit de Rome que le 25 mai dernier, la Congrégation des Rites a approuvé le culte du Bienheureux Antoine Chiesa, de l'ordre des Frères Prêcheurs, né en 1394, à Saint-Germain près Verceil, de l'illustre famille des marquis della Chiesa de Roddi, et mort à Côme, en odeur de sainteté, le 22 janvier 1459.

— M. J. B. Brun, de Bologne, inventeur d'une machine pour mouvoir et transporter un édifice quelconque, est en ce moment à Vienne, où il offre à qui voudra en faire l'essai, l'épreuve certaine du succès de son invention.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 30 *mai*. A Dresde, un père de famille, tourmenté par les remords, a déclaré à la justice qu'il avoit empoisonné sa femme il y a vingt ans.

ANGLETERRE.

Londres, 11 *juin*. On écrit de Cadix, 3 mai, qu'une division de deux vaisseaux de ligne, de 70 canons, et d'une frégate de 30 devait mettre à la voile le 8 ou le 10 mai, pour Lima, ensuite d'un ordre de la cour.

— Il résulte des nouvelles de Saint-Domingue que l'insurrection d'un certain général Gomas contre le Président Boyer n'a aucun rapport avec Christophe, qui est étranger à cette affaire. Boyer a mis à prix la tête de Gomas.

FRANCE.

Paris, 30 et 31 *mai*. Le 26 de ce mois, les Evêques qui se trouvaient à Saint-Denis, ont profité de leur réunion pour délibérer sur l'objet important qui les occupe. Il a été lu, dit-on, une lettre au Pape qu'ils doivent signer incessamment.

— Mme la comtesse Decazes, épouse du ministre de l'intérieur, est accouchée d'un fils, dont le Roi, dit-on, veut bien être parrain.

— L'assassin de Kotzebue vivait encore le 24 mai, mais il était dans un état déplorable. Il ne témoigne aucun repentir.

1er *Juin*. Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner l'envoi d'un grand nombre de tableaux dans les villes des départemens.

— Le 24 mai, une grêle sèche qui a duré 25 minutes, a détruit toutes les récoltes à Egreville (Seine-et-Marne); les grains étaient comme des noix.

— Un paysan des environs de Vittoria, en Espagne, a trouvé un diamant d'un grand prix, que l'on croit provenir de Joseph Buonaparte.

2 *Et* 3 *juin*. On s'occupe de placer à l'Observatoire, le quart-de-cercle mural dont Mgr le duc d'Angoulême a fait présent à cet établissement, qui ne possédait pas d'instrument de ce genre.

— Le 21 mai, plus de cinquante communes du département du Gers ont été ravagées par la grêle.

— M. Joubert est arrivé à Toulon avec le reste du troupeau de chèvres à duvet de cachemire.

— Les mémoires de Mme Manson seront mis en vente par elle-même, à son domicile, hôtel de Nantes, place du Carrousel.

— M. le duc de Rohan, dont nous avons parlé, recevra la tonsure le 5 de ce mois.

4 *Et* 5 *juin*. On écrit d'Orthez (Basses-Pyrénées) que le 24 mai, un orage affreux et une grêle des plus terribles ont tout détruit aux environs. Il en a été de même aux environs de Pau, le 28; les grêlons étaient comme des œufs de poule.

— La Chambre des Députés a voté une réduction de 6 millions sur la première série des dépenses de la guerre.

— Le bruit court à la Jamaïque que l'Espagne cédait l'île de Cuba aux Anglais.

Banque de France: 1505 fr.; 1510 fr.; 1508 fr. 75 c.; 1507 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 66 fr. 85 c.; 70 c., 85 c.; 67 fr. 25 c.; 66 fr. 95 c.

ITALIE.

Milan, 1er *juin*. On a publié ici un traité conclu entre S. M. I. R. A. et S. A. R. l'archiduc, duc de Modène, qui [illegible] les possessions

des deux États à jouir de leurs pensions pendant leur séjour à leur choix dans les États de l'un ou de l'autre Souverain.

Naples, 24 mai. Le Vésuve a été visité le 20 du courant, à minuit, par LL. MM. II. et RR., la Princesse Amélie de Saxe et S. A. R. le Prince de Salerne, qui ont eu pour guide M. le duc della Torre Filomarino, qui possède de grandes connaissances en histoire naturelle. Les augustes voyageurs sont restés sur le cratère jusqu'à la naissance du jour, pour jouir du brusque et magnifique spectacle que présente le soleil levant sur cette cime, par un temps serein.

Venise, 29 mai. M. le duc de Richelieu est parti d'ici le 26, pour se rendre à Milan.

SUISSE.

Lausanne, 6 juin. Il paraît que tous les ordres religieux en Suisse vont, cette année, convoquer des assemblées générales: les Bénédictins à Einsidlen, les Franciscains à Soleure, et les Capucins à Lucerne.

VARIÉTÉS.

DEUX TRAITÉS DE PHYSIQUE MÉCANIQUE, publiés par *Pierre* PREVOST, comme simple éditeur du premier, et comme auteur du second, avec cette épigraphe:

.... *Vastum video per inane geri res.*

Un vol. in-8.°, 1819, à Paris, chez J. J. Paschoud, rue Mazarine, N.° 22, et à Genève, chez le même, imprimeur-libraire. Prix, 4 fr. 50 c.

II.e Article.

On ne peut se dissimuler qu'il ne se présente ici au premier abord deux grandes difficultés. «Est-il facile de concevoir où est la source vaste et inépuisable de ces torrens de corpuscules ultramondains qui traversent l'univers dans tous les sens dès le commencement du monde? Faut-il admettre une création perpétuelle de corpuscules nouveaux, ou bien, y a-t-il eu, dès le principe, une quantité totale et suffisante d'atomes destinés à renouveler perpétuellement leur carrière? Dans le premier cas, que deviennent les corpuscules qui ont une fois traversé l'univers? Dans le second cas, si l'on suit un torrent de corpuscules dans une direction donnée jusqu'aux bornes de l'univers, quelle est la cause qui le ramène? On se demande aussi ce qu'il faut entendre par les bornes de l'univers et par ce qui

existe au delà de ces bornes? quelle est cette région ultramondaine d'où viennent les corpuscules?

La seconde difficulté est dans la cause du mouvement des corpuscules. On voit que l'auteur ne fait que reculer la question. Si tout mouvement ou toute tendance au mouvement suppose une impulsion mécanique, quelle est l'impulsion qui met en jeu les corpuscules et leur imprime une si grande vitesse? Le Sage remonte à un acte primitif de la volonté suprême pour expliquer le mouvement centrifuge des Planètes, vraisemblablement il n'assigne pas d'autre cause au mouvement des corpuscules ultramondains. Mais que gagne-t-on à ce déplacement de la cause primitive? Est-il plus difficile à la puissance éternelle de pousser immédiatement deux masses ou deux molécules l'une vers l'autre, que de pousser des corpuscules chargés de pousser à leur tour ces deux molécules ou ces deux masses? Pourquoi le même acte qui chassa les Planètes en ligne droite et qui les fait tourner sur leur axe, ne peut-il imprimer directement à la matière une tendance vers la matière?

En lisant l'ouvrage que nous annonçons, et nous l'avons lu avec autant d'attention que d'intérêt, nous avons vu naître un grand nombre d'objections qui se sont présentées successivement à notre esprit, nous les avons ensuite trouvées presque toutes exposées par l'auteur lui-même, dans un chapitre spécial, où il y répond avec clarté, avec précision, et nous pouvons dire souvent avec bonheur. Mais il en est une qui ne s'y rencontre pas, et qui nous paraît du moins spécieuse; peut être la force que nous lui trouvons n'a-t-elle sa source que dans l'ignorance où nous sommes des ressources que l'auteur aurait pu trouver dans son système pour la résoudre. Quoi qu'il en soit, la voici, elle est tirée de la manière dont la Lune agit sur les eaux de l'Océan.

Lorsque la Lune passe au méridien d'un point donné, les corpuscules ultramondains qui se présentent aux antipodes, étant délivrés de leurs antagonistes interceptés par la Lune, agissent sur le globe terrestre et dans l'intérieur de ses couches, la portion qui, en vertu de la perméabilité du globe, arrivera sous les eaux de l'Océan et les pénétrera de bas en haut, tendra à les soulever et les soulevera en effet, à la faveur de leur fluidité, ce qui explique, si l'on veut, le phénomène de la marée dans le lieu que nous avons supposé. Mais les eaux s'élèvent aussi aux antipodes dans le même tems, or l'impulsion des corpus-

cules qui se présentent aux antipodes, et qui agissent sur l'enveloppe aqueuse du globe, doit presser et fouler les eaux, qui, à raison de leur fluidité, s'abaisseront au lieu de s'élever. On sait comment s'explique la similitude du phénomène dans les points diamétralement opposés, lorsque l'on considère l'attraction comme une force inhérente et propre aux deux corps.

Des lecteurs plus difficiles demanderont comment le fluide gravifique peut à la fois traverser aussi librement les corps que le suppose Le Sage, et en frapper si fortement les particules internes ? comment les élémens des corps peuvent à la fois être *indivisibles*, comme le dit l'auteur, et être des *cages* ? comment l'espace peut à la fois offrir un *vide presque parfait*, comme l'auteur le reconnaît nécessaire d'après la nature des phénomènes, et néanmoins être réellement plein, comme le supposent la nature et la vitesse du fluide gravifique, en telle sorte que, selon l'expression même de l'auteur, *aucun point de l'espace n'est vacant* ? Ce serait en vain qu'on alléguerait la nature *discrète* du fluide gravifique et la distance immense que l'auteur suppose, dans chaque filet de ce fluide, entre un corpuscule et le suivant, attendu que la vitesse supérieure à toute limite assignable (1), que l'auteur attribue aux corpuscules, anéantit les distances et ramène les conditions d'un fluide continu.

Nous ne croyons pas que, lorsqu'on a compris de quelle manière s'accomplit la loi des masses dans le système de l'auteur, on juge nécessaire de s'arrêter à l'objection tirée de la prétendue impossibilité qu'un fluide subtil puisse agir sur les corps graves avec l'énergie que manifeste l'observation. Nous avons un exemple sensible de ce que peut la vitesse imprimée à des molécules qui agissent par impulsion : nous voyons fréquemment les courans invisibles de l'air atmosphérique renverser des murs, enlever des toits, déraciner des arbres, etc. ; or l'air n'agit ici qu'en raison des surfaces : que ne ferait-il pas s'il poussait en proportion des masses ?

Nous avons eu plusieurs raisons de ne pas entreprendre l'analyse des deux traités publiés par M. Prevost. Outre que celle

---

(1) Cette vitesse est supposée au moins cent mille fois plus grande que celle de la lumière.

analyse eût de beaucoup dépassé les bornes que nous devions nous prescrire dans cet article, nous avons considéré qu'il s'agissait moins ici d'entrer dans des détails techniques et d'offrir une sorte d'exposé *ex professo* des matières dont l'auteur d'un livre s'est occupé, que d'envisager l'ouvrage sous un point de vue général et philosophique et de marquer sa place dans l'ordre des productions auquel il appartient. Sous ce rapport, nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit, que le système de Le Sage et les applications habiles qu'en a faites M. Prevost, nous paraissent mériter d'être mises au rang des beaux efforts de l'esprit humain et des plus grandes combinaisons intellectuelles dont il puisse être capable. Le système du fluide gravifique ne fût-il qu'un système, une pure fiction, il peut se glorifier d'un suffrage et d'une épreuve qui suffisent pour exciter l'intérêt, c'est la manière dont l'a interprété et manié le savant auteur du *Calorique rayonnant*, dans le second Traité qui fait suite à celui de Le Sage.

Enfin, nous devions nous abstenir de refaire trop imparfaitement une analyse déjà tracée de main de maître, dans la *Bibliothèque Universelle* (Cahier de septembre 1818), laquelle ne laisse rien à désirer et qu'il nous suffit d'indiquer à nos lecteurs.

Il est juste d'ajouter que, dans le Cahier de Novembre suivant, du même Recueil, M. Prevost a répondu à quelques points de critique contenus dans l'article que nous venons de citer.

ENIGME.

Je suis utile pour tout âge,
Je sers pour toutes les saisons;
On me dispose en cent façons,
Et l'un et l'autre sexe empruntent mon usage
Celui qu'on dit léger, souvent pendant un jour
Me porte avec persévérance;
Celui qui vante sa constance
Me quitte et me reprend mille fois tour à tour.

Le mot de la dernière *Charade* est *cor-ail.*

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 5 *Juin.*

N.os 27 — 55 — 71 — 26 — 4[illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St-Antoine.

AN 1819. (N.° 25) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 *juin*. La Procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu jeudi dernier, avec toute la solennité des années précédentes.

— Il est arrivé à Bordeaux des sauvages de l'Amérique, dont le principal est Cornelius Sakayenta, chef de la nation des Oneïda à l'ouest de New Yorck. Dans notre prochain N.° nous dirons deux mots de ces curieux voyageurs, si l'espace nous le permet.

— Le 16 avril dernier, un des chiens de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, en dirigeant le domestique, a sauvé d'une mort imminente deux voyageurs égarés et une femme avec son enfant.

AVIS. — *Travaux publics.*

Il sera procédé samedi, 26 juin courant, à 9 heures du matin, devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, à l'adjudication, par voie de soumission cachetée, des travaux à faire cette année, en construction de la nouvelle route de l'Hôpital à Annecy et Genève par Ugine, sur la longueur de 392 mètres, dès l'extrémité de la partie déjà exécutée à la sortie de l'Hôpital, jusqu'à l'embouchure du ruisseau *Renard*, évalués à la somme de . . . . 24,791 l. n. 65 c.

Les Plans, devis et cahier de charges sont déposés au Secrétariat de la Vice-Intendance de ladite province, où l'on pourra en prendre connaissance.

AVIS INTÉRESSANT.

Nous recevons de Turin, de la part de MM. Bonafous, propriétaires des Diligences et Messageries royales, l'invitation de faire connaître, par la voie de ce Journal, qu'il est ouvert une souscription en faveur des victimes de l'incendie du village de la Flachère, que nous avons annoncé dans le N.° 22 ; ceux qui voudront concourir à cette bonne œuvre, feront remettre la somme qu'ils veulent y consacrer dans l'un des bureaux des Diligences royales de Chambéry (chez M. Bouchet), du Pont-Beauvoisin, de Suse, d'Asti, d'Alexandrie, de Novi, de Gênes, de Verceil, de Novare, etc., où on leur remettra un récépissé. MM. Bonafous, qui ont donné à ce sujet les instructions nécessaires à leurs correspondans, feront parvenir sans frais les sommes qu'ils auront reçues, soit au Curé ou au Syndic de la commune de Saint-Jean-de-Belleville, soit à toute autre personne désignée par MM. les souscripteurs.

PIÉMONT.

Turin, 10 juin. Le 3 de ce mois, il a été lancé à Gênes, en présence de S. M. et de S. A. R. le Duc de Genevois, une nouvelle frégate de 38 canons, nommée la *Christine*. L'opération dirigée par l'habile constructeur M. le Chevalier *Biga*, a parfaitement réussi, et S. M. en a témoigné son entière satisfaction. C'est la troisième frégate qui, avec la corvette *le Triton* et le brick *la Néréide*, dans le court espace de deux ans, a été ajoutée à la marine royale.

— Outre l'important agrandissement exécuté l'année dernière au Lazaret della Foce, à Gênes, par les soins du Magistrat de santé, il vient d'en être construit un nouveau, à l'usage des quarantaines, un édifice neuf, dans lequel la chapelle est disposée de manière que les voyageurs en quarantaine peuvent tous entendre la messe à la fois sans aucune communication. Le Magistrat de santé a ouvert un concours pour une statue de Saint-Roch en marbre.

— Par Lettres-Patentes du 12 mai, S. M. a établi des Sous-Vice-Intendances dans les provinces d'Albenga, de Haute-Savoie, de Bobbio, de Carouge, du Chablais, de Chiavari, de Faucigny, du Levant, de Maurienne, de Novi, d'Oneille, d'Ossola, de Pallanza, de St.-Remo, de Suse, de Tarentaise, de Tortone et de Val-Sesia.

10 *Juin.* LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois sont revenus de Gênes, le 9 de ce mois.

— Les bains de Valdieri et de Vinadio, dans la province de Coni, sont ouverts et pourvus de tout ce qui peut contribuer aux besoins et à l'agrément des étrangers. Il en est de même de ceux d'Acqui, ouverts dès le 15 de ce mois.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 9 juin. On écrit de Vienne que le grand-duc Michel de Russie est parti de cette capitale pour Pétersbourg, le 22 mai dernier. On dit que S. M. I. et R. reviendra par Vérone, Florence, Modène, Parme et Milan, où le prince vice-roi prépare des fêtes magnifiques. On croit que S. M. fera un voyage à Pétersbourg en 1820.

— A Constantinople, les Janissaires ont eu des querelles sanglantes avec divers corps de troupes et notamment avec les bombardiers; on [illegible]. L'Aga des Janissaires a été destitué.

— On dit que lord Wellington doit se rendre à Stockholm, chargé d'une mission importante.

— On écrit de Berlin que S. M. le Roi de Prusse est bientôt rétabli de la contusion qu'il avait reçue au visage lors de la fête où il avait rassemblé la famille royale dans l'île des Paons.

— Au milieu des bruits qui courent sur divers préparatifs militaires de quelques Puissances d'Europe, on remarque l'attitude pacifique de l'Autriche et de la Prusse, que l'on dit intimement unies avec l'Angleterre.

ANGLETERRE.

Londres, 10 *juin*. Le bill pour empêcher les enrôlemens et armemens en faveur des insurgés espagnols, a passé à la seconde lecture, à la majorité de 153 voix contre 142.

— Les lettres de la Nouvelle-Hollande annoncent que toutes les plantes d'Europe y réussissent parfaitement et que dans peu nous aurons du vin des Antipodes.

— Une partie du congrès de Buenos-Ayres et le Directeur Puyredon, qui avaient offert le royaume de La Plata à un prince de la Maison de Bragance, et ensuite à un prince d'Europe, doivent, dit-on, renouveler leurs tentatives à cet égard sur l'ancien continent.

FRANCE.

Paris, 6, 7 et 8 *Juin*. S. M. dont la santé s'améliore de jour en jour, reprendra lundi ses promenades accoutumées.

— Les Princes ont assisté, à Saint-Denis, à un service pour le repos de l'âme de feu Mme la Comtesse d'Artois, Princesse de Sardaigne.

— La Commission des voies et moyens a annoncé, dans son rapport à la Chambre des Députés, un premier allégement sur les contributions. Il y aura pour 1819 un retranchement de 16 millions sur les [illegible] la contribution foncière, les portes et fenêtres et la retenue sur les traitemens.

— La lettre au Pape, dont nous avons parlé, a été signée par 40 évêques, y compris les trois Cardinaux; elle se réduit à une remise au Saint-Père pour la décision de tout ce qui regarde les affaires ecclésiastiques.

— On va rétablir en bronze, sur le fronton de l'église de Sainte-Geneviève, l'inscription enlevée en 1791: D. O. M. *sub invocatione Sanctæ Genovefæ*; la seule lettre M pèse 68 livres et demie.

— Dans l'ordination où M. le Duc de Rohan a reçu la tonsure, on a remarqué parmi les ordinands un capitaine d'artillerie et un officier du génie couvert de cicatrices.

9 *Et* 10 *juin*. La France possède actuellement 246 bâtimens de guerre, dont 48 vaisseaux de ligne et 49 frégates. On construit onze vaisseaux de ligne et quatre frégates.

— Le budget de la marine a passé sans réduction au montant de 45,000,000 f.

— Un laboureur de Nixéville (Meuse) bêchant ses pommes de terre, a trouvé 48 pièces d'or et 67 d'argent aux effigies de Henri II, de Charles V et de François Ier, des princes de Bourgogne et de Lorraine.

— M. le Marquis Dessolle a présenté, au nom de S. M., un projet de loi tendant à diverses acquisitions de bâtimens, pour pouvoir opérer la réunion du Louvre aux Tuileries.

— Au nombre des dégâts occasionnés par la grêle et les orages dont nous avons parlé, il faut encore ajouter quelques ravages dans le département du Lot, aux environs de Troyes (Aube), dans les départemens du Jura et des Bouches-du-Rhône.

11 *Et* 12 *juin*. On apprend de Constantinople que la Porte a demandé une décision à la Russie au sujet de l'insulte faite à l'un de ses [illegible], dont nous avons parlé dans le tems.

— M. le général français Hulot est arrivé à Petersbourg le 28 mai.

— M. le Maréchal Serrurier est dangereusement malade.

— La Chambre des Députés a voté les 3 millions demandés pour le ...

— On dit qu'une dame romaine est accouchée de cinq enfans mâles.

— Le montant total des lois de la révolution est de 8190.

Banque de France 1525 fr.; 1520 fr.; 1525 fr.; 1522 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés, 67 fr., 67 fr. 45 c., 67 fr. 80 c., 90 c.; 68 fr. 50 c.

ITALIE.

Modène, 4 *juin*. Le 1.er de ce mois, le Ciel a exaucé les vœux des Modénois: notre auguste Souveraine est heureusement accouchée d'un Prince à midi et demi. Cette agréable nouvelle s'est répandue avec rapidité, reçue avec toutes les marques de la joie publique, elle est devenue l'objet de tous les entretiens. Elle a été annoncée par le canon et célébrée le soir par une illumination générale. L'auguste enfant sera tenu sur les fonts sacrés par S. M. l'Empereur d'Autriche.

— On prépare ici des fêtes magnifiques pour l'arrivée de LL. MM. II. et RR. AA.

— *Naples*, 26 mai. La cour a reçu la nouvelle officielle de l'heureuse traversée de S. A. R. la Princesse Louise-Charlotte, épouse de S. A. R. l'Infant d'Espagne D. François de Paule, arrivée à Barcelone le 14, après onze jours de navigation.

1.er *Juin*. Le 22 mai dernier, la garde du palais royal a été confiée à la Garde du cercle intérieure, en considération de la noble conduite qu'elle a tenue dans les momens de crise qui ont précédé l'heureux retour de S. M.

— La mendicité est enfin extirpée de cette capitale au moyen des établissemens déjà existans et de celui qui vient d'être ajouté dans le bourg de Loreto, où l'on a réuni environ 800 mendians.

— Au nombre des associés étrangers que S. M. vient de nommer dans l'académie des antiquités d'Herculanum, est M. Tochon d'Annecy.

— LL. MM. II. et RR. AA. sont parties d'ici pour Rome, hier 30 mai.

Rome, 4 *juin*. La Famille Impériale est arrivée ici de Naples le 2.

— Le prince de Metternich, le prince de Kaunitz et presque tout le corps diplomatique accrédité auprès de S. M. I. et R. sont arrivés dans cette capitale.

— Le 26 mai, on a éprouvé à Cosenza une forte secousse de tremblement de terre, qui a renversé la lanterne et antique coupole dite *il* [illegible], et mis hors de service l'église des Mineurs Conventuels de St François.

— Le Saint-Père, dans le Consistoire secret de ce jour, a promu au cardinalat S. A. I. et R. l'Archiduc Rodolphe d'Autriche, Archevêque d'Olmutz.

SUISSE.

Lausanne, 12 *juin*. Un nouveau journal est annoncé à Genève sous le titre d'*Echo de l'Univers*; il doit paraître en juillet.

— La société helvétique des sciences naturelles se réunira à Saint-Gall; ses séances auront lieu les 26, 27 et 28 juillet.

— Un funeste événement a eu lieu le 26 mai, à Goeschenen, dans le

canton d'Uri. Des ouvriers étaient occupés à déblayer, dans une prairie, les pierres laissées par les avalanches d'hiver, lorsqu'une nouvelle avalanche est survenue, qui a tué quatre personnes et en a blessé 35 grièvement. On a sauvé quelques victimes.

N. B. L'abondance des matières nous force de renvoyer au N.° prochain plusieurs articles intéressans des nouvelles de *Genève*, d'Italie et d'autres pays.

VARIÉTÉS.

MÉMOIRE sur des mâchoires et des dents du Mastodonte dit *Mammouth*, trouvées fossiles en Piémont.

Par M. ÉTIENNE BORSON. Broch. in-4.° de 17 pages, avec deux planches.

Tel est le titre d'un savant Mémoire lu à l'Académie Royale des Sciences de Turin, Classe des sciences physiques et mathématiques, dans la séance du 5 février 1818, par notre estimable compatriote M. l'Abbé Etienne Borson, de Saint Pierre d'Albigny, professeur de Minéralogie et Membre de l'Académie. L'auteur de ce Mémoire fait, avec autant de clarté que de rapidité, l'histoire abrégée des principales découvertes d'ossemens fossiles ayant appartenu au quadrupède dont il s'agit, depuis 1705, époque de la première découverte de ce genre, qui eut lieu à Albany, aujourd'hui Etat de New-Yorck, près de la rivière de Hudson. Les bords de l'Ohio, dans l'Amérique septentrionale paroissent être le dépôt le plus considérable de dépouilles de cet animal, c'est de là que venaient les premiers ossemens qui parurent en France en 1763. On en a trouvé dans plusieurs endroits de l'Ohio, dans la Caroline, dans la Virginie, dans la Louisianne. Au reste, on a cru remarquer que les dépots de ces fossiles étaient circonscrits entre certaines limites, on n'en a point trouvé au-delà du 43.me degré de latitude-nord.

Les premières notions que l'on ait eues sur ce genre de fossile, datent de 1712 et sont dues aux Transactions philosophiques de Londres. Depuis cette époque, de nombreuses découvertes d'ossemens et de mâchoires ont été faites en divers lieux, tant en Amérique qu'en Europe, et spécialement en France et dans plusieurs contrées de l'Italie. Des dents et diverses portions de mâchoires ont été trouvées en Piémont, dans la province d'Asti

Partout ces ossemens se rencontrent dans des terrains d'alluvion et accompagnés de dépouilles marines.

Leurs grandes dimensions et leur conformation particulière avaient fait naître successivement divers systèmes parmi les naturalistes. On avait confondu l'animal de l'Ohio avec le Mammouth de Sibérie. Buffon regardait cet animal comme appartenant à une espèce détruite, qui était, selon lui, la première et la plus grande de tous les animaux terrestres. Daubenton crut voir dans ces ossemens fossiles les dépouilles d'un Hippopotame. Pallas a démontré que le Mammouth de Sibérie appartient au genre de l'Éléphant, et le célèbre Cuvier a confirmé cette décision. Le savant anatomiste français a fait cesser toute incertitude au sujet de l'animal d'Amérique. Il en a fait un genre à part auquel il a donné le nom de *Mastodonte*, tiré du grec, qui signifie dents mamelonnées, ce qui est le principal caractère qui distingue ce quadrupède de l'éléphant, avec lequel il a d'ailleurs beaucoup d'analogie. On avait annoncé, il y a quelque tems, que cet animal venait d'être retrouvé vivant, dans l'Amérique septentrionale. M. Borson pense avec raison qu'un fait de cette importance a besoin d'être confirmé et constaté d'une manière qui ne laisse aucune incertitude.

D'après les différences que présentent les ossemens fossiles trouvés en divers lieux, et surtout les dents de cet animal, M. Cuvier en a établi cinq espèces: la première est le grand mastodonte de l'Ohio; la seconde est celle à dents étroites, la troisième à petites dents, la quatrième, à dents carrées, ou le mastodonte des Cordillères, la cinquième, qui est la plus petite est le mastodonte humboldien.

Les deux dents qui font le sujet du Mémoire de M. Borson appartiennent, selon lui, à la seconde espèce, dite de Simorre, nom d'une petite ville de France au département du Gers où cette espèce fut trouvée pour la première fois, ce sont deux portions de la mâchoire inférieure. Pour établir son opinion, l'auteur indique d'abord les caractères qui distinguent cette espèce, et il retrouve ces caractères dans l'examen détaillé de ces deux fragmens intéressans, qui ont été trouvés dans la province d'Asti. Il pense que cette mâchoire appartenait à un jeune individu, attendu que la dent n'avait encore que quatre paires de pointes, et que les dents de cet animal poussent d'arrière en avant, comme celles de l'éléphant, présentent d'autant plus de paires de pointes, que l'animal était plus âgé.

M. Barson, qui pratique, avec autant de facilité que de talent, l'art du dessin, a joint à son Mémoire, pour les indications et la plus grande intelligence des détails, deux planches dessinées par lui et gravées par M. Chaumie. ces planches, d'une très-bonne exécution, représentent, avec la plus grande netteté, les deux portions de machoire décrites dans le Mémoire, et deux dents molaires de la même espece de mastodonte, découvertes au lieu dit *Castelnovo Calcea*, dans la même province d'Asti données au Muséum d'histoire naturelle de Turin, par M. l'Abbé Solleri, professeur émérite du collége d'Asti.

ANNONCE.

RECUEIL de toutes les syllabes de la langue françaïse avec leur prononciation, selon les regles de la *Prosodie* et d'après les Dictionnaires qui indiquent la prononciation;

Manuscrit *dont l'auteur offre de traiter avec un Libraire ou avec toute autre personne qui seroit à même de tirer parti de ce grand travail, soit pour son propre usage, soit en le faisant tourner à l'avantage du public, en le livrant à l'impression.*

Un Grammairien laborieux a recherché toutes les syllabes qui entrent dans la langue françaïse; il les a classées sous divers points de vue, tant par rapport à leur orthographe, que relativement à leur prononciation. Il a noté toutes les différences et toutes les similitudes de prononciation; il a recueilli sur chaque syllabe toutes les exceptions qu'elle comporte. Il a disposé chaque catégorie de syllabes en tableaux dressés selon l'ordre alphabétique, où l'on trouve sur-le champ toute syllabe quelconque, sa prononciation, ses exceptions et les n.os des pages qui présentent les exemples où cette syllabe se trouve employée.

Outre les tableaux des exceptions, il a réuni dans un tableau spécial, les mots de la régle et ceux de l'exception mis à côté; un autre tableau présente un mélange des mots d'exception. Enfin il a indiqué les mots qui ont changé les uns d'orthographe, les autres de prononciation.

La récapitulation du travail de l'auteur présente 898 syllabes sans exceptions, 220 syllabes à exceptions, 45 qui ont trois prononciations différentes, 8 qui en ont quatre, une qui en a cinq; quatre positions diverses où se trouvent des exceptions, et 28 syllabes dont on ne trouve pas d'exemples, surtout au commencement des mots.

L'auteur commence par donner un tableau qui présente toutes les diverses prononciations de chacune des six voyelles, de là il passe successivement aux syllabes de deux lettres, à celles de trois et à celles de quatre.

Le 1.er tableau qui vient après, est celui des syllabes sans exception ou avec exception.

Le 2.d tableau offre celles qui comportent deux syllabes dans leur prononciation.

Le 3.e tableau est celui des syllabes à lettres doubles.

Le 4.e tableau, qui est le plus étendu, comprend toutes les syllabes qui se prononcent de même, avec ou sans exceptions.

Après les tableaux des syllabes, viennent ceux des exemples dont nous avons parlé, et, après ceux-ci, les tableaux des exceptions.

On voit, par cet exposé, que le lecteur peut trouver à point nommé telle syllabe qu'il désire, sa prononciation, ses exceptions, s'il elle en a, de combien de prononciations différentes elle est susceptible, et quelles sont les autres syllabes qui se prononcent comme elle.

Cet ouvrage, fruit de recherches laborieuses et d'un immense travail, outre l'avantage dont il peut être pour toutes sortes de personnes, réunit surtout deux points d'utilité inappréciables, l'un pour les enfans et pour les instituteurs chargés de leur apprendre à lire, et l'autre pour les étrangers. On sait que toutes les langues présentent des anomalies plus ou moins nombreuses dans la prononciation comparée avec l'orthographe, et que la langue française, en particulier, en offre un très grand nombre dont la bisarrerie déconcerte les étrangers qui commencent l'étude de cette langue; que cette diversité de prononciation est le plus grand obstacle aux progrès des enfans qui apprennent à lire, et ne cause pas moins d'embarras aux maîtres. L'ouvrage que nous annonçons lève toutes les difficultés pour les uns et les autres, et fait cesser pour le lecteur toute incertitude.

Cet ouvrage pourra former un volume in-8.o, d'une grosseur moyenne, portatif et d'un usage très commode.

N. B. Ceux qui auraient quelques propositions à faire pour l'acquisition de ce manuscrit, peuvent s'adresser au *Bureau de ce Journal.*

AVIS.

Dépôt des Manches préparées pour faciliter la pousse des dents, *éviter* les convulsions, le croup et la coqueluche, par M. Rollet, médecin accoucheur, *rue neuve Saint-Gilles*, N.o 12, *au Marais*, à Paris. Le dépôt principal est à *Lyon*, chez M. Faure, *rue Saint-Pierre*, N.o 7.

Ces Manches ont eu à Paris le plus grand succès et jouissent d'une renommée très-méritée. On distribue avec elles une Instruction imprimée sur la manière de conduire les enfans depuis leur naissance jusqu'à l'âge de sept ans, d'éviter les convulsions, le croup, la coqueluche, par le même auteur.

LOGOGRIPHE.

De tous les instrumens je suis le plus utile,
Sans ma tête, j'arrose une plage fertile.

Le mot de la dernière *Enigme* est *chapeau.*

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1819 (N° 26.) IVe Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 Juin.

Ceux qui désirent s'abonner à ce Journal pour le second semestre de 1819 sont priés d'adresser incessamment leur demande au Bureau du Journal.

MM. les souscripteurs en retard sont priés de vouloir bien faire passer au plutôt le montant de leur abonnement.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. n. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 juin. L'Excell^me Magistrat de la Réforme des Études, sur la demande du Conseil de Réforme du Duché de Savoie, vient d'accorder à la Classe de Mathématiques spéciales du Collège Royal de Chambéry, en faveur des élèves natifs de ce Duché, qui en suivent les cours, la prérogative d'abréger d'une année le cours des études que doivent faire à l'Université de Turin ceux qui se destinent à la carrière du génie. Le cours total de l'Université est de quatre années consécutives pour les élèves qui ont fait préalablement, dans un Collège autorisé, le cours d'Arithmétique, des premiers élémens d'Algèbre et de la Géométrie élémentaire, or les élèves de la Classe des Mathématiques spéciales de Chambéry seront admis immédiatement, après l'examen d'usage, au cours de la seconde année. Les étudians trouveront dans cette disposition bienfaisante de l'Autorité, un nouveau motif d'encouragement pour une carrière aussi honorable qu'avantageuse.

— La lunaison de mai a été remarquable, cette année, par les orages et la grêle; on compte, en France, plus de 250 communes entièrement dévastées par ces deux fléaux. Et le 8 de ce mois, un district considérable du canton de Zurich a été totalement ravagé par une grêle d'une grosseur telle que les oiseaux tombaient morts, que beaucoup d'animaux ont été tués, que plusieurs hommes ont été blessés dont un mortellement, que les arbres ont été mutilés et dépouillés de leurs feuilles et que toute la récolte est anéantie.

— Le célèbre chimiste anglais H. Davy pense que les manuscrits d'Herc

volumes n'ont point été altérés par le feu, mais qu'ils ont été réduits en charbon par l'action prolongée de l'humidité, de l'air et de la réaction des élémens du végétal les uns sur les autres. Cette observation l'a conduit à un moyen nouveau et facile de dérouler ces manuscrits. On désire que les vues et les procédés de ce savant soient appliqués à faire jouir le public des richesses littéraires que l'on espère trouver dans les 1265 manuscrits sur Papyrus, qui sont encore déposés dans le Muséum de Naples.

— Une lettre de M. le Maire d'Arles du 7 juin, annonçait que les sauterelles continuaient leurs ravages. Dans six jours on en avait détruit *dix-sept cents quintaux*. L'administration n'oublie rien pour seconder le zèle des habitans dans la chasse qu'ils livrent à ces insectes et qui malheureusement sera interrompue pendant les moissons. (*Journ. de Marseille.*)

— Les sommes reçues par MM. Bonafous, à Turin, pour les incendiés de *la Planchère* (souscription annoncée dans notre dernier N.°) s'élevaient, au 17 juin, à 190 fr. 65 c.

— Pour donner à notre Journal un degré d'utilité de plus, nous insérerons à l'avenir la *Mercuriale* (1) du prix des grains et du pain, fixé par la ville de Chambéry, d'après les prix du marché.

AVIS. -- *Vente de la coupe d'une forêt.*

Il sera procédé devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, à l'Hôpital, le 3 juillet prochain, à 10 heures du matin, à la vente, par voie des enchères, à l'extinction des feux, *de la coupe d'une forêt, essence hêtre, appartenant à la commune de Clery Frontenex, de la contenance de* 125 journaux. Cette vente sera faite en deux lots. On pourra prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de M. le Vice-Intendant.

PIECE OFFICIELLE PUBLIEE (le 19 juin 1819).

Lettres-Patentes par lesquelles S. M. établit des Sous-Vice-intendans dans les Vice-Intendances des Provinces, et fixe leurs attributions et leurs droits (du 2 juin 1819). *Voyez notre dernier* N.°, *Art.* Turin.

---

(1) Nous employons ici ce mot dans le sens qu'il a reçu parmi nous, quoiqu'il ne se trouve dans aucun dictionnaire selon cette acception. Il exprime assez bien la chose qu'il représente; car il dérive, comme on voit, immédiatement du mot latin *merx, mercis* (marchandise), ainsi que les mots de marché (*mercatus*), marchand (*mercator*), Mercure (*Mercurius*), le Dieu du commerce. La *Mercuriale* est à proprement parler *le bulletin du marché.*

PIÉMONT.

Turin, 29 *juin*. S. M. s'est rendue, le 8 de ce mois, jusqu'à Bocalle pour examiner la nouvelle route royale en construction de Gênes à Novi, le long des vallées du Recco et de la Scrivia. Le passage de l'Apennin sera plus bas de 308 mètres que celui de la Bocchetta. S. M., satisfaite de l'état des travaux, a fait distribuer une gratification aux ouvriers et a témoigné sa plus flatteuse approbation à M. le chevalier *Podestà*, inspecteur des ponts et chaussées du Duché. Elle a laissé des secours pour les indigens et a reçu les bénédictions de tous les habitans, qui trouvent dans cette route une source inattendue de prospérité.

— Les bains de *Saint-Didier*, ceux *della Saxe* à Cormayeur, et les eaux acidules de la *Vratoraz*, dans la vallée d'Aoste, sont restaurés et à la disposition du public.

— Les bains minéraux d'Oleggio, établis et dirigés par M. le docteur Pierre Paganini, ouverts dès le 15 mai dernier, présentent aux baigneurs une réunion avantageuse de tout ce qui peut contribuer à augmenter les succès obtenus les années précédentes.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 20 *juin*. Il est question d'un nouveau projet pour établir une communication directe de l'Elbe à la mer Baltique, par un canal navigable dont les travaux sont déjà projetés.

— Le prince royal de Suède est parti le 24 mai, de Stockolm pour le camp de Scanie, où le Roi ne tardera pas à le suivre.

— La blessure de S. M. le Roi de Prusse était plus grave qu'on ne l'avait annoncé d'abord; la partie inférieure de l'os du nez a été cassée et il en est sorti des esquilles.

— On croit que l'Empereur Alexandre fera encore cet été un grand voyage, dans l'intention de conférer avec ses alliés sur l'état actuel de l'Europe.

— La Suède, selon une déclaration semi-officielle, n'a plus de dettes étrangères; son armée de terre est de 125,000 hommes, celle de Norwège est de 19,000 hommes; la marine est en bon état, les bâtimens marchands sont au nombre de 2,900.

— La Suède, à l'instar de la Toscane et de quelques autres gouvernemens, vient de fonder un Ordre purement civil pour récompenser le mérite et les services dans toutes les classes de la société.

— Le maréchal prince de Schwartzenberg arrivera à Carlsbad le 10 juin; S. A. le prince de Metternick y est attendu vers le milieu de juillet.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *juin*. D'après la gazette de *Porto-Rico*, du 27 mars, les insurgés de Venezuela seraient cernés de tous côtés par les royalistes, dans les déserts de l'Orénoque; il ne leur resterait d'autre ressource que de s'embarquer pour aller s'établir sur les côtes de Carona.

— Les nouvelles du Cap-de-Bonne-Espérance sont peu rassurantes: on a fait marcher contre les Cafres tous les individus en état de porter les armes.

— Le général Savary, duc de Rovigo, renvoyé de Smyrne, à la suite d'une rixe avec un jeune officier français M. de Flotte, est arrivé à Gravesend, où s'étant déclaré sous un nom supposé, il a été retenu jusqu'à nouvel ordre à bord du bâtiment qui le conduit en Angleterre.

— Le 10 juin, un bill proposé par M. Grey pour exempter les catholiques du serment contre la transsubstantiation, a été rejeté par une majorité de 59 voix.

— La nouvelle de la cession qui nous serait faite de l'île de Cuba, acquiert de jour en jour plus de consistance.

FRANCE.

Paris, 13, 14 *et* 15 *juin*. On écrit d'Ajaccio, en Corse, que M. l'Évêque de cette ville vient de faire, dans son diocèse, une visite pastorale qui a partout ramené la paix et l'union. (*Journal des Maires.*)

— Un monument va être élevé, par souscription, à la mémoire de M. de Malesherbes, illustre martyr du dévouement et de fidélité.

— Le Maréchal Soult est arrivé à sa terre près de Saint-Cloud. (*Idem.*)

— Diverses ordonnances du Roi viennent d'autoriser plusieurs legs et donations de piété et de charité, au montant total de 168,842 fr.

— Une gazette hollandaise donne la statistique suivante de l'Europe: surface, 1[illegible] lieues carrées; population, 177,221,600; universités 33[illegible]; Religion chrétienne, 172,[illegible] individus, dont 98,229,000 catholiques, 41,894,500 protestans, et 31,[illegible] grecs.

— M. Cailliaud, qui a fait d'intéressantes découvertes en Égypte, doit y retourner avec des secours du gouvernement pour continuer ses recherches.

(*Annales Polit.*)

— On écrit de Bruxelles, 10 juin: « On assure que S. M. le Roi de France vient de nouveau d'autoriser la rentrée de six exilés. » (*Journal des Débats.*)

— M. de Bricogne (qui avait proposé, dans un écrit sur les finances, une réduction de 50 millions d'impôts), a cessé de faire partie du Conseil d'État, par ordonnance du 9 de ce mois. (*Moniteur.*)

— M. Félix Lepelletier, l'un des bannis par exception à l'amnistie, est autorisé à passer deux mois à Paris pour ses affaires. (*Quotidienne.*)

— LL. AA. RR. *Monsieur*, *Madame* et Mgr le Duc d'Angoulême ont assisté à la procession de la Fête-Dieu à Saint-Germain-l'Auxerrois; et Mgr le Duc de Berry, à celle de la Madeleine.

— La *montagne marchante*, dont les journaux ont parlé dernièrement,

n'est pas un phénomène nouveau. C'est une grande masse de terre près de Namur, dont le mouvement, causé par l'action des eaux intérieures, a été observé dès 1746.

— On prétend que Mlle Mars, qui a eu à Bordeaux que mille francs par représentation, quatre par jour et une représentation à son bénéfice, réclame une légère indemnité de 1500 fr. pour frais de voyage, et que le directeur a fini par trouver Mlle Mars *impayable*. Il en résulte que l'aimable voyageuse serait obligée ou de quitter Bordeaux, ou de s'y contenter d'une vingtaine de mille francs; *la pauvre femme!*

— L'entreprise des deux théâtres de Lyon est à louer; à Bordeaux, la salle du grand théâtre est également à louer; à Toulouse, le directeur a renoncé à son privilége; enfin le directeur du théâtre de Marseille, qui a souffert de grandes pertes, ne se soutient que par de nouveaux sacrifices.

— C'est *Madame*, Duchesse d'Angoulême, qui sera marraine du fils de M. le comte Decazes, dont S. M. veut bien être le parrain.

16 *et 17 juin*. M.me la Duchesse de Berri a fait présent à l'église de sa paroisse d'un dais superbe et d'un ornement complet des plus riches.

— On écrit de Clermont-Ferrand, 12 juin, qu'un jeune père de famille très estimé, qui avait perdu la raison, et qui avait été traité à Paris, d'où il était revenu guéri en apparence, a repris un accès de démence dans lequel il a égorgé sa jeune femme et sa belle-sœur.

— S. Exc. le ministre de la guerre ne va point à Carlsbad, comme on l'avait annoncé, mais aux eaux de Plombières. Un accident arrivé à M.me la Maréchale son épouse, qui s'est cassé un bras, pourrait avoir influé sur cette détermination.

— M. le Maréchal Soult s'est rendu chez S. Exc. le Ministre de la marine.

— Le bruit court que S. M. doit faire, dans peu de jours, aux Chambres une communication de la plus haute importance.

Banque de France: 1515 fr., 1512 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 68 f. 20 c., 67 f. 90 c.; 68 f. 20 c.

ITALIE.

Modène, 11 *juin*. Le baptême du prince souverain né a eu lieu avec solennité le 6 de ce mois, dans l'église cathédrale. S. A. R. le prince Ferdinand a représenté l'auguste parrain, S. M. I. et R. A.; le prince a reçu les noms de *François-Ferdinand-Géminien*. S. A. R. notre Souveraine continue d'être dans l'état le plus satisfaisant.

Florence, 11 *juin*. Sont arrivées ici le 10, S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Thérèse, et la princesse Amélie sa nièce; S. A. R. le prince Antoine de Saxe, époux de l'archiduchesse Marie-Thérèse, arrive demain, venant de Lorette.

— La Famille Impériale est attendue ici pour le 15.

— On attend à Naples M. le Comte de Stakelberg, qui va succéder à M. le comte Mocenigo, en qualité de ministre de Russie près la cour des Deux-Siciles, ce dernier passant à la cour de Turin.

(*Voyez les Additions à la page* 16)

VARIÉTÉS.

De l'Automate *joueur d'échecs que l'on montre actuellement à Londres.*

Ce chef-d'œuvre de mécanique a été inventé et exécuté en 1769 à Vienne en Autriche, par un noble hongrois, M. Wolfgang de Kempelen, Conseiller aulique de la Chambre Royale des Domaines en Hongrie. Cet automate, à son apparition, excita l'admiration de toute la cour et celle des savans qui l'examinèrent. L'inventeur le négligea long-tems; pressé par la curiosité publique, il le remit en état, le fit voyager en Allemagne, le porta successivement à Paris et en Angleterre, où il arriva en 1783. Mort en 1803, son fils le vendit au propriétaire actuel, qui est lui-même un habile mécanicien, et qui le fait voir en ce moment à Londres. Un Gradué de l'Université d'Oxford a publié, en avril dernier, des observations sur cet automate; la *Bibliothèque Universelle* du mois de mai en donne une traduction libre, dont nous avons extrait ce qui suit :

« En se mettant au jeu, l'automate remue la tête comme s'il voulait bien examiner l'échiquier, et il répète ce mouvement quand la partie est terminée. Pour jouer une pièce, il soulève lentement son bras gauche et il porte sa main sur la case où se trouve cette pièce; la main s'ouvre et ses doigts s'écartent pour la saisir et la porter à la case où il veut la placer; le bras retourne ensuite, par un mouvement très-naturel, se reposer sur le coussin. Lorsqu'il prend une pièce qui se trouve en prise, il fait les mêmes mouvemens du bras et de la main qu'on vient

de décrire, mais il pose cette pièce hors de l'échiquier : ensuite retournant à sa case propre, il la prend et la place dans telle case libre qui lui paraît convenir. Tous ces mouvemens s'opèrent avec une précision parfaite, et la dextérité avec laquelle le bras agit dans ceux qui sont les plus délicats et les plus compliqués, produit une illusion telle qu'on prendrait ces mouvemens pour autant d'effets d'une volonté raisonnée, et de précautions soigneusement prises par l'artiste pour ne déranger en jouant, aucune des pièces de l'échiquier, sauf celle qu'il doit saisir et transporter, et pour ne jamais faire de mouvemens faux et inutiles.

» Lorsque son antagoniste a placé une pièce, l'automate demeure quelques instans tranquille, comme s'il méditait son jeu, mais il ne tarde pas à se mettre en action. Lorsqu'il donne échec au Roi, il remue la tête, comme pour avertir son joueur. Lorsque celui-ci place une pièce contre les règles du jeu, ce qu'on fait souvent pour éprouver comment il agira dans cette circonstance ; par exemple, si on donne au cavalier la marche de la tour, l'automate frappe de la main droite sur la table, en signe d'impatience ; il replace le cavalier dans sa case précédente, il joue de suite sans permettre à son antagoniste de reprendre à son tour une de ses propres pièces, comme pour le punir de son inattention. Le petit avantage qu'il gagne ainsi paraît avoir été calculé par le mécanicien pour contribuer à égaliser les forces entre l'automate et le joueur vivant. . . . . Si l'antagoniste hésite long-tems à faire un mouvement, l'automate frappe un coup assez fort pour hâter sa décision. »

Avant de mettre l'automate en action, le propriétaire ouvre diverses portes du coffre auquel il est fixé, un écran d'étoffe et deux autres petites portes, au moyen de quoi il met à découvert tout le mécanisme et dissipe tout soupçon sur l'existence de quelque être vivant dans l'intérieur de la machine, qui, transportée sur des roulettes, n'est d'ailleurs en communication avec aucun objet extérieur.

L'inventeur avait deux problèmes à résoudre : 1.° donner au bras et à la main de l'automate la faculté d'exécuter tous les mouvemens d'un bras organisé et vivant ; 2.° diriger ces mouvemens à point nommé, selon les circonstances la plupart imprévues, dont chacune exige des combinaisons instantanées et quelquefois bien profondes. Le premier problème, qui n'est pas sans

de grandes difficultés, n'est insoluble pour aucun mécanicien qui a l'habileté convenable. Mais on a vainement épuisé les conjectures sur la solution du second. On a été réduit à conclure que le propriétaire, qui s'approche de la caisse chaque fois que l'automate doit exécuter un mouvement, exerce une action quelconque sur la machine, action inaperçue par les spectateurs et dont le mode, si la chose est ainsi, serait encore une question bien difficile à expliquer, quand on considère la multitude des cas imprévus et la précision avec laquelle agit chaque fois la force directrice, de manière à frapper de surprise et à confondre les plus habiles joueurs d'échecs.

Sur les Sauvages arrivés à Bordeaux.

Nous avons parlé dans notre dernier N.° de ces sauvages américains, qui sont des environs du Niagara, et qui viennent de quitter Bordeaux, voici ce qu'en dit le Rédacteur du *Mémorial Bordelais* :

« Je doute qu'il y ait en Europe quelque chose de plus curieux à voir que ces sauvages qui se disposent à se montrer au public. Je les ai vus, ils ont chanté et dansé autour de leur chef. J'ai reconnu, en partie, ce que j'avais lu autrefois dans les voyages du P. Lafiteau ; mais ils n'ont pas fait entendre leur chant de guerre que ce missionnaire dit être si terrible. Le chant que j'ai entendu, et qui paraît être un chant religieux, est lent et monotone : l'accord est le plus simple de tous, celui de la tierce ; mais il est rendu avec une parfaite justesse, et ce qui m'a beaucoup plus surpris, c'est la grande douceur de timbre dans la voix des hommes ; tel chanteur d'opéra pourrait se faire honneur d'un pareil organe.

« Parmi les trois femmes, il en est une *métisse*, dont le grand-père était Français. Ses traits ont beaucoup de douceur ; son teint est sensiblement moins cuivré que celui des autres, et en tout, elle pourrait être prise pour une jolie Européenne, si ce n'est les pieds qui sont courts outre mesure. Mais, si ses traits sont beaucoup moins sauvages que ceux des autres femmes, ses manières le sont tout autant. Je ne sais si c'est honte d'être vues par des étrangers, ou si c'est l'usage de leur pays qui les fait tenir dans une immobilité qui va jusqu'à la torpeur ; la tête constamment baissée, et n'osant pas même se regarder

entr'elles, ouvrant leur bouche si peu, que si on n'entendait pas leur voix, on ne croirait pas qu'ils les chantent.

» La danse des hommes et des femmes n'est qu'une espèce de trépignement qui paraît sans grâce et sans art, mais lorsqu'on y regarde de près, on voit que les pieds des danseurs et des danseuses font un travail prodigieux, qui suppose beaucoup d'étude et qui est très-fatigant. Il est accompagné d'un mouvement d'épaules et de coudes qui me paraît très difficile à exécuter, avec l'harmonie et la précision qu'ils y mettent. Leur danse militaire est très remarquable par la vivacité des mouvemens, les cris poussés par intervalles, par l'attitude menaçante et la manière dont ils brandissent leurs haches, toujours en mouvement et en cadence devant leur figure, qui a alors une expression effrayante.

» Parmi les caractères notables qui distinguent ces hommes rouges et imberbes, des hommes de l'ouest du continent, il en est un qui m'a surtout frappé, c'est la forme de leurs yeux qui sont plus petits et autrement coupés que les nôtres. L'angle extérieur paraît un peu incliner vers le jour, ce qui donne à leur physionomie quelque chose de souffrant et de malheureux. Le citoyen des États Unis, qui leur sert de guide et de truchement, nous a pourtant dit qu'ils étaient habituellement très gais, et qu'ils avaient la plus grande aménité de caractère. »

Le chef de cette famille a 85 ans, il est chrétien, ainsi que toute sa famille.

Sur le rapport de la masse de la Lune à celle de la Terre.

Question proposée par la Société italienne des Sciences, de Modène.

Le célèbre auteur de la *Mécanique Céleste*, M. le Marquis de Laplace, par ses recherches sur le flux et le reflux de l'Océan, a trouvé que la masse de la lune serait à celle de la terre, comme 1 à 68,7. En partant du phénomène de la nutation, M. le baron de Lindenau, l'un des plus habiles astronomes d'Allemagne, a trouvé que le rapport dont il s'agit devrait être compris entre deux limites qui sont le rapport de 1 à 89,794, et celui de 1 à 87,144, ce qui présente une grande différence avec le résultat de M. de Laplace.

Au sujet de cette discordance, ce dernier a écrit ce qui suit à M. le baron de Lindenau (v. les *Ephémérides de Berlin* pour l'an 1820, p. 213) : « Quant à l'opposition de vos résultats par

« la nutation avec ceux que j'ai déduits des phénomènes du flux
» et du reflux de la mer, le désir de connoître en tout la vérité,
» m'a fait rechercher si quelque inégalité nouvelle donnée par
» la théorie ne pourroit pas concilier ces résultats ; mais, après
» diverses tentatives, je me suis assuré qu'il n'existe aucune
» inégalité semblable, et j'ai bien lieu de croire que la supposi-
» tion des oscillations très-petites qui se superposent les unes aux
» autres, supposition que j'ai employée dans ma théorie du flux
» et du reflux, et qui représente, avec un merveilleux accord,
» presque tous les phénomènes des marées, n'est pas cependant
» suffisante, et que les termes négligés influent d'une manière
» sensible sur le rapport des actions du soleil et de la lune déduit
» de ces phénomènes ; ainsi mes résultats ne doivent vous causer
» aucune inquiétude. »

En conséquence, la Société italienne de Modène demande une théorie plus rigoureuse du flux et du reflux de la mer, dans laquelle il soit tenu compte des termes négligés par M. le marquis de Laplace, et qu'il soit démontré s'il est possible de faire évanouir la différence des résultats indiqués plus haut. Le prix est de la valeur de sept cents livres italiennes. Les Mémoires, écrits en italien, devront être adressés anonymes, avec les formes usitées dans les concours académiques, à M. Santo-Fattori, secrétaire de la Société, avant la fin de mai 1820.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XX.e *Article.*

Après avoir informé le lecteur d'une partie de mes occupations et de mes loisirs, il est naturel que je lui expose le complément des détails qui remplissent ma journée.

Le reste de mon après-dînée se compose de divers travaux manuels déterminés par la circonstance et dont j'ai parlé ailleurs, et de quelques instans de lecture. Quand le jour baisse, je monte sur quelqu'un de mes rochers pour jouir du spectacle imposant et majestueux du soleil couchant, spectacle toujours nouveau pour l'admirateur des grandes beautés de la nature. Je jouis avec transport de la scène pompeuse qui se déploie à mes regards. Les ombres s'allongent rapidement. Le flambeau du ciel touche à l'horizon ; son disque agrandi, plongé dans un océan de

flamme, étincelle à fleur de terre; bientôt ses rayons cessent de dorer la plaine et se replient tremblans sur la cime des monts, qui se colorent d'une teinte de pourpre, le front des rochers escarpés brille d'un nouvel éclat sur ce fond d'un sombre azur, au travers des feuillages rembrunis. Les arbrisseaux se balancent mollement au gré d'un léger zéphir qui tout à coup murmure dans leurs feuilles, et dont le souffle rafraîchissant vient tempérer les feux du jour. Les fleurs exhalent leurs derniers parfums. La cigale frappe l'air sans relâche de sons aigus qui remplissent tout l'espace.

Cernimus et grandes etiam resonare cicadas

Les tendres concerts des oiseaux redoublent de vivacité et d'harmonie. Les plantes semblent respirer avec délices cet air plus frais qui les caresse et les ranime. L'heure du repos s'approche, le laboureur quitte ses pénibles travaux; le berger joyeux ramène ses brebis;

. . . . *Juvat pastas oves*
Videre properantes domum

il fait retentir de ses chants prolongés, les échos qui reconnaissent, dans ces airs rustiques, quelques restes de ces longs refrains qu'ils n'ont pas oubliés et dont ils aimaient à répéter les accens, dans les jours de la vaillance et de la galanterie chevaleresques.

Déjà la Lune reprend paisiblement le sceptre des airs; Bootès et la fille de Lycaon commencent à se montrer dans la voûte céleste, et les diamans dont ils sont parés dardent leurs feux de toutes couleurs. La nuit déploie ses premiers voiles sur les campagnes. Je quitte avec quelque regret mon observatoire et je m'achemine vers ma cellule, non sans contempler avec une nouvelle émotion le changement de scène qui vient de s'opérer sous mes yeux.

Alors mon cœur s'élève vers l'Ordonnateur de tant de merveilles, je le bénis de la nouvelle journée qu'il vient de m'accorder; je sens le besoin de le remercier des bienfaits dont il a daigné la marquer comme tant d'autres. Comment pourrais-je oublier un si saint devoir? Quelle est donc l'ingratitude, quelle est l'insensibilité, quel est l'aveuglement de celui qui voit finir le jour sans rendre grâces à l'auteur de la vie! de celui qui va se livrer au sommeil dans un complet oubli de cette Providence veillant encore sur son repos, après l'avoir comblé des biens

dont il vient de jouir et qu'elle lui permettra peut-être de posséder de nouveau mais qu'il en éprouve plus de reconnaissance! Je sais bien que le ciel n'est pas toujours serein et que tous les jours ne sont pas exempts de peines : mais à Dieu ne plaise que celles-ci puissent affaiblir mes sentimens! Je tâche de ne pas oublier sous quel point de vue un chrétien doit envisager les maux d'une vie passagère et dans quelles dispositions il doit les recevoir. J'adresse donc au Ciel mon humble prière du soir et je loue celui dont le nom mérite d'être *célébré dès le lever du Soleil jusqu'à son coucher*, celui que le Prophète Roi nous exhorte à bénir encore au milieu des nuits et vers qui il nous invite à élever nos mains du sein des ténèbres.

Je prends mon dernier repas de la journée avant la nuit close, et je me couche de bonne heure pour me lever de même. Je trouve à cela plusieurs avantages, au nombre desquels est l'un des moyens de contribuer à la santé. Cette habitude est surtout utile aux gens de travail, qu'elle met en possession des instans les plus favorables. De ces heures précieuses encore exemptes de la chaleur ou des embarras de la journée, elle les fait jouir de cette indépendance, de cette fraîcheur, de ce calme délicieux du matin, qui, je n'en doute pas, ont inspiré plus d'une page d'éloquence et de poésie, et facilité bien des travaux épineux.

Ce n'est pas que je blâme indistinctement tout usage contraire. Lorsque j'ai parlé de vêtemens et de repas, on a vu que je ne prétendais point assujettir tout le monde à la toilette et à la table d'un ermite; je ne serai pas plus ridicule sur ce qui concerne l'emploi du tems et les heures du lever et du coucher. Je crois que ceux-là font bien qui suivent en ceci, dans leur genre de vie, la marche que semble indiquer la nature; mais je sais qu'il est des occupations, des devoirs, des situations particulières qui peuvent ôter à cet égard la liberté du choix, et là-dessus je n'ai aucune observation à faire. Quant à ceux qui, sans y être obligés, veillent la nuit et dorment le jour, parce que tel est leur bon plaisir, je sens combien il me siérait mal d'opposer mon usage au leur, et je me garderai bien de réfuter les bonnes raisons qu'ils auraient sans doute à me donner. Je me mets à leur place et je raisonne dans leur manière de voir.

Il fut un tems de civilisation arriérée, où l'on avait la simplicité de régler la distribution des travaux et de la vie journalière

sur la marche du soleil et sur le modèle que la nature sembloit offrir, on croyoit bonnement que le jour étoit fait pour agir et la nuit pour se reposer, et que telle avoit été l'intention du Créateur qui nous avoit donné ce magnifique luminaire, vraisemblablement pour éclairer nos démarches et nos actions et nous montrer le beau spectacle de ses œuvres, et qui nous plongeoit ensuite dans l'ombre pendant le tems où toute la nature se repose, parce qu'il nous destinoit à nous reposer en même tems, et que la clarté du jour nous devenoit inutile pendant le sommeil. *Cela étoit autrefois ainsi, mais nous avons réformé tout cela* (1); et si la nature est souvent une belle chose, nous sommes bien aises de ne la suivre que quand il nous plaît, en ce qu'il nous plaît et comme il nous plaît.

Par exemple, il est une foule de penchans agréables dont le charme nous captive et auxquels il est si doux de se livrer; ces penchans sont dans la nature, ou plutôt ils sont eux-mêmes la nature; et nous sommes fous de cette nature-là, et nous nous gardons bien de nous soustraire à son empire. Il est une autre nature qui a fait aussi une grande fortune; celle-ci est la mère de l'autre. C'est elle qui, tout aveugle, tout inanimée, toute dépourvue qu'elle est du genre d'existence qui constitue un être réel, intelligent et puissant, ne laisse pas, dans son néant, de gouverner l'univers dont elle est la suprême régulatrice. On a pour elle une très grande considération, pourvu toutefois qu'elle ne s'avise pas de reprendre la consistance d'un être positif et qu'elle consente à n'être rien de plus qu'une pure abstraction; nous en faisons volontiers une divinité, à condition, comme l'on voit, qu'elle se réduise précisément à rien. Mais, quant à cette troisième nature chantée par les poëtes, vierge maussade, sans culture et sans art, dont certaines gens nous vantent les grâces naïves, la modestie, l'innocence et la simplicité, cette nature-là n'est pas la nôtre.

On cessa donc peu à peu de se coucher le soir et de se lever le matin. Les spectacles des villes, les réunions de société, les

---

(1) On sait que Sganarelle, dans le *Médecin malgré lui*, plaçant le foie à gauche et le cœur à droite, Géronte lui dit qu'il croit au contraire le foie à droite et le cœur à gauche. « Oui, répond Sganarelle, cela étoit autrefois ainsi, mais nous avons changé tout cela, etc., et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle. » (A. II, sc. 6).

divers genres d'amusement dont on se fit une habitude à la fin du jour, augmentèrent par degrés la longueur des soirées, empiétèrent sur la nuit et prirent une part du tems que réclamait le sommeil. Il fallut réparer cette perte le matin. Dès-lors les exercices de la journée poussés en avant par le prolongement des passe-tems nocturnes, firent autant de chemin vers la fin du jour, que les soirées en faisaient dans la nuit. Le sommeil cessa de prendre à la fois sur deux jours différens, et l'on ne se coucha plus que *le lendemain*. Lorsqu'on eut mis la nuit à la place du jour, il fallut bien que le jour prît celle de la nuit; l'ordre naturel fut complètement renversé; les mœurs acquirent un degré d'élégance et de perfectionnement qui leur avait manqué jusques là, et la société put s'applaudir d'une nouvelle conquête sur l'ancienne barbarie.

J'avoue que les motifs puisés dans les agrémens de la nuit me paraissent sans réplique. Je confesse que ce qu'on appelle la beauté du jour n'est qu'un vieux préjugé, que les rayons du soleil ne peuvent le disputer à la lumière des quinquets ni à celle du gaz hydrogène, et qu'il est bien plus agréable de humer la vapeur des huiles et tous les gaz de la chimie, que de respirer, le matin, l'air embaumé du parfum des fleurs et d'assister au lever du soleil : jouissance vulgaire, bonne pour les grossiers habitans de la campagne, ou tout au plus pour un ermite. Laissons aux faiseurs d'idylles, tous ces lieux communs sur le premier chant des oiseaux célébrant la naissance du jour, sur les pleurs de l'aurore, sur les perles de la rosée, sur la nouvelle fraîcheur de la verdure et des fleurs, etc. Laissons-leur cette idée rebattue de la prétendue destination de la nuit au repos de la nature entière, au rafraîchissement de tout ce qui vit et de tout ce qui respire, au sommeil des animaux que l'on dit y être invités par le soleil qui leur retire sa lumière, par l'obscurité qui se répand autour d'eux, par le calme de l'atmosphère et le silence universel de ce qui les environne. Je regarde, quant à moi, comme des médecins mal élevés, ceux qui voudraient entreprendre de démontrer que les veilles échauffent le sang, altèrent la santé, que le sommeil de la nuit est le plus tranquille, le plus doux, le véritable réparateur des forces; tandis que celui du jour, plus agité, fatigue la tête, engourdit les organes, appésantit les facultés et ne procure qu'un repos imparfait. La Médecine a aussi ses

préjugés et ses systèmes, et l'on sait assez que ses oracles ne sont pas infaillibles, or si l'on croit pouvoir en douter quelquefois, pourquoi ne serait-ce pas précisément lorsqu'elle prêche les réserves, les mesures, les abstinences, les privations; c'est-à-dire, lorsque ses maximes importunes contrarient les goûts les mieux ordonnés et les convenances les plus justes? La Médecine serait-elle donc si malavisée que de se mettre en guerre contre le bel usage et de combattre les progrès de la civilisation?

La suite des Articles à d'autres Numéros.

MARCHÉS *de Chambéry, des* 15, 17 *et* 19 *juin* 1819.

Bleds		Veissel.		Hectolitre.	
		l.	s.	l.	c.
Froment, ...	*Prix :*	18	73	23	06
Seigle, ...		10	00	13	07
Orge, ...		6	00	7	84
Maïs, ...		10	50	13	72
Avoine (1), . . .		10	65	7	67

Pommes de terre, le quintal métriq.	fr. 2	50 c.
Pain, 1re qualité, le kilogramme,	0	36
Viande, *idem*, *idem*,	0	75
Foin de bœuf, le quintal métrique,	7	00
Foin de cheval, *idem*,	4	50
Paille, *idem*,	3	80

N. B. Les grains se vendent au veissel; mais les mercuriales ne se publient qu'à l'hectolitre.

Le foin et la paille se vendent aussi à l'ancien poids; mais les mercuriales se publient aux 100 kilogr.

---

(1) Il importe d'observer que la *mesure du veissel* n'est pas la même pour le *froment*, le *seigle* et l'*avoine*; voici leurs valeurs respectives, calculées en *hectolitre :*

Veissel de froment.	0 813
——— de seigle.	0. 765
——— d'avoine	1. 434

Additions aux *Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Turin, 19 *juin*. On attend ce soir LL. MM. et toute la Famille Royale de retour de Gênes.

— Une grêle extraordinaire, apportée par un vent impétueux venant des Alpes, a ravagé une riche moisson depuis la rive droite de la Doire jusqu'au bord oriental de la colline de Turin. La province de Piémont et quelques autres lieux du Canavèse ont été plus ou moins atteints par ce terrible fléau. Heureusement que le mal n'est que partiel et que dans nos meilleures provinces, les moissons se trouvent hors de danger.

— On écrit de Catane, 1.er juin, que l'Etna, après sept ans de calme, vient de manifester une violente éruption du côté de cette ville; mais on espérait que la lave ne produirait aucun désastre.

— LL. MM. II. et RR. AA. sont parties de Rome pour Florence le [illegible] à 5 heures du matin.

Francfort, 15 *juin*. L'Autriche a fait demander à Stuttgard la main de la Princesse Marie de Wurtemberg, pour S. A. I. l'Archiduc Palatin de Hongrie.

— L'ambassadeur d'Espagne a demandé à Dresde, la main de la Princesse Josephine de Saxe, nièce du Roi, pour S. M. C.

— Un immense incendie a détruit à Gonsen, département de Posen (Prusse), le 28 mai, deux rues entières, en tout 235 maisons.

Paris, 18 *et* 19 *juin*. Un référendaire à la cour des comptes a reçu une boîte infernale qui devait faire explosion à son ouverture.

— Un nouveau sursis indéfini à la loi du 12 janvier 1816, vient d'être prononcé en faveur de Guy-Vernon, ex-conventionnel.

— M. le comte Capo d'Istria est attendu à Paris les premiers jours de juillet.

— Le montant total des réductions sur le budjet, opérées par la Chambre des Députés, est en ce moment de 19,174,000.

CHARADE.

Mon premier chante seul, ou sert dans l'harmonie;
Mais mon dernier toujours suppose compagnie.
Mon entier est à craindre, on n'ose y pénétrer;
Malheur à l'imprudent qui s'y laisse attirer!

Le mot du *Logogriphe* inséré dans le dernier N.°, est *main*, où l'on trouve *Ain*.

Loterie Royale.

Tirage de Turin *du* 19 *Juin*.

N.os 80 — 85 — 27 — 69 — 19.

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

An 1819. (N° 27.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 2 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1er juillet. L'ancienne Chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville, restaurée, avec autant de décence que de goût, par les soins de MM. les Administrateurs des Hospices, a été inaugurée samedi dernier, 26 juin, sur les 9 heures du matin. La bénédiction de la Chapelle a été faite par M. le Chanoine de Thiollaz, Prévôt de la Métropole, assisté de M. l'Aumônier de l'Hôtel-Dieu et de plusieurs autres ecclésiastiques. M. le Chanoine Bertin, Vicaire-général, a prononcé, à cette occasion, un discours fort touchant, adapté à la circonstance. MM. les Administrateurs et un grand nombre de fidèles ont assisté à cette pieuse *cérémonie*.

— Les curieux se portent en foule, à Lyon, sur le quai de Flandre, pour voir le bateau à vapeur de M. le marquis de Jouffroy. Ce bâtiment, qui a 140 pieds de long, a fait, le 19 juin, pour la première expérience de sa vitesse, une lieue et demie en 46 minutes.

— Peut-être ferait-on bien d'essayer en Europe les *paragrêles* en usage dans les Etats-Unis. Cet appareil consiste en une ou plusieurs barres de fer, hautes de 30 à 40 pieds et enduites de poix, que l'on place sur des rochers arides ou dans tous lieux élevés qui n'ont aucun dommage à craindre, lesquelles déterminent la chute de la grêle sur les points où elles se trouvent placées.

PIÉMONT.

Turin, 26 juin. LL. MM. le Roi et la Reine et les Princesses Royales sont arrivées le 19 au soir à la *Vigne de la Reine*, en état de parfaite santé.

— La veille de St-Jean-Baptiste, Patron de ce Diocèse, MM. les Syndics, conformément à l'ancien usage, ont allumé un feu de joie sur la place du Château, en signe de réjouissance au sujet de l'abondance des moissons. Après une triple décharge de mousqueterie, les troupes ont défilé en présence de S. M. et de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois.

— La Famille Royale, à son retour de Gênes, ayant honoré la ville d'Alexandrie de sa présence, S. M. a voulu assister à la procession de l'octave de la Fête-Dieu. La présence du Souverain, l'assistance des trois Evêques d'Alexandrie, d'Acqui et de Tortone, des Magistrats et de tous les Corps, un grand concours et les belles décorations dont la ville était ornée, ont donné à cette auguste cérémonie un éclat qui ne peut se décrire.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Stuttgard, 18 *juin*. S. M. le Roi de Wurtemberg a convoqué pour le 13 juillet prochain l'assemblée des Etats, qui se tiendra à Louisbourg, en attendant que le local qui leur est destiné soit prêt. Cette assemblée devra s'occuper exclusivement, de concert avec les commissaires de S. M., de l'achèvement des travaux relatifs à la Constitution.

Munich, 16 *juin*. La Chambre des Députés a voté le budget en séance secrète; la liste civile a été votée à l'unanimité, au montant de 2 745,000 florins. Il y a eu, pour les dépenses de la guerre, une réduction d'un million.

Francfort, 22 *juin*. On annonce que les Turcs, à la suite d'une nouvelle victoire sur les Wechabites, se sont emparés de la Mecque.

ANGLETERRE.

Londres, 23 *juin*. Les lettres de la Jamaïque, du 8 mai, annoncent que sir Gregor Mac-Gregor a pris, le 10 avril, la ville de Porto-Bello, sur le golfe de Darien et qu'il se disposait à marcher sur Panama. Le 7 mars, tout était tranquille à Lima.

— Les négociations qui ont eu lieu ici touchant les affaires de la Suède avec le Danemark sont heureusement terminées, la Suède paiera moins, mais elle paiera plutôt.

— On annonce que les habitans de l'île de Cuba veulent rester loyaux sujets de l'Espagne, et que si leur pays est cédé à l'Angleterre, ils sont résolus de proclamer leur indépendance.

— On écrit de la Géorgie (Amérique) que l'on a découvert un complot d'insurrection de la part des noirs d'Augusta; quelques-uns des chefs ont été saisis et condamnés à mort.

— Le général Morillo a publié, le 26 mars dernier, à Achaguas une proclamation où il invite les chefs, officiers et soldats anglais au service des insurgés, à abandonner la cause de ceux-ci.

FRANCE.

Paris, 20, 21 *et* 22 *juin*. Plusieurs conseils municipaux et quelques conseils généraux de départemens se sont prononcés contre l'enseignement mutuel.

— L'Académie française a tenu une séance publique pour la réception de M. Lemontey, qui succède à M. l'abbé Morellet.

— M. l'ambassadeur d'Angleterre a notifié à S. M. la naissance d'une princesse, fille de S. A. R. le prince de Kent.

— Le journal du Haut-Rhin a cessé de paraître.

— Les *Annales politiques* ont changé de titre le 21 juin; elles sont désormais intitulées *le Courrier*.

— Le journal de Marseille a renoncé à la politique.

— Le journal de la Belgique annonce que l'Angleterre et la France sont convenues d'obliger, au nom des Alliés, les Etats Barbaresques de renoncer à la piraterie et d'adopter le droit des gens usité en Europe.

— Le coupable qui avait envoyé une boîte remplie d'artifices meurtriers, à un conseiller de la Cour des Comptes, est un étudiant en droit, qui s'est dénoncé lui-même ; il avait été séduit par la promesse d'une grande récompense. On s'est assuré de sa personne.

— Un [illegible] du régiment de Salis, à Lyon, ayant volé de l'argent dans le tronc d'une église, a été fusillé en vertu du jugement du conseil de guerre.

— On attend incessamment à Paris M. le Duc de Richelieu.

— On attend aussi dans cette capitale le chef des Osages, le Roi Sakayouts, avec les princes et princesses qui composent sa famille (*Voyez notre dernier N°*.)

23 Et 24 *juin*. Dans la séance du 19 de ce mois, de la Chambre des Députés, M. Bignon, qui prétend posséder un secret de nature à compromettre les ministres au sujet du rappel des bannis, a été interpellé par le ministre de l'Intérieur, et il a répondu que le moment de la révélation n'était pas encore venu. Cet incident a mis les ministres dans le cas de se prononcer de nouveau et avec énergie contre le rappel officiel et collectif de tous les bannis.

— La Chambre a adopté le projet de loi sur les dépenses de 1819, à 192 voix contre 14.

— La Chambre des Pairs a adopté le projet relatif aux comptes antérieurs à 1819.

— M. l'abbé de Bonald, fils du célèbre publiciste de ce nom, est nommé aumônier de S. A. R. *Monsieur*.

25 *Et* 26 *juin*. La Chambre des Députés a commencé la discussion des *voies et moyens* pour couvrir la dépense totale fixée par le projet de loi à 876,595,972 fr.

— Le Parlement d'Angleterre a adopté, à la 3e lecture, le bill contre les enrôlemens au service des autres États.

— M. Don Onis, ambassadeur d'Espagne aux États-Unis, est arrivé de Londres à Paris.

— Il y a eu en Espagne un nouveau changement dans le ministère. M. Casa Irujo, premier ministre, a reçu ordre de quitter Madrid le 13 juin.

— La Chambre des Députés a de nouveau passé à l'ordre du jour sur quelques pétitions en faveur des bannis.

Banque de France : 1512 fr. 50 c. ; 1517 fr. 50 c. ; 1516 fr. 25 c. ; Cinq pour cent consolidés : 68 fr. 30 c. ; 68 fr. 60 c. ; 68 fr. 50 c.

ITALIE.

Florence, 19 *juin*. La famille Impériale s'est arrêtée à Pérugia, à cause d'une incommodité survenue à S. A. I. et R. l'archiduchesse Caroline. LL. MM. II. ont profité de leur séjour dans cette ville pour y visiter les principaux établissemens publics et spécialement le riche musée de la famille Oddi.

Rome, 14 *juin*. S. M. I. et R. a voulu que son nom fût inscrit sur la liste des souscripteurs pour les fouilles du Tibre. S. M. a daigné [illegible] plusieurs décorations à divers personnages distingués attachés au service de S. S.

Naples, 20 *juin*. S. M. l'Empereur d'Autriche a décerné un certain

nombre de croix aux principales personnes attachées à la cour, et notre Souverain a réciproquement accordé beaucoup de décorations à des personnages de la suite de S. M. I.

— On a reçu quelques détails sur l'éruption de l'Etna. Le torrent enflammé, dirigé du couchant au levant, avait environ 14 milles italiens dans sa plus grande longueur, deux tiers de mille de largeur et cinquante pieds d'élévation. Le feu diminuait, mais il menaçait encore les villages de Zaffarana et de Milo; les cendres cessaient de tomber sur la ville de Catane; les campagnes de Giarraso et de Giammenaja ont beaucoup souffert.

— Le tremblement de terre qui a eu lieu, le 31 mai dernier, à Monteleone, a été accompagné de pluie et de grêle. On a trouvé le terrain ouvert sur plusieurs points et couvert de débris calcinés. Beaucoup d'arbres ont été brisés, une maison renversée, et la crête d'une montagne s'est écroulée.

Suisse.

Lausanne, 25 juin. Le directoire fédéral annonce officiellement aux Cantons que la peste qui s'était manifestée à Marseille, à bord d'un vaisseau, avait entièrement cessé.

— La société de *Genève* pour l'avancement des arts ayant annoncé pour 1820 une exposition publique de tableaux et de produits des arts libéraux et mécaniques, invite les artistes à faire parvenir leurs productions avant le 15 mai 1820.

VARIÉTÉS.

Agriculture. — *De la propagation et de la destruction des insectes.*

C'est une opinion généralement répandue, qu'un hiver tempéré, favorisant la conservation des larves, indique d'avance une pullulation extraordinaire d'insectes, mais que, par la raison contraire, leur reproduction est beaucoup moindre si l'hiver a été rigoureux et s'est prolongé très-avant dans le printems.

Cependant l'un et l'autre de ces pronostics ne sont rien moins que sûrs, on peut même ajouter qu'ils sont généralement démentis par l'expérience.

Le premier de ces préjugés est sans doute peu dangereux, parce qu'il n'a guère d'autre effet que d'exagérer des craintes qui ont toujours quelque fondement, néanmoins il est aisé de concevoir que lorsque l'hiver s'est écoulé sans neige et sans glace, la même température qui a favorisé les insectes, a conservé aussi leurs nombreux destructeurs. Les oiseaux sont plus hâtifs dans nos champs, et le terrible ichneumon commence plutôt sa guerre contre les chenilles que le perfide bienfait d'une chaleur précoce

exposé d'ailleurs aux froids tardifs, qui sont alors vraiment meurtriers, parce qu'ils surprennent l'insecte au moment où il sort de sa coque.

Mais le second des deux préjugés que nous relevons, peut avoir des conséquences très-fâcheuses. Trop de confiance dans cette prétendue destruction des insectes par le froid, pourrait conduire à négliger les moyens prescrits par la législation rurale contre ce fléau annuel, et qui, dans les années les plus bénignes sous ce rapport, occasionne encore d'assez grands ravages.

Le but de cet article est donc de combattre cette fausse sécurité des propriétaires, après des hivers rigoureux, en leur prouvant que la plupart des insectes ont reçu de la nature, chacun dans leur climat, la faculté de résister long tems aux plus fortes gelées. Nous emprunterons pour ce travail les observations consignées dans une lettre écrite, en 1816, à sir Joseph Banks, par l'anglais William Spence.

Réaumur a observé que la chenille commune, celle du *bombyx chrysorrhœa*, n'a éprouvé aucun mal d'un froid de 19 degrés de son thermomètre, 11 du thermomètre de Fahrenheit. Lister nous apprend que quelques chenilles et larves hexapodes, durcies par le froid au point de retentir comme de petites pierres, en tombant sur du verre, étaient néanmoins ressuscitées. Ce dernier fait a été confirmé par des expériences de M. Stickney sur le ver ou larve du *tipula oleracea*, et par des expériences de M. Bonnet, sur des chrysalides de la chenille du chou.

On sait que l'hiver de 1815 à 1816 a été un des plus rudes et des plus longs que l'on ait éprouvé depuis long tems. Cependant la première chose qui frappa William Spence, au retour du printems, fut une grande quantité de chenilles de la teigne du groseiller (*phalæna grossulariata*), qui n'avaient éprouvé aucun mal, quoiqu'elles eussent hiverné sur les rebords de quelques pots à fleur qui étaient demeurés exposés à toutes les intempéries. Ces insectes détruisirent les fruits des groseillers blancs, et dévorèrent les boutons et les jeunes feuilles d'un cerisier en espalier le long d'un mur.

La limace fut aussi abondante dans les jardins après les froids qui survinrent. William Spence ajoute que la *tipule des prés* continua, dans le district de Sunderland, les mêmes ravages qu'elle avait faits l'année précédente.

M. Bosc, dont le nom est une autorité en agriculture, comme en entomologie, assure, dans un des derniers numéros des *Annales d'Agriculture*, qu'il pourrait ajouter des milliers de faits semblables à ceux que nous venons d'indiquer; le cultivateur ne doit donc pas compter sur la rigueur des hivers pour la destruction des insectes, c'est à lui à faire la guerre à cet ennemi de ses récoltes par tous les moyens que sa propre industrie pourra lui procurer.

La *teigne* du groseiller n'attaque pas seulement cet arbrisseau, mais encore l'amandier, le saule, l'épine noire, les turneps, les pommiers, les peupliers d'Italie, et même le laurier. On peut la considérer comme omnivore. La meilleure manière de détruire ces insectes, est de secouer fortement l'arbre ou la plante sur laquelle ils se sont établis, car ils y adhèrent si peu que, hors le temps où ils prennent leur repas, ce qui ne leur arrive guère que pendant la nuit, la moindre secousse les fait descendre à terre, suspendus à un fil soyeux.

Au reste les agriculteurs trouveront pour cette guerre de puissans auxiliaires, non seulement parmi les oiseaux, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans plusieurs articles antérieurs, mais encore chez d'autres petits animaux, au nombre desquels est l'*ichneumon*, qui semble surtout destiné par la nature à contenir, dans de justes bornes, toutes les espèces de chenilles nuisibles à nos vergers et à nos potagers. Réaumur raconte que dans l'automne de 1775, ayant eu l'occasion d'examiner un grand nombre de chenilles de chou, il en trouvait généralement vingt et une sur vingt-trois, qui contenaient des vers d'*ichneumons*, et qui étaient par conséquent condamnées à une mort certaine. Voyez ses *Mémoires sur les Insectes*, tom. 2, p. 42.

P.

Mélanges, Notices littéraires, etc.

M. Barbié Dubocage a reçu une lettre datée de Séide, en Syrie, du 1er janvier 1819, écrite par M. le chevalier Erme-gilde Frediani qui, parti de Livourne sur la fin de septembre 1817, a successivement parcouru l'Égypte, une partie de la Nubie et la Syrie, qui a rencontré dans le cours de ses voyages lord Belmore, M. le comte de Forbin-[illegible], M. Belzoni dont nous avons parlé une fois dans ce journal, et M. Salt; il a assisté à une partie des recherches de ces voyageurs. Ce qu'il y a de

remarquable dans les courses de M. Fredíani, c'est qu'il a fait un voyage de plus de cinq mille milles italiens, ou de plus de deux mille lieues, presque toujours seul, toujours habillé à l'européenne, et que sous ce costume il a toujours été respecté et servi ponctuellement, qu'il ne lui est arrivé aucun accident et qu'il a constamment joui d'une bonne santé.

— Outre les feuilles politiques, il paraît en Russie une quinzaine de journaux littéraires et scientifiques généralement estimés.

— Les Universités de Suède réunissent toutes ensemble un nombre total de 3,485 élèves ; ces établissemens coûtent à l'État 1,540,000 francs, dont 70,000 sont employés en faveur des jeunes gens peu fortunés.

On a imprimé, en 1818, dans ce royaume, 362 ouvrages, dont 91 traductions. On compte, dans toute la Suède, 45 imprimeries, dont 16 à Stockolm, et 46 journaux, dont 8 dans la capitale.

— Nous avons parlé dans le tems des fusées inventées en Danemarck par le capitaine d'artillerie Schumacher, leur principale utilité paraît être de pouvoir fournir les signaux les plus beaux et les plus prompts pour une grande distance ; ce qui serait très-important pour les opérations géodésiques. Ces fusées, à leur plus haute élévation, font une explosion qui répand dans les airs une masse de lumière si vive qu'on l'aperçoit à une distance de trente lieues comme une étoile de la première grandeur.

— L'atelier royal des machines, à Munich, renferme le modèle d'une route en fer, inventé et exécuté par le conseiller en chef des Mines, M. Joseph Von Baader. Il est prouvé que l'effet du mécanisme de ces routes de fer surpasse des deux tiers celui des meilleures routes anglaises, et qu'elles coûtent la moitié moins. Un seul cheval y rend plus de service que vingt-deux chevaux sur la meilleure chaussée ordinaire.

— Il s'est formé en Allemagne, dans le mois de janvier dernier, une Société littéraire dont l'objet est de réunir tous les ouvrages originaux du moyen âge qui traitent de l'histoire de l'Allemagne, pour en faire une édition générale.

Plus de quarante nouveaux journaux ont été annoncés ou publiés en Allemagne, depuis le Congrès d'Aix-la-Chapelle, et le nombre en augmente tous les jours. Ils ont recours à des titres singuliers pour exciter la curiosité publique.

— On publie maintenant à Vienne un nouveau journal, en langue française, sous le titre de *Spectateur*.

Voici un aperçu des principales Bibliothèques de Vienne : celle de la Cour, 350,000 volumes 12,000 manuscrits, 6,000 volumes du quinzième siècle et 300,000 gravures, celle de l'Université, 110,000 volumes, celle de l'Académie, 50,000 volumes, celle du Prince Albert de Saxe Teschen, 60,000 volumes; celle du Prince de Lichtenstein, 30,000 volumes.

La Bibliothèque de Prague est de 120,000 volumes; celle de l'Université de Pesth, de 50,000; celle de Gratz, de 100,000; celle de Klagenfurth, de 40,000, etc.

Marchés de Chambéry, des 22, 24 et 26 juin 1819.

Bled.		Veissel.		Hectolitre.	
		f.	c.	f.	c.
Froment, ...	*Prix :*	18	97	23	36
Seigle, ...		10	00	13	07
Orge, ...		6	00	7	84
Mais, ...		13	00	17	00
Avoine (1). . . .		11	25	7	84
Pain, 1.re qualité, le kilogramme.				0	36
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des trois veissels en hectolitre

Froment. 0. 813
Seigle. 0. 765
Avoine. 1. 434

ENIGME.

Je suis un instrument de mort,
Un signe de reconnaissance.
En musique courant je fais un bel accord.
Ailleurs je suis une sentence,
Une règle, un décret, une sévère loi.
La Muse nulle part ne peut faire sans moi.

Le mot de la dernière *Charade* est *re-paire.*

Loterie Royale.

Tirage de Gênes du 26 Juin.

N.os 3 — 69 — 62 — 66 — 70.

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cleaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 28.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 juillet. Selon une tradition vague, il existait autrefois des bains d'eaux thermales dans le village appelé encore aujourd'hui *Les Bains*, dans la commune de *La Perrière*, entre Moûtiers et Bozel. On prétend que quelques ruines justifient cette opinion. Des révolutions locales causées par les dégâts des torrens avaient vraisemblablement fait perdre la trace des eaux minérales. On les a retrouvées depuis quelque tems et plusieurs malades en ont fait usage avec succès. Nous avons une connaissance positive de trois guérisons récentes opérées sur des malades perclus. Trente personnes prennent actuellement ces eaux. Il existe déjà deux bains formés; on a établi deux chambres à portée; on prépare un troisième bain pour les pauvres. Les eaux ont 36 degrés de température. En attendant une analyse exacte, nous pouvons annoncer que ces eaux, qui ont une odeur sulfureuse, contiennent du sulfate et du muriate de chaux, de soude et de magnésie. Nous ferons connaître ultérieurement les détails certains et circonstanciés qui pourront nous parvenir.

— M. Antoine Salvatori, médecin à Pétersbourg, a donné connaissance de la découverte qu'il a faite d'un procédé usité dans le gouvernement de Poltava, pour guérir l'hydrophobie. Près du filet de la langue de l'homme ou de l'animal mordu, il se forme quelques pustules blanchâtres qui s'ouvrent spontanément vers le 13.e jour de la morsure; dès-lors la maladie est incurable. La méthode de guérison consiste à ouvrir ces pustules avec un instrument tranchant, le 9.e jour, ayant soin de faire cracher au malade l'eau qui en sort, et de le faire gargariser plusieurs fois avec de l'eau salée. Les habitans du district de Gadiak regardent cette méthode comme infaillible. M. Salvatori, qui ne connaît, quant à lui, qu'un seul exemple dont il garantit la certitude, invite les hommes de l'art à vérifier cette importante découverte.

— Un journal étranger a paru citer comme une définition générale et absolue l'explication que nous avons donnée du sens *local* attaché ici au mot de *mercuriale*, employé relativement au prix des denrées. En faisant voir, par l'étymologie, ce qui avait pu conduire à cette acception particulière, nous avons eu soin d'observer que cette acception n'est point celle dans laquelle ce mot est généralement usité. Nous pensons donc que le journal

dont il s'agit n'a pu se méprendre sur notre explication, et ce qui nous feroit croire qu'il l'a envisagée sous son vrai point de vue, c'est qu'il en tire le sujet d'une plaisanterie contre le Journal dit l'*Indépendant*.

— Les 5 et 6 de ce mois, le thermomètre de Réaumur isolé, à l'ombre et au nord, est monté ici à 25 degrés.

— Le mauvais tems n'avoit pas permis jusqu'au 3 de ce mois d'apercevoir une Comete très-remarquable que l'on voit à l'œil nu, dès les 9 heures du soir, au nord nord-ouest, près de l'horizon, à peu-près sur une ligne passant par la 2.me et la 3.e etoiles de la queue de la Grande-Ourse. Le noyau de cette Comete est très-brillant et sa queue est d'une longueur considérable.

PIEMONT

Turin, 3 *juillet*. L'Académie Royale des sciences de Turin, dans sa séance du 27 juin dernier, a déclaré au nom de la classe des sciences historiques et philologiques qu'aucun des trois écrits envoyés au concours pour le prix relatif aux travaux poétiques d'Alfieri, n'a satisfait pleinement aux conditions prescrites, que cependant l'une des dissertations mérite quelques éloges.

— On écrit de Recoaro, 17 juin, que M. le comte Capo d'Istria en est parti, ce jour là, après avoir pris les eaux.

— L'Archiduchesse Caroline, qui étoit tombée malade à Perugia, est en pleine convalescence.

— S. A. le prince de Metternich est arrivé à Florence, et S. E. le Comte Capo d'Istria, à Milan.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 29 *juin*. La princesse Marie-Joséphine de Saxe qui épouse S. M. le Roi d'Espagne, n'a que 15 ans et un mois et demi; Ferdinand VII a 34 ans.

— Après trois ans de négociations, la Porte reconnoît la République des Sept-Iles Ioniennes, sous la protection de la Grande-Bretagne, et elle rentre en possession de Parga et de son territoire.

— L'armée russe comprend actuellement 380,000 hommes d'infanterie régulière, 68,000 cavalerie *idem*, 49,000 artillerie; 150,000 de réserve; 75,000 vétérans; 86,000 cosaques, calmouks etc.; 75,000 marins: total 883,000 hommes.

— Le Roi de Suède fait son voyage au travers des arcs de triomphe. A Stenbrohult, patrie de Linné, il a fait distribuer de l'argent aux pauvres et fondé un établissement de bienfaisance sous le nom de ce grand homme.

ANGLETERRE.

Londres, 30 *juin*. On conjecture maintenant que l'Espagne refuse de ratifier la cession des Florides, refus qui seroit, dit-on, l'effet d'une déclaration de l'Angleterre de n'adhérer à la cession des Florides aux Etats-Unis, qu'autant que l'Espagne lui abandonneroit l'île de Cuba.

— Il paroît certain que M. le comte Capo d'Istria se rend à Paris.

— Les politiques font des arrangemens en vertu desquels ils cèdent le Portugal à l'Espagne, Monte-Video au Roi du Brésil; et à l'Angleterre, outre l'île de Cuba, deux forts sur les côtes d'Espagne et de Portugal.

FRANCE.

Paris, 27, 28 et 29 juin. Dix-huit personnes ont péri, il y a peu de jours, sur le Rhin, dans une nacelle qui a chaviré.

— S. M. a commencé, le 28, ses promenades, après sept mois d'interruption; elle était en calèche découverte; partout où elle a passé, elle a été saluée par les plus vives acclamations.

— Il court bruit que le secret de M. Bignon. On raconte que madame Manson s'étant trouvée au passage de S. M. lorsqu'elle se rendait à sa chapelle, quelqu'un dit qu'il ne manquait là que M. Bignon, pour qu'on pût voir les deux personnes les plus discrètes du royaume.

30 juin et 1er juillet. On soupçonne à Niort, au sujet des sauvages venant de Bordeaux, que les hommes pourraient bien être des Indiens des rives de la Dordogne, et les femmes, des habitantes de la Garonne.

— S. Exc. l'ambassadeur d'Angleterre a eu l'honneur d'annoncer au Roi la naissance d'un prince, fils du duc de Cumberland.

— Il est arrivé d'Angleterre, à l'école vétérinaire d'Alfort, sept chèvres de Cachemire.

— Le canal que le Vice-Roi d'Egypte fait creuser du Nil à Alexandrie, est long de 45 milles, et large de 90 pieds; le nombre des ouvriers qui n'était d'abord que de 8000, a été successivement augmenté jusqu'à 270,000.

— A Metz, un homme est allé se jeter dans la rivière après avoir été battu par sa femme.

— La France vient de s'enrichir d'une mine de sel gemme, trouvée près de Vic, département de la Meurthe, le 14 mai 1819.

2 et 3 juillet. On attend sous peu à *Paris* M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople.

— M. le comte de la Ferronnaye passe, dit-on, à l'ambassade de Pétersbourg.

— Des principes généralement désapprouvés, professés à l'école de droit, par M. Bavoux, professeur-suppléant, ont été la première cause de quelques désordres qui sont allés en croissant. Un arrêté de l'autorité compétente a d'abord suspendu M. Bavoux de ses fonctions; un second arrêté a fermé l'école de droit jusqu'à nouvel ordre et privé les élèves de leur inscription du trimestre.

— On annonce que le succès de Mac-Grégor a été court; quinze jours après il a été battu et fait prisonnier avec sa troupe.

— La ville de Colmar est élevée au rang des bonnes villes.

— Le parti d'Artigas a triomphé à Buenos-Ayres; ce général va déclarer la guerre aux Portugais.

Banque de France. 1515 fr.; 1512 f. 50 c.; 1510 f.; 1475 f.; 1472 f. 50 c.; 1460 fr.; 1447 fr. 50 c.; 1447 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés. 68 f. 95 c.; 69 f.; 69 f. 5 c.; 68 f. 90 c.; 69 f. 45 c.

Italie.

Naples, 19 *juin*. Un amateur des arts, réfléchissant sur le principe qui circonscrit une action dramatique dans l'espace de vingt quatre heures, a imaginé un globe lumineux qui se levant d'un côté du théâtre et se couchant de l'autre, achèveroit sa course pendant la durée d'une représentation, donnant ainsi une fidèle imitation du jour naturel et faisant disparaître le bizarre jeu des lumières de l'avant-scène qui donnent une clarté venant de bas en haut. Il propose un globe nocturne pour figurer l'image de la lune.

Suisse.

Lausanne, 1.er *juillet*. M. le duc de Richelieu venant de Genève a passé ici le 27 de ce mois, se rendant à Berne.

— Dans le courant de mai et de juin, un grand nombre d'orages ont éclaté en Suisse sur divers points; outre les ravages de la grêle, la foudre a renversé quelques édifices, tué un berger et quelques animaux.

VARIÉTÉS.

Fragmens de l'Histoire de Savoie.

XIII.me *Article.*

Boniface, dit *Roland*, Comte de Savoie, Duc de Chablais et d'Aoste, Seigneur de Tarentaise, Prince de Piémont, etc.

Formosus, blandus, Bonifacius ille Rolandus
Roberti ingens [illegible] fortia gesta dedit,
Quem fortem fortis Taurina rebellio cepit
Carcere [illegible] mors vidit [illegible] Ducem (1).

Tab. Chron.

Généreux Boniface, au siège de Turin,
Fortuné, malheureux, ta jeune hardiesse
T'enlève prince altier, dont la mort te [illegible];
Souvent trop de bon cœur amène notre fin.

Chr. de Savoie.

Boniface naquit au Château de Chambéry, le 1.er décembre 1244. Il n'avait que 9 ans à la mort de son père, Amé IV, arrivée, comme nous l'avons dit, en 1253. Il fut mis sous la tutelle de sa mère Cécile de Baux et de son oncle Thomas, Comte de Flandres. Les oncles de Boniface, Pierre et Philippe, demandoient à partager les États d'Amé, Thomas réussit

---

(1) Digne de ses aïeux, le jeune Boniface
Unit comme Roland, la valeur et la grâce.
Il combat la révolte; hélas! succès trop court!
Il en reçoit des fers qui terminent ses jours.

à leur faire accepter un apanage, ce qui assura la succession du jeune prince, son neveu.

Thomas avait épousé Jeanne de Flandres, sœur aînée de Marguerite, dont il avait gouverné le pays. Marguerite, que ses enfans divisés entr'eux avaient réduite à l'état le plus critique, réclama des secours auprès de Saint Louis, qui lui envoya des troupes commandées par son frère Charles d'Anjou. Thomas avait été invité à faire partie de cette expédition qui contribua au rétablissement de Marguerite dans ses Etats, et où le jeune Boniface, malgré la faiblesse de son âge, avait voulu suivre son oncle.

Les habitans de Turin ayant renouvelé leurs entreprises de rebellion pendant la minorité du Comte de Savoie, Thomas, chef du conseil de Regence, marcha contr'eux, fut battu et fait prisonnier dans Turin.

Mainfroi, Roi de Sicile, était beau frère de Boniface, dont il avait épousé la sœur Béatrix, veuve du marquis de Saluces. Le Pape Urbain IV, qui refusait de reconnaître Mainfroi, avait investi, comme l'on sait, du royaume de Naples et de Sicile, Charles de France, Comte d'Anjou. Boniface prit le parti de son beau-frère, ce qui lui attira les armes de Charles qui se joignit au marquis de Montferrat et aux Astesans, favorisa les révoltés et s'empara de la ville de Turin.

Le jeune Comte, indigné de voir ses Etats envahis, se hâta de passer les monts, et n'écoutant que l'ardeur de combattre, ignorant encore que la prudence doit être la fidèle compagne du courage et que la témérité peut conduire un héros à sa perte, il attaqua brusquement les ennemis, obtint quelque succès à Rivoles, mit le siége devant Turin et se laissa engager, avec des forces trop inégales, dans une affaire où il combattit vaillamment, mais où ayant enfin succombé, il fut fait prisonnier et mené à Turin. Il mourut de la douleur de se voir captif de ses sujets sans espoir d'être délivré, en 1263, à l'âge de 19 ans. Son corps fut racheté non sans beaucoup de difficultés et transféré dans l'église de Saint-Jean-de-Maurienne.

Ce Prince était d'une belle stature, d'une grande force physique, brave et généreux. Il n'avait pas encore été marié et il mourut ainsi sans laisser de postérité.

Parmi les événemens contemporains du règne de Boniface, est la première croisade de Saint-Louis, pendant laquelle ce monarque étant tombé au pouvoir des ennemis, la Reine, Marguerite de Provence, fille de la célèbre Béatrix de Savoie, dont nous avons parlé à l'article de Comte Thomas Ier, se trouvant en couches dans la ville de Damiette, sauva, comme l'on sait, par sa présence d'esprit et son courage, des mains des infidèles, cette place qui devoit être le prix de la rançon de son auguste époux. Voici, comme la Chronique de Savoie rapporte ce trait si connu :

« De peur que le fruict qu'elle (la Reine) portoit ne perist,
» elle faisoit veiller toute nuict sans dormir un chevalier, au
» bout de son lict, lequel estoit fort viel et ancien, comme
» de l'aage de quatre vingts ans et davantage, lequel à toutes
» fois qu'elle s'escrioit, la prenoit par les mains, en lui disant,
» Madame, n'ayez peur, je suis avecques vous. Sentant donc
» la bonne Dame que l'heure de son accouchée approchoit,
» elle fit vuider sa chambre de tous ceux qui estoient dedans,
» et n'y demeura que iceluy chevalier tout seul, et alors
» que la Royne ne vid personne en sa chambre que luy,
» elle se vint jecter à deux genoux devant luy, luy requerant
» un don, lequel le chevalier par son serment luy ottroya :
» dont luy dit la Royne alors, Sire chevalier, je vous requiers
» sur la foy que m'avez donnée, que si les Sarrasins prennent
» cette ville (Damiette), que vous me couppiez la teste
» avant qu'ils me puissent prendre : et le chevalier luy res-
» pondit, *qu'il le feroit très volontiers, et que desja s'estoit promis*
» *d'ainsi le faire, le cas advenant.* Se passans ainsi trois jours,
» après la prinse du Roy, la Royne enfanta un fils, qui fut
» nommé Jean, et surnommé Tristan, à raison de celle sienne
» tant triste nativité. Et qui contrista d'abondant celle tant
» désolée accouchée, fut que ce mesme jour l'on luy vint
» dire que tous les Pisans, Genevois, et autre povre peuple
» qui estoit en la ville, s'en vouloyent fuir et abandonner et
» laisser le Roy. Dont fut contrainte la povre Royne de les tous
» mander devant elle, et leur parler et prier en cette maniere :
» Seigneurs, je vous supplie pour l'honneur de Dieu, de
» n'abandonner point la ville, comme j'ay entendu que voulez
» faire : car soyez certains que si vous vous en allez, le Roy

» et tous ceux qui sont prisonniers comme loy, seront pérdus. » mais si vous demeurez icy et voulez ayder à défendre la » ville, je vous assure que les Sarrasins pourront entendre » plus aisément à la paix, si on leur présente les moyens. (Ici la Reine leur promit de faire tous les sacrifices pour leur procurer les vivres nécessaires). « Quant oyoot le populaire » promirent à la Royne qu'ils ne bougeroyent.......... Et si » loy convint se leur r ourst son terme, pour attendre le Roy » à Acre (qui estoit mis à rançon) pour autant que par ce » marché, il falloit rendre Damiette aux Sarrasins. »

(*Pages* 140 et 141)

Economie rurale et domestique.

De la graisse du vin.

M. J. Ch. Herpin de Metz a trouvé un remède contre cette maladie du vin connue sous le nom de *graisse*, ses recherches et des essais réitérés l'ont conduit au moyen suivant.

Pour un baril de la contenance de trois hectolitres, on prend quatre litres de vin, dix à douze onces de crême de tartre et autant de sucre; lorsque ces deux substances sont bien dissoutes, on jette ce mélange tout chaud dans la pièce qui contient le vin gras, on en assujettit la bonde avec une cheville ou une chaîne de fer, après avoir pratiqué à côté un fausset de deux lignes de diamètre, dont nous verrons bientôt l'usage. Le tonneau bien bouché est ensuite roulé en tout sens, pendant cinq ou six minutes, et remis à sa place avec la bonde en-dessous.

Si, pendant l'opération, on s'apercevait que le vin pressât trop sur les bonds du tonneau, et qu'ils courussent risque de sauter, on laisserait échapper un peu de gaz par le fausset, mais le moins possible; car c'est le gaz oxide carbonique qui dissout le principe végéto-animal d'où provient la graisse.

Après deux jours, on retourne la pièce et on colle le vin à la manière ordinaire, mais, au lieu de le brouiller à bondon ouvert, on l'assujettit avec la chaîne comme dans l'opération précédente, on agite le tonneau pendant quelques minutes, on le remet à sa place, le bondon tourné en-dessus, mais néanmoins maintenu avec la chaîne. S'il est encore nécessaire de laisser échapper un peu d'air, on ouvrira le fausset, mais le moins possible.

Au bout de quatre ou cinq jours, le vin sera clair, sec, limpide et absolument dégraissé; il aura acquis de la qualité, et il sera bonifié; mais comme le vin souffre à rester sur le dépôt, il faudra le soutirer; le vin alors ne sera plus sujet à devenir gras.

Si l'on avoit de la lie fraiche d'un vin généreux et sain, il seroit très-bon de la mettre dans le tonneau de vin gras, en y mettant toujours la crême de tartre et le sucre; mais on pourroit en diminuer la quantité d'un quart ou d'un tiers.

Si le vin gras est en bouteille, il faut le transvaser dans un tonneau, et opérer comme ci-dessus.

L'ouvrage de M. Herpin a été couronné par la société d'Agriculture du département de la Marne, ce qui est déjà une très-grande présomption en faveur du moyen qu'il propose.

ANNONCE.

Recueil des Edits, Lettres-Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie dès le 10 septembre 1814, où sont insérés les Reglemens, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice, septième Volume, in-8.°; à Chambéry, chez Pierre Assina, Imprimeur du Roi.

LOGOGRIPHE.

Il est bon de me dire entière avec ma tête,
Pour me conserver sans ma tête
Avec deux de mes pieds, on peut tout, mais hélas!
Avec les trois derniers on fait maigre repas.

Le mot de la dernière *Enigme* est canon.

Marchés de Chambéry des 1.er et 3 juillet 1819.

Blés.		Veissel		Hectolitre.	
		l.	c.	l.	c.
Froment,	*Prix*	20	27	24	95
Seigle		10	00	13	07
Orge nouvelle		6	50	8	50
Sarrasin		6	50	8	50
Maïs		13	00	17	00
Avoine (1)		11	75	[illegible]	20
Pain, 1.re qualité; le kilogr.				0	37 1/2
Viande, *idem*,	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitre. Froment . . . [illegible] Seigle . . . [illegible] Avoine . . . [illegible]

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 29.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 *Juillet*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 *juillet*. Le 8 de ce mois, le thermomètre de Réaumur, à l'ombre et au nord, est monté ici à 26 degrés et demi.

— M. Bonnard s'occupe d'observer la comète que l'on voit dans l'hémisphère boréal. Elle était, le 5 juillet, dans la constellation du Lynx; sa queue occupe environ six degrés en longueur (1). Il ne faut pas la confondre avec celle que M. Pons a découverte à Marseille, le 12 juin dernier, dans la constellation du Lion; celle-ci ne peut s'apercevoir à l'œil nu; elle est jusqu'ici sans apparence de queue.

— Grâce au nouvel astre qui brille sur notre horizon, et qui est d'un bon augure pour la restauration des ravages épuisés, nous aurons encore un *vin de la comète*. A part quelques échecs causés par les pluies fraîches qui ont eu lieu aux environs du solstice, dont il faut espérer que les effets seront moins graves qu'on avait pu le craindre, à part ces échecs qui, après tout, n'ont atteint que *la quantité*, la température de la même seconde aura bien l'influence salutaire de la comète; espérons que la direction de sa queue, qui n'est pas la même, il est vrai, que celle de la comète de 1811, ne fera rien à l'affaire, gardons-nous de faire sur cette queue aucun fâcheux pronostic qui trouble nos justes et douces espérances. Comptons aussi que le goût saura tirer un bon parti de la comète de 1819, et que nous trouverons bientôt des chapeaux et des robes *à la comète*, avec les perfectionnemens naturels dus à huit ans de progrès non interrompus.

— Nous venons de recevoir le Volume des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour 1818; nous avons remarqué, dans le Programme du concours pour 1820, la question suivante, qui intéressera sans doute tous les amis de l'humanité : « Quels seraient les moyens » les plus efficaces d'extirper du cœur des Français, cette maladie morale, » reste de la barbarie du moyen âge, ce faux point d'honneur, qui les

(1) Dans la supposition où la distance de cette comète à la terre ne serait que le double de celle de la Lune, la longueur de sa queue serait d'environ 17,714 lieues. Elle serait de 44,285 lieues, si, comme le prétendent les astronomes anglais, elle occupait une étendue de 15 degrés.

» porte à verser leur sang dans les duels, au mépris des préceptes de la
» Religion et de la loi de l'État? »

— S. M. a décerné d'honorables récompenses au zèle et aux lumières des Médecins qui ont donné leurs soins au rétablissement de la santé de S. M. la Reine; nous en parlerons dans notre prochain N.°

— Fidèles à notre système, de recueillir tout ce qui tend à honorer notre pays, nous nous empressons d'insérer dans notre Feuille l'Article suivant.

Extrait de la Bibliothèque Médicale.

» M. le Secrétaire Général donne lecture d'un rapport de M. Lévêque-Lasource sur un Mémoire de M. Revel, D. M. de Cluses en Savoie, intitulé: *Des cris et des pleurs des enfans, considérés comme cause du goître et de l'idiotisme*, le 9 mars 1816. M. Revel a été conduit à embrasser l'opinion qu'il a développée dans ce Mémoire, par le fait suivant. Depuis la réunion du Canton du Valais à la France, le nombre des goitreux et des idiots a toujours été en diminuant. Les Valaisannes adonnées du matin au soir aux travaux de la campagne, même dans le tems où elles allaitent. Avant de quitter leurs maisons, elles avaient l'habitude de gorger leurs enfans de lait et de bouillie, et d'en confier la garde à d'autres enfans qui, s'occupant de toute autre chose, les laissaient toute la journée croupir dans la malpropreté, et appeler en vain du secours par leurs cris continuels. Depuis la réunion du Valais à la France, les Valaisannes se rendant à l'invitation des Autorités françaises, ont pris l'habitude d'emporter dans les champs les berceaux de leurs enfans avec elles, et il est résulté de ce changement de conduite, qu'au bout [illegible] le nombre des goitreux et des idiots a diminué d'une manière très-sensible. M. Lévêque-Lasource propose de voter des remercîmens à l'auteur, et de déposer son Mémoire aux archives. Les conclusions de M. le rapporteur sont adoptées. »

AVIS. — *Travaux publics.*

Le vendredi, 28 juillet courant, à dix heures du matin, devant M. le Vice-intendant de la province de Haute-Savoie, à l'Hôpital, au bureau de ladite Vice-intendance, il sera procédé à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, des travaux à faire cette année en continuation de la nouvelle route de l'Hôpital à Annecy et Genève, par Ugine et Faverges, sur une longueur de 598 mètres, dès l'extrémité de la partie déjà exécutée à la sortie de l'Hôpital, jusqu'à l'embouchure du ruisseau Renard, évalués à la somme de 2[illegible] 90 fr. 80 c.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance.

PIECE OFFICIELLE PUBLIÉE (le 9 juillet 1829).

Manifeste de la Chambre Royale des Comptes (du 26 juin 1829), portant publication de l'État des Bureaux de Douane supprimés, et de ceux nouvellement établis, d'ordre de S. M.

N. B. Les Bureaux supprimés en Savoie, sont ceux d'*Annecy*, de *Mo[illegible]*, de *Châtel* (Chablais) et de *St Martin* (Faucigny). Un Bureau est nouvellement établi à *N. D. d'Abondance.*

PIÉMONT.

Turin, 10 juillet. Par Patentes du 2 de ce mois, S. M. a nommé M. le Vicomte Bernard Edmond de Menthon, son Gentilhomme de la Chambre de Savoie.

— Par Patentes du 6 de ce mois, S. M. a nommé M. le Comte Joseph Peyretti de Collegno, à la charge de Vicaire et Sur-intendant général de Politique et de Police, de la ville de Turin.

— Par Patentes du *même jour*, M. le Comte Charles-Emmanuel Cacherano d'Osasco est nommé second Ecuyer de S. M. la Reine.

— On annonce de Rome, 29 juin, le prochain départ pour Turin, du tableau dont nous avons déjà parlé, de la prédiction de la venue du Sauveur par la Sibylle Tiburtine, exposé au Panthéon et dû au talent distingué d'un jeune peintre piémontais, M. Biscarra, qui réunit le suffrage unanime des artistes et des connaisseurs.

— La Fabrique de Saint-Marc, à Venise, fait vendre le trésor dit de Saint-Marc, pour pouvoir restaurer la Basilique de ce nom.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Francfort, 6 juillet. Depuis que Parga est entrée sous la domination de la Porte, tous les habitans, au nombre de deux à trois mille, ont quitté en pleurant leur sol natal, et cherchent une nouvelle patrie dans les îles Ioniennes. Cette ville était la dernière possession des puissances chrétiennes sur le continent de la Grèce. Le Pacha Ali-Vizir garde pour lui les sommes que la Porte avait envoyées pour dédommager les habitans qui abandonnent leur demeure.

— On parle d'un projet de l'Empereur Alexandre, de réunir la Grande Tartarie à son empire.

— On écrit de Petersbourg que l'envoi des courriers pour Paris est plus fréquent que jamais; il en est parti trois dans huit jours.

— L'archiduc Charles fait faire sous ses yeux à Vienne, la traduction française de ses ouvrages sur la stratégie militaire et sur ses campagnes d'Allemagne.

ANGLETERRE.

Londres, 7 juillet. La défaite totale du Général Mac-Grégor et de sa troupe est pleinement confirmée par les nouvelles de la Jamaïque; ce général n'a eu que le temps de s'échapper par une fenêtre, et de se sauver à la nage, et son principal officier a été tué dans son lit.

— Les troubles de l'île de Ceylan sont entièrement appaisés.

— L'insurrection qui avait éclaté récemment à Liverpool, est comprimée; les mutins avaient commencé à dépaver les rues pour attaquer la prison, mais les chefs ont été arrêtés.

— On assure que M. Onis va succéder à M. Casa d'Irujo, qui est tombé, à Madrid, dans une si éclatante disgrace.

— La Chambre des Pairs a adopté le bill contre les enrôlemens à l'étranger.

— On apprend de Panama que lord Cochrane, qui avait attaqué Lima avec quatre frégates, a été complètement battu.

— Dans une fête donnée par lord Wellington à l'ambassadeur Persan, celui-ci a paru scandalisé d'un toast qu'on voulait porter à la belle Circassienne.

FRANCE.

Paris, 4, 5 et 6 juillet. La Cour Royale de Paris, sur le réquisitoire du Procureur-Général, a ordonné qu'il serait procédé contre M. Bavoux, dont les leçons ont amené le désordre à l'école de droit; les scellés ont été mis sur ses papiers.

— On va traduire au tribunal de Trévoux des coupables superstitieux qui ont exhumé le cadavre du maire de la commune de Neyron (Ain), lui ont coupé la tête et l'ont fait bouillir pour en obtenir l'indication des bons numéros de la loterie.

— La ville de Lyon vient d'être témoin de deux beaux traits de dévouement. Le 23 juin dernier, un maçon, à défaut d'autres moyens, s'est suspendu à une corde très-mince, pour retirer du fond d'un puits un enfant de 7 ans qui s'y était laissé tomber. Le 5 juillet, un enfant de dix ans se noyait dans la Saône; un autre enfant de 14 ans s'était jeté tout habillé dans la rivière pour le sauver; mais se trouvant trop faible pour ramener le noyé qu'il tenait, un marchand de charbon s'est élancé, aussi tout habillé, et les a ramenés tous les deux sains et saufs.

7 *Et 8 juillet.* La Chambre des Députés a adopté, à la majorité de 178 voix contre 5, le projet de loi sur les voies et moyens pour 1819, sauf quelques amendemens. La session paraît toucher à sa fin.

— C'est S. A. R. M.me la Duchesse de Berri qui a donné à M. Laplace le premier avis que l'Observatoire de Palerme avait annoncé une comète pour les premiers jours de juillet.

— M.me Blanchard a terminé ses ascensions aérostatiques par une fin tragique; ayant mis le feu à des artifices, son ballon s'est enflammé, et l'infortunée, tombée de 400 pieds de haut, ne donnait aucun signe de vie.

— Les Députés ont adopté un projet de loi qui fixe le prix par hectolitre, au-dessous duquel seulement l'exportation des grains sera permise.

— On assure qu'un envoyé de Boyer est arrivé de Saint-Domingue à Paris, pour faire des propositions d'accommodement.

— S. M. a accordé une audience particulière à l'ambassadeur de Portugal.

— Des lettres de Rome annoncent des arrangemens définitifs touchant les affaires qui intéressent l'Église de France.

— Le 1er juin, un orage désastreux a causé de grands ravages dans 23 communes de l'arrondissement de Château-Thierry.

9 *Et 10 juillet.* Les dernières nouvelles d'Égypte arrivées à Constantinople, y ont porté la nouvelle de l'entière défaite des Wechabites.

— M. le comte Capo d'Istria est arrivé à Paris.

Banque de France: 1450 f.; 1447 f. 50 c.; 1455 f.; 1450 f., 1447 f. 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 69 fr. 70 c., 85 c., 70 fr. 20 c., 70 fr. 50 c.; 70 fr.

ITALIE.

Milan, 5 juillet. S. Exc. M. le comte Capo d'Istria est parti de cette ville pour la Suisse.

Naples, 26 juin. Le Collége royal de Musique vient d'être augmenté par S. M., d'une école gratuite pour cent élèves externes qui seront avancés et ensuite placés selon leurs talens et leurs progrès.

SUISSE.

Fribourg, 8 juillet. C'est le 4 de ce mois qu'a eu lieu à Estavayer l'embarquement des Colons Suisses destinés à peupler la *Nouvelle-Fribourg*, au Brésil. C'était un spectacle déchirant que ces 873 individus de tout âge, de tout sexe et de toute condition, quittant pour toujours le sol qui les vit naître.

— L'ouverture de la Diète fédérale a eu lieu à Lucerne le 5 juillet, dans les formes ordinaires.

VARIÉTÉS.

CONSIDÉRATIONS sur la tonte des gros animaux domestiques, et examen de l'opinion du médecin vétérinaire Noyez; par M. J. C. FAVRE, d'Evian, ancien Répétiteur à l'École Royale vétérinaire de Lyon; vétérinaire épizootistre du ci-devant département du Léman, actuellement médecin vétérinaire de la République de Genève, Membre, Collaborateur et Correspondant de diverses sociétés d'agriculture, d'économie rurale, etc. A Genève, chez J. J. Paschoud, imprimeur-libraire, et à Paris, chez le même, rue mazarine, N.° 22. 1819, broch. in-8.° de 32 pages.

L'art vétérinaire, en honneur chez les anciens, y était parvenu à un certain degré d'avancement, comme on le voit par les nombreux et sages préceptes de Virgile, sur les soins à donner aux animaux domestiques, et par les pronostics qu'il donna des maladies auxquelles ils sont sujets. Cet art complètement dégénéré et avili en Europe, n'y consistait qu'en un petit nombre de procédés dictés par l'ignorance, mis en usage par la routine et appliqués indistinctement à tous les cas. L'établissement de l'École vétérinaire d'Alfort a marqué en France la renaissance de cet art utile, qui dès-lors a fait en Europe des progrès satisfaisans. Des professeurs distingués ont établi des principes, une doctrine et des méthodes, fondés sur les résultats de l'étude et de l'expérience; et de nombreux élèves instruits aux bonnes sources ont répandu les lumières en combattant l'empirisme et les aveugles préjugés.

Parmi les diverses branches de la médecine des animaux, comme de celle des hommes, l'hygiène est sans contredit l'une des plus importantes. C'est à cette partie que se rattache le travail de M. Favre.

Voici comme l'auteur expose le sujet de son Mémoire :

« On tond les chevaux de trait dans le midi de la France. Cette opération, empruntée des Espagnols, se pratique pendant toute l'année, mais principalement aux approches de l'hiver. La paresse l'a imaginée, et elle a été consacrée par l'habitude. Certaines gens, qui en font métier, parcourent les campagnes, armés de longues forces, et s'en acquittent avec assez de vitesse et de dextérité. L'animal, étant ainsi pelé, sans crinière et sans poils sur toute la moitié supérieure du corps et de l'encolure, offre un aspect triste, désagréable, j'ai presque dit hideux ; et se trouve, par cette sotte manœuvre, exposé à de graves inconvéniens. Plus le tondeur est habile, plus son opération est nuisible ; si c'est en été, l'animal est en proie aux mouches, exposé aux insolations, aux gerçures, aux suppressions de transpiration, non seulement parce qu'une main barbare l'a dépouillé de la tunique dont la nature l'avait recouvert, mais encore, à raison de ce que sa peau est devenue plus susceptible d'impression par l'action irritante des forces ; et pendant l'hiver, si les insectes ne tourmentent pas les animaux récemment tondus, ceux-ci ont plus à craindre, en revanche, les maladies cutanées et les dangers d'une transpiration supprimée.

« Les bergers savoyards et la plupart de ceux des Alpes tondent régulièrement les vaches à la fin de l'automne. On tond plus rarement les bœufs. La partie tondue forme une bande de huit à dix pouces de largeur, qui s'étend depuis la nuque, ou seulement depuis le garrot, jusqu'à l'origine de la queue, laquelle est aussi quelquefois tondue jusqu'aux trois quarts de sa longueur, et même entièrement. Ces bergers le font toujours, parce qu'ils l'ont toujours vu faire. Les uns croient que les bêtes s'hiverneront plus facilement ; les autres, qu'elles se maintiendront plus grasses ; quelques-uns pensent qu'elles sont moins sujettes aux maladies pédiculaires ; d'autres trouvent que les bêtes en sont embellies, etc. Tous sont d'accord sur un seul point, c'est l'usage. Cependant les raisons alléguées sont ridicules (j'ai dû passer sous silence celles qui sont absurdes), et les prétendus bons effets résultans de la tonte, une chimère. Pourquoi les bêtes s'hiverneraient-elles mieux, et plus facilement ? Un berger me répondit un jour

qu'il en coûtait aux bêtes de nourrir un poil long, qui leur buvait le sang; et je ne parvins pas à lui faire comprendre que, dans la supposition que les poils consomment une portion de sang utile à l'embonpoint, il leur en faudrait une bien plus grande quantité pour prendre un prompt accroissement, après avoir été coupés, que celle nécessaire pour se conserver dans leur longueur. »

M. Favre assure que ceux-là se trompent encore, qui tondent les vaches pour les préserver des affections pédiculaires. Il observe que ce ne pourrait être un préservatif contre les poux que pour la partie tondue seulement, c'est à dire, pour celle qui en a le moins besoin, attendu que les insectes s'attachent de préférence au fanon, aux parties latérales du cou et derrière les oreilles.

Notre estimable compatriote s'élève avec force contre le préjugé qui fait négliger d'étriller les bœufs et laisser les vaches sans aucun pansement; il s'étonne que la pratique de la tonte des chevaux, des bœufs et des vaches, qui ne doit, selon lui, sa vogue qu'à la négligence, à la paresse que l'on a pour les soins à donner à ces animaux, à la commodité que l'on trouve à se dispenser de tout pansement de main, il s'étonne, dis-je, que cette pratique ait trouvé un défenseur dans M. Noyez, médecin vétérinaire à Montpellier, qui en a fait l'apologie dans un Mémoire inséré au Tome 35 des Annales cliniques de la Société de médecine pratique de cette ville, pour le mois de novembre 1814.

M. Favre a consacré la dernière partie de son Mémoire à réfuter celui de M. Noyez.

Cette brochure, que les hommes de l'art et tous les propriétaires d'animaux domestiques des espèces dont il s'agit, liront avec intérêt, est précédée d'une dédicace de l'auteur aux mânes de Hénon, ancien professeur et directeur adjoint de l'École vétérinaire de Lyon; cette dédicace fait l'éloge du cœur et des sentimens de M. Favre, qui a voulu payer un tribut de reconnaissance à son ancien maître dont il conserve un souvenir affectueux qui les honore l'un et l'autre.

GRAMMAIRE LATINE DE LHOMOND, disposée dans un ordre plus conforme aux principes de la Langue Française. Par F. D. Aynès; dixième Édition, soigneusement revue et corrigée par l'Auteur. Un vol. in-12. Annecy, de l'Imprimerie d'*Alexis* BURDET, Impr.-libr. du Clergé.

Nous n'avons rien à dire sur cette Grammaire dont le mérite paraît suffisamment établi par l'adoption universelle qui en a été faite dans tous les établissemens d'instruction publique. Comme

tout ouvrage quelconque, elle pouvait laisser, dans le principe, quelque chose à désirer. Des additions et des améliorations y ont été introduites dans plusieurs éditions récentes ; en sorte que, malgré quelques imperfections qu'on pourrait y trouver encore, cette Grammaire est, dans son état actuel, celle que tous les instituteurs préfèrent pour être mise entre les mains des élèves. M. Bordet a fait disparaître plusieurs fautes qui se trouvaient dans les dernières éditions de Lyon.

Celle qu'il donne aujourd'hui, dont le format est d'une justification un peu plus grande que celle des éditions antérieures, et d'un caractère un peu plus gros, est remarquable par la netteté de l'impression, et surtout par la bonté du papier, qualité précieuse et si rare dans les éditions des livres classiques. Celle-ci doit d'autant mieux être accueillie, qu'outre le mérite qui lui est propre, elle a été expressément approuvée par le Magistrat de la Réforme des Etudes, pour être mise à l'usage des élèves dans les Colléges et Ecoles publiques de notre pays.

M. Bordet est disposé à réimprimer avec autant de soin et sur même papier, tous les livres élémentaires adoptés dans les Ecoles de Savoie. Les éditions qui sortiront de ses presses, outre les deux avantages que nous avons indiqués plus haut, auront encore celui de pouvoir être livrées à un prix inférieur à celui des mêmes livres tirés du dehors. Ainsi M. Bordet aura rendu un vrai service à son pays, s'il parvient à l'affranchir du tribut qu'il paye à l'étranger pour cet objet. Son entreprise nous paraît mériter sous tous les rapports d'être encouragée et soutenue.

CHARADE.

Si mon premier, lecteur, annonce la mollesse,
Mon second quelquefois est l'effet de l'ivresse ;
Et mon entier repris et laissé tour à tour,
Se trouve sous le chaume aussi bien qu'à la Cour.

Par M. le Chev. V.... C. de C.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Oraison*, où l'on trouve *or* et *raison*.

Marchés de Chambéry des 6, 8 et 10 juillet 1819.

Bled.		Veissel.		Hectolitre.	
		f	c.	f	c.
Froment,	*Prix*	[illegible]	55	26	52
Seigle		10	00	13	07
Orge nouvelle		8	75	11	44
Sarrasin		6	75	8	83
Maïs		13	00	17	00
Avoine (1).		12	00	8	37
Pain, 1re qualité ; le kilogr.				0	40
Viande, *idem*.	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment 1. 313 ; Seigle 1. 3?? ; Avoine 1. ???

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 30.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 juillet. Mgr Jean-Baptiste-Marie Aubriot de La Palme a été sacré à Turin, le 11 de ce mois, en qualité d'Évêque d'Aoste. Il doit faire son entrée dans sa ville épiscopale le 29 de ce mois; il s'est fait précéder dans son Diocèse, d'une Lettre Pastorale que nous avons sous les yeux, où respire une onction touchante et d'un caractère vraiment apostolique.

— S. M. a donné, le 2 de ce mois, des *Lettres-Patentes* et un Règlement touchant la vaccination. Il y aura une Junte Supérieure et des Juntes provinciales, un Directeur général de vaccination, des Conservateurs, des Vice-Conservateurs et des Commissaires.

Conservateur du Vaccin à Chambéry, M. Jean-Louis André, médecin; Vice-Conservateur, M. Rey, Professeur de Chirurgie.

Commissaires dans le Duché: à Annecy, M. Carron, Médecin Professeur; à Thonon, M. J. M. Dessaix, médecin; à Bonneville, M. Baro, médecin; à St.-Julien, M. Albert, médecin; à Conflans, M. Blanc, médecin; à Moûtiers, M. Hybord, médecin; à St.-Jean-de-Maurienne, M. Fabre, médecin.

— Au sujet de la Comète, on annonce la fin du monde *pour le 4 août prochain*; le Ciel sera tout en feu et il y aura un tremblement de terre. En cas de délai, ce sera *pour le 22*, et si l'événement n'a pas encore lieu ce jour-là, ce sera vraisemblablement plus tard.

— M. le docteur Lombardi nous annonce qu'il arrivera à Chambéry le 27 de ce mois; il logera à l'auberge de la Poste et ne séjournera que très-peu de jours.

— M. Bouvard a communiqué des élémens approchés sur la situation et la marche de la belle Comète que l'on voit vers le nord. Elle ne ressemble à aucune des comètes connues. Elle s'éloigne de la Terre et s'approche du Soleil; son périhélie (sa plus petite distance au Soleil) aura lieu le 6 août prochain. Sa distance au Soleil sera alors de 0,51744, la distance de la Terre au Soleil étant prise pour unité; c'est-à-dire, d'environ 17,859,430 lieues; ce qui fait [illegible] lieues plus loin du Soleil que Mercure dans sa moyenne distance; 7,106,359 lieues plus près que Vénus, et 16,655,549 lieues plus près que la Terre. Les astronomes de Turin ont donné l'ascens

sion droite et la déclinaison de la Comète pour les 10, 11, 12, 13 et 14 juillet courant, au moment de son passage par le méridien supérieur.

PIECE OFFICIELLE PUBLIEE (le 6 juillet 1819.)

Manifeste caméral (du 23 juin 1819), portant notification des dispositions Royales qui établissent, dans le territoire dit *La Zone* (vers les frontières de Genève et la Suisse), les gabelles de sel, tabac, poudre, plomb et salpêtre.

Piémont.

Turin, 17 *juillet*. Voici les récompenses décernées par S. M. aux Médecins qui ont donné leurs soins à S. M. le Roi: conformément aux vœux de M. le Comte Audiberti, Premier Médecin de S. M., le titre de Comte est accordé à son neveu, M. le docteur *Hector de Chabrand*, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, avec le droit de le transmettre à perpétuité à ses descendans par ordre de primogéniture. M. le docteur *Louis Deferrari*, Professeur et Chef du Protomédicat pour le Duché de Gênes, est nommé Médecin consultant de la personne de S. M. et de la Famille Royale. M. *J. Baptiste Leverani*, Professeur d'accouchement à l'Université de Gênes, est nommé Chirurgien de la Famille Royale.

— M. le Comte Mocenigo, Chevalier de plusieurs Ordres, Conseiller privé de S. M. l'*Empereur de toutes les Russies*, et son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. M., a présenté, le 11, ses lettres de créance à S. M.; il a ensuite été admis à l'audience de S. M. la Reine et de la Famille Royale, et à celle de S. A. R. la Princesse et de S. A. S. le Prince de Carignan.

— La Junte Supérieure pour la Vaccine, qui sera présidée par le Premier Secrétaire d'Etat des affaires internes, est composée comme il suit: Mgr. l'Archevêque; S. Exc. M. le Comte de Roburent, Grand Ecuyer; S. Exc. M. le Comte de Revel, Gouverneur; S. Exc. M. le Comte Balbo, Ministre d'Etat, Chef du Magistrat de la Réforme; S. Exc. le P. Président du Sénat; S. Exc. M. le P. Président de la Chambre; l'Avocat Général, le Chef du Protomédicat, le Vicaire Général de Politique et de Police; le P. Syndic de la ville; le Directeur Général des Vaccinations, M. le Comte Audiberti, Premier Médecin de S. M.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Francfort, 13 *juillet*. On mande de Munich que la Chambre des Sénateurs a adopté la proposition de celle des Députés, d'introduire en Bavière le jury et la procédure publique.

— On écrit de Stockolm qu'un ordre envoyé dans les ports de rassembler en hâte tous les équipages, et de lever tous les matelots instruits, donne lieu à une foule de conjectures.

— Le 15 juin, le thermomètre est monté, à Pétersbourg, à l'ombre, jusqu'à 25 degrés.

Wisbade, 9 *juillet*. On fait le procès d'un nommé Lœning

qui a tenté un meurtre analogue à celui commis sur M. de Kotzebue. Introduit chez M. d'Ibell, président de notre régence, sous prétexte d'affaires, il a fait par tirer un poignard pour en frapper le Président, qui se trouvant aussi fort que lui, a lutté corps à corps jusqu'au moment où Mme d'Ibell et d'autres personnes étant survenues, le scélérat a été saisi. On ignore le motif de cette action atroce.

— On assure que la Prusse a fait suspendre les travaux des forteresses des provinces Rhénanes et que 12,000 ouvriers ont été congédiés.

Angleterre.

Londres, 15 *juillet*. On apprend de Rio-Janeiro, qu'un officier envoyé par l'ambassadeur espagnol auprès d'Artigas, sous les murs de Buenos-Ayres avec une lettre pour engager ce général à se réunir au parti du Roi, a été fusillé sur-le-champ par ordre du même Artigas.

— On écrit de Gibraltar que l'empereur de Maroc va se mettre en campagne avec une forte armée contre les Arabes qui ont tué l'un de ses fils et fait l'une de ses femmes prisonnière.

— L'ambassadeur persan se dispose à quitter l'Angleterre. Il doit visiter la France et d'autres parties du continent.

— On écrit de New-York, 15 juin, que l'on a vu reparaître de nouveau le grand serpent de mer de l'année dernière.

France.

Paris, [illegible] 12 *et* 13 *juillet*. M. le duc de [illegible], du nombre des 38, a obtenu la permission de demeurer à Genève.

— La Chambre des Députés a passé à l'ordre du jour, à la presque unanimité, sur la pétition des élèves de l'école de droit, qui réclamaient leur professeur M. Bavoux.

— S. M., qui est à Saint-Cloud, y a reçu les autorités et le clergé.

— S. Exc. M. le comte Capo d'Istria a eu audience de S. M.

— Des orages désastreux ont causé de grands dommages à Rambervillers, à Pont-l'Évêque, à Nevers, à Bléré et à Antogny (Indre-et-Loire), à Lille, etc.

— Mgr le duc de Berri a fait remettre 1000 fr. à M. l'archevêque de Tours, pour l'établissement des frères de la doctrine chrétienne.

— M. Bavoux a déjà été interrogé par le juge d'instruction.

Du [illegible] 15 *juillet*. Une nouvelle saisie de [illegible], pour plus de 100,000 fr. a eu lieu à Strasbourg, sur des étrangers que l'on [illegible] arméniens.

— Un nouvel orage a de nouveau causé les plus grands désastres à l'île de France, les 28 et 29 mars dernier.

— La grêle et les orages ont fait beaucoup de mal à Nevers, à Amiens, à Mont-Didier, dans l'Artois et la Flandre, à Bordeaux, etc.

— Il paraît se confirmer qu'il se négocie des arrangemens relativement à Saint-Domingue.

— On vient de transférer les cendres de l'immortel Boileau, du Musée des Antiquités à l'église de Saint-Germain-des-Prés. Une députation de l'Institut et beaucoup d'hommes de lettres ont accompagné le convoi.

— Une femme d'Ypres vient d'accoucher de trois enfans.

— La foire de Beaucaire se tiendra du 22 au 28 juillet.

16 *Et 17 juillet.* Le 13 de ce mois, S. A. R. le Prince Régent d'Angleterre a fait la clôture de la session du Parlement.

— M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé à Paris le 15 de ce mois.

— La faculté de droit a repris ses assemblées pour donner cours aux examens et aux thèses d'un certain nombre d'élèves.

Banque de France 1447 fr. 50 c.; 1445 fr.; 1445 fr.

Cinq pour cent consolidés 71 f. 5 c.; 70 f. 85 c.; 71 f.; 71 f. 50 c.

ITALIE.

Naples, 6 juillet. S. M. vient de statuer pour toujours et sans restriction la libre importation et exportation des céréales, le riz, pâtes, etc. dans ses *États* au-delà du Phare, sauf les cas extraordinaires où il serait jugé nécessaire de modifier ces dispositions.

Florence, 9 juillet. LL. MM. II. et RR. sont arrivées ici le 7, au bruit du canon du fort Saint-Jean-Baptiste, et aux acclamations du peuple; la Princesse Caroline est parfaitement rétablie.

— S. Em. le Cardinal Consalvi a eu, à Pérouse, une longue conférence avec S. A. le Prince de Metternich.

SUISSE.

Lucerne, 16 juillet. La Diète, dans la séance du 13 de ce mois, a reçu communication des lettres de créance, remises le 9 par M. le Chevalier Cordero d'Avvolières, nommé Chargé d'affaires de la Cour de Turin, près la Confédération Suisse.

— S. M. la Reine de Suède a passé deux jours ici, d'où elle est partie le 12 pour Zurich.

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXI.e Article.

Sur la Comète de 1819, et sur les Comètes en général.

Puisque tout le monde dit son mot sur la Comète, je veux dire le mien à mon tour. On sait que je suis aussi bien placé que qui que ce soit pour examiner cet astre à mon aise. Ce n'est pas que mon Observatoire, dont j'ai parlé quelquefois, soit abondamment pourvu d'instrumens, ou soit ce que peut être l'Observatoire d'un Ermite. Tous mes appareils se réduisent aux moyens de mesurer la hauteur des astres au dessus de l'horizon et les

azimuths (1), et à deux lunettes astronomiques avec lesquelles je puis contempler à loisir les montagnes de la Lune, avec beaucoup moins de peine et de dépense que les amateurs qui vont s'extasier devant le Mont-Blanc, le Montenvert, le Géant et l'Aiguille du Goûté.

Aussi, dans mon dénuement, n'ai-je pas la prétention d'en apprendre plus au public, que les astronomes de profession qui, pour cette fois, se sont laissés mystifier par une belle comète, laquelle a voulu se montrer aux simples avant de se manifester aux savans; car il paraît qu'en effet les astronomes ont été pris sans vert, que partout on a vu la Comète avant eux, et il n'est pas jusqu'à l'illustre auteur de la Mécanique Céleste qui en a reçu la première nouvelle de la bouche d'une jeune Princesse.

On s'étonnera peut-être moins à ce sujet, si l'on considère ce qui arriva lors de la fameuse comète de 1759. Celle-ci, qui avait paru (du moins on conjecturait que c'était une même comète) en 1380, en 1456, en 1531, en 1607, en 1682, annonçait une période qui était alternativement de 75 et de 76 ans; selon toutes les vraisemblances, elle devait paraître en 1758, ou au plus tard en 1759. Halley l'avait prédite pour 1758. Lalande provoqua l'attention des astronomes long tems d'avance, déjà même on avait tracé la route que la comète devait suivre de mois en mois, on se préparait dans toute l'Europe à découvrir cet astre si impatiemment attendu; tous les Observatoires étaient en guet, tous les Télescopes étaient braqués...... La maligne comète se joua de tous ces appareils; ce furent deux paysans qui eurent la gloire de sa découverte et du premier avis donné sur son arrivée; l'un était George Palitzch, de Prohlis, en Saxe, et l'autre un nommé Gaertner. Le premier était, il est vrai, un peu astronome, mais celui-ci n'était qu'un amateur campagnard, sans théorie et sans instruction. Aujourd'hui du moins les astronomes ont une excuse, en ce que la comète de 1819 n'était pas attendue.

Au reste cette Comète remplit assez mal, dans le siècle des lumières, les oracles qui s'occupent d'en entretenir le public, elle

(1) L'*azymuth* est l'angle que fait avec le plan du Méridien, un plan vertical quelconque, passant par le zénith de l'observateur.

qui se montrant toute brillante sur la scène, et parée d'une queue de vingt, trente ou quarante millions de lieues de long, est incontestablement l'une des *lumières* du siècle.

Ici la Comète est annoncée comme un feu follet ; là les habitans d'une grande ville la prennent pour le présage de la naissance d'un Prince, pour le précurseur d'un Duc de Bordeaux ! ailleurs, un ex-préfet accuse sérieusement la pauvre Comète, qui n'en peut mais, des orages qui ont ravagé le département de la Vienne. Ceux-ci tournant le dos à tous les observateurs et fermant les yeux à la lumière, cherchent le nord vers le sud et confondent un astre qui frappa tous les regards avec une autre Comète invisible qui a eu le malheur de perdre sa queue en route ; ceux-là déraisonnent à qui mieux mieux sur une queue dont le direct ou les offusque, excusables toutefois sur ce point, puisque les astronomes eux-mêmes s'accordent si mal sur la longueur de cette queue, puisque ceux de Londres lui donnent généreusement quinze degrés, tandis que ceux de Paris en rognent impitoyablement un peu de neuf degrés.

Un journal fait dire à un tiers que toutes les comètes, sans exception, ne sont que des météores éphémères ! et à qui fait-il faire cette judicieuse remarque ? à un grand astronome qui serait bien surpris d'un tel propos, lui qui a découvert une Planète avec tout son cortége de Satellites, près de quatre-vingts fois aussi grosse que la Terre, se promenant dans les cieux à la distance respectueuse de six cent soixante deux millions de lieues du Soleil, lui qui, à l'aide de ses télescopes perfectionnés, a encore observé et fixé la rotation de Saturne inaperçue avant lui, et que M. Laplace avait déterminée dans son cabinet par les seules ressources du génie de la science et de la puissance du calcul.

Un autre journaliste, parlant dignement de la Comète dans les termes pompeux de la science, nous apprend qu'elle fait visiblement *des oscillations dans une ellipse* (quoique jamais comète ne fasse de telles oscillations dans un moment donné, sauf que la queue fait quelquefois certaines ondulations), et il ajoute qu'elle paraît *fixe dans son orbite*, *puisque*, remarque-t-il, *elle a disparu quelques heures après*, *en vertu du mouvement de la Terre*. Ainsi voilà la Comète de 1819, qui, malgré ses oscillations dans une ellipse, ne restant pas moins *fixe* dans son orbite, se trouve nettement rangée dans le parti des

immobiles, et comme la preuve qu'en donne le journaliste (la disparition de l'astre en vertu du mouvement de la Terre), est applicable à tous les corps de notre système planétaire, la Terre seule exceptée, puisqu'ils disparoissent tous, chacun à son tour, par l'effet du mouvement de la Terre, il s'ensuit bien évidemment que tous ces astres sont frappés de la même immobilité que la Comète, et que la Terre se trouve toute seule, avec le Journaliste, dans le parti des *girouettes*, qui est ici, comme l'on voit, d'une minorité frappante.

Ce seroit bien autre chose si je rapportois tous les propos que l'on peut recueillir dans les groupes d'observateurs occupés à regarder la Comète et à disserter, avec toute l'assurance possible, sur sa nature, sur son influence, sur les dimensions et la puissance de sa queue, sur les dangers épouvantables dont une comète peut nous menacer etc. etc. Mais la Comète, qui soutient, sans se déconcerter, ces milliers de regards et ces forêts de lunettes qui se dirigent sur elle, garde une contenance intrépide et poursuit tranquillement sa carrière en se moquant de tous les quolibets qui circulent sur son compte.

Dans un autre article j'essayerai de parler un peu plus sérieusement des comètes.

Mélanges, Notices intéressantes, etc.

Par suite de l'arrêté du ministre de l'intérieur, de France, portant création de places d'élèves-voyageurs au Muséum d'Histoire naturelle du jardin du Roi, les administrateurs de cet établissement ont nommé, le 3 juin, MM. Havet, Godefroy et Plée, pour aller, le premier, à l'Ile Bourbon, le second, à Manille, et le troisième, vers la Mer-Noire, à l'effet d'y faire des recherches et des explorations dans l'intérêt de la science. Ces nominations ont été approuvées par le ministre de l'intérieur, et ces jeunes voyageurs se disposent à partir très prochainement.

— Les bricks de la marine royale l'*Hécla* et le *Griper*, qui ont fait voile le 18 mai de Sheerness, à la découverte d'un passage par le détroit de Davis à l'Océan Pacifique, sont arrivés le 22 à Scilly, d'où le 24 suivant ils ont continué leur voyage.

— Un voyageur arrivé de Calcutta à Charleston, rapporte que 220 000 personnes ont succombé au *cholera morbus* dans les provinces dépendantes du Bengale. A Ponderpour cette ma-

Indie emportait 330 personnes par jour; elles tombaient les unes à côté des autres dans les rues, aussi subitement que si elles eussent été frappées par un boulet de canon. Parmi d'autres exemples de cette terrible maladie, on dit qu'à Culpoor, sur soixante personnes qui se mirent dans un bateau pour traverser la rivière, trois seulement arrivèrent à l'autre bord, le surplus ayant péri subitement pendant le passage. Il paraît, au reste, qu'elle n'a causé que peu de ravages parmi les troupes anglaises, grâces aux précautions qu'on a prises et aux secours de la médecine. Dans le district de Nudjahmundry, les hyds ou médecins indous sont très-habiles pour la guérir.

AVIS.

Un nouveau genre d'industrie est décidément acquis à la ville de Chambéry. La fabrique de *Papiers peints*, de M. GIRARDET, présente un très-bel assortiment de tapisseries qui ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport du goût et de la perfection du dessin, que sous celui de la beauté et de la solidité des couleurs.

ENIGME.

Je ne suis point *indépendante*,
Mais d'être fidèle à mon Roi
Je me fais sans réserve une constante loi.
Si j'étale aujourd'hui ma parure brillante,
Si vers mon Souverain je parais à mon tour,
Ma gloire hélas! ne dure guère;
Ainsi que mon éclat, ma vogue est passagère,
Et bientôt il faudra m'éloigner de la Cour.
Mon nom que l'on cherche ne fait rien à l'affaire:
Il ne peut de mon être éclaircir le mystère.

Le mot de la dernière *Charade* est *mou-choir*.

Marchés de Chambéry des 13, 15 et 17 juillet 1819.

Blés.		Veissel. f	c	Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix:*	19	81	24	40
Seigle		9	75	12	68
Orge nouvelle		8	00	10	45
Sarrasin		7	00	9	15
Maïs		–		–	
Avoine (1)		12	25	8	54
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	37 1/2
Viande, *idem*,	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 veissels au hectolitre. Froment. [illegible] Seigle. [illegible] Avoine. [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 17 Juillet.*

N.os 29 — 10 — 79 — 55 — 52.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 31.) IVe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 *juillet*. Samedi, 24 de ce mois, on a célébré dans cette capitale l'anniversaire de la naissance de S. M. A 11 heures du matin, S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché, accompagné de son Etat-Major, de MM. les Nobles Syndics et du Corps de Ville, s'est rendu à la cérémonie religieuse qui a eu lieu dans l'église Métropolitaine, en actions de grâces et pour la conservation des jours de notre auguste Souverain et de la Famille Royale. La grand'messe a été suivie du *Te Deum*, et de la bénédiction du Saint Sacrement. Toutes les troupes de la garnison, en grande tenue, ont fait la parade et les décharges ordinaires de l'artillerie et de la mousqueterie.

— On écrit de la Cité d'Aoste, 19 juillet, les détails suivans touchant l'entrée de Mgr de la Palme dans cette ville, laquelle a eu lieu le 18, à cinq heures du soir. Le Clergé, une députation des Communes, une garde d'honneur et un grand nombre de Magistrats lui étaient allés au-devant. Mgr étant monté à cheval aux portes de la ville, a fait son entrée au son de la musique et aux acclamations universelles du peuple. Arrivé sous un beau pavillon dressé à cet effet, il a été complimenté au nom de la ville par M. le Vice-Intendant de la Province, auquel il a répondu avec cette sagesse et cette bonté qui le distinguent. Remonté à cheval et précédé des Confréries, du Clergé, du Corps de ville, des Magistrats et de la Noblesse, il a traversé la ville décorée de verdure et d'inscriptions relatives à la circonstance, et s'est rendu à la Cathédrale, où, après les cérémonies ordinaires, il a donné la bénédiction. Une belle illumination a terminé cette intéressante journée.

— Dans un précédent N.°, nous avons dit que si la Comète

n'était qu'à une distance double de celle de la Lune, sa queue, vue à cette distance sous un angle de six degrés, devait avoir environ 17714 lieues; mais si, au 6 juillet, la distance de la Comète était de neuf millions de lieues, comme on l'a annoncé depuis, sa queue, vue à cette distance sous un même angle de six degrés, serait incomparablement plus grande. Les calculs faits en conséquence, soit par un triangle immédiat, soit par comparaison avec les diamètres apparens et réels du Soleil et de la Lune, et les distances moyennes de ces astres à la Terre, donnent, pour la longueur de la queue, un résultat moyen et approché de *neuf cent trente neuf mille lieues.*

Au 10 juillet, la Comète était à environ 20 millions et demi de lieues de la Terre, et le 17, à 27 millions et demi.

— Le 11 juillet, le tonnerre tombé sur l'église de Châteauneuf, près Moustiers (dépt. des Basses-Alpes), a tué dix personnes et en a blessé quarante grièvement; le curé de Moustiers est au nombre des victimes. Le même jour, à 4 heures de l[illegible] de quatre enfans qui sonnaient la cloche trois ont été renversés par la foudre et le 4.e est mort.

Des Eaux thermales de la Perrière.

Voici quelques nouveaux détails sur les eaux thermales retrouvées au village des *Bains*, dans la vallée de Bozel, et dont nous avons parlé dans le N.° 28 de ce Journal.

Le village des Bains, commune de la Perrière, est situé sur la rive gauche du Doron. La débâcle d'un lac qui s'était formé dans les montagnes de Champagny, survenue l'année dernière, avait détourné le lit de la rivière dans cette partie, ce qui fit découvrir une petite source d'eau chaude. On fit des fouilles et l'on découvrit bientôt plusieurs autres sources; en sorte que dans une circonférence de quinze à dix-huit mètres, il s'en trouva jusqu'au nombre de 60 à 80, qui, sortant à travers les couches d'un schiste à base magnésienne d'un gris cendré, produisent, par leur réunion, environ cinq à six pouces cubes d'eau. On s'empressa d'examiner ces eaux et d'en faire une première analyse sur les lieux. Voici le résultat de ces observations.

Ces eaux sont très limpides. Leur température est de 36 à 40 degrés du thermomètre centigrade. Exposées à l'air, il se forme à leur surface une pellicule blanche et irisée, elles sont onctueuses au toucher, leur odeur est celle des œufs pourris très-caractérisée, il s'en dégage périodiquement des bulles d'acide carbonique, elles rougissent la teinture de tournesol; celle de

la noix de Galle donne un précipité abondant d'hydro-sulfure de fer ; les acides concentrés donnent un précipité de soufre ; l'ammoniaque caustique donne un précipité abondant et floconneux. Leur goût est d'abord fade et nauséabond, mais on ne tarde pas à s'apercevoir, dans l'arrière-goût, de la présence des principes salins qu'elles renferment. Le muriate de baryte ne donne qu'un faible précipité.

On a conclu que ces eaux contiennent de l'acide carbonique libre, de l'hydrogène sulfuré dans un état de mélange, et dans un état de combinaison, de l'hydro-sulfure de fer abondant, du sulfate de magnésie et d'autres sels dont on n'a pas encore déterminé la nature et les proportions.

Les sources de ces eaux sont actuellement plus basses que le lit du Doron, au bord duquel elles sourdent, mais on peut facilement détourner la rivière à une distance de 20 à 30 toises, et baisser son niveau de 5 à six pieds au dessous des eaux thermales. En attendant l'autorisation du Gouvernement pour cette opération, les travaux provisoires se font au moyen d'une souscription.

Les trois bains dont nous avons parlé sont établis dès le 23 juin dernier.

Le site et les environs, qui sont très-pittoresques, offrent aux baigneurs tous les agrémens qu'ils peuvent désirer.

Les maladies dont nous avons cité la guérison, sont des douleurs rhumatismales aiguës dans les extrémités inférieures, avec un commencement d'atrophie ; une paralysie incomplète aux mêmes extrémités ; des engorgemens bilieux, dissipés par l'usage intérieur des eaux.

AVIS. — *Travaux publics*

Le Samedi 17 août prochain, il sera procédé, à Moûtiers, dans les bureaux de la Vice-Intendance, par la voie des enchères au rabais, à l'adjudication des travaux de reconstruction du parapet du mur de soutènement de la route provinciale de Moûtiers à l'Hôpital, au lieu appelé des *Esserieux*, travaux estimés 4689 liv. 33 c. dont le devis est visible dans les bureaux. Le délai pour l'offre du sixième ou demi-sixième, est réduit à 10 jours, vu l'urgence, et l'entreprise doit être terminée dans deux mois.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Francfort, 20 *juillet*. La Duchesse Douairière de la Principauté de la Lippe a remplacé les États du pays par une représentation nationale qui comprend les *propriétaires fonciers*, les

bourgeois et les *paysans*. Chacun de ces trois ordres nomme sept députés.

— L'échange des courriers continue entre les cours de Russie et de Suède.

— L'archiduchesse d'Autriche, princesse royale du Brésil, est accouchée d'une princesse à Rio Janeiro.

— Une commission royale a ouvert à Louisbourg, le 23 de ce mois, l'assemblée des États de Wurtemberg.

— A Vienne, le thermomètre est monté à 29 degrés et demi ; une chaleur si extraordinaire a donné la mort à plusieurs hommes dans les champs.

— On écrit de Berlin que le projet de constitution rédigé par le prince de Hardenberg, a été présenté au Roi. On dit qu'il y aura cinq assemblées provinciales pour chacune des grandes divisions de la monarchie.

ANGLETERRE.

Londres, 21 *juillet*. Dans l'affaire où l'Empereur de Maroc a fait de si grandes pertes, son fils aîné a été blessé à la tête. Les montagnards rebelles ont pris le trésor évalué à quatre cents quintaux d'argent, douze des femmes de l'Empereur, sa tente et ses bagages.

— Une lettre de Gibraltar donne à entendre que la cause de la disgrâce du ministre M. Casa d'Irujo, est d'avoir, comme l'un des grands propriétaires dans les Florides, trop favorisé les États-Unis dans le traité de la cession de ces provinces.

— Pour favoriser l'émigration vers le Cap-de-Bonne-Espérance, 50,000 l. st. sont accordées, et cet objet est réglé par une circulaire officielle.

— Des 32 pigeons messagers envoyés d'Anvers, qui ont été lâchés ici le 11, quatorze sont retournés à Anvers.

FRANCE.

Paris, 18, 19 *et* 20 *juillet*. Le 17, les deux Chambres ont reçu communication de la proclamation du Roi qui prononce la clôture de la session ; elles se sont séparées aux cris de *Vive le Roi !*

— M. le duc de Devonshire vient d'arriver à Paris.

— Un affreux incendie a consumé 67 maisons et 162 autres moindres bâtimens, avec tous les papiers de la Mairie, à Remy, près Compiègne, le 14 de ce mois.

— La cour royale a renvoyé M. Bavoux devant la cour d'assises.

— Le 6 juillet, la chaleur est montée, à Berlin, à 29 degrés.

— Les avocats de la Cour Royale ont rayé de leur tableau M. Rey, de Grenoble, qui a signé un mémoire tendant à faire mettre

en accusation les fonctionnaires civils et militaires qui ont con-couru à l'arrestation et au supplice de Didier.

Du 22 juillet. M. le Duc de Richelieu arrive incessamment à Paris. — On arme à Toulon un vaisseau de 74 et deux frégates, qui, avec trois autres bâtimens attendus à Rochefort, iront à Gibraltar se réunir à des vaisseaux anglais pour donner la chasse aux corsaires américains.

Banque de France. 1452 fr. 50 c. 1440 fr. 1437 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés. 72 fr. 20 c. 72 fr. 40 c. 72 fr. 60 c. 45 c.

ITALIE.

Pise, 14 *juillet*. S. M. I. et R. A. est arrivée en cette ville le 12, avec notre auguste Souverain. On avait préparé pour cette heureuse circonstance, la grande et fameuse illumination, qui a eu tout le succès possible.

Modène, 16 *juillet*. S. A. le Prince de Metternich, arrivé ici de Florence, a pris le chemin de Mantoue.

Venise, 17 *juillet*. Le 13 de ce mois, un violent orage a causé ici des dommages considérables, sur un espace de plus de trois milles de long et d'un quart de mille de large. Des maisons et des murs renversés, des arbres déracinés ou rompus, des vignes dévastées, les moissons détruites et seize personnes qui ont perdu la vie, tels sont les maux dont nous avons été les tristes témoins.

(*Voyez les Additions à la page 16.*)

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXIIe *Article.*

DES COMÈTES.

Il est peut-être heureux que les événemens du Ciel viennent de tems en tems nous distraire de ceux de la Terre; c'est ainsi que, depuis un certain nombre d'années, les taches du Soleil et l'apparition des comètes ont fourni par intervalles de nouveaux sujets de discussion et ont fait au moins quelque diversion aux matières graves qui, depuis si long-tems, occupent uniquement l'universalité des discoureurs. J'ai annoncé un article sur les comètes en général, je viens aujourd'hui remplir mon engagement.

Je crois inutile de remonter chez les anciens pour y remarquer les mêmes erreurs qui ont régné plus tard sur la nature des comètes, et les mêmes préjugés populaires sur leur influence. A part les conjectures un peu plus sensées d'un petit nombre de philosophes, tels qu'Appolonius de Myndes, les Pythagoriciens et

particulièrement Sénèque, il faut venir jusqu'à Tycho Brahé pour trouver quelque opinion raisonnable sur les comètes. Tycho démontra par la presque nullité de la parallaxe des comètes, que c'étaient des corps beaucoup plus éloignés de nous que la Lune, il porta ainsi sur ce point l'un des premiers coups à l'autorité scolastique d'Aristote, et il brisa les cieux solides des anciens. Cette première vérité fut confirmée par des astronomes postérieurs, ce qui n'empêcha pas, jusqu'au siècle dernier, beaucoup de savans distingués de continuer à regarder les comètes comme des corps non permanens, comme des exhalaisons ou des météores. Mais on se trompa surtout long-tems encore sur la nature du chemin que faisaient les comètes. Il est remarquable que Képler, qui le premier a découvert la forme elliptique (celle d'un ovale régulier plus ou moins allongé) des orbites des planètes, ait cru que les comètes se mouvaient en ligne droite: cette hypothèse, reçue par tous les astronomes de cette époque, fut long-tems la seule admise, et, ce qui devait l'accréditer, c'est l'accord qu'elle semblait fournir avec les résultats des observations. On conçoit en effet que tant qu'une comète ne se trouve pas dans les absides (les extrémités de l'ellipse) ou dans leur voisinage, la direction de son mouvement doit presque paraître rectiligne, à cause de la grande excentricité de la courbe. La même erreur fut adoptée par le grand Cassini, qui appliqua cette supposition avec succès à la comète de 1652. Cassini ne prétendait pas, il est vrai, que la trajectoire d'une comète fût précisément une ligne droite, mais il supposait que l'astre parcourait un cercle si grand et d'un centre si éloigné de la terre, que la route qu'elle suivait dans la partie de son orbite visible pour nous, se confondait sensiblement avec une ligne droite.

Il fallait un heureux concours de circonstances, tel que celui qui eut lieu en 1680, relativement à la fameuse comète qui parut cette année-là, pour mettre les astronomes en situation d'observer la marche de cet astre avant et après son passage au périhélie, c'est-à-dire, pour lui voir parcourir successivement les deux branches opposées d'une courbe qui comprenaient entre elles le Soleil dans un même plan. Ce fait décisif révéla le véritable système du mouvement périodique des comètes, et toutes les incertitudes furent levées.

La Saxe paraît un pays privilégié pour l'observation des comètes: j'en ai déjà cité un exemple au sujet de la comète de 1759;

ce fut un astronome Saxon, Geoffrid Kirch, de Cobourg, qui découvrit le premier la comète de 1680, et ce fut encore un astronome Saxon, Doerfell, de Plauen dans le Voigtland, qui ayant observé la même comète au retour de son périhélie, en conclut qu'elle décrivait un arc de parabole (courbe à deux branches infinies) dont le Soleil occupait le foyer. C'est là l'une des grandes découvertes de l'astronomie moderne. Newton féconda du feu de son génie la belle hypothèse de Doerfell; il appliqua aux comètes les lois de cette gravitation générale dont il avait dérobé le secret à la nature; il plaça décidément les comètes au rang des astres assujetis à une marche régulière, leur assigna pour trajectoires des courbes nouvelles qui, dans une grande partie de leur étendue, se confondant sensiblement avec une parabole, offraient aux observateurs une grande facilité de calcul, puisque dès-lors trois observations exactes suffisent pour déterminer la position de l'orbite.

Le célèbre Halley, marchant sur les traces de Newton, enrichit la théorie des comètes de ses travaux; il calcula les orbites de vingt-quatre comètes et dressa des tables qui jetèrent un nouveau jour sur la marche périodique de ces astres, dont il osa le premier indiquer le retour; ce fut lui qui comparant les époques de l'apparition d'une comète qui s'était montrée à des intervalles réguliers et alternatifs de 75 et de 76 ans, conclut que la comète de 1682 était la même qui avait été remarquée en 1380, il annonça son retour pour 1758 ou 1759, et la comète, fidèle aux lois qu'on lui avait tracées, vint justifier la prophétie du génie et de la science. Quant à la comète de 1680, Halley s'appuyant sur une période de 575 ans, crut reconnaître cette comète dans celle qui avait paru en 1106, dans celle de l'an 531 de l'ère chrétienne, dans celle qui parut après la mort de César; enfin remontant d'une période à l'autre, il va jusqu'à conjecturer que la même comète a pu paraître à l'époque du déluge universel et être la cause de cette grande et terrible catastrophe; supposition que Whiston adopta plus tard et qu'il étaya de tous ses moyens, mais qu'on peut se dispenser d'admettre et qui ne repose sur aucune donnée positive.

Depuis Halley on a calculé les orbites d'un grand nombre de comètes, la théorie de ces astres a occupé la plupart des géomètres les plus célèbres, tels que La Caille, Clairaut, d'Alembert, Euler, Lalande, Bouguer, Du Séjour, La Grange,

Condorcet, Fontaine, La Place, Lambert, Olbers, Burckhardt, Lexell etc. Il résulte de tous ces travaux et de toutes les observations comparées, qu'il n'y a jusqu'ici qu'une seule comète dont la révolution soit bien connue et le retour certain; c'est celle de 1759, qui doit reparaître en 1834 ou 1835. Celles dont le retour présumé offre ensuite quelque foible probabilité, sont 1.° la comète de 1680, qui auroit une période de 575 ans et devroit ainsi reparoître l'an 2255, c'est-à-dire, dans 456 ans; 2.° la comète de 1556, dont la révolution seroit de 292 ans, et que l'on reverroit en 1848; 3.° celle de 1686 qui par une période de 174 ans, reviendroit en 1860. Les diverses périodes conjecturées et assignées à d'autres comètes ne sont vraisemblablement que le résultat du concours fortuit de l'apparition de plusieurs comètes différentes, qui, vu leur nombre, ont dû paroître successivement à des intervalles qui ont pu offrir une apparence de périodicité, mais qui perdent ce caractère dès qu'on soupçonne que ces apparitions peuvent se rapporter à des comètes diverses. Le nombre total des comètes n'est pas connu, et peut-être ne le sera-t-il jamais: Lalande l'évalue par approximation à plus de trois cent, et d'autres astronomes le portent beaucoup plus haut.

Il n'est pas étonnant qu'il reste une si grande incertitude sur le nombre des comètes, sur la durée de leur révolution et sur leur retour. Les ellipses qu'elles décrivent sont si allongées, et ces astres s'éloignent tellement de leur foyer d'attraction, que leurs orbites elliptiques diffèrent peu des branches d'une parabole ou d'une hyperbole, il ne faut peut-être qu'une légère perturbation, causée par le voisinage de quelque corps céleste, pour opérer la métamorphose de la courbe, pour lancer alors la comète dans l'une des branches infinies d'une trajectoire hyperbolique ou parabolique, et la faire ainsi disparoître pour toujours, ou du moins pour changer la nature de l'ellipse et accélérer ainsi ou retarder considérablement le retour d'une comète. Celle de 1759, la plus voisine de toutes, s'éloigne du Soleil, dans son aphélie, de deux cent trente six millions de lieues; celle de 1680 doit s'en éloigner de 4 milliards 500 millions. Or on conçoit qu'à ces distances prodigieuses, la force centrale exercée par le Soleil sur ces comètes doit être si foible, que la moindre cause pourroit opérer de grands changemens dans leur route. On a une preuve certaine et bien connue

des perturbations causées par les planètes au mouvement des comètes, dans le beau travail de Clairaut sur la comète de 1759; ce savant géomètre en avait calculé et annoncé le retard à raison de la double action de Jupiter et de Saturne sur cette comète qui, à la gloire de la science, vint confirmer la prédiction au temps marqué, à un petit nombre de jours près.

On sait que toutes les planètes ont leur mouvement propre autour du Soleil d'occident en orient. Il n'en est pas de même des comètes, dont les unes se meuvent dans l'ordre direct, d'autres dans un ordre rétrograde, celles-ci dans le plan de l'écliptique, celles-là sous des angles quelconques. La plupart descendent jusque dans la région de l'orbe terrestre; on n'en connaît que six dont les orbites embrassent celle de la Terre dans sa totalité, c'est-à-dire, dont la moindre distance au Soleil excède celle de la Terre au même astre.

Le nombre des comètes dont les orbites sont établies de manière à les faire reconnaître à leur retour, augmente tous les jours par les travaux des astronomes. M. Burckhardt avait cru trouver une ressemblance entre la comète de 1793 et celle de 1783; mais ses calculs lui ont fait révoquer en doute cette identité. L'orbite parabolique de celle de 1811 a été déterminée par M. Bouvard. On sait que, la même année, M. Pons, de Marseille, découvrit, le 16 novembre, une autre comète très-petite. M. Nicollet, notre compatriote, Astronome-adjoint du Bureau des Longitudes de France, a déterminé postérieurement les orbites des comètes découvertes, l'une le 20 juillet 1812, à Marseille, par M. Pons, et à Paris le 1.er août, par M. Bouvard; deux autres, découvertes par M. Pons, le 5 février et le 2 avril 1813; une autre, découverte le 6 mars 1815, par M. Olbers; etc. M. Pons a encore découvert en 1818 trois comètes dont les orbites ont été de même déterminées à l'Observatoire de Paris, et qui ont valu à M. Pons un Prix décerné par l'Institut (1).

Il me reste à dire un mot sur la nature des comètes, sur leur prétendue influence et sur les dangers, réels ou imagi-

---

(1) M. Pons, qui, de concierge de l'Observatoire de Marseille, est devenu astronome-adjoint, s'applique spécialement à la recherche des comètes; il paraît que sa constance et la beauté du ciel où il observe ne permettent guère aux comètes de lui échapper.

noires, que peut offrir leur apparition. Hévélius prenait les comètes pour des fragmens détachés du Soleil ou des planètes, qui les lançaient ainsi dans l'espace et leur faisaient décrire des paraboles semblables à celles des corps jetés à la surface de la Terre. Newton, au contraire, pensait que les orbites de certaines comètes se resserrant de plus en plus, il pouvait arriver que quelques-unes de ces corps, après s'être ainsi peu à peu rapprochés du Soleil, finissent par y tomber pour lui servir d'aliment.

Les comètes, que Sigaud de la Fond appelle des *corpuscules*, ont un noyau plus ou moins opaque, éclairé par les rayons du Soleil, leur lumière, qui augmente à mesure qu'elles approchent de cet astre, et qui diminue à mesure qu'elles s'en éloignent, présente d'ailleurs beaucoup de diversité : tantôt blanche, tantôt rougeâtre, quelquefois bleuâtre ou couleur d'or; reçoit-elle ces nuances de la nature de la comète, ou de la manière dont le soleil agit sur elle ? On a vu des comètes dont le noyau ne présentait que comme une sorte de vapeur condensée, qui, ainsi que la queue, laissait voir les étoiles au travers. Cette *queue*, qui est toujours opposée au Soleil, suit la comète, quand celle-ci avance vers le Soleil; elle la précède au contraire, dans le retour, et alors on lui donne le nom de *barbe*. Si la queue se trouve derrière la comète par rapport à nous, alors, à raison de son étendue qui dépasse celle du noyau, elle paraît l'environner et prend le nom de *chevelure* (en grec *come*, d'où est venu le nom de *comète*). La grandeur de la queue varie beaucoup d'une comète à l'autre. Celle de la comète de 1680 avait pour paraître, une queue de 90 degrés de long, et celle de 1744 en avait une de 15 ou 16 degrés de long et de 117 degrés de larg. Ce devait être un beau spectacle que celui d'une comète se pavanant dans les cieux avec un ornement d'une pareille dimension, qui avait très certainement près d'un million de lieues de longueur. Il est vrai qu'il ne lui fallait peut être rien moins qu'un *éventail* de cette étendue, pour se remettre un peu de la chaleur qu'elle venait d'éprouver en passant auprès du Soleil, comme on le verra plus bas au sujet de la comète de 1680. La grandeur apparente de la queue varie souvent en raison de la différence des lieux d'où on l'observe; ce qui paraît provenir de la différence qui se rencontre dans l'état de l'atmosphère.

Il y a trois opinions sur la nature ou l'origine de la queue des

comètes. Képler la considère comme le produit d'une atmosphère propre à la comète. Newton attribuait cette queue à l'atmosphère de la comète et à des exhalaisons sortant du noyau et provoquées par la chaleur solaire. Enfin de Mairan conjecture que cette queue est une portion de l'atmosphère solaire dont la comète s'empare en approchant de son périhélie ; ce dernier système est fondé, 1.° sur ce que la queue ne devient apparente que lorsque la comète est arrivée à une distance du Soleil moindre que celle de la Terre, ce qui est environ le rayon de l'atmosphère solaire, 2.° sur ce que les comètes qui ont passé à une plus grande distance du Soleil, n'avaient point de queue. Les astronomes paraissent revenir au sentiment de Newton et attribuer la formation de la queue à la grande chaleur que, selon nos théories, les comètes doivent éprouver en approchant du Soleil. En supposant 1.° que les rayons solaires sont une émanation directe de cet astre, ce qui ferait que leur effet augmenterait en raison inverse du carré des distances, 2.° que ces rayons agissent sur la substance des comètes de la même manière que sur les corps terrestres, il s'ensuivrait, d'après le calcul, que la comète de 1680 aurait dû éprouver une chaleur vingt-cinq mille cinq cents fois plus grande que celle de nos étés, deux mille fois plus grande que celle d'un fer incandescent, et qu'une comète chauffée à ce degré mettrait plus d'un million d'années à se refroidir. Or, à une telle température, il doit s'opérer une volatilisation considérable de matières qui se vaporisent et s'élèvent dans l'atmosphère de la comète, dont elles étendent probablement beaucoup les limites. On a contesté cette explication de la queue des comètes, laquelle, en effet, ne lève pas toutes les difficultés ; on a dit, par exemple, qu'un degré de chaleur suffisant pour dissoudre en quelque sorte le noyau d'une comète, devrait opérer sur ces astres de grands changemens, tandis que la comète de 1680 qui s'est si fort approchée du Soleil, a présenté, au sortir du périhélie, son noyau dans le même état qu'auparavant, et que c'est l'une des principales raisons employées à constater l'identité de cette comète dans les deux circonstances. Quant à la remarque que la queue n'est sensible qu'aux environs du périhélie, c'est, dit on, que quand la comète est plus éloignée du Soleil, la lumière solaire, affaiblie par la distance et réfléchie par une masse fluide aussi rare que l'est la queue des comètes, n'a plus assez d'intensité pour être aperçue de l'éloi-

gement où nous sommes. Nous aurions la satisfaction de voir se résoudre le problème et s'éclaircir complètement à nos yeux toute difficulté à ce sujet, immédiatement avant notre destruction, si quelque comète venoit nous rendre une de ces visites dont on a tant parlé, en donnant, par exemple, à notre globe une petite chiquenaude en passant, elle le feroit voler en éclats ou le chasseroit tout d'une pièce, comme une boule de joueur, dans les espaces célestes, et l'enverroit, avec nos astronomes calculateurs, se rafraîchir à quelques mille millions de lieues loin du Soleil.

Mais les comètes peuvent-elles approcher assez de la Terre pour y produire quelque épouvantable révolution, ou du moins pour y exercer une sensible influence? et y auroit-il quelque raison de voir renaître la terreur de 1773, causée par les effrayantes conjectures que l'on tiroit d'un Mémoire de M. de Lalande, lesquelles répandirent des alarmes si vives, que l'astronome reçut de la Police un ordre pressant de rassurer le public? Puisque des comètes passent dans l'intérieur et d'autres en dehors de l'orbite de la Terre, pourquoi ne pourroit-il pas y en avoir dont la route passeroit précisément par quelqu'un des points de la circonférence de cette orbite? Les astronomes appellent *nœuds* les points où une orbite passe au travers du plan d'une autre orbite. Or les nœuds d'une comète peuvent-ils se trouver plus ou moins rapprochés de l'orbite de la Terre, ou même quelqu'un d'eux tomber sur un point de cette circonférence. Dans ce cas, si la Terre passoit par ce point d'intersection au même instant où une comète y arriveroit de son côté, la rencontre des deux corps auroit lieu; et « l'idée de deux bombes « qui crèveroient en se choquant en l'air, dit Voltaire, est « infiniment au-dessous de celle qu'on doit en avoir ». Il est vrai qu'il y a peu d'apparence qu'un tel concours de circonstances puisse jamais se réaliser.

Il y en a un peu plus qu'une comète puisse passer assez près de la Terre pour y produire quelques grands effets sur la nature desquels l'imagination peut librement s'exercer. En vertu des lois de la gravitation, la proximité et la masse de la comète pourroient être telles que son action sur le globe terrestre y renverseroit les édifices et les montagnes, y soulèveroit les eaux de la mer à plusieurs mille toises d'élévation, et produiroit un cataclysme universel, bouleverseroit les couches du globe et renouvelleroit le chaos. Ou, si l'on aime mieux, la rotation de la Terre pourroit changer de direction, le nord deviendroit le sud, le levant seroit le couchant; ou bien le Lapon se trouveroit peut-être tout à coup sous une zone torride sans avoir changé de place, tandis que l'habitant de la Ligne se verroit placé au-delà du cercle polaire. Les hommes qui n'auroient pas succombé à l'épouvante ne se reconnoîtroient plus sur cette terre renouvelée.

Peut-être la comète charieroit avec sa queue des exhalaisons

brûlantes et des corpuscules inconnus, verserait-elle dans notre atmosphère des torrens de matière, Dieu sait de quelle nature, qui nous dessécheraient et nous expédieraient sur-le-champ.

Peut-être la comète, apportant de sa visite au Soleil, une énorme provision de calorique, et ayant encore, à son approche, une chaleur deux ou trois cents fois égale à celle d'un fer rouge, nous grilleroit tout vifs et mettroit le feu aux quatre coins de notre globe long-tems avant d'y arriver.

Peut-être l'orbite terrestre changerait-elle, et notre globe deviendrait un satellite de la comète, qui, détournée de sa route primitive, trouverait bon de se fixer dans la région des Planètes et d'en augmenter le nombre, comme a fait jadis la Terre elle-même, qui, selon Whiston, a commencé par être une comète.

Peut-être la Terre, recevant un surcroît de force centrifuge, s'élancerait-elle dans une orbite plus excentrique, et, revenue à son premier état, se trouverait métamorphosée elle-même en comète et s'embarquerait pour un voyage de cinq ou six cent millions de lieues. Des ministres européens, jaloux d'aller contempler la face impériale et resplendissante de quelque monarque lointain, gouvernant glorieusement son empire *central* aux extrémités de l'Univers (2), partiraient pour cette grande ambassade, à laquelle ils auraient le tems de se préparer en route par l'étude du cérémonial nécessaire, à l'effet de n'être pas renvoyés brusquement et comme ils seraient venus, à l'instant même de leur arrivée. Au moyen de ce même voyage, l'Ermite de Saint Saturnin pourrait visiter, en passant, ses confrères de la Planète de Saturne ou de celle d'Uranus.

Peut-être la comète, si elle était de moindre masse que la Terre, se déciderait-elle à lier société avec elle, à devenir une seconde Lune et à établir avec l'ancienne une heureuse concurrence pour éclairer désormais toutes nos nuits.

Peut-être que la Terre, fortement secouée par le choc, se diviserait en deux globes destinés désormais à marcher séparément et à tirer chacun de son côté. S'il était permis alors à tout le monde de choisir sa demeure entre ces deux Planètes, je crois voir la joie qui éclaterait de toutes parts à la nouvelle de ce partage du genre humain, et la foule de gens vivant actuellement sous le même toit, qui s'empresseraient de mettre volontiers, entre leurs nouveaux appartemens, une agréable dis-

(2) L'Empereur de la Chine, ce *fils du Ciel*, qui habite *les collines des dix mille siècles*, se dit le *Maître suprême de la Terre*, le Souverain de l'Empire *céleste*, de l'Empire du milieu; et, en cette qualité, il prétend que tous les Rois du monde lui *doivent* non-seulement *des présens*, dont il déclare d'ailleurs *qu'il fait peu de cas*, mais encore la soumission et l'*obéissance* (Voyez sa Lettre du 12 septembre 1816, au *Souverain des Iles Britanniques*, au sujet de l'ambassade de Lord Amherst).

tance de deux ou trois millions de lieues. Peut-être . . . . Mais qui pourrait épuiser les possibilités plus ou moins intéressantes que nous laisse entrevoir le grand événement dont nous nous occupons ici ?

Lalande avait trouvé que, parmi les 60 comètes observées et calculées jusqu'à lui, il y en avait huit dont les nœuds étaient assez voisins de l'orbite terrestre. Celle de 837 n'en était qu'à 2 degrés ; celle de 1299, à 4 ; celle de 1596, à 5 ; celle de 1618, à 2 ; deux autres à 5, celles de 1763 et 1764, à un degré seulement. Or combien peu de chose faut-il pour que le nœud d'une comète change d'un degré, lorsque l'on considère les nombreuses perturbations qu'elles sont sujettes à éprouver dans leur marche !

Les astronomes ont cherché à nous rassurer par les moyens qui sont en leur pouvoir : ils nous ont fait remarquer, par exemple, que la Terre faisant six cent mille lieues par heure, la comète en faisant peut-être autant, notre globe esquiverait assez lestement le danger d'être heurté sur son chemin ; que, quant aux comètes qui ne feraient que s'approcher de la Terre sans risque de la toucher, celle-ci ne restant que quelques instans sous l'influence de la comète, la force d'inertie s'opposerait à ce que, dans ce court intervalle, il se fît aucun déplacement considérable autour de nous, et que tout rentrerait bientôt dans l'ordre. Les astronomes ont eu d'ailleurs recours au calcul des probabilités, et ils nous ont fait voir que la chance d'une déconfiture générale par l'action d'une indiscrète comète, n'était qu'infiniment peu probable ; il y aurait, selon eux, plus de trois cent mille contre un à parier que cet événement n'arrivera pas.

Pour moi, je me rassure à moins de frais et sans le secours des chiffres. J'ai un argument plus fort que tout cela, une raison plus puissante qui me permet de jouir tranquillement de ma situation, d'espérer voir encore long-tems mes rochers reposer sur leurs bases, et le Soleil entrer chez moi par la même fenêtre, sans crainte de trouver un beau matin, à mon réveil, ma cellule placée perpendiculairement sous l'étoile du Pole ou sous celle de l'Aigle. Le motif de ma sécurité est dans la science et la sagesse de l'éternel Mécanicien qui, en disposant les rouages de l'Univers, en a vraisemblablement calculé tout le jeu et prévu tous les effets. Je suis persuadé que les dérangemens, les perturbations, les écarts qui s'opèrent dans cette grande et belle machine, sont des actions préordonnées qui se balancent réciproquement, et que toutes ces anomalies où l'œil du vulgaire croit entrevoir des effets du hasard et des causes de dissolution, sont au contraire des moyens habilement combinés pour maintenir l'ordre et renouveler périodiquement les grandes lois qui président à l'harmonie universelle.

Au reste, il faut ajouter à ces considérations que la masse des

comètes ne paraît pas assez considérable pour exercer une grande influence sur notre système planétaire. Les observations nous ont fait connaître que la comète de 1770, qui a le plus approché de la Terre, aurait produit, en lui supposant une masse égale à celle de la Terre, une augmentation de près de sept heures sur la durée de l'année sydérale, tandis que cette durée n'a pas même varié de 3 secondes, d'où il faut conclure que la masse de la comète était moindre que la *quatre millième partie* de celle de la Terre.

ANNONCE.

ELENCO *per ordine alfabetico dei Comuni degli stati di terra-ferma di S. M. il Re di Sardegna, coll' indicazione dei Capi luoghi di Mandamento e di Provincia, dai quali ciascuno di essi dipende;* e QUADRO *della classificazione delle Provincie* — Torino, 1819, *Stamperia Favale*

Cet Ouvrage est indispensable à toute personne qui exerce quelque emploi.

DIZIONARIO LEGALE *teorico-pratico*, ossia *Corso di Giurisprudenza Civile e Criminale, in cui per ordine alfabetico si rinvengono tutti i vocaboli di tale scienza; i principii del* Jus Romano; *gli articoli delle Regie* Costituzioni *corrispondenti, rapportati o citati, le* Sentenze *e Decisioni dei* Supremi Magistrati *ai medesimi relative, indicate colle opportune citazioni del* Tomo, *pagina e paragrafo della* Pratica Legale, *ove in essa Opera si trovano in disteso* = ed inoltre = *le* Formole *da questo e da quell'altro* Vocabolo *richieste delle* Suppliche *o* Libelli, Atti giudiziali, Notariali ed altri, *che occorrono farsi nella Procedura sì Civile che Criminale, poste in piè di pagina* = dedicato a S. E. il Signor Conte BORGARELLI, Primo Presidente del R. Senato di Piemonte ec. ec. = *Compilazione dell' Avvocato* Giuseppe Maria Regis, *Giudice di Rivoli* = Torino, dalla Stamperia Favale

On reçoit les abonnemens pour cet Ouvrage, qui paraît par cahiers de 6 feuilles in-4.°, au prix de 25 s. chacun, dont deux ou trois par mois. Le N.° 59, qui forme plus de la moitié de l'Ouvrage, a déjà été publié. — Ceux qui désireraient recevoir ces cahiers, directement de l'Imprimeur Favale, à Turin, *francs de port par la Poste*, les paieront à raison de 30 s. chacun.

L'accueil favorable que cet Ouvrage a reçu d'un grand nombre d'hommes de loi et d'autres personnes qui ont bien voulu s'y abonner, est une preuve de son mérite et de son utilité.

Ces Ouvrages se trouvent à Annecy, chez M. *Burdet*, Impr.-Libr. du Clergé.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 29 juillet. Une apparition de *Êtres* extraordinaires coïncide merveilleusement avec la prophétie de la fin du monde que nous avons rapportée dans notre dernier N.°, et à laquelle nous avons ajouté un complément de toute certitude. Indépendamment du grand serpent de mer qui a reparu en Amérique, en même tems que la Comète en Europe, on voit, dit-on, chez nous, à la Rochette, un animal qui prend toutes les formes: c'est un cheval marin, un serpent ailé, une immense couleuvre, un crocodile, etc. Il a des écailles qui résistent aux balles; il mange les bœufs, les chevaux; il fait des bonds de 5 ou 6 cents toises, etc. etc. Il ne manque à son histoire qu'une légère circonstance, c'est que les habitans de la Rochette n'en ont pas encore ouï parler.

Annecy, 27 juillet. Le 24 de ce mois, jour où l'on a célébré l'anniversaire de la naissance de S. M., avec la pompe convenable à l'objet de la cérémonie, MM. Duport, dont la louable industrie est justement appréciée, avaient disposé sur la porte de leur fabrique une illumination avec le gaz hydrogène, dans laquelle on lisait les lettres V. E. surmontées d'une Couronne royale, avec un transparent présentant ces mots: *Il est le père de son peuple, le protecteur de l'industrie et du commerce.* Ce bel appareil brillait comme un assemblage de perles et de diamans du plus vif éclat.

Turin, 24 juillet. Aujourd'hui, anniversaire de la naissance de S. M., il y a eu gala à la Cour et réception des Grands de la Cour et de la Couronne, des premières *Dignités* de l'Etat, du Corps Diplomatique et de la Noblesse. Il y a eu parade militaire sous les fenêtres du Palais, et triple décharge de réjouissance de la mousqueterie et du canon de la Citadelle.

Paris, 23 et 24 juillet. La Gazette de Berlin parle d'un plan de conspiration qui tendait à introduire pour toute l'Allemagne une *Constitution républicaine.*

— On annonce que M. D. Onis, qui allait à Madrid prendre le porte-feuille des affaires étrangères, a été mis aux arrêts à Valladolid.

— Loening, assassin du Président d'Ybell, s'est donné la mort.

Marchés de Chambéry des 20, 22 et 24 juillet 1819.

Blés.		Veissel.		Hectolitre.	
		f.	c.	f.	c.
Froment	*Prix*	17	63	23	05
Seigle		10	00	13	07
Orge nouvelle		6	75	8	83
Sarrasin		6	00	7	84
Maïs		12	58	15	60
Avoine (1).		11	50	6	00
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	35
Viande, *idem*,	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 derniers marchés [illegible] hectolitre: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Loterie Royale.

Tirage de Turin *du 24 Juillet.*

N.os 22 — 26 — 11 — 25 — 45.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St-Antoine.

An 1819. (N.° 32.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 août. Nous apprenons que la fin du monde est renvoyée à l'an 8947, époque du retour probable de la Comète, ou à l'an [illegible], ce qui nous laisse le tems de respirer un peu.

— Nous n'avons eu que le tems d'indiquer, dans notre dernier N.°, la belle illumination que MM. Duport ont disposée à Annecy, le jour anniversaire de la naissance du Roi, où ils ont présenté, au moyen du gaz hydrogène, le chiffre de S. M. surmonté d'une couronne et entouré d'un dessin élégant. MM. Duport, dont on a connu au plus d'une fois l'occasion de citer les vues éclairées et les entreprises utiles au pays, ont mis, dans cette circonstance, le public à même de jouir immédiatement de l'effet d'un genre d'éclairage qui devient d'une si haute importance pour les grands établissemens, et qui, dans les fêtes publiques, peut effacer par son éclat et par le genre de beauté qui lui est propre, tous les autres moyens d'illumination pratiqués jusqu'ici.

SUPPLÉMENT *à l'Itinéraire du Pavillon de Bellevue.* (Ouvrage imprimé en mars 1819, à Genève, chez J. J. Paschoud).

Découverte d'un nouveau trajet pour monter sur le Mont-Blanc, par le Pavillon de Bellevue, à St. Gervais.

Le propriétaire de ce Pavillon ayant dès long tems à cœur de tenter ce trajet, le fit entreprendre, le 18 mai 1819, par six chasseurs de la commune de St Gervais, nommés plus bas, et reconnus aptes à cette tentative. Ils montèrent sur le dôme du *Gouté*, depuis le Pavillon, en six heures: un froid excessif, joint à une intempérie inattendue, fut un obstacle insurmontable à l'exécution de ce projet; mais persuadés de la possibilité du succès par un tems favorable, le voyage fut ajourné.

Le 8 juillet suivant, les sieurs Jean François Bt Legendre, François Marie Jacquet dit le Gris, François [illegible] del, Alexandre Jacquet, dit Fontolieu, François Jacquet dit Jean-Jacques, Nicolas Déchosaz, dit *Sacquet*, tous natifs et habitans de la commune de St-Gervais, partirent du Pavillon de Belle-

vue, à trois heures du matin, ils parvinrent, en trois heures, au pied du dome du Goûté, par une direction facile; puis continuant leur marche à travers des pans de roc assez pénibles, ils se trouvèrent à 9 heures sur le Dome. De là, dirigeant leurs pas vers le sommet du Mont Blanc, ils l'atteignirent à midi et demi, mais avec beaucoup moins de peine qu'en gravissant le dome du Goûté, n'ayant, depuis là, trouvé aucune crevasse sur leur route. Ils ne trouvèrent sur le sommet du Mont Blanc d'êtres animés qu'une guêpe, un papillon et un moucheron expirants; et ils inférèrent de cette situation que ces insectes y avaient été apportés par les vents. Assis enfin sur la plus haute cime de l'Europe, comme sur un trône conquis par l'audace des émules de l'illustre De Saussure, plongèrent des regards d'étonnement et d'orgueil sur toute la Savoie, sur une partie de l'Italie, de la Suisse et de la France; et s'étant remis en marche pour faire la descente, ils regagnèrent le Pavillon de Bellevue en six heures.

Il résulte de la découverte de ce nouveau trajet, qu'on peut aisément, moyennant un tems favorable, aller sur le sommet du Mont Blanc et revenir le même jour au Pavillon vers les 9 heures du soir. Tous les savans et les amateurs qui y sont montés par Chamouny, ont employé trois jours à ce voyage; ils ont la plupart éprouvé de grandes difficultés, couru de nombreux dangers, obligés de coucher deux nuits sur les glaciers, plusieurs ont été exposés à un trajet deux fois plus long et sans doute plus périlleux que celui du Pavillon de Bellevue.

Ces mêmes chasseurs, gens dignes de foi et honnêtes pères de famille, ainsi qu'il en conste du certificat du Syndic de leur commune, légalisé par l'Autorité supérieure, s'honoreront d'être, à un prix très modique, les guides de quiconque les requerra; ils répondent du succès, moyennant bon courage; et le propriétaire du Pavillon de Bellevue s'empressera, dans toute occasion, de les avertir, lorsqu'il en sera requis.

ROUX, *propriétaire*.

Suit le certificat de M. le Syndic de St. Gervais du 25 juillet 1819, attestant la vérité des faits contenus dans la précédente relation, et dûment légalisé par M. le Vice-Intendant de la province du Faucigny à Bonneville, le 17 même mois.

AVIS. — *Travaux publics.*

Samedi, 14 du courant, à 10 heures du matin, on adjugera, dans les bureaux de la Sous-intendance de Moûtiers, par voie de soumissions cachetées, qui seront à remettre jusqu'à 4 heures du soir du vendredi 13, les travaux en reconstruction du pont en charpente, sur le *Doron*, à *Brides*, commune des Allues, sur la route de Moûtiers à la Vanoise par Bozel et Laperrière. Ces travaux sont estimés 12,316 l. 12 c. Le délai pour l'offre du sixième ou demi-sixième est fixé à 8 jours; celui pour exécuter l'ouvrage est de 5 mois.

PIEMONT.

Turin, 31 juillet. Le 25 de ce mois, sont arrivées en cette capitale LL. AA. RR. le Prince Antoine de Saxe et l'Archiduchesse Marie-Thérèse son épouse. Le 26, ils ont visité le beau monument de Superga; le soir ils ont assisté avec LL. MM., les Princesses Royales, LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois, et LL. AA. R. et S. la Princesse et le Prince de Carignan, à la représentation du *Calife de Bagdad*, orné de tout son spectacle. Le 27, les augustes voyageurs sont allés dîner avec la Cour, à Stupinigi.

— LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Saxe, à leur retour de Stupinigi, ont assisté à la parade des troupes de la garnison, qui ont défilé en grande tenue sous les yeux de LL. MM. Le soir, accompagnés de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois, de LL. AA. R. et S. la Princesse et le Prince de Carignan, ils se sont rendus au Théâtre du Palais de Carignan, qui était magnifiquement illuminé. Le 28, les illustres voyageurs ont pris congé de la Cour et sont partis pour le [illegible].

— On écrit de Vienne, 26 juillet, que LL. MM. II. et RR. doivent être de retour à Schoenbrunn le 1er août.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 27 juillet. Un traité signé le 10 entre les ministres d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie d'une part, et le ministre du grand duc de Bade, de l'autre, garantit à ce souverain l'intégrité de ses états et la succession dans sa famille.

— Le 17, la clôture des chambres de Bavière a eu lieu aux cris de *Vive le Roi!*

— On parle d'une convention entre l'Autriche, la Prusse et les États fédérés de l'Allemagne, qui s'engagent à garder pendant vingt ans une parfaite neutralité dans toutes les guerres qui pourraient naître.

ANGLETERRE.

Londres, 28 juillet. Le 21 a eu lieu la fameuse assemblée populaire pour la *réforme radicale*, sur la place de Smithfield, où il s'est trouvé plus de [illegible] mille individus, présidés par le célèbre Hunt, assisté du ministre [illegible] Harrison. Pendant que Hunt haranguait sur son chariot, Harrison a été arrêté et emmené par les huissiers, pour cause de principes séditieux. Les ministres n'ont point voulu empêcher la libre réunion de cette assemblée, mais on avait disposé une force militaire des plus imposantes, prête à agir au premier *symptôme* de sédition. L'assemblée s'est terminée sans trouble.

— La Cité de Londres a voté des remercîmens au lord-maire pour la conduite ferme qu'il a tenue le jour de la réunion de Smithfield. Le lord-maire a déclaré à l'assemblée que des révélations faites sous serment lui ont appris que les *réformateurs radicaux* ne voulaient rien moins que *mettre le feu à la capitale et assassiner les habitans.*

FRANCE.

Paris, 25, 26 et 27 *juillet*. S. Exc. le ministre de l'intérieur a donné de nouvelles dispositions pour la séparation des enfans des deux sexes dans les écoles rurales. (*Journ. des Débats.*)

— Le général Sarrazin, mis en jugement pour cause de bigamie, a été condamné à l'exposition, à dix ans de travaux forcés et à 40 mille francs de dommages et intérêts en faveur de Mlle Hutchinson, anglaise, qui était la partie plaignante.

— On annonce que le 11 de ce mois, il est parti de Cadix un secours de [illegible] hommes qui vont joindre Morillo, et que le reste de la grande expédition partira au commencement de septembre.

— Le navire *le Tage*, armé par MM. Laffitte et Martin, venant de St-Domingue avec quatre cent milliers de café, a fait naufrage à quatre lieues du Havre. (*Quotidienne.*)

— Trois femmes de Périgueux sont accouchées, le 5 juillet, de 7 enfans. (*Courrier.*)

— Un journal annonce que le gouvernement a reçu de Rome les nouvelles les plus satisfaisantes. S. E. le ministre de l'intérieur a mandé à sa suite S. Em. M. le cardinal de Bausset.

— M. le général Hullot a reçu à St. Pétersbourg l'accueil le plus gracieux de S. M. l'Empereur Alexandre, qui s'est informé avec empressement de la santé du Roi de France. (*Journ. des Maires.*)

— Mlle Paradol a débuté d'une manière brillante au Théâtre Français dans le rôle de Sémiramis.

— M. [illegible], horloger, a construit une pendule qui offre treize cadrans et qui indique les heures, minutes et secondes, le lever et le coucher du soleil et de la lune, l'inégalité des jours, la différence du tems vrai au tems moyen, tous les cycles du calendrier, la lettre dominicale, la rotation de la terre, son mouvement annuel, celui des signes célestes, la longitude de 132 villes. Cette ingénieuse mécanique, qui sonne avec répétition, est mue par un seul poids de six livres.

28 *et* 29 *juillet*. S. M., qui se trouve beaucoup mieux d'une légère attaque de goutte qu'elle a éprouvée, a reçu en audience particulière M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople.

— Il paraît que le voyage de S. Em. le Cardinal de Bausset à Paris n'a point de rapport avec le courrier arrivé de Rome.

— Le général de l'Abisbal a fait échouer un complot formé à *Cadix* pour faire soulever les troupes de la grande expédition; il a cerné le camp de Sainte-Marie et a fait désarmer sept mille hommes. Le Roi d'Espagne lui a décerné la grand'croix de l'Ordre de Charles III; le maréchal de camp Sarsfield qui l'a secondé, est nommé lieutenant général.

30 *et* 31 *juillet*. La gazette officielle de Berlin a publié une *déclaration* sur les projets atroces et sanguinaires des révolutionnaires d'Allemagne. Les recherches se poursuivent avec activité.

— Le constable M. Birch qui a arrêté à Londres le ministre Harrison, a été assassiné à son arrivée dans la ville de Stockport.

— Mlle Hutchinson a supplié S. M. de commuer la peine du général Sarrazin [illegible].

— Il [illegible] pour labourer à la main, avec des charrues à [illegible] mâle, sans bœufs ni chevaux.

Banque de France 1440 f, 1410 f, 412 f, 25 c, 1435 f, 1440 f, 50 c.

Cinq pour cent consolidés 71 f, 45 c, 30 c, 71 f, 25 c, 71 f, 30 c, 50 c.

ITALIE.

Naples, 14 *juillet*. Par décret du 29 de mai dernier, S. M. a rétabli le régime hypothécaire sur le pied de son institution primitive.

Venise, 25 *juillet*. LL. MM. II. et RR. sont arrivées avec toute leur suite, le [illegible] à la ville de Strà.

Milan, 28 *juillet*. S. M. l'Empereur et Roi ayant déclaré que les circonstances l'empêcheraient de passer, pour cette année, par Milan, et ayant daigné manifester son désir que le peuple ne fût pas privé du couronnement qui avait été préparé, cette fête aura lieu le 8 août prochain.

Florence, 25 *juillet*. S. M. l'Empereur, avant de partir d'ici, a décerné un grand nombre de décorations, outre une multitude de présens d'une grande beauté, parmi les diverses personnes attachées à la Cour, et à plusieurs établissemens publics.

SUISSE.

Lausanne, 30 *juillet*. Les Grisons ont présenté à la Diète fédérale le procès-verbal de la remise faite à ce Canton, du district de Razuns, qui lui a été cédé par l'Autriche.

VARIETES.

ECONOMIE RURALE.

Culture de l'Abeille. — 5.me Article.

Produits de la récolte en essaims. — On doit considérer celle de l'année courante comme une des plus favorables pour la multiplication de notre insecte, quoiqu'en général le nombre des essaims n'ait pas surpassé celui des ruches mères. Ils ont été d'une force remarquable, et la plupart fort hâtifs. Les secondaires, en très-petit nombre, ont paru peu de jours après les premiers. Telle a été l'action de la température du printems sur la propagation de l'abeille qui a fait une récolte précoce et abondante de pollen. On n'a pas vu des nouveaux nés arrachés de leur berceau de cire et piétant dehors, comme il arrive souvent dans nos contrées exposées aux froids accidentels, ainsi qu'on l'a fait observer. Cependant quelques exclusions ont eu lieu, mais elles n'ont agi que favorablement, parce qu'elles n'ont paru qu'à l'époque de l'éducation des reines, à la multiplication desquelles elles ont opposé d'utiles barrières. On a observé, quelques jours avant le jet, un massacre de quelques mâles. C'est une particularité à tenir compte.

En annonçant que le nombre des ruches a presque doublé ce printems, il ne faut pas oublier que le vulgaire, conduit par la routine, ne voit ici qu'un produit dont il se hâtera de jouir, en étouffant une partie de ses ruches, sans songer que cette jouissance trop précoce fera tarir pour lui une source féconde. Ainsi qu'un arbre nouvellement planté, un essaim a des chances nombreuses à courir. La quantité, et même la qualité de leurs productions sont soumises de part et d'autre aux bienfaits d'une culture méthodique.

Deçà comme delà les Alpes, on ne saurait assigner pour une province, ni même pour une commune, une moyenne de la production en essaims. La pratique barbare s'oppose à obtenir des données régulières. Cependant, en supposant que cet usage n'eût pas lieu, on conçoit qu'une multitude d'accidens destructeurs opposent des limites à la multiplication de l'abeille. L'excès même de la fécondité est parfois plus funeste que ces accidens, par l'épuisement qui en est la suite. Ces différentes causes paraissent devoir réduire le nombre moyen des essaims (valides pour continuer l'espece) au tiers de celui des ruches meres.

Une culture combinée sur des principes fixes multiplier le nombre des essaims, et mieux encore, en fera obtenir de très-forts. Les récoltes de miel et de cire viendront ensuite compléter le produit des ruches, et, même avec un petit nombre, prouver la vérité de cet adage :

« Le plus riche est celui qui cultive le mieux. »

Etablissement de l'essaim. — Quelque admirable que soit l'instinct de nos ouvrières pour modeler les alvéoles de ses rayons, la nature lui a refusé la faculté de les recouvrir d'une enveloppe, quoiqu'elle lui soit très-nécessaire pour les défendre contre l'action directe des élémens, et contre l'avidité de ses nombreux ennemis. D'autres insectes, qui, comme la guêpe et la fourmi, vivent en sociétés nombreuses, ont la faculté de revêtir leur nid d'un surtout convenable. Nos ouvrières, avec leurs provisions d'une si douce saveur, sont condamnées à se contenter de l'antre d'un rocher ou de quelqu'autre réduit que le seul hasard leur présente. Si l'on néglige de recueillir un essaim suspendu à une branche, quelquefois il dédaigne de chercher un asile, il attache ses rayons à cette branche même, et bientôt victime des vicissitudes de l'état de l'air, de l'ardeur des rayons du soleil, etc., tout aura disparu. C'est donc en donnant un logement aux essaims que l'homme a fait la conquête de l'abeille. Par cette disposition de la sagesse suprême, les familles entières de ces insectes ont été mises sous la dépendance de l'homme, il les a placées près de son habitation, il peut les transporter à son gré, et jouir de ses travaux.

Essaim dans la ruche. — Fait inédit. — Introduites dans un logement, les abeilles qui composent l'essaim, se répandent sur

ses parois. Ensuite l'essaim se réunit vers le sommet de la ruche où il forme une grappe, comme on le voit sur la branche d'où on l'a détaché.

Les abeilles ne restent pas long-temps ainsi agglomérées. Elles vont présenter un fait singulier dont on n'a pas encore fait mention. La réunion en grappe disparaît, une ordonnance d'une régularité admirable la remplace, en occupant un plus grand espace. Des rideaux parallèles, suspendus au sommet de la ruche, sont formés par des abeilles accrochées ensemble. Ils sont indépendans les uns des autres, de manière que l'on peut en détacher un, même entièrement, sans causer aucun dérangement au rideau voisin. La position et l'espace qu'occupent ces rideaux sont les mêmes que celle des rayons qui les remplaceront. Malgré cette grande analogie, on ne doit pas croire que la cause du déploiement de l'essaim en rideaux, soit déjà déterminée par quelque ébauche de leurs fondemens. Il n'en est pas ainsi; leur existence précède celle de tout élément de construction de gâteau. Pour en placer la première attache, les abeilles, d'abord d'un seul rideau (c'est ordinairement celui qui est le plus au milieu des autres), se détachent les unes des autres, non point tout à la fois sur l'étendue du sommet du rideau, mais en commençant par le milieu de cette étendue, et successivement jusqu'aux deux extrémités. Les rideaux voisins disparaissent de même successivement, de manière que les fondemens des rayons ont été jetés premièrement vers le milieu du haut de la ruche, et graduellement sur toute l'étendue de la surface occupée par les rangées d'abeilles. A la disparition des rideaux succède une confusion qui n'est qu'apparente, et les ouvrières se hâtent de construire.

Ce fait que j'ai vu et revu, a lieu ordinairement pendant les premières heures de la nuit qui succède à l'introduction de l'essaim. Je conjecture que la formation des rideaux est déterminée par le besoin de respirer un air libre, ce qui ne pouvait avoir lieu dans la réunion en grappe. Le parallélisme des rideaux favorise l'introduction de l'air qui y pénètre par la porte de la ruche vers laquelle ils sont presque toujours dirigés.

Quant à cette sorte de tissu que forment les abeilles pour se déployer en rideaux, on peut s'en former une idée par les guirlandes, chaînes, etc. qu'elles décrivent lorsqu'elles sont en état de repos dans une partie de leur logis qui n'est pas encore occupée par des gâteaux, et qu'on observe facilement avec une ruche vitrée. Au reste, Réaumur, dans ses mémoires, fait mention avec détails et figures, de ces guirlandes.

Ce n'est pas au secours des ruches vitrées que je dois la connaissance de ce fait, mais à une ruche de construction particulière de forme quadrangulaire, dont les faces verticales pouvaient être détachées à volonté.

Travaux de l'essaim. — L'époque du jet signale une démarca-

tion entre la saison de la grande ponte de la reine, et celle des travaux en cire et miel. L'essaim se livre en même tems aux uns et aux autres avec la plus grande ardeur. La célérité avec laquelle les rayons sont construits, et leur étendue d'une certaine régularité résulte de l'énergie de l'instinct de l'abeille. Cette énergie est toujours en rapport avec la force de l'essaim. S'il est faible, les rayons n'auront que peu d'étendue, et ceux qui seront construits ensuite pour la récolte du miel, alors de forme irrégulière, se trouvent inutiles pour y recevoir le couvain. Leurs accroissemens progressifs, causés par l'état de l'air et celui de la floraison, ne font construire dans les ruches faibles que des bouts de rayons contournés, trop éloignés les uns des autres, et leurs alvéoles fort prolongées apportent des obstacles à la circulation de l'air qui, vicié, corrompt les provisions et détruit la famille d'abeilles.

Ces notions sur le parallélisme des rayons fourniront à l'ami des abeilles des principes pour diriger l'achat ou la vente de ses ruches, elles le conduiront pour les tailler, et viendront concourir pour diriger son choix entre les différens systèmes de construction de logemens pour ses essaims.

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

AVIS.

Le jour de la foire de Saint Félix de janvier dernière, on a trouvé tout proche du pré de la foire, une bourse, qui sera rendue au propriétaire moyennant explication.

S'adresser au Rédacteur du Journal de Savoie, à Chambéry.

DEMANDE.

L'on désire trouver un jeune homme de l'âge d'environ 18 ans, sachant bien lire, écrire, servir à table et de valet de chambre.

S'adresser à M. Gayme, marchand de fer, faubourg Montmélian, à Chambéry.

LOGOGRIPHE.

Si l'on me laisse entier, tout ici bas me suit,
Mais si je perds un pied, chacun alors me fuit.

Anonyme.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Comète*.

Marchés de Chambéry des 27, 29 et 31 juillet 1819.

Blés.		Veissel.		Hectolitre.	
		f	c.	f	c.
Froment,	*Prix*	27	65	20	31
Seigle		9	53	10	19
Orge nouvelle		»	»	»	»
Sarrasin		»	»	»	»
Maïs		11	75	16	67
Avoine (1)		12	25	7	84
Pain, 1re qualité, la livre				0	35
Viande, *idem*,	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment, [illegible] ; Seigle, [illegible] ; Avoine, [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1819 (N.º 34.) IVe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 *Août*.

INTÉRIEUR

Chambéry, 19 *août*. Nous avons reçu de M. Bouvard, la note suivante, en même tems qu'elle est parvenue aux Journaux de Paris.

« La Comète, située dans la constellation du Lynx, qui s'est montrée tout à coup dans les premiers jours de juillet, est maintenant trop éloignée de la terre pour être visible à la simple vue.

« Le tems ayant été assez beau pendant le mois dernier, les astronomes ont fait un assez grand nombre d'observations de cet astre, de manière à pouvoir déterminer les élémens paraboliques avec beaucoup d'exactitude; ceux que je publie aujourd'hui se fondent sur les observations faites depuis le 3 juillet, jusqu'au 1er de ce mois.

« Voici ces élémens:

Instant du passage de la Comète à son périhélie, le 28 juin, à 5 heures, 17 minutes, tems moyen, compté de minuit.

Distance périhélie, la distance de la terre au soleil, étant prise pour unité 0,341007

Longitude du périhélie . . 287° 4' 55''

Longitude du nœud ascendant . 273. 42. 34.

Inclinaison de l'orbite . . . 80 45 0.

Mouvement héliocentrique . . direct.

« Ces élémens représentent les observations assez exactement; les plus grandes erreurs en longitude ne s'élèvent pas au-dessus de 26', et elles sont au-dessous de 50'' pour la latitude. Ces élémens seront probablement perfectionnés à l'aide des observations que l'on pourra faire encore avant la disparition de la Comète; mais il est probable qu'il sera impossible de déterminer l'ellipse et par conséquent d'annoncer son retour. Déjà, dès ce moment, on peut assurer que cet astre ne ressemble à aucune des comètes précédemment observées. Il était donc impossible de prédire son apparition.

« Il résulte des élémens précédens, que lors du passage de la Comète au périhélie, le 28 juin, la distance au soleil était d'environ douze millions de lieues. Le 3 août, cette distance était à peu près égale à 34 millions de lieues. Enfin, le 3 juillet, quand la Comète a été pour la première

fois aperçue à Paris, elle était éloignée de la Terre d'environ 28 millions de lieues.

« Dans les premiers jours de juillet dernier, j'avois déjà calculé à la hâte les élémens de l'orbite de cette Comète, mais ces élémens n'étoient alors fondés que sur des observations très-rapprochées ; je dois ajouter qu'il s'étoit glissé des erreurs graves dans la réduction des ascensions droites et une faute de signe dans l'une des équations fondamentales, et que, par suite, mes premiers résultats qui ont été imprimés dans les Journaux et autres recueils périodiques, sont entièrement erronés, et doivent être considérés comme non avenus.

« A l'Observatoire Royal, le 6 août 1819.

Signé BOUVARD. »

— C'est sans doute par inadvertance que le *Journal des Débats* du 12 a donné, sous la rubrique de Suisse (Genève, 6 août), le texte de l'article inséré dans notre Feuille du 6 août, sur le nouveau chemin pour arriver au sommet du Mont-Blanc.

— La population de la **Sicile** est de 1.681,933 âmes. La ville de Palerme a 140,549 habitans, outre 32,263 dans ses faubourgs et dépendances.

— Voici l'état de la consommation des principales denrées faite à Paris en 1818 : vins, 522,891 hectolitres ; eaux-de-vie, 40343 ; bière, 83407 ; farine, 235601 sacs ; grains, 116400 sacs ; bœufs, 73870 têtes ; vaches, 9064 ; veaux, 77767 ; moutons, 353516 ; porcs et sangliers, 62406 ; fromages secs, 1151113 ; marée, pour 2825567 francs ; huîtres, pour 673926 francs ; poissons d'eau douce, pour 456678 fr. ; volaille, pour 6689318 fr. ; beurre et œufs, pour 11114097 fr. ; foin, 874309300 bottes ; paille, 1062362700 bottes ; avoine, 879681 hectolitres.

ART. 15. — *Travaux publics.*

Adjudications de travaux publics dans la province de Savoie propre.

Le public est prévenu qu'il sera procédé à Chambéry, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, à l'adjudication des ouvrages ci-après désignés ; savoir :

1.° Le 26 août courant : Réparations d'ouvrages d'art et gravelages sur la route de Chambéry à l'Hôpital, entre Montmélian et Fréterive, évalués à . . . 2,308l 16

2.° Le même jour : Gravelages sur la route de Chambéry en France par les Marches, dès son embouchure à la route royale, jusqu'au pont de Glandon, évalués à 1,027l 25

3.° Le 30 même mois : Réparations d'ouvrages d'art et gravelages sur la route de Chambéry à Genève, entre Chambéry et le pont de la Biolle, évalués à 1,439l 32

4.° Le 9 septembre prochain : Travaux de digues et rectification de la partie de la route de Chambéry en France par le Mont-du-Chat, entre Yenne et le bac de la Balme sur le Rhône, évalués à 10,569l 34

5.° Le 9 même mois. Travaux en prolongement de la digue de Peaulet, rive gauche du Rhône, évalués à 136,907f 43

Les adjudications auront lieu à onze heures du matin, par la voie de soumissions cachetées quant aux ouvrages compris aux art. 3, 4 et 5; et à l'extinction des feux, quant aux autres.

Les projet et cahiers des charges sont déposés au secrétariat de ladite Intendance générale où l'on pourra en prendre connaissance.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Carlsbad, 31 *juillet*. Il y aura à Tœplitz des conférences entre les ministres d'Autriche et de Prusse. On parle d'une déclaration solennelle des Puissances, où elles répéteront l'assurance donnée relativement à l'établissement des gouvernemens représentatifs, en se restreignant dans les bornes d'une sage politique.

— Le prince de Metternich est arrivé ici. À toute heure il arrive des personnages marquans; il paraît que tous les princes d'Allemagne auront ici des ministres accrédités.

— Il y a eu à Wurtzbourg un mouvement des bourgeois et des étudians contre les juifs, pour forcer ceux-ci à quitter la ville; ils ont tous été chassés.

Brême, 4 *août*. Il est remarquable que les écrivains Jahn, Arndt et Gœrres, arrêtés par suite des recherches relatives aux trames d'une conspiration, soient précisément ceux qui ont fait le plus d'efforts dans le tems pour exciter les princes et les peuples d'Allemagne à s'affranchir du joug du dominateur de l'Europe.

Wisbade, 6 *août*. Les arrestations continuent dans cette ville, principalement sur des ordres arrivés de Berlin.

— Suivant le projet de constitution républicaine qui a été découvert, l'Allemagne devait être divisée en dix cercles, ayant chacun un chef suprême, sous l'autorité souveraine d'un Roi allemand, électif. Tous les souverains actuels étaient déchus; une assemblée constituante aurait été chargée de faire le reste, etc.

— Le Roi de Prusse, en retournant à Berlin, a fait à Tœplitz une visite au Roi de Saxe.

ANGLETERRE.

Londres, 11 *août*. Artigas est décidément maître de Buenos-Ayres.

— L'amirauté vient d'ordonner l'équipement de 22 bâtimens que l'on croit devoir être mis à la disposition du Roi d'Espagne.

— Les nouvelles de Venezuela manquent rarement de se contredire successivement. Dernièrement les Espagnols avaient défait 2000 hommes des troupes de Bolivar; aujourd'hui on annonce que le général Santander a défait les royalistes au nombre de 4500 hommes.

— La princesse de Galles est attendue incessamment à Londres.

— C'est sur l'invitation de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse que lord Wellington se rend à Carlsbad.

FRANCE.

Paris, 8, 9 et 10 août. Le duc de Wellington est débarqué à Calais.

— Le duc de Lambercelle, arrivé à Paris, est logé dans son hôtel.

— M. le comte de Montalembert, pair de France, vient de partir pour l'Angleterre.

— Une personne qui veut rester inconnue vient de donner 10,000 fr. aux hospices de Paris.

— M. le ministre de la marine a présenté au Roi deux jeunes princes Madécasses, qui sont envoyés en France pour leur éducation.

— On prétend qu'un nonce du Pape doit se rendre à Paris, au retour du courrier reparti pour Rome le 1er de ce mois.

— La *Quotidienne* annonce comme certain que la présidence du ministère a été offerte à M. le duc de Richelieu, qui l'avait refusée.

— Une femme de Lauterbourg est accouchée le 1er août de trois filles qu'elle nourrit seule; S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, lui a accordé une pension.

— Le nombre des catastrophes causées par la foudre est vraiment remarquable. Quatre personnes, dont une à Bordeaux et trois à Draguignan, ont été tuées sous des arbres. Une femme qui sonnait la cloche de sa paroisse, près d'Astaffort, a été frappée grièvement. A Vigneux, près de Savenay, un chef de famille a été foudroyé dans sa maison. A Aurillac, le tonnerre a tué deux étudians et deux enfans. Une personne a été consumée debout à Massy-sur-Vaise, et à Boulaubière, une femme est morte deux jours après le coup de tonnerre qui l'avait frappée.

11 *et 12 août.* S. M. le Roi de Suède s'est fait inscrire pour la somme de deux mille francs dans la souscription pour le monument à ériger à la mémoire du vertueux Malesherbes.

— Le Roi et les princes de sa famille ont souscrit pour le même monument.

— S. M. est arrivée aux Tuileries le 11, à midi et demi; toute la famille royale est de retour à Paris.

— M. le comte Capo d'Istrias, qui a pris congé de S. M., part pour Londres.

— Dans les six premiers mois de cette année, le montant des legs et donations pour œuvres pies et actes de bienfaisance, s'élève à 1,897,891 fr.

— Un vieillard de la rue St.-Honoré, qui vient de mourir d'inanition, a laissé 80,000 fr. dans sa paillasse.

— La foudre a tué à Périgny (Jura) une fille de 25 ans; à Vesoul, un enfant de 10 ans; à Tillant-Othon (Eure), un berger et 44 moutons réfugiés sous un arbre.

13 *et 14 août.* On assure que les trois monarques de Russie, d'Autriche et de Prusse se réuniront à Dresde en septembre prochain.

— Les conférences de Teplitz entre le Roi de Prusse et le Prince de Metternich ont duré trois jours.

— Le 31 juillet on attendait à Carlsbad M. le Comte d'Alopeus, Ministre de Russie à la cour de Berlin. M. de Jaucourt doit, dit-on, s'y rendre au nom de la France.

— La Sorbonne est mise à la disposition de la Commission d'instruction publique.

— Il est faux que les professeurs allemands, Arndt et Welker aient été arrêtés.

— La gazette de New-Yorck, du 8 juillet, annonce la ratification par l'Espagne de la cession des Florides.

— On annonce, pour le 7 septembre 1820, une éclipse totale de soleil.

Banque de France: 1436 fr.; 1437 fr. 50 c.; 1435 fr.

Cinq pour cent consolidés: 71 fr. 45 c.; 80 c.; 71 fr. 40 c.

ITALIE.

Parme, 31 *juillet*. Par décret du 22 de ce mois, notre souveraine a complété le système de l'uniformité des mesures par celle des monnaies. Les pièces d'or seront de 40 livres et de 20 livres; celles d'argent sont la livre, sa moitié, son quart, et les pièces de 5 livres. La livre nouvelle est de 4 livres, 4 sous et un denier de l'ancienne monnaie de Parme, c'est-à-dire, égale au franc.

SUISSE.

Lausanne, 13 *août*. L'école militaire centrale a été solennellement installée à Thoune, le 1er de ce mois; les travaux ont commencé le lendemain. On consacre tous les jours dix heures à l'instruction théorique et pratique, qui embrasse toutes les parties de l'art militaire. La discipline est parfaite et les troupes sont animées du meilleur esprit.

VARIÉTÉS.

HYGIÈNE RURALE.

Nous avons trouvé dans le *Journal des Maires* un article relatif aux causes des maladies des gens de la campagne, nous croyons utile d'en reproduire ici la substance et d'ajouter comme de provoquer, à cette occasion, les observations que le sujet peut faire naître.

L'état de santé ou de maladie est modifié, dans chaque profession, par l'influence qu'exercent nécessairement sur l'économie animale le genre de vie que l'on mène, les alimens dont on se nourrit, les travaux habituels auxquels on se livre, etc. Il faudrait donc, en quelque sorte, une hygiène particulière pour chaque condition, une médecine technique et spéciale pour chacune des classes de la société. Le travail est déjà fait pour les gens de métier. Ramazzini a donné un *Essai sur les maladies des Artisans*, ouvrage estimé et traduit en français par le célèbre Fourcroy, qui a éveillé l'attention des hommes de l'art et

les a déterminés à porter leur examen et leurs recherches sur la plupart des professions mécaniques. Mais rien n'avait encore été entrepris en faveur des habitans des campagnes.

M. Delpit, frappé de cette lacune, a fait récemment sur cet objet, dans un article du *Nouveau Dictionnaire des Sciences Médicales*, un appel à tous ses collègues pour les engager à réparer cet oubli. Il faut espérer que le vœu de M. Delpit s'accomplira pour le bien de l'humanité et pour l'intérêt de la société. En attendant, il ne sera pas sans utilité de signaler les causes principales des maladies qui attaquent les villageois; ce qui est d'autant plus important, que le remède à la plupart de ces causes serait très-facile, si toutefois il était aisé de triompher des préjugés et de la routine.

Une cause évidente d'insalubrité dans les villages, est l'excessive malpropreté qui règne autour des habitations. A peine trouve-t-on, dans les campagnes, une seule maison qui n'établisse son fumier à la porte, et dans laquelle on puisse entrer sans mettre les pieds dans un cloaque. Les vapeurs infectes et les miasmes délétères qui s'exhalent continuellement de ces foyers de corruption, forment autour de la maison et dans son intérieur, une atmosphère putride dont la funeste influence est facile à concevoir. Combien il serait à souhaiter que l'autorité des fonctionnaires et celle des propriétaires sur leurs fermiers, aidée surtout par le puissant ascendant de MM. les Curés, parvînt enfin à faire disparaître des environs des habitations rurales, toutes ces ordures, toutes ces mares d'eaux croupissantes, et à y faire régner une agréable propreté et la salubrité qui en serait l'effet tout naturel! La chose est difficile peut-être, mais elle n'est pas impossible: nous avons ouï parler de Curés respectables et éclairés qui sont parvenus à opérer dans leur paroisse cette salutaire révolution.

Vient ensuite la malpropreté personnelle. Les paysans ont souvent peu de linge, nous en convenons; mais avec peu de linge on peut encore se tenir propre, lorsqu'on ne se laisse pas dominer par la paresse. Il est facile aux gens de la campagne de blanchir fréquemment leur linge, ordinairement l'eau abonde dans les lieux qu'ils habitent. C'est principalement à la saleté qu'il faut attribuer la plupart des maladies de la peau, affections honteuses et dégoûtantes, qui finissent quelquefois par devenir habituelles dans des familles entières.

Il règne, en général, dans les campagnes un préjugé contre les bains, usage qui préserverait les paysans d'un grand nombre de maladies. C'est aux gens de l'art qui exercent la médecine auprès d'eux, à combattre cette prévention.

Les affections cutanées et d'autres genres de maladies peuvent encore naître de l'habitude de coucher dans des rez-de-chaussée humides et privés d'air. La plupart des gens de la campagne sont sur ce point d'une insouciance complète et ils ne se donneraient pas le moindre mouvement pour améliorer leur situation sous ce rapport, lors même qu'ils en auraient la facilité. Ils n'ont ordinairement que de petites fenêtres, qu'ils ne se donnent pas même la peine d'ouvrir, et l'on s'aperçoit sur-le-champ, lorsqu'on entre dans leurs chambres, d'ailleurs toujours malpropres, combien l'air y est vicié.

Les cultivateurs ont la malheureuse habitude de se coucher sur la terre, humide ou non, lorsqu'ils ont un moment de repos à prendre, et le corps baigné de sueur, de là les rhumatismes, les pleurésies, et les fièvres intermittentes qui sont si fréquentes parmi eux.

Il serait trop long de passer en revue tous les abus invétérés parmi les villageois et qui contribuent à leur donner ou des maladies accidentelles, ou à perpétuer dans certains cantons des maladies particulières qui finissent par y devenir endémiques.

Nous terminerons cet article par citer la dernière partie de l'article qui nous a fourni l'occasion d'entrer dans les détails précédens.

« Chaque espèce de travail dispose encore particulièrement à de certaines maladies. Les ulcères aux jambes et les tumeurs molles et compressibles attaquent de préférence ceux qu'on occupe dans les rivières vaseuses, sur les bords des marais, ou dans les eaux croupissantes, ou à puiser de l'eau pour arroser les jardins. Les hernies sont ordinaires aux vignerons, à tous ceux qui travaillent dans une position courbée, et par conséquent à tous ceux qui labourent à la bêche.

« Les saisons exercent des influences différentes et qui se font sentir sur diverses parties du corps. Le printems imprimant aux maladies un caractère inflammatoire, agit principalement sur les organes de la respiration ; la diète doit être alors mucilagineuse et émolliente. L'été et l'automne portent leurs impressions sur les viscères du bas-ventre, en viciant la bile dont la sécrétion augmente alors considérablement. C'est la saison des fièvres intermittentes, beaucoup plus graves que celles du printems. L'hydropisie en est souvent la suite, surtout chez les hommes adonnés au vin.

« Mais c'est à l'égard du *cultivateur malade* que les préjugés domestiques sont les plus funestes. Quelle que soit son indi-

position, et dans quelque maison qu'il la ressente, on l'ensevelit de couvertures, et, par du vin chaud altéré encore par le poivre et la cannelle, on provoque des sueurs excessives sur un corps déjà épuisé par de longues fatigues : on veut les guérir tout de suite (1). Cette médecine *expéditive* est le fléau des campagnes, ce qui porte à croire que les hôpitaux y sont *généralement* préférables aux *secours à domicile* qui laissent le paysan malade à la merci de tous les inconvéniens que nous venons de retracer. »

ENIGME.

Je suis d'une forme parfaite,
Je plais partout aux amateurs ;
Je suis pour eux une heureuse planète
Qui leur prodigue ses faveurs.
Mille trésors sur ma surface
Leur apparaissent tour à tour,
Qui l'un à l'autre abandonnant la place,
Sans y faire un trop long séjour.
Mon atmosphère [illegible]
De ses parfums charme les sens ;
Elle n'enfante point d'orages
Et laisse en paix les élémens.

Le mot de la dernière *Charade* est *Bis-cuit*.

Marchés de Chambéry des 10, 12 et 14 *août* 1819.

BLÉS.		VEISSEL.		HECTOLITRE.		
		f.	c.	f.	c.	
Froment	*Prix :*	16	08	19	76	
Seigle		6	40	10	95	
Orge		»	»	»	»	
Sarrasin		»	»	»	»	
Maïs		»	»	»	»	
Avoine (1)		10	50	7	32	
Pain, 1re qualité ; le kilogr.				0	32	1/2
Viande, *idem*,	*idem*			0	75	

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres : Froment [illegible] ; Seigle [illegible] ; Avoine [illegible].

---

(1) Les abus dont se plaint ici l'auteur du passage que nous citons, sont à peu près les mêmes partout. Lorsque les personnes qui administrent ces soins meurtriers ont entassé sur le malade toutes les couvertures et tous les vêtemens qu'ils ont trouvés, il n'est pas rare qu'ils finissent par se coucher eux-mêmes sur lui. Il est à notre connaissance que des malades, après avoir sué sang et eau, ont été étouffés par cette cruelle manœuvre. Il faut ajouter que, dans tous les cas, on bourre d'alimens un estomac qui ne fait aucune fonction ; car c'est la grande maxime des gens de la campagne qu'il faut manger à toute force pour se défendre contre le mal, et malheur, selon eux, au malade qui ne mange pas !

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 35.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 27 Août.

Intérieur.

Chambéry, 26 août. Le 20 de ce mois, à deux heures du matin, un météore lumineux, sous la forme d'un globe de feu, a traversé notre atmosphère du sud-est au nord-ouest, en répandant une clarté presque égale à celle du jour; il a paru éclater du côté du Bourget. Ce phénomène, qui a été aussi aperçu à Saint-Pierre d'Albigny et probablement dans d'autres lieux, a prodigieusement effrayé ceux qui l'ont vu; quelques personnes ont cru que c'était la Comète qui venait réaliser la prédiction faite pour le 20, et que c'était *le commencement de la fin* du monde.

— Le *Journal de Marseille* annonce que les blés continuent d'y arriver avec affluence, que chaque arrivée du nord-est et du sud-est est le signal de l'apparition d'un convoi de la mer Noire, et qu'il est à craindre que tant de provisions ne finissent par devenir à charge à leurs possesseurs. Le même Journal annonce l'abondance des huiles. Les oliviers, dit-il, promettent des trésors.

— Le *Journal de Lyon*, pour inspirer la prudence nécessaire à ceux qui approchent de l'eau, rapporte un grand nombre d'accidens arrivés dans le Rhône et la Saône, du 11 au 17 du courant. Sur sept personnes tombées dans l'eau, cinq ont été noyées sans secours.

— Par décision du 21 du courant, l'Excell.me Magistrat de la Réforme des études, de Turin, a cru d'accorder à M. Martin, ancien Régent d'Humanités au Collége de Chambéry, sur la caisse de l'Université Royale, une pension annuelle de retraite de 300 l. n., à dater du 1.er novembre 1819.

— Le 24 du courant, six Religieuses de l'Ordre de la Visitation sont parties du Couvent de Lémenc, près de Chambéry, pour aller fonder à Nice un couvent de leur Ordre.

PIECE OFFICIELLE PUBLIÉE (le 21 août 1819).

Lettres-Patentes par lesquelles S. M. donne des dispositions générales relativement à la vaccine (du 1.er juillet 1819).

N. B. Nous avons donné, dans le N.° 70 de ce Journal (année courante), un extrait de l'organisation des Juntes tant supérieures que provinciales pour la vaccination, et la nomination des membres.

Voici maintenant les principales dispositions qui intéressent le public : 1.° les pauvres seront vaccinés *gratis*, ainsi que les individus admis dans les hospices et maisons de charité; 2.° nul élève ne sera reçu dans les colléges, ou établissemens quelconques d'éducation ou d'instruction, s'il ne fait constater qu'il a eu la petite-vérole ou qu'il a été vacciné, la même obligation est imposée à toute personne admise à participer aux secours distribués par les congrégations de charité ou de bienfaisance; 3.° il sera décerné des prix et des récompenses aux hommes de l'art qui auront le plus contribué à l'extinction de la petite-vérole.

PIÉMONT.

Turin, 21 *août*. On a publié ici la Convention conclue entre S. M. et le Roi des Deux Siciles, relative à l'arrestation et à l'extradition réciproque des condamnés et malfaiteurs des deux Etats.

— On écrit de Gênes, 14 août, que le 12 est entrée dans le port de cette ville, la frégate anglaise le *Glasgow* de 50 canons et de 320 hommes de garnison, venant de Naples, qui a servi au transport des habitans de Parga; elle est repartie le 15.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 *août*. LL. MM. sont arrivées à Schœnbrun quelques heures plutôt qu'on ne les attendait; les archiducs venus pour recevoir l'Empereur furent surpris de le trouver déjà dans son palais.

— Quelques étudians et docteurs étrangers ont été arrêtés ici sur la demande du gouvernement prussien.

— On dit qu'il existe en Allemagne trois confédérations secrètes, celles des *impérialistes*, des *royalistes* et des *républicains*, les premiers désirent le rétablissement de l'ancien empire germanique, les seconds veulent deux royaumes, celui d'Autriche ou de Bavière pour le midi, et celui de Prusse pour le nord, les derniers veulent une fédération de toute l'Allemagne.

Francfort, 17 *août*. Les étudians de Giessen ont quitté la ville à la suite d'une rixe avec les militaires, occasionnée par la querelle survenue dans un bal entre un officier et un étudiant un peu pris de vin.

— Nous avons eu ici, dans la nuit du 10 au 11, une scène affligeante entre le peuple et les juifs; on a brisé les fenêtres de plusieurs maisons de commerce. Il paraît que le trouble a été occasionné par quelques garçons de métiers qui ont poursuivi les juifs en criant *hepp*, *hepp* ([illegible]);

Hep-Hep, mot qui a rapport à la destruction de Jérusalem. Le gouvernement a publié une proclamation pour rétablir la tranquillité.

— Le mariage de la princesse Joséphine de Saxe, avec S. M. le Roi d'Espagne, sera célébré à Dresde vers la fin de ce mois.

— Le nombre des personnes arrêtées à Wisbade (Nassau) se réduit à 3.

— On écrit de Berlin que l'opinion que les projets de trouble sont en général moins dangereux qu'on ne l'avait cru d'abord, s'accrédite de plus en plus dans le public.

— L'Empereur Alexandre a dû partir le 3 août pour Archangel et pour une tournée d'un mois dans la partie septentrionale de son empire.

— On assure que c'est le professeur Jahn qui était l'auteur du projet d'une constitution républicaine pour toute l'Allemagne.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *août*. Il n'est pas vrai que la princesse de Galles soit arrivée à Londres, et son voyage pourrait bien n'être qu'une nouvelle controuvée.

— Le fameux Hunt continue de haranguer le peuple de ville en ville, sur la réforme radicale; toutes les mesures de sûreté sont prises pour prévenir le désordre dans les assemblées des réformateurs.

— M. Canning s'est embarqué le 14 pour le continent; on croit qu'il se rend à Carlsbad.

FRANCE.

Paris, 15, 16 et 17 *août*. Les bruits qui ont circulé sur l'intérieur de l'Espagne n'ont aucun fondement sérieux. La bande de Melchior, dont on avait exagéré les moyens, n'est qu'une troupe errant sur les grands chemins, réduite à 24 individus, et qui ne peut échapper aux poursuites dirigées contre elle. Il est faux que les préparatifs de Cadix soient ralentis; le départ de l'expédition s'accélère avec rapidité.

— Le *Courrier* anglais dément la nouvelle du voyage du Duc de Wellington à Carlsbad; le noble duc doit se rendre plus tard à Varsovie, pour assister aux grandes revues qui doivent y avoir lieu.

— La police a fait cesser la pluie d'argent qui causait tous les soirs un rassemblement tumultueux au coin de la rue de Montesquieu. Il paraît que quelqu'un s'amusait à jeter du haut des toits quelques pièces d'argent dans la rue.

— On parle avec étonnement du *Chronomètre français*, inventé par M. Peschol, horloger mécanicien; c'est une aiguille de cristal ayant vers son milieu un petit tube de métal, et terminée d'une part par une fleur de lis assez grosse, et de l'autre par une masse arrondie. Cette aiguille, percée à son centre pour recevoir une tige d'acier qui lui sert de pivot, se place à un cadran quelconque, et va marquer d'elle-même l'heure qu'il est dans le moment actuel. L'aimant, le galvanisme, l'électricité n'y entrent pour rien. L'aiguille conserve quinze jours sa propriété, et on la lui restitue en quelques secondes.

18. Le 19 *août* M. le duc de Richelieu et M. le maréchal duc de Reggio sont désignés par le Roi comme témoins pour assister aux couches de S. A. R. M.me la duchesse de Berri.

— Un petit magasin à poudre a sauté à Vincennes le 17; le garde d'artillerie a péri, et quelques soldats ont été légèrement blessés.

— Les journaux d'Amérique annoncent deux comètes visibles sur leur horizon.

— Les dernières lettres d'Espagne disent que la tranquillité est rétablie; le départ de l'expédition partielle de 3000 hommes, qui a eu lieu le 18 à Cadix, a montré la confiance du gouvernement dans le bon esprit des troupes. L'arrivée du vaisseau l'*Asia*, venant de la Havane et de la Vera-Crux, avec six millions de francs, a fait une heureuse sensation.

— Les colléges électoraux sont convoqués pour le 11 septembre prochain.

— M. le marquis Dessole, ministre des affaires étrangères, a reçu de S. M. le Roi de Danemarck le grand cordon de l'Ordre de l'Eléphant.

— M. le chevalier Pozzo-di-Borgo, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, est arrivé le 12 à Paris.

Banque de France 1430 fr, 1427 fr, 50 c, 1420 fr; 1423 fr 75 c.
Cinq pour cent consolidés 71 fr 35 c, 71 fr 30 c.; 25 c.

Italie.

Milan, 16 *août*. C'est aujourd'hui que se fait, en présence de S. A. I. l'Archiduc Vice-Roi, l'ouverture du Canal de Pavie qui vient d'être terminé et qui réalise, au profit du commerce, le projet conçu depuis plusieurs siècles d'établir, par le moyen du Tésin, une communication entre le Verbano et le Lario avec la mer Adriatique.

Naples, 11 *août*. Le 7 de ce mois, S. A. R. le duc de Calabre est parti de Naples pour Palerme où il va prendre les fonctions de lieutenant-général de S. M. dans la Sicile. Ce prince s'est embarqué avec son auguste épouse et ses enfans, sur un vaisseau de la marine royale; S. M. les a accompagnés pendant toute la nuit.

Rome, 13 *août*. Le 9 du courant est arrivé à Civita-Vecchia le brick de guerre de S. M. Sarde *la Véronde*, capitaine Serra, venant de Gênes; il a remis à la voile pour protéger sur ces côtes les bâtimens de sa nation contre les pirates.

Livourne, 14 *août*. On écrit de Constantinople que les Janissaires, mécontens de la nouvelle discipline militaire, ont excité des troubles sérieux dans cette capitale; on attend de plus amples détails.

(*Voyez les Additions* à la page 16).

VARIÉTÉS.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XXIII.e *Article.*

Réponse à la Lettre de M.r L. R. V. (1)

Monsieur,

Vous m'avez adressé une verte remontrance, mais, en homme adroit et qui connaît les faiblesses du cœur humain, vous n'avez pas oublié l'amorce : vous avez assaisonné vos réprimandes de quelques traits d'éloge semés par-ci par-là, c'est ce qu'on appelle dorer la pilule. Ce moyen, qui manque rarement son effet dans le monde, devrait être considéré comme n'ayant pas de prise sur un Ermite, personnage qui est censé dédaigner et même fuir la louange. Quant à moi, qui ai une raison de plus de ne point goûter des éloges dont nul ne connaît mieux que moi le peu de fondement, ceux que vous avez la bonté de me donner ne peuvent donc m'offrir aucune compensation, et je reste chargé, sans allégement, du poids entier de votre critique. Essayons toutefois une réponse.

Je suis très-fâché, Monsieur, que mon absence de l'Ermitage m'ait privé du plaisir de vous y voir, et que les échos seuls des rochers vous aient fait les honneurs de ma solitude. J'espère être plus heureux une autre fois, et, quelle que soit la bonne intention que vous ayez de me quereller, croyez que je ne vous recevrai pas avec moins d'empressement.

Vous me parlez d'abord, Monsieur, des dangers que je pourrais encourir de la part des jeunes personnes d'un certain état, dont j'ai un peu contrôlé la toilette. Les ai-je donc si fort maltraitées, lorsque j'ai comparé une bande lointaine de ces jeunes filles à une fraîche guirlande de fleurs balancée par le zéphir, ou à ces groupes d'aimables Nymphes de la Grèce que nous offrent les monumens de l'antiquité ? Quand j'aurais un peu

(1) *Voyez* le N.° 33 de ce Journal (*Année* courante).
Nous sommes autorisés à déclarer que la Lettre de M.r L. R. V. est réellement signée des initiales du nom de son auteur, et que celui-ci est une personne totalement étrangère à la rédaction du Journal de Savoie.

N. du Réd.

exagéré leurs grâces, j'ai toujours soupçonné que ce genre d'hyperbole n'est pas un grand crime aux yeux des personnes du sexe : aussi je crois qu'elles me l'ont volontiers pardonné. J'ai trouvé, il est vrai, leur tenue un peu au-dessus de leur condition ; mais vous observez vous-même que, dans ce siècle d'émulation et de perfectionnement, chacun cherche à s'élever ; et qu'ai-je dit autre chose ? Cette remarque a formé le texte de plusieurs de mes articles.

Au reste, vous aurez vu que je me mets volontiers à la place de ceux dont je considère les mœurs et les habitudes, que je me prête facilement à leur manière d'envisager les choses ; et que d'ailleurs je suis toujours prêt à reconnaître mes torts. Ainsi, pour vous satisfaire sur le point dont il s'agit, et pour ne pas désobliger ces jeunes filles dont vous prenez le parti, je conviendrai, s'il le faut, que toutes ces charmantes ouvrières, qui auraient tout à gagner à la modestie, à la simplicité, à la sagesse, à l'économie, feront bien de dédaigner ces puériles considérations, de s'affranchir de toute réserve, de fouler aux pieds toute retenue, d'abjurer toute décence, de ne mettre d'autres bornes à leur parure que l'impuissance de trouver mieux, lorsqu'elles auront épuisé tout ce que le goût le plus recherché leur aura fourni de plus élégant et de plus fin ; qu'il importe peu que leurs mœurs se perdent et qu'une misère certaine les attende plus tard, pourvu qu'elles brillent aujourd'hui de tout leur éclat ; ce qui doit être leur unique souci. Aussi je vois que cette règle de conduite fait de jour en jour des progrès sensibles et que déjà il ne manque plus rien à la confusion de tous les états, et le tout au plus grand avantage de la société. Nous voilà donc d'accord sur ce premier article.

Vous passez, Monsieur, à ma vocation et vous me la contestez ; vous faites un parallèle de ce que vous appelez les vrais Ermites, qui avaient choisi leurs solitudes dans le désert, avec ceux qui s'établissent au sein du grand monde. Je ne vois point ici d'application, et il paraît que vous n'avez pas lu mon premier Article. J'ai fait la même distinction que vous, et c'est pour ne pas imiter les Ermites imprudens qui s'exposent sur le terrain dangereux des grandes villes, que j'ai cherché ma retraite dans les rochers de Saint-Saturnin, où je vous assure que les enchantemens de la société n'offusquent pas souvent mes regards. Si ce lieu, passablement sauvage, vous paraît

encore trop séduisant pour un solitaire, il faut convenir que vous ne voulez pas gâter les Ermites; apparemment que, selon vous, il n'y a rien de trop dur pour eux.

Non, Monsieur, les anciens Anachorètes n'étaient pas affranchis des passions, ils n'étaient point si tranquilles que vous le dites. Faut-il que je vous lasse leur histoire, à vous qui me les citez pour exemple? Ignorez-vous que les Antoine, les Jérome étaient poursuivis dans le désert par les tentations les plus violentes, ou tourmentés par les souvenirs des charmes et des brillantes illusions du siècle?

Vous vous trompez aussi, Monsieur, sur le motif qui m'a éloigné du monde. Mon choix a été parfaitement libre; je n'ai jamais connu ni le dépit ni la vengeance, et vous pouvez voir que le ton que j'ai pris dès mon début, n'est celui ni de l'un ni de l'autre. Ma vocation vient de plus loin, et j'ai dit et prouvé que j'avais toujours aimé les Ermites.

Vous prétendez qu'un homme que vous supposez poëte, musicien, littérateur, que sais-je? et par dessus tout, connaisseur en matière de toilette etc., n'est pas fait pour habiter parmi les rochers et qu'il y serait tout-à-fait déplacé. J'ignore pour quel genre de vie est fait un tel homme, mais à ce compte-là, Mr L. R. V., qui doit savoir par expérience tout l'agrément qu'un homme d'esprit peut porter dans la société, fera bien, quant à lui, de ne pas se reléguer dans un Ermitage : c'est la seule conséquence que je puisse tirer de son raisonnement. Au fond, un homme qui aurait les connaissances et les talens que vous prodiguez, Monsieur, avec tant de générosité à ce pauvre Ermite qui ne s'en doutait guères, tel homme ne serait déplacé nulle part : il emporterait avec lui de quoi se suffire partout, et il pourrait s'attribuer dans sa retraite la fameuse devise, *nunquam minùs solus quàm cùm solus* ; je ne suis jamais moins seul, que quand je suis seul.

Vous avez trouvé, Monsieur, une ingénieuse explication de la ferme attitude de nos jeunes gens dans les églises, mais vous n'en avez point donné de la tendance invincible de tant de personnes à tourner le visage du côté de la porte et à présenter le dos à l'Autel pendant tout le tems qu'on y fait les prières et les cérémonies auxquelles elles viennent prendre une part si marquée. Ainsi, jusqu'à ce que vous nous ayez donné à ce sujet

une raison aussi plausible que celle qui regarde les genoux, j'ai le droit de dire que mes *remarques subsistent*.

Permettez-moi, Monsieur, d'observer qu'il vous est échappé une double méprise au sujet des domestiques. Vous dites d'abord que j'accuse les servantes, tandis que les maîtresses vous paroissent beaucoup plus coupables, et, selon le grand principe de M. Azaïs dont vous êtes vraisemblablement un disciple, vous avez entrepris, pour faire une juste *compensation*, de censurer les maîtresses à leur tour : première erreur. Je n'ai point *régenté* exclusivement les domestiques ; tout mon article roule au contraire sur les obligations des maîtres et maîtresses, et, quant aux domestiques, j'ai dit que leurs devoirs étoient assez connus, et que d'ailleurs ces gens-là ne lisoient point de journaux.

En second lieu, je n'ai pas tout à fait confondu le luxe des cuisinières avec celui des petites maîtresses, et je ne sache pas que les premières se soient encore élevées jusqu'au double rang de collerette, au collier de grenat ou de corail, au spencer et au chapeau. Mes observations sur ce dernier objet ne concernent qu'une classe de jeunes filles que j'ai assez clairement désignée. Ceci nous ramène à un point sur lequel je croyois avoir terminé ; mais, puisqu'il y faut revenir et que vous applaudissez comme moi à la puissante influence de l'exemple, à ces progrès de l'élégance qui résultent de ce que vous appelez un *enseignement mutuel*, et par conséquent à l'anéantissement de toute distinction de rangs, je veux joindre une anecdote à celle que vous me rapportez : vous y trouverez une preuve satisfaisante que déjà nous sommes parvenus au règne de cette similitude générale, de cette agréable uniformité, terme heureux de tant de louables efforts. Je vous certifie la vérité du fait, dont je n'ai pas été moi-même témoin, mais que je tiens de quelqu'un sous les yeux de qui il s'est passé.

On distribuoit les prix dans un Collége, en présence d'une nombreuse assemblée ; on faisoit mettre les couronnes sur la tête des vainqueurs par les mères de famille et les dames les plus distinguées. Quatre Dames en chapeau, également bien mises, arrivèrent un peu tard ; il ne restoit plus que trois siéges vacans sur le premier rang, trois de ces Dames s'y placèrent, et la quatrième fut obligée de passer au second rang. Le Professeur qui faisoit les honneurs de la salle, imaginant de dédom-

mager en quelque sorte cette dernière par une marque d'attention, lui amena un élève et lui présenta respectueusement la couronne. Cette Dame montra de la surprise, hésita quelques momens, mais céda enfin aux instances du Professeur, elle prit la couronne et la posa sur la tête du jeune homme. Cette Dame étoit . . . . . la femme de chambre des trois autres. Avouez, Monsieur, que l'anecdote est charmante et qu'il eût été dommage de la laisser tomber. Vous me dispenserez, je m'assure, de tout commentaire.

Vous vous réjouissez, Monsieur, de ce que nous sommes arrivés, selon vous, au *plus haut point de perfectibilité*, et vous assurez que les choses en demeureront là. C'est encore une erreur grave de votre part, je fais la remarque à regret : la perfectibilité est indéfinie, et nous ne sommes pas assez sots pour rester en si beau chemin. Je conviens avec vous que nous ferons toujours bonne chère, quoi qu'il en coûte, que les petites filles se pareront toujours comme les Dames, qu'il nous faudra toujours beaucoup de pièces dans ce que nous nommons nos petites maisons, non pas qu'il y ait beaucoup de monde à loger, comme vous le dites, mais parce qu'on ne peut plus vivre décemment aujourd'hui sans avoir un appartement complet; j'ajouterai, s'il le faut, que les ouvriers, pour faire face au luxe des vêtemens et pour se nourrir d'alimens choisis, dont ils se trouvent bien, continueront de hausser le prix de leur travail, quoique celui des denrées diminue; que certains jeunes gens tiendront toujours bon sur leurs jambes dans les églises; qu'il sera toujours du mauvais ton de prier le Ciel de bénir les dons qu'il prodigue à nos besoins et dont se repaît notre sensualité, etc. etc. Mais que les Dames consentent à se coiffer perpétuellement de la même manière et à conserver, sans aucune variation, les vastes entonnoirs dont elles se couvrent la tête; que la Comète de 1819, comme celle de 1811, qui, en étalant sa queue dans les cieux, invitoit les Dames à déployer celle de leurs robes sur le pavé, que la nouvelle Comète, dis-je, réformant nos robes courtes et rondes qui permettoient toutefois aux Dames une démarche leste et dégagée, n'eût pas dû ramener les longues robes dont les falbalas et les festons brodés à jour balayent si proprement nos promenades, que les petits chapeaux des hommes ne se hâtent de céder la place aux amples chapeaux *à la Bolivar*, et ceux-ci à d'autres formes toujours plus heureuses; que les cor-

donnent faisant toujours pour eux des pointes carrées et des talons aigus, y pensez vous, Monsieur? jamais je n'admettrai avec vous de pareilles suppositions. Gardons-nous de méconnaître à ce point les grandes lois du goût, les ressources infinies de la Mode et son véritable caractère. J'ai indiqué ailleurs les vrais principes en cette matière et je vous invite, Monsieur, à les étudier mieux, si vous voulez prophétiser là dessus. Je ne dis rien de tout d'autres parties où nous aurons garde de nous arrêter tout court, et où nous nous proposons bien de marcher de perfection en perfection.

J'arrive à votre conclusion. Je perds, dites-vous, mon savoir, et je ferais bien de le garder pour en faire quelqu'autre fois un usage plus efficace. Je n'ai jamais eu la prétention d'opérer la plus légère réforme, et je sais à quoi m'en tenir là dessus. Mais je ne suis pas le seul qui l'avoue franchement. c'est en général le sort des moralistes de tous les siècles, qui n'ont pas ignoré, puisqu'ils font parler sérieusement, le peu de fruit qu'ils devaient attendre de leurs efforts, et qui n'ont pas jugé que ce fût une raison pour se taire. D'ailleurs, croyez, Monsieur, que cette inutilité n'est jamais absolue ni universelle, ce serait juger trop défavorablement de la nature humaine: il faudrait ne plus croire à l'empire de la raison, de la justice et de la vertu, et une telle opinion, qui me paraîtrait fort dangereuse, serait au moins une grande imprudence.

Si votre intention, Monsieur, est de m'honorer de tems en tems de quelques unes de vos lettres, j'y trouverai tout à la fois de nouveaux sujets d'utiles réflexions pour mon compte, et une agréable diversion à la paisible uniformité de ma vie solitaire. Dans tous les cas, veuillez bien croire que je suis, avec une estime très-distinguée,

Votre très humble et obéissant serviteur
L'Ermite de *Saint Saturnin.*

La Meteorologia Torinese, *ossia Risultamenti delle osservazioni fatte dal* 1757 *al* 1807.

Del Professore A. M. Vassalli-Eandi, Segretario perpetuo della Reale Accademia delle Scienze di Torino, in 4°

Il est facile d'assigner l'une des principales raisons pour les-

quelles la Météorologie, loin de marcher de pair avec les autres branches de la Physique, paraît encore si retardée et si imparfaite dans ses résultats. Il est des phénomènes auxquels suffirait un seul observateur doué des qualités nécessaires pour interroger la nature et muni des instrumens convenables. Une expérience bien faite sur le calorique, sur la lumière, sur l'air atmosphérique, donnera partout le même résultat, le fait physique qu'elle établira et les conséquences certaines qu'on en pourra tirer ne dépendront ni du nombre des observations, ni du tems ni des lieux où on les aura faites. Mais la Météorologie exige d'abord des observations suivies sans interruption pendant un long espace de tems; et un recueil isolé resterait encore à peu près inutile aux intérêts généraux de la science, si on ne pouvait le comparer à d'autres recueils d'observations faites dans plusieurs autres lieux à la fois, avec le même soin, la même assiduité, aux mêmes époques, et avec des instrumens comparables. M. Vassalli-Eandi regarde avec raison cette longue persévérance nécessaire dans les observations météorologiques comme l'un des grands obstacles qui retardent les progrès de la science, en détournant de son étude; par la raison qu'en général les travaux pénibles n'obtiennent point un succès proportionné à leur importance, et que la foule cherche une gloire plus prochaine et plus facile, dans les choses plus propres à capter l'attention du public.

Le savant auteur de ce Mémoire fait une énumération lumineuse des difficultés de la science météorologique, des méthodes vicieuses que l'on emploie souvent dans les observations, et des moyens les plus efficaces de combattre les unes et de rectifier les autres; ce qui lui fournit l'occasion naturelle de rappeler le Météorographe dont il est inventeur, instrument dont on trouve la Notice dans le Tome XII des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin, ainsi que le baromètre et le thermomètre qu'il a décrits depuis long tems dans le Tome VIII des Mémoires de la Société italienne, et dont une longue expérience a suffisamment constaté les avantages.

M. Vassalli, dont les travaux météorologiques tiennent un rang si distingué dans les annales de la science, est bien éloigné de ne voir dans celle-ci que l'occupation minutieuse d'un observateur uniquement occupé à marquer chaque jour et à heures fixes les degrés de ses instrumens, sans jamais faire aucun rap-

prochement et sans être en état de tirer jamais une seule conséquence de ses notes, matériaux stériles qui, dans leur isolement, ne révèlent rien et ne conduiront à rien. M. Vassalli jette un coup d'œil étendu sur la Météorologie, dont il saisit tous les rapports et dont il aperçoit et signale toute l'importance. Il l'envisage surtout dans ses grands points de vue d'utilité, relativement à l'Agriculture, à la Médecine, à l'Histoire Naturelle, etc. Il désirerait, par exemple, qu'aux observations météorologiques les plus exactes et les plus complètes qui pourraient se faire dans divers pays, on joignît des remarques soignées et assidues sur l'age, les positions et les phases de la lune, sur les phénomènes extraordinaires, sur la hauteur journalière des eaux des fleuves, sur les oiseaux de passage, sur l'apparition des insectes, la floraison des plantes, les accouplemens et la naissance des animaux domestiques, sur leurs maladies et leur mortalité, sur les maladies et la mortalité des hommes, sur les essais des agriculteurs les plus éclairés, tant dans les montagnes que dans les plaines, sur la culture des abeilles, sur l'accroissement et la diminution de leurs produits, etc. Enfin ces divers genres d'observations seraient comparés avec les proverbes et aphorismes d'Agriculture, de Botanique, de Médecine, pour connaître jusqu'à quel point les uns et les autres sont fondés. Il n'y a aucun doute que de telles observations rapprochées et comparées sans esprit de système, ne fussent très propres, comme le pense l'auteur, à jeter beaucoup de lumière sur les sciences naturelles et économiques, et à produire, au bout d'un tems convenable, des résultats fort utiles aux hommes d'État, aux agriculteurs, aux médecins, etc. Ces vues grandes et fécondes, que l'auteur développe dans son Mémoire, inspireront un vif intérêt aux amis de la science et feront naître, nous n'en doutons pas, le désir de les voir mettre à exécution.

Quant aux observations météorologiques proprement dites, ils trouveront d'excellens modèles dans les tableaux publiés par M. Vassalli. Combien ne serait-il pas à souhaiter de voir se multiplier des matériaux aussi précieux, susceptibles d'être comparés avec fruit, tels que sont, par exemple, ceux qu'on doit périodiquement aux savans Rédacteurs de la Bibliothèque Universelle de Genève et ceux qui sont consignés chaque mois dans les cahiers des Annales de Physique et de Chimie publiés à Paris !

Les deux premiers tableaux de M. Vassalli donnent le nombre des jours sereins de chaque mois, pendant soixante ans, savoir, de 1757 à 1817. Les deux suivans donnent le nombre des jours de pluie pendant la même période.

Les deux tableaux qui suivent présentent l'état de l'atmosphère dans les divers mois de l'année, d'après les observations de soixante années, depuis 1753 jusqu'à 1817, où l'on voit les résultats moyens de chaque mois.

Le cinquième tableau est celui de la température moyenne de chaque mois, déduite de deux observations par jour, pendant le même espace de soixante ans. Et dans le sixième tableau, on voit les hauteurs moyennes du thermomètre, de 1757 à 1817; et celles du baromètre, de 1787 à 1817.

Le tableau suivant contient les hauteurs moyennes de ces deux instrumens dans chaque mois, déduites de trois observations par jour, de 1787 à 1817.

Le huitième tableau est celui des plus grandes et plus petites hauteurs du thermomètre, dans chaque mois de l'année, de 1754 à 1817, avec la date du jour et l'indication de l'état du Ciel.

Dans le neuvième tableau sont les mêmes résultats pour le baromètre et le thermomètre, de 1787 à 1817.

Les trois tableaux qui suivent donnent la quantité de pluie, la quantité de neige et celle de l'eau évaporée dans chaque mois de l'année, depuis 1803 jusqu'à 1818.

Le treizième tableau est celui des hauteurs moyennes du baromètre et du thermomètre à Turin, au Mont-Cenis et au Grand-Saint-Bernard, dans les huit premiers mois de 1813.

Enfin le dernier tableau donne l'état de l'hygromètre et la quantité d'eau tombée au Grand-Saint-Bernard et à Turin, pendant les huit mêmes mois.

NOTICES HISTORIQUES sur les anciens Centrons, sur leur Ville et leurs Salines, et sur les Gouvernemens qui se sont succédés dans leur pays dès qu'ils ont été soumis aux Romains, jusqu'au règne de l'auguste Maison de Savoie, avec quelques observations sur le passage d'Annibal, lorsqu'il pénétra en Italie; et sur la nécessité de fixer les Époques, quand on

écrit l'Histoire ; avec l'essai d'une Table Chronologique qui comprend quarante peuples, tant anciens que modernes. Par M. J. J. Roche, ancien Secrétaire de l'Intendance, Directeur des Salines de Moûtiers. Un vol. in-8° 1819. A Moûtiers, chez Blanc, imprimeur-libraire ; à Annecy, chez Sallet ; à Genève, chez J. J. Paschoud. Prix : 2 fr. 50 c.

La grande diversité des matières et le nombre des articles que comprend le livre que nous venons d'annoncer, ne nous permettant pas d'en faire une analyse, nous nous bornerons à indiquer, d'après la Table des matières, les sujets dont l'auteur s'est occupé, ce qui suffira pour faire connaître les différens objets qu'il s'est proposés et le plan qu'il a suivi.

Le chapitre premier, qui sert d'introduction, est divisé en cinq paragraphes. Dans le premier, l'auteur traite des preuves que l'on peut tirer de l'itinéraire des Romains, pour trouver la position de l'ancienne ville des Centrons. Dans le second il considère les preuves qui peuvent résulter des inscriptions qui existent à Aime, pour trouver l'ancienne capitale des Centrons, le *Forum-Claudii* des Romains et la capitale de la province des Alpes. Le troisième paragraphe est relatif aux preuves que l'on peut déduire de l'étymologie des noms, pour trouver la véritable position des lieux mentionnés dans l'itinéraire des Romains. Dans le quatrième paragraphe, l'auteur examine si le lieu appelé *Centron* a été le premier siége épiscopal de Tarentaise, et si les cinq villages compris dans la première donation, étaient dans la vallée de Beaufort, comme quelques auteurs l'ont prétendu. Le cinquième paragraphe est le recueil des preuves que l'auteur tire de l'histoire et de l'examen des localités, sur le passage d'Annibal chez les Centrons, et de celles qu'il en infère pour rétablir l'ancienneté de *Darantasia* et par conséquent des salines qui ont donné lieu à la fondation de cette ville.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur s'occupe des Centrons et des gouvernemens qui se sont succédés en Tarentaise, depuis la soumission des Centrons par les Romains, jusqu'au règne de la Maison de Savoie.

Le chapitre troisième contient une suite de notices sur les villes et les châteaux forts des Centrons, et spécialement sur la ville d'Aime, sur la ville et le château de Salins, sur la ville de Saint-Maurice, et sur les châteaux de Briançon et de la Bâthie.

Le chapitre suivant offre des notices analogues sur les villes et les châteaux forts fondés par les Archevêques, notamment sur le château de Saint Jacques et sur la ville de Moûtiers.

Dans le chapitre cinquième, consacré aux salines de Tarentaise, l'auteur traite de la source salée de Salins, du roc salé d'Arbonne, de l'ancienne saline de Moûtiers et des nouvelles salines du même lieu.

Le chapitre sixième comprend des additions, divisées en cinq paragraphes, concernant ce qui a été dit dans le chapitre premier sur le passage d'Annibal dans le pays des Centrons. L'auteur, en adoptant une partie des opinions de M. de Luc, s'écarte sur quelques points du système de cet écrivain; il pense, par exemple, que la ville prise par Annibal à l'entrée des Alpes, n'est pas Chambéry, mais celle de Darentasia.

Enfin, dans le chapitre septième et dernier, il fait quelques observations sur la Chronologie en général et sur la nécessité de fixer les Epoques, et il termine son ouvrage par un Essai d'une table chronologique, où il part de la création du monde fixée à l'an 5200 avant la naissance de J. C., selon Eusèbe, dont l'auteur adopte le sentiment.

LOGOGRIPHE.

J'ai dix enfans, chacun deux en a dix ;
Et chacun des derniers compte à son tour des fils.
Je forme plus d'un corps rarement symétrique
Que la main montre dans son sein ;
Aux oiseaux je fournis du grain,
Un aliment à la Musique,
Un instrument à plus d'un art,
Trois petits mots à la Grammaire,
Un Dépôt que sans crime on peut toujours soustraire,
Et du pain je fais une part.

Le mot de la dernière *Enigme* est *assiette*.

Marchés de Chambéry des 17, 19 *et* 21 *août* 1819.

Grain.		Vaisseau.		Hectolitre.	
		f.	c.	f.	c.
Froment.	*Prix*	14	98	15	44
Seigle		8	50	12	21
Orge		"	"	"	"
Sarrasin		"	"	"	"
Maïs.		"	"	"	"
Avoine (1)		8	75	6	13
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem.*	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 mesures au hectolitre : Froment. [illegible] Seigle. [illegible] Avoine. [illegible]

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 26 *août*. Le 20 du courant, S. M. a nommé les membres des Juntes Provinciales relatives à la Vaccine. Ces membres sont : pour la Savoie-Propre, MM. l'Intendant-Général, le Premier Syndic de Chambéry, le Représentant du Protomédicat, le Comte de Bugnon, le Médecin Domenget; pour les autres provinces, ce sont MM. le Commandant, l'Intendant ou Vice-Intendant, le Syndic du chef-lieu, le Réformateur des études et le Représentant du Protomédicat.

AVIS — *Travaux publics.*

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 7 septembre prochain, à Chambéry, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées et cumulativement, des ouvrages à exécuter sur les parties de la route royale ci-après désignées, savoir :

1.° Entre Modane et le pont de Lapras, déblais, escarpement, gravelages et curages d'eau, évalués à . . . . 20,321 l. 35

2.° Entre le pont de Lapras et celui de la Denise, gravelages, évalués à . . . . 2,755 l. 98

3.° Entretien, pendant 9 ans, des parties entre Modane et le pont de Lapras et entre le pont de la Denise et celui de la Sausse, évalué à la somme annuelle de . . . . 4,760 l. 84

Cette adjudication aura lieu à onze heures du matin.

Turin, 21 *août*. Le tableau représentant la prédiction de la Sibylle, exécuté par M. Biscarra, Pensionnaire de S. M. à l'École de Peinture de Rome, est arrivé à Turin, où il a justifié aux yeux des connaisseurs les éloges qu'il avait reçus à Rome de la part des maîtres de l'Art.

Gênes, 18 *août*. S. A. I. et R. le Grand-Duc de Toscane avait envoyé ici le prêtre M. Mathieu Marcucci, pour s'instruire, sous le Père Assarotti, de la méthode d'enseigner les sourds-muets. Par un *motu proprio* du 23 juillet dernier, ce Prince a nommé M. Marcucci Directeur de l'École des sourds-muets établie à Pise; et M. Dominique Migliarini, sourd-muet de Gênes, l'un des premiers Élèves du P. Assarotti, est nommé sous-directeur de la même École.

Londres, 16 *août*. On dit que le gouvernement américain attend avec certitude la ratification du traité relatif aux Florides.

Carlsbad, 9 *août*. Rien ne transpire sur les opérations des ministres réunis en cette ville; il part d'ici très-fréquemment des courriers.

Madrid, 9 *août*. Le commandement de l'armée de l'expédition est donné au lieutenant-général Calleja, ancien Vice-Roi du Mexique; le comte de l'Abisbal reste capitaine général de l'Andalousie.

Paris, 20 *et* 21 *août*. Le télégraphe et des lettres d'Angleterre annoncent que le 16, à Manchester, à l'occasion d'une assemblée populaire de cent mille personnes, les troupes ont fait feu; qu'il y a eu 13 personnes tuées, beaucoup de blessés, et qu'on a arrêté le fameux Hunt.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

AN 1819. (N.° 36.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 3 Septembre.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix pour six mois 8 L. n. 50 c. Pour l'année Chambéry, 15 L. dans le Duché, 16 L. hors du Duché, 17 L. franc de port.
N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 septembre.

AVIS.

L'adjudication de l'entreprise de l'éclairage de la ville, pour six années, à commencer le 1.er janvier 1820, qu'on avait annoncé devoir avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, a été renvoyée à la même heure du samedi 11 septembre prochain, jusqu'à quel jour il sera reçu des soumissions au secrétariat de Ville, conformément au cahier des charges qui y est déposé, et où l'on pourra prendre connaissance de son contenu sans déplacement.

Chambéry, le 27 août 1819.

Le Syndic de 2.e classe, PILLET.
Contre-signé ST MARTIN, *Secrétaire.*

— Le *Journal de Marseille* avait annoncé un moyen certain de reconnaître si une femme qui est au dernier mois de sa grossesse, accouchera d'un garçon ou d'une fille. Le même journal vient de publier ce moyen, que son inventeur donne pour infaillible. Il consiste à tâter successivement le pouls du bras droit et celui du bras gauche, pendant deux minutes chacun, sans instruire la femme du motif de cette épreuve, dans la crainte de l'émotion. Si le pouls droit est plus fort, plus dur, plus rebondissant que le gauche, il naîtra un garçon; ce sera une fille dans le cas contraire. Le journal termine l'article par cette observation: dans le cas d'une grande hérédité, ou lorsqu'il y aurait quelque chose à craindre pour la femme, si l'on indiquait franchement les résultats de cet examen, il faut se contenter d'instruire les personnes intéressées, et garder prudemment le silence prescrit alors par les circonstances.

PIÉMONT.

Turin, 28 août. Le 20 de ce mois, une pluie excessive, accompagnée de tonnerre, a inondé nos environs. Les plus grands dégâts ont eu lieu sur la route de la vallée de Suse ; les eaux, tombées par torrens, ont renversé le mur de la [illegible], une autre muraille dont les ruines ont grièvement blessé une femme, a détruit un pont et en a ébranlé trois autres. La route est devenue impraticable sur plusieurs points.

— Notre Musée d'histoire naturelle vient d'être enrichi de plusieurs objets provenant de la Sardaigne, objets d'autant plus précieux, que cette île est très-abondante en productions non encore connues des naturalistes. Aux objets procurés par les soins de M. le Chevalier de [illegible], il faut ajouter maintenant 1° ceux dus à la générosité de M. le Chevalier Alberto della Marmora, capitaine dans le Régiment des Grenadiers-Gardes; 2° ceux que ce dernier a engagé le savant [illegible], Professeur de Christiania, qu'il a rencontré dans cette île, à céder au même Musée, lesquels consistent en une collection géologique de Sardaigne.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Francfort, 24 août. Le Duc de Wellington, qui visite les forteresses des Pays-Bas, est attendu ici très-incessamment; plusieurs lettres à son adresse à Carlsbad ont passé dans notre ville. (Voyez l'art. *Bruxelles*.)

— La manie d'attaquer les Juifs paraît générale en Allemagne. Ils ont été récemment injuriés et provoqués à Bamberg et à Darmstadt. On assure qu'il y a eu également contre eux une insurrection à Prague.

ANGLETERRE.

Londres, 25 août. L'assemblée de Manchester a eu des suites sérieuses. Les réformateurs, au nombre d'environ cent mille, précédés de drapeaux avec des inscriptions séditieuses, s'étaient avancés sur plusieurs colonnes; Jacques Hunt s'est approché sur son char. Les magistrats lurent le *Riot-Act* (la loi sur les assemblées séditieuses) et ordonnèrent au peuple de se retirer. Personne n'obéit; on donna des marques de mépris, et Hunt en fit autant. La populace s'arma de pavés et de bâtons et la force armée fut provoquée sur plusieurs points. Des huissiers se saisirent de Johnson et ensuite de Hunt lui-même. La garde ayant été assaillie, et une voix ayant crié de saisir le drapeau des troupes, celles-ci avancèrent le sabre à la main et furent enfin obligées de faire feu. On compte environ 150 personnes tuées ou foulées dans le tumulte, et un grand nombre de blessés. Dix-huit chefs sont arrêtés. On craignait de nouvelles émeutes [illegible] à cet événement, des placards incendiaires ont été affichés pendant la nuit. Le 20, on reçut ici des nouvelles satisfaisantes sur le rétablissement de la tranquillité; les autorités de Londres se tiennent sur leurs gardes.

— Il y a eu quelques troubles à Coventry; des maîtres ont été promenés le dos nu, sur des ânes, par les ouvriers.

— S. Ex. M. le Comte Capo d'Istrias a reçu la visite des Ambassadeurs de Perse, de Turquie, de Russie, de France et de Sardaigne.

— L'un des constables spéciaux, M. Ashworth de Manchester, a été tué dans les troubles de la journée du 16.

— On parle d'un traité conclu entre l'Angleterre et la Perse, dont le principal but serait de protéger l'empire britannique dans l'Inde.

— Les États-Unis ont vu avec inquiétude l'accroissement de l'empire russe, qui s'étend du Kamschatka à l'ouest de l'Amérique septentrionale. A Norfolk Sound, les Russes ont un fort garni de 100 pièces de canon.

— Les nouvelles de Manchester continuent d'être satisfaisantes. Quelques-uns des prisonniers ont été relâchés. On a publié une liste de 35 prévenus qui vont être mis en jugement, Hunt à leur tête. Celui-ci, accusé de haute trahison, ne sera pas admis à fournir caution.

— On écrit de Baltimore que l'avancement de la saison ne permet pas aux Espagnols ni aux insurgés de pousser leurs opérations. Morillo a partagé son armée en trois divisions. L'une observe Bolivar; une autre reste à San-Fernando; et la troisième a été envoyée contre Angostura.

FRANCE.

Paris, 22, 23 et 24 août. S. M. le Roi de Prusse a souscrit d'une somme de 2000 fr. pour le monument en mémoire de M. de Malesherbes.

— On annonçait que M. le Maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, avait donné sa démission; cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

— On écrit de Gand, 19 août, qu'il y a eu dans cette ville de nombreuses arrestations [illegible] par défaut ou irrégularité de passeports.

— M. le Comte de l'Abisbal est appelé à Madrid; on en ignore le motif. En attendant, le procès des officiers arrêtés à Cadix, est suspendu.

— On assure que plusieurs personnes sont mortes, du côté de Sedan, pour avoir trop mangé de noisettes fraîches.

— Les produits de 400 artistes ou manufacturiers figureront à l'exposition. Il y aura plus de 4500 objets d'exposés. (*Courrier.*)

— Les lettres d'Allemagne annoncent la fin très-prochaine du Congrès de Carlsbad, et que M. le Comte de Metternich part le 26. (*Idem.*)

— M.lle Paradol, qui vient de débuter avec tant d'éclat au Théâtre Français, épouse M. Provost, lieutenant en non-activité. (*Idem.*)

25 *et* 26 *août.* Selon l'ancien usage, l'Académie française a entendu le 24 le panégyrique de Saint-Louis, qui a été prononcé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. l'abbé Montès.

— Le même jour, l'Académie française a tenu sa séance publique ordinairement consacrée à la distribution des prix. Cette année, elle a déclaré qu'aucun des concurrens n'avait rempli son objet dans les deux concours de prose et de poésie, dont les sujets étaient *l'enseignement mutuel* et *l'institution du jury*; ces deux sujets sont remis pour l'année prochaine. Le prix à décerner à l'ouvrage *le plus utile aux mœurs* a également été renvoyé.

— Douze des médailles relatives à l'histoire du règne actuel ont été présentées à S. M. par M. le comte de Pradel. (*Journ. des Débats.*)

— Le Roi a reçu les félicitations de tous les Corps, à l'occasion du 25 août.

— On voit à l'exposition des produits de l'industrie trois nouvelles salles d'antiques, 207 morceaux de sculpture moderne, trois grands plafonds, 1506 tableaux, 183 gravures, et quinze à seize cents toises de superficie en produits de l'industrie dans tous les genres.

— Le Roi d'Espagne a notifié officiellement son mariage au conseil suprême de Castille.

— Les princes et princesses de la famille royale ont visité l'exposition des tableaux et des produits des arts.

— S. M. a fait remettre 500 fr. à la rosière couronnée à Suresnes par M.me la comtesse Dessoles. (*Quotidienne*)

— Le département du Rhône a voté 20 mille francs pour le rétablissement de la statue de Louis XIV sur la place Bellecour.

— Sir Thomas Maitland, gouverneur des îles Ioniennes, est attendu incessamment à Paris.

— Une blanchisseuse du faubourg du Temple vient d'hériter de plusieurs millions, d'un parent mort en Hollande. (*Quotidienne*).

— S. M., à l'occasion de sa fête, vient d'accorder 535 grâces.

27 *Et 28 août.* On annonce que la fièvre jaune, apportée de la Havane par le vaisseau l'*Asia*, s'est manifestée à Cadix.

— S. Exc. M. le comte Dessoles, jeté à terre par son cheval, s'est fait de fortes contusions à la tête, il a été saigné sur le champ et se trouve mieux.

— S. M. a nommé chevaliers de la légion d'honneur six membres de l'Académie des sciences et M. d'Avrigny auteur de la tragédie de *Jeanne d'Arc*.

— Il va être érigé quatre ou cinq cents nouvelles succursales.

— Sir Thomas Maitland, arrivé à Paris, est reparti pour Corfou.

Banque de France 1430 fr., 1440 fr., 1435 fr.

Cinq pour cent consolidés, 71 fr. 65 c., 75 c., 71 f. 70 c., 71 f. 90 c.

ITALIE.

Naples, 15 août. Le 31 juillet, la commune de Rocca, sur les limites de l'antique Lucanie, a couru le danger d'être entièrement submergée par un torrent impétueux qui s'est précipité du sommet du mont Vulture. L'inondation a causé les plus grands dégâts et détruit les espérances de plusieurs années. Entre autres exemples d'un généreux dévouement, on cite le courage d'une femme qui s'est jetée dans l'eau pour arracher à une mort certaine un enfant emporté par le torrent.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 24 août. Le Duc de Wellington, après avoir inspecté les places fortes de ce royaume, s'est embarqué inopinément, le 19, à Ostende, à bord d'un paquebot, pour retourner en Angleterre. S. G. a assisté le 21 à un grand conseil des ministres, à Londres.

VARIÉTÉS.

REMARQUE *sur un Article du Supplément au Dictionnaire Historique de* FELLER, *imprimé à Lyon*, 1819.

Le Supplément au Dictionnaire Historique de Feller contient sur feu M. le Chanoine *Grillet*, auteur du Dictionnaire historique, littéraire et statistique de la Savoie, un Article où il est dit qu' « Il (M. Grillet) fut recteur du Collége de Carouge, où par un excès de tolérance religieuse il admettait pêle-mêle les catholiques, les protestans, les juifs, et l'on croit qu'il n'aurait pas même refusé des athées et des idolâtres (Tome X, page 460, Art. *Grillet*). »

Nous aimons à croire à la pureté des intentions des auteurs de ce passage, et nous pensons qu'ils n'ont eu en cela d'autres vues que l'intérêt de la religion. Mais la religion même et la justice nous font un devoir de réclamer hautement contre une imputation odieuse qui outrage la mémoire d'un homme estimable, aussi recommandable par la solidité de ses principes religieux, que par l'étendue de ses connaissances et la noblesse de son caractère. Si MM. les continuateurs de Feller avaient été mieux instruits des faits, nous ne doutons pas qu'ils ne se fussent abstenus d'insérer dans leur article l'allégation tout à fait injuste et fausse que nous avons citée.

A l'époque de l'établissement du Collége de Carouge, en 1785, cette ville naissante se trouvait dans une situation toute particulière: placée dans le voisinage de Genève et de la Suisse, sa population se formait assez rapidement des habitans des environs et des étrangers qu'y attiraient les franchises et les priviléges accordés par le Roi de Sardaigne. Il dut donc, par l'effet naturel des circonstances, s'établir à Carouge des familles de croyances diverses, et le Gouvernement, qui avait favorisé l'accroissement de la population, croyant devoir accorder à tous les habitans de cette ville nouvelle une égale protection, jugea devoir les associer indistinctement au bienfait de l'instruction publique. Le Chanoine Grillet, très particulièrement connu de Mgr Biord, Evêque du Diocèse de Genève, fut désigné par ce Prélat comme l'homme qui convenait le mieux à la direction des études dans la ville de Carouge, et, en conséquence, il fut chargé par la Cour de Turin de rédiger le plan d'un Collége basé sur le système d'une sage tolérance religieuse, spécia-

lement adapté aux circonstances où se trouvait la ville de Carouge. Ce plan, qui avait obtenu l'assentiment de Mg.r Biord fut approuvé par le Gouvernement, et M. Grillet fut mis à la tête du Collége de Carouge.

Or 1.° cette approbation donnée par une Cour dont la piété reconnue ne s'est jamais démentie, et par l'un des grands Evêques qui aient occupé le siége de Genève, adversaire intrépide de l'incrédulité, dont les lumieres, la sagesse et les austeres principes ne sont pas équivoques (1), 2.° le choix indiqué par ce Prélat, de l'ecclésiastique appelé à diriger le nouveau Collége, ces deux circonstances ne peuvent laisser le moindre nuage sur l'esprit de cette institution et sur la maniere dont le chef y remplissait les obligations qui lui étaient tracées, soumis d'ailleurs à la surveillance constante et toujours si active de l'Evêque de Genève.

Il faut convenir que les connaissances variées de M. Grillet, ses qualités personnelles, son caractère aimable et conciliateur le rendaient éminemment propre à la fonction délicate et difficile qui lui était confiée. Mais personne n'ignore que constamment prononcé contre toute fausse philosophie, et toujours ferme dans les principes religieux, M. Grillet ne cessa de professer les plus saines et les plus pures doctrines, et de mettre tous ses soins à faire germer dans l'esprit de la jeunesse les véritables semences de la Religion, à la leur faire aimer et à leur en faire accomplir fidèlement les devoirs.

M. Grillet remplit ses fonctions avec succès, à la satisfaction commune de son Souverain et de son Evêque, jusqu'au moment où les orages politiques, qui vinrent éclater sur la Savoie, le forcèrent de fuir et lui firent partager avec le Clergé de son pays les souffrances et la gloire des persécutions. Il avait pris le germe de la maladie qui le mit au tombeau, dans l'exercice laborieux du ministère pastoral pratiqué au milieu de dangers continuels, d'une retraite à l'autre, dans les montagnes du Faucigny, avant son émigration au delà des Alpes.

A son retour, il n'a eu que le tems de réunir les matériaux qu'il avait recueillis pendant une longue suite d'années, sur

(1) Voyez l'Article *Biord (Jean Pierre)* dans le Diction. de M. Grillet, Tome III, page 306.

l'histoire de la Savoie, et de les livrer à l'impression sous le titre que nous avons rappelé ci-dessus. Voici, entr'autres observations avantageuses, ce qu'on lit au sujet du Dictionnaire de M. Grillet, dans un des journaux de Paris qui en rendit compte dans le tems : « Cet ouvrage nous paraît très utile ; il a été entrepris dans les meilleures intentions et exécuté avec un excellent esprit. L'auteur y montre partout le même caractère de patriotisme, de candeur et de sagesse qui lui fait le plus grand honneur. Son travail a dû lui coûter des peines infinies, et au travers des recherches épineuses et rebutantes auxquelles il a dû se livrer, il serait peu raisonnable de ne lui faire grâce d'aucun détail, ce serait manquer à la juste reconnaissance qu'une tâche aussi laborieuse, remplie avec succès, doit inspirer à ses lecteurs. » (*Journal des Arts, des Sciences, de littérature etc.* N.° 548 et 549, des 16 et 18 mars 1808).

Les auteurs de la Biographie Universelle ont porté du même Dictionnaire le jugement qui suit : « Cette multitude de personnages obscurs, auxquels M. Grillet semblait vouloir attribuer une espèce de célébrité, en y admettant un assez grand nombre d'hommes vivans, excita de vives critiques. On ne réfléchit pas que l'auteur ne prétendait point en faire autant de grands hommes ou de personnages illustres, et qu'une biographie purement locale, comme l'histoire particulière d'une ville, d'une province, doit tout comprendre, afin que les biographies plus générales aient à choisir en y puisant leurs matériaux. Nous pensons donc que. . . . .

. . . .

cet ouvrage n'en est pas moins un recueil précieux, où l'on trouve des choses curieuses qu'on chercherait vainement ailleurs. L'*introduction*, surtout, qui occupe plus de deux cents pages du tome 1.er, offre un morceau historique absolument neuf et d'un grand mérite. »

Long-tems auparavant, un sentiment analogue avait été exprimé comme il suit, dans un article nécrologique de l'ancien Journal du Mont-Blanc : « Si l'on considère les recherches laborieuses que l'auteur a dû faire, les monumens presque innombrables qu'il a consultés, les circonstances particulières où il s'est trouvé et dont lui seul pouvait tirer parti, les longues années qu'il a employées à rassembler les matériaux de son

» travail, l'impossibilité d'atteindre à une certaine perfection
» dans ce genre d'ouvrages, nous osons affirmer que, si le tems
» où a été publié celui-ci, dans lequel il s'agissait d'ailleurs
» d'un grand nombre de personnes vivantes, ne pouvait être
» le plus favorable à son succès, il viendra une époque où
» on l'appréciera mieux et où l'on saura gré à l'auteur de la
» masse considérable et précieuse des documens qu'il a recueillis
» et qu'il ne serait plus possible de retrouver. »

Nous avons été surpris que l'auteur de l'article qui a donné lieu aux observations que nous avons faites ci-dessus, se soit abstenu de porter un jugement quelconque sur le Dictionnaire de M. Grillet. En revenant à cet article, nous pensons que MM. les continuateurs de Feller ont été trompés par des renseignemens infidèles, et que, par respect pour la vérité, par principe de religion et de justice et dans leur propre intérêt, ils ne peuvent se dispenser de réparer l'erreur grave où ils sont tombés, et d'effacer les lignes que nous avons citées, lesquelles seraient une tache dans leur ouvrage. Les confrères de M. Grillet, tous ses compatriotes et toutes les personnes qui ont été à même de connaître cet ecclésiastique respectable et éclairé, s'indigneraient de le voir signalé à la postérité comme ayant été capable d'accorder une protection spéciale *aux athées et aux idolâtres.*

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

CHARADE.

On donne à tous les lieux le nom de mon premier,
On donne à tous les tems le nom de mon dernier,
A tout site convient le nom de mon entier.

Le mot du dernier *Logogryphe* est *mille*, où l'on trouve *île*, *mil*, *mi*, *lime*, *me*, *le*, *il*, *lie* et *mie*.

ERRATUM de quelques exemplaires du N° 34 de ce Journal.

Dans un petit nombre d'exemplaires du N° 34, page 1re, ligne 17, au lieu de 373° 42' 34'', lisez 273° 42' 34''.

Marchés de Chambéry des 24, 26 et 28 août 1819.

Blés.		Veissel. f	c	Hectolitre. f	c
Froment,	Prix :	14	32	17	67
Seigle		7	50	9	80
Orge		»	»	»	»
Sarrasin		»	»	»	»
Maïs		»	»	»	»
Avoine (1)		8	00	5	58
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, idem, idem				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres : Froment, Seigle, Avoine.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 37.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 Septembre.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois : 8 L. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 septembre. S. M., en acceptant, le 27 août dernier, la démission que sollicitait depuis long-temps M. le Marquis de Travernay, Syndic de 1.re Classe de la ville de Chambéry, a daigné rendre au Conseil de Ville de cette Capitale l'attribution dont il jouissait autrefois, de choisir les Syndics dans son sein, selon les anciennes formes, pour entrer en charge et y rester pendant une année, avec les mêmes honneurs, droits et priviléges dont MM. les Syndics de l'ancien Conseil ont joui jusqu'à la fin de 1792, permettant, pour cette fois seulement, de porter l'élection aux premiers jours de septembre, au lieu de l'époque ordinaire du 5 décembre.

En conséquence, M. l'Avocat Pillet, seul Syndic en exercice, a convoqué le Conseil, qui, réuni le 5 de ce mois, à 6 heures du soir, en séance publique, a élu, à la presque unanimité, M. le Marquis de la Serraz Syndic de 1.re Classe, qui a prêté serment entre les mains de M. Pillet, et a de suite occupé le fauteuil; le Conseil a ensuite élu M. l'Avocat Brunet Syndic de 2.me Classe, qui a prêté serment entre les mains de M. le Marquis de la Serraz.

Des artistes et des amateurs ont exécuté divers morceaux d'harmonie pendant la durée de la séance.

Après l'élection, MM. les Syndics, en robe et en chaperon, précédés de deux serviteurs de ville en livrée, sont allés assister à un *Te Deum* chanté dans l'église métropolitaine. Après cette cérémonie, ils sont allés, dans le même ordre, faire les visites d'usage à S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, à S. Exc. M. le Premier Président du Sénat, etc.

Formule du Serment de MM. les Conseillers. « Nous jurons et promettons

« fins de procéder à l'élection de MM. les Syndics, sans support ni connivence. »

Formule du Serment de MM. les Syndics : « Je promets et jure d'assister en Conseil, de garder le secret sur ce qui s'y traitera, de procurer l'avantage de la ville, de tout mon pouvoir, et de faire généralement ce qui dépend de la charge de Syndic. »

L'élection a eu lieu dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, précédemment occupée par la Bibliothèque publique. En attendant que nous puissions donner un article spécial sur la translation et les accroissemens de la Bibliothèque, nous croyons devoir observer que c'est surtout à l'activité et au zèle de M. le Marquis de la Serraz, Syndic démissionnaire depuis deux ans, et de M. le Marquis de Traverney, Syndic démissionnaire actuel, que l'on doit les dispositions qui ont mis le nouveau local en état de recevoir les livres et les objets d'art annexés à la Bibliothèque.

— Mercredi, 6 de ce mois, a eu lieu, avec la solennité ordinaire, la Procession générale du Saint-Sacrement, en exécution du vœu de Victor-Amédée II, fait ensuite de la glorieuse délivrance de Turin en 1706.

— Dans le N° 11 de la première année de ce Journal, nous avons fait connaître l'efficacité de l'huile contre la peste, dans un article qui fut répété par tous les journaux étrangers. Aujourd'hui on écrit de Tanger, 30 juin dernier, que le docteur Sola a éprouvé l'huile d'olive avec le plus grand succès sur nos pestiférés. A la première invasion de la maladie, il faut faire avaler six à huit onces d'huile d'olive en une seule fois, faire en même tems des frictions avec l'huile et provoquer la transpiration avec l'infusion de fleurs de sureau. En 24 heures le malade sue abondamment et entre en convalescence.

— Les affaires ecclésiastiques de France sont arrangées jusqu'à nouvel ordre. Le Saint-Père, par son Allocution prononcée dans un Consistoire secret du 22 août dernier, a fait connaître les dispositions qu'il a jugé convenable d'adopter provisoirement, eu égard aux circonstances difficiles exposées par S. M. Très-Chrétienne, touchant les sacrifices qui ont pesé sur la France et autres obstacles qui ont mis S. M. dans le cas de solliciter une diminution sur le nombre des 92 sièges établis en vertu du Concordat de 1817. En conséquence, les Archevêques et Evêques titulaires des diocèses existans avant la Bulle de 1817 continueront d'exercer leur juridiction dans leurs limites respectives, et leurs suffragans resteront les mêmes qu'avant 1817. Les Prélats institués après le Concordat de 1817 pour des diocèses existans avant la même époque, entreront sur-le-champ en possession. Pour pourvoir aux sièges existans avant la circonscription de 1817, qui se trouvent vacans, S. S. instituera les Evêques nommés par le Roi. Les Evêques institués ou à instituer se borneront, quant à la juridiction, aux limites qui existaient avant les dernières circonscriptions. Quant aux Prélats nommés et institués pour les églises nouvelles, érigées par les Lettres apostoliques du 27 juillet 1817, il leur est enjoint de s'abstenir de faire usage de leur institution canonique, jusqu'à ce que la diminution du nombre des sièges ait été effectuée. S. S. a pourvu en même

tème aux siéges de Vannes, de Valence, de St.-Brieux, d'Orléans, de St.-Flour et de Strasbourg. Avignon, érigé en Métropole, sera administré provisoirement par des Vicaires Capitulaires, ou par un Evêque *in partibus*. Le Roi de France promet d'abréger, autant que possible, l'état provisoire des circonstances, pour arriver à des arrangemens définitifs.

Les détails ci-dessus sont extraits du texte même de l'Allocution du Souverain Pontife, insérée dans le *Diario Romano* du 25 août dernier.

PIECE OFFICIELLE PUBLIEE (le 5 septembre 1819).

Manifeste du Sénat de Savoie (du 29 mai 1819), portant publication de la Convention faite entre S. M. le Roi de Sardaigne et S. M. le Roi des deux Siciles, pour l'arrestation et l'extradition réciproque des condamnés et des malfaiteurs.

PIEMONT.

Turin, 4 *septembre*. Le 25 du mois dernier, S. A. S. le Prince de Carignan revenant de Racconis, a éprouvé un accident qui, grâce à sa présence d'esprit et à sa dextérité, n'a pas eu des suites aussi fâcheuses qu'on aurait eu lieu de le craindre. S. A. est heureusement rétablie des contusions qu'elle avait reçues.

— On écrit de Gênes que le 25 août dernier, les prompts secours et les excellentes dispositions de S. E. le Comte d'Yenne, commandant de la division, secondé par M. le commissaire de la police Solignac, ont prévenu les dégâts incalculables qu'aurait produits un incendie survenu au Port-franc, causé, à ce qu'il paraît, par le feu d'un cigarre.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 31 *août*. S. M. l'Empereur Alexandre, en partant pour Archangel, a eu la satisfaction d'apprendre que la grande-duchesse Alexandra est heureusement accouchée d'une grande-duchesse, qui a reçu le nom de Marie.

— On écrit de Munich que les résultats principaux du congrès de Carlsbad seront des mesures relatives aux universités et aux abus de la presse.

— On mande de Vienne que le général comte Palfi a fait ses vœux comme profès de l'ordre de Malte, et que S. A. le prince de Lichtenstein doit faire également profession.

— Dans la nuit du 25, on a arrêté ici neuf individus perturbateurs.

— On écrit de Bayreuth, 24 août, que M. d'Alopeus, conseiller privé de l'Empereur de Russie, y est arrivé le 22, de Carlsbad.

— Le mariage de S. A. I. l'archiduc Palatin avec S. A. la princesse Marie de Wurtemberg, a été célébré le 24 août.

— Les juifs ont été maltraités à Fulda, à Hambourg et à Heidelberg.

— De nouveaux troubles ont eu lieu à Constantinople de la part des Janissaires; plus de deux mille d'entre eux ont été tués; le Capitan Pacha a été destitué, pour défaut d'énergie, et exilé à Smyrne; il est remplacé

par Abdallah-pacha, grand-écuyer du sultan. Calu[illegible] a fait étrangler un des plus coupables.

— Il est décidé que Rastadt et Ulm seront érigés en forteresses de la confédération germanique.

ANGLETERRE.

Londres, 1er septembre. Il est remarquable que nos fonds ont haussé dans les momens de trouble que nous avons éprouvés.

— Hunt est strictement observé dans sa prison. Malgré la fermeté qu'il veut montrer, sa sécurité paraît l'abandonner au mot de haute trahison.

— A l'arrivée des courriers de Vienne ou de Carlsbad, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie ont eu séparément des longues conférences avec lord Castlereagh.

— Le Parlement est prorogé, par commission, jusqu'au 2 novembre.

— Il règne à la Bourse une grande agitation occasionnée par de nombreuses faillites; il y en a eu dix-huit en une semaine.

FRANCE.

Paris, 29, 30 et 31 août. Le 28, S. M., accompagnée du Ministre de l'intérieur et d'un nombreux cortége, a visité les deux expositions des produits des arts et de l'industrie. Elle a paru principalement arrêtée devant le tableau de M. Gros, représentant l'embarquement de *Madame* à Bordeaux, et celui de M. Guillemot, représentant J. C. ressuscitant un mort; S. M. a honoré les principaux peintres de ses suffrages. Elle s'est ensuite rendue dans les salles où sont exposés les produits de l'industrie. Sa visite a duré 5 heures.

— Ismaël Aga Mohamed-Aly Kan, seigneur persan, accompagné d'un interprète et d'un secrétaire, est arrivé à Bordeaux; il voyage pour son instruction et doit se rendre à Paris.

— On assure que M. le Comte Daru est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. Gouvion Saint-Cyr qui se retire pour cause de santé.

— Le ministre de l'intérieur a défendu les ballons à réchaud, et statué que les autres aérostats seront toujours accompagnés d'un parachute.

— S. M. a accordé une pension de 6,000 fr. à la veuve du maréchal Junot.

— La chute de M. le comte Decazes n'a pas eu de suite.

— Le 19 de ce mois, il est mort à [illegible] de Plancage (Aveyron) un laboureur âgé de 106 ans, dont le père a vécu 113 ans.

— On imprimera chez Firmin Didot des tables logarithmiques et trigonométriques, aux frais communs de la France et de l'Angleterre. Les tables ont été calculées par M. de Prony. L'édition sera partagée entre les deux États.

1er et 2 *septembre.* S. M. a nommé membres de la légion d'honneur M. Chaptal fils, MM. Horn et Hippoly, statuaires, et plusieurs médecins qui ont contribué avec succès à la propagation de la vaccine.

— On écrit de Madrid que le Roi du Brésil doit joindre quinze mille

donnés à l'armée de Cadix, lors de l'arrivée de celle-ci au camp de la Isla.

— Le ministre de l'intérieur a fait délivrer, pour décorer la bibliothèque de l'hôtel-de-ville de Paris, les bustes d'Amyot, de Destouches, de Pajou, de Malesherbes, de Lachaussée, de Quinault, de Racine, de J. B. Rousseau, de Boileau, etc. etc.

3 et 4 septembre. L'Empereur de Russie et le Roi de [illegible], tous deux [illegible], doivent avoir, dit-on, une entrevue à Teschen.

— On révoque maintenant en doute l'existence de la fièvre jaune à Cadix.

— On annonce que les insurgés d'Amérique se sont emparés de Caracas.

— On croit à Londres que Sir Francis *Burdett* sera décrété d'accusation pour la lettre qu'il a adressée aux électeurs de Westminster.

— Il paraît que la Princesse de Galles ne quitte point l'Italie.

— M. Royer-Collard, président de la commission d'instruction publique, a donné sa démission.

— M. l'Abbé [illegible] et M. [illegible] sont nommés chevaliers de la légion d'honneur, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

— On annonce l'arrivée d'un courrier venu de Rome, avec la nouvelle de la fin des négociations touchant les affaires de l'Église de France. (Voyez ci-dessous l'article *Chambéry*.)

— Un secrétaire de légation est, dit-on, parti de Madrid avec le refus de la ratification du traité relatif aux Florides. L'escadre de Cadix doit partir décidément le 15 septembre.

Banque de France : 1435 fr., 1440 fr., 1435 fr., 1437 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 70 fr., 72 fr., 45 c., 72 fr., 20 c., 71 fr., 95 c., 72 fr., 40 c., 75 c.

Suisse.

Lausanne, 3 septembre. Dans le Canton de Vaud, sur 5131 enfans, en 1818, il y en a eu 3577 vaccinés.

— Un voyageur italien a remarqué avec étonnement, dans le *Manuel du voyageur en Suisse*, qu'à l'article du *Simplon*, il est dit que *Le Roi de Sardaigne, en 1814, a fait détruire plusieurs ponts sur cette nouvelle route, de sorte qu'elle est maintenant impraticable.* Il est vrai qu'en 1815 cette belle route fut dégradée sur quelques points par les troupes alliées chargées de contenir l'Italie ; mais dès que les circonstances politiques l'ont permis, le Roi de Sardaigne s'empressa de faire réparer la partie de cette route qui passe sur ses États, et le gouvernement du Vallais en ayant fait autant de son côté, elle a recouvré, dans toute sa longueur, sa solidité et sa beauté primitives, qu'elle n'a plus perdues depuis lors.

VARIÉTÉS.

ANNONCE.

L'Ermite de Saint-Saturnin (1). *Recueil d'Articles de mœurs et de critique, dont la plupart ont été insérés dans le Journal de Savoie.* Un Vol. in 8°, précédé d'une Gravure, avec cette épigraphe

Semper ego auditor tantum? ...
Juv. Sat. I. 1.

PROSPECTUS

de l'Auteur

En toutes choses il n'y a, comme l'on sait, que le premier pas qui coûte. Je viens d'éprouver ce qui arrive à quiconque a l'imprudence de se livrer au premier mouvement de l'ambition : rien ne peut plus l'arrêter dans cette séduisante et dangereuse carrière. J'ai d'abord essayé, non sans une grande défiance, de me produire dans le *Journal de Savoie* (2), par un premier Article.

---

(1) *Saint-Saturnin* est une solitude pittoresque et sauvage, au lieu de quelques rochers escarpés, à une petite heure de Chambéry. On en trouvera la description dans quelques-uns des Articles du Recueil annoncé par ce Prospectus.

(2) Le *Journal de Savoie*, qui est à sa quatrième année d'existence, est une feuille hebdomadaire de 8 ou de 16 pages, qui contient, outre les nouvelles du pays, une analyse exacte et concise de toutes les nouvelles étrangères de quelque importance, où l'on trouve régulièrement des articles de *Variétés* qui intéressent tour à tour l'histoire politique et littéraire du pays, l'Agriculture et les Arts, l'économie rurale et domestique, les sciences, les nouvelles découvertes, etc., et où l'on donne fréquemment des articles de mœurs et de critique et des analyses raisonnées d'ouvrages nouveaux. Ce Journal tient lieu, en même tems, de *Feuille d'Avis* pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc. Chaque N° contient l'annonce des Pièces Officielles, le prix des grains, les N.os de la Loterie, et une *énigme*, ou *logogryphe* ou une *charade*. Le prix annuel de l'abonnement est de 16 francs pour le Duché de Savoie, et de 27 francs pour les autres pays, le Journal est expédié franc de port.

Mon costume et mon langage ont paru ne pas trop déplaire, du moins à en juger par l'indulgence avec laquelle ils ont été reçus. Ce premier succès m'a encouragé ; j'ai hasardé un second Article, puis un troisième, la faveur est allée en croissant. Un accueil aussi flatteur, auquel je n'avais nulle raison de m'attendre, était de nature à réveiller ce levain d'amour propre que la plus parfaite connaissance de notre néant personnel et la solitude même la plus austère parviennent si difficilement à comprimer dans le cœur de l'homme. Mais j'avais heureusement de quoi me défendre contre tout mouvement de cette espèce ; n'étant point aveuglé sur la faiblesse et l'imperfection de mes Articles, j'ai dû attribuer l'intérêt qu'ils faisaient naître à la seule curiosité de mes lecteurs.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas moins continué d'un Article à l'autre, sans savoir maintenant où je m'arrêterai ; et ce qu'il y a de pis dans mon affaire, c'est que je n'ai pu m'empêcher de m'élever jusqu'à l'ambition d'auteur, puisque j'annonce aujourd'hui un volume tout entier. J'ai cependant deux excuses, et il est tout naturel que je m'en prévale, pour empêcher qu'on ne m'attribue des prétentions exagérées. Je ferai donc observer que les Articles que j'annonce aujourd'hui se trouvant déjà publiés, je ne fais, après tout, que donner *une seconde édition*. Ce qui est fait est fait, et il n'est plus en mon pouvoir d'empêcher que mon livre n'ait déjà paru en détail ; ainsi, que je le reproduise aujourd'hui dans son ensemble, le tort ne sera pas beaucoup plus grand. Puisque tel était le sort de ces Articles, aussi vaut-il les revoir, pour les rendre, s'il se peut, moins indignes de la première faveur dont ils ont été honorés. Je pourrai du moins en faire disparaître quelques incorrections et les disposer dans un ordre suivi qui peut-être en rendra les défauts moins sensibles.

Ensuite, je dois dire, et c'est encore la meilleure raison, que je ne fais que céder à des invitations expresses et au désir d'un grand nombre des lecteurs du Journal de Savoie, qui, ayant jugé que ces Articles contenaient quelques vues utiles et bonnes à reproduire, ont bien voulu témoigner leurs regrets sur la dispersion de ces morceaux dans des feuilles détachées.

J'ai revu tous les Articles, j'en ai retouché plusieurs et j'en ai ajouté quelques-uns qui n'ont point encore paru. Le Recueil sera accompagné d'une Estampe lithographiée, en forme de

frontispice, et suivi d'une Table des matières. Il sera imprimé avec soin, en format in-8° ordinaire, et l'on aura lieu d'être satisfait du choix des caractères et de la bonté du papier.

Le prix du volume sera fixé au plus juste d'après l'étendue qu'il sera jugé convenable de lui donner. Les Souscripteurs le payeront un franc de moins que ceux qui n'auront pas souscrit, et ne payeront qu'en recevant le livre. La souscription restera ouverte jusqu'au 31 octobre prochain.

On souscrit,

A Chambéry, à l'Imprimerie du *Journal de Savoie*, chez M. Puthod, Libraire.
A Annecy, chez M. Alexis Burdet, Impr.-Libraire du Clergé.
A Moûtiers, chez M. Blanc;
A Saint-Jean-de-Maurienne, chez M. Bonnon;
A Turin, chez M. Pic, Libraire, sous les Arcades de la Place Château.
A Genève, chez M. J. J. Paschoud.

AVIS.

M. Jacques Tissot, jardinier fleuriste et pépiniériste, au faubourg Nezin à Chambéry, ayant perdu la majeure partie de ses pêchers, occasionnée par les intempéries de 1815, 1816 et 1817, s'est adonné à la culture de cet [illegible] agréable et avantageux [illegible] le choix des espèces [illegible]. Il fournira à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance de bonnes plantes pour l'automne de 1819 et le printemps de 1820. Il [illegible] qu'il est supérieur en choix de renoncules au nombre de 70 espèces et couleurs différentes, avec leurs noms [illegible] de très belles [illegible] de trois ou quatre espèces, et autres oignons de fleurs nouvelles de choix; une collection d'orangers nains et à grande tige portant fleurs et fruits.

AUTRE AVIS.

Le public est prévenu que le retour de la foire de Crêt de Thoiry aura lieu le jeudi, 16 du courant.

Marchés de Chambéry des 31 août, 2 et 4 septembre 1819.

Grains.		Veissel. f	c	Hectolitre. f	c
Froment,	Prix	14	63	17	00
Seigle		[illegible]	[illegible]	10	46
Orge					
Sarrasin					
Maïs.					
Avoine (1).		6	00	5	56
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, idem	idem			0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 38.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 17 Septembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de septembre sont priés de le renouveler sans retard, afin de prévenir toute interruption dans les envois.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 16 septembre. Le 10 de ce mois est passé, en courrier, à Chambery, M. Trasière, courrier de Rome et se rendant à Paris par Genève.

— Par Patentes Royales du 3 du courant, S. Exc. M. le Comte de Balbe est nommé Ministre Premier Secrétaire d'État au Bureau des affaires internes. S. Exc. reste, en outre, jusqu'à nouvel ordre, à la tête du Magistrat de la Réforme et de l'Université Royale.

— Le 14 de ce mois, est décédé à Chambery, dans un âge avancé, M. l'Abbé Pachet de Salins, ancien Chanoine régulier de Saint-Antoine, dont l'Ordre fut réuni à celui de Malte, Maître des Cérémonies de l'Ordre Suprême de l'Annonciade et Premier Aumônier de S. M.

AVIS IMPORTANT.

Plusieurs individus ont parcouru le département du Rhône et ceux environnans, en mettant en circulation des pièces d'un franc au type d'Italie dorées, qu'ils ont fait passer pour des pièces d'or de vingt francs. Plusieurs personnes ont été trompées, et nous croyons utile de faire connaître cette supercherie, afin de prémunir les habitans de ce Duché, où quelques-unes de ces pièces pourraient s'introduire.

PIÉMONT.

Turin, 11 septembre. On écrit de Rome, 21 août, que S. A. R. et R.

l'Archiduc Ferdinand y est arrivé le 19, et qu'il en est reparti le 21 pour Trieste.

— S. M. a donné, le 31 août, des Lettres-Patentes par lesquelles elle pourvoit à la liquidation définitive et au payement des dettes à la charge de la France.

— Avant-hier S. M. ayant passé la revue du beau Régiment des Dragons du Roi, qui, venant de la garnison de Chambery, se rend à Alexandrie, s'est montrée pleinement satisfaite de l'état des hommes et des chevaux et de l'excellente instruction de ce Corps.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 7 *septembre.* On annonce une émeute terrible qui aurait eu lieu à Brunswick contre les Juifs, que l'on dit tous massacrés. Le cri de *hep* est partout le signal des mouvemens. On interprète ce cri de diverses manières. Il paraît qu'il provient du cri de ralliement d'une secte qui, du tems des croisades, avait pris pour devise les lettres initiales H. E. P. (*Hierosolyma est perdita*).

— Il y a eu à Carlsruhe un nouveau mouvement contre les Juifs, mais l'autorité a pris des mesures qui ont prévenu toute suite fâcheuse.

— On écrit de Carlsbad que les délibérations, qui sont terminées, n'ont eu d'autre objet que quelques changemens faits à l'acte du Congrès de Vienne, touchant la Confédération germanique.

— Les commissaires du Roi de Wurtemberg et des Etats du royaume ont terminé leurs délibérations sur l'acte constitutionnel.

— Le petit pays de Lippe, peuplé de 70,000 habitans, est divisé en deux partis, une branche cadette de la Maison et la noblesse réclament contre la constitution donnée par la princesse régente.

— On parle diversement de quelques armemens du Dannemarck et de ceux que l'Autriche fait en ce moment, ainsi que le duché de Hesse-Darmstadt.

— La légation russe envoyée en Perse y a été reçue avec les marques de la plus grande distinction.

ANGLETERRE.

Londres, 8 *septembre.* L'accusation de haute trahison à l'égard de Hunt et de ses consorts ayant été écartée, ils ont été admis à sortir provisoirement, en fournissant chacun mille liv. sterl., outre deux cautions de cinq cents liv. sterl. chacune. Hunt a voulu faire une sorte d'entrée triomphale à Manchester, mais la pluie a dissipé la foule. Son char a été traîné par des hommes, et celui de son compagnon par des femmes, que le *Courrier* appelle *human steeds* (des coursiers humains).

— Le parti des *radicaux* se compose d'élémens si peu redoutables, qu'aucune personne instruite ne peut s'en inquiéter. Les seuls membres remarquables de l'Opposition qui y aient pris quelque part, sont sir Francis *Burdett* et M. John Hobhouse.

— On contredit aujourd'hui la nouvelle de la prise de Caracas par les troupes de Bolivar.

— Nous apprenons du Cap-de-Bonne-Espérance que les Caffres sont totalement défaits et hors d'état d'entreprendre une nouvelle aggression.

— La belle Circassienne s'est embarquée pour retourner en Perse avec sa suite. L'ambassadeur persan reste en Angleterre jusqu'au mois de mai prochain.

— Les journaux américains du parti du gouvernement parlent avec modération du Roi d'Espagne, ce qui ferait espérer que la guerre ne serait pas aussi imminente qu'on l'a dit entre les deux États. On écrit de Philadelphie que les chefs des divers départemens ont reçu l'invitation de se rendre auprès du siége du gouvernement, à la suite des dépêches reçues d'Espagne; on attend le Président d'heure en heure.

— Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres annoncent que l'armistice conclu entre ce gouvernement et Artigas, a été renouvelé pour trois semaines.

FRANCE.

Paris, 5, 6 *et* 7 *septembre*. On croit que M. Portalis, à son retour de Rome, sera nommé directeur général des cultes et de l'instruction publique.

— Des ordonnances royales remettent en activité 628 officiers de différens grades.

— Mme la Duchesse d'Angoulême a consacré deux heures à la visite du salon d'exposition, et Mme la Duchesse de Berri une heure et demie.

8 *Et* 9 *septembre*. M. le Duc de Richelieu est aux eaux de Spa.

— S. M. a nommé Chevaliers de la légion d'honneur M. Percier, architecte, et M. Barre, graveur en taille-douce.

— De nouvelles dispositions ont été faites dans la salle des séances des Pairs, au moyen desquelles le Moniteur annonce qu'il y aura *quarante places nouvelles*.

— Le ministre de l'intérieur fait établir une société d'agriculture dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

— M. le Comte Decazes doit aller dîner chez M. le Comte de Fontanes. Ce rapprochement fait quelque sensation au moment où M. Royer-Collard a donné sa démission de Président de la Commission d'instruction publique.

— Le 23 août, un orage affreux a totalement dévasté cinq communes de l'arrondissement d'Alais.

10 *Et* 11 *septembre*. Depuis quelques jours S. M. ressent une légère attaque de goutte au genou, ce qui ne l'empêche pas de travailler avec ses ministres et de se promener dans ses appartemens.

— La nouvelle expédition anglaise pour les régions polaires, était, le 19 juillet, dans le détroit de Davis.

— Une lettre de Saint-Domingue annonce la mort du trop fameux Billaud-Varennes, âgé de 59 ans.

— S. Em. le Cardinal de Périgord, Archevêque de Paris, va prendre incessamment possession de son siége.

— M. le Marquis de Vence, Pair de France, vient de mourir.

— Des lettres de Cadix annoncent maintenant que la fièvre jaune s'est déclarée dans l'île de Léon, à deux lieues de Cadix.

— La Commission Royale de l'instruction publique, par arrêté du 7 septembre, a censuré la conduite de M. Bavoux, et statué que ce suppléant ne pourrait reprendre ses fonctions qu'avec l'autorisation de la Commission.

— S. M. a accordé une pension de 15,000 fr. à la veuve du Maréchal Duc de Feltre.

Banque de France : 1435 fr. ; 1465 fr. ; 1450 fr.

Cinq pour cent consolidés : 73 fr., 15 c.

SUISSE.

Lausanne, 9 *septembre*. La Diète fédérale, dans sa séance du 30 août, s'est occupée des changemens que le ministère de France propose d'apporter à l'article 25 des capitulations militaires, qui assure aux régimens suisses leur juridiction particulière. La Diète insiste pour le maintien de cet article.

La restitution au canton de Vaud, de la vallée des Dappes, stipulée par l'acte du congrès de Vienne, n'ayant point encore eu lieu de la part de l'Autriche, la Diète a décidé qu'il serait fait de nouvelles réclamations à ce sujet.

Les séances de la Diète finiront vraisemblablement cette semaine.

VARIETES.

Mélanges, Notices littéraires, etc.

On attendait à Amsterdam un envoi d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités de l'île de Java. Il se trouve dans cette collection quelques fragmens d'objets consacrés à un culte très-ancien du paganisme, qui étaient dispersés dans différentes parties de l'île, et qui attestent les progrès que la sculpture y avait déjà faits dans ces tems reculés. Les plus remarquables sont six statues en pierre de grandeur naturelle, provenant des ruines de Malang, où l'on voit les restes d'anciens édifices d'une grandeur immense. L'une est celle de la déesse *Durga*, qui a huit mains et est posée sur un buffle terrassant le vice; une autre est celle à tête d'éléphant, nommée dans la mythologie des Indous, *Ganesa*, et par les Javanais *Raje Demang*, ou *Gana Singe Jaye*; enfin, la troisième, représentant un taureau très-bien sculpté de grandeur naturelle, est nommée *Nandi*.

— On vient de faire à Portsmouth une expérience sur un

moyen de faire marcher les vaisseaux de guerre sans le secours des voiles. Ce moyen consiste en deux roues à rames, qui tournent neuf fois par minute et sont manœuvrées par deux cents hommes. Les roues empêcheraient à la vérité le service de deux canons sur le pont, mais on peut les ôter en moins d'une minute. Une frégate employée pour l'expérience, a marché deux heures et demie contre vent et marée. Sans ces obstacles, la vélocité eût été de quatre milles par heure.

— Un mécanicien d'Offenbourg vient d'inventer une machine portative, au moyen de laquelle un naufragé peut se soutenir sur l'eau et emporter des provisions pour plusieurs jours. Cette machine a cinq pieds de diamètre sur un pied trois pouces de hauteur, au moyen d'une ouverture cylindrique qui se trouve dans le milieu, le naufragé est assis. L'on peut également se servir de cette machine pour traverser les fleuves et les rivières. Deux épreuves faites sur le Rhin, les 20 et 21 mai, ont parfaitement réussi.

— M. Varnhagen a découvert, à Rio Janeiro, que la sciure de bois, surtout d'un bois tendre, mêlée à la poudre à canon, triple sa force explosive. L'application de ce moyen à l'exploitation des terrains et des rochers avec la poudre, est d'un grand intérêt.

— M. Osiander, de Goettingue, a constaté que le charbon de bois, pur, outre sa propriété de conserver les substances susceptibles de putréfaction, est encore un moyen parfait d'empêcher la rouille du fer et de l'acier, et l'oxidation d'autres métaux.

— Dans quelques parties de la France, pour donner de la vigueur aux vieux pommiers ou poiriers, et leur faire rapporter du plus beau fruit, on emploie un procédé qui n'est pas assez généralement connu et qui mérite de l'être. Il consiste à couper toutes les petites branches, et à greffer en fente toutes celles de la grosseur de 3 à 4 centimètres. Un arbre ainsi chargé de cent à cent cinquante greffes est en pleine vigueur au bout de deux ans et commence à donner du fruit.

— Le professeur Samuel Lée, professeur actuel de langue arabe à l'université de Cambridge, est, sans contredit, l'un des plus savans philologues de l'Europe : il est en état d'enseigner dix-sept langues, l'arabe, le latin, le grec, l'hébreu,

le syriaque, les langues chaldaïque, samaritaine, éthiopienne, cophte, le persan, l'hindoustany, le malais, le sanscrit, le bengali, le français, l'allemand et l'italien. A douze ans, il ne savait encore que lire, écrire et calculer : travaillant chez un charpentier, il a appris seul, en six ans, dans ses momens de loisir, le latin, le grec, l'hébreu, le syriaque et le samaritain. Les 17 langues qu'il possède, sans compter l'anglais, sa langue maternelle, ne lui ont coûté que quatorze ans d'étude.

— Les sociétés savantes ou académies les plus distinguées de la Russie, sans y comprendre l'Académie impériale de Pétersbourg, sont actuellement les suivantes :

A Pétersbourg : La Société libre d'économie rurale, la Société minéralogique, celle des amis de la langue russe ; la Société libre des amis des sciences, des arts et de la littérature, la Société pour l'avancement de la civilisation et de la bienfaisance, la Société militaire ;

A Moskou : La Société des Naturalistes, celle des sciences physico-médicales ; celle des amis de l'histoire et des antiquités de la Russie, celle des amateurs de la littérature russe, la Société de l'économie rurale.

A Riga : La Société libre d'économie rurale de la Livonie ; la Société littéraire pratique ; celle des amateurs des sciences.

A Kasan : La Société des amis de la littérature nationale ;

A Cashoo : La Société Philotechnique.

A Wilna : La Société de Médecine.

— On sait que l'institut de Londres (*British Institution*) fait, tous les trois ou quatre ans, une exposition de tableaux, à l'instar de celle du musée de Paris. A la dernière exposition, on voyait 265 tableaux de tous les genres. Le tableau le plus généralement admiré était la destruction de Babylone, par J. Martin. L'artiste s'est conformé, dans sa composition, aux prophéties d'Isaïe, en se référant à la description que Rollin fait de cette ville magnifique, lorsqu'elle succomba sous les armes de Cyrus.

— Mme Klipstein d'Offenbach vient d'inventer la mosaïque en perles, art nouveau qu'on ne doit pas confondre avec l'art de tresser, broder ou tricoter en perles. Il s'agit ici d'une imitation très-heureuse de la *mosaïque* en pierres des anciens.

Toute espèce de meubles en bois, métal etc., est propre à recevoir cette mosaïque.

— Il ne paraît pas possible d'aller plus loin que les États-Unis dans l'art de construire les ponts en bois, du moins sous le rapport de leurs dimensions. Le pont de Carthage, sur la rivière de Genesée (New-Yorck), n'a qu'une seule arche de sept cent treize pieds de long, trente de large et cent quatre-vingt-seize pieds d'élévation au dessus de la surface de l'eau. Ce pont a été exécuté dans le court espace de neuf mois, par le petit nombre de vingt-deux ouvriers seulement. Le pont le plus long de l'univers, peut être, c'est celui de Montezuma, dans le même État de New-Yorck, sur la rivière et les marais du Seneca. Ce pont a trois milles (une lieue) de long.

Moyen de donner au beurre rance sa première qualité.

Ce procédé consiste à mettre le beurre rance dans du lait frais (un litre de lait par demi kilogramme de beurre), et de le battre à la manière ordinaire. Le beurre rance ne se distingue plus du beurre formé dans l'opération, à la sortie de la barette, et le petit-lait est toujours très-bon pour la nourriture des animaux.

Nouveau genre de Paratonnerre et de Paragrêle.

M. Lapostolle, Professeur de Chimie dans le département de la Somme, croit avoir trouvé un nouveau moyen pour prévenir les effets de la grêle et du tonnerre. Ce procédé consiste dans l'emploi d'une corde de paille pour remplacer les conduits métalliques dont on fait ordinairement usage. Chacun de ces appareils, dont la dépense n'excéderait pas trois francs, pourrait garantir de la foudre et de la grêle une surface de 60 arpens.

ANNONCE.

L'ÉCHO DE L'UNIVERS, *par une société de gens de lettres.*

Cet ouvrage est de nature à être utile à toutes les classes de la société. La *première* partie comprend les actes officiels. La *seconde* est destinée aux demandes, aux recherches et avis de tout genre; il n'est pas nécessaire de signer ces articles, un mot et un N.° suffisent. La *troisième* sert aux réponses, d'après le même principe. La *quatrième* est consacrée au commerce, aux inventions, procédés et établissemens quelconques, la *cinquième*,

à la poésie; la *sixième*, à la littérature; la *septième*, à la politique; la *huitième*, aux communications en langues étrangères, la *neuvième*, aux mélanges.

« L'Écho de l'Univers sera un vaste journal où les relations peuvent aboutir. Cette grande entreprise, dont l'organisation a coûté sept années de travail pour établir la correspondance, est unique par son but et par ses moyens. Les entrepreneurs visent moins à la célébrité qu'à l'estime et à l'utilité générale, ils n'ont rien négligé pour se mettre à même de remplir leurs promesses.

« On souscrit à Genève, au bureau général de l'Echo, chez Sestié fils et C.ᵉ, rue de la Cité, N.° 25, chez les principaux libraires de chaque pays et à Chambery, à l'imprimerie du *Journal de Savoie.* »

ENIGME.

Le feu me donne l'existence,
Un rien peut terminer mon sort;
Souvent j'annonce la naissance,
Et je proclame aussi la mort.
Tantôt en compagnie et tantôt solitaire,
Je m'adresse au public sans sortir de chez moi;
Je puis, quand on le veut, me parler ou me taire,
Exciter l'allégresse ou produire l'effroi.

Le mot de la dernière *Charade* est *pays-age.*

Marchés de Chambéry des 7, 9 *et* 11 *septembre* 1819.

Bleds.		Veissel.		Hectolitre.	
		f	c	f	c
Froment,	*Prix*	13	69	17	89
Seigle		8	50	11	11
Orge		6	00	7	84
Sarrasin		»	»	»	»
Maïs		8	00	10	46
Avoine (1).		8	00	5	56
Pain, 1.ʳᵉ qualité; le kilogr.				0	30
Viande, *idem*,	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 derniers au hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Loterie Royale.

Tirage de Gênes *du* 11 *Septembre.*

N.ᵒˢ 6 — 81 — 50 — 52 — 68.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819 (N.° 39.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 24 Septembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de septembre sont priés de le renouveler sans retard, afin de prévenir toute interruption dans les envois.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois : 8 l. n. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l. ; hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de* Feuille d'Avis *pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

INTÉRIEUR

Chambéry, 23 septembre. Le Conseil de la Réforme des études séant à Chambéry fait savoir que le nombre des places gratuites au College des Provinces de l'Université Royale de Turin que le Duché de Savoie doit à la bienfaisance paternelle de S. M., il s'en trouve en ce moment sept vacantes, tant pour la Faculté de Droit, que pour celles de la Médecine et de la Chirurgie, outre une place vacante à l'Ecole Royale Vétérinaire établie à la Venerie.

Les concours pour ces diverses places seront lieu aux époques respectives indiquées ci-après, savoir :

1.° *A Chambéry*, le concours pour deux places dont l'une dans la Faculté de Droit et l'autre dans celle de Chirurgie, la premiere en faveur des concurrens natifs de Chambéry, et l'autre pour ceux natifs de la province de Savoie-Propre, aura lieu au Bureau de la Réforme, le 7 octobre prochain, à huit heures du matin.

Le concours pour la place gratuite à l'Ecole Vétérinaire aura lieu le lendemain, 8 octobre, à la même heure et au même lieu.

2.° *A Annecy*, le concours pour une place dans la Faculté de Droit, en faveur des concurrens natifs de la ville d'Annecy et de sa banlieue, est fixé au 8 octobre prochain, à neuf heures du matin, dans la salle du Petit-Seminaire.

3° *A Moûtiers*, le concours pour deux places à la Faculté de Chirurgie, dont l'une en faveur des concurrens natifs de Moûtiers, et l'autre pour ceux natifs de la province de Tarentaise, aura lieu le 5 octobre prochain, à neuf heures du matin dans l'une des salles du Collège.

4° *A Saint-Jean-de-Maurienne*, le concours pour une place à la Faculté de Chirurgie, en faveur des concurrens natifs de la ville de Saint-Jean, et pour une place à la Faculté de Médecine en faveur de ceux natifs de la province de Maurienne, est fixé au 5 octobre prochain, à huit heures du matin, dans l'une des salles du Collège.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Publ. le 17 septembre 1819. Lettres Patentes du 6 septembre 1819 par lesquelles S. M. pourvoit à la liquidation définitive et au payement des dettes à la charge de la France.

N° [illegible] En exécution des Traités de Paris, des 30 mai 1814 et 20 novembre 1815, et de la Convention de ce même jour 20 novembre, les dispositions ordonnées par S. M. ont déjà procuré aux créanciers dont il s'agit le payement d'une somme de [illegible] fr., en capital, outre les intérêts légitimement dus. La somme totale destinée par la transaction du 25 avril 1818 au payement des créances envers la France, est réglée à 26,773,671 fr.; or cette somme ne pouvant suffire à l'entier payement de toutes les créances réclamées, il a été fait deux classes de celles-ci: la première classe comprend les créances qui ne sont point préjudiciées par des lois ou décrets du précédent Gouvernement, comme antérieures à l'an 9, ou pour d'autres causes; la 2.de classe est celle des créances préjudiciées comme il vient d'être dit. Les créances de la première classe seront de suite payées en entier, après la liquidation de chaque partie; celles de la 2.de classe ne seront admises qu'au partage de l'excédant des fonds que pourra laisser la liquidation de la première classe.

Catégories de créances appartenant à la première classe, sous la condition ci-dessus énoncée. *Fournitures et prestations faites avec promesse de payement. Arrérages de solde, frais de route et indemnités dues à des militaires ou employés de l'armée française. Frais d'entretien de militaires français dans les hôpitaux civils. Fonds confiés à la Poste aux lettres et non parvenus à leur destination. Mandats, bons et ordonnances. Emprunts. Indemnités pour non-jouissance de biens domaniaux. Avances faites par les caisses communales. Indemnités pour occupation de terrains et démolitions. Intérêts non-acquittés des rentes inscrites sur le grand livre de la dette publique de France jusqu'au 22 décembre 1813. Capitaux et intérêts hypothéqués sur des biens-fonds aliénés par le Gouvernement français. Cautionnemens. Sommes versées dans les caisses françaises par des communes ou établissemens publics. Dépôts et consignations. Arrérages de pensions, soldes de retraite et traitemens de réforme. Travaux d'utilité publique et fournitures relatives. Travaux de fortifications, travaux maritimes et fournitures relatives. Travaux de cadastre et traitemens des employés du cadastre. Traitemens d'employés civils et autres*

dépenses d'administration. *Réclamations contre les Administrations de l'Enregistrement et des Domaines et Forêts, des Droits Réunis et des Douanes, pour sommes indûment perçues. Intérêts non acquittés des dettes hypothéquées sur les États de S. M. Sommes dues aux communes en exécution de la loi du 20 mars 1813. Créances sur biens d'émigrés, sauf imputation au débiteur, conformément à l'Édit du 20 septembre* [illegible]. *Autres créances non comprises dans aucune des catégories précédentes.*

Une Commission résidant à Turin liquidera *préparatoirement* les créances exigibles et transmettra les liquidations à la Commission supérieure pour être approuvées définitivement.

Un Commissaire nommé par S. M. résidera à Paris pour y entretenir avec les Ministres les communications nécessaires et faire les transferts des inscriptions liquidées.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 14 septembre. Le Roi d'Espagne fait présent de quatre beaux chevaux de ses écuries, au Roi de Suède.

— L'Empereur Alexandre doit arriver à Varsovie vers la fin de septembre. Cette ville, considérablement embellie sous le règne de ce monarque, sera bientôt l'une des plus remarquables de l'Europe.

— L'animosité contre les Juifs s'est introduite dans le grand-duché de Bade, où elle a causé de grands désordres.

— Le Roi de Prusse a ordonné d'envoyer la démission à tous les fonctionnaires qui ont signé la déclaration en faveur de M. Jahn, détenu en prison à Custrin.

— Les États de Wurtemberg ont adopté en entier et sans aucun changement le second chapitre du projet de constitution.

— La commission chargée de rédiger un projet de constitution pour la Prusse, est composée de MM. de Humboldt, Schuckmann, Ancillon et Eichhorn.

ANGLETERRE.

Londres, 15 septembre. La tranquillité est parfaitement rétablie dans toutes les provinces de ce royaume.

— On continue d'affirmer que le Roi d'Espagne a refusé la ratification de la cession des Florides ; il y a scission à ce sujet entre les ministres ; le Roi a envoyé un commissaire spécial en Amérique, pour recueillir des renseignemens précis sur cet objet.

FRANCE.

Paris, 22, 23 et 24 septembre. S. A. R. *Monsieur*, a acheté 12,000 fr. le beau tableau de M. Granet, représentant *l'intérieur du Chœur des Capucins, de la place Barberini, à Rome.* (*Journ. des Débats.*)

— S. M. a nommé chevaliers de la légion d'honneur M. Lerebours, opticien,

M. Breguet, horloger; M. Chenevin, directeur de l'Académie française de peinture à Rome, M. Jeuffroy, graveur en pierres fines.

— S. M. est entièrement rétablie de son indisposition. *(Moniteur.)*

— La nouvelle Reine d'Espagne a déjà passé à Mâcon; elle doit faire son entrée en Espagne le 26 de ce mois.

— M. le comte Rostopchin, gouverneur de Moscou, lors de l'entrée des Français dans cette capitale, vient de louer une partie de l'hôtel du maréchal Ney. *(Quotidienne.)*

— M. Langlès, membre de l'Académie des Inscriptions; M. Jourdan, chef d'instruction à l'école des arts et métiers de Châlons, et M. Granet, peintre, sont nommés membres de la légion d'honneur.

— On connaît déjà les élections faites dans les départemens de la Seine-inférieure, de l'Aisne, de l'Isère, du Bas-Rhin, et d'Eure-et-Loir; elles paraissent être, en général, dans le sens libéral.

— Un courrier espagnol a passé à Bordeaux le 31 août, se rendant à Londres. *(Courrier.)*

— Tout annonce à Cadix le prochain départ de la grande expédition.

— L'ambassadeur d'Espagne a eu une audience particulière de S. M.

— Beaucoup de familles juives d'Allemagne viennent s'établir en France avec leurs capitaux. *(Journ. des Maires.)*

15 *Et* 16 *septembre.* S. A. R. *Monsieur* a encore fait l'acquisition du tableau de *Jeanne d'Arc dans la tour de Rouen*, peint par M. Révoil.

— M. le Comte de la Rochejaquelein vient d'épouser Mme la princesse de Talmont, fille aînée de M. le Duc de Duras.

— Le département de l'Isère a élu MM. Savoie-Rollin, Sappey, François-de-Nantes et l'abbé Grégoire, ex-conventionnel.

— Les Prélats qui se trouvent à Paris, réunis chez S. Em. le Cardinal de Périgord, ont reçu communication de l'Allocution du Saint Père et ont adhéré à la *mesure provisoire* conseillée par le Pape.

— Le comte de l'Abisbal est toujours à Madrid, et rien ne transpire sur le procès relatif à l'affaire de Cadix.

— M. Cuvier préside provisoirement la Commission d'instruction publique.

Banque de France: 1460 fr.

Cinq pour cent consolidés 73 fr., 15 c.

ITALIE.

Colognola (province de Vérone), 31 août. Sous les fondemens du Dôme démoli ici, qui avait été reconstruit dans le quinzième siècle, on a découvert une église que l'on croit appartenir au tems des Lombards, ou tout au plus au dixième siècle, à en juger par le mode de construction et par les

peintures à fresque qui en décoraient tous les murs. On espère que des découvertes ultérieures jetteront quelque jour sur l'histoire de la peinture et de l'architecture du moyen âge.

Suisse.

Lausanne, 17 *septembre*. La Diète fédérale a terminé ses séances le 5. Le député d'Uri avait demandé, la veille, des mesures répressives de la licence de la presse en matières religieuses; l'assemblée a adressé, en conséquence, aux Cantons une invitation qui confirme celle qui a été faite en 1816.

— La plupart des ministres étrangers ont quitté Lucerne le 6. M. le Chargé d'Affaires de Sardaigne paraît disposé à y passer l'hiver.

(Voyez les Additions à la page 16.)

VARIÉTÉS.

Hygiène rurale.

Extrait du Journal des Maires (1).

Chaque année on voit se développer dans les pays qui passent pour les plus salubres, des maladies graves dont les suites sont d'autant plus fâcheuses, que, faute de connaître ce qui les produit, on les traite à l'aveugle par des remèdes ordinairement impuissans, et toutefois ils ne sont nuisibles, ce qui malheureusement n'est pas sans de nombreux exemples.

Souvent nous cherchons bien loin les causes de nos maux, et, invisibles ennemis, elles nous entourent et nous enveloppent, placées quelquefois de nos propres mains. C'est ainsi que tant de gens ont trouvé la mort dans les exhalaisons des terres qu'ils défrichaient, des plantes qu'ils avaient élevées, des matières employées par leurs ordres pour décorer leurs jardins et l'intérieur de leurs demeures.

Ce serait donc une chose très-utile pour les agriculteurs que

(1) Ce Journal, qui s'imprime à Paris, paraît trois fois par semaine; le prix de l'abonnement annuel en est de 30 fr.; de 16 fr. pour 6 mois, et de 8 fr. 50 c. pour trois mois. Il contient un abrégé des nouvelles politiques, les actes administratifs, des réflexions religieuses, morales et politiques et de fréquens articles sur l'agriculture et les arts industriels. Les Rédacteurs annoncent leur intention de rester étrangers à tous les partis. On s'abonne à Paris, rue du Pot-de-Fer, N.° 14.

de leur signaler les substances des trois règnes dont les miasmes sont morbifères.

M. Sage, dans ses *Probabilités Physiques*, a senti toute l'importance de ces sortes de recherches ; mais le champ en est à peine ouvert, et il ne peut que voir avec satisfaction tous les amis de l'humanité se joindre à lui pour compléter son travail.

Bords des marais. — Chacun connoît les effets funestes des émanations qui s'élèvent des terres marécageuses au moment où elles commencent à se dessécher. *La Possidonia* des Sybarites, si fameuse par ses beaux monumens, n'est plus aujourd'hui qu'un marais fangeux, qui, sous le nom de *pestum*, ne peut être impunément visité par les étrangers ; cependant le peu d'habitans qu'on y remarque encore y jouissent d'une bonne santé, parce qu'ils ont soin, en quittant leurs travaux, de se chauffer, ainsi que leurs vêtemens, devant des feux de bois qui répandent simultanément dans leur atmosphère trois espèces de gaz acides, dont l'action efficace neutralise les miasmes alcalescens. Ce moyen, ajoute M. Sage, connu dans la plus haute antiquité, avait valu, chez les Égyptiens, des autels à Jacheu, pour avoir détourné le fléau de la peste à l'aide des *feux de bois*, qu'Acron et Hippocrate avaient employés avec le même succès dans des circonstances analogues. On évitait dans ces occasions d'employer le charbon, à cause du gaz délétère qui s'en exhale pendant sa combustion.

Argile. — Le rôle de l'argile sur notre globe, est de former les sources en arrêtant l'infiltration des eaux pluviales ; mais la même qualité devient nuisible, quand on a besoin du résultat contraire. Lorsqu'un sol argileux, abreuvé d'humidité, la retient par défaut d'écoulement naturel ou artificiel, on ressent bientôt les effets de cette fâcheuse disposition. Il est, dans les Pays-Bas, des contrées étendues qui sont constamment frappées de fièvres intermittentes, sans qu'on puisse en accuser des eaux stagnantes ; mais si on observe de près la composition des terres, on aperçoit bientôt l'argile retenant et laissant fermenter l'humidité acquise, former de tout le sol un étang de vapeurs malignes ; tandis que par une autre de ses propriétés non moins funeste, cette substance alumineuse, par sa grande affinité avec l'oxigène, dépouille l'air atmosphérique de son ressort vivifiant.

Ainsi, de tous les terrains que l'homme habite ou cultive, le plus fatal à sa santé est celui où, sous un ciel pluvieux et une

température tiède, les mélanges alumineux forment l'écorce du sol. Là chaque pore de la terre est un marais, et le malheureux qui la pétrit ou la fouille, en fait jaillir sur lui les fièvres et les épidémies.

On amende ces sortes de terrains par de fréquens labours, par du plâtre, de la terre calcaire, du sable pur, qui, employé avec mesure, est un amendement éprouvé pour les terres trop glaiseuses.

Pavé. — Si on examine de près celui de la plupart de nos villes, et même des cours de service dans les grandes fermes, on s'apercevra que les pierres qui le composent, généralement mal ajustées, laissent entre leurs côtés des intervalles de dix à quatorze lignes; la somme de ces hideux espaces égale à très peu près le douzième de la surface totale des rues et des places. Ainsi, la douzième partie du sol de la ville est couverte de petits cloaques, dont l'odeur aigre et nauséabonde annonce la malignité. La même cause occasionna à Lyon, dans le siècle dernier, une longue et cruelle épidémie.

Il convient donc de serrer les pavés entre eux beaucoup plus qu'on ne le fait communément; le sable sur lequel on les assied doit être exempt de parties glaiseuses, lavé même, s'il le faut; et avant d'en couvrir le sol naturel, il est indispensable que la forme qui doit le recevoir soit réglée sur le même profil que le pavé, pour qu'une pente commune conduise au même point et avec la même facilité, tant les eaux infiltrées, que celles qui s'écouleront au dessus.

Plomb. — On sait qu'il s'exhale de ce métal, lorsqu'il est en fusion, un gaz modéré et extrêmement léger, dont l'effet ordinaire est de donner aux malheureux qui le respirent des convulsions très souvent mortelles. Un fermier avait chauffé son four avec de vieux treillages peints à l'huile rendue siccative par du blanc de plomb; deux enfans qui avaient mangé du pain qu'on y avait fait cuire, périrent douloureusement dans l'espace de 36 heures. M. Sage conseille en pareil cas l'usage de l'*alkali volatil fluor* étendu dans beaucoup d'eau.

Végétaux. — Il est bon de prévenir aussi les agriculteurs que la graine de la pomme épineuse (*datura stramonium*) si commune dans les terrains incultes du Midi, laisse échapper, grillée sur le charbon, une vapeur léthargique. En général, on ne saurait prendre trop de précautions lorsqu'on brûle dans les champs et

surtout dans les cheminées des fermes, les tiges de toutes les espèces de *solanum*, de *datura*, d'*amaryllis*, etc., les pailles d'ivraie et les débris des plantes crucifères.

En mettant nos lecteurs sur la voie de ce genre d'observations, nous les engageons à les continuer; une bonne toxicologie générale ne pouvant résulter que de longues recherches faites avec beaucoup de discernement. P.

Œnologie. — Observations sur la récolte du vin en 1818.

Nous trouvons dans le Compte-rendu des travaux de la Société royale d'Agriculture de Lyon pour 1818, l'article suivant que nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« L'année 1818 fut favorable à la vigne, la floraison de cet arbuste ne fut contrariée par aucun météore, et la maturité de son fruit fut accélérée par la chaleur et la sécheresse qui ont presque continuellement régné. On devait s'attendre à récolter un vin égal en qualité à ceux des années 1811 et 1815; mais il s'est trouvé de beaucoup inférieur, du moins dans les environs de Lyon. Sa couleur n'a pas été aussi belle qu'on s'y attendait. Si l'acide malique s'y est fait sentir, n'est-ce pas, dit M. *Rey-Montléan*, parce que l'on s'est pressé, encore plus que dans les autres années, à faire les vendanges?

« Voulant démontrer, par une expérience, les inconvéniens de cette précipitation, notre collègue fit deux cuvées à huit jours d'intervalle. La première eut lieu le 22 septembre, deux ou trois jours après le ban des vendanges de sa commune. (Pour ménager ces deux ou trois jours, il avait fait garder une de ses vignes qui n'était pas close).

« La vigne qui a fourni la seconde cuvée se compose des mêmes plants que l'autre; elle est à la même exposition, et donne annuellement des vins d'une qualité semblable. Il s'est trouvé supérieur par le seul effet du retard de la vendange; et les phénomènes de la fermentation avaient varié dans les deux cuvées.

« Dans la première, le thermomètre n'est point monté au-dessus de 24° 3/4; il s'est élevé, dans la seconde, jusqu'à 26°.

« Le principe sucré de la première n'a montré que 10° 1/2 au gleucomètre de Cadet-de-Vaux, tandis que dans l'autre il a marqué près de 12°.

« La vendange est restée 150 heures dans la première cuve, et 108 dans la seconde. La différence du vin tiré de l'une et de l'autre est bien sensible à la vue comme au goût. Celui de la première cuve est moins coloré de deux nuances ; le goût de terroir et d'acide malique s'y font sentir, il manque de moelleux, il est peu riche en alcool, c'est du vin très-ordinaire ; celui de la seconde cuve, au contraire, peut passer pour un beau vin.

« D'après cette expérience, peut on méconnaître les inconvéniens des vendanges trop hâtives, et ne pas déplorer la foiblesse des autorités locales qui, cédant à des sollicitations imprudentes, publient avant le temps le ban des vendanges ? »

Sur la nouvelle Expédition des Anglais vers le Pôle Nord.

Nous avons annoncé dans le tems le départ de cette expédition. Elle se compose de deux divisions : l'une s'est rendue dans la baie de Baffin, et l'autre vers la baie d'Hudson et les rives de l'Océan arctique. La première complétera la reconnaissance commencée, l'an dernier, par le capitaine Ross. La seconde, commandée par le lieutenant Franklin, a dû arriver, vers le milieu d'août, à la factorerie d'York, et se mettre immédiatement en route pour examiner, autant que possible, les limites du continent américain vers le nord-est. Cette dernière division se propose, assure-t-on, de suivre la *rivière de la Mine de cuivre* jusqu'à son embouchure dans la mer Glaciale. L'opinion des géographes anglais est maintenant que cette rivière, au lieu de couler droit au nord, comme Hearne l'a annoncé, dirige son cours vers l'est et se jette dans le *Repulse Bay*. Cette erreur de Hearne tient, dit-on, à ce qu'il n'avait pas égard, dans ses relèvemens, à la déclinaison de l'aiguille aimantée. Les nouveaux voyageurs ont été pourvus par le gouvernement anglais de tous les instrumens d'astronomie et de physique dont ils pouvaient avoir besoin.

Sur les Etats Barbaresques.

Il a paru dernièrement dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève, et successivement dans plusieurs autres Journaux, une

lettre de M. Vieusseux, datée du Lazaret de Livourne, sur les moyens de mettre un terme aux pirateries et à la violation du droit des gens, exercées par les Puissances de la côte de Barbarie contre les nations chrétiennes. L'auteur de cette lettre remarquable par les vues qu'elle contient, regarde comme insuffisans, dangereux ou impraticables, la plupart des projets qui ont été proposés jusqu'à ce jour pour arriver au but.

Voici les points principaux que l'auteur considère comme les bases essentielles de nouvelles capitulations qui seraient stipulées entre les Puissances Européennes et les États Barbaresques, capitulations, dit-il, que réclament l'honneur, la sûreté et les intérêts commerciaux des Chrétiens:

« 1.° Cessation absolue de l'infâme droit de visite accordé aux » Barbaresques;

» 2.° Un nouveau traité de commerce et un nouveau tarif, » communs à toutes les nations étrangères, où le seul disparaîtra » les nombreux abus qu'ils ont introduits.

» 3.° Faculté aux Chrétiens d'acheter des maisons ou d'en » faire bâtir;

» 4.° Pleine liberté d'entrer et de séjourner pour les Chrétiens » des deux sexes;

» 5.° Abolition de la peine de mort contre les Francs trouvés » dans les maisons publiques des Maures, et cette peine com- » muée en un bannissement;

» 6.° Cessation de toute espèce de cadeaux obligés, et de » paiement annuel, sous quel prétexte que ce soit;

» 7.° Cessation de l'humiliant baise-main;

» 8.° Juridiction exclusive des Consuls sur les Chrétiens de » leurs nations;

» 9.° Établissement d'un lazaret pour les Francs en tems de » peste;

» 10.° Renouveler toutes les capitulations relatives au libre » exercice du culte des Chrétiens, et par réciprocité, offrir aux » Maures le pouvoir fonder une mosquée dans chacun des ports » de Malte, de Trieste, de Livourne, de Gênes et de Marseille;

» 11.° Stipuler que les Juifs sujets d'une puissance chrétienne » ne seraient en aucune manière soumis à la juridiction d'un » tribunal des Rabins de Tunis, Alger et Tripoli, et jouiraient » des mêmes priviléges que les autres Francs;

» 12.° Réclamer une fois pour toutes la punition sévère de

« tout sujet maure qui se permettrait à l'avenir d'insulter les « Chrétiens, montrer l'intention de ne jamais céder sur cet « article. »

Un Commissaire général de la Chrétienté, accompagné d'une nombreuse flotte combinée, serait chargé de faire souscrire les nouvelles capitulations aux trois Régences. Cette flotte serait nombreuse, parce qu'elle devrait se composer d'une députation de la marine militaire de chaque Puissance intéressée, et pour prouver d'ailleurs aux Barbares la bonne harmonie qui régnerait entre ces nations et les grands moyens de force qu'elles pourraient déployer au besoin. Un ton de dignité, de sagesse et de modération serait employé dans le cours des négociations à démontrer aux Barbaresques les avantages qu'ils trouveraient à retirer eux-mêmes d'un état perpétuel de paix, de confiance et de relations commerciales, et d'un autre côté les suites de la vengeance prompte et terrible qu'entraînerait l'infraction des traités.

Seconde Lettre de M. L. R. V. à l'Ermite de Saint-Saturnin.

Monsieur l'Ermite,

Votre réponse à ma lettre est trop piquante pour que j'en reste là. Mon amour propre ne vous pardonne pas d'avoir tant d'esprit. D'après les raisons concluantes que je vous avais données, un autre que vous se serait tenu pour battu, sinon pour mort, et vous, vous vous relevez plus fier que jamais. Et moi aussi, M., je reviens au combat; je n'ai fait que changer d'armes; nous allons nous revoir sur le même terrain. La supériorité de notre siècle me tient au cœur et c'est pour la rétablir contre vos gothiques préventions que je vais rentrer en lice. Jugeons d'après les faits, c'est la meilleure manière. Les termes de comparaison ne sont pas difficiles à choisir : *aujourd'hui* et *autrefois*, voilà les points généraux de la controverse universelle qui, maintenant plus que jamais, divise le monde moral et politique. Rapprochons-les par le moyen de deux écoliers dont chacun tiendra à l'un des deux bouts, et vous verrez, si vous voulez voir, M. l'Ermite, que les progrès de la raison ont encore devancé la rapidité du tems.

J'ai là sous les yeux un tableau qui n'est pas sans mérite, pour être d'un artiste sans nom. C'est la sortie du collége vingt ans avant la révolution. Une foule d'écoliers se pressent à la

porte, la rue en est pleine. Beaucoup de tumulte, des cris perçans, des coups de poing, quelques taloches renforcées de tout le poids des vieux bouquins que l'on portait attachés au bout d'une courroie, des vêtemens négligés qui, de tems immémorial servaient dans la famille et auxquels chaque génération avait mis une doublure, des figures couvertes de niaiseries, voilà, je pense, des accessoires qui caractérisent assez bien le siecle auquel ils appartiennent. Le peintre n'a oublié que les grosses médailles de cuivre pendues à la boutonnière. Un vieux magistrat traverse la rue, on le salue chapeau bas, voilà qui est passablement risible. Ici des élèves suivent un domestique qui les attendait pour les reconduire à la maison; comme cela sent le patronage !!! En voilà un qui trouve sa mère, il se découvre et lui dit des vous longs comme le bras. Beau siecle d'égalité où étais tu ? ... Voyez vous dans l'enfoncement cette petite porte au coin de la cour? c'est la prison. Un geolier à figure rébarbative vient de l'ouvrir à un élève, sa main est encore armée du triple fouet dont il s'est servi pour tracer des figures de géométrie sur [illegible] une surface que l'on recouvre en versant des pleurs. Pauvres enfans! aujourd'hui la corde ne vous inquiète pas aussi. La disposition n'est pas mal, comme on le voit. Cependant le peintre s'est encore surpassé dans les caractères, on lit sur leurs figures toute l'histoire domestique de ces individus. Sans doute ils sont obéissans mais d'une obéissance à faire la volonté de tout le monde. Il faut bien faire celle des autres quand on n'en a pas une à soi. Ils sont dociles, faute de caractère, plians, parce qu'ils n'ont point d'énergie. Ils n'ont point de vices, dit on, c'est précisément parce qu'ils n'ont point de vertus. Ils travaillent, ils étudient, il le faut bien, puisqu'ils ne savent rien. Ils font soir et matin la prière avec une bonhomie digne de la nourrice qui la leur a apprise. Au reste, s'ils sont encore imbus des préjugés religieux, c'est moins leur faute que celle du vieux tems où ils vécurent. Ils sont étrangers aux usages de la société, lourds et pesans dans leur démarche, novices en tout, excepté dans le jeu du colin maillard. Ils ont une figure de santé, la chose est facile; quand on manque d'esprit, on se porte toujours bien, aussi sommes nous bien revenus de l'embonpoint. Voilà mon premier bout, M. l'Ermite; comment le trouvez-vous ? ....

Le beau ressort merveilleusement, quand il est mis à côté du

ridicule. On conçoit plus vivement quand on a les contrastes sous les yeux. Ce tableau, qui ne peint que la réalité d'alors, est devenu une caricature aujourd'hui. Ce n'est pas la faute du peintre, il avait atteint son objet; mais depuis on a façonné les choses et la vieille humanité a été remise à neuf. Les statues grotesques des Égyptiens ont fait pitié, quand les chefs-d'œuvre de Phidias se sont emparés de l'enthousiasme des Grecs. Les statues d'aujourd'hui ne le cèdent point à celles de Phidias pour la grâce, et elles l'emportent de beaucoup par le nombre. Aujourd'hui les écoliers sont des hommes, ou bien, si l'on veut, ce sont les hommes qui sont écoliers. On en rencontrerait mille sans se douter d'en avoir vu un seul. Autrefois les écoliers traînaient une tardive enfance jusqu'à l'âge viril, aujourd'hui l'on franchit tout d'un pas et l'on est homme en même tems qu'enfant.

Alidor vient de passer à la promenade publique, sa démarche svelte et légère, quoique fort bien compassée, donne une idée de la perfection. Ses bottes sont brillantes comme le soleil, ses habits portent l'empreinte de l'habileté du tailleur. Les larges bords d'un chapeau à la Bolivar protègent les coups-d'œil tantôt guerriers, tantôt satiriques qu'il daigne parfois jeter sur ceux qui le rencontrent. Alidor ne va pas sans gants, et quand le bon ton le lui permettait, il avait la pipe à la bouche. Une canne à parfum sert à lui donner une contenance tout-à-fait élégante. Alidor ne regarde pas volontiers les autres, parce qu'il est là pour être vu. Il est content de lui même. Le tems qu'il a mis à sa toilette est bien payé par la jouissance qu'il éprouve. Vous prendriez Alidor pour un homme important déjà chargé des soins de la société. Eh bien! pas du tout; Alidor est un écolier, mais un écolier *incroyable*, un écolier perfectionné d'après toutes les nouvelles méthodes d'enseignement. Alidor a fait sa troisième, et s'il n'a pas beaucoup étudié le latin, il a du moins l'avantage de n'avoir pas usé ses culottes sur les bancs. Alidor a appris à connaître le plus beau cirage et à ranger sa cravatte selon toutes les règles de l'art. Vous qui êtes un Ermite du vieux tems, vous croyez que parce qu'Alidor n'a pas terni ses doigts en feuilletant de vieux bouquins, il doit être un ignorant, eh bien! vous vous trompez grossièrement. Alidor n'est jamais embarrassé; il raisonne avec beaucoup de liberté sur toutes sortes de sujets. Il se flatte même de mettre à quia les docteurs les plus bouffis de latin. Alidor est philosophe, cela va sans dire. à présent on

nait ainsi. Rien n'est curieux comme de l'entendre raisonner Théologie ; il ne met là qu'ignorance et bêtise ; c'est un genre à lui ; aujourd'hui chacun a le sien. Ses théories sur les vices ne laissent rien à désirer, il a tout appris par la pratique. Tous les élèves ne sont pas aussi parfaits qu'Alidor, mais chacun le suit de plus près qu'il le peut. Eh bien ! M. l'Ermite, sont-ce là les sabots du vieux temps ?...... Si quelque artiste de votre connaissance voulait peindre la belle nature, dites lui de faire une *moderne sortie de collége.* Il aurait mille choses à faire ressortir sur les progrès des écoles. Son pinceau tracerait la rapidité de la marche du siècle avec plus d'avantage que ne le font les écrivains les plus célèbres. L'éducation est précisément achevée à l'âge où autrefois on n'avait pas encore songé à la commencer. C'est là le beau de la chose : pourquoi faire deux pas quand un seul peut suffire ?...... Nos écoliers, parfaits comme ils le sont, ne sauraient être étrangers à rien de ce qui se passe dans la société. En sortant de dessus les bancs de la classe, ils vont dans les fauteuils des salons ou sur les tabourets des petites maîtresses. Sans y composer des thèmes, on y fait des fautes comme ailleurs ; et un écolier est assez habile aujourd'hui pour profiter de tout. Ils vont au bal pour essayer les figures de la contredanse, après avoir appliqué celles de la Rhétorique ; c'est par les comparaisons que le jugement se forme. D'ailleurs c'est à la danse qu'on apprend à ne pas faire de faux pas. Ils fréquentent les théâtres, les cafés, les promenades publiques et bien d'autres lieux où l'on peut faire des progrès rapides et où la science imprime un caractère ineffaçable. A la sortie du collége on observe la plus grande décence. Ce ne sont plus les cohues des autrefois, on croirait voir une société de *Catons* sortir d'une assemblée délibérante. On ne se bat pas à coups de poings et encore moins avec des livres, car de crainte de paraître en avoir besoin, on n'en porte point en classe. S'il survient quelque différend, c'est une partie réglée que l'honneur exige qu'il se vide. La classe n'est pas, comme jadis, entièrement consacrée à des vétilles de grammaire, ou à des niaiseries didactiques ; on s'y dresse des opinions politiques, on y organise des partis, on y fomente et on y exécute des résolutions. Comment voulez-vous, M. l'Ermite, qu'avec de tels moyens nos écoliers ne deviennent pas de grands hommes ? Aussi ne se gouvernent-ils que par eux-mêmes. Ce ne sont plus des machines que l'on fait

mouvoir par des ressorts. Ils ne dépendent ni de leurs maîtres, ni de leurs parens, et cette émancipation générale est un des bienfaits de notre siècle que vous ne pouvez certainement pas méconnaître, malgré votre opiniâtre obstination à ne pas l'admirer.

Je suis, M. l'Ermite, avec la plus profonde vénération,

Votre très humble et obéissant serviteur

L. R. V.

ANNONCE.

L'Ermite de Saint-Saturnin (1) : *Recueil d'Articles de mœurs et de critique, dont la plupart ont été insérés dans le Journal de Savoie.* Un Vol. in 8°, précédé d'une Gravure, avec cette épigraphe.

Semper ego auditor tantum?.....

Juv. Sat. I, 1.

(*Voyez le* Prospectus *de l'Auteur dans le* N.° *37 de ce Journal, 10 septembre courant*).

La souscription reste ouverte jusqu'au 31 octobre prochain.

On souscrit,

A *Chambéry*, { à l'Imprimerie du *Journal de Savoie*, chez M. Puthod, Libraire ;

A *Annecy*, chez M. Alexis Burdet, Impr.-Libraire du Clergé;

A *Moûtiers*, chez M. Blanc,

A *Saint-Jean-de-Maurienne*, chez M. Buisson.

A *Turin*, chez M. Pic, Libraire, sous les Arcades de la Place Château.

A *Genève*, chez M. J. J. Paschoud.

LOGOGRIPHE.

Je n'ai rien d'inégal, chez moi tout est semblable ;
En tous lieux ma nature est d'être insatiable.
Si l'on me raccourcit, je donne une toison
Fort utile partout dans certaine saison
Si l'on m'abrège encore, au bas de votre veste,
Lecteur, vous trouverez mon reste.

La mot de la dernière *Enigme* est *cloche*.

---

(1) *Saint-Saturnin* est une solitude pittoresque et sauvage, au bas de quelques rochers escarpés, à une petite heure de Chambery. On en trouvera la description dans quelques-uns des Articles du Recueil annoncé par ce Prospectus.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Turin, 18 septembre. Le Régiment des Chevau-légers du Roi manœuvra hier sur la place d'armes. S. M., accompagnée de S. A. S. le Prince de Carignan et suivie d'un nombreux Etat-Major, a suivi à cheval toutes les évolutions de ce beau corps et s'est montrée pleinement satisfaite de la rapide précision avec laquelle elles ont été exécutées. Au nombre des personnes qui accompagnaient S. M., s'est trouvé S. Exc. M. le Comte Bubna de Littitz, lieutenant feld-maréchal autrichien, Chambellan de S. M. I. et Commandant militaire dans le royaume de Lombardie, arrivé la veille de Milan à Turin.

Lyon, 21 septembre. S. M. la Reine de Naples, voyageant sous le nom de Comtesse de Plauen, est arrivée ici le 16, et est repartie le 18 par la route de Vienne.

Paris, 17 et 18 septembre. S. M. a reçu en audience particulière M. le comte Palmela, ministre de Portugal.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a fait remettre à M. l'Evêque de Dijon 1.° 1500 fr. pour les prêtres âgés et infirmes; 2.° 4910 fr. pour les religieuses qui ont le plus de besoins.

— Un vieillard de 108 ans vient de mourir à Liège.

— On connaît les résultats de la plus grande partie des élections; elles ont été le plus généralement dans le sens que nous avons indiqué.

— Le ministre de l'intérieur a envoyé aux principales bibliothèques publiques de France les trois premiers volumes de la belle collection des classiques latins publiée par M. Lemaire.

AVIS.

Des affiches annoncent que le fameux et incomparable MANCEO, dit *l'Avaleur*, est arrivé en cette ville où il donnera deux ou trois représentations avant de se rendre à Paris. Un article du Journal de Grenoble paraît justifier sa réputation et confirmer les merveilles que l'on rapporte à son sujet.

MARCHÉ de Chambéry des 14, 16 et 18 septembre 1819.

BLED.		VEISSEL. f	c.	HECTOLITRE. f	c.
Froment,	*Prix:*	14	27	17	55
Seigle		8	50	11	15
Orge		"	"	"	"
Sarrasin		"	"	"	"
Maïs		"	"	"	"
Avoine (1)		7	90	5	50
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem.*	*idem*			0	75

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitre: Froment [illegible]; Seigle [illegible]; Avoine [illegible].

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 18 Septembre*

N.os 87 — 10 — 45 — 30 — 84.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1819. (N.° 40.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er Octobre.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois 8 l. n. 50 c. Pour l'année : Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 septembre. La grande entreprise de la Carte générale des États de S. M. le Roi de Sardaigne, en douze feuilles, par M. Jean-Baptiste Raymond, Capitaine Ingénieur Géographe au service de France, ne tardera pas à être terminée. Le tems que l'auteur a mis à ce travail, les matériaux précieux et nombreux qu'il a eus à sa disposition, le talent des graveurs de premier mérite qui le secondent, tout annonce que cette Carte, dont le tableau d'assemblage a paru l'année dernière, sera d'une perfection même supérieure à celle de la Carte physique et minéralogique du Mont-Blanc et des montagnes et vallées environnantes, que l'auteur a publiée il y a quelques années.

PIÉMONT.

Turin, 25 septembre. LL. MM. le Roi et la Reine et les Princesses sont partis le 22 pour Stupinis, où ils vont passer l'automne.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 21 septembre. L'Empereur Alexandre est arrivé à Archangel le 9 de ce mois, aux acclamations des habitans. S. M. a tout visité avec attention et est repartie le 12 à cinq heures du soir.

— On parle d'une entrevue de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse qui aurait lieu à Konigsberg.

— Le traité final d'accommodement entre la Suède et le Danemarck a été signé le 1.er de ce mois, sous la médiation de la Grande-Bretagne.

— La guerre contre les Juifs a éclaté avec fureur à Copenhague; il a fallu recourir à la force militaire pour mettre fin aux désordres.

— On écrit de la même ville que depuis huit jours les grandes le... du Jutland étaient en flammes et qu'on ne pouvait se rendre maître de l'incendie.

— Après le départ du prince de Metternich, tous les ministres étrangers ont immédiatement quitté Carlsbad.

— Le Roi de Suède est parti de Stockholm, avec son fils Oscar, le 3 de ce mois, pour la tournée qu'il va faire dans le royaume.

— On parle d'un Congrès qui aurait lieu à Vienne, et dont celui de Carlsbad n'aurait été que le préliminaire.

— L'enquête faite à Stuttgard contre les étudians de Tubingue a prouvé que ces jeunes gens ne tenaient à aucune association secrète.

— La constitution du royaume de Wurtemberg sera adoptée par les Etats sans aucun changement notable.

— M. le comte Capo-d'Istrias est arrivé à Copenhague le 10 de ce mois; il a dîné avec le Roi le 11 et devait repartir le 12.

— Un nouveau mouvement a eu lieu à Copenhague contre les Juifs; les troupes ont fait feu sur quelques-uns des auteurs du trouble.

— La réception des Colons est suspendue en Russie, à défaut de terres labourables.

— On écrit de Vienne, 14 septembre, que le Prince de Metternich y est arrivé le 12. Le maréchal Marmont y est arrivé de Paris le même jour.

— Le Prince Paul de Wurtemberg a adressé aux Etats assemblés une lettre dans laquelle il proteste contre toute constitution adoptée sans son consentement.

— La haine contre les Juifs s'est aussi manifestée à Hesse-Cassel.

— L'Empereur Alexandre est attendu à Varsovie, le 28 de ce mois.

ANGLETERRE.

Londres, 21 septembre. Lord Cochrane a levé une contribution de guerre de 70,000 piastres, sur une ville du Pérou, et a fait distribuer cette somme aux matelots anglais de son escadre.

— Le directeur du gouvernement de Buenos-Ayres a annoncé, par une proclamation, l'arrivée certaine de l'expédition de Cadix avec 20 mille hommes, et il invite les peuples à faire une vigoureuse résistance.

— Les réformistes radicaux ont occasionné des scènes sanglantes dans la ville de Paisley, en Ecosse; on annonce aussi de grands désordres qui auraient eu lieu à Glasgow. Le Prince-Régent est revenu subitement à Londres le 15 de ce mois, et le grand conseil a été assemblé sur-le-champ.

— Ali-Pacha, Vice-Roi d'Egypte, consacre des sommes énormes aux divers établissemens dont il s'occupe avec activité. Le grand canal d'Alexandrie, auquel travaillent trois cent mille paysans est rendu navigable. Parmi les innovations les plus remarquables, on compte l'instruction publique et des établissemens sanitaires à l'instar de ceux d'Europe.

— On se dispose à Buenos-Ayres à opposer aux troupes de l'expédition de Cadix 15,000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie, en harcelant

les maisons et les rues. Des avisos sont placés à l'embouchure de la Plata.

— Le Lord-Maire de Londres et le conseil municipal ayant présenté au Prince-Régent une adresse pour demander une enquête contre la conduite des autorités de Manchester dans la fameuse journée, S. A. R. a fait au Maire une réponse très énergique en désapprouvant formellement cette démarche.

— Les nouvelles d'Écosse annoncent que la tranquillité est rétablie à Paisley et à Glasgow, et que les mesures sont prises pour prévenir de nouveaux désordres.

— S. A. R. le Prince Régent a fait publier à Brunswick, le 8 de ce mois, la convocation de l'assemblée des États du Duché de Brunswick pour le 12.

— Le Prince Régent est retourné de Londres à Portsmouth. S. A. reprend ses promenades maritimes pour 10 jours.

ESPAGNE.

Madrid, 5 septembre. La fièvre jaune règne à l'Isla, près de Cadix; toutes les mesures sanitaires sont prises; on a établi un cordon, et l'armée est hors d'atteinte de la contagion.

— Le Roi a accordé au général [illegible], qui a détruit l'expédition de Mac Gregor à Portobello, la grand'croix de l'Ordre américain d'Isabelle.

— S. M. se rend à Aranjuez, pour y recevoir les corps de son père et de sa mère qui arrivent de Rome et qui doivent être déposés à l'Escurial.

Irun, 18 septembre. M. le duc de San Fernando est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Casa-Irujo, disgracié.

— Un grand d'Espagne, le comte de Montijo, a été transféré du château de San-Anton dans les prisons de l'inquisition, à Compostelle. Sa conduite dans le gouvernement du royaume de Grenade et ses principes politiques sont la cause des traitemens qu'il éprouve, outre la faillite de sa maison de commerce à Madrid.

FRANCE.

Paris, 19, 20 et 21 septembre. S. M. a fait une seconde visite au salon d'exposition, où elle ne s'est pas montrée moins satisfaite que la première fois.

— On assure que S. Em. le cardinal de Périgord prendra possession de l'archevêché de Paris le jour de Saint Denis, premier Évêque de Paris.

— Le Conseil d'État vient d'enregistrer les bulles des nouveaux Évêques institués, dont l'installation aura lieu incessamment.

— Sur les *dix-huit* Présidens des colléges électoraux, *treize* ont été élus.

(*Journal des Maires.*)

— Des 49 députés élus dans la 3.e série, il y en a 37 libéraux, 5 [illegible], 5 ministériels, 1 doctrinaire et 1 incertain. (*Quotidienne et J. des Débats*).

22 *et* 23 *septembre.* Le 21, à 6 heures 35 minutes du matin, S. A. R. Mme la Duchesse de Berri est accouchée très heureusement d'une princesse bien constituée et bien portante, qui, par ordre du Roi, a reçu le nom de *Louise-Marie-Thérèse d'Artois*, MADEMOISELLE.

— M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a repris le porte-feuille de la guerre.

— M. le comte Capo-d'Istrias a quitté l'Angleterre pour se rendre à Saint-Pétersbourg.

25 *Et 26 septembre*. Le spirituel auteur de la *Gastronomie* va publier incessamment un nouveau poëme intitulé l'*Art politique*.

— Les bulletins sur l'état de la santé de S. A. R. Mme la duchesse de Berri et de *Mademoiselle*, continuent à être aussi satisfaisans qu'ils peuvent l'être.

— La naissance de *Mademoiselle* a été fêtée sur plusieurs théâtres et chantée avec talent dans plusieurs journaux.

— On écrit de Rome que les fouilles du Tibre ont cessé à Rome pour plusieurs mois, à cause de la crue du fleuve; elles n'ont encore rien produit.

— Depuis l'abolition du droit d'aubaine en France, les étrangers y ont déjà fait plusieurs acquisitions d'immeubles.

— Un Juif nommé Bock vient de mourir en Hongrie, à l'âge de 101 ans; à 100 ans, il montait encore à cheval comme un jeune homme.

Banque de France: 1462 fr., 1457 fr. 50 c.; 1460 fr.

Cinq pour cent consolidés: 73 fr. 15 c.; 71 fr. 30 c.

ITALIE.

Bologne, 16 *septembre*. Le cardinal Malvasia, âgé de 75 ans, est mort à Ravenne, résidence de sa légation, le 12 de ce mois, à la suite d'une fièvre courte et aiguë.

Venise, 20 *septembre*. Le 18 de ce mois, est décédé en cette ville Mgr François Milesi, Patriarche de Venise, Primat de Dalmatie, conseiller intime de S. M. I. et R. A., chapelain de l'Ordre royal de la couronne de fer, grand-croix de l'Ordre impérial de Léopold, ci-devant Evêque de Vigevano.

SUISSE.

Lausanne, 24 *septembre*. La grande duchesse douairière de Bade vient de louer le château de Wolfsberg près Constance. Mme la duchesse de Saint-Leu (ex-reine de Hollande) se trouve, dans les mêmes environs, à son château d'Arenenberg, où le prince Eugène, son frère, est également attendu.

— La publication de la défense d'introduire des fromages suisses en Lombardie, est décidément suspendue.

VARIÉTÉS.

Il y a quelques années, un relèvement trigonométrique de l'Inde avait été entrepris par ordre et aux frais du gouvernement anglais, sous la direction d'officiers habiles. Le lieutenant-

colonel W. Lambton a profité de cette occasion pour mesurer, à diverses reprises, un arc du méridien, depuis 8° 9' 38'' jusqu'à 18° 3' 45'' de latitude nord, ayant par conséquent 9° 54' 7'' d'ouverture, le plus grand qui ait été mesuré sur la surface du globe. Il résulte d'un aperçu de ses opérations, inséré dans la seconde partie des Transactions Philosophiques pour l'an 1818, qu'un degré du méridien près de l'équateur, a 68,704 milles anglais,

Par 45° de latitude. . . . . 69,030.
Par 51° 69,105
Par 90° 69,368

En sorte qu'un degré de latitude présente exactement, terme moyen, 69 1/10 milles géographiques anglais.

AGRICULTURE. — *Sur le choix des engrais.*

Il ne suffit pas de recueillir et de fabriquer des engrais, il faut encore les approprier à la nature du terrain qui doit les recevoir. Tel est le principe qu'a développé M. *Bouthier de Borgard.* Cet agronome croit pouvoir distinguer les fumiers en secs et chauds, et en gras et humides. Il divise les terres de la même manière, et il veut que la qualité de l'engrais soit opposée à celle du terrain. Ainsi les fumiers secs et chauds, tels que le plâtre, les marnes, la chaux, conviendraient aux terrains humides; les fumiers d'écurie, les excrémens humains, seront particulièrement appropriés aux terrains secs et graveleux.

Pour établir cette théorie, M. Bouthier explique la manière d'agir des fumiers : ceux qui sont chauds et secs opèrent comme fermens, ils développent les principes fertilisans des terres argileuses et compactes, ils épuiseraient en peu de tems les sols légers. Les fumiers gras et humides renferment les vrais alimens de la végétation, et ils enrichissent le terrain pauvre en humus sur lequel on les répand. Tels sont, au suprême degré, les produits de la fermentation des animaux, surtout de l'homme. L'auteur invoque, en faveur de son opinion, l'autorité des chimistes agronomes; il déduit de sa théorie les avantages et les inconvéniens des brûlis, nommés *issards* ou *essards* dans certaines provinces.

M. de Borgard indique un engrais qui, selon lui, conviendrait à toutes sortes de terrains, c'est celui qu'on pourrait fabriquer en fouillant sous les remises, les hangars, les bûchers,

sous les caves et les écuries qu'on ne pave pas ; la terre qu'on en ferait tirer à peu de frais dans la morte-saison, est fortement imprégnée de principes fertilisans, qu'on néglige presque partout, parce qu'on n'est pas assez pénétré de cette vérité, que l'abondance des engrais est l'une des premieres conditions de la richesse agricole.

Ces observations de M. Bouthier de Borgard ont été communiquées à la Société d'Agriculture de Lyon et consignées dans le Compte rendu de ses travaux. Nous nous proposons de puiser à la même source quelques articles intéressans sur les engrais artificiels que nous extrairons par analyse d'un excellent Mémoire sur cette matiere, rédigé par M. Grognier, Rapporteur d'une Commission qui a recueilli et comparé un grand nombre de procédés proposés par divers agronomes.

Nous donnerons aussi quelques extraits d'un autre Mémoire très important *sur les insectes nuisibles aux récoltes*, fruit des savantes recherches d'un de nos compatriotes que sa modestie ne nous permet pas de nommer.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XXIVe Article.

J'ai déjà fait passer à M. le Rédacteur du *Journal de Savoie* la premiere partie de ma réponse à la seconde Lettre de M. L. R. V. ; mais, en attendant que l'espace lui permette de l'insérer, il m'a demandé quelque chose de plus court. J'ai pensé devoir revenir à la suite de mes Articles précédens. Or, on se rappellera que j'en étais resté au moment de me coucher (1).

Après avoir dormi comme à mon ordinaire et rempli, à mon réveil, ce premier devoir, qu'un Ermite surtout ne doit pas oublier, j'ai réfléchi quelques instans, en attendant le jour, sur le sommeil que je venais de goûter. Quelques traits s'étant offerts à mon esprit sur cette matiere, j'ai essayé de tourner les couplets suivans, que j'ai mis en musique à mon lever. En sorte que si, ce jour là, j'avais reçu la visite de quelque amateur, j'aurais pu réellement, tant bien que mal, le régaler d'une *Chanson nouvelle*.

---

(1) Voyez le N° 36 de cette année.

LE SOMMEIL,

Chanson.

La nuit est mon règne ordinaire,
Mais je me montre aussi le jour;
Et tout lieu calme et solitaire
Me convient fort pour mon séjour.
Quand le destin me favorise,
J'habite à la fois plus d'un lieu;
Vous n'en aurez point de surprise,
Si je vous dis que je suis un Dieu.

Je reste sourd à la prière
Du méchant qui cherche la paix;
J'entre parfois dans la chaumière
En désertant un beau palais.
Je me plais surtout près du sage,
Je lui souris à son réveil.
Si vous souffrez, je vous soulage,
Et je me nomme le Sommeil

Je chéris tendrement l'enfance,
Sur elle je répands mes fleurs,
A la candeur, à l'innocence,
J'aime à prodiguer mes faveurs.
Soins et tracas que l'âge amène
Auraient besoin d'un doux repos
Mais hélas! je ne puis sans peine
Aux soucis mêler les pavots.

Si celui que le mal dévore
Et poursuit d'un funeste cours
Vainement sur son lit m'implore
Et ne reçoit aucun secours,
Du refus de mon ministère
Il aurait tort de murmurer:
Quand je veux fermer sa paupière,
La douleur vient pour me chasser.

Il est vrai, j'ai quelque caprice,
On me reproche des travers;
Et chez moi tout n'est pas justice,
Souvent je procède à l'envers.
La sottise et l'ignorance
Me trouvent prêt à les servir;
Pour elles plein de complaisance,
Je suis prompt à leur obéir.

Si je me hâte de paraître
A la voix du mauvais auteur,
Ailleurs quelquefois je règne en maître
Sur les feuillets de maint auteur.
Jes peor ennemi la chimère,
Je n'entre point chez les plaideurs,
A toujours veiller je condamne
Celui qui suit les procureurs.

La jeune fille qui soupire,
L'ambitieux aux grands projets,
Chaque jour bravant mon empire,
Ont peu de part à mes bienfaits.
Je fuis en toute diligence
L'avare qui garde son or,
Et je le laisse avec constance
Les yeux ouverts sur son trésor.

CHARADE.

On me détruit dans plus d'une contrée,
On me relève en quelques lieux
De maint vaisseau mon premier est [illegible];
Mon dernier peut servir la vengeance des Cieux.

Anonyme.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *plaisir*, où l'on trouve *[illegible]* et [illegible]

ERRATUM du N° 59.

Page 16, ligne 11, au lieu de la *Reine de Naples*, lisez *la Reine d'Espagne.*

MARCHÉS de Chambéry des 21, 23 et 25 septembre 1819

BLED.	VAISSEAU.	HECTOLITRE. £.	c.
Froment,	*Prix*	17	54
Seigle		11	25
Orge		9	48
Sarrasin		»	»
Maïs		»	»
Avoine (1)		5	61
Pain, 1re qualité, le kilogr.		0	30
Viande, *idem*,	*idem*	0	75

(1) Rapport des 3 vaisseaux en hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES du 25 Septembre.

Nos 39 — 41 — 66 — 36 — 33.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine

AN 1819 (N° 44.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 octobre. Dans la journée du 16 du courant, le nommé Maurice Martin, de cette ville, ouvrier maçon employé aux travaux de rectification de la route royale entre le Pont Saint Charles et Pierre-hautes, a péri par l'effet de la chute d'un bloc de pierre. Il laisse une veuve et quatre enfans en bas âge. S. M., dont le cœur paternel est toujours ouvert aux infortunés, s'est empressée, aussitôt qu'elle a été informée de cet accident, de leur accorder à titre de premier secours 250 l. n.

NOTIFICATION.

On prévient les contribuables dans la division de Savoie et tous ceux qui y ont intérêt, que les espèces suivantes sont provisoirement reçues et payées dans les Caisses Royales au taux qui leur est assigné par le tarif ci-après.

SAVOIE.

La pièce de 20 fr. tant du Piémont que étrangère. l.	20	40.
Le double id.	40	80.
Le louis.	24	».
Le double louis	48	».
Il en est de même des multiples		
L'écu de 5 fr. tant national qu'étranger.	5	10.
L'écu vieux de France.	5	90.
La pièce de 24 l. de Piémont.	29	».
L'écu de Piémont	7	20.
Le demi-écu	3	60.

Certifié conforme. *Le Secrétaire de l'Intendance générale de Savoie,*
BISSET.

AVIS — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que le jeudi, 4 du mois de novembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé, à Chambéry, devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, à l'adjudication par la voie des enchères publiques et des soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour terminer la rectification de la partie de la route royale de Chambéry aux Echelles, entre le hameau du Gros-Louis, territoire de St-Thibaud et

St.-Jean de Cone et les rochers de la Grotte, évalués à la somme de 15,558 l. [illegible] conformément aux plans, devis, détail estimatif et calcul des charges par le sieur [illegible], rédigés, le 4 septembre dernier, par M. [illegible], qui sont déposés au secrétariat de l'intendance, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres de nouveau rabais du sixième ou demi-sixième, ne sera que de deux jours francs, et il expirera le samedi suivant, 6, à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 23 octobre. Par Patentes du 15 du courant, M. le Comte Mercurino Arborio Gattinara, Référendaire au Conseil d'État, est nommé Conseiller dans le même Conseil; M. le Comte Charles Bianco de S. Secondo est nommé Référendaire effectif; et M. l'abbé Louis Reisano de [illegible] est nommé Aumônier de S. M.

— Par Patentes du 18 du courant, S. M. a nommé Consul général aux États-Unis d'Amérique, avec résidence à Philadelphie, M. Gaspard Deabbate, son Consul à Alicante.

— Une femme de Colleberonno, territoire de Biella, dans les États de terre-ferme, âgée de 81 ans, déjà mariée sept fois, qui paraissait chargée d'infirmités et près d'expirer, s'étant rencontrée par hasard avec un vieillard du même âge, ces deux personnages se sont juré une foi éternelle et se sont mariés le 4 octobre. Après la cérémonie, l'épouse a jeté son bâton, s'est relevée lestement, a traversé l'église rayonnante de joie, et est partie pour Castigliano, pays de son époux.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 19 octobre. Le Roi de Danemarck, pour mettre le sceau à son arrangement avec la Suède, a renoncé, pour lui et ses successeurs, à porter l'écu de Norwège dans ses armes royales.

— L'Empereur Alexandre est arrivé le 22 septembre à Riga. Il y a assisté aux manœuvres qui ont été exécutées, 22,000 combattans et 60 pièces de canon.

— L'amiral français Jurien et l'amiral anglais Freemantle, réunis le 5 juillet dernier, se sont présentés au Dey d'Alger pour lui déclarer, en vertu des décisions prises à Aix-la-Chapelle, que les Puissances Barbaresques devaient adopter désormais le droit des gens de l'Europe et renoncer à la piraterie. Le Dey n'a voulu signer aucun engagement, et les amiraux ont poursuivi leur route pour Tunis et Tripoli.

— Mme Catalani a reçu du Roi de Prusse une lettre très-honorable sur le noble usage qu'elle fait du produit de ses talens pour secourir l'infortune.

— L'Empereur de Russie, dès les 22 mai et 16 juillet derniers, avait prévenu la décision de la diète sur les abus de la presse; par son premier arrêté, il ordonne que tous les journaux de Pologne seront soumis à la censure du gouvernement, et par le second arrêté, il soumet à la même censure tout ouvrage quelconque.

— On dit que M. le duc de Richelieu se rend à Varsovie, en mission auprès de l'Empereur Alexandre.

— Mme la duchesse douairière de Brunswick-Lunebourg, sœur du Roi des Pays-Bas, est décédée le 15 de ce mois, à l'âge de 46 ans, 10 mois.

— Selon la gazette d'Augsbourg, la note de M. le baron de Vincent remise de la part de l'Autriche au gouvernement français, touchant les délibérations de la Diète et celles du congrès de Carlsbad, contient ce passage : « Que la cour d'Autriche éprouverait beaucoup de satisfaction à « voir la France se diriger d'après les idées d'ordre et de conservation « qui ont dicté les résolutions de la Diète. »

— C'est le 29 septembre que l'Empereur de Russie a fait son entrée à Varsovie, où se trouvaient son frère le grand duc Nicolas, et le duc de Cumberland, frère du prince Régent d'Angleterre, M. le comte Capo-d'Istrias et l'ambassadeur d'Autriche.

ANGLETERRE.

Londres, 20 octobre. Rien n'égale l'état de misère causé aux États-Unis par le surcroît de population. On compte, entre les trois villes de Philadelphie, de New-York et de Baltimore, plus de 80,000 personnes qui manquent de pain, faute d'emplois et de travail.

— Le Parlement est convoqué pour le 23 novembre prochain.

— On a jugé et déclaré *coupable* le libraire Carlile, pour avoir réimprimé l'*Age de la raison* de Thomas Paine et d'autres ouvrages impies et blasphématoires; les propos de Carlile, dans le cours du procès, ont excité l'indignation des juges et du jury, l'archevêque de Canterbury s'est couvert le visage.

— Le gouvernement du *Brésil* a fait publier officiellement quelques succès importans remportés par les Portugais contre les troupes d'Artigas.

— Des nuées d'insectes, d'une espèce nouvelle, couvrent les plaines de l'Amérique dans les environs de Green-Bay, territoire de Michigan; ils dévorent tous les blés et leur [illegible] est absolue.

ESPAGNE.

Madrid, 9 octobre. Le 30 septembre, on a inhumé à Cadix 89 personnes; il y avait environ six mille malades. La contagion tire à sa fin dans l'île de Léon, on se propose d'y chanter incessamment un *Te Deum* solennel. Toutes les troupes de l'expédition sont éloignées des lieux infectés, on les a campées au delà d'un cordon, où elles n'ont rien à craindre. On annonce le départ pour le mois de février 1820.

FRANCE.

Paris, 17, 18 et 19 octobre. S. Exc. le prince Paul Scherbatoff, conseiller privé de Russie, et M. le sénateur Tatischeff, envoyé extraordinaire de Russie à la cour d'Espagne, sont arrivés à Paris.

— Le *Moniteur* contient l'ordonnance royale qui convoque les deux Chambres pour le 15 novembre prochain.

— Les princes de la famille royale ont assisté à Saint-Denis, à l'anniversaire expiatoire de la mort de la Reine Marie-Antoinette.

— L'incendie des chantiers des Messageries royales a causé une vive alarme dans tout Paris ; il a causé les plus grands dommages. S. A. R. Mgr le duc de Berri, le ministre de l'intérieur, le préfet etc. y ont passé une grande partie de la nuit.

— La cour prend le deuil pour deux mois, à l'occasion de la mort de S. M. Charles-Emmanuel IV, Roi de Sardaigne.

— La peste a entièrement cessé à Alger et à Tunis.

— Deux estafettes, venant de Bayonne et allant à Paris, ont passé le 7 octobre à Bordeaux.

— Une femme âgée de 62 ans vient d'accoucher à Metz de son premier enfant, après 27 ans de mariage.

20 *Et* 21 *octobre.* Mgr le duc de Berri a fait remettre la somme de 3000 fr. pour les ouvriers et pompiers blessés dans l'incendie des Messageries.

— On annonce le remplacement de tous les Préfets et des Directeurs généraux qui ont le titre de [illegible].

— S. Em. le Cardinal Archevêque de Paris a rétabli les trois archidiaconats de Paris, de Brie et de Josas qui existaient avant la révolution.

— Les vins de Bourgogne sont d'excellente qualité, mais en beaucoup moindre quantité que l'année dernière. Les prix ne seront élevés.

— Sa Sainteté a désigné à la nonciature apostolique de Paris, Mgr Vincent Macchi, ci-devant nonce apostolique en Suisse.

22 *Et* 23 *octobre.* L'Espagne aura son Belzunce. Le digne évêque de Cadix, qui se trouvait éloigné de son siége, est allé se renfermer au milieu de ses ouailles pour leur prodiguer les secours et les consolations de la charité chrétienne ; noble et généreux dévouement qui relève le courage des plus abattus.

— La session des États-généraux des Pays-Bas a été ouverte le 18 du courant.

— On a arrêté aux Invalides quatre jeunes Allemands, dont trois ont été reconnus pour des étudians de l'Université d'Iéna.

Banque de France : 1467 fr. 50 c. ; 1473 fr. 50 c. ; 1480 fr. ; 1490 fr. ; 1487 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 70 fr. 25 c. ; 70 fr. 30 c., 40 c., 70 fr. 65 c., 80 c.

TURQUIE.

Constantinople, 20 septembre. Le Grand-Seigneur a destitué le Mufti et trois de ses premiers ministres ; il a fait étrangler et jeter à la mer [illegible] de la [illegible], leurs têtes de rebelles, des [illegible], ont été exposées sur la porte du sérail. La peste continue ses ravages ici, tandis qu'elle diminue à Smyrne et en Égypte.

VARIETES.

ELEMENS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE par *Lhomond*, nouvellement revus à l'usage des Colléges de Savoie. A Annecy, chez *Aimé Burdet*, imprimeur et libraire du *Clergé*, 1819. Un vol. in-12, de 120 pages.

Nos lecteurs se rappellent sans doute qu'à l'occasion de l'édition de la

Grammaire latine de Lhomond, nous avons recommandé à l'attention du public l'utile entreprise de M. Burdet, de réimprimer successivement, à l'usage des Colleges de Savoie, les divers livres classiques reçus par le Conseil de la Réforme des études (1). Il était naturel qu'après avoir publié la Grammaire latine, l'éditeur s'occupât de donner immédiatement la Grammaire française du même auteur. Un pressant motif d'utilité publique semblait l'y inviter. Dans chacune des éditions successives qui ont paru de cette Grammaire, on a fait des changemens qui les font toutes différer entr'elles ; en sorte que parmi les élèves d'une même classe, il en est ordinairement peu qui aient précisément le même livre. Or ceux qui ont l'expérience de l'enseignement savent combien cette variété de texte donne d'embarras à la fois aux élèves et aux Professeurs. Voici comment l'Éditeur expose lui-même la raison principale qui l'a déterminé à cette réimpression, ainsi que les principales modifications introduites dans cette édition.

« Les différentes éditions (de la Grammaire de Lhomond) publiées par » plusieurs Grammairiens, ont pénétré dans nos établissemens d'éducation ; » et quoique partout on se serve des grammaires de Lhomond, les variantes » des divers auteurs détruisent l'uniformité qui est si désirable dans l'en» seignement, même pour les plus petits détails.

« Plusieurs personnes recommandables, autant par leur zèle pour les progrès » de l'instruction que par leur dignité et leurs fonctions élevées, ont désiré » que cette bigarrure pût cesser ; et c'est pour seconder des vues aussi » sages, qu'on a tâché de réunir dans cette édition tout ce que les autres » offrent de bien traité ; on a choisi les additions les plus heureuses et » les changemens les plus généralement adoptés qui avaient été faits au texte » primitif de Lhomond. Plusieurs passages supprimés mal à propos dans » sa dernière édition, ont été rétablis ; d'autres, qui auraient pu paraître » obscurs aux élèves, ont été éclaircis ; quelques-uns ont été abrégés, il » en est qui ont été étendus.

« Sans nuire à la brièveté soigneusement recommandée par Lhomond, on » a cru pouvoir compléter quelques exceptions peu nombreuses faites aux » règles générales que suivent les noms et les adjectifs, dans la formation » de leurs genres et de leurs nombres. »

L'espace ne nous permet pas d'entrer dans le détail des autres changemens faits par l'Éditeur ; on les trouvera exposés tout au long dans l'Avertissement qu'il a mis en tête de cette Grammaire.

On doit lui savoir gré d'avoir conservé la classification des verbes français selon les quatre conjugaisons ordinaires, malgré le sentiment de quelques grammairiens qui ont proposé depuis long-tems de les ramener tous à une seule conjugaison. Nous ne connaissons rien de plus contraire aux saines théories en tout genre, que cette manie systématique qui, à force de simplifier, pour produire la facilité par la clarté, amène au contraire l'obscurité par la confusion.

Cette Grammaire est imprimée avec le même soin que la Grammaire latine précédemment annoncée dans ce Journal.

(1) Voyez le N.° 29 de ce Journal (*Année courante*).

*Avis touchant la Souscription ouverte par l'*ERMITE DE SAINT-SEVER.

Plusieurs personnes ont pensé que nous ferions une chose utile de joindre au Recueil que nous avons annoncé, la collection des Articles insérés dans ce Journal, qui concernent l'histoire littéraire du pays, c'est-à-dire : 1.° les divers Articles où nous avons rendu compte soit des productions de nos compatriotes, soit des ouvrages publiés par des étrangers touchant notre pays ; 2.° les Notices, Annonces, etc. où il a été fait mention de quelques particularités honorables à nos concitoyens, ou de toute entreprise qui leur a paru digne d'être citée. On a présumé que ce double Recueil serait de nature à intéresser un plus grand nombre de lecteurs.

En le continuant dans la suite, on pourrait d'abord y insérer les extraits des principaux Journaux étrangers qui, dans le même espace de temps, se sont occupés de tout ouvrage dû à la plume de quelques-uns de nos compatriotes. On pourrait même, pour le compléter, remonter en arrière sur une période suffisante pour comprendre les productions les plus remarquables dont notre pays peut s'honorer. On rechercherait à cet effet les Journaux du temps que l'on pourrait se procurer, on puiserait dans les écrits relatifs à l'histoire littéraire des derniers siècles, dans la Biographie Universelle, dans la Biographie des hommes vivans, etc. Il est sans doute à regretter qu'une telle entreprise n'ait pas été conçue, exécutée et suivie depuis long-temps : nous posséderions aujourd'hui une œuvre aussi utile qu'intéressante de documens précieux et piquans, que tout ami de son pays aimerait à consulter.

En attendant que quelqu'un ait le loisir, les moyens et la bonne volonté d'entreprendre, de cette tâche, la partie qu'il est encore possible de remplir, nous nous bornerons, quant à nous, pour le moment, à suivre le conseil qui nous a été donné, sauf à joindre, s'il le faut, à nos Articles, la première des additions que nous avons indiquées plus haut.

Pour laisser à chacun la faculté de souscrire à son gré, nous séparerons les deux parties, de sorte que ceux qui voudront se borner à l'une des deux, pourront souscrire seulement pour celle qu'ils préféreront ; et ceux qui désireront les deux parties à la fois, ce qui n'augmentera que très-peu la dépense, pourront, s'ils le veulent, les réunir en un seul volume. La première partie aura pour titre : *Notices pour servir à l'histoire littéraire de* [illegible] ; et celle de l'Ermite conservera le titre que l'Auteur lui a donné dans son Prospectus.

Le terme de la Souscription est, en conséquence, prolongé jusqu'au [illegible] décembre prochain. On continuera de souscrire aux Bureaux indiqués dans le Prospectus de l'Ermite. MM. les Souscripteurs paieront, quant à la partie des Notices littéraires, d'une somme proportionnelle à celle qui a été annoncée pour l'autre partie.

EXTRAIT *d'un Mémoire sur les insectes nuisibles aux récoltes, par M. le Chevalier de M.*

» Les caractères généraux des lépidoptères sont d'avoir quatre ailes étendues et membraneuses, couvertes de petites écailles pulvérulentes qui se détachent quand on les touche. Les larves éclosent d'une petite graine, et éprouvent plusieurs mues avant

de devenir crysalides. Si elles ont huit à seize jambes, elles se métamorphoseront en papillon ; si elles en ont plus de seize, elles deviendront des mouches ; parmi les unes et les autres on en trouve de nuisibles. On remarque, en général, que celles qui n'attaquent qu'une seule espèce de plantes font peu de mal, tandis que celles qui vivent aux dépens de plusieurs végétaux, multiplient davantage et causent plus de dégâts. Il en est de ces chenilles qui mangent deux et trois fois leur poids de feuilles dans leurs derniers jours où elles passent à l'état de crysalide. Quelques espèces vivent quinze jours, d'autres trois mois, quelques-unes quatre ans. Le nombre de leurs mues varie beaucoup ; elles en éprouvent trois ou neuf.

« C'est dans quatre divisions des *lépidoptères* que se trouvent les principaux ennemis de nos vergers et de nos forêts, savoir les *bombices*, *les papillons du jour*, *les teignes et les noctuelles.* »

« Les *bombices*, parmi lesquels on peut confondre les phalènes, papillons de nuit, ont les ailes courtes, respectivement à leur corps qui, presque toujours, est gros et court, surtout dans les femelles ; les antennes sont pectinées ou ciliées, principalement chez les mâles, les antennules, au nombre de deux seulement, sont petites et très velues, la trompe est très-courte ou nulle. *Fabricius* compte, dans cette tribu, plus de cent espèces qui nuisent aux récoltes ; on ne parlera que des plus communes et des plus pernicieuses. »

« Ces insectes, au reste, cessent de faire du mal lorsqu'ils ont subi leur dernière métamorphose, ils voltigent alors pendant la nuit, vivent encore deux à trois jours : le mâle, jusqu'au moment où il a satisfait au vœu de la nature, et la femelle, jusqu'à celui où elle a pondu ses œufs. L'un et l'autre sont en général dépourvus d'organes de nutrition pendant les courts instans réservés à la propagation de leur espèce. »

« Les *bombices* les plus nuisibles sont *la commune*, *celle à oreille*, *la livrée*, *celle feuille morte*, *la processionnaire*, *celle du pin*, *l'étoilée*, *celle du saule*, *celle de la ronce*, *enfin l'écaille marbrée de Geoffroi*. »

« C'est parmi tous ces ennemis de nos récoltes, que la nature a placé l'insecte précieux qui fait la réputation des ateliers de Lyon, et la richesse de ses habitans, qui nous livrent ces tissus admirables, créés exprès pour ajouter à la beauté encore de nouveaux charmes. »

» Nous avons parlé ailleurs des services du ver à-soie ; occupons-nous du mal causé par les larves de sa famille. »

» 1.° La *bombice commune* (*bombix chrysorrea*, (*grissorrea* des Milanais) : elle est solitaire, velue, à poil roux : elle a seize jambes. La phalène est blanche, avec l'extrémité du ventre fauve. La larve qui a plus d'un pouce de long, vit sur presque tous les arbres, notamment sur le poirier, le pommier, le prunier, le chêne, l'orme, l'aubépine et le rosier; elle dévore les fleurs quand elle manque de feuilles : parvenue à toute sa grosseur, elle fait des dégâts considérables : elle éclot toujours à la fin de l'automne, passe l'hiver dans des paquets de soie qu'elle a commencé à filer dès l'instant même de sa naissance. C'est au mois d'avril, quand la saison est belle, qu'elle sort de la tente qui lui a servi d'abri..... On ne commence à apercevoir les nids de cette *bombice*, que lorsque les petits vers sont éclos, on les voit chaque beau jour aggrandir leur demeure : on ne doit pas attendre, pour s'en délivrer, qu'ils en soient sortis : on les atteindrait plus difficilement alors, et ils se multiplieraient d'autant plus qu'ils sont moins attaqués par leurs ennemis naturels, que les poils dont ils sont hérissés les défendent mieux des ichneumons et même des oiseaux. »

La suite à un autre N.°

LOGOGRIPHE.

Je ne suis pas un peintre, et je peins le dessiné,
Et même au naturel, sans pinceau ni couleur;
Avec un pied de moins, à la ville, au village
Je porte la terreur, je sème le ravage :
Instrument du Dieu Mars, je sers à ses guerriers
Pour tailler l'ennemi, moissonner des lauriers.

Anonyme.

Marché de Chambéry des 19, 21 et 23 octobre 1819.

Blés.	Hectolitre. £.	c.
Froment, *Prix*	17	65
Seigle	10	40
Orge	»	»
Sarrasin	»	»
Maïs	»	»
Avoine (1).	6	28
Pain, 1.re qualité; la kilogr.	0	30
Viande, *idem.* *idem*	0	75

(1) Rapport des 3 vessels en hectolitre. Froment 0 . . 813 Seigle 0 . . 822 Avoine . . . 1 . 34

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie du P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819 (Nº 45.) IVe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 novembre. Nous venons de recevoir d'Evian l'article qui suit :

Evian, le 29 octobre 1819.

« Les grands et précieux souvenirs que notre bien-aimé Roi Charles-Emmanuel a laissés dans cette ville, qu'il a honorée plus d'une fois de sa présence, avec l'immortelle et bienheureuse Marie-Clotilde de France, son auguste épouse, ont attiré tous les habitans de cette ville au service solennel qui a été célébré, ce matin, à dix heures, pour le repos de son âme. La perte du meilleur des pères ne pourrait exciter de plus vifs regrets que ceux qu'a excités celle de ce prince chéri. M. [illegible] Curé a interrompu la cérémonie par un discours analogue à la circonstance. Nous avons principalement remarqué ce qui suit : « Si, dans ce grand deuil et au milieu de la douleur publique, ma langue pouvait devenir muette, les pierres mêmes de ce saint temple, autrefois témoins du recueillement et de la ferveur du Souverain que nous pleurons, cette ville et les lieux circonvoisins, si souvent embellis par la présence de cet auguste souverain, publieraient à l'envi sa piété profonde, sa noble affabilité, sa douceur, sa bonté, les aimables et touchantes qualités qui distinguent particulièrement les illustres princes de la maison de Savoie. Ils vous diraient combien il éprouvait de plaisir à venir parmi nous nous combler de ses bienfaits [illegible].

O Charles-Emmanuel ! ô Marie-Clotilde ! vous vivrez à jamais dans nos cœurs, et la confiance que nous avons dans le suprême rémunérateur des vertus nous fait croire que déjà vous vivez dans le cœur de ce Dieu que vous avez tant aimé et si fidèlement servi. »

« Ensuite, passant à des réflexions morales, il s'est appliqué à combattre la vaine ambition qui porte les hommes à rechercher les richesses, les honneurs et tout ce qui peut les élever au-dessus de leurs semblables, en montrant l'exemple de ce grand prince qui, par un généreux mépris, a foulé aux pieds les grandeurs et les dignités de la terre, et qui, pouvant, avec de grandes lumières, porter le sceptre avec distinction, a mieux aimé chercher et s'assurer la couronne de l'immortalité loin des ennuis et des dangers qui environnent les trônes, et vivre et mourir dans une retraite toute consacrée aux exercices de la piété chrétienne. »

— On sait que le Roi Charles-Emmanuel IV avait été élevé par le pieux et savant Cardinal Gerdil. « Si j'ai de la foi et quelque peu de piété » durant ma vie de Prince, c'est au Cardinal, après Dieu, que j'en ai » l'obligation. » Paroles admirables, qui honorent le royal élève autant que le maître !

— Tout ce qui tend à faire penser que le célèbre général des Carthaginois a passé dans notre pays ne peut être sans intérêt pour nous.

M. J. A. De Luc, auteur de *l'Histoire du passage des Alpes par Annibal*, cite dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève (cahier de septembre 1819), deux faits très-remarquables qui donnent un nouvel appui au fond de son opinion sur le passage d'Annibal dans le territoire de Vienne, par le Mont-du-Chat, par Chambery et la vallée d'Aoste.

Le premier fait est la découverte du grand bouclier antique d'argent, trouvé en 1714, dans le lieu dit du *Passage*, entre la Tour-du-Pin et les Abrets (en Dauphiné), près de la route de Vienne à Chambery. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres reconnut ce bouclier pour un ouvrage carthaginois, soit par le rapport de la gravure avec celle des médailles puniques, soit par les emblêmes du lion et du palmier placés dans un petit cercle au centre du bouclier, symboles ordinaires de la ville de Carthage. Considérant que le lion était aussi le symbole particulier d'Annibal, à qui on en avait donné le surnom, et en égard d'un autre côté, à une ancienne tradition du pays qui attribuait le nom du lieu dont il s'agit au passage d'Annibal, l'Académie alla jusqu'à conjecturer que ce bouclier pouvait avoir appartenu à Annibal lui-même, qui en aurait fait l'offrande à quelque divinité du lieu.

Le second fait, cité par M. Chrétien De Loges, dans les *Essais historiques* sur le Grand Saint-Bernard, publiés en 1789, est l'existence d'une inscription latine que Luitprand, écrivain du 10.e siècle, avait trouvée gravée sur le roc de Donax entre Bard et Yarde, à quelque distance du débouché de la vallée d'Aoste en Italie.

Le premier de ces faits montre, dit M. De Luc, par où Annibal est entré dans les Alpes, le second par où il en est sorti, et le Petit-Saint-Bernard comme le seul passage des hautes Alpes qui se trouve entre ces deux extrémités.

PIÉMONT.

Turin, 30 octobre. Par Patentes du 14 du courant, S. M. a nommé M. le Chevalier Camille Fauzone di Germagnano, ci-devant Inspecteur de Police à Thonon, à l'inspection de Police d'Alexandrie. Par Patentes du 21, Elle a nommé à l'Inspection de Police de Thonon, M. le Marquis Denis Arborio de Gattinara, ci-devant Inspecteur à Chivasso.

— S. M. a décerné la Croix des SS. Maurice et Lazare à M. Philippe Chiotti, Secrétaire au Ministère de la Police.

— Le 23 de ce mois, l'Administration de cette ville a fait célébrer, dans l'église du *Corpus Domini*, un service solennel pour le repos de l'âme de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 26 octobre. La gazette de Berlin a publié officiellement un grand article justificatif sur les accusations de quelques journaux français contre le gouvernement prussien et sur les mesures de sûreté publique que ce gouvernement a cru devoir prendre contre les révolutionnaires d'Allemagne, particulièrement touchant la jeunesse des universités excitée par les chefs des sociétés secrètes.

— L'Empereur de Russie est attendu à Vienne pour l'époque des conférences qui s'y tiendront touchant les affaires d'Allemagne.

— L'Empereur d'Autriche a convoqué pour le 19 octobre, à Brünn, les Etats du margraviat de Moravie.

— On assure de nouveau que le jeune duc de Reichstadt (le fils de Napoléon Buonaparte), est nommé coadjuteur de son oncle l'archiduc évêque d'Olmutz.

— Le Roi de Wurtemberg est arrivé le 8 à Varsovie.

— Les ordres de l'Empereur Alexandre contre les abus de la presse s'exécutent rigoureusement à Varsovie.

— La Russie a obtenu de l'Espagne la cession de la Californie, en échange des secours qu'elle lui a fournis pour l'expédition de Cadix.

— Le 4 septembre dernier, à 9 heures du soir, on a ressenti à Corfou deux violentes secousses consécutives de tremblement de terre qui ont fait sonner les cloches et vivement alarmé les habitans.

ANGLETERRE.

Londres, 27 octobre. Un médecin espagnol a inoculé la peste, à Tanger, à quatorze déserteurs condamnés; sept de ces individus n'ont rien ressenti, et les autres ont eu quelques boutons; aucun d'eux ne paraît plus passible de la contagion.

— Les lettres d'Angostura faisaient croire à la prise de Lima par lord Cochrane; mais cette nouvelle mérite confirmation.

— Le gouvernement se dispose à prendre des mesures vigoureuses contre les entreprises des réformateurs. On croit qu'il en sera de même dans le Parlement.

FRANCE.

Paris, 24, 25 et 26 octobre. Le Roi d'Espagne vient d'accorder des exemptions de dîme pour 4, 7, 12, 20 ans aux individus qui défricheront des terrains incultes et les ensemenceront de blé, qui planteront des [illegible], des oliviers, des [illegible], qui élèveront des [illegible], qui [illegible] les [illegible] etc.

— Il paraît certain que Santa-Fé est au pouvoir des insurgés de l'Amérique méridionale.

— Les [illegible] du district de Périgueux ont donné un bel exemple de désintéressement, en suppliant le Roi de leur permettre de [illegible]

au pied de leur évêque, les ordonnances de leurs traitemens, pour concourir aux frais de son installation.

— Une somme de 136,000 fr. a été répartie entre les religieuses qui ont le plus de besoins; ce qui complète le secours total de 426,000 fr. que S. M. leur avait destiné cette année.

— M. le général russe Tatischeff est reparti pour Pétersbourg.

— On parle d'une maladie contagieuse qui se serait déclarée dans l'île de Corse.

27 *Et 28 octobre.* Le gouvernement a prononcé la dissolution de la société illégale dite *des amis de la liberté de la presse*, qui s'occupait de questions politiques.

— On montre à Bar-le-Duc un navet blanc qui a 30 centimètres de longueur, 80 de circonférence et qui pèse deux kilogrammes.

— La tragédie nouvelle en cinq actes et en vers, les *Vêpres Siciliennes*, d'un jeune auteur, M. Lavigne, a obtenu à l'Odéon un brillant succès; le manuscrit en a été vendu 4,000 fr. Le même théâtre vient de recevoir une autre tragédie nouvelle, en cinq actes, intitulée : *Charles de Navarre*.

— Mgr le duc d'Orléans a présenté son fils au collége de Henri IV, où il sera conduit chaque jour pour y dîner au réfectoire et suivre les cours.

— Les apoplexies foudroyantes se multiplient à Paris d'une manière qui excite l'attention.

29 *Et 30 octobre.* Les nouvelles de Séville sont rassurantes; celles de Cadix le sont moins; mais l'armée d'expédition est en très-bon état, et son départ n'est que différé.

— Le Roi de Prusse a fait déposer au Musée des Antiques de Berlin les décorations de feu le prince feld-maréchal Blucher.

— Le Roi de Bavière a ordonné dans ses États l'entière exécution des dispositions statuées par la diète germanique.

— La Congrégation du Saint Esprit vient de racheter son ancienne maison.

— Les lettres, les sciences et l'humanité viennent de perdre M. Jac[illegible], l'un des premiers savans de l'Europe.

— Selon le *Morning Chronicle*, l'Espagne céderait les Florides à l'Angleterre, qui lui garantirait toutes ses colonies américaines.

Banque de France : 1490 fr., 1485 fr., 1487 fr. 50 c., 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés : 70 fr. 95 c., 70 fr. 65 c., 90 c., 71 fr. 25 c., 70 c., 85 c.

ITALIE.

Rome, .. octobre. Sa Sainteté a donné une dernière audience à LL. EE. MM. les barons de Turkheim et de Schmitz Grollenbourg, chargés d'une mission extraordinaire près le Saint-Siége, de la part des Princes et États protestans de la confédération germanique.

Lucques, 13 octobre. M. le baron de Zach, sur l'invitation de notre auguste Souveraine, est venu ici pour établir un observatoire astronomique qui pourra être dirigé et terminé dans une année.

VARIÉTÉS.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

Moûtiers, le 26 octobre 1819.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu, dans le N.° 42 de votre intéressant Journal, une réponse de M. De Luc, auteur de l'*Histoire du passage des Alpes par Annibal*. Il prétend avoir trouvé, au chapitre 6 de mes *Notices historiques* que vous avez pris la peine d'annoncer par le N.° 35 de votre Journal, IV.e Année, des inadvertances, des méprises et des erreurs. J'ai relu avec plaisir, l'intéressant ouvrage de M. De Luc, mais je n'ai rien trouvé à changer dans mes Notices. Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de communiquer au public les motifs qui me déterminent à persister dans mon opinion.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

ROCHE.

RÉPLIQUE de M.r J.n J.h ROCHE, *Auteur des Notices historiques sur les anciens Centrons, avec quelques observations sur le passage d'Annibal dans les Alpes, etc. à la Réponse de M. De Luc, insérée au N.° 42 du Journal de Savoie.*

M. de Luc croit avoir trouvé dans mes observations sur le passage d'Annibal par les Alpes, des inadvertances, des méprises et des omissions qui induiraient en erreur des lecteurs qui n'ont pas étudié Polybe comme lui; les faits le prouveront, mais il ne serait pas difficile de pouvoir faire remarquer des méprises dans l'*histoire du passage des Alpes par Annibal*. M. De Luc et moi recherchons la vérité, elle naît du choc des opinions. Je lui suis redevable d'avoir fixé mon opinion sur l'événement principal. Toute la difficulté, entre nous, consiste à trouver l'entrée des Alpes, et l'endroit où Annibal fit camper son armée en arrivant en Italie. Ce sont là les deux points que je vais examiner dans mes réponses, mais il est réservé à Polybe lui-même de faire la première.

I.re *Réponse.*

Chap. 34. « Annibal, ayant formé le projet hardi de marcher
» en Italie, au travers des Alpes, avait envoyé depuis l'Espagne,
» à différentes reprises, des députés dans la Gaule cisalpine,
» pour s'informer de la fertilité du pays au pied des Alpes et le
» long du Po .....

« Les députés, à leur retour, l'informèrent de la bonne dis-
» position et des espérances des Gaulois cisalpins. . . .

Chap. 44. (Après avoir passé le Rhône) « il rassembla son
» armée, et, ayant amené devant elle le roi Magilus, qui
» était venu auprès de lui depuis les plaines qui bordent le Pô, ce
» prince, au moyen d'un interprète, assura l'armée des disposi-
» tions favorables des nations gauloises qui habitaient ces pays-
» là. . . . il était venu lui-même pour les conduire par des pays
» où ils ne manqueraient de rien de ce qui pourrait leur être né-
» cessaire, et par un chemin par lequel ils accompliraient en
» peu de temps et sans danger leur marche en Italie. Ces pa-
» roles remplirent les soldats de confiance.

Chap. 56. « Enfin, ayant accompli sa marche depuis Cartha-
» gène en cinq mois, et le passage des Alpes en quinze jours,
» il entra hardiment dans les plaines qui avoisinent le Pô, et
» dans le pays des Insubres (1).

Chap. 60. « Annibal étant arrivé en Italie avec les forces
» dont nous venons de parler, campa au pied même des Alpes,
» pour donner à ses troupes le tems de se remettre des fatigues
» qu'elles avaient endurées en montant et en descendant des
» chemins aussi difficiles. Le manque de nourriture et le déla-
» brement où les soldats étaient réduits, les avaient presque en-
» tièrement défigurés.

« Lorsqu'ils furent suffisamment remis, Annibal invita d'abord
» les *Taurini* à faire une alliance, et à se liguer avec lui.
» Cette nation, située au pied des Alpes, faisait alors la guerre
» aux *Insubres*, et se méfiait des Carthaginois. Comme ils ne
» prêtèrent pas l'oreille à ses propositions, il alla camper devant
» leur ville principale, l'emporta en trois jours. . . . »

C'est Polybe qui vient de parler. On voit par son récit qu'Annibal voulut s'assurer de la fertilité du pays situé le long du Pô, et où il voulait se rendre, et de la bonne disposition des Gaulois Cisalpins qui l'habitaient, avant que de quitter l'Espagne. Ces mêmes dispositions lui furent encore confirmées sur le bord du Rhône, par le Roi Magilus. Aussi entra-t-il hardiment dans les plaines qui bordent le Pô, où il fit camper et

(1) Insubres, gaulois Cisalpins qui habitaient le long du Pô, et que M. Bonami fait sortir de la *Bourgogne*.

rafraîchir son armée, avant que de faire des propositions d'alliance aux Taurini, qui n'étoient éloignés que de 14 milles de son camp.

M. Dacier, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris, qui a aussi fait une traduction de Polybe, et qui a écrit l'histoire d'Annibal, dit, édition de 1778, en parlant du mauvais passage entre la Thuile et St.-Didier, et de la traversée de la vallée d'Aoste.

» Annibal sorti de ce mauvais pays, fut trois jours à faire
» passer ses éléphans demi-morts de faim. Il continua de descen-
» dre encore pendant trois jours, et le septième il arriva dans
» la plaine aux environs du Pô.

» Le premier soin d'Annibal fut de faire rafraîchir ses troupes,
» et de rétablir les forces des hommes et des chevaux. Quand
» son armée fut refaite, il proposa aux Tauriniens de se joindre
» à lui ; mais ces peuples qui le méprisoient dans le misérable état
» où ils le voyoient, rejetèrent ses propositions ; ce qui l'obligea
» à attaquer leur capitale, qu'il prit en trois jours. »

L'on voit aussi, par le récit de M. Dacier, qu'Annibal ne s'arrêta point dans la Vallée d'Aoste, qu'il traversa dans quatre jours, à partir de St. Didier ; mais qu'il se rendit directement dans la plaine, au bord du Pô. S'il s'étoit arrêté à la Cité, qui est à 69 milles de Turin, les Taurini n'auroient pas pu voir l'état de délabrement où l'armée se trouvoit ; et la Cité d'Aoste est à 55 milles de la plaine au bord du Pô.

Je crois maintenant que nous avons trouvé un des points en conteste : les autres se trouveront facilement.

IIme Réponse.

1.° M.^r De Luc se plaint, dans ses réponses, que j'ai avancé, page 101, que le Mont-du-Chat est éloigné de 92 milles de la chaîne des Alpes ; il ne se borne pas là, malgré ce que j'ai dit, page susdite, que le Mont-du-Chat est une montagne isolée, au lieu de l'Allobrogie, et qu'elle ne touche, en aucun point, les diverses branches des Alpes ; il ajoute, » *puisque, comme nous venons de voir que, du tems de Polybe, on regardoit cette montagne comme faisant partie des Alpes.* »

Les Alpes sont cette chaîne de hautes montagnes qui séparent l'Italie de la France et de l'Allemagne. Elles commencent près de Monaco, sur le bord de la Méditerranée, et se terminent au golfe de Laniero, dans l'Adriatique. Elles comprennent le Mont Genèvre, le Mont-Cenis, le Petit et le Grand Saint-Bernard, la partie occupée par les anciens Rhæti, qui passe dans le pays des Grisons, etc. Pline indique les anciens peuples qui habitoient ces montagnes, et leur nom a été gravé sur le monument que le sénat fit élever en l'honneur d'Auguste, après qu'il les eut soumis.

Maintenant, pour prouver à M. De Luc que je ne me suis pas trompé sur la distance, j'emprunte son propre calcul, tel que je le trouve aux pages 118, 131 et 149 de son histoire.

Du sommet du Mont du Chat à Bordeaux. . .	3	milles.
De Bordeaux au Bourget.	2	
Du Bourget à Chambéry.	6	
De Chambéry à Moutiers.	50	
De Moutiers à Séez	22	
De Séez à l'hospice du Saint-Bernard. . .	9	
	92	milles.

2.° Polybe, faisant, au chapitre 49, la description de l'île des Allobroges, dit :

« Ce pays ressemble beaucoup, pour la grandeur et pour la forme, à ce qu'on appelle le *Delta* en Égypte, excepté que la mer et les bouches des fleuves ferment un des côtés de ce dernier, et qu'un des côtés du premier est fermé par des montagnes d'une approche et d'une entrée difficiles ; nous pourrions dire même qu'elles sont inaccessibles. »

Ces montagnes sont celles qui s'étendent depuis le Rhône et le lac du Bourget, jusqu'à Barreaux et Grenoble. Elles comprennent le *Mont-du-Chat*. C'est Polybe qui les décrit, et il ne dit point qu'elles fassent partie des Alpes. Si, de son temps, elles passaient pour en faire partie, comment un auteur aussi exact aurait-il pu faire une omission semblable sur une circonstance qui fait un des principaux points de son histoire ?

La suite à un autre N.°

CHARADE.

Mon premier mange mon dernier ;
Quand il le trouve, il mange mon entier.

Le mot de la dernière *Énigme* est *montagne*, et celui du dernier *Logogriphe* est *larmes*, où l'on trouve *armes*.

Marchés de Chambéry des 26, 28 et 30 octobre 1819.

Blés.		Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix*	17	32
Seigle		–	–
Orge		–	–
Sarrasin		–	–
Maïs		10	66
Avoine (1).		6	28
Pain, 1.re qualité ; le kilogr.		0	39
Viande, *idem*, *idem*		0	75

(1) Rapport des 3 vessels en hectolitre : froment [illegible], seigle [illegible], avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1819 (N.° 46.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 novembre.

EXTRAIT *des instructions concernant la quotité et le mode de payement des primes d'encouragement pour la destruction des bêtes féroces.*

Les primes d'encouragement sont fixées comme suit:

Pour une louve pleine, ...	100 liv.
Idem non pleine, ...	75
Pour un loup, ...	50
Pour un louveteau, ...	25 50

Les mêmes primes sont accordées pour la destruction des ours.

Quant aux loups *cerviers*, elle est de 200 liv., quels que soient l'âge et le sexe.

Tout chasseur qui voudra jouir de la prime devra, aussitôt l'animal tué, le présenter au syndic de la commune sur le territoire de laquelle il l'aura tué, en se faisant assister de deux témoins pour constater l'identité de la personne qui a droit à la prime.

Le syndic, sans l'intervention du secrétaire, recevra la déposition, en rédigera procès-verbal, qui sera signé tant par le chasseur que par les témoins; ce procès-verbal contiendra une description succincte de l'animal tué, avec l'indication de quelques signes particuliers qui puissent le faire reconnaître, tels que les blessures ou coups remarqués sur telle ou telle partie du corps.

Le procès-verbal ainsi que l'animal seront immédiatement présentés à M. l'Intendant de la province, qui ordonnancera le paiement de la prime en [illegible]

Le Secrétaire de l'Intendance générale de la Savoie,
ROSSET.

PIÉMONT.

Turin, 6 novembre. L'heureux anniversaire de la naissance de S. M. notre auguste Reine a été salué, le 1.er de ce mois, par l'artillerie de la citadelle. Attendu le deuil observé à l'occasion de la mort de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, il n'y a pas eu gala à la Cour.

— La Congrégation de Superga, après avoir pris les ordres de S. M., a fait célébrer le 29 octobre, dans l'église souterraine de cette Basi-

lique, un service solennel pour le repos de l'âme de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

Le même jour, une cérémonie analogue a été célébrée avec pompe dans l'église de la Vénérable Congrégation de l'Hôpital royal de Charité de Turin.

— Nous apprenons de toutes les parties des États de S. M. que partout l'on s'est fait un devoir de faire célébrer des cérémonies funèbres pour le repos de l'âme de l'auguste frère de notre Souverain.

— La cour de Naples a pris le deuil pour deux mois, à l'occasion de la mort de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

— On écrit de Rome que S. Exc. M. Canning, Ministre d'État de S. M. Britannique, y est arrivé le 25.

— Le 3 de ce mois a eu lieu avec la solennité ordinaire, l'ouverture annuelle de l'Université Royale. Le discours latin, à la louange de l'étude des lettres grecques, par M. Boucheron, professeur d'éloquence, a réuni tous les suffrages par le choix du sujet et la manière dont l'orateur l'a traité.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Francfort, 2 novembre. L'Empereur Alexandre devait quitter Varsovie le 27 octobre. S. M. a décerné l'Ordre de Saint-André au duc de Cumberland.

— Le Roi de Wurtemberg, de retour de Varsovie, est arrivé à Stuttgard le 14 octobre.

— La commission centrale de Mayence pour les enquêtes sur les abus de la presse, est maintenant au complet.

— Les dix-sept voix du comité intérieur de la Diète Germanique auront des représentans au nouveau congrès de Vienne.

Vienne, 24 octobre. L'assemblée des États de l'Autriche inférieure a été ouverte ici le 20 du courant.

— En exécution d'un décret de la commission aulique des études, du 25 septembre, approuvé par S. M. I., les professeurs et préfets des collèges, après dix ans d'un bon service, auront leur traitement augmenté d'un tiers; ceux qui, après trente ans et sans attendre les quarante prescrits, seront obligés de quitter pour raison de santé, jouiront d'une pension de retraite égale à leur traitement augmenté.

— Un courrier de cabinet, qui vient d'arriver ici de Varsovie, apporte, dit-on, la nouvelle que l'Empereur de Russie a accédé aux résolutions prises à Carlsbad, et qu'il remet à d'autres temps les arrangemens territoriaux relatifs à la Pologne.

— La *Landwehr* autrichienne, après avoir été exercée pendant une quinzaine de jours, a été renvoyée dans ses foyers.

— Le gouvernement de Hanovre a ordonné l'exécution des mesures de sûreté adoptées par la Diète Germanique ensuite du congrès de Carlsbad.

ANGLETERRE.

Londres, 3 novembre. Selon les nouvelles de Sant-Iago (Chili), lord

Cochrane aurait capturé les vaisseaux de transport et de convoi réfugié dans le port de Payta avec plus de deux millions de piastres fortes.

— M. le baron de Walterstedt, secrétaire du consulat de Suède à Tunis, a déjà huit mois sans craindre près de 5 à 6000 lettres infectées de la peste, après s'être frotté les bras et les mains avec une pommade composée de zinc, d'huile et d'acide sulfurique; il prenait en même temps du quinquina.

— Le Journal de Carlisle annonce l'apparition dans le ciel, le 24 octobre, d'une large bande de lumière qui traversait tout l'horizon de l'est à l'ouest; et le soir est apparu un corps radieux qui lançait des rayons très-vifs. Ce phénomène, attribué à l'électricité, a duré plus d'une heure.

— Le *Courier* dément les bruits relatifs à une rupture avec les États-Unis et une prétendue ordre donné pour s'emparer de l'île de Cuba.

— Ce sont les troupes du général Paez qui sont entrées les premières dans la capitale de la Nouvelle-Grenade.

ESPAGNE.

Madrid, 24 octobre. Le 21, S. M. notre Reine a fait son entrée dans la capitale, accompagnée de son auguste époux et de LL. AA. RR. les infans d'Espagne, aux acclamations d'une foule immense et au son des cloches et de l'artillerie. Le peuple a dételé les chevaux du carrosse de la Reine, et une troupe de jeunes gens, dans un élégant costume, ont traîné la voiture.

— La fièvre jaune a un peu diminué à Cadix. Il paraît que cette maladie n'attaque pas deux fois le même individu; elle a épargné jusqu'ici ceux qui en ont été atteints en 1800.

— Notre gouvernement a reçu, par un bâtiment arrivé de la Havane, des dépêches officielles de l'Amérique méridionale, lesquelles ont donné lieu à un conseil des ministres présidé par le Roi.

— La cérémonie des épousailles de LL. MM. a eu lieu le 20, à huit heures du soir; la bénédiction nuptiale a eu lieu le lendemain, et a été suivie d'un *Te Deum.*

— La bande de Merino a été dispersée par un escadron de dragons et quelques compagnies d'infanterie.

FRANCE.

Paris, 31 octobre, 1er et 2 novembre. Le ministre de l'intérieur a décidé que les Préfets donneraient des *passe-ports d'intérieur* à tous les membres des Congrégations religieuses, munis d'une lettre d'obédience de leurs supérieurs.

— L'administration de l'Opéra vient d'être donnée au célèbre Viotti.

— Le professeur Joseph Goerres, qui s'est réfugié en France, en invoquant la garantie du droit des gens, est accusé d'avoir excité les peuples au mécontentement, dans son écrit de *l'Allemagne et de la Révolution*; le Roi de Prusse a ordonné, le 30 septembre dernier, la saisie de tous ses papiers.

— Le Ministre de l'intérieur a envoyé au Musée de Lyon une collection de 20 plâtres moulés sur l'antique, comprenant les principaux chefs-d'œuvre connus.

3 *Et 4 novembre.* Le 28 octobre, un Anglais, homme de lettres et père de famille, a fait abjuration dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

— On dit que la première loi portée aux Chambres sera la loi sur le Jury.

— M. l'abbé Le Tourneur prêchera l'Avent devant S. M.

5 *Et 6 novembre.* S. M. a honoré d'un suffrage éclairé et très-flatteur le tableau de *Galatée*, de M. Girodet, qu'elle a voulu voir avant qu'il fût exposé au Salon, où la foule va maintenant admirer ce chef-d'œuvre.

— Une tragédie nouvelle intitulée *Louis IX*, par M. Ancelot, a obtenu un succès complet au premier Théâtre-Français.

— Le cabinet de Berlin a adressé à tous ses agens diplomatiques une circulaire en explication de la nature et de l'objet des décisions résolues au congrès de Carlsbad et sanctionnées par la Diète germanique.

— La princesse de Galles retourne en Italie par le midi de la France.

— M. le docteur Pariset est allé en Espagne, par ordre du gouvernement, pour y observer la nature et le genre de propagation de la fièvre jaune.

— On dit que l'Abbé Grégoire n'a point reçu de lettre close de S. M. en qualité de membre de la Chambre des Députés.

Banque de France : 1487 fr. 50 c., 1488 fr. 75 c.; 1490 fr., 1487 fr. 50 c.; 1486 fr. 75 c., 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés. 71 fr. 20 c., 35 c., 25 c., 20 c.; 71 fr. 10 c., 70 f. 90 c.; 71 f. 85 c., 90 c., 85 c., 80 c., 70 f. 60 c., 25 c.

SUISSE.

Lausanne, 7 novembre. C'est M. Ignace Nasalli qui, en qualité de nonce du Saint-Siége, succède à M. l'Archevêque de Nisibi. Celui-ci, qui se rendra à Paris avec le même caractère, laisse en Suisse les plus intéressans souvenirs.

— La décision de la Cour de Rome, qui soumet les cantons séparés de l'évêché de Constance à l'évêché de Coire, a été communiquée au gouvernement de Lucerne, qui, de son côté, avait déjà adressé au Saint-Siége sa demande pour la réunion du canton à l'évêché de Bâle. Ainsi il interviendra une nouvelle décision à ce sujet.

VARIÉTÉS.

Suite de la Réplique de M. Bourne à la Réponse de M. De Luc touchant le passage des Alpes par Annibal (voyez le N.° précédent).

III.° Réponse.

Les 800 stades, ou 100 milles qu'Annibal a parcourus, avec son escorte, pour arriver à l'entrée des Alpes, doivent-ils être comptés depuis le pont de l'Isère, ou seulement depuis Vienne? Quel est le peuple qui attaqua l'armée Carthaginoise la première fois? et quel est celui qui escortoit l'armée depuis

son départ de l'Isère jusqu'à l'entrée dans les Alpes ? Ces questions seront examinées dans cette réponse ; mais la solution ne se trouvera que dans la suivante. J'ai deux traductions de Polybe sous les yeux, il s'agit de les consulter.

1.° Les deux traductions sont d'accord qu'Annibal, arrivé dans l'île, trouva deux frères qui se disputaient la souveraineté, qu'il joignit ses troupes à celles de l'aîné, et chassa le cadet ; qu'en reconnaissance, l'aîné, qu'il avait remis sur le trône, fournit aux Carthaginois des provisions, des armes, des vêtemens et autres choses nécessaires ; qu'il forma, avec ses troupes, l'arrière-garde des Carthaginois, pour les mettre à l'abri de tout danger, pendant qu'ils traversaient le territoire des *Gaulois*, (suivant un) et le territoire des *Gaulois appelés Allobroges*, (suivant l'autre), il protégea et assura ainsi leur marche jusqu'à l'entrée des Alpes.

Tous ces faits se sont passés pendant le séjour d'Annibal dans l'île des *Allobroges*. Ils font le sujet du chap. 49.

On lit dans le chap. 50 qui vient ensuite : « Annibal ayant « marché pendant 10 jours le long du fleuve, et ayant par- « couru une distance de 800 stades, ou 100 milles, commença « la montée des Alpes. »

Voilà un fait distinct de ceux qui sont décrits au chap. 49. Après l'accomplissement de ceux-ci qui ont remis le prince sur le trône etc., a-t-on obligé Annibal de retourner au port de l'Isère, pour commencer les 800 stades, chap. 50, ou l'a-t-on laissé libre de partir de Vienne ? C'est au lecteur à en juger.

2.° L'un des traducteurs dit que l'armée d'Annibal fut escortée par les *Gaulois*, et qu'elle arriva au pied des Alpes sans aucun obstacle ; mais, quand Annibal fut arrivé au pied des Alpes, les *Allobroges* qui n'avaient osé l'attaquer dans la plaine, à cause de sa cavalerie et des *Gaulois* qui l'escortaient, l'attendirent dans les défilés des montagnes. L'autre dit, pour mettre l'armée à l'abri de tout danger, pendant qu'elle traversait le territoire des *Gaulois appelés Allobroges* ; que, tant que l'armée fut dans le plat pays, les chefs inférieurs des *Allobroges* s'étaient tenus éloignés, craignant la cavalerie, ou les barbares qui escortaient l'armée ; mais lorsque ceux-ci se furent retirés chez eux, et que l'armée commença à entrer dans les défilés, les chefs des *Allobroges* ayant rassemblé un nombre d'hommes suffisant, occupèrent tous les postes avantageux par lesquels il fallait absolument qu'Annibal montât.

L'on voit alors que les peuples, qui escortaient l'armée Carthaginoise, pendant qu'elle traversait l'Allobrogie, étaient connus sous le nom général de *Gaulois*; mais il est bien incertain, si les *Gaulois*, qui habitaient l'Allobrogie, ont attaqué l'armée d'Annibal. Ce pays était confiné par le lac Léman, le Rhône, l'Isère et Arly.

On a fait dériver *Allobroges*, du mot celtique *Ambrons*, qui veut dire *nos compatriotes montagnards*, on y a ajouté le mot *all* qui signifie *tous*; ainsi *all ambrons* signifie tous nos compatriotes montagnards, c'est à dire, tous les peuples fédérés des environs, qui étaient en grand nombre; il paraît donc que la dénomination d'*Allobroges* n'appartenait pas exclusivement à l'Allobrogie proprement dite, et qui sont nommés *Gaulois* par Polybe, mais qu'elle désignait encore les peuples voisins. Je démontrerai de nouveau, par la réponse suivante, qu'il était matériellement et physiquement impossible, sans mettre Polybe en contradiction avec lui-même, d'attribuer la première attaque aux habitans de l'Allobrogie proprement dite, qui, malgré les suppositions de M. De Luc, n'avait qu'un Roi et un Sénat pour la gouverner.

IVe *Réponse.*

Polybe, après avoir décrit, au chap. 51, tout ce qui s'est passé dans la première attaque et lors de la prise de la ville des ennemis; dit, chap. 52. « Après avoir campé pendant » un jour dans cet endroit, Annibal continua sa marche, et » chemina les jours suivans avec son armée en sûreté, mais » le quatrième jour il fut exposé de nouveau à de très-grands » dangers.

» Les habitans du pays ayant conspiré en secret contre lui, » vinrent à sa rencontre avec des rameaux et des guirlandes; » c'est un symbole de paix chez presque tous les barbares, » comme le caducée l'est chez les grecs. Annibal, cependant, » se méfiant de ces apparences amicales, chercha à découvrir » leur dessein. Ils lui dirent que, sachant qu'il avait pris la » ville de leurs voisins et qu'il avait fait un grand carnage de » ceux qui l'avaient attaqué, leur dessein n'était pas de lui » faire du mal, ni de s'exposer à souffrir aux mêmes, ils lui » offrirent en conséquence des ôtages. Annibal hésita long- » tems. . . . . Les barbares ayant livré leurs ôtages et

» fournit l'armée d'une grande quantité de bestiaux. Annibal leur donna sa confiance au point de les prendre pour guides dans les lieux difficiles qu'il avait encore à franchir.

» Ces guides marchèrent donc devant les Carthaginois pendant deux jours, mais le peuple dont nous avons fait mention, ayant rassemblé toutes ses forces, se mit à la poursuite de l'armée, et l'attaqua pendant qu'elle passait à travers une vallée étroite, d'un accès difficile et bordée de rochers escarpés.

Chap. 55. ...... Car les ennemis s'étant emparés des lieux élevés, et marchant du même pas que les Carthaginois qui suivaient le pied de la montagne (1), les premiers firent rouler des pierres sur eux, ou les lançaient avec la main.... »

Il n'est pas difficile, d'après le récit de Polybe, de reconnaître que le peuple qui envoya des députés au devant d'Annibal, pour lui offrir des ôtages et une grande quantité de bestiaux, qui a servi de guide aux Carthaginois pendant deux jours, est celui qui habitait les environs de St Maurice et de Séez dans la haute Tarentaise. C'est ce même peuple encore qui rassembla toutes ses forces sur le *Mont*, pour attaquer l'armée quand

---

(1) M. De Luc se propose de publier une nouvelle édition de son ouvrage; je pense qu'il ne trouvera pas déplacé de l'engager à faire aussi rectifier la carte qui l'accompagne. Il y fait passer le chemin à Séez, et ensuite à Saint Germain, et il n'a point fait figurer le torrent du Reclus, qui est ici un objet principal, qui coule dans un lit très profond, au pied de la montagne où se trouvait alors la route que les Carthaginois suivaient, lorsque les ennemis, qui s'étaient emparés du *mont*, roulaient ou lançaient des pierres. Un curieux, qui se rendrait dans l'endroit, avec la carte et l'ouvrage à la main, et qui arriverait près de Séez, aurait raison de douter si c'est là la route qu'Annibal a suivie, pour pénétrer en Italie, et si c'est là où il a pu être attaqué, puisqu'il se trouverait dans un lieu ouvert, sur un terrain uni, avec une pente fort douce, jusqu'à la *roche-blanche* qui est au pied du St Bernard. Si la route passait à St-Germain, la position de la *roche-blanche*, dont Annibal s'empara, aurait été une précaution inutile, puisque les ennemis, se trouvant du côté où les Carthaginois devaient monter, auraient pu s'arrêter dans la montée, sans qu'Annibal pût leur porter secours. Je crois que M. De Luc fera bien aussi de prévenir le graveur de faire disparaître la grande plaine qu'il a figurée entre Turin, le Pô et la cité d'Aoste, au lieu des hautes montagnes qui séparent ces points. Celui qui ne connaît pas les localités, est trompé, et celui qui les connaît croit qu'on a voulu le tromper.

elle défilerait au pied de cette montagne, depuis le pont de *Versoix* jusqu'à celui du *Berlus*, au nord-ouest de Villard-d'Hery, qui est à un mille de la *Roche blanche*.

Pour mesurer les distances, je me servirai encore du calcul de M. De Luc, malgré qu'il ait été fait sur des cartes nouvelles qui indiquent des chemins qui n'existaient pas du tems d'Annibal, car, pour moi, j'ai bonnement copié l'itinéraire des Romains qui sont venus après Polybe.

La fin à un autre N.°

AVIS. — *Effets trouvés.*

Dans le courant du mois dernier, il a été perdu, sur la grande route d'Aix à Chambery, près de Viviers, un rouleau de monnaie; la personne qui l'a trouvé désire le restituer à son propriétaire, moyennant l'indication précise du nombre des pièces et du montant de la somme. S'adresser à Mr Viollet, *Recteur de Vaulx, mandement de Rumilly; à Rumilly, Poste restante.*

ENIGME.

La vérité, dit-on, se cache au fond d'un puits;
On a tort, c'est chez moi qu'elle fait sa demeure;
Ses plus profonds secrets, [illegible] je trahis,
Peuvent hors de mon sein s'échapper à toute heure.
Peu cruelle, je cède avec facilité;
Aux vœux des amateurs je suis toujours docile.
Près de moi, sans réserve et sans austérité,
On goûte le plaisir, on trouve la gaîté;
Je le confesse hélas! je fus toujours fragile.

Le mot de la dernière *Charade* est *chèvre-feuille.*

Marchés de Chambéry des 2, 4 et 6 novembre 1819.

	Hectolitre. f.	c.
Bled.		
Froment, *Prix*	17	48
Seigle	10	46
Orge	—	—
Sarrasin	—	—
Maïs	—	—
Avoine (1).	5	93
Pain, 1re qualité, la livre	0	30
Viande, *idem*, *idem*	0	75

(1) Rapport des 3 veissels au hectolitre: froment . . [illegible]; seigle . . [illegible]; avoine . . [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

AN 1819. (N.o 47.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Novembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de décembre, sont priés de le renouveler sans retard, afin de prévenir toute interruption dans les envois.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois : 8 l. n 50 c. Pour l'année à Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR

Chambéry, 18 novembre. Dernièrement une femme de la commune de Chambéry-le-vieux, nommée Claudine Rachat est accouchée de trois enfans mâles bien portans, c'est son douzième accouchement.

AVIS *touchant la 5me Année du* JOURNAL DE SAVOIE.

Le *Journal de Savoie*, établi au commencement de 1816, arrive à la fin de sa quatrième Année.

On a pu remarquer que cette Feuille, depuis sa naissance, n'a subi aucun changement notable, et que le plan sur lequel elle fut annoncée, a été constamment suivi, sans qu'aucune circonstance nouvelle nous ait obligés d'y apporter des modifications essentielles : ce qui paraît justifier ce plan et prouver que la nature d'un journal spécialement adapté à notre pays avait été à peu près envisagée sous son véritable point de vue. Ce n'est pas que nous osions nous flatter d'avoir satisfait tous les goûts et d'avoir entièrement échappé à la critique : s'est-il jamais trouvé une production assez heureuse pour obtenir ce privilége ? Mais les suffrages nombreux et flatteurs dont nous n'avons cessé d'être

honorés, et qui nous ont encouragés dans l'accomplissement d'une tâche qui n'a été ni sans peines, ni sans obstacles, attestent du moins que si nous n'avons pas complètement atteint le but que nous devions nous proposer, nous en avons approché d'assez près pour avoir quelque part à l'indulgence du public.

Nous continuerons donc d'employer tous nos efforts à mériter cette indulgence. Nous recueillerons, comme par le passé, tous les faits et tous les détails qui intéressent particulièrement notre pays, nous ferons connaître tout ce qui peut l'honorer; nous indiquerons la publication de tous les actes du Gouvernement, et nous donnerons le texte de toutes les pièces qui seront d'un intérêt général. Nous insérerons régulièrement le prix des principales denrées. Nous continuerons d'exposer avec soin une analyse succincte et fidèle de toutes les nouvelles politiques étrangères de quelque importance. Dans nos Variétés qui, jusqu'ici, ont obtenu le suffrage honorable de nos lecteurs et qui ont plus d'une fois excité l'attention des étrangers, nous ne négligerons rien de ce qui intéresse l'Agriculture, l'économie rurale et domestique, les arts utiles, les nouvelles découvertes; nous saisirons ou nous ferons naître l'occasion de développer les principes salutaires et conservateurs de tout ordre, les vues saines qu'il importe de répandre dans la société. Dans nos articles littéraires, nous professerons toujours les doctrines consacrées par les maîtres de l'art. Nous donnerons une attention spéciale aux productions indigènes et nous nous attacherons à encourager les talens, les travaux et les entreprises utiles.

Notre Journal sera ouvert à toutes les réclamations justes, à toutes les observations convenables, et nous nous empresserons d'y accorder une place à tous les articles que les personnes éclairées voudront bien nous communiquer. A ce sujet, nous prions de nouveau ceux qui voudraient conserver l'anonyme, de nous fournir néanmoins le moyen de leur soumettre au besoin les observations que nous pourrions avoir à leur communiquer, soit touchant les modifications qu'il serait nécessaire de faire subir à leurs articles, soit sur l'impossibilité de l'insertion pour des causes qu'ils n'auraient pu prévoir.

Enfin le Journal de Savoie est destiné, par sa nature, à tenir lieu de *Feuille d'Avis* pour toutes sortes de demandes, d'annonces, de propositions, de recherches, de ventes, etc.

Comme les abonnemens qui expirent à la fin de décembre sont très-nombreux, nous prions MM. les Souscripteurs de vouloir bien s'y prendre de bonne heure pour les renouveler, afin de nous laisser le tems de prendre les mesures nécessaires et de prévenir le retard dans les envois.

PIÉMONT.

Turin, 13 *novembre*. Par Patentes du 24 septembre dernier, S. M. a daigné accorder au sieur Jean-Martin Bianchini un privilége de dix ans pour la fabrication et la vente d'une machine de son invention pour broyer le cacao, le sucre, les drogues et pour toutes les opérations de la fabrication du chocolat.

— Le 11 du courant, est partie de Stupinis, par la route de Milan, S. A. R. l'Archiduchesse Duchesse de Massa et Carrara, *mère de notre auguste* Reine.

— La Confrérie de Saint-Roch de cette Métropole a *célébré*, le 11, un service solennel pour le repos de l'ame de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 29 *octobre*. S. M. a donné un édit de censure, en conséquence des mesures adoptées par la Diète germanique; les dispositions ne sont applicables aux livres imprimés à l'étranger. La Gazette officielle a publié une autre ordonnance royale qui établit à Mayence une commission centrale pour la recherche des *menées révolutionnaires* et des *associations démagogiques*.

Francfort, 9 *novembre*. On écrit de Constantinople que la famille arménienne des Dusoglou, qui avait la ferme et la régie des monnaies, vient de se perdre par ses malversations; outre des pièces d'un mince aloi, on a trouvé dans ses comptes un déficit de 22,000 bourses. Dusoglou a été jeté dans les prisons de la Monnaie.

— L'armée prussienne se monte à 596 107 hommes, divisés en 424 bataillons et 450 escadrons, outre l'artillerie et les invalides, sur quoi il y a 438 547 hommes de la landwehr.

— Le Roi de Suède a posé à Upsal la première pierre du bâtiment destiné à la bibliothèque de l'université. S. M. a accordé 30,000 écus de banque pour la construction de cet édifice.

— Sand, le meurtrier de Kotzebue, a été transféré à Mayence pour être interrogé par la commission centrale instituée par la Diète germanique.

ANGLETERRE.

Londres, 10 *novembre*. Une lettre de Buenos-Ayres, du 29 juillet, annonce que lord Cochrane, amiral de la république du Chili, a capturé le navire espagnol de Guayaquil, valant 3 millions de piastres fortes; qu'il a

pris possession de Payta (Pérou), où il est resté cinq jours, qu'il en a enlevé toute l'artillerie et qu'il a repris le blocus devant Callao.

— Le Parlement est prorogé du 2 novembre au 23.

— Selon le *Morning-Chronicle*, des lettres de Madrid annoncent que les négociations relatives aux *Florides* sont rompues et que l'ambassadeur américain s'est retiré.

— On écrit de Bagdad, 9 juillet, que, selon les dernières nouvelles de l'Inde, les Anglais sont sur le point d'entreprendre une grande expédition contre les Wahabites ou voleurs de mer qui infestent le golfe Persique.

— On mande de New-Yorck, 27 septembre, qu'un terrible ouragan a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Les eaux sont élevées à plus de vingt pieds, et les dommages sont considérables; aucun vaisseau n'a échappé. La fièvre jaune s'est déclarée depuis la fin d'août.

— Les gazettes de Philadelphie disent qu'on attendait aux États-Unis M. Forsyth, ministre américain près la cour d'Espagne, et que ce ministre aurait apporté avec lui le traité des *Florides*. Cependant M. de Cagigal, qui est arrivé à la Havane avec les deux bataillons de l'expédition partie de Cadix, est nommé gouverneur de Cuba et des deux *Florides*, et l'on assure que les troupes vont prendre possession de Pensacola.

— On croit que les principales mesures qui seront proposées au Parlement, sont, 1° des pouvoirs extraordinaires à conférer aux lords-lieutenans dans les provinces; 2° des mesures de répression contre les brochures impies ou révolutionnaires; 3° des restrictions mises au privilége des sujets britanniques de se réunir publiquement pour exposer leurs réclamations.

— On écrit de Sheffield que l'on va remplacer les réverbères publics par un foyer unique de gaz hydrogène, qui, placé au sommet d'une pyramide, éclairera toute la ville et ses environs.

ESPAGNE.

Madrid, 2 *novembre*. S. M., à l'occasion de son mariage, vient d'accorder un *pardon général* qui comprend 1° tous les prisonniers, hors les coupables de lèse-majesté divine et humaine, de haute trahison, de meurtre d'ecclésiastiques, de fausse monnaie, d'incendie, de blasphèmes, etc.; 2° tous les coupables fugitifs, absens et rebelles, qui, dans six mois s'ils sont en Espagne, et dans un an s'ils sont dans l'étranger, se présenteront devant une autorité qui en donnera avis au tribunal *compétent*, pour que celui-ci déclare qu'ils sont graciés; 3° les condamnés aux *Presidios* et aux arsenaux qui se trouvent en route. « Me réservant, dit S. M., de « donner en outre à mes bontés l'extension que réclame ma sensibilité et « mon ardent désir de réunir autour de mon trône tous mes aimés sujets. » Le Roi a fait de plus un grand nombre de promotions et a distribué beaucoup de décorations.

FRANCE.

Paris, 7, 8 et 9 *novembre*. Une mission commencée à Brest, y ayant donné lieu à des troubles, et des impies ayant fait entendre des blasphèmes, la mission a été suspendue, les coupables sont livrés aux tribunaux, le

maire a donné sa démission, qui a été acceptée, et le sous-préfet est mandé à Paris, pour y rendre compte de sa conduite.

— M. Portalis, parti de Rome le 3 octobre, est arrivé à Paris.

— Les nouvelles d'Espagne sont peu rassurantes; les préfets des frontières ont reçu ordre de prendre toutes les précautions que réclame la santé publique.

— M. Ancelot a vendu 4,000 fr. le manuscrit de sa tragédie de *Louis IX*. Il est remarquable que ce jeune auteur, qui est du Havre, est né la même année, le même mois et dans la même ville que M. Casimir Delavigne, auteur des *Vêpres Siciliennes*.

— Le 7, un grand nombre de Prélats ont dîné chez S. E. le ministre de l'intérieur.

— Une foule prodigieuse continue de se porter au Salon pour voir le tableau de *Pygmalion et de Galatée*, de M. Girodet.

— Une ordonnance royale renvoie l'ouverture des Chambres au 29 novembre.

— A Cadix, il y a plus d'un malade sur six.

10 et 11 *novembre*. Le jeune auteur de la tragédie de *Louis IX* a obtenu de S. M. la permission de lui dédier sa pièce. (*Journ. des Débats.*)

— M. le Prince de Talleyrand est arrivé à Paris le 9 au soir.

— Un jeune calviniste, docteur en droit, a fait abjuration dans la chapelle du collége des Ecossais. (*Courrier.*)

— Du 18 au 21 octobre, le nombre des malades a sensiblement diminué à Cadix. Le 19, il est mort 106 personnes, le 20, il en est mort 105; et le 21, seulement 85.

— M. le comte de Blacas a perdu, dans le naufrage d'un bâtiment, sa bibliothèque, ses tableaux et des camées d'un grand prix. (*Journal des Maires.*)

Banque de France. 1490 fr.; 1480 fr., 1480 fr.

Cinq pour cent consolidés, 70 fr., 10 c.; 69 fr. 70 c.; 69 fr., 80 c., 60 c.

ITALIE.

Naples, 1er *novembre*. Le Roi a eu une fièvre catarrale, qui a suivi son cours naturel. S. M. est en convalescence; ce matin, elle a tenu le Conseil d'état avec ses ministres.

Civita-vecchia, 20 *octobre*. M. Joseph Freddi, vice-consul de S. M. le Roi de Sardaigne, a fait faire ici, dans l'église collégiale de Saint-François, un service funèbre pour le repos de l'ame de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, qui fréquentait beaucoup cette église, pendant le séjour qu'il a fait ici au printems de 1815. Les prêtres de la doctrine chrétienne, les religieux dominicains, capucins, carmes, deux capitaines avec tout l'équipage de leurs bâtimens mouillés dans ce port, et une foule de fidèles ont assisté à cette pieuse cérémonie, pleins de sentimens de regret et le souvenir des vertus du auguste défunt. Il en a été de même au service célébré dans la cathédrale, par les soins du même vice-consul.

Suisse.

Lausanne, 18 *novembre*. S. M. le Roi de Sardaigne a fait informer la Confédération suisse de la mort de son frère le Roi Charles Emmanuel IV.

— S. M. l'Empereur d'Autriche a fait notifier le mariage de l'archiduc Palatin de Hongrie avec la princesse Marie-Dorothée de Wurtemberg, et le mariage de l'archiduchesse Caroline avec le prince royal de Saxe, neveu du Roi.

— Les liquidations de l'emprunt Masséna sont entièrement terminées, et les créanciers reçoivent 57 pour cent.

— L'Empereur de Russie est parti le 16 octobre de Varsovie pour Pétersbourg.

— M. Théodore Bourrit, si connu par ses descriptions des glaciers des Alpes, est décédé à Genève, le 7 octobre dernier, à l'âge de 80 ans.

— Il règne dans le canton de Zurich une rage épidémique qui attaque en ce moment, les bœufs et le gros bétail; cette maladie s'est aussi manifestée en Allemagne, aux environs de Spessart et de Rothenbourg.

(*Voyez les Additions* à la page 16.

VARIÉTÉS.

Fin de la Réplique de M. Roche *à la Réponse de M.* De Luc *touchant le passage des Alpes par Annibal* (voyez le N.° précédent).

M. De Luc prétend que la ville qui a été prise par Annibal, est le Bourget; il compte du Bourget à Chambéry six milles, de Chambéry à Moutiers 50 milles, et de Moûtiers à Séez 22 milles, au total 78 milles.

L'armée aurait employé trois jours pour parcourir cette distance (1), comme Polybe l'explique au chap. 52, elle a par conséquent parcouru 26 milles par jour : cette armée ne pouvait faire que 10 milles par jour dans le *plat pays*, chap. 52. Je laisse au public à décider si elle pouvait parcourir 26 milles dans des pays de montagne, par des chemins étroits et raboteux, où l'on rencontrait continuellement des montées et des descentes, comme on peut en juger par ce qu'il en reste : mais ce qui est au-dessus de tout cela et que je ne puis concevoir, c'est

(1) M. De Luc a avancé, dans ses réponses, que j'avais supposé que l'armée avait employé dix jours pour arriver de Salins à Séez; je le prie de relire les pages 144 et 212 de mes Notices, pour se convaincre du contraire.

la marche de ce peuple qui vint au devant d'Annibal avec des rameaux etc., qui conduisait une grande quantité de bestiaux, pour rencontrer Annibal deux jours avant qu'il arrivât chez eux.

Supposons maintenant avec M. De Luc, que la première attaque ait eu lieu au Mont du Chat, que la ville qui a été prise, est le *Bourget*, et que cette circonstance se soit passée le premier d'un mois, nous aurons le résultat suivant.

Le 1er, l'armée s'est battue contre les barbares, au Mont-du Chat, et s'est emparée du Bourget.

Le 2e jour, elle a campé dans l'endroit pour se reposer.

Le 3e, l'armée est partie; elle a fait une marche de 26 milles, pour arriver aux environs de St. Pierre-d'Albigny, où elle a rencontré les députés de ce peuple des environs de Séez, qui venaient au devant de lui, avec des guirlandes et une grande quantité de bestiaux.

Le 4e, les guides ont marché devant les Carthaginois, et ils sont arrivés à la plaine de Bellecombe, qui est à 26 milles de St.-Pierre.

Le 5e, ils sont arrivés dans les environs de St.-Maurice, qui sont à 25 milles de la plaine de Bellecombe.

Le 6e enfin, la nouvelle attaque a eu lieu, entre le pont de Versoix et celui du Reclus, qui était au nord-ouest de Villard-dessus.

Voilà des circonstances qui seraient nécessairement arrivées, si le Bourget, qui est à 77 milles du pont de Versoix, était réellement la ville qui a été prise par Annibal.

Mais les habitans des environs de Versoix savaient, avant leur départ de leur domicile, chap. 52, ce qui s'était passé au Mont du Chat et au Bourget; cependant, pour arriver à St.-Pierre le 3 au soir, avec leurs bestiaux, ils ont dû partir le 2 au matin, au plus tard, et faire 26 milles par jour, pour se rendre à St.-Pierre (Les habitans de la campagne savent si le bétail peut faire 26 milles, ou 8 à 9 lieues communes par jour). Pour arriver le 3 au soir, ils devaient au moins partir le 2 au matin, et avoir tout préparé, les jours précédens, pour celui du départ. Mais le jour de l'attaque et de la prise de la ville, est le premier. Je le demande, quel est le génie extraordinaire qui alla annoncer d'avance aux habitans des environs de Séez, des événemens futurs, et prédire à ce peuple ce qui devait arriver quelques jours plus tard? Serait-ce leur Dieu Pen qu'ils

conservaient sur leur montagne ? S'il en avait eu le pouvoir, il leur aurait rendu un bien mauvais service.

Résumé.

Je me suis persuadé que, par la première réponse, qui est de Polybe lui-même, nous avons trouvé un point fixe dans la plaine, au bord du Po. Pour trouver les autres, je crois qu'il ne s'agit que de rétrograder. M. De Luc n'a calculé les distances que jusqu'à la Cité d'Aoste : depuis là, jusqu'à la plaine, au bord du Pô, je les ai trouvées de 55 milles. Si M. De Luc en doute, je le prie de consulter le règlement royal des postes, du 19 septembre 1772, alors nous trouverons :

De la plaine du Po à la Cité. . . .	55 milles.
De la Cité au St.-Bernard.	39
Du St.-Bernard à Séez.	9
De Séez à Moûtiers.	22
De Moûtiers à Chambéry.	50
De Chambéry à Yenne.	18
D'Yenne à Vienne.	51
	244 milles.

Nous ne trouvons pas là les 2000 stades, ou 250 milles que Polybe indique, depuis le départ de l'armée sous l'escorte des *Gaulois* appelés *Allobroges*, jusqu'au bord du Pô, ce qui confirme déjà que les 800 premiers stades ne doivent pas être comptés dès le port d'Isère, mais seulement depuis Vienne, d'où l'armée est partie avec l'escorte du prince qui avait été replacé sur le trône ; mais la différence est petite, puisqu'elle n'est que de six milles. Suivant mes tableaux, pages 119 et 120, elle seroit de 14 milles, à cause de la distance entre le camp et la ville de Turin. Je crois donc que l'on a trouvé le commencement des 800 stades ou 100 milles : ainsi les autres stations que j'ai indiquées dans mes Notices, se trouveront facilement. L'on reconnaîtra aussi que le premier peuple, qui avait Salins pour capitale, n'est pas celui qui a attaqué l'armée près de Séez, mais celui qui l'attaqua la première fois sous le roc Seran. Ce sont là les *Ambrons*, ou les *Compatriotes montagnards* qui osèrent attendre et attaquer Annibal, lorsqu'il entra dans les Alpes.

Moûtiers, le 26 octobre 1819.

Roche.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XXVI.e *Article.*

Fin de la Réponse à la seconde Lettre de M. L. R. V. (1).

Monsieur,

Avant de poursuivre ma réponse à votre dernière lettre, je veux placer ici une profession de foi qui fera connaître quelle est, en général, la règle de mes opinions. Je ne renonce jamais à aucun système sans motif, et je n'adopte aucune nouveauté sans examen, je ne veux être ni l'apologiste outré, ni le détracteur obstiné d'aucun siècle, je suis disposé à reconnaître le bien partout où il est, et à condamner le mal à quelque époque qu'il appartienne. Aucun jugement sain ne peut naître de la prévention. Il y a long-tems que les moralistes se plaignent du siècle où la destinée les a fait vivre. Lorsqu'ils accusent les vices et les travers de leurs contemporains, ils accomplissent leur mission et ils font bien. Mais lorsque, par comparaison avec un autre âge, ils mettent toujours le leur infiniment au dessous des siècles qui les ont précédés, on peut croire que c'est parce qu'ils sont plus vivement frappés du mal qu'ils ont sous les yeux, que de celui dont ils n'ont pas été les témoins ou dont le souvenir s'est perdu.

J'ai beaucoup chanté *dans ma jeunesse* un vaudeville où le poète, jetant les yeux sur les divers usages de son tems, assure que tout allait bien mieux *dans sa jeunesse*, et, critiquant amèrement tout ce qui se passe autour de lui, trouve, entre autres choses, que l'amour, la justice, Pégase, l'honneur, la vertu ne vont plus que *cahin caha*; c'est le refrain de sa chanson. Les moralistes de nos jours nous reportent de même à l'époque de leur jeunesse, qui était la nôtre, *temporis acti se puero.* Mais le tems de notre jeunesse était celui de l'âge mûr du poète dont je parle, et celui-ci trouvait que les choses allaient si mal, et dans la jeunesse de cet auteur, dont il loue les mœurs, il y avait déjà d'autres censeurs qui ne voyaient plus rien de bon et qui remontaient aussi à leur jeunesse; et ainsi de suite. Or vous voyez, Monsieur, que s'il peut y avoir une si grande différence d'une génération à

---

(1) Voyez le N.° 43 de ce Journal (*Année courante*).

l'autre et qu'il faille admettre une telle proportion dans la bonté des mœurs et des usages, à mesure que l'on rétrograde, il n'y auroit pas besoin de remonter bien haut pour arriver à la perfection absolue, à une perfection vraiment divine, et l'on trouveroit que les poëtes se sont moqués de nous quand ils ont reculé l'âge d'or dans la nuit des tems, hors de tous les siècles historiques. Ceci rappelle ce vieillard qui assuroit, de la meilleure foi du monde, que tout avoit dégénéré depuis sa jeunesse, même au physique comme au moral, que les pêches, par exemple, étoient bien plus grosses que celles qu'il voyoit alors, et à qui l'on fit observer qu'à ce compte-là, les pêches, du tems d'Adam, devoient être comme des montagnes. C'est ainsi, Monsieur, que, pour apprécier la justesse d'une proposition, il la faut poursuivre dans ses conséquences naturelles et rigoureuses.

Je ne nie point toutefois qu'il n'y ait souvent d'excellentes choses qui déclinent d'un siècle à l'autre, et qu'on ne voye naître, à certaines époques, des abus qui n'existoient pas; et voilà précisément à quoi doit s'attaquer le moraliste et ce qui justifie ses critiques. J'ai fait moi-même plusieurs parallèles analogues au vôtre, ce qui me ramène directement à mon sujet et au reste de la réponse que je vous dois.

Votre rapprochement, Monsieur, a pour objet de nous faire observer qu'autrefois l'éducation tendoit à prolonger l'innocence et la simplicité du premier âge, et qu'aujourd'hui les enfans, dès qu'ils savent marcher seuls, sont déjà des petits-maîtres tout formés et des docteurs tout faits, qu'ils s'introduisent partout, qu'ils se mêlent de tout, qu'ils décident sur tout; qu'un écolier est déjà un personnage, professant les grands principes de l'honneur et disposé à les soutenir envers et contre tous, affichant des opinions en matière de religion, de morale et de politique, et, par une suite nécessaire de ces lumières précoces, ayant la connoissance de tous les vices avant de pratiquer un devoir. Je suis d'autant plus facilement d'accord avec vous sur ce point, que j'ai fait depuis long-tems les mêmes observations.

En associant de bonne heure les enfans à toutes les circonstances de la vie, on les forme, dit-on, tout naturellement et sans effort, on leur fait perdre, ou plutôt on prévient en eux cet extérieur gauche et maussade, cette timidité ridicule, qui font de si grands travers dans le monde, on les rend ouverts,

aimables, spirituels; on leur donne de l'aisance, des grâces, des manières. Et, pour avoir l'air de songer à quelque chose de plus important, on ajoute que les enfans acquièrent ainsi plutôt la connaissance des hommes et des choses, qu'ils en deviennent plus propres aux affaires et à occuper avec succès leur rang dans le monde, lorsqu'ils seront obligés de s'y conduire eux-mêmes.

Je conviens que, dans un siècle où les jouissances matérielles, l'éclat de la représentation et la réussite dans les affaires d'intérêt sont tout et le reste rien, je conviens que le genre d'éducation en usage est merveilleusement approprié à son but. Il faut réussir dans le monde, il faut briller et faire ses affaires; il faut être accueilli dans les salons: or celui qui se présente le mieux et qui ne doute de rien, voilà l'homme par excellence; il peut se produire et se proposer partout.

Mais ceux qui comptent pour quelque chose les qualités du cœur, les principes de sagesse et de justice, les vertus religieuses et morales, l'observation des devoirs, une solide instruction mûrie par de longues études, ces personnes-là, tout en accordant aux agrémens extérieurs une juste valeur qu'ils sont loin de leur contester, ne croient pas, pour autant, que l'assurance du maintien et l'élégance des manières puissent tenir lieu précisément de tout le reste. Elles pensent qu'il faut quelque chose de plus que des grâces et de l'amabilité pour faire un honnête homme et un homme de bien; elles estiment qu'une culture sérieuse et soutenue du cœur et de l'esprit ne peut guères avoir lieu dans le tracas de la société, que, pour tirer le meilleur parti des précieuses années de l'enfance et de la jeunesse, il y a quelque chose de plus pressé que des formes, des attitudes et du jargon, qu'il y a des exercices mieux appropriés à l'âge des enfans que l'étude et l'usage d'un monde qui n'est pas fait pour eux et où ils n'ont encore aucune place à tenir. Les diverses saisons de la vie sont appelées chacune à un ordre de choses différent. Vouloir faire participer un enfant à toutes les scènes du monde, l'y introduire sur le même pied que tous les personnages qui y jouent un rôle, c'est brouiller à plaisir toutes ses idées, c'est lui donner de lui-même une opinion toute autre que celle qu'il devrait avoir, en le déplaçant ainsi dans les premières situations qu'on lui fait prendre, on le dispose à se déplacer toute sa vie, on

l'accoutume à tout confondre. Laissons chaque chose en son lieu, et chaque âge de la vie dans sa sphère naturelle. Il faut traiter l'enfant en enfant, le jeune homme en jeune homme et l'écolier en écolier. Si l'on attache quelque importance aux effets moraux et aux suites éloignées de la première éducation, ne sera-t-on pas obligé de convenir que ce développement prématuré des enfans, instruits de si bonne heure de tout ce qui se passe dans le monde, ne peut que tourner au détriment des mœurs? Est-il donc si urgent de les initier dans la science du mal et de les dépouiller de cette innocence virginale dont le règne prolongé, transformé en habitude, dans un âge où les impressions sont profondes et laissent des traits durables, exercerait une si heureuse influence sur le reste de la vie?

Les Romains ne donnaient la robe virile au jeune homme que quand il avait atteint l'âge compétent, et encore celui-ci se faisait-il, par modestie, toute l'année suivante, une loi de ne point rejeter cette robe sur l'épaule, à la manière des hommes faits. Les circonstances dont les Romains accompagnaient l'imposition de cette robe, lorsque le jeune homme allait sur la place publique prendre rang, pour la première fois, parmi les citoyens, *forum attingere*, cette foule de personnes qui l'y suivaient, cet appareil dont il était environné, prouvent toute la différence que l'on savait mettre entre l'âge où l'individu ne compte pour rien dans la patrie, si ce n'est par l'espérance que peuvent donner les soins appliqués à son éducation, et l'âge où il lui est permis de se considérer comme un membre de la société qui l'appelle à remplir des devoirs: la gravité de ce passage de la jeunesse à la virilité avertissait l'enfance de son avenir, et l'homme de toute l'importance de sa nouvelle condition.

Il est en Europe une nation qui ne passe pas pour manquer de jugement, de lumières et de connaissances dans les affaires. On se garde bien d'y introduire dans le monde les jeunes gens des classes un peu distinguées, avant que leur éducation ne soit complètement achevée. Outre qu'il est un si grand nombre d'objets et de circonstances qui doivent être prudemment écartés des yeux de la jeunesse, tant qu'elle n'a pas encore acquis des principes préservateurs, des règles de conduite, la raison et le discernement qui doivent lui montrer le monde sous son véritable point de vue et la diriger dans ses choix, qu'il importe de

ménager et de conserver autour d'elle une atmosphère pure comme l'innocence qu'elle doit protéger ; on considère que des études sérieuses ne peuvent se concilier avec une dissipation continuelle, avec les bals, les spectacles, les dîners, les jeux, les courses et autres passe-temps qui, dans la belle société, remplissent les jours et les nuits. On n'y rougit point d'être encore à plus de vingt ans sur les bancs des Universités. Et cependant, y manque-t-on de talens, de connaissances étendues, d'instruction profonde et de toutes les lumières nécessaires pour faire marcher la société, pour diriger l'administration, pour faire prospérer l'État, pour occuper les voix de la renommée ?

Dira-t-on qu'un système d'éducation qui prolonge la vie d'écolier empêche qu'il ne se forme des sujets propres à servir de bonne heure leur pays ? Je vois chez ce même peuple, le gouvernement envoyer dans des régions peu connues et inhospitalières une commission composée de quelques hommes très-jeunes, remplis de savoir et de zèle ; ils pénètrent chez une nation barbare au travers de tous les obstacles ; ils se présentent devant un Roi qu'environnent la terreur et les supplices, au milieu de quarante mille hommes sous les armes ; devancés par les plus funestes préventions contre eux, leur négociation est au moment d'échouer, et leur vie même est dans un danger imminent. L'un des plus jeunes envoyés, prenant tout-à-coup un rôle qui n'était pas le sien, par une fermeté rare, par son courage et sa présence d'esprit, se fait écouter, dissipe les soupçons et conclut, au nom de son souverain, un traité plus avantageux qu'il n'avait désiré. Ce jeune négociateur n'avait que vingt-trois ans, et cette périlleuse et difficile entreprise était son coup d'essai dans les affaires (a).

Le sujet dont nous nous occupons me fournit l'occasion naturelle de dire un mot d'un abus qui s'est introduit, depuis un certain nombre d'années, dans la plupart des établissemens d'instruction publique ; je veux parler de l'habitude qu'on a prise de faire insérer dans les journaux les listes des élèves couronnés dans les distributions de Prix ; publicité qui certes est bien inutile auprès de la très-grande majorité des lecteurs, et qui

---

(a) Le Capitaine Bodowich en mission auprès du Roi des Ashantes, en Afrique.

est non seulement dangereuse pour les élèves qui en sont l'objet; mais qui concourt à produire parmi la jeunesse en général, une partie des effets que vous attribuez aux éducations modernes. Un écolier est-il donc un personnage à proclamer dans les feuilles publiques? Je ne sais, mais il me semble qu'il y a quelque chose de risible à colporter dans toute l'Europe les trophées d'un élève de sixième qui a vaincu ses condisciples dans la composition d'un thème ou d'une version. Quelle plus grande célébrité peut-on donner aux services éminens rendus à la société, aux belles actions qui ont pour objet la défense du Prince et de la patrie ou le bien de l'humanité, et aux chefs-d'œuvre de l'esprit humain dans la littérature, les sciences et les arts? Assimiler une victoire du collége à celle d'un héros sur le champ d'honneur; mettre en parallèle la couronne d'un enfant qui a bien su ses leçons, avec les lauriers de Mars ou les palmes du génie; c'est dénaturer toutes les notions de renommée et de gloire, c'est confondre tous les rapports, méconnoître et anéantir toute proportion, renverser toutes les idées et blesser toutes les convenances. D'ailleurs, on connoît l'effet naturel des encouragemens exagérés; ils éteignent le zèle et préviennent de nouveaux efforts. N'est-il pas à craindre que l'écolier qui se voit élevé au niveau des grands hommes, ne s'arrête tout court? Enivré, ébloui d'un succès qui, pour lui, ne sauroit aller plus loin, que lui reste-t-il à faire? la récompense démesurée qu'il a obtenue est à ses yeux une preuve qu'il a atteint le but; désormais il vivra de sa gloire et dormira tranquille sous ses lauriers. Les exemples à cet égard ne me manqueroient pas. Je connois tout l'intérêt que mérite un prix de collége, et je me garde d'en atténuer l'importance; je sens toute la justesse du mot de ce héros qui disoit qu'un prix de classe lui avoit causé autant de joie que lui en donna plus tard le gain d'une bataille. Mais le triomphe d'un écolier doit recevoir toute sa valeur dans la sphère qui lui est propre; sa gloire doit être circonscrite dans son horizon naturel; elle doit être bornée dans l'enceinte de l'établissement qu'il fréquente et dans le sein de sa famille: c'est là pour lui le monde tout entier.

Après avoir envisagé dans ses rapports généraux le sujet que vous m'avez proposé, il me paroît inutile d'entrer maintenant dans quelques détails particuliers que vous avez indiqués et de parcourir l'un après l'autre les divers traits de pinceau que vous

avez opposés à ceux du peintre dont vous avez si bien décrit le tableau. J'ai parlé ailleurs des bottes, des chapeaux de toutes les formes, des cannes, des cravattes, des attitudes, de la démarche, du ton et de ces mille et une gentillesses qui distinguent la belle jeunesse d'aujourd'hui, des sots écoliers d'autrefois. Quant à l'habitude donnée aux enfans de tutoyer leur père et leur mère, partie essentielle de l'élégance domestique de nos jours, j'en ai traité spécialement dans deux articles du *Journal de Savoie*, auxquels il me suffit de vous renvoyer (3).

Je suis, Monsieur, toujours avec la même estime et avec une considération distinguée,

Votre très humble et dévoué serviteur
L'Ermite *de Saint-Saturnin.*

LOGOGRIPHE.

Au brillant éclat du grand monde
Je préfère les lieux déserts;
Une solitude profonde
Me tient lieu de tout l'univers.
Mais, quoique seul dans ma retraite,
Je n'ai pas moins beaucoup d'enfans.
L'un est connu de tout poëte,
Un autre sert à mesurer le tems.
L'un ici tient la plus grande place;
Vous en trouverez deux sur les cordes d'un luth.
Un autre ronge et vous montre sa trace;
Il en est deux qui désignent un but,
Et dans un autre enfin sont les règles écrites
Pour certaines cérémonies.

Le mot de la dernière *Enigme* est *bouteille.*

Mercuriale de Chambéry des 2, 4 *et* 6 *novembre* 1819.

Bled.		Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix:*	17	54
Seigle		10	46
Orge		»	»
Sarrasin		6	54
Maïs		10	48
Avoine (1).		5	56
Pain, 1.re qualité, le kilogr.		0	30
Viande, *idem*,	*idem*	0	75

(1) Rapport des 3 ventes en hectolitres:
Froment [illegible]
Seigle [illegible]
Avoine [illegible]

(3) N.os 11 et 12 de ce Journal (1.re *Année*).

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 18 novembre. — AVIS. La Légation française à Turin desire obtenir quelques renseignemens sur l'existence d'un ancien officier de vétérans, nommé *Michel Machurlet* et indiqué sous celui de *Michel Valoux*, fils de Jean Machurlet, pareillement dit Valois, marchand chapelier à Mos méme, et de Marie Clair. On désire en outre des renseignemens touchant *Antoinette-Marie Bardot*, que ledit Michel Machurlet a conduite comme sa femme à Mâcon, le 3 décembre 1796, et de laquelle il a eu une fille baptisée, dans la même ville, sous le nom de *Françoise Valoix.* Ceux qui seront dans le cas de pouvoir donner quelques notices précises sur ces deux individus, sont priés de les transmettre à la Légation française à Turin.

Rome, 4 novembre. Nous apprenons que le Dey d'Alger et le Bey de Tunis ont adhéré à l'intimation qui leur a été faite par l'expédition anglo-française, de cesser toute piraterie et de se conformer aux résolutions prises à cet effet, par les Souverains alliés, dans le congrès d'Aix la Chapelle.

— Le célèbre chimiste anglais, Sir H. Davy, se trouve ici.

Francfort, 10 novembre. Toutes les villes libres d'Allemagne et tous les petits princes ont reçu l'invitation d'envoyer des députés au Congrès de Vienne; ce qui dément le bruit d'une prétendue dictature de la part des grandes puissances. Il paraît que l'Empereur Alexandre se fera représenter par le Comte Capo d'Istrias.

— Plusieurs courriers de Berlin sont partis successivement pour Vienne. La plus grande intimité règne entre ces deux Cours.

Paris, 12 et 13 novembre. S. M. a reçu M. le prince de Talleyrand en audience particulière.

— Une ordonnance royale ajoute au traitement des lieutenans et sous-lieutenans un supplément de solde, de 200 fr. par an.

— Le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'y avait pas lieu à autoriser la poursuite judiciaire du lieutenant-général Donnadieu, pour divers faits à lui imputés à l'occasion des événemens de Grenoble.

— Par suite des précautions sanitaires prises vers les frontières d'Espagne, le 2e bataillon de la légion de l'Aude se rend à Navarreins, pour renforcer le cordon.

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cleaz, rue St. Antoine.

AN 1819 (N.° 48.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 novembre. Le génie et les talens dans les arts, dit la *Gazette Piémontaise*, ne manquent point en Italie partout où ils trouvent une honorable protection. Sous ce rapport, le Piémont peut rivaliser avec toutes les autres parties de l'Italie. Parmi les jeunes *Piémontais* qui s'attachent à mériter à Rome les bienfaits de leurs protecteurs, on doit distinguer M. Ferdinand Cavalleri, Pensionnaire de S. A. S. le Prince de Carignan, auteur de deux tableaux nouvellement exposés dans le palais de Son Altesse. L'un représente Daniel dans la fosse aux lions, et l'autre une Sainte à genoux au pied d'un Crucifix. Ces beaux ouvrages, qui ont obtenu les suffrages des vrais connaisseurs, prouvent que l'artiste ne néglige rien pour se rendre digne de la munificence de son auguste Mécène.

— Par Lettres-Patentes du 19 du courant, S. M. a nommé M. Laurent-Hyacinthe-Fidel AVET, Substitut-Avocat-Fiscal Général, à la place de Sénateur en son Sénat de Savoie.

— Le Révérend Prieur de l'Hospice du St.-Bernard a fait insérer dans les feuilles étrangères une lettre tendante à prévenir le public contre des imposteurs qui font des collectes au nom de l'Hospice, attendu qu'il ne se fait de collectes pour l'Hospice qu'en Suisse seulement.

AVIS.

Nous rappelons que le terme de la souscription au double Recueil d'Articles extraits du Journal de Savoie, annoncée dans le N.° 44 de cette année, du 29 octobre 1819, expire au 15 décembre prochain. Les personnes qui seraient dans l'intention de souscrire, sont priées de [illegible] dans le terme avant cette époque, à l'une des adresses indiquées. (*Voyez le N.° 37 de ce Journal, du 10 septembre dernier, et le N.° 40, du 8 octobre*).

PIÉMONT.

Turin, 20 novembre. Le 15 et le 16 de ce mois, on a célébré dans la Métropole de Saint-Jean, par les ordres de S. M., des funérailles solennelles pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV. Tous les détails de cette pieuse et imposante cérémonie ont été conformes aux intentions de notre auguste Souverain. Les ornemens disposés au dehors et dans l'intérieur du temple, n'ont rien laissé à désirer pour l'éclat et la magnificence. A la porte de l'église, où l'on avait élevé un très-beau péristyle, on lisait cette inscription en lettres d'or : *Regi Carolo Emmanueli Rex Victorius Em-*

manuel Fratel. L'intérieur de la Métropole, décoré de la plus belle architecture et d'une foule d'emblèmes convenables, ainsi que le cercueil, présentait un grand nombre d'autres inscriptions, de la composition de M. le Baron et Chevalier Vernazza. Mgr l'Archevêque a officié et a prononcé en face du Trône l'éloge de l'auguste défunt; l'absoute a été faite par Mgr l'Archevêque et par les quatre Évêques d'Asti, d'Albe, de Suse et de Pignerol. A cette lugubre et auguste cérémonie ont assisté en grande tenue de deuil LL. MM. les Chevaliers de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, les Aumôniers et Employés de la Cour, les Officiers des Gardes-du-Corps et des Arquebusiers, les Magistrats du Sénat et de la Chambre des Comptes, le Corps des Décurions de la ville et celui de l'Université. Dans les Tribunes latérales étaient le Corps Diplomatique, les épouses des Ambassadeurs, les Dames de la Cour, etc. (1).

— Le 5 octobre dernier, le postillon Christophe Prolemo s'est noyé en passant le torrent Varesio. Informé de l'événement par S. Exc. le Ministre des affaires étrangères et Sur-intendant général des Postes, S. M., se livrant aux mouvements de son cœur paternel, a accordé une pension de 200 livres à la veuve Prolemo, en commun avec ses trois enfans, a fait indemniser le courrier Jean Raggio des dommages qu'il a essuyés, et a fait donner une récompense au brave charretier Charles della Piana, qui a sauvé le courrier par un prompt secours.

— On écrit de Palerme que le 25, le 26 et le 27 octobre, le thermomètre s'y est soutenu au dessus de 30 degrés.

— Des services solennels pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, ont été célébrés dans les villes et communes d'Ivrée, de Fossano, de Domodossola, de Nice, etc.

— M. le Comte et Chevalier Louis Augustin Peyretti de Condove, est nommé Président Chef du Sénat de Nice.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 8 novembre. Les conférences qui doivent s'ouvrir ici le 17, ont pour objet de compléter celles de Carlsbad et les résolutions de la Diète germanique, et ne concerneront que les affaires d'Allemagne.

— On apprend d'Odessa que la population s'y élève déjà à plus de 40,000 âmes; on y a bâti cette année 400 nouvelles maisons. C'est le fruit de la franchise de ce port.

Francfort, 16 novembre. Depuis que le Roi de Suède est parti d'Upsal, le prince royal assiste aux cours des professeurs en habit bourgeois et sans aucune distinction.

---

(1) Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner un plus ample détail de cette cérémonie et des magnifiques appareils qui avaient été préparés par les habiles ingénieurs et artistes employés à cet effet. Nous renvoyons à l'intéressante description insérée dans le N.° du 30 novembre de la *Gazette Piémontaise.*

— Les quarante Jésuites que le Roi d'Espagne avait demandés à l'Empereur Alexandre sont partis des différens couvens de Russie pour leur destination.

— Le professeur Jahn sera jugé à Berlin et non à Mayence.

— Le Roi de Wurtemberg a enjoint à son ministre à Vienne d'accéder à toutes les nouvelles propositions qui seront faites au congrès.

ANGLETERRE.

Londres, 17 *novembre*. Le 25 octobre dernier notre monarque est entré dans la soixantième année de son règne. Aucun de ses prédécesseurs, soit en Angleterre, soit en Écosse, n'a occupé le trône si long-tems.

— La *Gazette de Bombay* du 7 juillet décrit un horrible tremblement de terre qui, dans la province de Koutch, a détruit cinq à six villes et fait périr deux mille personnes.

— Lord Castlereagh a de nombreuses conférences avec le prince Régent; tous les ministres sont très-occupés et s'entendent avec les membres les plus influens du Parlement.

— La fièvre jaune exerce de plus en plus ses ravages dans les États-Unis.

— Le *Courier* dément tous les bruits de guerre, soit en Amérique, soit en Europe.

— La gazette de Madras annonce la prise de la place forte d'Asserghur, dont le Rajah s'est échappé avec tous les trésors. On a trouvé dans la place un canon dont la charge est de [illegible] livres.

— Les mouvemens des troupes continuent vers les provinces du nord de l'Angleterre, où l'esprit de la réforme *radicale* s'est le plus [illegible].

— On a reçu des nouvelles de l'expédition envoyée aux régions polaires; elle est parvenue au 84.e degré. Les voyageurs pensent qu'il n'y a pas de passage pour sortir de la baie de Baffin.

FRANCE.

Paris, 14, 15 *et* 16 *novembre*. A l'ouverture des cours annuels de l'École Polytechnique, M. l'abbé Frayssinous, aumônier, a prononcé un discours où il a démontré que, pour le bonheur de la société, les sciences devaient contracter une sainte alliance avec la religion, et que celle-ci, loin d'être contraire aux progrès des lumières, devait puissamment contribuer à les répandre.

— Il sera fait incessamment aux frais du gouvernement, dans l'intérêt des sciences, un voyage en Laponie, qui devra se prolonger au delà du Cap Nord.

— Le Théâtre-Français vient de recevoir une tragédie nouvelle, *le Siège de Paris*, en cinq actes et en vers, par l'auteur de *la Caroléide*.

— S. A. R. *Monsieur* a fait donner une somme de 500 fr. pour habiller les les élèves indigens de l'école de la doctrine chrétienne de [illegible].

— Le *Moniteur* contient une ordonnance royale du 5 octobre sur *la composition, l'avancement, la solde et l'uniforme du corps de la* [illegible].

— Notre ambassadeur près la cour d'Espagne, M. le prince Laval de Montmorency, est arrivé le 10 de Madrid à Bordeaux, se rendant à Paris.

— Il a été célébré à la chapelle des Tuileries une messe de *requiem* pour la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, épouse de S. M. Louis XVIII.

— M. le duc de Richelieu est arrivé à La Haye.

— Il est tombé de la pluie rouge le 2, le 3 et le 4, à Blankenberg et à Scheveningue, dans les Pays-Bas.

— L'auteur des *Vêpres Siciliennes* a obtenu du Roi une pension de 2000 francs.

— La fièvre jaune diminue sensiblement dans l'Andalousie.

— M. le comte Decazes a eu une audience de S. A. R. *Monsieur*.

— La princesse de Galles est arrivée le 10 de ce mois à Marseille.

17 *Et 18 novembre.* M. le chevalier Pierre d'Oubril, conseiller d'État de Russie, est arrivé à Vienne (Autriche) le 5 novembre.

— S. M. est entrée aujourd'hui dans sa soixante-cinquième année.

— M. le prince de Laval-Montmorency est arrivé à Paris (V[illegible] [illegible])

— Une commission vient d'être nommée pour rédiger un projet de loi sur la responsabilité des agens du ministère.

— Mme Manson, qui avait échappé à Paris, a pris le parti de retourner dans l'Aveyron; elle a passé à Limoges le 9 de ce mois.

— On a fait avec beaucoup de pompe, dans l'église des Missions Étrangères, la translation des reliques de Saint François-de-Sales, qui ont été données par M. l'Archevêque de Chambéry, dans le dernier voyage qu'il a fait à Paris; cinq prélats ont concouru à cette pieuse cérémonie.

19 *Et 20 novembre.* On écrit de Madrid que, selon les nouvelles de Venezuela, les insurgés ont été forcés de lever le siége de Cumana et que leur escadre battue par les Espagnols s'est retirée à Margarita.

— Les lettres de Malte du 20 octobre annoncent que le gouverneur Maitland avait réuni une force considérable à Corfou, à cause de l'insurrection de l'île de Ste-Maure.

— Il se répand le bruit d'un changement de Ministère et d'un ajournement des Chambres au 5 et même au 15 décembre.

— D'après les nouvelles de plus en plus rassurantes d'Espagne, le bataillon de l'Aude, qui se rendait au cordon, est revenu à Bordeaux.

— M. le comte Portalis est de retour à Paris.

20 *Novembre, à minuit.* Le nouveau Ministère est formé comme il suit: Président du Conseil, M. Decazes, qui reste à l'intérieur; M. de Serre à la justice; et M. Portal, à la marine; M. Latour-Maubourg, ministre de la guerre; M. Roy, des finances; M. Pasquier, des affaires étrangères.

(Moniteur)

Banque de France 1477 fr. 50 c.; 1480 fr., 1475 fr., 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés 69 fr. 60 c., 95 c.; 69 fr. 95 c., 65 c.; 69 fr. 40 c., 15 c.

ITALIE.

Rome, 9 novembre. On attend ici plusieurs étrangers de distinction, et notamment lord Bentinck et le prince Karadja, ci-devant Hospodar de Valachie.

— Outre la statue du [illegible], exécutée par le célèbre Canova, dont les journaux ont parlé, les lettres de Naples parlent d'une autre statue colossale de Ferdinand, exécutée par le sculpteur Angelo de V[illegible], laquelle sera placée au bord de la mer, près de la ville del Pozzo en Calabre.

— Il va construire en Sicile entre Palerme et Catane, une route nouvelle qui traversera l'île et qui sera très utile pour le transport des grains.

Suisse.

Lausanne, 20 novembre. Le gouvernement de Thurgovie a consenti à la résolution du Saint-Père, pour sa réunion à l'évêché de Coire. Il en est de même de Saint-Gall et des cantons de Schwitz, d'Unterwald et de Glaris, mais les gouvernemens d'Argovie et de Zurich refusent d'adhérer à cette disposition.

VARIETES

Culture de l'Abeille. — VIe Article

De la récolte du miel.

L'ami des abeilles a pu observer combien nos mouches redoublaient d'activité aussitôt après le retour des ondées de pluie précédées de quelques journées chaudes. C'est alors que se fournit rapidement les magasins de miel, pourvu que les plantes soient encore dans le cas de fournir des fleurs. On en peut juger par l'accroissement du poids des ruches; je l'ai vu arriver jusqu'à cinq livres dans une seule de ces journées favorables. Cet accroissement de poids se compose en partie de pollen; mais celui-ci n'en est qu'une bien faible part après la saison du jet; il ne reste alors de couvain que pour réparer les pertes journalières auxquelles la peuplade est exposée. On n'apporte point alors de cette résine nommée *propolis*; cet ouvrage est réservé pour le tems où l'air sec et fort chaud en favorise la sécrétion (je l'ai vu enlever du bouleau noir). On sait d'ailleurs que les gâteaux pleins de miel ne contiennent qu'une vingtième partie de cire. D'où l'on peut conclure que le miel forme à peu près, c'est-à-dire moins quatre ou cinq onces, l'accroissement de cinq livres, pendant une de ces heureuses journées.

Cette mesure est cependant loin de celle assignée par la nature pour être toute la récompense des soins que lui peut donner le cultivateur, parce que nos ruches ne se trouvent pas assez souvent ainsi favorisées par la température, et ne sont pas dans un logis dont la capacité, qui convenait pour obtenir des essaims, n'est pas proportionnée maintenant à l'infatigable activité de nos ouvrières. Il serait difficile d'indiquer les limites de l'accroissement des gâteaux d'une ruche forte. Sans m'arrêter à faire mention de celles que j'ai vu parvenir à un volume énorme, je me

borne à l'exemple connu dans diverses contrées de la Savoie, où l'on ajoute un vase (1) sous une ruche habitée, à la fin de la saison du jet. Ainsi protégées contre les vicissitudes de l'air et la rapacité de leurs ennemis, elles prolongent leurs gâteaux dans l'espace qu'on leur a procuré et dont elles ont pris possession en en défendant l'entrée. Par cette pratique, on augmente plus ou moins le produit. Cette année, les ruches soumises à cette opération ont constamment doublé leur poids. D'où l'on doit conclure que si ce moyen avait été généralement employé, le produit en miel et en cire aurait été égal en valeur à celui des ruches mères. L'on peut considérer ce rapport comme la vraie mesure du produit des abeilles pour l'année courante, d'autant plus que les essaims forts et précoces ont rempli des tâches même plus considérables.

Transport des ruches.

On me permettra de rappeler la distinction importante établie dans notre second article (2), où l'on a vu que le mode plénier de l'abeille, c'est-à-dire, celle des ruches, ne saurait fournir à un produit annuel et de quelque importance, que lorsqu'on sera parvenu à obtenir la plus grande quantité et la meilleure qualité possible de miel. Cette seconde tâche du cultivateur ne peut être bien remplie que par la voie du transport des ruches sur nos Alpes.

On a vu que le succès des travaux de notre insecte dépend de l'abondance et de la nature de la matière première à employer. Celle-ci se trouve sur les prairies des montagnes, pendant que la moisson et la récolte des foins l'ont fait disparaître dans les vallées. On peut observer que les abeilles sont alors dans un état de stagnation, par défaut de cette matière première. Sa durée est d'environ quarante jours, pendant laquelle les magasins, loin d'être augmentés, diminuent, ce dont on peut s'assurer par la différence du poids des ruches. Mais, pendant l'époque de cette disette, les prairies des Alpes présentent en vain, et en plus grande quantité, un butin d'une plus haute valeur que celui des fonds des vallées. Tout décèle dans les plantes alpines l'énergie des principes aromatiques dont elles sont douées. Il suffirait de faire mention de l'excellence du miel de Chamonix si connu dans le commerce, et dont le prix est si fort au dessus de celui que produisent les vallées, pour démontrer que le transport des ruches ajouterait à la qualité et à la quantité de leur produit. Si nous ne pouvons faire cueillir du miel aussi précieux que celui de Chamonix, jugé préférable à celui du Mont Hymette, il nous est facile d'en obtenir dont

---

(1) On entend maintenant par le mot *vase*, ce qui peut l'être également par l'expression *ruche vide*.

(2) Voyez le N.° 16 de ce Journal, 26 mars.

la qualité s'en approche plus ou moins, parce que toutes nos montagnes ne présentent pas les mêmes plantes alpines. Elles ne sont multipliées que sur certains sites privilégiés. Cette diversité a pour cause les variétés d'exposition qui est combinée avec des zones déterminées par la nature pour chaque espèce de ces plantes. D'ailleurs, ainsi qu'on vient de le dire, c'est à peu près dans le même intervalle où nos abeilles sont privées de fleurs, que la force si active de la végétation déploie subitement toute sa magnificence, à la faveur des rosées abondantes qui ont lieu dans ces parties. Que l'ami des abeilles ne craigne donc point de les exposer à un travail au-dessus de leurs forces; il sait déjà qu'elles sont en proportion avec l'abondance de la récolte qui s'offre à elles. Il dirait volontiers qu'elles sont alors plus heureuses.

Le transport des ruches sur les montagnes est une branche d'industrie à créer; elle n'est pas sans importance. Le séjour continué des ruches sur les hautes Alpes les détruit bientôt. Les cultivateurs de Chamonix s'en pourvoient chaque année, et les font venir souvent de fort loin. Alors le terme si abrégé de la floraison dans ces régions élevées, et un grand nombre d'obstacles s'opposent à leur conservation. La violence des vents, et surtout le danger d'être surprises par l'éclat de la neige, sur laquelle tombent et périssent nos mouches, rend bientôt les ruches très-faibles. Cet accident décrit par De Saussure, a lieu lorsque l'action de la chaleur les invite à sortir. Dans les contrées septentrionales de notre continent, où l'abeille est fort multipliée, elle n'est pas exposée à ces dangers. L'astre qui nous éclaire et met en action la chaleur, ne paraît pas tout à coup à son retour, retarde son départ, se prolonge lentement. Mais la latitude des Alpes, surtout dans sa partie méridionale, les expose aux transitions les plus brusques de la température.

Avant que de proposer les procédés par lesquels on peut facilement exécuter le transport des ruches, on doit faire observer que l'application des principes exposés, varie pour chaque territoire. Par exemple: les environs de la ville de Chambéry offrent, sur les trois montagnes qui l'entourent, des successions de riche butin. Sur les vastes prairies d'Entremont qui couronnent une partie d'une de ces montagnes, on voit des plantes alpines: le miel qu'on en retire décèle son origine, quoique l'extraction en ait été faite sans avoir préalablement choisi les gâteaux. Avant que de parvenir sur ces prairies, on voit sur le territoire de la commune de St Cassin, l'esparcette, qui y est cultivée avec succès et qui offre aux abeilles un site intermédiaire, où l'on peut les faire stationner quelques jours.

Le séjour des ruches à côté des prairies ne sauroit nuire à la récolte du fourrage. On a vu dans notre IIIe article, que l'abeille sur les fleurs sait cueillir sans leur nuire. Le droit

de propriété n'excluant pas chez les Grecs, celui d'établir un rucher à côté d'un sol étranger, la loi favorisait tellement celui qui, le premier, plaçait des ruches, que nul ne pouvait en établir qu'à 300 pas de distance, ainsi que le rapporte Plutarque dans la vie de Solon. Cette loi avait pour objet de prévenir les contestations entre ceux qui déposaient les ruches transportées.

Dans le cas où le sol tapissé de fleurs, se présente à la sortie des abeilles, un rayon de trois cents toises suffit à chacune d'elles pour enlever une charge de miel ou de pollen, et cinq minutes de tems suffisent encore pour compléter chaque voyage. Il n'en est pas de même des courses qui ont lieu à l'époque de la stagnation indiquée, et lorsqu'une sécheresse frappe de stérilité nos campagnes. J'ai vu, dans ce cas, des ouvrières parcourir un espace de douze cents toises au moins, pour s'emparer du miel de plusieurs plantes d'origan qui, favorablement placées sur une montagne, étaient alors en pleine floraison. Des observations faites avec soin m'assurent que chaque voyage employait près de deux heures de tems à ce pénible travail.

Par M. le Général Comte DE LOCHE.

CHARADE.

Malheur à l'imprudent qui place sa fortune
Sur le hasard de mon premier !
Mon dernier dans les arts est chose peu commune ;
Il est partout ailleurs détruit par mon entier.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Ermite*, où l'on trouve *rime*, *tire*, *mer*, *re*, *mi*, *mite*, *mire*, *terme*, *rite*.

Marchés de Chambéry des 6, 13 *et* 20 *novembre* 1819.

		Hectolitre.	
Bled.		L.	c.
Froment,	*Prix*	17	36
Seigle		9	80
Orge		»	»
Sarrasin		»	»
Maïs		»	»
Avoine (1)		4	25
Pain, 1re qualité, le kilogr.		0	30
Viande, *idem*,	*idem*	0	76

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment . . 0 813
Seigle . . . 0 765
Avoine . . . 1 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 20 *Novembre.*

Nos 21 — 87 — 48 — 60 — 27.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St-Antoine.

AN 1819. (N.° 49.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 3 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 *décembre*. Par Patentes du [illegible] du courant, S. M. a nommé Inspecteur de Police de Chambéry, M. le Chevalier Casimir Provana, Major de Cavalerie et Sous-Adjudant-Général d'Armée.

— Par Patentes du 23 novembre dernier, S. M. a conféré le titre et le grade de Conseiller d'État à M. l'Intendant-Général Baron et Chevalier Charles Olive.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

Le Noyer, 26 novembre 1819.

Monsieur,

Votre Journal étant destiné à publier tout ce qui peut honorer notre Pays, j'ai l'honneur de vous faire part que, le 14 de ce mois, nous avons célébré avec solennité la dédicace de notre église neuve, reconstruite par les soins de M. Rey, notre respectable Curé. Nous avions auparavant un misérable édifice très-petit et très-obscur, qui se trouve remplacé par une église assez grande, bien éclairée et voûtée. Les murs et la voûte sont ornés de peintures à fresque, représentant les quatre Évangélistes, les quatre Docteurs et plusieurs autres figures. C'est M. Rey qui a donné le plan et le devis, et qui a constamment surveillé l'exécution. La dépense est évaluée à plus de dix mille livres, et cependant, quand on a mis la main à l'œuvre, M. le Curé n'avait presque d'autres ressources que son zèle et sa confiance en Dieu; mais tout devient facile sous l'influence des sentimens religieux. Quoique la commune soit loin d'être riche, les pieuses exhortations de notre Pasteur ont suffi, et l'exemple de ses propres sacrifices a été suivi de celui de M. le Châtelain, du Conseil de la commune et de tous les paroissiens. De tels faits répondent suffisamment aux détracteurs de la Religion.

J'ai l'honneur d'être etc., Votre très-humble et très-obéissant serviteur

Le Vice-Syndic du Noyer.

PIÉMONT.

Turin, 27 *novembre*. Par Patentes du 16 de ce mois, S. M. a conféré le titre et le grade de Premier-Président à M. le Comte et Chevalier Corte de Bonvicino, Contrôleur général des Finances royales.

— Le 21 du courant, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale des sciences a tenu sa première assemblée après les vacances, sous la présidence de S. Exc. M. le Comte et Chevalier Grand-Croix Prosper Balbe, ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes. La Classe a entendu la lecture de la liste des ouvrages adressés en don à l'Académie, et a nommé des Commissions pour faire rapport de ces travaux pendant les vacances.

— A Ville-Franche, à Coni et à Nice on a célébré les obsèques de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

— Par Patentes du 23 du courant, S. M. a nommé ses premiers Ecuyers et Gentilshommes de la Chambre M. le Marquis Thaon de Saint-André, Major Sous-Adjudant Général, et M. le Marquis Jean-Antoine [illegible] della Planargia.

— S. Exc. M. le Chevalier Bardaxi et Azara Ambassadeur d'Espagne près notre Cour a célébré par une fête splendide l'heureux mariage du Roi son maître avec la Princesse de Saxe.

— Le Corps Décurional de la ville de Gênes a fait célébrer, le 20 de courant, un service solennel pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Francfort, 23 *novembre*. On a publié à Schwerin un édit du Roi de Prusse contre les associations secrètes.

— Toutes les universités d'Allemagne ont maintenant des commissaires, conformément aux arrêtés de la Diète germanique.

— On croit que les conférences de Vienne ne s'ouvriront que le 21

— La plupart des instituteurs étrangers qui avaient été arrêtés à Vienne comme suspects pour leurs opinions politiques, ont été mis en liberté.

— Le gouvernement prussien ayant fait notifier à la Confédération Suisse les mesures de sûreté générale statuées par la Diète germanique, la Suisse a répondu par une note qui contient l'éloge de ces dispositions.

— La procédure contre Sand a été soumise au tribunal supérieur de Manheim pour prononcer le jugement.

ANGLETERRE.

Londres, 26 *novembre*. Quelques journaux annoncent qu'une poursuite criminelle va être dirigée contre sir Francis Burdett.

— Les lettres de Madrid du 6 [illegible] annoncent que M. Forsyth, envoyé américain, n'a point encore quitté cette capitale, comme on l'avait assuré.

— Le blasphémateur Carlile a été condamné à trois ans de prison, à une amende de 1500 liv. sterl. et à un cautionnement de 1000 liv. sterl.

— La dernière expédition dans l'intérieur de l'Afrique est arrivée à

Houssa, à 60 lieues de Tombuktoo. On a des nouvelles certaines de la mort de Mungo Park.

— La prochaine session du Parlement sera une époque remarquable pour le raffermissement de l'ordre public en Angleterre. Le ministère ne s'est jamais vu entouré d'un si grand nombre de membres déterminés à le soutenir dans ses vues contre les agitateurs.

— M. Canning, invité à revenir au plutôt en Angleterre, est arrivé à Londres le 20 du courant.

FRANCE.

Paris, 21, 22 et 23 *novembre*. M. le baron Pasquier et M. Roy ont pris chacun le porte-feuille de leur ministère.

— L'ouverture des Chambres aura réellement lieu le 29 de ce mois.

— Le prince Sherbatoff, lieutenant-général de l'Empereur de Russie, venant de Florence, est attendu incessamment à Paris.

— Plusieurs Anglais, dont l'un est courrier d'ambassade, ont été arrêtés ici, sur la demande, dit-on, de l'ambassadeur anglais.

— M. Portalis, venant de Rome, a été reçu en audience particulière de S. M.

— M. Portal, ministre de la marine, est chargé du porte-feuille de la guerre en attendant l'arrivée de M. Latour-Maubourg, ambassadeur à Londres.

— Par une ordonnance du 21, S. M. a nommé Pairs de France huit des Pairs qui avaient été écartés comme ayant siégé pendant les cent jours et qui n'avaient pas été rappelés par l'ordonnance du 5 mars dernier; ce sont les Comtes Clément de Ris, Dedeley-d'Agier, Fabre de l'Aude, Gassendi, Praslin, Casa Bianca, de Ségur et de Valence.

— On écrit d'Irun (Espagne) qu'il doit être fait incessamment au Roi d'Espagne sur tous les états un rapport favorable au plus grand nombre.

— On assure que S. M. a autorisé la rentrée de tous les bannis sans jugement, autres que les *Régicides*. (*Moniteur*.)

— On a saisi et déféré aux tribunaux un écrit imprimé à Senlis, sous le titre : *Projet d'acte d'accusation contre M. Decazes*.

24 *Et* 25 *novembre*. Mgr le duc d'Angoulême a annoncé à M. le colonel de Grouchy que son père venait d'être compris dans l'amnistie prononcée par l'art. 1er de la loi du 12 janvier 1816.

— On désigne, pour remplacer M. de Latour-Maubourg à l'ambassade de Londres, M. Adrien de Montmorency, M. de Broglie et M. Molé.

— On annonce que la fièvre jaune s'est manifestée à Saint-Domingue.

26 *Et* 27 *novembre*. M. de Latour-Maubourg est attendu à Paris du 28 au 29 du courant.

— L'ordonnance royale qui applique l'amnistie au lieutenant-général comte Grouchy, est du 24 de ce mois.

— Le Parlement d'Angleterre a été ouvert le 23. Le discours du Prince Régent réclame l'assistance des Chambres contre les agitateurs et les complots.

— La peste a entièrement cessé à Tunis et à Alger. La fièvre jaune touche à sa fin dans l'Andalousie.

Banque de France 1465 fr., 1470 fr., 1460 fr.;

Cinq pour cent consolidés 68 fr., 55 c.; 67 fr., 75 c.; 67 fr., 75 c.; 68 fr., 20 c.; 68 fr., 75 c.

Suisse.

Lausanne, 25 *novembre*. Le Conseil d'État du canton, par arrêté du 23 de ce mois, défend l'importation des blés, farines et pain venant de l'étranger et en permet l'exportation.

— Le Conseil d'État de Genève a promulgué, le 3 novembre, la loi sur la procédure civile : ce code, rédigé en 772 articles, sera exécuté à dater du 1.er avril [illegible].

VARIÉTÉS.

Le dix-neuvième siècle, Épître à M. le Comte Ferrand, Pair de France, par M. Rosset, Sous-Intendant et Lieutenant Juge-Mage de la Province de Genevois. Broch. in-8.°, de 19 pages. A Genève, chez Manget et Cherbuliez, imprimeurs-libr. 1819.

Nous connaissions déjà de M. Rosset plusieurs pièces de vers qui n'ont pas été publiées et que nous avons lues avec plaisir. Il est l'auteur du *Chant Royal* qu'on a distingué dans le Recueil des morceaux de poésie publiés à l'occasion du voyage de nos augustes Souverains en Savoie, dans l'année 1816. L'Épître que nous annonçons est une satyre énergique de notre siècle : l'auteur y passe en revue les divers genres d'abus, de travers et de vices qui semblent caractériser l'époque actuelle. Nous laissons aux juges compétens le soin de prononcer sur le mérite littéraire de cette pièce ; mais nous nous faisons un devoir de rendre justice à la louable intention du poète et à la vertueuse indignation qui lui a mis la plume à la main. Les principes qu'il expose et les vœux qu'il fait pour l'amélioration des mœurs, sans lesquelles les lois les plus sages restent sans force et sans influence, et qui sont les seuls garans de la stabilité des États et de la véritable félicité des peuples, ces vœux et ces maximes sont de nature à lui concilier l'estime de tous les honnêtes gens. Voici son début :

> Ô Ferrand ! c'est en vain que les esprits vulgaires
> Célèbrent notre gloire et chantent nos lumières ;
> En vain le novateur dans ses pompeux discours,
> Cherche à nous éblouir sur les mœurs de nos jours ;
> L'ami de la vertu, le véritable sage
> Gémit avec raison sur les goûts de notre âge.
> Hélas ! de toutes parts les aveugles mortels
> De l'erreur et du crime encensent les autels ;

L'odieux novateur, d'une main téméraire,
Porte de tous côtés sa torche incendiaire ;
D'un bras audacieux il ébranle à la fois
Et le voile du temple et le manteau des rois ;
Et détruisant des mœurs le salutaire empire,
Il amène la licence sur l'Europe en délire.

L'auteur indique, en passant, les maux que les fausses doctrines et les vices ont répandus sur la France. Il fait voir qu'un siècle dominé par la cupidité et l'égoïsme n'est pas fait pour obtenir le règne d'une sage liberté. Il montre Rome avilie par la corruption tombant dans les fers :

Les peuples corrompus sont nés pour l'esclavage.

Il fait l'histoire d'un nouveau riche que tourmente la soif de l'or :

Plus ses avides mains entassent de trésors,
Plus son esprit inquiet redouble d'efforts.
Du Bengale à Boston ses vaisseaux fendent l'onde ;
Les comptoirs du Levant, les ports du Nouveau monde
Connaissent Lisimon, et son luxe effréné
Scandalise à bon droit le public étonné.
Au vulgaire ignorant son bonheur fait envie,
Il faut de Lisimon déplorer la folie :
Dévoré d'embarras, consumé de travaux,
L'insensé cherche en vain une heure de repos.
Lorsque le blond Phébus, terminant sa carrière,
Dérobe à l'univers sa brillante lumière,
Quand le bon villageois d'un sommeil bienfaiteur
Sous le toit paternel savoure la douceur,
Lisimon ne dort pas : la sombre inquiétude
Au milieu de la nuit trouble sa solitude ;
Dans ses lits fastueux il pousse des soupirs,
Et regrette des champs les innocens plaisirs.
Ainsi sans cesse entraîné par un démon barbare,
A de nouveaux projets Lisimon se prépare ....

Le poète regrette le temps où régnait le véritable amour, qui n'est plus aujourd'hui qu'un libertinage effronté ; il voudrait voir renaître le siècle de la chevalerie, où l'amour restait fidèle aux lois de l'honneur. L'amitié n'est plus qu'un vil commerce d'intérêt. Nous vantons notre politesse, qui n'est autre chose qu'une lâche duplicité :

Nous prenons pour tromper le masque des vertus,
Et notre politesse est un vice de plus.

La calomnie n'épargne rien : pour frapper avec plus de succès, elle déguise ses traits avec un art perfide :

Pour tromper la vertu, d'un discours hypocrite,
Le méchant quelquefois rend justice au mérite;
J'estime Vallincour, dit-il à tout propos.
C'est dommage en effet qu'il ait tant de défauts.

La dépravation des mœurs entraîne la perte du goût, l'instruction n'a plus de prix; l'amour des lettres s'éteint.

Le Permesse tarit, les Muses sont en pleurs,
Et le déclin des arts suit la chute des mœurs.
. . . .
. . . .
Le public, insensible à la douce harmonie,
Ecoute avec dédain la noble poésie;
Le culte d'Apollon est presque abandonné;
Et le deuil se répand sur le Pinde étonné.

Et cependant ce sont les muses qui ont civilisé la terre; les lettres seules peuvent la sauver d'une nouvelle barbarie, et leur décadence précède et annonce la chute des empires.

Nous terminerons nos citations par les traits suivans, dont les applications ne sont pas équivoques:

Tout le monde aujourd'hui discute, fait des lois,
Juge en dernier ressort les princes et les rois,
Chacun blâme, censure et condamne les autres.
. . . .
On fait la guerre au ciel, au monarque, aux ministres;
Et Dieu même voudrait régir le genre humain,
Qu'on se plaindrait encor de son sceptre divin.
Des cris séditieux chaque jour retentissent,
Et les princes tremblans sur le trône pâlissent.
Ami de la licence et de la nouveauté,
L'homme se livre avec témérité
Sur des gouffres affreux s'égare et se promène,
Sans craindre les horreurs que la licence entraîne.
Imprudente jeunesse! où penses-tu courir?
Que je plains tes erreurs que je crains l'avenir!
D'infâmes charlatans couverts d'ignominie
Viennent te prêcher l'amour de la patrie,
Eux qu'on a vu ramper aux genoux des tyrans,
Et brûler à leurs pieds un criminel encens!
Ils osent parler d'oubli, de tolérance,
Eux dont les lois de fer ensanglantèrent la France!
Eux dont le fanatisme, eux dont la cruauté
Ont par mille forfaits flétri la liberté!

Sans prétendre porter, comme nous l'avons dit, aucun jugement sur le mérite de cette Epître considérée dans son ensemble et dans ses détails, si nous disons que nous y avons

trouvé quelques taches, nous ne pensons pas que son estimable auteur puisse s'offenser d'une remarque à laquelle après tout, aucune production ne saurait à la rigueur échapper complétement.

D**

Lettre de M. J. A. De Luc, à M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

Genève, 25 novembre 1819.

Monsieur,

Je n'ai que peu de mots à répondre à la réplique de M. Roche. Je dirai seulement qu'au lieu de supposer près de Vienne la rencontre des deux frères Allobroges, comme je l'ai fait dans mon Histoire du passage des Alpes etc, pages 79 et 80, je la supposerai dans les environs de *Tain* pour suivre les propres expressions de Polybe, qui nous apprend que ce fut à son arrivée dans le pays appelé l'*Isle*, qu'Annibal fit cette rencontre, ce fut donc peu après avoir passé l'Isère. Ce changement préviendra la plus forte objection que me fait M. Roche et que l'on pourrait me faire encore. De cette manière le frère ainé victorieux accompagnera l'armée carthaginoise depuis l'Isère ou à peu près, et je ne m'écarterai point du sens littéral de Polybe. C'est une des corrections dont je voulais parler à la fin de ma réponse à M. Roche, et que cet auteur aurait pu faire aussi bien que moi; car je suis surpris qu'il ait admis ma supposition que la rencontre des deux frères se fit à Vienne.

On peut voir à la page 154 de mon ouvrage de quelle manière je distribue, d'après Polybe, les neuf jours de marche depuis l'entrée des Alpes près du Rhône jusqu'au sommet de ces montagnes; si l'on compare cette distribution avec celle que m'attribue M. Roche, page 7, No 47 de ce Journal, on verra comme il dénature et bouleverse tout ce que j'ai dit. Dans les neuf jours sont compris les six jours depuis la ville prise jusqu'au pied du Petit-St-Bernard. M. Roche suppose que cette ville était *Salins*, donc, suivant cet auteur, l'armée aurait employé six jours pour arriver de Salins à Séez, savoir, quatre jours de marche avant d'être exposée à de nouveaux dangers de la part des habitans, et deux jours accompagnée par les Centrons jusqu'au pied de la montée au sommet des Alpes.

Peu importe que le graveur ait épargné les montagnes dans la carte annexée à mon ouvrage ; l'essentiel était que dans le texte je donnasse à la Vallée d'Aoste toute son étendue. Ainsi on lit à la page 185 : « Annibal sortit de cette longue vallée aux « villages de *Saint-Martin* et de *Monte Stretto*, où l'on décou« vre, pour la première fois, les plaines de l'Italie. Il arriva « le 13 novembre à *Yvrée*, ville distante d'Aoste d'environ 36 « milles. »

On peut voir encore aux pages 298 et 299, la description des trois défilés de la Vallée d'Aoste plus détaillée que celle donnée par M. De Saussure lui-même.

M. Roche, j'en suis sûr, met la *vérité* au dessus de toutes les considérations, et je ne doute pas qu'après les corrections que j'ai faites et dont je lui suis redevable, il n'adopte mon opinion dans ses parties essentielles.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération de

Votre dévoué serviteur
J. A. De Luc.

Note du Rédacteur. Nous donnerons incessamment un extrait du précis des observations faites au mois d'août dernier, sur la route que M. De Luc attribue à Annibal, depuis Vienne jusqu'à Turin, par deux des voyageurs anglais (MM. Cramer et Wickam) dont M. De Luc a parlé dans la première lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser (N.° 4[illegible] du Journal de Savoie, 15 octobre 1819).

Marchés de Chambéry des 23, 25 et 27 novembre 1819.

		Hectolitre.	
		l.	c.
Blés.			
Froment,	*Prix*	17	06
Seigle		9	60
Orge		»	»
Sarrasin		6	54
Maïs		»	»
Avoine (1)		5	58
Pain, 1.re qualité, la livre		0	30
Viande, *idem*,	*idem*	0	75

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitre.
Froment . . 0, 613
Seigle . . . 0, 765
Avoine . . . 1, 436

Loterie Royale.

Tirage de Gênes *du 27 Novembre*

N.os 81 — 42 — 44 — 49 — 1.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St-Antoine.

AN 1819 (N.° 50.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 7 décembre. Le Sénat de Savoie a fait aujourd'hui sa rentrée annuelle à 10 heures et avec la solennité ordinaire. Après la harangue prononcée par M. Pomerin d'Heilsèens, Premier Substitut de l'Avocat-Fiscal-Général, la prestation de serment a eu lieu à la manière accoutumée. Nous donnerons les détails dans le N.° prochain.

— Le Corps de Ville de Chambéry fera célébrer, le 16 du courant, dans l'église de la Métropole, un service solennel pour le repos de l'âme de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

— M. le Major [illegible], qui gérait l'Inspection des Ponts et Chaussées dans la Division de Savoie, vient d'être nommé par S. M. Inspecteur en titre dans la même Division.

AVIS OFFICIEL à *MM. les Syndics du Duché.*

S. Exc. M. le Gouverneur du Duché de Savoie, conformément aux ordres reçus par le Ministre de la guerre, rappelle à MM. les Syndics leur devoir précis d'activer, en son temps, le départ des soldats provinciaux du 3.me contingent des Brigades de ligne et d'artillerie, qui doivent rejoindre leurs drapeaux le 1.er janvier 1820.

Ceux de la levée de la classe de 1799, désignés pour le 3.me contingent des brigades de ligne et d'artillerie, doivent y être compris.

D'après l'avis que MM. les Syndics auront déjà reçu de M. le Commandant de leur province, ils aviseront à ce que les individus qui, du 3.me contingent, sont passés au 5.me, ne partent avec le 3.me.

Les garnisons des brigades n'ont souffert aucune variation après le dernier changement de contingent.

S. Exc. M. le Gouverneur charge MM. les Syndics de faire connaître aux soldats qu'ils seront sévèrement punis dans le cas où leur arrivée au corps serait en retard, et les rend responsables de leur départ.

Connaissant le zèle qui anime MM. les Syndics pour le service du Roi, M. le Gouverneur est persuadé qu'ils rempliront avec exactitude leurs devoirs à cet égard.

Thonon, 4 décembre. La ville de Thonon, ensuite d'une délibération prise par son Conseil, le 30 octobre dernier, a fait célébrer, le 27 novembre suivant, jour de la fête de Sainte Marguerite de Savoie, un service solennel à l'honneur de la mémoire de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

Elle s'est d'autant plus empressée de rendre à ce prince magnanime ce tribut de sa juste reconnaissance, que dans ses divers voyages dans la province du Chablais, dont Thonon est la capitale, il en a honoré les habitans de sa bienveillance et les a comblés de ses faveurs.

Toutes les autorités civiles et militaires, tous les colléges, Corps et habitans se sont rendus à cette cérémonie; et les assistans, par la ferveur de leurs prières et leur recueillement, paraissaient plutôt invoquer ce prince pieux que prier pour son repos.

On a dressé un catafalque dans l'église paroissiale, aux quatre faces duquel on a placé les inscriptions suivantes (1):

1. *Modicum plora, regnum cælorum possidet.*
2. *Mirabilia de Cœlo per universum ubique resonant.*
3. *Pro pia solitudine mundi vanitates despexit.*
4. *Memoria populi nominis ejus perpetua.*

M. Neyre, très-digne Curé de Thonon, a prononcé à cette occasion une oraison funèbre, par laquelle il a prouvé que c'est dans le seul amour de Dieu que ce prince auguste faisait consister sa gloire, ses richesses et sa fortune, que les pauvres avaient perdu leur père, les chrétiens leur modèle, et qu'à l'exemple de ses illustres prédécesseurs dont la Savoie est le berceau, il était l'ornement et le plus ferme appui de la religion de nos pères.

L'orateur a tiré parti d'une circonstance remarquable: c'est l'entrevue de deux souverains expulsés de leurs Etats, Sa Sainteté et le Roi Charles-Emmanuel, dans la ville de Florence (2).

Ce respectable Ecclésiastique a terminé son discours par l'invocation suivante: « Religion sainte! refuge toujours sûr et toujours ouvert aux cœurs affligés, pénétrez les nôtres de vos divines clartés, faites nous sentir le néant des choses humaines, inspirez-nous le dédain que nous devons avoir pour cette vallée de larmes, pour cette courte vie qui n'est qu'un passage à celle qui ne doit point finir; remplissez nos cœurs de la douce espérance que le Prince dont nous pleurons la perte, et qui a tout fait pour vous, jouit en paix dans le séjour des bienheureux, du prix de ses vertus et de ses travaux. »

PIÉMONT.

Turin, 4 décembre. Le 28 du mois dernier, la Cour a pris le deuil pour sept jours, à l'occasion de la mort de la Princesse Frédérique-Louise-

---

(1) De M. [illegible] jurisconsulte.

(2) Le Roi de Sardaigne disait au Saint-Père: « J'ai tout perdu, mais je retrouve tout à vos pieds. » Le Pape relevait le Roi; tous deux étaient vivement émus, et les spectateurs versaient des larmes d'attendrissement.

Guillelmine de Nassau-Orange, veuve du Prince héréditaire de Brunswick à Wolfenbuttel.

— Le 28 novembre dernier, la Classe des sciences morales et philologiques de l'Académie Royale des sciences de Turin a tenu sa première assemblée de la nouvelle année littéraire; la séance a été convoquée et présidée par S. Exc. M. le Comte Prosper Balbe, Ministre premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes. On a présenté à la Classe divers ouvrages envoyés en don à l'Académie pendant les vacances. M. le Président a produit une dissertation de M. le Chevalier La Marmora, touchant quelques antiquités de Sardaigne. M. [illegible] a lu un rapport, au nom d'une Commission, sur la description d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Turin, intitulé : *Le Chevalier errant*, par M. le Chev. Saluces. La Classe, adoptant les conclusions du rapport, a délibéré que le travail serait imprimé dans les volumes de ses Mémoires.

— L'Académie des Philarmoniques de cette ville a fait célébrer avec pompe la fête de Sainte-Cécile dans l'église des RR. PP. Carmes déchaussés.

— Le Chapitre de la cathédrale de Casal, les villes de Cherasco, d'Acqui et de Bene ont fait célébrer les funérailles de S. M. le Roi Charles-Emmanuel.

— De pareilles obsèques ont été célébrées à Chieri par les soins d'une société des plus anciennes familles de cette ville, au nombre desquelles est S. Exc. M. le Comte Prosper Balbe, Ministre Secrétaire d'Etat.

— Par Patentes du 30 novembre, S. M. a nommé Collatéral à la Chambre des Comptes, M. le Sénateur Joseph-Bernard Falquet; Sénateur au Sénat de Savoie, M. l'Avocat Joseph Selers.

— Le 1.er décembre, la Confrérie du S. Nom de Jésus a fait célébrer un service solennel pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

— On écrit de Constantinople qu'il est né un prince impérial, qui a reçu le nom de Sultan Ahmed. C'est le second fils vivant du Grand-Seigneur, à qui il en est mort deux.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 30 *novembre*. Il paraît que l'Empereur Alexandre passera l'hiver entier à Pétersbourg. Le voyage au Caucase est remis au printemps.

— L'assemblée des Etats du royaume de Hanovre va être divisée en deux Chambres, chacune sous la présidence d'un président héréditaire.

— On s'occupe partout en Courlande de la suppression de l'esclavage.

— La peste a entièrement cessé à Jassy.

— Des incendies d'un caractère et autres désordres arrivés en Suède, ont fait craindre une influence étrangère tendante à arriver peut-être à quelque attentat plus grave. Ces faits ont déterminé la publication d'une ordonnance contre les étrangers sans aveu.

— Les ministres des diverses puissances de l'Allemagne arrivent journellement à Vienne, pour assister au Congrès.

ANGLETERRE.

Londres, 1.er décembre. Le dernier ouragan qui a eu lieu dans les Indes de l'Amérique a presque rasé toutes les maisons de Saint-Thomas, et la ville de Gustavia, dans l'île de Saint-Barthélemy est à moitié détruite.

— Les nouvelles de la Jamaïque ont confirmé la prise de Santa-Fé di Bogota, par Bolivar, entre le 11 et le 23 août dernier. Bolivar a fait beaucoup de prisonniers et trouvé des magasins considérables.

— L'adresse au Prince Régent, au sujet du discours du trône à l'ouverture du Parlement, a passé aux deux Chambres à une grande majorité ministérielle.

— Lord Castlereagh a déposé sur le bureau de la Chambre des Communes un grand nombre de documens relatifs aux troubles qui ont eu lieu dans le royaume.

2 *Décembre.* La fièvre jaune a cessé à New-York.

— Les journaux d'Amérique annoncent que Morillo n'était plus qu'à trois jours de marche de Caracas vers la fin de septembre. L'île Marguerite était bloquée par une escadre espagnole.

— Selon le rapport officiel de Bolivar, l'armée espagnole de la Nouvelle-Grenade est entièrement détruite, le Commandant en chef a été tué sur le champ de bataille; le Commandant en second et 1600 hommes ont été faits prisonniers, avec armes et bagages. Bolivar a trouvé deux mille [illegible] et [illegible] pièces, outre les magasins; il a recruté son armée de 6000 hommes. L'escadre espagnole a abandonné le blocus de l'île Marguerite.

FRANCE.

Paris, 28, 29 et 30 novembre. Le Roi a augmenté de 60,000 fr. le fonds de 200,000 fr. affecté aux secours aux Curés et Desservans âgés et [illegible]

— Le 8 de ce mois, l'Académie des sciences a nommé le célèbre chimiste anglais Humphry Davy, au nombre de ses associés étrangers.

— La séance royale, pour l'ouverture de la session des deux Chambres a eu lieu le 29. Le discours du Roi est très-remarquable par les modifications à la Charte et à la loi des élections qu'il fait entrevoir (1). S. M. a été accueillie et reconduite aux acclamations de toute la salle et aux cris de *Vive le Roi!* L'abbé Grégoire n'a point paru et n'a pas été appelé.

— Des placards séditieux ont été affichés à l'École de Droit, et l'on a tenté des manœuvres pour exciter au désordre les élèves de l'École de Médecine.

— A l'invitation du Roi, S. Em. le cardinal archevêque de Paris a ordonné des prières de quarante heures à l'occasion de la session des Chambres.

— M. le marquis de Latour-Maubourg accepte le ministère de la guerre.

1.er *Et 2 décembre.* M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France

---

(1) Voyez le texte de ce discours à la page 5 de ce N.°

à Constantinople, a passé, le 21 novembre, à Marseille, retournant à son poste.

— La Commission d'instruction publique, pour réprimer les agitateurs qui, dans les écoles de droit et de médecine, ont troublé leurs condisciples à des [illegible], a pris un arrêté qui défend aux élèves des Facultés de prendre la parole dans les auditoires.

— M. de La Tour-Maubourg est arrivé à Paris.

— M. de Serre, Garde-des-Sceaux, est malade d'une fluxion de poitrine.

— Un [illegible], qui se dit *[illegible] de principes*, demande honnêtement aux passans, à Bruxelles, les deux tiers de leur argent, sous peine d'être arrêtés.

— Le Roi d'Espagne a ordonné de mettre tous les secours disponibles entre les mains des Évêques de Cadix et de Séville, en faveur des malades, des veuves et des orphelins que laisse la contagion.

3 *Et 4 décembre.* La Chambre des Députés a tenu une séance le 2, pour la formation des neuf bureaux chargés de vérifier les pouvoirs des nouveaux membres. Le tirage au sort a donné, pour le deuxième nom, celui de l'abbé Grégoire. A ce nom, le côté droit et le centre se sont écriés avec force, et surtout M. de Marcellus qui s'est écrié dans tout l'[illegible] de régicide dans la Chambre! Après un débat très-vif, la Chambre a décidé que le nouvel élu n'ayant pas prêté le serment, ne pourrait prendre part aux travaux de la Chambre, et que son nom devait être provisoirement retiré. Même ajournement et pour le même motif, à l'égard de MM. Puy et Beugnot. Une cinquantaine ont voté en sens contraire, en faveur de l'abbé Grégoire. On a remarqué que le côté gauche est augmenté, que M. Lainé qui siégeait à la gauche du centre, a passé à la droite du même centre. Le rapport sur les élections de l'Isère sera fait dans la séance du 4.

— Dans la séance du Parlement britannique, du 29 novembre, cinq bills ont été lus sans opposition, sur les moyens de régulariser les assemblées populaires, sur les écrits séditieux ou blasphématoires, sur l'exercice des armes, sur la presse, etc.

— S. M. le Roi de Prusse a fait donner des instructions très-étendues aux commissaires du gouvernement établis près les Universités de ses États.

— Le général Donnadieu est arrivé à Paris.

— Les élections du général Sébastiani et de M. Ramolino, députés de la Corse, ont éprouvé quelques difficultés eu égard à ce qu'on a trouvé extraordinaire qu'il n'y ait que 35 électeurs et 30 éligibles. D'après les renseignemens donnés par M. Decazes, présent à la séance, les députés ont été admis.

Banque de France 1465 fr., 1460 fr.

Cinq pour cent consolidés 68 fr., 70 c., 90 c., 45 c., 40 c., 55 c., 65 c., 50 c., 40 c., 67 fr., 75 c., 95 c., 67 fr., 85 c., 68 c., 45 c.

Discours du Roi de France, à l'ouverture de la session des Chambres, le 29 novembre 1819.

« Messieurs,

« Le premier besoin de mon cœur, en me retrouvant parmi

vous, est de reconnaître les bienfaits que la Providence a daigné nous accorder, et ceux qu'elle nous permet d'attendre de l'avenir.

» Ma famille s'est accrue, et je puis espérer que les vœux qui me restent à former, seront exaucés. De nouveaux appuis de ma maison deviendront de nouveaux liens entre elle et mon peuple.

» Nos relations amicales avec les divers États des deux mondes, fondées sur l'union intime des souverains, et sur le principe d'une mutuelle indépendance, continuent à être le gage d'une longue paix.

» Par l'heureux effet de mes négociations avec le Saint-Siége, nos premières églises ne sont plus privées de pasteurs. La présence des évêques dans leurs diocèses affermira l'ordre dans toutes les parties de l'administration ecclésiastique; ils y propageront le respect dû à notre sainte religion et aux lois de l'État. Nous conserverons intactes les libertés de notre église. J'écouterai les vœux des fidèles, je consulterai leurs besoins et leurs ressources, afin de vous proposer les mesures que peut encore exiger la restauration du culte de nos pères.

» Deux années d'abondance réparent, en partie, les maux de la disette. L'agriculture a fait de sensibles progrès; toutes les industries ont pris un noble essor; les beaux-arts continuent à orner et à illustrer la France. J'ai réuni autour de moi leurs nombreuses productions; le même avantage a été accordé aux arts utiles. L'admiration publique les a également encouragés.

» La libération de notre sol et des temps plus favorables ont permis de travailler à l'amélioration de nos finances. J'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux l'état des charges publiques, ainsi que celui des moyens d'y subvenir; et j'ai la satisfaction de vous annoncer que la prévoyance législative n'aura pas été trompée par des besoins urgens et accidentels. Aucun crédit nouveau ne sera demandé pour l'année courante.

» Déjà de premiers soulagemens ont été accordés aux contribuables. Le dégrèvement des impôts les plus onéreux ne sera retardé qu'autant que l'exige l'acquittement des dettes extraordinaires contractées par l'État.

» Partout les lois ont trouvé une facile exécution, et nulle part la tranquillité publique n'a été essentiellement troublée. Dans ces circonstances, et pour mieux écarter le souvenir des

maux passés, j'ai cru pouvoir multiplier les actes de clémence et de réconciliation. Je n'y mets d'autres limites que celles qui sont posées par le sentiment national et la dignité de la couronne.

» Toutefois, au milieu de ces élémens de prospérité publique, je n'ai point dû me dissimuler que de justes motifs de crainte se mêlent à nos espérances, et réclament, dès aujourd'hui, notre plus sérieuse attention.

» Une inquiétude vague, mais réelle, préoccupe tous les esprits; chacun demande au présent des gages de sa durée. La nation ne goûte qu'imparfaitement les premiers fruits du régime légal et de la paix; elle craint de se les voir arracher par la violence des factions; elle s'alarme de leur ardeur pour la domination; elle s'effraie de l'expression trop claire de leurs desseins. Toutes les craintes, tous les vœux indiquent la nécessité d'une garantie nouvelle de repos et de stabilité. Le crédit en attend le signal pour s'élever, le commerce pour étendre ses spéculations. Enfin la France, pour être sûre d'elle-même, pour reprendre parmi les nations le rang qu'elle doit occuper, dans son intérêt comme dans le leur, a besoin de mettre sa constitution à l'abri de secousses, d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus fréquemment répétées.

» Dans cette conviction, je me suis reporté vers les pensées que déjà j'aurais voulu réaliser, mais qui devaient être mûries par l'expérience, et commandées par la nécessité. Fondateur de cette Charte, à laquelle sont inséparablement liées les destinées de mon peuple et de ma famille, j'ai senti que, s'il est une amélioration qu'exigeât ces grands intérêts aussi bien que le maintien de nos libertés, et qui ne modifierait quelques formes réglementaires de la Charte que pour mieux assurer sa puissance et son action, il m'appartient de la proposer.

» Le moment est venu de fortifier la Chambre des Députés et de la soustraire à l'action annuelle des partis, en lui assurant une durée plus conforme aux intérêts de l'ordre public et à la considération extérieure de l'État, ce sera le complément de mon ouvrage. Plus heureux que d'autres États, ce n'est pas dans des mesures provisoires, mais dans le développement naturel de nos institutions, que nous puiserons notre force.

» C'est au dévouement, c'est à l'énergie des deux Chambres, c'est à leur union intime avec mon gouvernement, que je veux

demander les moyens de sauver de la licence les libertés publiques, d'affermir la monarchie, et de donner à tous les intérêts garantis par la Charte cette profonde sécurité que nous leur devons.

« Nous poursuivions, en même tems, la tâche de mettre toutes nos lois en harmonie avec la monarchie constitutionnelle. Vous en avez précédemment adopté plusieurs qui tendent vers ce but, et j'ai donné ordre qu'on préparât celles qui assureront la liberté individuelle, l'impartialité des jugemens, l'administration régulière et fidèle des départemens et des communes.

« La Providence m'a imposé le devoir de fermer l'abîme des révolutions, de léguer à mes successeurs, à ma patrie, des institutions libres, fortes et durables. Vous êtes associés à ce devoir sacré. Pour le remplir, comptez, Messieurs, sur mon inébranlable fermeté, comme je compte sur le concours de mes fidèles et loyaux pairs de France, de mes fidèles et loyaux députés des départemens. »

ÉNIGME.

De plus d'un bon secret je suis dépositaire,
Et je suis le garde un discret confident;
En vain vous me touchez, je suis un vrai mystère,
Si sur moi vous n'avez un droit bien évident.
Lecteur compatissant, plaignez mon tel destin;
Je me vois exposée par l'audace de mes jours;
Et tel autre, trouvant ma rencontre importune,
En me frappant hélas! me déchire toujours.

Le mot de la dernière *Charade* est *dé-goût*.

Marchés de Chambéry des 30 novembre, 2 et 4 décembre.

		Hectolitre.	
		f	c.
Blé.			
Froment,	*Prix:*	17	10
Seigle		10	00
Orge		"	"
Sarrasin		6	06
Maïs		"	"
Avoine (1)		5	30
Pain, 1re qualité, le kilogr.		0	30
Viande, *idem*,	*idem*	0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:
Froment [illegible]
Seigle [illegible]
Avoine [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 4 Décembre.*

N.os 90 — 55 — 53 — 57 — 27.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1819. (N.° 51.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 17 Décembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de décembre, sont priés de le renouveler sans retard, afin de prévenir toute interruption dans les envois.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. 50 c. Pour l'année, Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 16 décembre. Aujourd'hui a lieu dans l'Eglise Métropolitaine de cette ville, le service solennel que fait célébrer le Corps de Ville, pour le repos de l'âme de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV. Dans le N.° prochain, nous donnerons les détails de cette pieuse et imposante cérémonie, et nous insérerons la description du beau catafalque érigé à cette occasion.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier N.°, la rentrée annuelle du Sénat, qui s'est faite le 9 du courant. Le *Veni Creator* et la Messe du Saint Esprit ont eu lieu comme à l'ordinaire. A 11 heures, le Sénat en corps est entré en séance publique. M. Passerin d'Entrèves, Premier Substitut de l'Avocat-Fiscal-Général, a pris la parole. Se proposant de signaler quelques abus plus ou moins graves à éviter dans la poursuite des crimes, dans l'instruction des procédures et dans l'application des lois, l'orateur a cru devoir, avant tout, pour rendre hommage à la vérité, applaudir aux améliorations qu'a déjà éprouvées l'administration de la justice en général, améliorations qu'il a cru devoir attribuer non moins à la sagesse

des observations faites par ceux qui ont porté la parole avant lui, qu'à l'exemple des vertus que les membres du Sénat déploient chaque jour dans leur vie tant publique que privée. Il a tâché, en premier lieu, d'exciter l'activité des juges en rappelant, d'un côté, l'intérêt pressant de la société à ce que non seulement le crime ne reste pas impuni, mais à ce que la loi le frappe le plus promptement possible, et d'une autre part, l'intérêt de l'accusé qui, en attendant la décision de son sort, subit dans sa prison, par la lenteur de l'instruction, un supplice anticipé que la loi ne lui destinait pas. L'orateur a ensuite tracé la marche progressive de l'instruction et indiqué quels sont les principaux devoirs du juge dans la rédaction de chaque acte. Enfin, il a indiqué les principes généraux qui doivent diriger la sentence, en désignant comme principal écueil une trop grande prévention pour ou contre l'accusé, laquelle tantôt, par une indulgence coupable, expose le juge à provoquer l'impunité, tantôt, par une sévérité outrée, le détermine à condamner avec trop de facilité, ou à infliger des peines trop graves.

Ce discours a été entendu avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'il méritait soit par l'importance et la gravité de la matière, soit par la manière dont l'auteur l'a traitée.

Après le discours, a eu lieu la prestation du serment, qui a terminé la cérémonie.

— *L'Almanach du Duché de Savoie pour* 1820, qui s'imprime chez M. Albera, Imprimeur du Gouvernement, paraîtra le 1.er janvier prochain. On le trouvera à l'Imprimerie du Gouvernement et chez M. Puthod, libraire, rue Saint-Dominique.

— L'Autorité ne connaissant officiellement que le prix des grains que relativement à l'hectolitre. Mais pour la commodité de nos lecteurs, surtout pour les habitans des campagnes, nous reprenons notre premier usage de donner en même tems le prix du veissel.

— On entend depuis plusieurs années à Haddam, dans le Connecticut, un bruit souterrain semblable à des coups de fusil et accompagné d'un ébranlement presque continuel du sol. Ce phénomène se répète si souvent que les habitans n'y font même plus attention. Cependant, il y a environ cinq ans qu'il se fit une forte explosion qui fendit et déplaça de grosses masses dans les montagnes de granit.

— M. Blanpain, directeur de l'observatoire de Marseille, a découvert, le 28 novembre dernier, une nouvelle comète, qui est invisible à la simple vue.

AVIS OFFICIEL à MM. *les Syndics du Duché.*

S. Exc. M. le Gouverneur du Duché de Savoie charge MM. les Syndics de faire parvenir exactement et sans délai, à MM. les Commandans de leurs provinces respectives, l'état du décès des individus décorés de l'ordre royal de Savoie, qui seraient ou qui pourraient avoir lieu depuis la fondation de cet Ordre, en indiquant leurs nom, prénom et patrie.

PIÉMONT.

Turin, 11 *décembre*. On écrit de Pignerol que, le 12 novembre, il a été célébré dans l'église cathédrale de cette ville, un service solennel pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV. La cérémonie a été présidée par Mgr l'Evêque. La Congrégation de Charité de la même ville avait déjà rempli ce pieux devoir le 31 octobre. Une semblable cérémonie a eu lieu dans l'église cathédrale d'Albe, le 26 novembre, à Courgné le 23, et à Moncalier, le 2 du courant.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, 30 *novembre*. S. M. le Roi de Wurtemberg a fait à S. A. R. notre grand-duc, une visite que l'on croit relative aux affaires du congrès, dont les conférences ont dû s'ouvrir le 25.

— La commission centrale de Mayence a tenu plusieurs séances depuis son ouverture, qui a eu lieu le 8 novembre.

Francfort, 7 *décembre*. D'après une décision du gouvernement prussien, il ne sera permis de tenir des cabinets de lecture qu'à des personnes recommandables par une conduite loyale, par leur jugement et leurs connaissances.

— On mande de Jassy que le prince de Suzzo, nouvel Hospodar de Moldavie, a fait, le 6 octobre, son entrée solennelle aux acclamations de la foule des habitans accourus sur son passage.

ANGLETERRE.

Londres, 3 *décembre*. La motion faite dans les deux Chambres pour une enquête sur l'état de la nation, en opposition aux mesures proposées par les ministres, a été rejetée à une grande majorité.

— La Chambre des communes a voté l'entretien de vingt-trois mille hommes de marine, y compris huit mille soldats.

— Dans le dernier ouragan des Antilles, 77 vaisseaux et 16 bateaux ont péri à l'île Saint-Thomas, et toutes les maisons ont été rasées ou emportées.

ESPAGNE.

Madrid, 20 *novembre*. Le Roi avait ordonné au Conseil de Castille d'informer sur l'arbitrage politique, soit d'une amnistie générale ou particulière avec des exceptions, soit d'une mesure conciliatoire en faveur des individus poursuivis pour actions ou opinions politiques, au dedans ou hors du royaume. Le Conseil a émis un avis entièrement favorable pour une amnistie complète, *sans aucune exception*, tant pour ceux qui ont servi l'usurpation au dedans, que pour ceux qui se trouvent dans l'étranger.

— Notre gazette annonce la découverte d'un nouveau fébrifuge, supérieur même au quinquina. C'est la poudre de la racine d'un arbuste que les Indiens de Quito appellent *chimumogo*, dont la découverte est due au docteur don Joseph Pavon, auteur de la *Flore Péruvienne*.

FRANCE.

Paris, 5, 6 *et* 7 *décembre*. Dans la séance du 5, la Chambre des Députés a annulé l'élection du général Tarayre, comme nommé par un scrutin de ballotage non conforme à la loi. M. Ravez a eu au scrutin la majorité des voix, comme candidat à la Présidence de la Chambre. Dans la séance du 6, M. Becquey a fait le rapport sur les élections de l'Isère. Il a proposé la nullité de celle de l'Abbé Grégoire, par défaut de domicile politique, attendu que la moitié au moins des candidats doit avoir son domicile politique dans le département, et que le collége électoral avait déjà nommé deux députés étrangers au département, sur quatre à élire. Le Rapporteur s'est félicité de ce que le motif de nullité dispensait la Commission de s'occuper de celui de l'*indignité*, qu'il a cependant expressément reconnu. Le côté gauche s'écriant *aux voix!* s'est opposé long-temps à toute discussion; le trouble est allé en croissant, le Président s'est inutilement couvert deux fois, il a été obligé de suspendre la séance. Enfin les orateurs ont été entendus; MM. Lainé, La Bourdonnaye, Pasquier, Corbière, Marcellus ont demandé que le candidat fût exclu pour cause d'*indignité*; MM. Benjamin Constant, Manuel, Méchin, Dupont, ont demandé que la Chambre ne statuât que sur la validité légale de l'élection. Après un débat vif et prolongé, la question, sur la proposition de M. Ravez, a été posée ainsi: « Que ceux qui sont d'avis de ne point admettre M. Grégoire. » Tout le centre, tout le côté droit et une partie du côté gauche se sont levés aux cris de *Vive le Roi!* A la contre-épreuve, un seul membre de la gauche s'est levé à moitié. La séance s'est terminée aux cris renouvelés de *Vive le Roi!*

— M. le duc de Richelieu est arrivé à Paris le 3, et a eu une longue audience de S. M.

— Le Roi a décerné seize décorations de la légion d'honneur à divers fabricans, à deux professeurs de chimie appliquée aux arts, et à M. Firmin Didot, imprimeur.

— M. Foucher (de Cher) récemment rentré en France, est mort le 23 novembre à Aubigny.

— Les troubles de Corfou sont appaisés; ils avaient pour cause une contribution établie sur les habitans, pour les frais d'un canal.

— Le Roi a conféré le titre de baron à M. Ternaux, membre de la Chambre des Députés, et à M. Oberkampf, tous deux manufacturiers.

— On a reçu au Théâtre-Français une tragédie de *Regulus*, par M. Arnault, fils de l'auteur de *Marius à Minturnes*.

— S. M. a accordé sa grâce à M. Lavalette, ancien Directeur des Postes.

8 *Et* 9 *décembre*. La société des belles lettres, sciences et arts de Clermont-Ferrand a mis au concours jusqu'au 25 août 1820, l'*Eloge du Chancelier de l'Hôpital*. Le prix est de la valeur de 600 fr.

— M. le Marquis de Laplace, Pair de France, a eu l'honneur d'offrir à S. M., au nom du Bureau des Longitudes, la *Connaissance des Tems pour* 1822 et l'*Annuaire de* 1820. S. M. a fait à la députation un accueil très distingué.

— Les cinq candidats pour la présidence de la Chambre des Députés étaient MM. Ravez, Courvoisier, Lainé, Bellart et Savoie-Rollin. Le Roi a nommé M. Ravez président de la Chambre.

— Dans les séances du 7 et du 8, la Chambre a nommé pour Vice-Présidens MM. Lainé, Courvoisier, Bellart et de Villèle.

— Il résulte de la démission de M. Puy, de Vaucluse, de la non-admission du général Tarayre, de l'option de M. Lambrechts nommé dans deux départemens, et de l'exclusion de l'Abbé Grégoire, qu'il faudra convoquer les colléges électoraux de Vaucluse, de la Charente-Inférieure, de l'Isère, de la Seine-Inférieure et du Bas-Rhin.

— On assure que le Gouvernement vient d'acheter pour 100,000 fr. les deux tableaux de M. David, l'enlèvement des Sabines et le passage des Thermopyles, pour être placés dans la galerie du Luxembourg.

— Depuis long tems un inconnu piquait dans les rues avec une pointe les jeunes personnes du sexe, dont quelques-unes sont mortes des suites de leur blessure. Les recherches de la police étaient restées inutiles. Enfin un individu a été arrêté sur l'indication donnée sur le champ par l'une des victimes.

Banque de France, 1465 fr., 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés, 66 fr., 55 c.; 65 fr., 10 c.

ITALIE.

Naples, 27 novembre. Un décret royal du 12 de ce mois établit une chaire de procédure pénale. Par décret du 20, S. M. a aboli le ministère de police générale et la préfecture de police de la ville et province de Naples; les attributions en sont données à une direction générale de police sous la dépendance du ministère de grâce et de justice et de celui des affaires internes. Une semblable direction est établie à Palerme.

30 Novembre. Nous n'avons jamais éprouvé une si grande inconstance du temps; dans la nuit du 25 au 26, nous avons eu une grêle terrible, au milieu de laquelle le Vésuve éclatoit en jetant des torrens de matière enflammée. Le vent du midi qui souffle sans relâche a été interrompu quelque temps par les vents du nord. Les torrens de lave continuent à couler, mais sans danger.

Rome, 3 décembre. Le 18 du mois dernier, dans l'assemblée de l'Académie archéologique, M. l'Avocat Fea a lu la préface de ses nouveaux fragmens des Fastes Capitolins, retrouvés depuis 1816, ouvrage qu'il a dédié au Saint Père et qui ne tardera pas à être publié avec figures.

SUISSE.

Genève, 12 décembre. Le Conseil représentatif du Canton de Genève a autorisé le gouvernement à prolonger pour encore un an le bail de la Poste aux lettres, aux mêmes conditions, à la réserve que le transport des lettres par le Simplon cessera dès le 1.er janvier 1820. La correspondance de Genève à Milan aura lieu, comme autrefois, par la route de Chambéry et de Turin.

Voyez les additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

MÉMOIRE sur la Libration de la Lune, lu à l'Académie Royale des Sciences de Paris, le 7 décembre 1818. Par M. J. N. NICOLLET, Secrétaire-Astronome au Bureau des Longitudes de France, etc. Broc. in-8.° de 52 pages.

L'observation suivie des taches permanentes de la Lune nous a appris que cet astre présente toujours le même hémisphère à la Terre, et qu'ainsi la Lune tourne sur elle-même dans le même temps qu'elle achève une révolution complète autour de la Terre. On se convaincra facilement de la vérité de cette conséquence par une expérience que tout le monde peut faire.

Supposons un objet quelconque placé au milieu d'une chambre, et un spectateur qui ait les yeux fixés sur cet objet, on concevra aisément que si cet observateur veut faire le tour de la chambre sans perdre de vue l'objet dont il s'agit, il n'y parviendra qu'en faisant un tour sur lui même précisément dans le même tems qu'il fera le tour de la chambre. Cette coïncidence de durée dans les mouvemens de rotation et de révolution de la Lune est un phénomène très remarquable, il ne peut s'expliquer que par la supposition d'un allongement de la Lune vers la Terre, lequel ayant fait acquérir plus de masse à l'hémisphère tourné du côté de la Terre, a dès-lors assujetti cet hémisphère à rester constamment dirigé vers son centre d'attraction.

Mais comme la Lune ne se meut pas avec une vitesse uniforme dans son orbite, son mouvement de rotation n'est pas dans un rapport constant avec son mouvement progressif, d'où il s'en suit qu'elle ne dirige pas toujours avec une précision rigoureuse la même partie de sa surface vers la Terre, mais que les taches qui se trouvent près des bords de son disque, disparaissent et reparaissent alternativement ce qui donne à la Lune, dans le sens de son équateur, l'apparence d'un premier balancement, que l'on appelle *libration en longitude*.

Si l'axe de rotation de la Lune était perpendiculaire sur le plan de son orbite, ou, ce qui revient au même, si le plan de l'équateur lunaire coïncidait avec le rayon vecteur de cet astre, les deux pôles de la Lune seraient toujours visibles pour nous, et les taches ne subiraient aucun déplacement apparent dans le sens des méridiens lunaires. Mais l'axe de rotation étant un peu incliné sur le plan de l'orbite, il en résulte que la Lune, dans des situations diamétralement opposées, nous découvre et nous cache tour à tour chacun de ses deux pôles, ce qui donne aux taches un mouvement alternatif dans le sens que nous avons indiqué. La Lune présente ainsi l'apparence d'un mouvement que les astronomes appellent *nutation*. On a donné à cette espèce de balancement apparent, le nom de *libration en latitude*.

En troisième lieu, l'observateur n'étant point placé au centre de la Terre, mais à sa surface, on voit que, dans ce dernier cas, les apparences ne peuvent être les mêmes que si la Lune était vue du centre de la Terre. Or c'est vers le centre de la

Terre que la Lune, sauf les deux librations précédentes, dirige toujours le même hémisphère. Il s'ensuit que lorsque la Lune est à l'horizon, l'observateur ne voit pas précisément le même hémisphère que lorsqu'elle est au zénith, puisque, dans le premier cas, il ne se trouve pas sur la ligne qui va du centre de la Terre à celui de la Lune. Cet astre doit donc offrir une troisième espece de balancement journalier, dans le sens de la rotation de la Terre, et celui-ci se nomme *libration diurne*.

L'effet combiné des trois causes que nous venons d'indiquer, est ce phénomène complexe connu sous la dénomination unique de *libration de la Lune*. Les deux premières espèces de libration étant le résultat des mouvemens propres de la Lune, c'est à dire, de la manière dont elle subit l'attraction et les lois du mouvement, on conçoit pourquoi la théorie de la libration peut jeter un grand jour sur la constitution physique de cet astre. Aussi cet important phénomène a-t-il, depuis long-tems, excité l'attention des Astronomes les plus distingués.

On doit à Galilée la première observation de la libration en latitude. Hévélius et le P. Riccioli donnèrent de la libration en longitude une explication insuffisante, que Newton perfectionna, mais sans tenir compte de la libration observée par Galilée. Ce fut le grand Cassini qui reconnut que l'axe de rotation de la Lune n'était pas perpendiculaire au plan de son orbite. Tobie Mayer confirma les résultats généraux des observations de Cassini, qui furent encore vérifiées plus tard par Lalande. D'Alembert, Euler et surtout le célèbre Lagrange, s'occupèrent des causes physiques du phénomène; depuis lors, les travaux de l'illustre auteur de la Mécanique Céleste et de M. Poisson n'ont rien laissé à désirer pour la *théorie analytique* du problème de la Libration.

Les observations incomplètes de Mayer et de Lalande ne suffisaient pas à la *théorie astronomique*. MM. Bouvard et Arago, et particulièrement le premier, en recommençant à cet égard un nouveau travail dont la nécessité était démontrée, ont rempli les lacunes laissées par leurs devanciers. C'est sur ces observations que notre estimable et savant compatriote a fondé le travail qui fait le sujet du Mémoire que nous annonçons. Il est divisé en deux parties.

Dans la première, l'auteur expose la méthode à suivre pour arriver à la connaissance des lois moyennes de la rotation de la

Lune, il rapporte et discute toutes les formules qu'il a employées, et appliquant la méthode à 124 observations, il arrive enfin aux résultats qui renferment les lois de la libration de la Lune, et qui confirment pleinement la découverte de Cassini. Rien ne manque à la confiance qu'inspire le travail de M. Nicollet, qui, dans ses recherches marchant de pair avec les savans qui l'y ont précédé, traite le problème d'une manière plus rigoureuse qu'on ne l'avait fait avant lui.

Dans la seconde partie de son Mémoire, qui est un travail neuf, il a pour objet la détermination astronomique des inégalités périodiques qui affectent les lois de la rotation de la Lune. L'infatigable auteur, après avoir calculé une seconde fois les 124 observations de la première Partie, a obtenu 124 équations en longitude et un pareil nombre d'équations en latitude, ce qui lui a imposé la tâche immense de traiter un système de 248 équations à six inconnues, entre lesquelles il a pratiqué l'élimination par la méthode des moindres carrés.

Ici nous laissons M. Nicollet occupé de ses savans et longs calculs, dont l'analyse ne peut évidemment trouver place dans un article tel que celui-ci. Il nous suffira d'indiquer la conséquence très-simple, mais très-importante à laquelle conduit la théorie perfectionnée de la libration de la Lune.

Si la Lune eût été, dans le principe, un corps fluide et homogène, la théorie indique que, pour être en équilibre, elle devrait avoir la figure d'un sphéroïde elliptique homogène; que le diamètre de son équateur, dirigé vers la Terre, devrait être plus long que celui qui passe par les bords apparens du disque, de telle sorte que la Lune serait quatre fois plus élevée sous son équateur dans le sens du premier diamètre que dans celui du second. Mais ces résultats s'éloignent beaucoup de ceux que donnent les observations, et les axes du sphéroïde lunaire ont entr'eux de plus grandes différences que ne l'indique la théorie fondée sur l'hypothèse de l'homogénéité. Il reste donc démontré que la Lune n'est pas homogène, et qu'elle n'a point la figure d'équilibre qu'elle aurait prise, si elle avait été primitivement fluide.

M. Nicollet, non content du beau travail dont il vient d'enrichir la science, se propose d'accroître encore la certitude et la précision des résultats qui s'en déduisent. Il faut, dit-il, pour cela, une véritable connaissance du diamètre de la Lune et le

concours d'un grand nombre d'observations faites avec des lunettes très fortes. Il a entrepris depuis plusieurs mois une série d'observations qu'il se propose de réunir à celles de MM. Bouvard et Arago, pour en composer un supplément à son Mémoire.

Sur le passage des Alpes par Annibal.

Précis des observations de deux voyageurs Anglais qui ont parcouru la route d'Annibal depuis Vienne sur le Rhône jusqu'à Turin, au mois d'août 1819.

Quand MM. Cramer et Wickam sont arrivés de Vienne à *la Tour du Pin* pour s'approcher de nouveau des bords du Rhône et qu'ils ont vu à l'orient le rideau des montagnes qui terminaient l'horizon de ce côté-là, ils ont reconnu à l'instant les montagnes presque inaccessibles qui, suivant Polybe, formaient un des trois côtés du pays appelé l'*Ile des Allobroges* et au travers desquelles devait se trouver l'entrée des Alpes dans la partie la plus voisine du fleuve.

En découvrant de Yenne sur le Rhône le défilé du Mont-du-Chat, bordé de chaque côté par des rochers inaccessibles, ils ont été convaincus que c'était celui par lequel *il fallut absolument qu'Annibal montât*, comme le dit Polybe. Ils ont trouvé au sommet du passage les restes d'un temple romain et l'inscription latine qui prouvent que la voie romaine y passait.

Le grand et vieux village du *Bourget*, éloigné de cinq milles de ce point, a paru à nos voyageurs être le bourg où les Allobroges se retiraient pendant la nuit, après avoir gardé le passage pendant le jour, pour empêcher l'armée carthaginoise de traverser leur pays. Ce bourg étant situé à l'extrémité d'un lac qui communique avec le Rhône, doit avoir été de tout tems une position avantageuse pour le commerce et choisie de préférence par les premiers habitans, pour s'y établir.

Les monumens et les inscriptions que l'on voit dans plusieurs endroits de la route, comme à *Fréterive* près de *St-Pierre-d'Albigny* et à *Aixme*, prouvent que c'était la principale voie romaine qui traversait les Alpes, qu'elle avait été long tems fréquentée, et que les Romains y avaient des colonies. Nos voyageurs ont été frappés de la population nombreuse de ces

vallées et du grand nombre de villages qu'on y rencontre. Cette observation avait été faite par Polybe lorsqu'il traversa ces vallées deux mille ans plutôt. *Ne sait-on pas*, disait cet auteur, en s'adressant aux historiens de son tems qui représentaient les Alpes comme des déserts inaccessibles, *ne sait-on pas que les Alpes sont habitées par des peuples nombreux?*

Lorsque nos voyageurs sont arrivés à une heure et demie de *la Roche blanche*, ils l'ont vue distinctement, malgré la distance, et tous les habitans qu'ils ont interrogés sur cette apparence, leur ont répondu que c'était *la Roche blanche*. Ce point était trop important dans la route d'Annibal, pour que les observateurs ne l'aient pas examiné avec beaucoup de soin. Les masses de gypse de quatre à cinq cents pieds de hauteur qui constituent cette roche sont adossées contre l'extrémité inférieure de la montagne qui borde la rive gauche du Petit St.-Bernard et l'ancien chemin par lequel l'armée défila et qui vient directement de Scez passe à la droite de cette espèce de promontoire en remontant au vallon au-dessus de *Villars*. Annibal, en se portant avec la moitié de ses forces au pied de la Roche blanche, voulait empêcher les Centrons, qui venaient du bourg St.-Maurice, de rattaquer la longue file de son armée. Cette position était la meilleure pour contenir les Centrons. Le nom de la Roche qui domine cette position et son rapport frappant à tous égards avec celle dont parle Polybe, nous montre combien est peu fondée l'objection de M. Letronne, savoir, que l'expression grecque ne peut signifier qu'un rocher nu et escarpé (1). Le mot grec *leucos* signifie la couleur blanche, comme le mot français *blanc*. Ce sont les traducteurs de Polybe, qui, n'imaginant pas que cet auteur voulut réellement désigner la couleur du rocher, ont donné au *leucopetron* un sens qui pourrait s'appliquer à un rocher escarpé quelconque.

La route actuelle traverse le torrent sur un pont au pied même de la Roche blanche et monte au hameau de St.-Germain, elle rencontre l'ancienne route près du sommet du passage.

Dans le vallon qui occupe le sommet du Petit-St.-Bernard,

(1) *Journal des Savans*, janvier 1819, page 29.

on voit un grand cercle de quatre vingt dix pas de diamètre, formé de cinquante-quatre ou soixante grosses pierres en grande partie enterrées, ne s'élevant que de deux ou trois pieds au-dessus du gazon. Ce cercle, qui doit remonter à une très-haute antiquité, est appelé par les habitans *le rond d'Annibal.* La tradition du passage de l'armée carthaginoise s'est conservée chez les habitans de la Tarentaise. Nos voyageurs les questionnant à Seez sur l'histoire de leur pays, ils répondirent que c'étoit chez eux qu'Annibal avoit passé, qu'ils tenoient cette tradition de leurs ancêtres. Cette tradition bien remarquable étoit ignorée depuis que la route du Mont-Cenis est ouverte, dès lors les curieux et les voyageurs n'ont plus fréquenté le Petit St-Bernard, qui avoit été pendant des siecles la grande route des Romains, et l'on n'a plus entendu parler du passage d'Annibal par cette montagne. Ce passage n'est maintenant fréquenté que par les habitans de cette partie des Alpes et par quelques marchands qui ne s'occupent que de leur petit négoce (2)

Nos voyageurs Anglais avoient encore à examiner dans la descente des Alpes, l'endroit où la neige accumulée par les avalanches se conserve quelquefois toute l'année. D'après les informations qu'ils ont prises au village de la Tuile et d'après l'inspection des lieux, ils ont reconnu que cet endroit étoit sur la rive gauche du torrent, là où passoit l'ancien chemin qui ne traversoit point sur la rive droite comme le fait la route actuelle. La partie de l'ancien chemin qui est exposée aux éboulemens a neuf cents pieds de longueur environ; c'est une espece de couloir ou demi entonnoir, par lequel tombent les avalanches qui descendent d'une montagne très élevée lorsque les neiges sont abondantes. Ces avalanches, dans certaines années, accumulent une quantité de neige si considérable dans la gorge étroite où coule le torrent, que les chaleurs de l'été ne peuvent la fondre et qu'elle se conserve jusqu'à l'année suivante. Avant l'année 1790 et le 8 août, M. Roche (3) avoit vu dans cet

(2) C'est par une raison tout-à-fait semblable que le chemin du Mont-du-Chat étoit ignoré depuis que le chemin de la Grotte des Echelles avoit été rendu praticable pour les chars et pour les voitures. Telles sont les principales raisons qui ont rendu si difficile et si tardive la découverte de la véritable route d'Annibal.

(3) P. 114 de ses *Notices historiques sur les anciens Centrons.*

endroit de la vieille neige qui s'élevait à-peu près jusqu'au niveau du chemin, dont l'élévation peut être de trente ou quarante pieds au-dessus du torrent. Il fallait donc qu'avant la fonte du printems il y en eût une épaisseur de cinquante à 60 pieds.

L'hiver qui avait précédé le passage d'Annibal avait été sans doute un hiver rigoureux pendant lequel il était tombé beaucoup de neige, en sorte qu'à son arrivée, le 29 octobre, à cette partie de l'ancien chemin, il en trouva encore une accumulation considérable. Peu de jours auparavant le chemin avait été emporté par un éboulement causé probablement par la chute des nouvelles neiges qui couvraient déjà la vallée de la Tuile. Les Carthaginois voyant que le chemin était devenu impraticable, cherchèrent à passer sur la vieille neige qui était au-dessous. Le premier essai leur réussit assez bien, parce que cette neige était recouverte de la nouvelle, qui étant molle, rendait les pas assurés. Mais lorsque celle-ci eut été foulée aux pieds et que la vieille fut mise à découvert, comme elle était très-dure, le pied glissait et l'on tombait sans pouvoir se retenir, parce que la pente était extrêmement roide, de cette manière un grand nombre d'hommes furent précipités dans le torrent vers lequel la pente de la neige aboutissait. Ce qui augmenta probablement le nombre des hommes qui périrent dans cette tentative, c'est qu'ils ne pouvaient reculer, étant pressés par la longue file derrière eux qui devait avancer. Il fallut donc renoncer à ce passage et couper de nouveau le chemin le long du couloir, il fallut aussi l'appuyer avec des troncs d'arbres, afin de lui donner plus de largeur et plus de solidité, surtout pour y faire passer les éléphans; et comme l'espace était d'environ neuf cents pieds, ou comme l'exprime Polybe, d'à-peu près trois demi-stades, il fallut trois jours avant que l'ouvrage fût achevé.

L'ancien chemin est encore marqué par un sentier élevé d'environ cinquante pieds au dessus du torrent, mais le chemin actuel passe de l'autre côté pour éviter celui qui est exposé aux avalanches; il a fallu pour cela construire deux ponts, l'un au-dessus de cet endroit et l'autre au-dessous.

C'est ici que l'inexactitude de Tite Live et son penchant pour l'exagération et le merveilleux, paraissent dans tout leur jour. Un chemin éboulé dans une longueur de trois demi stades est transformé en un précipice de mille pieds de hauteur; les troncs d'arbres employés pour reconstruire le chemin et pour

l'étançonner, devinrent un bûcher auquel on mit le feu pour calciner le rocher; un bruit populaire qui supposait qu'on avait ensuite décomposé le rocher en y versant du vinaigre, est recueilli avec avidité. Et l'on veut concilier Tite-Live avec Polybe !

A la vue de la grande et large vallée où la Cité d'Aoste est située, nos voyageurs ont été convaincus que c'était là que l'armée carthaginoise avait campé pendant quelques jours pour se reposer de ses fatigues.

Ce voyage fait avec un œil observateur par des hommes instruits, répand la plus grande clarté sur la route d'Annibal, il met fin à toutes les discussions et rend inutile et trompeur tout ce qui a été écrit sur ce sujet depuis Polybe, car il est remarquable qu'aucun auteur n'a tourné ses regards du côté du Petit St-Bernard. Aucun point d'histoire n'a fait plus déraisonner et ne montre mieux combien il est nécessaire d'étudier la topographie d'un pays, avant d'écrire l'histoire des campagnes militaires dont ce pays a été le théâtre, si l'on ne veut pas entasser erreur sur erreur. Lorsqu'on a plusieurs auteurs à consulter, il faut chercher celui dont le caractère est l'exactitude, et se défier de ceux qui sacrifient tout aux grâces du style et au désir d'exciter l'étonnement.

Découverte médicale.

De toutes les découvertes qui peuvent reculer les limites de l'art de guérir, celles qui sont le fruit de l'observation et qui ne demandent, pour être journellement vérifiées, que le témoignage de nos sens, tiennent, sans contredit, le premier rang. Tel est l'avantage de la nouvelle méthode de reconnaître les maladies des poumons et du cœur, proposée par M. le docteur Laennec, sous le nom d'*Auscultation médiate* (1). Considérant avec quelle facilité les corps solides transmettent les sons, M. Laennec conçut en 1816 l'idée d'étudier, à l'aide d'un intermédiaire de cette nature, les bruits produits dans

---

(1) De l'Auscultation médiate, ou Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur, fondé principalement sur ce nouveau moyen d'exploration; par R. T. H. Laennec, médecin, etc., 2 vol. in-8.° avec planches. Prix, 13 fr. A Paris, chez J. A. Brosson, rue Pierre-Sarrazin, N.° 9.

l'intérieur de la poitrine par les mouvemens des poumons et du cœur, et de fonder sur la différence de ces bruits, le diagnostic des maladies de ces organes. Le succès a surpassé son attente. Médecin d'un hôpital où les phtisiques étaient envoyés de tous les quartiers de la capitale, il comptait à sa clinique de nombreux élèves, des médecins renommés, c'est sous leurs yeux que les observations étaient faites, et les autopsies cadavériques leur prouvaient l'exactitude du diagnostic. A l'aide du cylindre explorateur, le phénomène remarquable de la *Pectoriloquie*, celui de l'*Egophonie* plus singulier encore, et beaucoup d'autres non moins importans, ne sauraient échapper à l'observateur attentif. Accueillie avec empressement par l'Académie des sciences, employée maintenant dans les grands hôpitaux de Paris et spécialement à l'Hotel Dieu par M. le docteur Récamier, l'*auscultation médiate* fournit au praticien des signes évidens, dans un grand nombre de cas où la nature du mal échapperait à ses recherches.

LOGOGRIPHE.

J'agis toujours par violence,
On me compte parmi les maux
Sans ma tête, par moi l'on s'élève, on avance,
Et l'on trouve au bout le repos
Pour mes enfans, comptez celui que je vous nomme,
Vous en trouverez vingt en somme.

Le mot de la dernière *Enigme* est *lettre* (missive).

Marchés de Chambéry des 7, 9 et 11 décembre 1819

Blés.		Le Veissel f.	c.		L'Hectolitre f.	c.
Froment,	*Prix*	13	70	—	16	85
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		»	»	—	»	»
Sarrasin		4	50	—	5	63
Maïs		7	00	—	9	15
Avoine (1)		7	50	—	5	33
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, idem,	idem				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment . . . 0,813; Seigle . . . [illegible]; Avoine . . . [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 11 Décembre.*

N.os 66 — 22 — 53 — 83 — 16.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 16 décembre. La distribution solennelle des Prix aux Élèves du Collège royal de Chambéry, pour les cours de 1819, a eu lieu hier matin, dans la Chapelle du Collège. S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, les principaux Magistrats, les membres les plus distingués du Clergé et des Autorités ont honoré de leur présence cette solennité, qui a été présidée par M. le Chevalier de Montbel, Président au Sénat et Chef du Conseil de la Réforme des Études, en l'assistance de MM. les Membres du même Conseil. M. l'Abbé Chau, Professeur de Rhétorique, a prononcé le discours d'usage. En indiquant le but et traçant la marche des bonnes études, l'orateur s'est proposé un objet neuf et plein d'intérêt, celui de faire sentir à la jeunesse que les études académiques ne doivent point être envisagées comme une tâche accomplie au sortir des Collèges, mais seulement comme une introduction et une préparation à de nouvelles études d'une toute autre importance, celles qui doivent lui fournir les connaissances approfondies dont elle aura besoin pour remplir ses devoirs dans la société et se rendre digne de servir le Prince et la patrie. Le défaut d'espace ne nous permet pas d'analyser ce discours que l'auditoire a écouté avec un vif intérêt.

Les Prix ont été distribués aux sons harmonieux de la Musique de la Brigade de Coni. Ils ont été remis aux élèves par les pères présens et par les personnes les plus distinguées de l'assemblée, et les couronnes par les mères et autres dames présentes.

Turin, 17 décembre. Les villes de Tortone et de Coni ont fait célébrer chacune un service solennel, avec un très beau catafalque et une oraison funèbre, en mémoire de S. M. le Roi Charles Emmanuel IV.

Paris, 10 et 11 décembre. Une jeune femme d'Oloron (Basses-Pyrénées), mariée depuis un an, est accouchée de quatre enfans, tous bien portans ainsi que la mère.

— La Chambre des Députés a nommé pour ses quatre secrétaires, MM. de Cassaignoles, de Wendel, Dumeylet et Delong.

— La Chambre des Pairs a présenté à S. M. son adresse (rédigée par M. le duc de Lévis), elle est entièrement conforme à l'esprit du Discours du Trône.

— Les dames s'applaudissent de l'ingénieuse invention du *Polymorphoscope*, espèce de miroir, où par le moyen de dessins coloriés et découpés, qui ne laissent de vide sur la glace que la place du visage, elles peuvent se voir coiffées dans le goût qui leur plaît davantage.

— On a arrêté plusieurs individus soupçonnés de piquer les jeunes personnes, et l'on a saisi un dard ou carlet fixé à un parapluie à canne.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

An 1819. (N.° 52.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 24 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 23 décembre. Le service solennel célébré par les soins du Corps de Ville de Chambéry, pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le 16 du courant, avec tout l'appareil et toute la pompe qu'il a été permis de déployer dans cette circonstance.

A neuf heures et demie du matin, MM. les Nobles Syndics, avec quelques Membres du Conseil de Ville, se sont rendus auprès de S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, pour l'accompagner à l'église Métropolitaine, où il est arrivé à dix heures avec son État-Major, et où il a été reçu à la grande porte d'entrée par le Conseil de Ville et avec les honneurs d'usage. De son côté, le Sénat en corps s'y est rendu à la même heure, et a été également reçu par le Conseil de Ville. Les Autorités, les Administrations, les Fonctionnaires publics, les divers Corps, le Collège royal, les Elèves du grand et du petit Séminaires, etc., qui assistoient à cette pieuse cérémonie, ainsi qu'une foule immense de fidèles de toutes les classes, partageant l'affliction commune, et entraînés par le besoin de mêler leurs prières à celles de l'Église pour un Prince dont la mémoire est si chère aux habitans de Chambéry.

Monseig.r l'Archevêque de Chambéry a pris place dans le chœur, à la tête de son Chapitre. La grand'messe de *Requiem* a été célébrée solennellement par M. le Chanoine De Thiollaz, Prévôt de la Métropole. Après l'Evangile, M. le Chanoine Rey, Vicaire-général du Diocèse, a prononcé l'Oraison funèbre de l'auguste Défunt.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'enrichir cet article de nombreuses citations tirées des passages les plus frappans de ce discours, remarquable par le talent qui y règne, surtout par l'éloquence du sentiment qui l'anime d'un bout à l'autre, et par les traits touchans de pinceau que l'Orateur y a répandus. Obligés de nous circonscrire, nous nous arrêterons aux morceaux qui intéressent plus spécialement notre pays, et en particulier la capitale de ce Duché, et comme rappelant d'ailleurs fidèlement les sentimens de reconnoissance et d'amour des habitans de la Savoie pour un Prince dont le souvenir ne sera jamais effacé de leur

cuter les premiers passages concernant le mariage du Prince célébré dans
cette ville, et les voyages qu'il y a faits plus tard. « L'alliance lui continua,
« dit l'Orateur, et bientôt nous vîmes la fille de nos Rois, la fille de
« Saint-Louis ravie à la capitale des Français, pour unir son sort à
« celui d'Emmanuel. C'est dans nos murs que s'accomplit la sainte union ;
« on n'entendait de toutes parts que les chants de la joie publique et les
« présages d'un long bonheur ! ... Plusieurs d'entre vous, Messieurs,
« ont pu être témoins de cette pompe et contempler jusqu'à dix-sept Princes
« rassemblés, à cette heureuse époque, dans notre cité. O jours de notre
« bonheur et de notre sécurité ! O souvenirs si honorables et si touchans ! ...
« Que de vœux furent alors formés dans tous les cœurs ! que de douces
« espérances ! que d'heureux présages ! le bonheur présent semblait ré-
« pondre du bonheur à venir. O malheureux mortels ! c'est dans son ex-
« trême bonté que la Providence nous cache ce que le tems nous réserve.
« Qu'attendions-nous, grand Dieu ! et que devions-nous voir ? Salut et
« gloire immortelle au couple aussi auguste qui ne devait toucher la
« terre que pour se rendre digne du Ciel.

« Et vous, sujets fidèles, Cité privilégiée, qui sûtes si bien alors mani-
« fester votre joie, et prendre à ces augustes époux la part que vous
« preniez à leur bonheur ! Hélas ! aviez-vous cru que les événemens trom-
« peraient enfin nos vœux, et que la douleur que nous exprimons aujour-
« d'hui par ce lugubre appareil, serait précédée de tant d'autres douleurs ?
« Hé ! qui donc pourrait avoir plus que vous des motifs de s'attendrir
« sur de pareils souvenirs ? Que de titres ce Prince avait à votre amour !
« et combien cette ville n'a-t-elle pas reçu de témoignages de son auguste
« bienveillance ! Consultez ses archives, vous trouverez dans ses registres
« le souvenir touchant de ses bontés. Que de pages honorables vous rap-
« pelleront le prix qu'il mettait à son attachement, et ce qu'il aimait à faire
« pour votre bonheur ! Vous y trouverez les preuves multipliées de sa
« munificence, et comment sa profonde piété savait associer la Religion à
« ses bienfaits ; vous y verrez l'émotion que lui inspiraient les acclamations
« de notre amour, le plaisir qu'il éprouvait à agréer nos fêtes, et le noble
« sentiment qui lui faisait toujours désirer qu'elles fussent utiles aux mœurs
« et favorables à la vertu.

« Qui pourrait se rappeler sans attendrissement l'inexprimable bonté
« avec laquelle il daigna, dans une de nos fêtes, accueillir les couples
« heureux dont vos Magistrats avaient préparé l'union par une dotation
« généreuse ? Il voulut, pour ainsi dire, servir de père à ces époux for-
« tunés ; et, après les avoir comblés de ses faveurs, il leur fit renou-
« veler chaque année par ses dons, l'honorable gage de l'intérêt qu'il
« leur conservait. O bon Prince ! vous vivrez à jamais dans notre mémoire ;
« et les inscriptions que le marbre et l'airain transmettront à la postérité
« pour rappeler vos bienfaits, ne dureront pas autant que les souvenirs
« que l'amour et la reconnaissance ont gravés dans nos cœurs. »

Dans la seconde partie, l'Orateur se proposant de remonter à la source
première des malheurs des derniers tems, trouve la principale origine de

tous les genres de révolte dans les funestes innovations religieuses du 16e siècle. « La philosophie, dit-il, la fausse philosophie, fille de Satan, mère « de toutes les erreurs qui ont troublé le monde et de toutes les hérésies « qui ont divisé l'Église, n'avait fait que préluder au malheur universel, « par des essais à différentes époques. Elle semblait encore alors dans l'en- « fance, et comme emmaillotée par la foi des peuples et les habitudes de « la Religion, lorsque devenue, pour ainsi dire, adulte au seizième siècle, « elle commença de procéder à l'émancipation de tous les vices, en ap- « prenant à combattre l'autorité qui les enchaîne. »

Plus loin, à l'occasion de la première invasion d'une partie des États de nos Souverains : « Combien j'aimerais, dit l'Orateur, à exalter la touchante « fidélité de cette Noblesse digne de son nom, qui ne reconnut de patrie « que celle qu'habitait son Prince ; de ces militaires pleins d'honneur, que « les menaces ou la séduction ne purent jamais arracher à leurs drapeaux, « et qui, en attendant qu'ils fissent à leur Souverain le sacrifice de leur « vie, comptèrent pour rien celui de leur fortune : noble dévouement, et « digne de l'admiration des âmes élevées, et qui fut si honteusement blas- « phémé par la philosophie. »

« Et vous, Prince chéri, Monarque adoré ! qui réparez aujourd'hui si « noblement les pertes de vos sujets les plus fidèles, ah ! je puis le « annoncer ce que l'Europe admire, et les siècles futurs répéteront qu'après « tant de désastres, Victor-Emmanuel, entré dans l'héritage de son père, « associa ses serviteurs à sa fortune et ne voulut jouir de la paix qu'en « les faisant embrasser la justice. *Justitia et Pax osculatæ sunt* (Ps. 84). »

Nous sommes forcés de nous borner à ces trop courts fragmens, mais nos lecteurs seront amplement dédommagés par la lecture entière de cette Oraison funèbre dont le public ne tardera pas à jouir par la voie de l'impression, et qui mérite en effet d'être lue et méditée par toutes les classes de la société.

Après l'Oraison funèbre, la messe a été achevée, elle a été suivie de l'absoute et des prières usitées.

Pendant la cérémonie, toutes les troupes de la garnison ont fait la parade et un grand nombre de décharges d'artillerie et de mousqueterie.

DESCRIPTION *du Catafalque érigé dans l'église métropolitaine de Chambéry, pour le Service solennel célébré par les soins du Corps de Ville, le 16 décembre 1819, pour S. M. le Roi* CHARLES-EMMANUEL IV.

Sur la porte principale de l'entrée de la Métropole on lisait l'inscription suivante (1) :

Prodite omnes ordines Karoli Emmanuelis Regis funus peragit Civitas.

---

(1) Le défaut d'espace ne nous permet pas de conserver aux inscriptions leur forme et leur disposition monumentales. (*Voyez la présente Description imprimée à la suite de l'*Oraison funèbre.)

Deus cui salutare imperantem vis præpotens non permisit, et hoc solum relictum est amoris, obsequii lugubre testimonium.

Dans l'intérieur, au-dessus de la même porte, était cette autre inscription :

Nobis, nobis lugendus KAROLUS EMMANUEL *hereditate avitus Sabaudis, cujus fortunam Deus nostram adeo lucidenter sociavit. Siquidem adolescens nostrate institutore usus hujus provinciæ gloriam auxit cumulatissime. Mariæ Clotildi Borboniæ nupturus Camberio successit, nosque non solum primos testes, sed et participes fecit felicitatis suæ, erogata pecunia in virgines dotandas, dehinc iterum iterumque revisit, nec unquam beneficiis, indulgentia, admissione consolatus non est. Verum calamitates, quæ domum augustalem manebant, præoccupaverunt nos oculis a paterno imperio, Rege avulso sexennio post a parte altera familiæ. Numine tandem placato, Karolus filius in Victorio restitutus est, idemque Romæ Pio addictus recessit Regi, regno, nobisque nota majoribus, cuis multa pace cuncta prospera [illegible] ad nostram incumbens præsentem simul ac ad æternam incolumitatem. Vixit a* [illegible].

L'Église était préparée et ornée d'une manière convenable à la lugubre et pieuse cérémonie qui devait y être célébrée. Tous les piliers de la grande nef étaient tendus de noir.

Vers le milieu s'élevait le Catafalque sur un soubassement de forme rectangulaire oblongue garni d'une draperie noire disposée entre la plinthe et la corniche. Sur chacun des quatre angles de ce soubassement était placé un piédestal surmonté d'une cassolette en forme d'urne antique, dans laquelle brûlaient des parfums.

Le premier gradin placé sur le soubassement était composé de quatre panneaux encadrés chacun entre deux pilastres saillans, une plate-bande inférieure et une corniche supérieure garnie de draperies. Les nœuds et les plis de celles-ci étaient soutenus par des têtes de Chérubins et des têtes de mort ailées. Sur chaque pilastre était la figure de la Mort représentée en pied avec les symboles de son inflexible et inévitable puissance.

Dans le champ du premier panneau, sur la face opposée à l'Autel, était peint en bas-relief un tombeau au devant duquel était attaché le portrait de l'auguste Défunt. La Ville de Chambéry, ayant auprès d'elle les emblèmes de la fidélité, et caractérisée par les attributs qui lui appartiennent, prosternée et plongée dans l'affliction, déplorait la perte d'un Prince dont la mémoire lui est si chère, tandis que la Religion, debout, la consolait en lui montrant le Ciel où l'homme juste, après une courte vie, va recevoir la couronne immortelle et la récompense de ses vertus.

Sur la surface opposée du même gradin, du côté de l'Autel, était le Chiffre du Prince. Et sur les panneaux des faces latérales, on voyait les quatre Vertus Cardinales, la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, dont le Roi fut toute sa vie un modèle vivant.

Le second gradin, également orné de draperies le long de sa corniche, présentait d'abord sur ses deux faces principales des trophées composés des attributs de la Souveraineté, d'armes et d'instrumens militaires. Sur les côtés, on voyait des personnages dans les diverses attitudes de la douleur. Les quatre faces de ce gradin étaient chargées des inscriptions suivantes.

Sur la face antérieure :

Karolus Emmanuel summo natus ingenio benignam aptè responsis, rectis judiciis miram promptitudinem ad veritatem detegendam exhibuit vir perspicacissimus.

A droite :

Morum integerrimus vindex religionis patriæque bonum in animo habens constanter. Fidem sui cunctis promisit, quidquid pollicitus est, summa fide perfecit Princeps cultor justitiæ.

A gauche :

Sibi plura negans, pure, caste, sancte totam transegit vitam maerores infandos animo pio cum toleravit. A Deo omne Principum Decus exoptum referens semper, christiana virtute involutus.

En face de l'Autel :

Ab angelicis ordinibus multum gaudetis jam tua Clotildes almae te jubet sedes inter lucidas. Ostensum beatis tuis nos gaudiis advoca dies super dies Regis, adjice, corrige, jucunda tempora saecula.

Autour de ce gradin, et sur chacun des quatre angles du premier, s'élevait une pyramide quadrangulaire, portée sur des têtes de mort et surmontée d'une lampe antique jetant une flamme sépulcrale.

Le troisième gradin, décoré de draperies comme les autres, avait la forme d'un grand piédestal, orné à ses angles de volutes appuyées sur le socle.

Sur ce gradin était déposé le sarcophage couvert d'un drap funèbre, et au-dessus duquel étaient portés sur un coussin la couronne et le sceptre royal.

Au-dessus du Catafalque était suspendu un dais ou baldaquin oblong, duquel pendaient quatre draperies qui, par un vaste feston, allaient se rattacher aux piliers opposés de la grande nef.

Sur le pilier de la droite étaient placés les passages suivans de l'Ecriture :

Cum his qui oderunt pacem eram pacificus (Ps. 119).

Quoniam tu Deus meus exaudisti orationem meam, dedisti hereditatem timentibus nomen tuum (Ps. 60)

Paulo-minus consummaverunt me in terra, ego autem non dereliqui mandata tua. (Ps. 118)

Sur le pilier de la gauche on lisait ceux-ci :

Superbi inique agebant usquequaque, a lege autem tua non declinavi. (Ps. 118).

Super inimicos meos prudentem me fecisti mandato tuo, quia in æternum mihi est (Ps. 118).

Astitit Regina à dextris tuis in vestitu deaurato, circumdata varietate. (Ps. 44).

Autour du Catafalque étaient placés quatre candélabres de hauteur colossale, en forme de cônes élevés chacun sur un socle carré, et chargés de luminaires disposés en spirale sur leur surface.

On aura pu remarquer que les quatre inscriptions du Catafalque, outre leur sens particulier, ont entre elles une relation directe qui les rendait également appropriées à leur situation respective. La première, placée

du côté du peuple, présentoit le Défunt comme *homme*; dans celle de droite il étoit envisagé comme *Prince*; dans celle de gauche, comme *chrétien*; et dans celle qui étoit en face de l'Autel, il est considéré comme jouissant de la gloire éternelle dont on a lieu d'espérer que le Ciel a couronné ses mérites et ses éminentes vertus.

Le plan du Monument et des décorations a été donné par M. Trivelly, Architecte de Ville, et par M. Bagalli, qui ont dirigé et surveillé les travaux, et les peintures ont été exécutées par M. Hubert.

— Depuis trois jours il tombait ici une pluie fine et non-interrompue, accompagnée d'un brouillard et d'un vent de sud qui faisoit fondre la neige de nos montagnes. Dans la nuit du 20 au 21, la rivière de l'[illegible] a été tellement enflée, qu'elle a inondé tout le quai de [illegible] et rempli les caves et les boutiques.

PIÉMONT.

Turin, 18 décembre. Par Patentes du 20 novembre dernier, S. M. a nommé Consul régent le consulat général de Livourne, M. César Spagnolini, Vice-Consul, en remplacement de M. le Chevalier Louis Spagnolini, démissionnaire, qui conserve le titre de Consul général et Consul régent le consulat de Barcelonne, M. Barthélemi Bremond, Vice-Consul, en remplacement de M. Antoine-Frédéric Bremond, démissionnaire, qui conserve également son titre et qui reçoit la Croix des SS. Maurice et Lazare. M. Jérôme Ferraro est nommé Consul à Porto Ferrajo.

— Dans la séance que la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale des sciences a tenue le 15, sous la présidence de S. Exc. M. le Comte Balbe, ministre des affaires intérieures, M. le docteur Bellardi a lu un rapport sur une description du professeur Biroli, d'une nouvelle espèce de *phyteuma*, que l'on nomme [illegible], découverte dans les montagnes de Verceil; M. le professeur Bidone a lu une dissertation sur *la propagation des ondes*; M. Bellingeri a lu une dissertation sur *la propriété électrique des solides animaux*. Ces divers mémoires approuvés par la Classe, seront insérés dans les volumes de ses Mémoires. M. Borson a présenté à la Classe diverses productions minéralogiques dont il a été fait don au Musée d'histoire naturelle. S. M., par Billet royal du 26 novembre dernier, ayant porté à dix le nombre d'académiciens pensionnaires non résidens, pour l'une et l'autre Classe, elle a approuvé l'élection de M. Bellingeri, académicien résident, et de M. G. B. Balbis, académicien non-résident de la Classe des sciences physiques et mathématiques, et de M. le chev. D. Lod. Baile, secrétaire de la société royale agraire et économique de Cagliari, en qualité d'académicien non-résident de la Classe des sciences morales.

— Dans la commune de Rivoli, le 11 du courant, un service solennel a été célébré à la mémoire de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, par les soins de M. Louis Prato, archiprêtre et chapelain royal.

— S. M., par Billet royal du 5 du courant, conformément aux vœux des trois Ordres du Royaume de Sardaigne et à l'approbation donnée par S. M. le Roi Charles Emmanuel IV, par son Billet du 12 septembre 1799, a ordonné la réunion de la Secrétairerie d'État pour les affaires de ce Royaume à celle des affaires intérieures. S. M. a en même tems conféré la Présidence du Conseil suprême de Sardaigne à M. le Chev. D. Joseph-[illegible] de [illegible], et lui a décerné la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare. M. le Comte D. Ignace [illegible], auparavant Président de ce Conseil, est nommé Conservateur général de l'apanage de S. A. R. le Duc de Genevois.

— Le 14 du courant, MM. les Chevaliers de l'Ordre militaire des SS. Maurice et Lazare ont fait célébrer un service solennel pour S. M. le Roi Charles Emmanuel IV.

— M. le Commandant de Fenestrelles a fait célébrer un service pour le même objet, le 30 du mois dernier.

— La ville d'Oneille a fait célébrer avec pompe les obsèques de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Hanovre, 4 décembre. Les Etats provinciaux de tout le royaume, convoqués sur la fin de novembre, vont choisir les députés à l'assemblée générale des Etats, qui se réunira le 28 décembre pour se constituer en deux chambres.

Vienne, 4 décembre. La seconde conférence du congrès a eu lieu le 29 novembre, et la troisième s'est tenue le 1er du courant.

Francfort, 14 décembre. M. Bitterlich, peintre à Cologne, a retrouvé la peinture sur verre qui, comme l'on sait, était perdue. Il a reçu du gouvernement prussien, à titre de gratification et d'encouragement, une somme de 400 thalers.

— Il est certain que le congrès de Vienne ne s'occupera que des affaires d'Allemagne. On croit que les opérations ne seront pas terminées avant Pâques.

— La *landwehr* est supprimée dans les états de Hesse-Darmstadt.

— La 4me conférence du congrès de Vienne a eu lieu le 4 décembre. On assure que les constitutions déjà établies dans le midi de l'Allemagne ne subiront aucun changement. On dit aussi que les membres du congrès se montrent favorables à l'abolition des douanes en Allemagne et à la liberté du commerce.

— S. M. le Roi de Wurtemberg a convoqué les Etats de son royaume pour le 15 janvier.

— S. A. R. Frédéric-Louis, Grand-Duc héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin, est mort d'apoplexie le 29 novembre.

ANGLETERRE.

Londres, 15 décembre. Le bill contre les écrits séditieux et impies a passé à la troisième lecture dans la Chambre haute. Le bill contre les manœuvres et les exercices militaires des réformateurs, a reçu la sanction royale.

FRANCE.

Paris, 12, 13 et 14 décembre. Parmi les huit Pairs rappelés dernièrement à la Chambre, M. le général Gassendi n'a pu siéger encore pour cause d'indisposition.

— La commission pour la rédaction de l'adresse en réponse au discours du Trône, se trouve composée, dans la Chambre des Députés, de quatre membres du côté gauche : MM. Chauvelin, Benjamin Constant, Keratry et Bellart ; de quatre membres du centre, MM. Lainé, Courvoisier, Genilh et Jourdan ; et d'un membre de la droite, M. Cardonnel. Le Président de la Chambre est membre-né de la commission.

— Dans la nuit du 18 au 19 novembre, un vaisseau que l'on croit suédois, chargé de blé, s'est brisé près de Calais ; l'équipage a péri ; quatre cadavres ont paru sur la côte.

— On prétend que le projet de loi qui doit modifier la loi des élections prolonge la Chambre actuelle pour deux sessions, et que dès-lors la Chambre se renouvellera en entier tous les cinq ans.

— On parle d'une négociation avec l'Angleterre, en vertu de laquelle le Parlement britannique diminuerait les droits sur les vins de France.

— Le Moniteur dément la nouvelle qu'il ait été accordé des autorisations d'enseigner aux membres des corporations religieuses munis seulement d'une lettre d'obédience de leurs supérieurs. Toutes les écoles sont soumises à l'Université.

15 *Et* 16 *Décembre*. M. le Maréchal Soult et M.me la Maréchale Ney viennent d'arriver à Paris.

— Un bâtiment suédois et un navire hanovrien ont échoué près de Calais ; quelques personnes des équipages ont péri.

— On écrit d'Amsterdam, 7 décembre, qu'à la suite de l'arrivée du directeur suprême de la police venu de la Haye, M. Fallon, secrétaire de la direction, est parti précipitamment pour Paris.

— La Commission de l'adresse au Roi n'ayant pu s'entendre, il en a été nommé une autre composée d'un membre de l'extrême gauche, M. Chauvelin, d'un membre de l'extrême droite, M. Cornet, et de sept membres du centre. M. Benjamin Constant est remplacé par M. Maine-Biran, M. Bourdeau, par M. Courvoisier, et M. Keratry, par M. Siméon.

— On écrit de Brême, 1.er décembre, qu'on a reçu à Amsterdam la nouvelle que 4000 hommes des Etats-Unis ont reçu ordre de prendre possession des Florides.

— L'autorité judiciaire est saisie de l'affaire des *piqueurs*, dont l'instruction se poursuit avec activité.

17 *Et* 18 *décembre*. *Mademoiselle* a reçu le supplément des cérémonies du Baptême le 16 ; il y a eu fête à la Cour.

— La Chambre des Députés, en adoptant le projet d'adresse au Roi, a rejeté un amendement en faveur de l'inviolabilité de la Charte.

Banque de France ; 1470 fr. ; 1465 fr. ; 1463 fr. 75 c. ; 1462 fr. 50 c. ; 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés ; 69 fr. 20 c. ; 69 f. ; 69 f. 25 c. ; 69 f. 60 c.

ITALIE.

Naples, 5 *décembre*. S. A. R. le prince de Salerne et son auguste épouse sont partis d'ici le 19 du mois dernier pour Rome, d'où ils se rendent à Vienne, pour remplir la promesse qu'ils en avaient faite à Naples, à S. M. I. et R. A. Ils seront de retour à Naples dans le courant d'avril.

Rome, 7 *décembre*. Aujourd'hui est parti pour Paris M.gr Vincent Macchi, Archevêque de Nisibi, Nonce Apostolique près de S. M. T. C.

Marchés de Chambéry des 14, 16 *et* 18 *décembre* 1819.

Bled.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		l.	c.		l.	c.
Froment,	Prix . .	13	54	— . .	16	65
Seigle		7	50	— . .	9	80
Orge		»	»	— . .		
Sarrasin		4	53	— . .	5	92
Maïs		»	»	— .		
Avoine (1).		7	50	— .	5	23
Pain, 1.re qualité ; le kilogr.				. . . . . .	0	29
Viande, *idem*.	*idem*			. . . .	0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre. Froment [illegible]. Seigle [illegible]. Avoine [illegible].

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 18 *Décembre*.

N.os 32 — 5 — 40 — 35 — 78.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1819. (N.° 53.) IV.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 31 Décembre

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 décembre. Dans la soirée du 23 décembre courant, M. *Ponissot*, Commissaire des Brigades des Douanes de la division des Marches, ayant eu lieu de craindre que l'introduction frauduleuse d'une quantité considérable de marchandises ne s'effectuât par le pont dit *des planches*, placé sur le ruisseau qui sépare la commune des Marches de celle de Chapareillan (France), se rendit lui-même sur les lieux avec six préposés seulement, qu'il divisa en deux embuscades, dans l'une desquelles une bande composée d'une trentaine d'individus ne tarda pas à tomber.

Ceux des contrebandiers qui étaient les plus intéressés dans le succès de l'entreprise cherchèrent, mais inutilement, à opposer la force à la force, et la bande entière fut obligée de prendre la fuite, à l'exception d'un seul individu qui a été arrêté, laissant au pouvoir des préposés 23 ballots consistant principalement en draperie et librairie dont l'introduction frauduleuse dans les États de S. M. aurait privé le trésor d'un droit de plus de 1200 fr.

Cette importante affaire fait beaucoup d'honneur au chef des Douanes qui, par son activité et sa fermeté, est parvenu, avec une poignée de ses subordonnés, à obtenir un résultat aussi avantageux et qui le serait encore davantage, dans l'intérêt de la société, s'il pouvait contribuer à décourager les agens de la contrebande qui est le précurseur des plus grands excès et de la démoralisation des habitans des frontières.

— Monseigneur l'Archevêque a donné les Ordres dans la semaine des quatre-tems de l'Avent. La santé affoiblie de notre vénérable Prélat l'obligeant à partager la cérémonie, il a, le 12 et le 13, conféré la tonsure et les quatre Ordres mineurs à 26 séminaristes; le 15, S. G. a ordonné neuf sous-diacres et vingt-huit diacres, et le 18, samedi, huit prêtres.

— Mgr Vincent Macchi, Archevêque de Nisibi, Nonce apostolique près S. M. le Roi de France, a passé à Chambéry, le 21 de ce mois, venant de Rome et se rendant à Paris.

— Le petit nombre d'exemplaires de l'Oraison funèbre de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, qui n'ont pas été distribués, se trouvent à Chambéry, chez Puthod, libraire.

PIÉMONT.

Turin, 25 *décembre*. La Congrégation de Charité de Caveglia a fait célébrer, le 15 du courant, les funérailles de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

— S. M., sur le rapport de S. Exc. le Premier Secrétaire de la guerre et de la marine, a accordé une récompense de 100 liv. de Piémont à Laurent Francia qui, par son courage, a sauvé la vie à huit personnes dans le naufrage que le brigantin Sarde, le *Saint-Joseph*, a essuyé dans le parage de Piombino.

— La Classe des Sciences morales de l'Académie Royale des Sciences a tenu, le 19 de ce mois, une séance présidée par S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre des affaires internes. M. le Comte Franchi de Pont a fait, au nom d'une Commission, un rapport sur une dissertation touchant quelques antiquités intéressantes de l'île de Sardaigne, envoyée à l'Académie par M. le Chevalier Albert de la Marmora. M. Grassi a lu une notice d'un ouvrage inédit du Prince Raymond Montecuccoli, et des preuves de son authenticité. La Classe, en approuvant ces deux rapports, en a arrêté l'impression dans les volumes de ses Mémoires.

— Par Patentes du 11 du courant, S. M. a fait de nombreuses promotions dans l'Administration des Postes royales.

— La ville de Mortara a fait célébrer, le 6 du courant, un service solennel pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 21 *décembre*. On garde à Vienne le plus grand secret sur les conférences; les procès-verbaux sont lithographiés et distribués seulement en très-petit nombre.

— La cinquième conférence du congrès a eu lieu le 9.

— On écrit de Berlin, 10 décembre, que la commission pourrait avoir achevé l'enquête sur les trames de [illegible]. On se repose avec confiance sur la droiture des membres qui la composent.

— L'Allemagne vient de perdre l'un de ses hommes les plus distingués, M. le comte Frédéric-Léopold de Stolberg, traducteur en vers de l'*Iliade* et du *Théâtre de Sophocle*.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *décembre*. On annonce maintenant que Morillo aurait repris Santa-Fé sur les troupes de Bolivar, tandis que, d'un autre côté, on prétend que Bolivar était au moment de s'emparer de Carthagène.

— Lord John Russel a fait une motion tendante à ôter la franchise électorale aux bourgs et cités qui s'en sont rendus indignes, en faveur des lieux non-représentés dont la population serait grande. Lord Castlereagh, sans s'opposer formellement à la motion, a demandé qu'elle fût modifiée de manière à être moins générale et à se prêter aux exceptions réclamées par les localités.

— Le bill relatif à la saisie des armes à feu a passé à la troisième lecture.

— Il est arrivé à la Havane beaucoup de troupes espagnoles suivies d'un train formidable d'artillerie, que l'on croit destinées à agir sur le continent.

— Le bill contre les assemblées séditieuses a passé à la Chambre des Pairs.

— On assure de nouveau que le général Jackson va commander des troupes chargées de prendre possession des Florides.

— On écrit de Cadix que 6000 hommes vont partir incessamment pour l'Amérique.

— Les communications sont très-actives entre les cours de Londres et de Madrid.

FRANCE.

Paris, 19, 20 et 21 *décembre*. S. M. a décerné des décorations de l'Ordre de Saint-Michel à divers savans, médecins, magistrats, artistes etc., au nombre desquels est M. le comte Berthollet, Pair de France.

— M. Ravez, président de la Chambre des Députés, a présenté à S. M. l'adresse de la Chambre. Cette adresse ne fait aucune mention des changemens annoncés dans la Charte, mais seulement du développement des institutions et des garanties à donner aux intérêts qu'elle a consacrés.

— MM. Gossuin et Simon, accusés d'avoir tenu chez eux la société dite des *amis de la liberté de la presse*, ont été condamnés à 200 fr. d'amende, et aux dépens; et la société est déclarée dissoute.

— On assure que M. le comte Decazes vient d'être fait Duc.

— M. le général Savary, duc de Rovigo, s'est constitué prisonnier, pour faire purger le jugement par contumace qui le condamnait à mort.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur fait exécuter en marbre le buste de *Clémence Isaure*, pour la ville de Toulouse.

— Un courrier est parti pour Vienne; on dit que M. le comte de Caraman, notre ambassadeur à Vienne, est désigné à l'ambassade de Londres.

— S. M. l'Empereur d'Autriche a souscrit pour 2000 fr. au monument destiné à la mémoire de M. de Malesherbes.

— Les exilés rappelés par ordonnance du 1er décembre sont invités à prendre des passeports à l'ambassade française près les gouvernemens des lieux où ils sont.

— L'évêque de Cadix, M. Cienfuegos, s'est immortalisé par son zèle et sa charité envers les malades affligés de la contagion.

— La Seine est augmentée de cinq pieds.

22 *Et 23 décembre*. M. le maréchal Serrurier, pair de France, est mort le 21, à huit heures et demie du matin, dans son hôtel, rue Dauphine.

— M. Porta, savant compositeur, auteur de la musique de *Triomphe de Trajan*, est mort le 20 d'une maladie de poitrine.

— M. le comte de la Ferronays, ambassadeur de France en Russie, est arrivé à Pétersbourg le 25 novembre.

— La fièvre jaune a dévoré cette année à Cadix, 4392 personnes, en 1800, il en était mort 9042; en 1804, 4756; en 1810, [illegible].

— Un établissement nouveau va être mis en activité. Des voitures transporteront de l'eau épurée, pour boire et autres usages, dans tous les quartiers de Paris, à un prix modéré.

— Un jeune poëte, nommé Hugonneau, ouvrier [illegible] d'argenterie, dans les cafés, a défendu sa cause par un plaidoyer de trois cents vers. Il a été condamné à cinq années de prison et à 200 fr. d'amende. C'est la passion du jeu qui l'a conduit à ces écarts.

24 *Et 25 décembre*. La Commission chargée du rapport sur le projet de loi relatif à la perception des six premiers douzièmes des contributions, avait proposé de ne voter que quatre douzièmes. La Chambre a voté les six douzièmes, à une majorité de 157 voix contre 79. La discussion a pris un caractère politique, sous le rapport du degré de confiance à accorder au ministère. M. Decazes a pris deux fois la parole et a cherché à rassurer l'opinion sur les projets de lois attribués au ministère touchant la Charte et la loi des élections.

— Le ministre de l'intérieur a fait distribuer 78 mille francs entre 63 communes, pour concourir aux réparations des églises et des presbytères.

Banque de France, 1470 fr., 1480 fr.; [illegible] fr.

Cinq pour cent consolidés, 69 fr., 90 c.; 70 fr., 40 c.; 70 fr., 20 c., 70 fr., 45 c., 60 c.

ITALIE

Naples, 13 *décembre*. Par une nouvelle loi S. M. a refondu toute la législation du régime forestier.

— Notre gouvernement a conclu avec le ministre de Portugal un accord qui met à la disposition du gouvernement du Brésil un grand nombre de condamnés aux travaux perpétuels ou à des travaux pour de longues années. Ils seront embarqués pour le Brésil. Cette mesure, qui soulagera nos finances, tournera encore au profit de la sûreté publique.

Modène, 17 *décembre*. Le 13 du courant, S. A. R. l'archiduc Maximilien, accompagné de son frère notre auguste Souverain, est parti d'ici pour Milan.

— On écrit de Venise, 13 décembre, que le 10 est arrivé dans cette ville le prince Léopold des Deux-Siciles avec son épouse, l'archiduchesse Marie-Clémentine d'Autriche, se rendant à Vienne.

Florence, 17 *décembre*. LL. AA. RR. le prince Christian-Frédéric de Dannemark et son épouse, arrivés ici le 14, se rendent, à ce qu'il paraît, à Rome et à Naples.

VARIÉTÉS.

ORAISON FUNÈBRE *de S. M. le Roi* CHARLES EMMANUEL IV, prononcée le 16 décembre 1819, dans l'Église Métropolitaine de Chambéry, par M. le Chanoine REY, Vicaire-Général du Diocèse (1).

Ier *Article.*

Dans notre dernier N°, nous n'avons pu envisager l'Oraison funèbre du Roi Charles-Emmanuel IV que comme l'une des parties de la cérémonie religieuse dont nous avions à rendre compte. Mais ce discours nous a paru d'une assez grande importance, non seulement par la nature de son objet, mais sous le rapport du mérite littéraire qui le distingue, pour avoir droit à un article particulier. D'ailleurs, on sait que, dans la rédaction du Journal dont nous sommes chargés, nous avons toujours mis au premier rang de nos devoirs celui de signaler à l'attention du public les productions qui honorent notre pays; et, à ce titre, nous n'avons eu depuis long-tems une obligation plus réelle et une tâche plus agréable à remplir.

L'éloquence de la chaire est un genre que n'ont pu connaître les anciens, chez qui par conséquent les orateurs chrétiens n'ont pu trouver ni préceptes ni maîtres. Ce genre moderne, tel que nous le considérons ici, et que nous distinguons d'avec les discours et les écrits des Pères et des Docteurs de l'Église, ce genre est resté long-tems privé des véritables caractères qui lui appartiennent, de cette noblesse, de cette dignité, de cette grandeur qui le placent si haut parmi les exercices et les emplois de l'art oratoire : les prédicateurs du siècle de Louis XIV l'ont créé et ils en ont posé les éternels modèles, ce qui n'est pas

---

(1) Voyez le N° 52 de ce Journal, du 27 décembre courant.

l'un des moindres titres de gloire de ce grand siècle. L'oraison funèbre, en particulier, a reçu, sous la plume de l'immortel Bossuet, cette empreinte de génie qui fixe à jamais le vrai caractère d'un genre et offre aux imitateurs un type qu'ils doivent étudier sans cesse, je ne dis pas pour y atteindre, mais pour en approcher du moins autant que peuvent le leur permettre le degré de leur talent et la mesure de leurs efforts.

L'oraison funèbre, décriée par la prévention et peut être décréditée par les abus qu'on en a faits, n'est pas moins, quoi qu'on en dise, l'un des plus beaux champs ouverts à l'éloquence sacrée. Quelles ressources pour les mouvemens sublimes, pour les grandes images, pour les peintures énergiques, que ce rapprochement naturel des ombres de la mort qui viennent se mêler aux pompes du siècle, ce spectacle de tous les biens terrestres qui s'engloutissent à nos yeux dans un cercueil, cette haute doctrine qui dévoile tout le néant de la vie, et qui, selon l'expression d'un écrivain célèbre, foudroie toutes les grandeurs du temps avec le seul mot d'éternité! Sur quoi reposent en effet les plus beaux monumens de l'éloquence des anciens? Tout ce que l'amour de la patrie, tout ce que les plus nobles dévouemens, tout ce que les passions les plus généreuses ont pu inspirer de grand dans l'antiquité profane, était, après tout, borné dans l'étroite sphère des intérêts temporels; et que sont les intérêts de la terre, auprès de la formidable éternité? Tout s'éclipse, tout s'anéantit à l'aspect du Ciel des chrétiens, de la majesté du Dieu vivant, et à la vue de sa redoutable et éternelle justice.

Le Panégyriste de Charles Emmanuel a fait un heureux choix de ce texte tiré du livre IV des Rois: *Regnavit .... fecitque quod erat bonum coram Domino*, Il a régné .... et il a fait ce qui était bon aux yeux du Seigneur. Voici l'application qu'il en a faite dans le commencement de son exorde. « S'il pouvait y avoir un autre règne éternel que celui de Dieu, il faudrait sans doute désirer que ce fût celui des bons Princes. Mais, quelles que soient leurs nobles qualités, la bonté de leur cœur, la justice de leurs lois, la sagesse de leur administration et le bonheur de leurs peuples, rien n'est solide, rien n'est stable sur la terre; le temps voit tout finir, en attendant qu'il finisse lui-même, la mort ne sait pas trembler devant la puissance; elle n'a pas même appris à respecter la vertu; elle frappe le juste comme l'impie, le fort comme le faible; et il ne faut qu'un instant pour changer un trône en un cercueil. » Le règne de Dieu, observe l'orateur, appartient seul à tous les siècles. Si les Rois de la terre tiennent au Ciel par leur autorité, ils tiennent à l'humanité par leur nature; s'ils sont distingués des autres hommes par leur élévation, ils leur ressemblent bientôt par leur trépas. « Il n'est donc aucun Prince duquel tôt ou tard on ne doive dire: *Regnavit*, il a régné.

« En vain les souvenirs de la reconnaissance, les regrets de

» l'amour, les larmes de la fidélité entourent la dépouille mortelle d'un Prince chéri, et font retentir les tombeaux des sanglots de la douleur; l'épitaphe fatale répond en silence, et à travers la pompe funèbre qui vient encore orner, sans le rendre moins lugubre, le royal mausolée, l'œil effrayé n'aperçoit que cette parole décisive : *Regnavit*, il a régné. »

On voit que l'orateur aborde son sujet avec une aisance qui fait pressentir la facilité des pinceaux dont il va se servir et la justesse des couleurs qu'il va déployer. On avoit remarqué ce trait : « le tems voit tout finir, *en attendant qu'il finisse lui-même.* » Et dans cet autre : « la mort ne sait pas trembler devant la puissance, » la prose ne l'emporte-t-elle pas en concision et en énergie sur ces vers célèbres :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos Rois.

Après ce noble et sombre début, qui respire la mélancolie des tombeaux, l'orateur se hâte d'offrir les consolations que fait naître la pensée des actions de l'homme juste et de la récompense qui les attend.

On sait de quelle circonspection doit user l'orateur sacré qui se voit obligé de se montrer lui-même au milieu des grands sujets qu'il traite. Voici comme M. Bry sait se concilier l'intérêt de ses auditeurs : « Pontife vénérable, nobles Magistrats, qui avez » désiré entendre de ma bouche l'éloge funèbre du Prince qui » occupe aujourd'hui toutes vos pensées, je rends justice aux » motifs de vos vœux, mais vous vous êtes trompés dans votre » choix; vous avez confondu l'éloquence avec l'amour. »

On a trouvé cet exorde un peu long. Nous convenons qu'il a pu paraître long dans la chaire, mais nous ne l'avons pas trouvé tel à la lecture, nous avons cru y voir toutes les convenances observées, et son étendue nous paraît proportionnée à celle du discours.

Le plan suivi par l'orateur est très-simple : il montre tour à tour son héros honorant la piété dans les jours heureux, et soutenu par la piété dans les jours de douleur. Ce plan étoit naturellement indiqué par la vie du Prince et par la nature et la marche des événemens.

L'orateur commence la première partie de son Discours par quelques considérations générales sur la piété envisagée dans les personnages d'un rang élevé et comme une sorte d'attribut spécial accordé par la Providence à certaines familles privilégiées qu'elle a voulu favoriser, et qu'elle a fait régner sur les empires qu'elle veut bénir, sur les peuples à qui elle a réservé le bienfait d'un gouvernement paternel, il fait remarquer dans ce nombre l'illustre Maison de Savoie, qui n'a aucune page à déchirer dans ses annales.

Ayant à parler de la manière dont fut élevé le jeune Prince et du choix de son instituteur, il demande : « L'auguste père de » Charles-Emmanuel trouvera-t-il dans ses États un guide doué » d'assez de talens, de connaissances, de tact et de vertu, pour » achever, selon ses vœux, l'éducation du Royal Enfant ? et, » pour un tel Prince, serait-ce trop d'un Bossuet ? serait-ce assez » d'un Fénélon ? Il trouvera l'un et l'autre, et la Providence a » préparé près de lui celui qui possède le mérite de tous les » deux. » Pour prévenir ici le reproche d'exagération, nous dirons que nous croyons avoir entrevu la pensée de l'orateur. Sans doute il n'a point prétendu que le personnage qu'il indique puisse être mis en parallèle avec l'auteur des Oraisons funèbres et du Discours sur l'Histoire Universelle, et avec l'auteur du Télémaque, considérés l'un et l'autre sous le rapport de l'éloquence et du mérite littéraire ; mais il est d'autres points de vue d'une bien plus haute importance en matière d'éducation, sous lesquels la comparaison cesse de paraître déplacée.

L'orateur a consacré plusieurs pages à l'éloge de l'instituteur de Charles-Emmanuel : ne devait-il pas un éclatant témoignage d'estime au vénérable Cardinal qui fut l'une des lumières du Sacré Collége, au savant, modeste et pieux ecclésiastique en qui l'éloquent et fier J. J. Rousseau trouvait le seul adversaire digne de lui ? On a blâmé l'étendue de ce morceau, par la raison que, dans l'éloge d'un personnage éminent, il n'y a qu'une certaine mesure d'intérêt à donner aux personnages secondaires. Nous convenons, en thèse générale, pour l'acquit de notre conscience littéraire et pour l'instruction des jeunes écrivains, que, dans toute composition quelconque, la figure principale doit seule être mise en première ligne et recevoir la plénitude de lumière, et que les autres doivent être reculées sur les autres plans ou placées dans la demi-teinte. Mais ici, le haut degré d'intérêt attaché à l'éducation d'un Prince destiné à régner un jour, et dans un siècle où les fausses doctrines menaçaient les fondemens de la société, autorisait peut-être l'orateur à s'arrêter quelques instans et à fixer particulièrement son attention sur les qualités du maître chargé de diriger la jeunesse d'un Prince élevé pour le trône, et, après tout, qui refusera de reconnaître encore une excuse dans le mérite vraiment rare du Cardinal et dans ce mouvement si naturel à tout ami de son pays, de profiter d'une heureuse occasion de rendre justice à un illustre compatriote ? Enfin, quand l'orateur se serait oublié sur ce point, son héros s'est chargé lui-même de le justifier par un oubli touchant qui a quelque rapport avec le sien, en trait est rapporté, comme il méritait de l'être, par le panégyriste de Charles-Emmanuel. « Oubliant un jour la majesté du Trône et les usages de » la Cour, le bon Prince, après une visite du Cardinal, l'accompagnait à travers les salles du Palais, et voyant la surprise » des courtisans : « *Eh ! Messieurs*, leur dit le Monarque, *c'est* » *un fils qui accompagne son père !* »

Le reste de la première partie est consacré aux principales circonstances qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent le mariage d'Emmanuel avec cette illustre et infortunée Princesse, dont les qualités célestes et la haute piété se trouvèrent dans une si parfaite harmonie avec celle de l'auguste époux que le Ciel lui avait destiné. Nous avons cité dans notre précédent N.° un passage relatif à ces circonstances qu'aucun de nous ne se rappelle sans émotion. L'orateur s'attache à développer l'esprit de religion et l'exemple de toutes les vertus chrétiennes que le couple auguste faisait éclater chaque jour et qui devenaient remarquables même dans cette Cour religieuse où la piété, naturalisée depuis des siècles, ne pouvait paraître un accident nouveau. « Grands de la terre, s'écrie-t-il à ce sujet, voilà votre modèle ! » la Religion vous rendra au centuple ce que vous aurez fait pour » elle, et vous serez bien plus grands en faisant servir à sa gloire » l'empire de vos exemples, car il n'y a de véritable grandeur et » de considération durable, que celle que la Religion inspire. »

Dans un second article, nous nous occuperons de l'autre partie de ce Discours.

Annonce. — M. *Burdet*, imprimeur-libraire du Clergé à Annecy, va faire paraître, pour l'année 1820 et successivement pour chaque année, un Annuaire de la province ecclésiastique de l'Archevêché de Chambéry. Indépendamment du Calendrier, cet ouvrage contiendra les notices et des renseignemens très-intéressans pour MM. les Ecclésiastiques. Le défaut d'espace nous empêche d'en donner le détail dans ce N.° de notre Journal.

CHARADE.

Mon premier, pronom féminin,
Ne peut marcher qu'en compagnie.
Mon dernier a besoin, pour être un chemin,
D'un appui qui balance ses forces ennemies.
Tel qui se sert de mon entier
Dès-lors ne peut plus l'oublier.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *crampe*, où l'on trouve *rampe*, *rame*, *râpe*, *carpe*, *amer*, *mars*, *mac*, *arc*, *cape*, *cap*, *race*, *mare*, *parc*, *par*, *arc*, *ce*, *ma*, *ma*, *car* et *ce*.

Erratum du dernier N.°

Page 2, ligne 3, au lieu de *la Fille de nos Rois*, lisez : *la Fille de tant de Rois*.

Marchés de Chambéry des 11 et 23 décembre 1819.

Blés.		La Veissel. f	c		L'Hectolitre. f	c
Froment,	*Prix*	13	60	—	16	80
Seigle		7	50	—	9	80
Orge		»	»	—	»	»
Sarrasin		4	27	—	5	58
Maïs		»	»	—	»	»
Avoine (1)		2	74	—	5	40
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*,	*Idem*.				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment [illegible] ; Seigle [illegible] ; Avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.